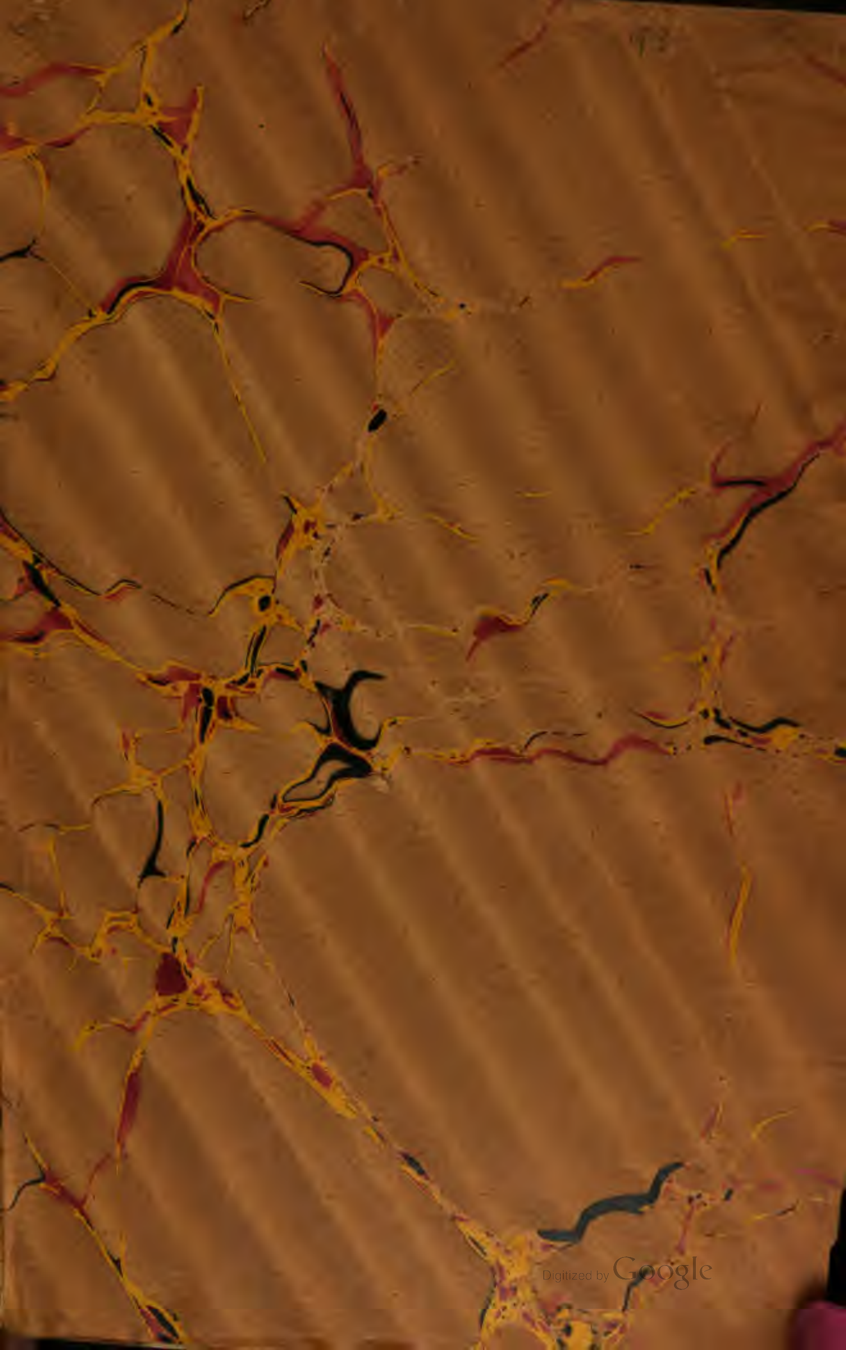

UC-NRLF
$B 320 896
YB 57549
Digitized by Google


University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.



HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

ET SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN

TOME II.

Imprimerie Ducessois, 55, quai des Augustins.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

ET SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN

1610—1661

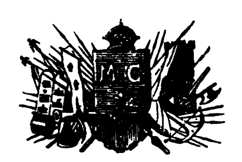
PAR M. A. BAZIN

Cet ouvrage a obtenu de l'Académie française le second des prix Gobert.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE PAR L'AUTEUR

II

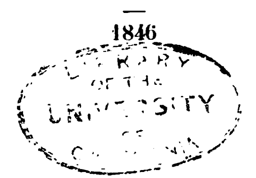


PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, rue du Jardinet.

1846



LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE I

Etablissement du cardinal de Richelieu dans le conseil. — Le marquis de la Vieuville veut ruiner le comte de Bassompierre et fait emprisonner le colonel d'Ornano. — Négociation du mariage entre le fils du roi d'Angleterre et Henriette de France. — Secours donnés à la Hollande. — Disgrâce et arrestation du marquis de la Vieuville. — Rétablissement du comte de Schomberg dans le conseil et du colonel d'Ornano auprès de Monsieur. — Poursuites contre les financiers. — Mesures politiques à l'extérieur. — Expédition du marquis de Cœuvres dans la Valteline. — Nouvelle entreprise des réformés conduite par le duc de Soubise. — Mort de Jacques Ier. — Conclusion du mariage entre Charles Ier d'Angleterre et Henriette de France. — Arrivée du duc de Buckingham. — Sa conduite à la cour.

[1624]

Le cardinal de Richelieu nous a laissé les témoignages de la résistance, peu sincère sans doute, qu'il opposa longtemps aux instances du marquis de la Vieuville et aux ordres du roi. « Il avouait que Dieu lui avait donné quelques lumières et « quelque force d'esprit, mais avec une débilité de corps qui « ne lui permettait pas de consacrer utilement au service du « roi le peu de qualités qu'il pouvait avoir. Il craignait de plus

« qu'on ne profitât de ce qu'il ferait en cette place pour ré-
« veiller les mauvaises impressions qu'on avait voulu donner
« au roi contre la reine sa mère, à qui l'on savait qu'il était
« si obligé. Il offrait de soulager ceux qui s'occupaient ac-
« tuellement des affaires, et dont il reconnaissait la haute
« capacité, par un travail particulier qu'il ferait avec eux une
« fois par semaine. Enfin, s'il ne pouvait vaincre la résolu-
« tion du roi, il demandait au moins à être dispensé de rece-
« voir les sollicitations des particuliers, pour être à même de
« donner tout son temps et toutes ses forces aux affaires pu-
« bliques. » La part d'administration qui lui fut attribuée, en outre de son assistance au conseil et sans aucun titre particulier, était un démembrement de la charge que le sieur de Puisieux avait exercée, et dont il venait d'être dépouillé tout à fait ; elle ne comprenait qu'une portion des affaires étrangères. Mais tout modeste qu'il se faisait dans les prétentions de son emploi, le nouveau ministre avait une dignité dont il ne pouvait compromettre l'honneur. Il était cardinal, et comme tel, il ne devait laisser personne s'asseoir au-dessus de lui dans ce conseil où il semblait d'abord craindre d'être aperçu. Tous ceux qui le composaient avaient reconnu la préséance du cardinal de la Rochefoucauld. Il réclama la première place après son collègue le plus ancien, et soutint fortement son droit auquel le connétable fut obligé de céder, en se contentant d'une vaine et obscure restriction.

En même temps qu'il faisait un ministre, le marquis de la Vieuville travaillait, avec une ardeur également imprudente, à discréditer tout ce qui pouvait lui porter ombrage. Il crut avoir surpris la preuve d'une malversation commise par le maréchal de Bassompierre, et le dénonça comme soudoyé par l'Espagne. Le maréchal raconte la risible méprise qui donna lieu à cette accusation. On avait rencontré, dans les papiers d'un Espagnol suspect, une note portant ces mots : « Payé au
« maréchal de Bassompierre pour (on voulait dire par) Gua-
« dameciles, 40,000. » On supposa qu'il s'agissait de 40,000

livres comptées à ce seigneur par quelque agent secret dont on fit recherche et qu'on ne put découvrir. Il se trouva enfin qu'il s'agissait de tapisseries en cuir doré nommées en espagnol « guadameciles » et que le comte de Bassompierre avait vendues moyennant 40,000 maravédis. Le surintendant réussit mieux dans un autre ressentiment, où il était aidé du moins par la passion du roi. Le duc d'Anjou son frère unique, alors âgé de seize ans, avait pour gouverneur, depuis l'année 1619, le colonel des Corses Jean-Baptiste d'Ornano, mal vu du surintendant à cause de son amitié pour le comte de Schomberg. Le gouverneur, voyant son élève parvenu à l'âge où il semble qu'il eût été malséant pour un prince du sang, à plus forte raison pour le frère d'un roi sans enfants, de ne pas jouer quelque rôle dans l'État, lui avait inspiré l'envie d'entrer au conseil. La jalousie du roi, déjà éveillée par la préférence que la reine-mère montrait, ou qu'on lui prêtait peut-être, pour son plus jeune fils, écouta volontiers les plaintes que lui faisait le marquis de la Vieuville contre le colonel. Il se résolut donc à l'éloigner de son frère, et cela dans un temps où, suivant le témoignage de Bassompierre, il était déjà fort mal disposé lui-même pour le surintendant. Il fit dire au colonel d'Ornano que le duc d'Anjou n'avait plus besoin de gouverneur, et lui ordonna de se rendre au Pont-Saint-Esprit dont il avait le commandement. Le colonel refusa de s'éloigner en disant que ce serait se reconnaître coupable, et qu'il aimait mieux aller en prison pour être jugé sur les faits qu'on lui imputait. On le mit à la Bastille [9 juin] et on ne le jugea pas. Le cardinal voyait sans doute avec une joie maligne les haines que s'attirait le surintendant; mais il avait soin de se tenir à l'écart, peu curieux de s'associer cette fois encore à une faveur ébranlée. Il tâchait secrètement de rassurer le comte de Bassompierre sur les mauvais desseins du surintendant, et de consoler le jeune prince sur la perte de son gouverneur. Il paraissait tout occupé des affaires de l'État, et détournait ses regards des intrigues.

A peine était-il entré dans le conseil qu'il s'y présenta une délibération importante. Le roi d'Angleterre, après avoir proclamé la rupture du mariage négocié avec l'Espagne, demandait pour son fils la princesse Henriette, troisième fille de Henri IV. Cette demande, apportée solennellement [15 juin] par deux ambassadeurs, avait été déjà préparée en secret par les soins de la reine-mère, et l'on peut croire que le cardinal était tout disposé à la faire réussir. Cependant il développa longuement les difficultés qui s'y trouvaient. Ce n'était pas sur l'avantage des deux royaumes qu'il pouvait s'élever quelques doutes. La question politique était facile à résoudre. Mais l'intérêt de la religion y était mêlé, avec toute la gravité qu'il avait alors, et un cardinal ne pouvait le négliger. Il fallait que la sœur du roi très-chrétien pût pratiquer librement sa religion dans un royaume hérétique. Il fallait encore qu'elle ne vît point persécuter sous ses yeux des catholiques. C'étaient là les conditions dont le plus ou le moins d'étendue avait servi de prétexte à la rupture avec l'Espagne. Mais le roi d'Angleterre prétendait que la France devait être sur ce point moins exigeante. Le cardinal comprenait très-bien cette distinction. Sans paraître se relâcher aucunement sur la foi, sur le respect dû au pape, sur les intérêts de l'Église dont il tenait sa haute dignité, il consentit pourtant à ce que la tolérance promise aux catholiques d'Angleterre fût reléguée dans un article particulier, hors du contrat de mariage, sous la seule garantie du roi Jacques et du prince de Galles, « la difficulté que ce roi faisait « de publier cet article, à cause de ses peuples, montrant bien « qu'il avait volonté de l'exécuter. » Ainsi le contrat de mariage fut dès lors à peu près réglé, et l'on envoya vers le pape [août] le père de Bérulle pour lui en faire agréer les conditions et le disposer à donner la dispense nécessaire.

En même temps qu'il sollicitait du saint-siége une grâce, le cardinal ne craignait pas de choquer la cour de Rome en conseillant une nouvelle alliance avec les Hollandais, qu'il voyait prêts à faire la paix s'ils n'étaient pas soutenus par les secours

de la France. « A Rome, disait-il, plus qu'en aucun lieu du « monde, on juge autant les choses par la puissance et l'au- « torité que par la raison ecclésiastique, le pape même sachant « que les princes sont souvent contraints de faire par raison « d'État des choses du tout contraires à leurs sentiments. » Il fit donc décider que l'on fournirait aux Provinces-Unies des soldats et de l'argent, pour les mettre à même d'entretenir la guerre, reprise depuis trois ans, contre les Espagnols. Mais, afin de donner quelque chose aux scrupules, il exigea [20 juillet] qu'on permît à l'ambassadeur de France d'avoir une chapelle en Hollande, et aux troupes françaises d'y mener avec elles leurs aumôniers.

Avec cette hauteur de vues qui recherche les grands intérêts en ménageant les opinions, on pense bien que le cardinal supportait impatiemment un collègue tracassier, brouillon, indiscret; car ce sont là les couleurs les plus adoucies du portrait qu'il nous a laissé du surintendant la Vieuville. Le roi lui-même était fatigué de ce ministre remuant. Le père Séguiran d'ailleurs, son nouveau confesseur, lui avait charitablement rapporté quelques discours insolents que le marquis s'était permis sur son compte. La ruine du surintendant fut donc résolue entre le roi et le cardinal, qui proposa de rappeler au conseil le comte de Schomberg, et de répartir l'administration des finances entre plusieurs personnes de condition médiocre, « gens de robe longue, dont l'ambition et la vanité « étaient moins à craindre que celles des hommes d'épée. » Mais ce n'était pas seulement une disgrâce qui se tramait contre le marquis de la Vieuville. On en voulait encore à sa liberté, de peur qu'il ne trahît les secrets du conseil. Le roi le trompa jusqu'à la fin sur ses intentions. Le marquis étant venu remettre sa charge entre ses mains, sur le bruit qui s'était répandu qu'on voulait la lui ôter, le roi lui promit, pour le rassurer, qu'il ne recevrait jamais son congé que de sa propre bouche; et, le lendemain de cette bienveillante mais équivoque parole, il lui déclara qu'il ne pouvait plus se servir

de lui. A peine le surintendant fut-il sorti de la chambre du roi [12 août] qu'il fut arrêté et conduit au château d'Amboise.

Les témoignages manquent pour justifier le ministre frappé par un si rude traitement. Tous les mémoires sont chargés de reproches contre son administration et son caractère. On comprend en effet qu'il n'eut guère le temps de se faire des amis, et sa chute rapide autorisa tous les ressentiments dont son élévation avait été la cause. Les ministres qu'il avait renvoyés et ceux qui le chassèrent ayant un double intérêt à flétrir sa conduite, la haine et la flatterie, ces deux grands arbitres de la renommée, étaient d'accord contre lui. Si l'on en croit les libelles du temps, un de ses défauts était de refuser avec rigueur ceux qui sollicitaient des libéralités et des pensions. « Par là, dit un de ces écrits, il irritait les seigneurs, « mais surtout les gens de lettres et faiseurs de livres, dange- « reux ennemis qui font des plaies que tous les opérateurs « du monde ne sauraient guérir. » En même temps on l'accusait d'être économe à son profit, et de s'enrichir, lui et son beau-père, avec ce qu'il retranchait aux autres. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le même pamphlet, qui jugeait si lestement les écrivains, lui avait prédit le résultat de son association avec le cardinal de Richelieu. « Vous êtes tous deux de même « humeur, lui disait-il, en ce que vous ne voulez tous deux « qu'une même chose, qui est de gouverner chacun tout « seul. Ce que vous croyez votre établissement sera votre « perte. »

Quoi qu'il en soit, le roi voulut rendre publiques les causes de cette disgrâce. Il écrivit [13 août] au parlement « qu'encore « bien qu'il eût à contre-cœur le changement en ce qui re- « garde les ministres et les principaux officiers de l'État, « cependant il avait été contraint d'ôter au marquis de la Vieu- « ville sa charge, et, en outre, de le faire arrêter, réduit à « cette nécessité par la mauvaise conduite dudit sieur de la « Vieuville, qui était allé jusqu'à changer à son insu les ré- « solutions prises au conseil, traiter contre son ordre avec

« les ambassadeurs étrangers, supposer divers avis pour lui « donner ombrage de ses meilleurs serviteurs, enfin rejeter « sur lui les haines qu'il s'attirait par ses violentes passions « contre les particuliers. » On ne put douter, depuis ce moment, que le cardinal allait exercer une grande influence dans les affaires. Cependant, au premier conseil qui suivit le renvoi du surintendant, il s'éleva fortement contre le danger de concentrer dans une seule main tout le pouvoir du gouvernement. « Les affaires de l'État, disait-il, doivent se faire par concert « et non par un seul à l'oreille. Il faut que les ministres vi- « vent en société et amitié, non pas en partialités et divisions. « Toutes les fois qu'un seul voudra tout faire, il voudra se « perdre ; mais, en se perdant, il perdra l'État ; et toutes les « fois qu'un seul voudra posséder l'oreille du roi, il faut né- « cessairement que ce soit pour lui cacher son ignorance ou « sa malice. »

Il s'occupa aussitôt d'éteindre tous les ressentiments. Le comte de Schomberg fut rappelé et admis au conseil. Le colonel d'Ornano fut tiré de prison et rendu au jeune prince qui, après avoir beaucoup regretté son gouverneur, commençait à user de son émancipation, plus qu'il ne convenait aux bonnes mœurs et à sa santé. Le cardinal avait peu d'affection pour le colonel qui était suspect à la reine-mère ; mais il comptait le retenir quelque temps par le souvenir d'un bienfait, et le surveiller ensuite quand la reconnaissance serait passée. Ils se donnèrent tous deux des paroles d'amitié entre les mains d'un ami commun, Robert Arnauld d'Andilly. Les finances furent confiées à deux conseillers d'État, Michel de Marillac et Bochart de Champigny. On contenta le peuple, toujours disposé à la haine contre les gens de finance, en établissant [23 octobre] une nouvelle chambre de justice pour la recherche des malversations qui pourraient avoir été commises dans le maniement des deniers publics. Par ce moyen on faisait peser une accusation odieuse sur le surintendant qui venait d'être disgracié. Son beau-père, Bouhier de Beaumarchais, était un

de ceux contre qui l'instruction devait être dirigée avec le plus de rigueur, et il se hâta de prendre la fuite. Au reste le projet du cardinal n'était pas de pousser jusqu'à la dernière extrémité les voies judiciaires ; il voulait seulement obliger les financiers, qui se sentiraient coupables, à demander composition, certain ainsi d'obtenir plus par la peur qu'on ne pourrait gagner par la justice, et de faire, comme il disait, « une « grande saignée dans leur bourse. »

Lorsqu'il crut ainsi avoir affermi son ministère contre les intrigues et l'avoir recommandé à la faveur publique, le cardinal porta toute son attention avec plus d'autorité sur la politique étrangère. La puissance de la maison d'Autriche avait pris un accroissement qui semblait menacer l'Europe d'une domination universelle. Maître de toute la péninsule espagnole, de la Sardaigne et de la Sicile, tenant les deux extrémités de l'Italie par la possession de Naples et du Milanais, allié avec la seigneurie de Gênes, fortifié contre le Piémont et la république de Venise par de bonnes citadelles, Philippe IV donnait ainsi la main par le Tyrol à ses parents d'Allemagne. Là il trouvait l'empereur Ferdinand, à qui la connivence du gouvernement français, en un moment où il semblait près de sa ruine, avait laissé le temps de reconquérir tous ses États héréditaires, et qui, après avoir dissous par la terreur de ses armes la ligue des princes protestants, venait encore de conférer au duc de Bavière, chef de l'union catholique dans l'empire, les dépouilles de l'électeur-palatin. Le Palatinat, occupé par un prince ami, offrait un passage prompt et facile vers les Pays-Bas espagnols, où tout se préparait pour un nouvel effort contre les Provinces-Unies. Il était temps de s'opposer aux progrès de cet envahissement qui menaçait l'Italie, l'Allemagne et la France. La dispute élevée pour la Valteline, et soumise encore à l'arbitrage du pape, était plus qu'un prétexte. Il s'agissait d'un intérêt réel, puisque la possession de ce pays fournissait au roi d'Espagne la communication qui lui manquait entre le Milanais et le Tyrol.

Le pape Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, avait fait occuper par ses troupes les forts de la Valteline, qu'il devait, suivant la convention arrêtée l'année précédente, garder en dépôt jusqu'à l'arrangement de la contestation. Il ne tarda pas à trouver onéreux cet hommage rendu à son autorité, et se hâta [février] de proposer un accommodement qu'on lui avait promis de recevoir comme un arrêt. Ses premiers soins étaient pour la sûreté de la religion catholique dans ce pays, qui allait rentrer sous la domination des Grisons protestants. Les forts construits depuis la guerre devaient être démolis. Mais quant aux passages qui étaient l'objet important, le pape croyait devoir les accorder aux Espagnols, pour les troupes qu'ils enverraient d'Italie en Allemagne et le retour de ces troupes seulement. Au moment où le pape achevait ce traité, le commandeur de Sillery était ambassadeur à Rome. Il parut en approuver les conditions; mais les nouvelles qu'il reçut de France lui firent craindre de le signer. Son frère et son neveu venaient d'être disgraciés, et il fut bientôt rappelé lui-même [avril]. En entrant au conseil, le cardinal de Richelieu trouva cette affaire incertaine. Il montra aussitôt le danger d'accorder aux Espagnols un passage quelconque par la Valteline. Il releva d'autres inconvénients dans les articles mêmes qui avaient la religion pour objet. Mais il pensa qu'il fallait dissimuler sur ce point afin de gagner le pape, et se tenir au refus des passages, qu'on appuierait par les considérations politiques les plus propres à toucher « le père commun des chrétiens et « le souverain temporel. » En conséquence un nouvel ambassadeur, le comte de Béthune, fut envoyé auprès d'Urbain VIII.

Tout se préparait à une rupture. Mais il y était besoin de grands ménagements. On ne voulait ni mécontenter le pape ni déclarer la guerre à l'Espagne. Il fallait encore ne pas offenser l'union catholique d'Allemagne qui pourrait se porter toute entière au secours de la maison d'Autriche; et cependant, on devait occuper les forces de cette puissance en Flandre, les retenir en Allemagne et les inquiéter en Italie, sans

faire encore paraître nulle part les armes de la France. On résolut [septembre] de faire attaquer l'État de Gênes par le duc de Savoie, de fournir des secours aux Provinces-Unies, et de préparer sous le nom des rois d'Angleterre et de Danemark une ligue puissante pour le recouvrement du Palatinat. Ernest de Mansfeld devait commander les troupes qu'on lèverait en Angleterre pour l'électeur-palatin. La France lui fournissait secrètement de l'argent. Il vint à Paris avec une suite brillante et un train de général d'armée ; puis il passa en Angleterre où il reçut du roi Jacques [10 novembre] ses pouvoirs de général, à la charge de ne piller aucun pays allié, et de ne rien entreprendre contre les États du roi d'Espagne ou de l'infante Isabelle. Quant à la Valteline, l'ambassadeur eut ordre d'engager le pape à remettre les forts entre les mains des habitants qui les défendraient, et, si cela ne se pouvait accorder, de les rendre aux Espagnols en retirant sa médiation. Par ce moyen la querelle se trouvant rétablie entre la seigneurie des Grisons et une province révoltée, la France était en droit de secourir ses alliés.

C'étaient donc les Grisons eux-mêmes qui devaient commencer la guerre. Le marquis de Cœuvres avait été envoyé en Suisse avec titre d'ambassadeur, pour obtenir l'assistance des autres cantons. Mais il y avait un commandement militaire sous sa mission diplomatique. Il leva quelques troupes à Berne et dans le Valais : il en reçut de France, et, joignant toutes ses forces à celle des Grisons, il partit de Coire [25 novembre] à la tête de dix mille hommes, se proclamant « général de l'union formée entre le roi de France, la républi- « que de Venise et le duc de Savoie. » Il descendit dans la partie supérieure de la Valteline, où les habitants s'empressèrent de lui envoyer des députés. Les garnisons du pape n'opposèrent qu'une faible résistance, et, en peu de jours [décembre], toutes les villes et les forts du canton furent en son pouvoir. La violence dont il avait fallu user contre les troupes du saint-siége fut excusée par cette circonstance que leur chef

avait appelé les Espagnols à son secours, et le cardinal de Richelieu recommanda aux envoyés de France de remontrer soigneusement au pape « que tout avait été fait pour le bien « de la chrétienté et celui du saint-père lui-même. »

Le roi d'Espagne ne parut pas grandement s'émouvoir de cette attaque qui amenait une armée française aux portes du Milanais. Sans doute il comptait que le roi de France serait toujours assez tôt distrait d'une expédition lointaine par quelque danger plus voisin, et depuis longtemps cette sorte de diversion n'avait jamais manqué. En effet, au moment où tous les regards se portaient vers les Alpes, la guerre civile reparut sur les côtes de la Bretagne. Le duc de Soubise s'était concerté avec son frère pour tenter une entreprise hardie, dans l'espoir que les affaires où le roi était engagé le détermineraient à traiter plus favorablement les Rochelois. Sous prétexte d'un voyage de long cours, il avait équipé plusieurs bâtiments. Il se présenta tout à coup [17 février 1625] devant le Port-Louis où reposait la flotte du roi, s'empara des vaisseaux, se rendit maître de la ville et assiégea le fort. Le duc de Vendôme, gouverneur de la province, arriva assez à temps pour protéger la citadelle et le déloger de la ville ; mais il ne put, « ou ne voulut pas, » ajoutent les Mémoires de Richelieu, l'empêcher de sortir du port, emmenant avec lui les vaisseaux qu'il avait surpris. Le duc de Rohan devait, de son côté, prendre les armes dans le Midi ; mais ceux qu'il s'était associés manquèrent de résolution, ou furent découverts, de sorte qu'il ne put répondre alors au signal de son frère.

Quoique la plupart des chefs de la religion, les députés généraux en cour et les officiers des principales villes réformées se fussent empressés de désavouer le duc de Soubise, il était facile de voir que la révolte s'étendrait à la première occasion, que les Rochelois ne se sépareraient pas toujours d'une tentative faite en leur faveur, et que le duc de Rohan trouverait le moyen de renouer sa partie. Ce seigneur était devenu, par la mort du duc de Bouillon et par celle de du Plessis-Mornay,



arrivées l'une et l'autre en 1623 [25 mars et 11 novembre], plus important dans son parti et plus maître de le diriger. D'ailleurs il paraissait certain que l'or de l'Espagne n'était pas étranger à ce mouvement, et il fallait ou renoncer à la guerre d'Italie, ou gagner les réformés du royaume par quelque accommodement, à moins qu'on ne se crût en état de se soutenir par les armes contre les rebelles de l'intérieur et les ennemis du dehors. C'était ce qu'on n'avait pas encore vu depuis le commencement des troubles, et le cardinal de Richelieu ne recula pas devant cette nouveauté. Il fit mettre sur pied, en Languedoc et en Poitou, deux armées chacune de six mille hommes pour surveiller les mouvements des huguenots ; il demanda [mars] des vaisseaux au roi d'Angleterre et aux Provinces-Unies pour pouvoir tenir la mer contre le duc de Soubise, pendant que le marquis de Cœuvres, sans se laisser arrêter par les propositions de trêve que le pape voulait faire agréer, continuait à reprendre toutes les villes des Grisons.

Cependant la France avait une autre affaire à négocier auprès du pape. C'était la dispense pour le mariage de la sœur du roi avec le prince de Galles. Les articles du contrat étaient signés depuis cinq mois [10 novembre 1624] ; des réjouissances publiques avaient célébré cet événement, et la permission ecclésiastique n'arrivait pas, quoiqu'elle eût été accordée dès longtemps au père de Bérulle, et qu'on eût encore envoyé à Rome le père Joseph capucin, pour en solliciter l'expédition. Le pape voulait que l'article secret, par lequel le roi d'Angleterre promettait de ne pas persécuter les catholiques de son royaume, fût rendu public, ou qu'au moins cet engagement fût expressément contracté avec le saint-siége, par un écrit rédigé en latin que signeraient les deux rois. Jacques Ier s'y refusa, et le cardinal de Richelieu fit déclarer au pape, avec toutes les formes de la soumission et du respect [avril 1625], « que cette difficulté n'empêcherait pas le mariage. » La dispense fut aussitôt délivrée.

Durant ces retards, Jacques Ier était mort le 6 avril 1625, et

c'était maintenant le roi d'Angleterre Charles Ier, âgé de vingt-cinq ans, qui pressait la conclusion de son mariage avec madame Henriette. La cérémonie eut lieu à Paris [11 mai] cinq semaines après la mort du roi Jacques. Le duc de Chevreuse avait été désigné pour représenter l'époux royal. La bénédiction nuptiale fut donnée, sur un théâtre construit devant le portail de l'église Notre-Dame, par le cardinal de la Rochefoucauld, et, lorsqu'on alla entendre la messe dans l'église, le duc de Chevreuse se retira, sans y assister, avec les ambassadeurs de la Grande-Bretagne. Toute la cérémonie, du reste, avait été réglée sur ce qui s'était passé lors du mariage entre le roi Henri de Navarre et la sœur de Henri III. Au milieu des fêtes qui furent données à cette occasion, on vit arriver inopinément [24 mai] le dernier favori du roi Jacques, qui s'y était pris à l'avance pour devenir celui de son fils. George Villiers, duc de Buckingham, avait déjà traversé la France avec le prince de Galles, mais sans vouloir être aperçu, lorsque Charles alla chercher une femme en Espagne. Cette fois il venait avec un grand appareil, chargé par le roi son maître de conduire la nouvelle reine en Angleterre. George était d'une beauté remarquable, que relevaient d'ailleurs l'élégance et le faste de sa parure. Outre la faveur éclatante dont il jouissait à la cour de Londres, il apportait encore la réputation d'une galanterie souvent audacieuse, dont on se plaisait à multiplier les preuves. Dans ce nombre on comptait une passion violente pour la comtesse d'Olivarès qui aurait contribué à faire manquer le mariage du prince de Galles, et il se trouvait justement que la comtesse n'avait rien en sa personne qui pût rendre cette témérité vraisemblable.

On peut juger avec quel empressement de curiosité il fut reçu par les courtisans et par les dames. Une prodigalité poussée jusqu'à la folie ajouta encore à cette futile renommée. Il parut à la cour pour la première fois avec un manteau tout brodé de perles, si adroitement mal attachées que chacun de ses mouvements en faisait tomber quelques-unes, et quand on

les avait ramassées derrière lui, il refusait de les reprendre. Toute la cour de France voulut rivaliser de splendeur pour accueillir cet étranger qui semblait lui porter défi d'extravagance, et le cardinal de Richelieu lui-même se fit honneur de ne le céder à personne en inventions de luxe et de plaisirs. Mais c'était encore trop peu pour le duc de Buckingham. Pendant son séjour à Paris, qui ne dura pas plus d'une semaine, il eut le temps de concevoir et de déclarer publiquement le plus ardent amour pour la reine de France. C'était à elle que s'adressaient tous ses regards, toutes ses attentions, tous ses efforts pour briller et pour plaire. Anne d'Autriche reçut avec les complaisances de la coquetterie cet hommage de la vanité. Elle ne repoussa pas trop durement un sentiment peu respectueux qu'il aurait fallu punir comme un crime. Ce commerce de transports téméraires et de douces rigueurs se continua dans le voyage que la cour fit en Picardie pour accompagner la reine Henriette. Il arriva même un jour que la reine se promenant dans le jardin de son logis d'Amiens, suivie de plusieurs dames et seigneurs, se trouva seule au détour d'une allée avec le duc de Buckingham, et fut obligée d'appeler son écuyer. Lorsque les deux reines se séparèrent [16 juin] à une lieue d'Amiens, le duc, en prenant congé d'Anne d'Autriche, baisa tendrement le bas de sa robe et versa « un torrent de « larmes. » Quelques jours après, feignant d'avoir reçu de Londres une nouvelle importante qu'il voulait communiquer à la reine-mère, demeurée dans Amiens avec sa belle-fille, il y accourut en toute hâte, visita la reine-mère, se fit admettre dans la chambre de la jeune reine qui était couchée, s'agenouilla auprès de son lit, et lui adressa devant ses femmes les discours les plus passionnés. Puis, certain d'avoir étonné la France, il retourna en Angleterre [22 juin] pour aider Charles Ier à gouverner son royaume.

CHAPITRE II

égociation avec le légat du pape en France au sujet de la Valteline. — Le légat se retire sans avoir rien conclu. — Grand conseil d'Etat convoqué à Fontainebleau. — La guerre est résolue. — Etat des hostilités dans les Pays-Bas. — Résultats de l'expédition contre Gênes. — Différends particuliers avec les Espagnols et les Génois. — Guerre avec les réformés. — Tumulte des villes et dévastation des campagnes. — Propositions de paix. — Victoire navale du duc de Montmorency. — Les réformés demandent la paix. — Libelles catholiques contre le gouvernement. — Censure du clergé contre ces écrits. — Mauvaise volonté des Hollandais. — Commencement de brouillerie avec l'Angleterre. — Paix avec les réformés. — Traité avec l'Espagne pour la Valteline.

[1625]

C'était beaucoup pour le cardinal de Richelieu dont le crédit naissant ne s'appuyait auprès du roi, ni par une affection personnelle, ni par l'autorité que donne la longue habitude des conseils, c'était beaucoup, disons-nous, que d'avoir persisté dans les desseins formés contre la maison d'Autriche au moment où la rébellion reparaissait armée dans le royaume. Mais ce mouvement des réformés, pour lequel il serait difficile de trouver, dans leur intérêt même, quelque prudence et quelque utilité, ne permettait pas de suivre les projets qu'on avait conçus, avec toute l'ardeur et toutes les ressources qui auraient pu amener un succès étendu et rapide. Les temps d'ailleurs n'étaient pas préparés pour des entreprises trop hardies, tant il y avait d'incertitude et de défiance dans les amitiés que l'on avait contractées. Il fallait donc seulement se maintenir, marcher avec précaution, et ne pas reculer.

L'expédition de la Valteline avait réussi. Le marquis de Cœuvres s'était emparé de toutes les places à l'exception de Riva. Mais, au lieu des armées espagnoles, on avait rencontré les négociations du pape dont il était moins aisé encore de se défaire. Celles qui avaient lieu à Rome ne paraissant pas suffire, le pape résolut d'envoyer aux deux rois, de France et d'Espagne, son neveu le cardinal Barberini avec la qualité de légat. En même temps il écrivit à tous les évêques de l'Église catholique pour qu'ils joignissent leurs prières aux efforts pacifiques du saint-siége. Le légat arriva dans Paris [21 mai] au milieu des fêtes qui se faisaient pour le mariage de la princesse Henriette. Le cardinal, qui ne put empêcher cette démarche, avait promis de le bien recevoir, mais de ne lui rien accorder. En effet on lui rendit toutes sortes d'honneurs. On lui prépara deux entrées solennelles à Lyon et à Paris, où tous les corps de l'État allèrent le saluer. Mais il s'éleva d'abord une difficulté lorsque sa commission fut présentée au parlement. Le pape ne donnait pas à Louis XIII le titre de roi de Navarre, et cette omission semblait une complaisance pour le roi d'Espagne, qui promettait peu d'impartialité dans la médiation. Il fallut que le pape ôtât ce premier sujet d'ombrage. Le cardinal de Richelieu entra en pourparlers avec son collègue italien. Le légat demandait une suspension d'armes, qui fut formellement refusée. Il voulait ensuite qu'on fît au saint-siége quelque réparation, pour l'injure que le marquis de Cœuvres avait commise en assiégeant des places occupées par les troupes pontificales; on promit sur ce point de le satisfaire. Pour assurer la liberté de la religion catholique dans la Valteline, le légat ne trouvait rien de mieux que d'enlever aux Grisons la souveraineté de ce pays; c'était en réalité le donner au roi d'Espagne, qui en aurait été le maître sous le titre de protecteur ou d'allié. Le cardinal de Richelieu fit valoir le danger d'un tel exemple « pour les rois dans les États des« quels Dieu avait permis la diversité des religions. » Enfin, pour ce qui concernait le passage des troupes par ce canton,

la France soutenait qu'il ne devait appartenir qu'à elle seule, qui avait depuis cent ans dépensé tant de millions pour conserver l'alliance des Grisons, et qui ne pouvait jamais s'en servir que pour le bien de l'Italie.

Lorsqu'il vit que tous ses arguments ne pouvaient convaincre le légat, et qu'il fallait risquer de se brouiller avec le pape, le cardinal s'avisa d'un expédient pour mettre à couvert sa responsabilité comme ministre et surtout comme prince de l'Église. Il proposa au roi de convoquer un conseil extraordinaire où l'on appellerait les principaux personnages du royaume, de leur soumettre les difficultés de cette affaire, et d'autoriser par leur délibération le parti qu'il convenait de prendre. « Par ce moyen, disait-il, le blâme de la guerre, si « elle devient inévitable, tombera sur ceux qui en seront « cause. La conscience du roi sera en repos, et ses sujets, « consultés en la personne de ceux qu'ils sont habitués à ho- « norer, se croiront plus étroitement obligés à contribuer de « leurs biens et vies, s'il en est besoin, à des résolutions « qu'ils verront publiquement approuvées. » Dans cette assemblée devaient se trouver les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ducs et maréchaux de France, les cardinaux, les pairs ecclésiastiques et plusieurs membres députés du clergé, enfin des magistrats pris parmi les cours souveraines du royaume. Le légat prévit bien que cette discussion lui serait peu favorable, et il quitta brusquement la cour [23 septembre], après avoir refusé les présents du roi, et sans vouloir être accompagné ni défrayé sur son chemin suivant l'usage.

L'assemblée ne s'en tint pas moins au jour indiqué [29 septembre]. Étienne d'Aligre, qui avait été pourvu de l'office de chancelier après la mort du sieur de Sillery, exposa tout ce qui s'était passé au sujet de la Valteline, l'ancienne alliance des Grisons avec la France, la rébellion de leurs sujets excitée par l'Espagne, le traité de Madrid méconnu, le dépôt entre les mains du pape prolongé au delà des termes stipulés, les

conditions déshonorantes et préjudiciables apportées par le légat. Sur ce qui restait à faire, le roi demandait à chacun son avis avec toute liberté, pour se diriger en conséquence. Le comte de Schomberg, nommé depuis peu maréchal de France, parla le premier, et, insistant sur la mauvaise volonté du légat dont il avait eu lui-même plus d'une fois la preuve, il conclut à la guerre. Le premier président de Verdun s'en rapporta à ce que feraient « les dignes ministres élus par le roi. » Le cardinal de Richelieu parut d'abord incliner à la paix, pourvu qu'elle fût honorable et utile. Il trouvait plusieurs inconvénients à porter les armes du roi en Italie. Mais la réputation de l'État devait passer avant tout. « Le clergé, disait-il, offrait « les fonds nécessaires pour combattre les huguenots du « royaume. Tout le revenu ordinaire pouvait donc être em- « ployé à la guerre étrangère, et, si les besoins devenaient « pressants, les compagnies souveraines et les bons sujets du « roi se chargeraient d'y pourvoir. » Le cardinal de Sourdis, qui proposa une suspension d'armes, fut écouté avec impatience. Le cardinal de la Valette, récemment arrivé de Rome, fournit son témoignage sur les mauvaises dispositions de cette cour. Le maréchal de Bassompierre s'exprima avec le ressentiment d'un négociateur qui avait été trompé, et qui voulait se venger en soldat. Toute l'assemblée n'eut qu'une voix pour qu'on soutînt l'honneur de la France.

Les entreprises concertées l'année précédente n'avaient pas eu tout l'effet qu'on en avait attendu. La première regardait les Pays-Bas où le marquis de Spinola assiégeait la ville de Bréda défendue par plusieurs milliers de soldats anglais et français avec la garnison du pays, et où le prince d'Orange essayait vainement de le troubler dans ses opérations. Là devait être employé d'abord le secours amené par Mansfeld. Car, bien que sa commission fût pour recouvrer le Palatinat, comme il fallait qu'il traversât le théâtre de la guerre engagée entre les Espagnols et les Provinces-Unies, cela ne pouvait se faire sans coup férir, et l'empereur avait envoyé à sa rencon-

tre un corps de troupes dont l'armée de Spinola s'était grossie. Tous les Pays-Bas étaient en alarmes, incertains du lieu où débarquerait ce redoutable aventurier. Ses vaisseaux parurent enfin [février] devant Flessingue, et trouvant sans doute les côtes de Flandre trop bien garnies, ils s'avancèrent dans l'intérieur et firent leur débarquement à quatre lieues de Bréda. Les vents contraires retardèrent l'arrivée de la cavalerie qu'il attendait de France, et les maladies réduisirent en peu de temps son armée anglaise de treize à cinq mille hommes. Dans le même temps [23 avril] mourut le prince d'Orange, Maurice de Nassau, et le commandement des armées fut remis au prince Frédéric-Henri son frère. Tous ces malheurs avaient empêché de rien entreprendre contre Spinola qui poussait toujours le siége avec vigueur, enfermé dans un camp qu'il avait mis à l'abri de toute attaque. Le prince Frédéric-Henri essaya faiblement de l'y forcer et conseilla aux assiégés de se rendre. Mansfeld, qui avait assez perdu de soldats sans combattre, conduisit le restant de son armée vers l'Allemagne, non sans être abandonné d'une grande partie de ses gens, et notamment de la cavalerie française qui retourna dans son pays. La ville capitula [4 juin], et l'infante vint visiter sa nouvelle conquête. Une inscription orgueilleuse fut gravée sur le marbre en souvenir de cette victoire. On y lisait que « sous le règne de Philippe IV et sous le gouverne- « ment d'Isabelle, Spinola s'était emparé de Bréda, malgré « quatre rois qui conspiraient en vain pour le défendre. » Ces quatre rois étaient ceux de France, d'Angleterre, de Danemark et de Suède.

L'expédition contre la république de Gênes n'avait pas mieux réussi. Le prétexte de cette guerre n'était rien de plus qu'un procès que les tribunaux auraient jugé entre particuliers. Il s'agissait d'un fief acheté par le duc de Savoie, surenchéri par la république, et le duc prétendait faire confirmer son contrat par la justice des armes. Comme l'Espagne avait attaqué la première les alliés du roi, la France saisissait cette

occasion de prendre sa revanche sur un allié de Philippe IV, et se réservait d'ailleurs de faire valoir plus tard les anciens droits de la couronne sur cette principauté. Le connétable de Lesdiguières, qui semblait avoir le département des guerres d'Italie, eut charge de s'entendre avec le duc de Savoie. On avait besoin de vaisseaux, et ce fut encore aux Provinces-Unies qu'on s'adressa. Le connétable, après avoir assemblé son armée dans la Bresse, passa les monts au cœur de l'hiver, joignit ses troupes à celles du duc, et tous deux, s'avançant dans l'État de Gênes [9 mars], s'emparèrent de plusieurs places et défirent quelques partis des ennemis. Mais bientôt l'argent leur manqua; leurs troupes, réparties dans les places conquises, se trouvèrent insuffisantes pour assiéger la ville de Gênes en laquelle reposait toute la force de la seigneurie. Les vaisseaux dont ils attendaient le secours n'arrivaient pas. On les avait détournés de cette destination pour les diriger contre les réformés de France. Le connétable écrivait en vain à la cour; on lui répondait que les affaires de l'intérieur demandaient l'emploi de tous les fonds et de toutes les forces, et qu'il fallait ajourner la conquête de Gênes. Pendant ce temps les ennemis eurent la liberté de reprendre l'offensive. Une armée espagnole sortit du Milanais [juillet], la garnison de Gênes se mit en campagne, et il fallut faire tête à ces deux assaillants. Les villes dont on s'était emparé furent bientôt perdues; l'honneur d'une retraite habile resta seul au connétable et au duc de Savoie, qui fut à son tour forcé de défendre ses frontières. Le bonheur voulut que les Espagnols s'étant opiniâtrés au siége d'une petite place appelée Verrüe, ils fussent obligés de l'abandonner [17 novembre] après trois mois d'inutiles efforts et avec une perte considérable, de sorte que la France eut un peu de gloire pour se consoler d'un mauvais succès, et qu'elle put faire des épigrammes contre ses ennemis.

A l'occasion de cette guerre il s'était passé deux événements qu'il convient de rapporter. Trois bâtiments de Gênes, ayant été poussés sur les côtes de Provence, furent saisis par le duc

de Guise. Comme il s'y trouvait une forte somme d'argent envoyée d'Espagne aux Génois, la cour de Madrid, prétendant que ces deniers appartenaient à des Espagnols, fit confisquer [avril] par représailles tous les biens meubles, effets et deniers des Français, particuliers ou commerçants, qui résidaient en Espagne, et dont le nombre s'élevait, dit-on, à deux cent mille. Le roi de France défendit à son tour tout commerce et trafic de ses sujets avec l'Espagne, et fit saisir [mai] tous les vaisseaux, effets, marchandises et biens des Espagnols, Portugais, Grenadins, Milanais, Napolitains et Génois, pour servir de compensation aux pertes que les Français pourraient éprouver. Peu de temps après, le sénat de Gênes rendit une sentence capitale contre l'ambassadeur de France en Piémont, Marini, sujet de la république, qui s'était mis au service du roi, et agissait publiquement en ennemi de sa patrie. Il fut déclaré rebelle, condamné à mort [30 août] avec confiscation de ses biens, et, de plus, une somme de dix-huit mille écus fut promise à celui qui le tuerait. Cet acte parut à la cour de France une violation du droit des gens. Le roi déclara qu'il prenait son ambassadeur sous sa protection, fit saisir encore une fois tous les biens des Génois dans le royaume, ordonna en outre qu'on s'assurerait de leurs personnes pour servir d'otages, et promit enfin [4 octobre] la somme de soixante mille livres à quiconque serait vérifié avoir dûment châtié et puni de mort un de ceux qui avaient signé la téméraire sentence. Il y avait quelque chose d'un peu sauvage dans cette dernière disposition. Aussi disait-on que le roi avait voulu, « sur une « procédure si extraordinaire que celle dont la république « avait usé, se servir de moyens extraordinaires et non pra- « tiqués dans le royaume pour en obtenir réparation. »

Si, dans ce premier essai d'une politique nouvelle, on avait obtenu peu d'avantages réels, du moins on n'avait laissé nulle part entamer l'honneur de la France. C'était la révolte des huguenots qui empêchait d'agir plus fortement au dehors. Les réformés n'avaient pas persisté longtemps dans le blâme

qu'ils portèrent d'abord sur le coup de main tenté par le duc de Soubise. Pour les animer davantage, le duc de Rohan établit dans la ville de Castres le siége du gouvernement qu'il s'attribuait, et il en sortit bientôt [1er mai] avec des troupes afin de soulever les villes du voisinage. Montauban se déclara pour lui après beaucoup de contestations. Le duc d'Épernon eut ordre de faire le dégât autour de cette ville [juin], tandis que le maréchal de Thémines irait chercher le duc de Rohan. Le secrétaire du duc d'Épernon, qui a écrit sa vie, assure qu'on ne saurait représenter la guerre sous une figure plus hideuse que celle qu'elle eut alors : « La nuit, dit-il, on pouvait voir « mille feux dans la plaine. Les bleds, les arbres fruitiers, « les vignes et les maisons étaient les aliments de cette « flamme. » Le maréchal de Thémines fit le même exploit [juillet] autour de Castres, « où le dégât, disent les relations « du temps, fut si bien exécuté, qu'on ne laissa aucun arbre « ni maison debout, ni souche de vigne, ni épi de blé. » Les fréquentes sorties des assiégés, qui venaient défendre leurs récoltes, fournissaient au moins quelques occasions de combat et d'honneur. Pendant ce temps le duc de Rohan parcourait le bas Languedoc et les Cévennes pour rallier ses partisans. Nismes, Uzès et Alais lui fermèrent leurs portes ; la chambre de l'édit établie à Béziers rendit un arrêt [7 juillet] contre lui. A son approche, le peuple des villes se divisait, incertain du succès et surtout du profit qu'il pourrait tirer d'une guerre nouvelle. Le duc levait pourtant des troupes, et, malgré quelques désavantages, il faisait face partout aux forces du roi. La duchesse sa femme le remplaçait à Castres, avec une intelligence et un courage au-dessus de son sexe. Il ne paraît pas que, de part ni d'autre, on cherchât un engagement général entre les deux armées. On ne voulait que prendre et brûler des châteaux ou villages. Cette guerre s'éloigna bientôt du Languedoc où elle avait commencé, pour se porter [août] dans le pays de Foix.

Mais la principale espérance des réformés était la flotte

commandée par le duc de Soubise. Il avait obtenu enfin l'approbation et l'assistance des Rochelois. Maître de la mer, il parcourait les côtes depuis l'île de Rhé jusqu'à Blaye, s'emparant des vaisseaux marchands et ruinant tout le commerce du pays. Puis il descendit au pays de Médoc [11 juin] pour exercer les représailles de la dévastation qui se faisait autour de Montauban et de Castres. La populace de Bordeaux ne trouva rien de mieux pour se venger que de tuer les religionnaires de la ville et de piller leurs maisons ; et le premier président, qui voulait protéger toutes les propriétés, fut menacé de mort, comme l'était en même temps et pour la même cause celui de Toulouse. Cependant les bourgeois firent bonne contenance. Le commandement militaire fut remis aux mains du parlement par une lettre du duc d'Épernon. Des troupes marchèrent dans le Médoc [23 juin] et forcèrent le duc de Soubise à se rembarquer. Ce n'était rien pourtant que de déloger un ennemi qui pouvait, le lendemain, reparaître sur un point où la défense n'aurait pas le temps de se porter. Il fallait l'attaquer sur ses vaisseaux. Malheureusement le roi de France n'en avait pas. Quelques-uns même de ceux que le duc de Soubise avait pris appartenaient au duc de Nevers. Nous avons vu qu'on en avait emprunté aux Hollandais et aux Anglais. Mais on ne pouvait espérer, des soldats fournis par ces deux puissances, une grande ardeur pour combattre les réformés. Le cardinal de Richelieu exigea et obtint qu'un certain nombre de ces vaisseaux seraient commandés et montés par des Français.

Cependant on négociait pour la paix. Les deux généraux des réformés et les villes de la religion avaient envoyé au roi [juillet] des commissaires pour dresser l'état de leurs plaintes et s'entendre sur les conditions. On convenait aisément de satisfaire les deux frères, qui voulaient être payés des sommes qu'on leur avait promises lors de la paix de Montpellier et obtenir un commandement en Italie. Mais on ne pouvait s'accorder en ce qui concernait le fort bâti près de La Rochelle,

dont les réformés demandaient la démolition. L'espoir d'un arrangement retardait les mouvements de la flotte royale, et l'amiral lui-même, le duc de Montmorency, ne quittait pas Fontainebleau. Le duc de Soubise fit agréer au général des vaisseaux hollandais, qui se trouvaient alors sur les côtes de Poitou, une suspension d'armes jusqu'à ce qu'on sût si le traité était fait ou failli, et peu de temps après [20 juillet] il alla subitement l'attaquer, mit le feu au vaisseau amiral, et se retira dans l'île de Rhé, emmenant cinq vaisseaux qu'il avait pris.

Cette entreprise, à laquelle on pouvait reprocher un manque de foi, semblait demander une prompte vengeance. Mais on n'avait pas encore les vaisseaux d'Angleterre, et il ne fallait pas publier qu'on les destinait contre les réformés. Car déjà s'était manifestée en Angleterre une violente indignation contre le duc de Buckingham, qui voulait employer les forces du royaume pour l'oppression des serviteurs de Dieu, et la certitude que la paix allait se faire pouvait seule empêcher la désertion des Anglais, ramenés à Dieppe par un ordre exprès de leur roi. On continua donc à négocier. Toutefois le duc de Montmorency alla rallier sa flotte composée des navires d'Olonne, des vaisseaux hollandais et de ceux d'Angleterre qui rejoignirent enfin l'armée, mais dégarnis des hommes qui les montaient et servis seulement par des Français. Les troupes de terre étaient préparées pour descendre dans l'île de Rhé, pendant que la flotte du roi combattrait celle du duc de Soubise. Celui-ci ne put défendre l'île qui fut emportée en deux jours, et il fut obligé [15 septembre] de se retirer sur une chaloupe à Oléron. Le lendemain les deux flottes s'approchèrent. Celle du duc de Soubise, après un rude combat, voulut se retirer à la faveur de la nuit; mais on la poursuivit avec ardeur; onze de ses vaisseaux furent pris, et le reste ne put que se sauver à force de voiles. Le bourg de Saint-Martin de Rhé capitula [18 septembre], et le duc de Soubise, après avoir rallié les débris de sa flotte près d'Oléron, fut obligé d'aller

chercher un abri sur les côtes d'Angleterre, en se plaignant d'avoir été trahi par les siens. L'île d'Oléron se rendit aussitôt.

La nouvelle de cette victoire arrivait au moment où le roi avait le plus besoin de succès et de bonne réputation. Ce fut en quelque sorte sous ses auspices que s'ouvrit l'assemblée dans laquelle on résolut la continuation de la guerre étrangère. Le roi l'annonça au clergé comme un événement où la gloire de Dieu n'était pas moins intéressée que la sienne; un Te Deum fut chanté dans toutes les cathédrales de France. On put espérer que les intérêts du roi en seraient mieux accueillis à Rome où, quelques mois auparavant, le bruit d'un traité avec les huguenots avait causé un grand scandale. L'archevêque de Lyon écrivait alors au cardinal de Richelieu « qu'il fallait poursuivre ce succès, assiéger La Rochelle, et « châtier ou, pour mieux dire, exterminer les huguenots, « toute autre affaire cessante. » Le parti de la religion n'était pas lui-même très-rassuré. Les Rochelois, sous le prétexte de quelque article de la capitulation, adressèrent au duc de Montmorency [27 septembre] une lettre flatteuse où ils semblaient demander son intercession auprès du roi pour obtenir la paix, et, en même temps, ils envoyèrent des députés à la cour pour accepter les conditions que naguère ils avaient refusées avec hauteur. Mais ils y trouvèrent aussi du changement. On offrait volontiers de traiter avec les réformés du Languedoc et des provinces voisines, pourvu qu'il ne fût question ni de La Rochelle ni du duc de Soubise. Ce ne fut pas sans peine [1er novembre] que le duc de Rohan, dans une assemblée tenue à Milhau, détermina les villes qui avaient reconnu son autorité à ne pas traiter séparément. Cette résolution, présentée au roi [21 novembre] avec des paroles pleines de respect et soumission, ne parut pas assez sérieuse pour qu'on renonçât à l'espoir de ruiner tout à fait La Rochelle, maintenant qu'elle n'avait plus de flotte pour la défendre, et d'îles pour lui fournir des munitions; « c'était, disait-on,

« l'affaire de quatre mois au plus. » Les gens de guerre étaient sûrs du succès, et le clergé annonçait déjà « l'extirpation de l'hérésie. »

On ne connaîtrait qu'imparfaitement les difficultés que rencontrait la politique adoptée par le conseil de France, si l'on s'arrêtait à l'énumération des seuls obstacles matériels. Marier une sœur du roi très-chrétien à un prince hérétique, assiéger des places sur lesquelles flottait l'étendard du saint-siége, aider un peuple protestant à recouvrer une province catholique, former une alliance pour rétablir dans ses États un prince séparé de l'Église, rompre publiquement une négociation entamée avec un légat neveu du pape, c'était plus qu'il n'en fallait pour réveiller dans les esprits ces passions soupçonneuses et violentes, que le temps n'avait pu tout à fait éteindre, et que, quinze années auparavant, Ravaillac avait exprimées par un coup de poignard. Le langage de la Ligue se retrouva tout entier dans un libelle publié en Italie et répandu en France, que l'on attribua d'abord au fameux prédicateur Jean Boucher, alors réfugié dans les Pays-Bas, et qui fut regardé ensuite comme un adieu hostile du légat. C'était un « Avertissement au roi Louis XIII, » où on lui démontrait rapidement et avec vigueur « la honte dont il se « couvrait en contractant une alliance sacrilége, et en faisant « aux catholiques une guerre injuste, dans laquelle il ne pou- « vait persister sans offense pour la religion. » Cet écrit fut condamné [30 octobre] et brûlé par sentence du Châtelet. La faculté de théologie le déclara « entièrement détestable et « exécrable, » et invita les magistrats séculiers [1er décembre] « à châtier exemplairement ce malheureux rejeton sur- « vivant à la moisson des doctrines parricides. » Mais ce qui pouvait avoir le plus d'influence sur les hommes religieux, ce fut [13 décembre] une déclaration de l'assemblée du clergé, écrite avec quelque talent, où le pouvoir absolu des rois et l'obéissance nécessaire des sujets étaient formellement reconnus, sans exception ni réserve. On y louait la conduite du roi,

on justifiait ses alliances; on opposait aux injures du prétendu théologien un éloge pompeux des ministres, et surtout de celui que les fanatiques voulaient injurier en l'appelant « cardinal d'État. » « Ses ennemis, disait-on, n'ayant autre « chose à dire contre lui, le blâment de ce qu'il est trop ac« cord, trop prévoyant, et que, tenant ses intentions cachées, « il découvre celles d'autrui. Ne devons-nous pas, au con« traire, nous réjouir avec la France de ce que ceux qui s'es« timaient seuls être sages, et qui nous prenaient ci-devant « pour des gens volages, barbares, grossiers et imprudents, « nous tiennent aujourd'hui plus adroits et habiles qu'ils ne « croyaient? » Plus tard le clergé revint sur cet acte, que le parlement à son tour prit sous sa protection. Après de longs débats, l'évêque de Chartres, qui l'avait rédigé, fut contraint de le désavouer en partie, et le cardinal, en ayant obtenu tout l'effet qu'il désirait, ne s'inquiéta pas beaucoup de le défendre.

La continuation de la gurre avec les réformés était un meilleur argument contre les déclamations des zélés catholiques. Mais là aussi se trouvaient bien des empêchements. Si les catholiques de France avaient des libelles en Italie, les protestants avaient des prêches en Hollande, où l'on signalait comme une abomination les secours prêtés au roi pour la ruine de leur croyance. Le peuple d'Amsterdam attaqua la maison de l'amiral qui commandait la flotte auxiliaire devant La Rochelle. On demandait à grands cris le rappel des vaisseaux hollandais. Les états furent obligés de céder à ce vœu. Le vice-amiral qui poursuivait le duc de Soubise obéit avec empressement. L'amiral, retenu quelque temps par le ressentiment de l'injure qu'il avait reçue, par les caresses du duc de Montmorency, et par les faveurs du roi qui lui envoya le cordon de Saint-Michel, ne put résister aux ordres réitérés de son gouvernement. Les dispositions de l'Angleterre étaient encore moins favorables. En allant chercher un asile dans ce pays, le duc de Soubise y avait trouvé, de la part du peuple, une ardente sympathie. La haine contre les catholiques servait alors de ralliement

à toutes les passions et à tous les intérêts qui s'essayaient contre le gouvernement de Charles Ier. L'indignation qui s'était manifestée parmi les matelots anglais, lorsqu'ils surent qu'on voulait les employer contre les réformés, était un sentiment national que les raisons politiques ne pouvaient atteindre, et pour lequel le roi d'Angleterre était obligé de montrer quelque complaisance. Il refusa de recevoir le duc de Soubise; mais il ne voulut pas consentir à rendre les vaisseaux pris sur le roi et sur ses sujets, que le duc avait amenés avec lui à Portsmouth.

On pouvait s'apercevoir déjà que le mariage contracté avec l'Angleterre ne produirait pas tout l'avantage qu'on en avait attendu. On s'était trop pressé en publiant « qu'Henriette de « France devait bientôt, comme autrefois Adilberge, fille de « Charibert, ouvrir l'âme d'un roi breton aux rayons de la « foi catholique. » Charles, qui avait besoin d'argent pour suivre les projets où il s'était engagé, ne pouvait heurter les préventions de ses sujets. Déjà il lui avait fallu [août] dissoudre un parlement qui lui donnait des conseils au lieu de subsides, et le mauvais succès d'une expédition maritime tentée en ce temps-là [octobre] contre Cadix ne devait pas relever son crédit. Le duc de Buckingham, qui voyait s'accumuler contre lui les reproches et les ressentiments, suspect de partialité pour les catholiques parce que sa mère et sa femme étaient attachées à cette religion, essayait de regagner la faveur populaire par de nouvelles rigueurs contre une faible minorité dont il n'avait rien à craindre. La reine avait à peine touché le rivage anglais que déjà ses illusions s'étaient dissipées. Ni la pompe de la cour, ni la richesse des ameublements ne lui rappelait le royaume de son frère. Chaque jour c'étaient de nouvelles difficultés pour la composition de sa maison, dont on voulait éloigner les serviteurs qu'elle avait amenés, afin d'y placer des Anglais. Le duc de Buckingham avait en cela un double objet; il prétendait satisfaire le peuple en renvoyant des catholiques, et entourer la reine de sa propre famille. Ces con-

testations mirent plus d'aigreur encore dans les relations politiques. Le duc de Buckingham qui, de La Haye où il était allé pour signer [9 décembre] un traité avec les Provinces-Unies, désirait passer en France, en fut détourné par l'ambassadeur du roi, trop prompt à exprimer sans ménagement une répugnance qu'on lui avait fait connaître. Il ne fallait qu'un caprice de ce caractère emporté pour mettre l'Anglererre en guerre avec la France, par le secours qu'elle donnerait à La Rochelle. Déjà les réformés se croyaient sûrs de l'obtenir. Le cardinal sut plier à propos et craignit d'irriter le duc de Buckingham. Il fit plus; il alla chercher hors des voies ordinaires les moyens de lui faire entendre raison. Ce fut au duc et à la duchesse de Chevreuse qu'il s'adressa. Le duc avait autrefois conduit la reine Henriette en Angleterre. Sa femme passait pour avoir quelque pouvoir sur le cœur du favori de Charles Ier. Il leur fit dire que le roi les accusait de toute la mésintelligence qui existait entre les deux cours, et que c'était à eux de la faire cesser. Le roi avait deux ambassadeurs à Londres; ce qu'ils n'avaient pu obtenir, on l'attendait d'un envoyé qui parlerait au nom de la duchesse de Chevreuse. Un homme qui divertissait alors la cour par ses bons mots, Guillaume de Bautru, fut chargé [décembre] de cette mission, sur laquelle il aurait fort bien pu s'égayer. Il la prit pourtant au sérieux, et, peu de temps après, il revint en France [janvier 1626], amenant avec lui deux ambassadeurs extraordinaires du roi de la Grande-Bretagne, avec qui l'on devait régler tous les différends.

Le conseil de France se trouvait maintenant placé entre deux négociations importantes qu'il avait industrieusement ménagées. Pendant qu'il écoutait les propositions de l'Angleterre et de la Hollande, dont le but était de former une ligue puissante pour le rétablissement du Palatin, il avait accueilli les avances de l'Espagne qui voulait terminer la guerre de la Valteline. La paix avec les réformés entrait dans l'une et l'autre de ces combinaisons. La coalition protestante la demandait

avec instance, et on la faisait appréhender au roi d'Espagne afin de le décider à de meilleures conditions. Le cardinal de Richelieu se servit habilement des ambassadeurs anglais pour décider les réformés à l'acceptation d'un traité [5 février], qui ne leur faisait rien gagner et sur lequel on se promettait bien encore de revenir. « Car, ainsi qu'il le disait nettement dans « le conseil du roi, il serait facile de retrouver quand on vou- « drait l'occasion des huguenots, et l'on avait même des ex- « pédients pour ruiner leur parti par la paix. » Les réformés obtinrent des réponses favorables sur quelques plaintes particulières. Mais le fort bâti contre La Rochelle resta debout. Le duc de Rohan posa les armes en disant avec tristesse : « Quand « nous serons plus gens de bien, Dieu nous assistera plus « puissamment ! »

Cette paix conclue par l'intervention et sous la garantie de l'Angleterre, il semblait que tout le profit en retournerait à la coalition protestante, et que la France continuerait à occuper l'Espagnol en Italie, pendant qu'on attaquerait fortement la maison d'Autriche en Allemagne. Mais ce n'était plus là ce que voulait le cardinal de Richelieu. La ruine de ce parti obstiné, qui l'avait arrêté dans le premier essor de ses projets, était le but secret de sa politique. Il sentait que la France ne pourrait rien tenter de grand, tant qu'elle serait travaillée par ce mal intérieur. Le ressentiment se joignait sans doute à ce calcul ; et peut-être encore trouvait-il quelque plaisir à tromper dans ses espérances l'Angleterre qui l'avait menacé. Il continuait donc à négocier avec l'Espagne, et le désir qu'il avait de la paix parut si sincère que l'ambassadeur de France à Madrid, le comte du Fargis, se hâta de la conclure [1er janvier] sans en communiquer les articles au conseil. La nouvelle en parvint à Paris au moment où l'on attendait les ambassadeurs d'Angleterre. Il fallut la cacher avec soin, tout en désavouant à la cour de Madrid le négociateur trop impatient. On agit avec les alliés comme si l'intention était de poursuivre la guerre ; on fit marcher de nouvelles troupes vers la Valte-

line pour les opposer aux forces que le pape devait y envoyer; et cependant le comte du Fargis s'occupait de raccommoder en Espagne le traité qu'il avait conclu, disait-il, « de son pro« pre mouvement et au hasard de sa tête. » Six semaines après la publication de la paix faite avec les huguenots, lorsque la ligue protestante se flattait de voir bientôt une invasion des troupes françaises dans le Milanais, quand le prince de Piémont était accouru à Paris dans l'espoir d'en obtenir le commandement, lorsque le maréchal de Bassompierre rapportait de son ambassade en Suisse la promesse faite par les treize cantons d'employer tous leurs efforts pour rendre la Valteline aux Grisons, le bruit se répandit que la paix était signée en Espagne. Il s'agissait d'un nouveau traité conclu [5 mars] par le même ambassadeur. Les ministres jouèrent la surprise et l'indignation, au point que le maréchal de Bassompierre s'y laissa prendre un moment [19 mars], et passa la nuit à préparer un discours énergique contre la paix. En y réfléchissant, il pensa qu'il valait mieux ne pas se mettre en frais d'éloquence sur une chose peut-être moins désagréable et moins imprévue qu'on ne voulait le laisser croire. Il résolut donc prudemment de se taire et, faute de mieux, « il se mit, dit-il, à faire son jubilé. »

Le cardinal corrigea quelques articles du traité, et cette troisième rédaction, acceptée à Barcelone [1er mai] par le roi d'Espagne, n'en conserva pas moins la date du jour où le traité avait été signé à Monçon par le comte du Fargis. Les affaires de la Valteline et des Grisons étaient rétablies en l'état où elles se trouvaient avant les premiers troubles. L'exercice exclusif de la religion catholique demeurait assuré dans la Valteline. Les forts construits par les Espagnols devaient être remis au pape qui les ferait démolir. Les Valtelins pourraient élire leurs gouverneurs, juges et magistrats, moyennant une somme d'argent qu'ils paieraient à la seigneurie des Grisons. Les deux rois convenaient d'une suspension d'armes dans le pays de Gênes, et s'engageaient à terminer

de manière ou d'autre le différend qui existait entre leurs alliés.

Il restait maintenant à justifier ce traité de paix aux yeux des puissances avec qui l'on s'était uni pour la guerre, et à leur persuader que leurs intérêts étaient conservés. C'était là le plus difficile, comme l'avoue Richelieu lui-même. Le duc de Savoie se montrait surtout mécontent, parce qu'on s'était joué publiquement de son fils, à qui le roi confiait le commandement de ses troupes au moment même où son ambassadeur convenait de les désarmer. On lui fit entendre qu'il ne fallait pas s'attacher à un défaut de forme lorsque le but de l'alliance, qui était la restitution de la Valteline aux Grisons, se trouvait atteint, et on lui promit de s'employer auprès du pape pour lui faire donner le titre de roi. Afin d'apaiser les plaintes des Vénitiens, le roi s'engagea à leur procurer pendant dix ans les passages dont il recouvrait la disposition et offrit de contracter avec eux une ligue défensive. C'est à peine si l'on prit pareil soin avec les Grisons, pour qui l'on avait stipulé et dont on avait engagé la volonté. Quant aux Anglais, on les invita à continuer leurs efforts pour le rétablissement du Palatin, mais sans s'obliger envers eux au delà d'un secours d'argent pour l'entretien de dix mille hommes de pied et treize cents chevaux.

Ainsi se termina la première entreprise qui fut conduite par le cardinal de Richelieu. Il l'avait commencée par la vigueur, il la finit par l'adresse. Cette expérience lui avait appris ce que pouvait alors la France et ce qui lui manquait. Il en avait tiré de l'argent et des soldats. Mais l'absence complète d'une marine la laissait sans puissance sur la mer et sans commerce. Il avait rendu le roi sensible à l'honneur de sa couronne, mais il avait vu se réveiller parmi le peuple des haines et des défiances. Il savait où frapper le parti huguenot, qui se montrait armé et formait un corps dans l'État; mais il lui était moins facile d'atteindre la sourde cabale des zélés catholiques, « lesquels, disait-il en levant les épaules et en poussant des

« soupirs entrecoupés, font plus de mal à la réputation des
« hommes avec les grains de leurs chapelets, que les plus
« puissants monarques du monde, avec les boulets de leurs
« canons, ne peuvent en faire à la vie de leurs ennemis. »
Enfin, après avoir témoigné qu'il ne craignait pas les armes de l'Espagne et qu'il savait résister à l'autorité du saint-siége, il voulut montrer que sa politique n'était pas asservie aux intérêts de ses alliés, que le rôle d'auxiliaire ne convenait pas à la France, qu'aux choses même qu'il désirait le plus, il voulait prendre son temps et n'être poussé par personne.

CHAPITRE III

Le cardinal s'occupe de réprimer les cabales. — Formation d'un parti pour le duc d'Anjou et contre son mariage. — Le maréchal d'Ornano est mis en prison. — Disgrâce du chancelier d'Aligre. — Le duc d'Anjou se soumet. — Le prince de Condé se rapproche du cardinal. — Voyage du roi à Nantes. — Arrestation des deux frères de Vendôme. — Le cardinal feint de vouloir se retirer. — Conspiration du comte de Chalais. — Le roi tient les états de Bretagne. — Nouvelles intrigues contre le mariage du duc d'Anjou. — La duchesse de Chevreuse renvoyée de la cour. — Mariage du duc d'Anjou, devenu duc d'Orléans. — Condamnation et exécution du comte de Chalais. — La reine est interrogée et sa chambre interdite aux hommes. — Le comte de Soissons s'enfuit. — Le maréchal d'Ornano meurt en prison. — Disgrâce de Barradat. — Saint-Simon le remplace.

[1626]

Si l'abaissement de la maison d'Autriche et la destruction du parti huguenot étaient les deux objets principaux de la politique du cardinal, il en avait un autre plus prochain et plus intime ; c'était de réduire les princes et les grands à n'être désormais que les instruments les plus honorés de l'autorité royale, dont ils recevraient tout leur éclat et toute leur puissance. En entrant aux affaires, il avait dit « qu'on devait « les carresser tous également ; » plus tard il avait pensé « qu'il ne fallait pas avoir en eux beaucoup de confiance ; » maintenant il conseillait « d'abattre leur orgueil. » En effet, dans la guerre qui venait de finir, il n'avait paru leur donner qu'à regret des commandements, et toujours il s'était plaint d'en être mal servi. C'est ainsi qu'il avait accusé le duc de Vendôme d'avoir favorisé la retraite du duc de Soubise, et il

envoya le maréchal de Bassompierre avec « pouvoir, même de « l'interdire, s'il ne trouvait pas qu'il marchât de bon pied « avec les autres. » Il avait faiblement aidé le duc d'Épernon dans son expédition contre Montauban, et il encourageait sous main les prétentions du parlement de Bordeaux contre l'autorité du gouverneur. Le duc de Montmorency, malgré sa victoire navale dont le pape l'avait complimenté par un bref apostolique, n'avait pas été mieux traité. On lui refusa le gouvernement de l'île de Rhé, pour le donner au sieur de Toiras, qui avait échangé, à trente-cinq ans, le service de cour contre celui de guerre, et que le cardinal encourageait volontiers à chercher de l'honneur loin du roi. Lorsqu'il s'agit de décider si l'on continuerait la guerre contre La Rochelle, le cardinal fit valoir, pour recommander la paix, « les inéga« lités ordinaires du duc de Montmorency, qui tantôt pro« mettait de faire merveilles, tantôt laissait entendre qu'il « agirait sans ardeur. » Cette mauvaise disposition n'avait pu échapper à ceux qui en étaient l'objet, et ils n'avaient pas l'habitude de dissimuler leur mécontentement. C'était, sans doute, ce que voulait le cardinal. Il avait besoin de montrer au roi un complot tout formé, et pas assez mûr cependant pour causer trop d'effroi. Au commencement de l'année 1626, « il « courut, disent les Mémoires de Richelieu, par la cour et « dans tout l'État, un bruit commun qu'il se tramait une « grande cabale. » Des avis officieux arrivaient de toute part pour donner l'alarme. Bien qu'il affectât de les mépriser, le cardinal les rapportait au roi. Il ne craignait pas d'y mêler l'aveu de sa propre négligence. « Les cabalistes disaient tout « haut, assurait-il, que, sous son ministère on pouvait « conspirer impunément, parce qu'il n'était pas dangereux « ennemi. »

Le duc d'Anjou, alors âgé de dix-huit ans, paraissait être le centre auquel se rapportaient toutes ces menées, et elles étaient dirigées par le colonel d'Ornano, son gouverneur, peu reconnaissant du bâton de maréchal qu'il venait d'obtenir

[janvier]. Le projet, disait-on, était d'emmener le prince hors de la cour, de rompre le mariage qu'on avait arrêté pour lui avec la fille du feu duc de Montpensier, et de le réserver pour quelque autre alliance plus illustre. Tous les princes et les grands devaient s'unir à lui dans cette révolte, et il se trouva des gens pour déclarer que leur but était de mettre le roi dans un monastère. L'Espagne aidait ce complot de son argent; l'Angleterre, de ses intrigues ; le duc de Savoie y était entré par ressentiment de la paix faite avec l'Espagne, et les huguenots en attendaient leur salut. « C'était, suivant les Mémoires « du cardinal, la plus effroyable conspiration dont jamais les « historiens aient parlé, non-seulement en la multitude des « conjurés, mais surtout en l'horreur de son dessein qui allait « à perdre la personne sacrée du roi. » Il ajoutait encore que le premier moyen d'exécution était de l'assassiner lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'est que les princes et les grands n'avaient pas sujet d'aimer le nouveau ministre. Ce qui est vrai aussi, c'est qu'un cercle frivole de courtisans et de femmes entourait le jeune frère du roi ; que, tout en servant ses plaisirs, ils lui faisaient honte de son inaction, l'excitaient à demander sa part dans les affaires, et lui montraient en perspective le trône qui n'avait point d'héritier. Des intérêts différents se réunissaient contre le mariage du prince. Les plus nombreux craignaient d'augmenter la puissance de la maison de Guise, alliée, par le chef de cette famille, à la princesse qu'on lui destinait. Les amis du comte de Soissons espéraient faire épouser à celui-ci la riche héritière que le duc d'Anjou aurait refusée. Enfin la princesse de Condé voulait donner sa fille, encore enfant, à celui qui semblait devoir recueillir un jour la couronne. Il s'y joignait ceci de singulier, que le roi aussi avait montré de la répugnance pour l'établissement de son frère, et que quelques-uns de ceux qui s'y opposaient feignaient d'ignorer le changement de sa volonté. Le maréchal d'Ornano n'entrait que malgré lui dans cette cabale : d'un côté, sa femme l'y engageait sans son aveu ; et, de l'autre, la

princesse de Condé, dont il était amoureux, l'animait à servir en cette occasion les intérêts de son mari, toujours éloigné de la cour.

Dans tout cela, il eût été difficile de trouver une conspiration, si le cardinal n'avait habilement commenté cette maxime, « qu'en pareille matière, il est presque impossible « d'avoir des preuves mathématiques, et que, quand les con« jectures sont pressantes, elles doivent en tenir lieu. » En conséquence, il fut décidé qu'on arrêterait le maréchal d'Ornano comme celui qui donnait de mauvais conseils au duc d'Anjou. Ce jeune prince était en ce moment à Fontainebleau, où deux jours auparavant on l'avait fait entrer au conseil étroit. Le maréchal se doutait peu que cette faveur, accordée à son élève, était le prélude de sa ruine. Un soir, lorsque toute la cour était retirée, le roi le fit appeler [4 mai] dans sa chambre. Le maréchal quitta son souper pour s'y rendre, et trouva, au lieu du roi, le capitaine de ses gardes qui le mena prisonnier « dans la même salle où, vingt-quatre années au« paravant, avait été enfermé le maréchal de Biron : » c'est Richelieu lui-même qui fait ce rapprochement. Le lendemain on le conduisit au bois de Vincennes. Ses deux frères furent mis à la Bastille, et sa femme eut ordre de se retirer aux champs dans une de ses maisons.

Le duc d'Anjou parut fort touché de cet événement. Il s'en plaignit d'abord au chancelier d'Aligre, qui lui répondit naïvement qu'on ne l'avait pas consulté. La chose était vraie, mais non pas bonne à dire. Aussi, peu de jours après, on lui ôta les sceaux [1er juin], pour les donner à Michel de Marillac, alors surintendant des finances, et dont on attendait plus de fermeté. Le cardinal ne nia pas la part qu'il avait eue dans cette résolution. Mais il essaya de calmer le prince en lui persuadant que ses véritables ennemis étaient ceux qui voulaient le brouiller avec le roi. La reine-mère lui adressa de tendres exhortations, et Gaston apprit dès lors à oublier ses serviteurs. Le roi avait écrit aux gouverneurs des provinces pour leur

faire connaître l'emprisonnement du maréchal, « qui avait « donné, disait-il, à son frère des conseils capables de l'em- « porter, si son naturel, bon et digne d'un prince de la mai- « son de France, n'y eût résisté fortement. » Dès le lende-main, un nouveau courrier leur annonça « que cette affaire « n'avait pas de suite, et que personne ne se trouvait dans « ces mauvais desseins, sinon quelques particuliers, affidés « du maréchal, et qui voulaient être à l'avenir artisans de di- « vision, comme ils l'avaient été par le passé. » L'un de ces affidés était ce même Déageant, brouillon subalterne, que nous avons déjà vu intime confident du duc de Luynes, employé à la conversion du duc de Lesdiguières, et qui, cette fois, termina sa carrière politique à la Bastille.

Ainsi « cette épouvantable faction, » comme l'appelle Richelieu, ne produisit d'abord rien autre chose que quelques changements dans la maison du duc d'Orléans. Ce prince partagea sa confiance entre Antoine de Laage sieur de Puylaurens, jeune gentilhomme élevé avec lui sous le titre d'enfant d'honneur, et son chancelier, le président à la chambre des comptes Lecoigneux, qui parut bientôt être en bonne intelligence avec le cardinal. La cour revint peu de temps après à Paris, et le cardinal, feignant une indisposition, alla se reposer dans sa maison de Limours. Cette retraite apparente avait pour but de dérober aux yeux toujours ouverts des courtisans une entrevue avec le prince de Condé. Depuis plus de trois ans qu'il avait quitté le roi, après la paix de Montpellier, on ne lui avait pas permis de revenir à la cour. Pour lui ôter même tout prétexte de s'en approcher, le roi avait renvoyé au parlement de Dijon un procès qu'il avait à Paris. Il passait son temps dans son gouvernement du Berry ou dans ses terres, et tout récemment il avait adressé au roi un mémoire pour se plaindre du tort que cet éloignement faisait à ses affaires non moins qu'à sa réputation.

Le cardinal se servit de cette circonstance pour déterminer le duc d'Anjou à une entière soumission. Il se croyait assuré

de dissiper bientôt la cabale qui se formait autour du jeune prince, s'il pouvait mettre la division entre les intéressés. « C'était, disait-il, une maxime dont Louis XI s'était toujours « bien trouvé. » En paraissant se rapprocher du prince de Condé, on semblait vouloir élever un parti contre celui du duc d'Orléans. Il paraît que le président Lecoigneux donna l'éveil à celui dont il était devenu le conseiller. Car la même journée [30 mai] vit arriver à Limours le frère du roi et le premier prince du sang. Le duc d'Anjou gagna de vitesse son rival, et une relation du temps dit qu'on prit soin d'avancer l'horloge pour le faire partir plus tôt. Mais il ne quitta le cardinal qu'après s'être engagé à déposer le lendemain entre les mains du roi une déclaration écrite par laquelle il s'obligeait « de lui soumettre ses volontés et ses affections, de lui faire « connaître toutes les propositions dont il aurait connaissance, « priant la reine sa mère d'être sa caution, et promettant en- « core d'aimer sincèrement ceux que Leurs Majestés aime- « raient. » Un contrat d'amitié et de confiance réciproque fut signé [31 mai] par le roi, sa mère, et son frère, avec serment sur les saints évangiles de l'observer fidèlement.

Le prince de Condé arriva trop tard et ne reçut que de vagues compliments. Le cardinal « n'osait pas, disait-il, de- « mander son retour, de peur d'éveiller la jalousie des autres « ministres ; le temps ferait cesser toutes les défiances, et ce- « pendant il pouvait être sûr d'un bon traitement. » En échange de ces douceurs, le cardinal recueillit soigneusement tous les éloges qué le prince donnait à son administration, et que celui-ci même s'empressa de reproduire dans une lettre adressée au roi. Cette lettre contenait l'approbation de tout ce qui s'était fait contre le maréchal d'Ornano, et l'assurance de la plus entière fidélité, « dont il prenait pour garant la com- « munion qu'il avait reçue ce jour même dans l'église de Li- « mours. » Après quoi il retourna dans son gouvernement.

Lorsqu'il se fut assuré ainsi des deux personnes dont le nom pouvait servir de ralliement, le cardinal, qui venait de faire

accorder au marquis de la Vieuville, depuis un an échappé de sa prison d'Amboise, la permission de rentrer libre en France, voulut montrer qu'il n'y avait pas d'indulgence et de ménagements pour tout le monde. Son ressentiment tomba sur le duc de Vendôme, la première personne du royaume après les princes du sang. On savait qu'il était entré avec ardeur dans la cabale du duc d'Anjou, qu'il avait même offert de le recevoir en Bretagne ; on disait qu'il s'y mettait en état de défense, et qu'il s'était vanté « de ne plus vouloir désormais voir le roi « qu'en peinture. » Le cardinal avait d'ailleurs un intérêt tout personnel à le trouver coupable. Dans le dessein de donner à la France une marine, il voulait se faire nommer surintendant de la navigation, et négociait avec le duc de Montmorency pour que celui-ci renonçât, moyennant trois cent mille écus, à sa charge d'amiral, dans laquelle la Bretagne n'était pas comprise. L'amirauté de cette province appartenant au gouverneur, il fallait obtenir la même complaisance du duc de Vendôme, et l'avoir à meilleur marché ; on faisait donc une économie en le rendant criminel. En conséquence le roi se mit en route pour Blois sans qu'on sût bien le but de ce voyage. Alexandre de Vendôme, frère du duc et grand-prieur de France, qui était alors à la cour et qui avait eu grande part aux dernières intrigues, s'aperçut bien que son frère était menacé. Lorsqu'il vit partir le roi, il courut à Limours chez le cardinal, pour essayer de savoir quelle résolution on avait prise ; et, ne pouvant rien tirer de lui, il crut que le plus prudent était d'amener son frère au-devant du roi. Il alla donc le chercher, pensant qu'on était seulement en doute de sa fidélité, et que cet empressement suffirait pour dissiper tous les soupçons. Lorsque les deux frères [11 juin] arrivèrent à Blois, le roi leur fit bon accueil, leur proposa une partie de chasse pour le lendemain, les laissa recevoir tout le jour suivant les visites de leurs amis ; puis ils furent l'un et l'autre saisis dans leur lit [13 juin] et conduits au château d'Amboise. Il paraît que le cardinal attendait cette capture pour se rendre auprès

du roi. Il avait, dit-on, demandé tout récemment la permission de quitter le ministère, moyen banal pour s'y faire retenir. Le jour même où l'on venait d'arrêter les deux princes, il rejoignit la cour à Blois, dans la posture d'un homme qui sacrifie son repos au bien de l'État. On avait conseillé au roi d'éloigner de Paris le comte de Soissons. Le cardinal, au contraire, lui fit donner le titre de chef du conseil en l'absence du roi, le trouvant plus utilement enchaîné par un vain honneur que par un exil. Mais on se hâta d'envoyer chercher à Paris mademoiselle de Montpensier, qu'il ne fallait pas laisser entre ses mains. Le maréchal de Thémines fut pourvu [23 juin] du gouvernement de Bretagne, et le cardinal fit valoir en cela son désintéressement et l'oubli de ses injures domestiques. Avec ces preuves de modération, il ne manqua pas d'accréditer le bruit de plusieurs desseins formés contre sa vie, et le roi exigea qu'il se fît suivre par une compagnie de mousquetaires.

Après quoi il laissa le roi continuer sa route vers Nantes [27 juin], et il alla faire une nouvelle retraite à Richelieu. C'était quelque chose d'étrange que le voyage de cette cour, pleine d'intrigues, de soupçons et de jalousies, où le roi conduisait son frère pour le contraindre à épouser une jeune princesse qu'on amenait à sa suite. Il semblait qu'on eût comme échelonné sur le chemin des actes de rigueur contre les amis du duc d'Anjou pour le déterminer à ce mariage. En sortant de Blois, il en était réduit à la confidence de quelques courtisans, faible reste de ce qu'on appelait « le parti de l'aversion. » C'était parmi les serviteurs du roi que se trouvait alors l'homme le plus important de cette cabale. Henri de Talleyrand, comte de Chalais, maître de la garde-robe, jeune seigneur d'illustre naissance et de médiocre fortune, n'avait d'autre existence à la cour que sa charge, achetée de tout le bien dont sa mère avait pu disposer. Mais il s'était déjà fait connaître par les succès qui pouvaient le plus honorer un gentilhomme, des aventures galantes et des duels heureux. L'amour et les querelles l'avaient également lié « aux aver-

« sionnaires. » Il passait pour avoir les bonnes grâces de la duchesse de Chevreuse; et, à la suite d'un combat où il avait tué son adversaire, toute la noblesse attachée au duc d'Anjou s'était empressée de lui offrir ses services. Ces liaisons le firent entrer bientôt dans des projets contraires à son devoir. On dit même que, peu de jours après l'arrestation du maréchal d'Ornano, il accepta sa part d'un complot contre la vie du cardinal, et que, pressé par les reproches d'un ami, il alla révéler ce dessein au ministre menacé. Le cardinal lui sut gré du repentir, mais garda le souvenir de l'offense, et « ce mal« heureux gentilhomme, » comme l'appelle Richelieu, s'engagea de nouveau dans les intrigues. Pendant le voyage, il arriva qu'un fils du comte de Gramont appelé de Louvigny, compagnon ordinaire du comte de Chalais dans ses plaisirs et dans ses rencontres, chercha dispute au comte de Candale. Chalais refusa de l'assister en cette occasion, et Louvigny, pour se venger d'une préférence, se fit le délateur de son ami.

Le cardinal venait de rejoindre le roi à Nantes lorsque le conseil fut appelé à s'occuper de ce qu'on nommait « la con« spiration de Chalais. » A quelques discours imprudents qu'on lui attribuait, se joignait un seul fait qui paraissait avoir un peu de gravité. Il avait, selon son dénonciateur, envoyé un exprès au marquis de la Valette pour savoir si le duc d'Anjou, en s'échappant de la cour, pourrait trouver à Metz une retraite assurée. Aussitôt on le fit arrêter [8 juillet] dans son lit, et on lui donna pour gardien un exempt de la compagnie écossaise, avec l'honnête emploi de recueillir ses plaintes pour les ajouter à son crime. Le même jour, le garde des sceaux Michel de Marillac fut commis avec un conseiller d'État « afin d'informer secrètement de plusieurs menées et fac« tions très-importantes, décréter contre toutes personnes « que besoin serait, et instruire leurs procès; pour lesdits « procès instruits, être par le roi pourvu de tels juges qu'il « lui plairait choisir. »

Ce fut après ce prélude menaçant que le roi [11 juillet] ou-

vrit les états de Bretagne dont on avait avancé la convocation. Le discours du garde des sceaux avait quelque chose de triste et de mystérieux. « Deux motifs, disait-il, amenaient le roi « dans sa chère province de Bretagne. L'un agréable, l'autre « amer et plein de douleur. Le premier était le désir de visi- « ter ses bons sujets et serviteurs. Le second, le besoin de « prévenir des orages qui semblaient menacer la province « d'une grande désolation. Ceux qui ne voient que le dehors « des affaires n'apercevaient, il est vrai, aucune trace de ce « danger. Mais il faut savoir que les desseins cachés et lents « sont plus dangereux, se prévoient moins, et succèdent plus « certainement. Les mines sont sous terre; l'extérieur est « semblable au reste. Il en est ainsi des factions et soulève- « ments des États. » Sans s'expliquer davantage, il attribuait les divisions et jalousies dont les esprits étaient travaillés à une incertitude qui devait maintenant cesser. « Le roi, se ren- « dant aux vœux de la province et à la nécessité de son État, « déclarait que, quelque issue que prissent les affaires du duc « de Vendôme, il n'aurait jamais le gouvernement de cette « province, sa volonté étant de l'employer ailleurs si son in- « nocence était reconnue. Du reste il regrettait de ne pouvoir « encore faire jouir ses sujets de toute sa bienveillance, obligé « qu'il était de leur demander des secours extraordinaires. « Mais il était prêt à recevoir toutes leurs plaintes, et bien « résolu à maintenir leurs libertés, franchises et priviléges. »

Pour bien entendre la précaution qu'on croyait devoir prendre au sujet du duc de Vendôme, il faut savoir que ce prince était soupçonné de vouloir faire revivre en la personne de sa femme, fille du duc de Mercœur, la vieille prétention de Charles de Blois sur le duché de Bretagne; prétention condamnée trois siècles auparavant par la victoire, et depuis, formellement abandonnée par une longue série de traités, de renonciations, de ratifications et ventes de droits litigieux, qui avait précédé la réunion de la Bretagne à la couronne de France. On accusait le duc de chercher à se faire des partisans

pour renouveler ce sujet de guerre civile, qui avait jadis fait couler tant de sang. Les états s'empressèrent d'applaudir à la prévoyance du roi, et demandèrent que nul descendant des anciens ducs de Bretagne ne pût jamais être choisi pour leur gouverneur. Ils réclamèrent encore la démolition des places fortes qui ne servaient pas à la défense du pays, ce qu'on leur accorda facilement.

Cependant la duchesse de Guise était arrivée [12 juillet] avec mademoiselle de Montpensier sa fille, conduite par le nouveau tuteur qu'on destinait au duc d'Anjou, sous le titre de surintendant de sa maison. Le maréchal de Bassompierre avait refusé cet emploi, « qui l'eût obligé, disait-il, à tromper « l'un ou l'autre des deux frères. » Le duc de Bellegarde l'accepta. Maintenant il s'agissait de se décider promptement sur le mariage, puisque les futurs étaient en présence. Le duc d'Anjou avait bien quelque velléité de s'échapper. Mais on le tenait de près. Une relation du temps dit « qu'on avait trouvé « à Blois et à Nantes le plancher de sa chambre mal sûr, et « que le roi le faisait coucher avec lui. » De plus le comte de Soissons, le seul ami puissant qui lui restât, était bien loin, et il y avait trop de risques à courir pour le joindre. Il finit donc par donner son consentement [23 juillet] et ne disputa plus que sur l'apanage qui lui serait assigné. Alors ce fut le roi qui se montra incertain. Le cardinal, dans un mémoire habilement rédigé, examina les avantages et les inconvénients du mariage projeté, de manière à faire prévaloir les uns sans se donner le tort des autres, s'ils venaient à se confirmer. Mais Louis XIII, par une fantaisie assez ordinaire chez les princes faibles, tout en se laissant diriger par ses conseillers dans les affaires de l'État, aimait à se dédommager de cette contrainte par la familiarité de quelques subalternes; gens toujours bien venus, « d'autant qu'étrangers en apparence « aux intérêts politiques, ils semblent ne voir en toutes choses « que la personne de leur maître. » C'étaient trois ou quatre serviteurs obscurs qui contrariaient en ce moment les desseins

du ministre. Le mariage du duc d'Anjou pouvait être utile au royaume, disaient ceux-ci, mais à coup sûr le roi serait moins considéré parmi le peuple lorsque son frère aurait des enfants. Ils avaient entraîné dans leur petite ligue un jeune gentilhomme nommé François de Baradat, pour qui le roi montrait une tendre affection, et qui était parvenu rapidement à la position de favori ; maintenant premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, lieutenant général au gouvernement de Champagne, capitaine des château, parc et forêt de Saint-Germain. Cet imprudent ne craignit pas de hasarder sa fortune de six mois, fondée sur un caprice d'amitié, contre l'autorité d'un ministre qui venait de faire jeter en prison deux frères naturels du roi. Le cardinal, instruit de ce nouvel obstacle, demanda au roi le renvoi de « ces petites gens qui abu-« saient insolemment de son oreille. » Le roi y consentit et donna congé [1er août] à trois de ses domestiques, dont deux avaient été du complot contre le maréchal d'Ancre ; il ne put même sauver son favori que par un officieux mensonge.

Ce n'était pas tout encore. La reine, femme du roi, se montrait également opposée au mariage de son beau-frère. C'était la duchesse de Chevreuse, son amie et sa confidente, qui avait fait agir le comte de Chalais, et chaque jour on rapportait, de la prison où il était enfermé, quelques aveux, vrais ou supposés, qui faisaient monter jusqu'à la reine d'odieux soupçons. La répugnance d'Anne d'Autriche pour le mariage du duc d'Anjou avait une cause bien naturelle et presque respectable. Son orgueil de femme, trompé par sept années de stérilité, car toutes les relations ne font commencer qu'à l'année 1619 l'intimité des deux époux, devait souffrir sans doute de voir une autre qu'elle donner des héritiers à la couronne de France. On se servit de ce sentiment si légitime pour attribuer à la duchesse de Chevreuse des projets qui ne pouvaient s'exécuter que par la mort du roi, et il lui fut enjoint de quitter la cour.

Enfin le mariage se conclut. Le duc d'Anjou, qui prit alors

le titre de duc d'Orléans, reçut un apanage considérable, et parut se consoler par là de la perte de ses amis. Son revenu pouvait s'élever à un million, et sa femme lui apportait plusieurs domaines qui valaient trois cent trente mille livres de rente. On promit de lui faire une maison brillante, avec quatre-vingts gardes français et vingt-quatre suisses portant sa livrée. C'était plus qu'il ne fallait pour obtenir d'un prince de dix-huit ans toutes les révélations et toutes les assurances dont on avait besoin. Le cardinal reprit son caractère sacerdotal pour célébrer les fiançailles [5 août], le mariage devant être fait par le curé du lieu pour plus de régularité, et il eut lui-même en présent de noces la terre de Champvaut, faisant partie des biens de l'épousée. Lorsque le comte de Chalais entendit le canon qui annonçait la cérémonie, il s'écria en levant les yeux au ciel : « O cardinal, que tu as un grand « pouvoir ! »

Cette exclamation, qui flattait la vanité du cardinal, ne désarma pourtant pas sa colère. Au milieu des fêtes, au bruit des réjouissances publiques, on instruisait froidement le procès d'un malheureux. Le jour même des fiançailles, le parlement de Rennes enregistrait des lettres-patentes contenant l'érection d'une chambre criminelle à Nantes, « pour « juger plusieurs conspirations et crimes de lèse-majesté au « premier chef, dont la preuve pouvait être divertie et alté- « rée si le jugement en était différé. » Deux présidents et huit conseillers de cette cour devaient avec trois maîtres des requêtes, le tout au choix du roi, former ce tribunal extraordinaire sous la présidence du garde des sceaux. Parmi les membres dont il se composait, on remarque le père de René Descartes et celui de Nicolas Fouquet. Dès longtemps tout avait été préparé pour que l'accusé parût coupable. Il comptait lui-même trouver son salut dans la confession de ses torts, et le cardinal en avait reçu l'aveu de sa propre bouche. Deux lettres, adressées au roi par le prisonnier, font foi de sa franchise et en même temps des espérances qu'on lui avait

données. Dans l'une [2 août] il dit « qu'il a prié le cardinal de « venir entendre les derniers sacrements de son ingénuité, « et il pense que le roi ne le condamnera pas tout à fait, « puisque cela importe aux dames. » Il assure qu'il a été « seulement treize jours dans cette faction, laquelle était « plutôt pour prendre le Grand-Seigneur à la barbe, que « pour troubler l'État du plus puissant roi du monde. » Un repentir qui s'exprimait ainsi annonçait une faute bien frivole. Cependant les juges s'assemblèrent [11 août]. Trois témoins seulement furent entendus. L'un était cet ami qui l'avait dénoncé; les deux autres, ses gardiens. On produisit en outre une déclaration du duc d'Orléans, signée en présence du roi, de sa mère, du cardinal et des commissaires, contenant les avis et conseils qu'il avait reçus de l'accusé. L'arrêt de la chambre criminelle, rendu après cinq jours d'examen [18 août], le déclara coupable de lèse-majesté, « en réparation « duquel crime il était condamné à subir la torture pour ré« vélation de ses complices, puis à avoir la tête tranchée sur « un échafaud, pour être ensuite cette tête mise sur une pi« que, le corps coupé en quatre quartiers et attaché à pareil « nombre de potences, tous les biens du condamné demeu« rant confisqués, ses maisons et bois abattus, sa posté« rité déclarée ignoble et roturière. » Le roi, sollicité par la mère du coupable avec des paroles nobles et touchantes, crut faire acte de clémence en retranchant de cette condamnation ce qu'elle avait de flétrissant et d'inutilement atroce; il ordonna que « la question serait seulement présentée au con« damné avant le supplice, » et que son corps et sa tête seraient remis à sa mère pour les ensevelir en terre sainte. Mais le hasard rendit encore horrible l'exécution de l'arrêt ainsi modéré. Les amis du comte avaient fait évader les bourreaux en titre « celui de la cour » dit une relation du temps, et celui de Nantes. Un criminel, qui allait bientôt être pendu, offrit de racheter sa vie en remplissant cet office. On livra le comte de Chalais à ses mains inhabiles [19 août]. Ce ne fut

qu'après trente-quatre coups, d'une mauvaise épée et d'un instrument de tonnelier, que la tête fut séparée du tronc; au vingtième coup, l'infortuné jeune homme se plaignait encore. Tout ce que la pitié put inspirer au roi, et le remords à son frère, fut de quitter la ville l'un et l'autre pendant cet affreux supplice.

Le comte de Chalais avait écrit que son absolution « im- « portait aux dames. » En effet les dernières déclarations qu'on lui avait arrachées, et qu'il rétracta au moment de la mort, donnèrent lieu à faire décréter de prise de corps la duchesse de Chevreuse, retirée alors dans une maison de campagne près de Nantes. Elle fut amenée devant la commission et interrogée. Mais le roi fit surseoir à l'exécution du décret, et lui commanda de se rendre chez elle, d'où elle passa en Lorraine sans demander congé. La reine, blessée doublement dans sa réputation et dans son amitié, ne dissimula pas son indignation. Richelieu prétend que sa colère alla jusqu'à déclarer qu'elle ne s'exposerait plus désormais à devenir mère. Quoi qu'il en soit, il fallut qu'elle subît aussi son jugement. Le roi la fit appeler un jour dans sa chambre, en présence de sa mère et du cardinal. Là il lui rapporta tout ce qui avait été dit, répandu et grossi, sur l'espérance qu'on lui attribuait d'épouser un jour le duc d'Orléans. Elle répondit avec dédain « qu'elle ne gagnerait pas assez au change. » Après ce mot cruellement vrai, il y eut des larmes, des reproches mutuels, une apparence de réconciliation, et la cour apprit l'humiliation de la reine, par l'ordre qui fut donné de n'admettre les hommes, dans son cabinet et dans sa chambre, que lorsque le roi y serait.

Le voyage de Nantes avait affermi le crédit du cardinal d'une manière éclatante. On savait maintenant que ni l'élévation du rang, ni l'obscurité même, ne pouvaient protéger ceux qui s'opposeraient à ses desseins, et l'échafaud du comte de Chalais apprenait assez jusqu'où il saurait punir. Cette leçon terrible retentit au loin. Elle avertit le comte de Sois-

sons de ne pas attendre à Paris le retour du roi, et elle frappa mortellement le maréchal d'Ornano, prisonnier à Vincennes. Le comte partit en toute hâte [27 août] pour son château de Louhans en Bresse, d'où il se rendit à Neufchâtel. Le maréchal tomba malade et mourut en peu de jours [2 septembre]. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné ; ce qu'il y a de certain, c'est que le cardinal fit retarder le retour du roi jusqu'à ce que le maréchal « fût mort ou guéri. » Dans le cas où il serait revenu de sa maladie, la résolution était prise de lui faire son procès au parlement, dont on avait tout exprès reculé les vacances. Le duc d'Orléans eut la permission de faire dire douze cents messes pour le repos de l'âme de son gouverneur. Ses deux frères furent mis en liberté et eurent ordre de se retirer avec sa veuve en Dauphiné, où ils emportèrent son corps.

Maintenant l'intérieur de la cour, revenue à Paris [17 septembre], n'offrait plus au cardinal qu'un seul souci. Il lui était donné par le premier écuyer de Baradat, qui usait sans ménagement d'une faveur prodiguée sans mesure. La familiarité que le roi lui avait permise était devenue impérieuse, exigeante et mutine. Peu satisfait des charges et des grâces qu'il avait reçues, il voulait donner son avis dans les affaires d'État, et se plaignait de la préférence accordée à celui du ministre comme d'une violation des droits de l'amitié. Il fallut encore se défaire de cet ennemi. Le roi lui ordonna [2 décembre] de quitter la cour, et le cardinal, qui sentait le besoin de laisser à Louis XIII l'amusement d'un favori, lui en fournit un de sa propre main. Ce fut un jeune page, nommé Claude de Saint-Simon, qui eut l'héritage de son ancien compagnon. Il ne semble pas, du moins si l'on s'en rapporte à une lettre imprimée de Malherbe [19 décembre], que le nom du nouveau venu fût seulement connu de ceux qui voyaient poindre sa grandeur ; car ce poëte courtisan le défigure d'une manière étrange. Sa parenté nombreuse vivait obscure et pauvre. A dix-huit ans et dans son humble em-

ploi, il n'avait pu se faire remarquer du roi que par l'empressement assez habile d'un service subalterne. Rien n'indique ce qui l'avait recommandé au choix ou à l'approbation du cardinal, si ce n'est peut-être l'apparence extérieure d'un caractère doux, calme, soumis, d'une de ces ambitions passives qui se laissent faire par la fortune sans y rien mettre du leur; et cette apparence ne fut pas trompeuse.

CHAPITRE IV

Projets du cardinal contre le parti des réformés.—Ses soins pour la formation d'une marine. — Exécution de la paix avec les réformés. — Synode de Castres. — Position des partis en France. — Mécontentement du duc de Savoie. — Offense faite à la reine d'Angleterre par le duc de Buckingham. — Ambassade du maréchal de Bassompierre à Londres. — Assemblée des notables à Paris. — Harangues. — Approbation donnée au gouvernement par le prince de Condé. — Communications et propositions faites à l'assemblée. — Promesses de réformation publiées par le roi. — Fin de l'assemblée. — Préparatifs de guerre. — Progrès de la brouillerie avec l'Angleterre.—Interdiction du commerce entre les deux pays.—L'Angleterre promet d'aider le soulèvement des réformés en France. —Traité d'alliance entre la France et l'Espagne. — Le duc de Lorraine favorise les mécontents. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Arrêt et exécution du comte de Bouteville. — Signalement de la flotte anglaise.

[1626]

Il faut se rappeler tous les embarras où se trouvait la France, et l'immense besoin qu'on avait d'une autorité solidement établie, pour voir, dans la conduite du cardinal de Richelieu après la double paix, autre chose que le triomphe d'un habile courtisan, et pour affaiblir le sentiment qu'inspire un échafaud teint du sang d'un étourdi. Si tous les moyens dont il se servit alors pour se rendre maître de la volonté du roi, petites passions mises en jeu, brouilleries de ménage, dénonciations et complots imaginaires, n'avaient eu pour but que d'élever une fortune de favori, ce serait un succès vulgaire et misérable, contre lequel le supplice du comte de Chalais s'élèverait avec toute son horreur. Mais il parut bientôt que

des soins plus sérieux occupaient sa pensée, et qu'il avait voulu seulement leur faire place.

Nous avons dit qu'il se proposait, avant tout, de détruire le parti des réformés; et cela, sans aucune idée de persécution religieuse, mais parce que c'était un obstacle politique, une cause incessante de trouble et d'agitation. La paix qu'il avait conclue avec eux devait, suivant son dessein, assurer tout à fait leur ruine. L'homme d'État a souvent de ces arrière-pensées; rarement il les avoue avec autant de franchise. Pour y réussir, il fallait ôter aux huguenots toutes les chances d'appui qu'ils pouvaient trouver dans les cabales de la cour et dans le mauvais vouloir des princes. Le voyage de Nantes y avait pourvu. Il fallait encore se procurer des vaisseaux; car on ne pouvait plus espérer d'en avoir par emprunt. Le cardinal s'occupa de donner à la France une marine. C'était dans cette intention qu'il avait racheté, au prix d'une somme énorme, la dignité d'amiral de France, dont les priviléges nuisaient à l'action du gouvernement, et qu'il venait de faire supprimer, par édit enregistré au parlement de Rennes, l'amirauté de Bretagne. Il avait réuni [octobre] toutes les attributions réparties entre plusieurs charges, pour en former une « surin« tendance de la navigation et du commerce » qu'il se fit donner. On faisait alors la guerre avec deux sortes de vaisseaux; les galères destinées exclusivement à parcourir la Méditerranée, et les vaisseaux ronds qui servaient aux deux mers. La sûreté du commerce fournit le prétexte d'augmenter les unes et les autres. Le cardinal en fit construire de toute espèce, tant en France qu'en Hollande. Il arriva de Provence une députation du parlement qui suppliait le roi de tenir un nombre suffisant de galères dans les ports de cette province. Le principal objet de cette mesure était de réprimer la piraterie; mais on ne manquait pas d'ajouter « la commodité qu'elle « donnerait de nuire aux principaux ennemis de la cou« ronne. » Du côté de l'Océan, une compagnie se forma pour le commerce général de toute marchandise. On devait lui

abandonner le port du Morbihan, qu'elle garnirait de vaisseaux, et où elle pourrait fonder une ville libre, avec juridiction civile et criminelle en dernier ressort. Ce qui est le plus à remarquer dans le projet de cette entreprise, qui fut arrêtée par la résistance du parlement de Rennes sur l'article de la juridiction, c'est que la compagnie ne voulait dépendre que du cardinal, et qu'elle avait mis, comme condition expresse de son traité, que la charge de surintendant de la navigation et du commerce ne pourrait être donnée à un autre après sa mort.

Des commissaires avaient été envoyés pour l'exécution de la paix intérieure. Ils ne furent troublés à La Rochelle que par une faible émeute. L'autorité des officiers de l'Hôtel-de-Ville fut rétablie [mai], et la messe célébrée, « non comme il « eût été à désirer pour la gloire de Dieu, mais le mieux qu'il « se put. » Le maire et les échevins désavouèrent les députés qui étaient allés solliciter le secours des princes étrangers. Mais il restait dans les cœurs des germes de ressentiment, que nourrissait la vue des fortifications élevées dans l'île de Rhé. Dans le Vivarais, deux gentilshommes du parti s'étaient emparés de deux petites places, qu'ils refusaient de rendre malgré la pacification. Le connétable de Lesdiguières, revenu d'Italie en Dauphiné, ne put ou ne voulut les réduire que par argent. L'un d'eux, le baron de Brison, se fit donner pour la remise d'un fort sur le Rhône, que le connétable s'engageait à démolir, cent vingt mille livres et un brevet de maréchal de camp. Ce traité, peu digne d'un tel capitaine, fut le dernier acte d'une vie passée dans les combats et chargée d'honneurs. Le connétable mourut [28 septembre] à quatre-vingt-quatre ans, et l'on recueillit avec soin les témoignages de sa dévotion à l'approche de la mort, pour faire mentir les huguenots qui avaient prédit, par un jeu-de-mots latin, que le connétable ne serait pas constant dans sa conversion.

On semblait alors vouloir ôter à la religion réformée ce qui fait le caractère et la force d'un parti, en l'isolant de ses chefs,

en semant la défiance dans ses rangs, et en lui faisant espérer une existence douce et tranquille sous l'autorité du roi. Pour arriver à ce but, ce n'était pas un mauvais moyen que de montrer au peuple ses généraux toujours prêts à capituler moyennant finance, et tirant profit de la révolte qui avait coûté tant de pertes aux villes et aux campagnes. C'était par de semblables discours qu'on tâchait de déconsidérer le duc de Rohan parmi les siens. Un synode national devait se réunir à Castres, et l'on avait choisi cette ville comme mal disposée pour le duc. En effet, il y eut une décision de la ville pour lui en fermer l'entrée s'il se présentait, et il ne put y faire admettre un de ses affidés qu'en cachant soigneusement sa mission. L'assemblée ne devait s'occuper que de ce qui regardait la discipline ecclésiastique, et les lettres du roi [septembre] lui interdisaient formellement toute autre délibération. Mais on fit aussitôt une exception à cette défense, en demandant au synode une déclaration contre les intelligences pratiquées avec l'Espagne par quelques personnes de la religion. Ceci était évidemment dirigé contre le duc de Rohan. Car, peu de jours avant la conclusion de la paix, on avait arrêté un de ses écuyers, revenant d'Espagne, auquel le parlement de Toulouse fit trancher la tête. Le synode, tout en assurant qu'il ne lui était parvenu aucune preuve de ce pernicieux dessein, protesta de son indignation contre ceux qui s'en seraient rendus coupables. On voulut aussi qu'il nommât les députés généraux des églises, quoique cette élection appartînt à l'assemblée politique, « qui ne pouvait, quant à présent, être « convoquée. » Le synode fit quelque difficulté d'outre-passer, en ceci, ses pouvoirs, dans lesquels on le renfermait pour toute autre chose. Mais on lui permit de présenter quelques plaintes auxquelles le roi répondit favorablement, et les députés furent nommés. Après quoi l'assemblée [novembre] s'occupa de ses affaires, et elle ajouta aux règlements, qui étaient de sa juridiction, quelques dispositions sur lesquelles on ne lui chercha pas querelle. L'une portait qu'il serait fait

des prières pour que le ciel donnât lignée au roi; l'autre, « que les églises seraient exhortées à retrancher le luxe des « habits et les parures indécentes comme frisures lascives, « ouvertures de sein, bals et mascarades. » Enfin, tel était l'esprit pacifique de cette assemblée, qu'un ancien ministre de la religion, cité devant le synode pour répondre sur sa conduite, ayant été trouvé nanti d'un écrit intitulé « La chemise « sanglante de Henri IV, » violent libelle qui avait couru parmi les huguenots pendant les premiers troubles de ce règne, elle remit aussitôt ce pamphlet à la justice, qui le fit brûler sur la place publique.

Lorsqu'on veut juger d'une manière équitable les querelles des partis, il faut prendre chacun d'eux avec toute l'étendue de ses exigences et de ses prétentions; car c'est ainsi qu'ils se mesurent l'un l'autre, et c'est sur cette croyance qu'ils agissent. Si les réformés n'avaient voulu que le libre exercice de leur religion et des garanties pour l'exécution de leurs édits, c'eût été à la fois manquer de prudence et de justice que de les pousser au désespoir en les menaçant d'une ruine complète. Si, d'un autre côté, on avait seulement prétendu les soumettre à la loi commune du royaume, rompre leurs associations politiques, les empêcher de faire un État dans l'État, leur résistance aurait eu tout le tort d'une révolte. Mais il n'en était pas ainsi de part ni d'autre. Les catholiques zélés demandaient l'extermination de l'hérésie; ils maltraitaient même dans leurs écrits le cardinal de Richelieu qu'ils accusaient de déserter les intérêts de l'Église, et qu'ils nommaient, par dérision, « le cardinal de La Rochelle. » Les réformés, à leur tour, ne voulaient pas perdre leur position de parti armé, organisé, ayant ses chefs, ses places, ses assemblées, ses alliances, pour se réduire à l'humble condition d'une secte religieuse. Ils entretenaient des intelligences avec les *mécontents*; ils avaient offert de recevoir le duc d'Anjou à La Rochelle s'il se décidait à quitter la cour. Cependant, divisés entre eux par mille jalousies, ils auraient difficilement pu

résister à la puissance royale, qui les embrassait de toute part et pénétrait jusque dans leurs rangs par ses séductions, si l'étranger n'était venu à leur secours.

La France avait fait la paix avec l'Espagne, son ennemie naturelle, et par là elle avait mécontenté ses alliés. Le duc de Savoie surtout témoignait un vif ressentiment de ce traité fait sans sa participation, et où il ne figurait tout au plus que comme un protégé du roi. Il avait alors pour ambassadeur à Paris un ecclésiastique, l'abbé Scaglia, qui montra bientôt contre le cardinal de Richelieu une de ces haines obstinées, fort communes entre gens d'intérêt contraire et de même profession. Il se mit de toutes les cabales qui agitaient la cour; il essaya d'exciter les réformés à une nouvelle rébellion, pour laquelle il leur promettait l'appui de son maître; il engagea les Grisons à faire des difficultés sur les conditions que leur imposait le traité; enfin il se fit envoyer ambassadeur extraordinaire en Angleterre, où il trouva d'autres passions disposées à seconder les siennes.

Le duc de Buckingham était alors dans la position difficile d'un ministre impopulaire qui tâche de ramener l'opinion publique irritée contre lui, en flattant ses préjugés les plus violents. Le nouveau parlement qu'il avait convoqué [février] s'était montré plus économe encore de subsides et plus hardi dans ses attaques que le premier. Les deux chambres avaient retenti d'une accusation dirigée contre le favori. Il avait fallu recourir à une nouvelle dissolution [juin], et maintenant l'autorité royale faisait, avec un peuple accoutumé à l'examen et à la dispute, le dangereux essai de sa prérogative. Pour distraire un peu la nation des sentiments qu'excitaient chez elle les emprunts forcés et les punitions arbitraires, le duc de Buckingham voulut au moins satisfaire son animosité contre les catholiques. Il semblait que la reine Henriette dût supporter toujours le contre-coup des déplaisirs qu'il recevait du parlement. Cette fois on agit envers elle avec une véritable brutalité. Pendant que le roi était dans sa chambre [10 août],

l'ordre fut donné à toutes les personnes qu'elle avait amenées de France de quitter sur-le-champ le palais de White-Hall, de sorte qu'elle fut obligée de leur faire ses adieux par la fenêtre. Le duc s'était enhardi à cette action outrageante par la certitude des troubles qui devaient empêcher la France de s'en ressentir. Les intelligences qu'il conservait avec la duchesse de Chevreuse n'avaient pas peu servi à lui donner cette confiance. Dès lors, la guerre paraissait imminente entre les deux royaumes ; l'Espagne offrait de se joindre à la France pour punir l'orgueil de la Grande-Bretagne. Il y avait dans la folle conduite de Buckingham de quoi changer en un instant toute la politique de l'Europe. Le cardinal de Richelieu ne se laissa pas emporter par un mouvement de colère. Il vit tout ce qu'il y avait de dangereux dans l'alliance de l'Espagne. Sans la refuser tout à fait, il crut qu'il pouvait s'en passer. Il fit partir pour l'Angleterre [27 septembre] le maréchal de Bassompierre afin d'obtenir une réparation amiable de l'offense faite à la personne de la reine. « C'était, disait-il, un moyen de mettre, « à la vue de toute la chrétienté, les Anglais plus en leur « tort. On savait bien qu'ils n'accorderaient pas les satisfac- « tions demandées ; mais on gagnerait du temps pour se pro- « curer des vaisseaux et préparer un armement convenable. » En effet cette ambassade, dont l'importance se réduisait beaucoup à mesure qu'on entrait dans le détail des griefs et des demandes, ne produisit qu'un accommodement imparfait pour l'affaire de ménage, sans rien changer aux dispositions politiques. Le maréchal montra d'abord beaucoup de fierté, lorsqu'on voulut lui faire renvoyer le confesseur de la reine qu'il avait ramené avec lui ; puis il sembla se contenter d'une apparence de réconciliation qui fut célébrée par des fêtes brillantes. Il fut convenu que la reine aurait un évêque et dix prêtres français, non réguliers, pour le service de sa chapelle, outre son confesseur et le compagnon de celui-ci, tous deux de l'oratoire ; on stipula le nombre des serviteurs qu'elle pourrait tirer de son pays. Après quoi le comte de Bassom-

pierre revint en France [décembre] avec de riches présents, et soixante-dix prêtres catholiques anglais que l'on avait, en sa faveur, délivrés des prisons.

Tel était l'état des affaires à l'intérieur et au dehors, lorsque le cardinal annonça une prochaine convocation des notables. Il n'est pas à croire que son intention fût de soumettre ses projets à la délibération, et ses actes au contrôle d'une assemblée. Mais il mettait quelque orgueil à présenter dans une forme solennelle le compte de son administration, et il lui semblait avec raison qu'un simulacre au moins de discussion et d'examen donnerait plus d'autorité à ses résolutions. Il s'était assez bien trouvé de ce conseil extraordinaire qu'il avait réuni quinze mois auparavant, pour vouloir en renouveler l'épreuve avec plus de pompe et d'éclat. Cette fois il ne s'agissait plus de donner un avis sur-le-champ et comme au pied-levé. Les cardinaux, les maréchaux de France, douze prélats, autant de gentilshommes, et les principaux officiers des cours souveraines étaient appelés « pour, en toute franchise et sincérité, « sans autre respect ni considération quelconque, crainte ou « désir de déplaire ou complaire à personne, proposer les « conseils qu'ils jugeraient les plus salutaires et convenables « au bien de la chose publique. »

Cette assemblée se tint [2 décembre] dans la grande salle du château des Tuileries, et fut ouverte par le roi en personne. Le garde des sceaux rappela que, depuis l'année 1558, les rois de France avaient huit fois convoqué leurs sujets, tantôt sous la forme d'états-généraux, tantôt sous la forme plus simple que l'on venait d'adopter. Il compara fort habilement le roi « à la statue de Memnon, qui rendait de bons conseils « lorsqu'elle était frappée par la lumière céleste. » Il vanta l'une après l'autre les principales vertus du roi, savoir : la piété, la justice, la sagesse, la bonté, la valeur et la générosité. Puis, après avoir parlé de tout ce que le ciel avait fait en faveur de la France, il signala l'héritage de misères que les désordres passés lui avaient légué. « Les armements continuels,

« nécessités par la rébellion toujours renaissante et par les « entreprises injustes des puissances voisines, avaient épuisé « le revenu ordinaire de l'État et endetté le roi de plus de cin- « quante millions. Il fallait, pour l'avenir, égaler la recette à « la dépense, ce qui ne pouvait se faire qu'en augmentant « l'une et en diminuant l'autre. Le roi avait résolu de donner « l'exemple en retranchant les dépenses de sa maison. Ses « sujets n'avaient besoin pour l'imiter que d'exécuter son « édit récemment publié contre le luxe des habits, équipages « et livrées. Quant au revenu, le plus sûr moyen de l'accroître « était le rachat du domaine et des droits aliénés à vil prix. » Le garde des sceaux appelait ensuite toute l'attention de l'assemblée sur le commerce et la navigation, choses entièrement négligées depuis longtemps. Le cardinal de Richelieu était nommé comme l'auteur des sages conseils donnés au roi sur cet objet. Enfin il demandait de nouvelles lois « contre les fré- « quentes rébellions, soulèvements et conjurations dont l'État « était troublé, lesquelles se négociaient avec tant de secret « par factions, liaisons et serments, que l'on avait peine à les « découvrir ; on devait donc, pour ces crimes, autoriser les « juges à recevoir, comme preuves, des actes qui, dans les « autres cas, ne passeraient que pour des conjectures. »

Le maréchal de Schomberg avait charge d'exposer l'état de l'armée qui devait être de trente mille hommes, les moyens de l'entretenir, les règlements faits pour les garnisons, les logements, les marches, avec grand soin de ne pas fouler le peuple.

Le cardinal de Richelieu prononça un discours bref, sentencieux, plein de choses, modeste dans l'expression, absolu dans la volonté. « Tout le monde devait admirer ce que le roi avait « fait depuis un an, et personne ne pouvait se plaindre de la « dépense. Les affaires étaient maintenant en bon ordre ; mais « il faudrait n'avoir pas de jugement pour ne connaître pas « qu'on devait les pousser plus avant. L'intention du roi était « de régler son État en sorte que son règne surpassât le meil-

« leur des passés, et servît d'exemple à ceux de l'avenir.
« Pour cela il fallait d'abord diminuer les dépenses. On pour-
« rait penser, ajoutait-il, que cette saison ne serait pas
« propre à tels retranchements, qui aliènent et retranchent
« quelquefois l'affection des cœurs. Mais, en l'ordre qu'on
« veut établir, les grands et les petits trouveront leur compte;
« tous auront prix selon qu'ils feront bien. La reine-mère
« voulait la première se réduire à moins de revenu qu'elle
« n'en avait eu sous le feu roi. Après avoir été contrainte
« d'augmenter pendant sa régence les dépenses de l'État pour
« le conserver en son entier, elle conseillait à son fils de les
« diminuer pour la même cause. La recette semblait devoir
« être augmentée facilement et sans charge pour le peuple, par
« le rachat des domaines, des greffes et autres droits engagés,
« qui montaient à plus de vingt millions. Par ce moyen, les
« peuples seraient soulagés; il ne se lèverait plus rien sur
« eux que ce qui était nécessaire pour qu'ils n'oubliassent
« pas leur condition. S'il se présentait quelque occasion de
« résister à une entreprise étrangère, ou d'étouffer une rébel-
« lion intestine, on ne la perdrait pas faute d'argent; on n'au-
« rait plus besoin de courtiser les partisans, de faire vérifier
« des édits en lit de justice; et le cardinal ne craignait pas
« de dire, en présence du roi, qu'on pouvait obtenir la fin et
« la perfection de cet ouvrage dans l'espace de six années. »
En finissant, il demandait à l'assemblée « peu de paroles et
« beaucoup d'effets. »

Il est à remarquer qu'aucun prince du sang, hors le frère du roi, ne siégeait dans cette assemblée, où ne se trouvait non plus aucun des ducs et pairs. Des disputes de préséance avaient servi pour écarter ceux-ci. Le comte de Soissons était hors du royaume, les deux frères de Vendôme en prison, le prince de Condé toujours éloigné de la cour. Cependant le cardinal voulut encore une fois s'assurer de ce dernier. Il lui envoya un confident pour lui faire part de ce qui devait être proposé aux notables, et le prince ne manqua pas de s'étendre

dans sa réponse sur les louanges du ministre. Il félicitait le roi d'avoir un tel serviteur. Il démêlait facilement, dans ses projets pour relever la marine au profit du commerce, l'intention secrète d'attaquer La Rochelle. Il approuvait tout ce qu'on voulait faire. Il conseillait de ne pas se fier au duc d'Orléans, qui se vengerait tôt ou tard du cardinal, de laisser faire les huguenots dans leurs villes jusqu'à ce qu'on pût les aller « réformer » avec trente mille hommes. Moyennant toutes ces preuves de complaisance et de dévouement, il demandait qu'on lui permît de revenir auprès du roi, « où sa présence dépite« rait toute sorte de factieux. »

L'assemblée des notables dura deux mois et demi, et ne tint pourtant que trente-cinq séances. Elle était présidée par le frère du roi qui, suivant une lettre de Malherbe, « faisait « souvent l'école buissonnière. » En son absence, le cardinal de la Valette, les maréchaux de la Force et de Bassompierre le remplaçaient tour à tour. Le roi y faisait porter ses propositions par son procureur-général au parlement de Paris. On délibérait sur chaque article, et l'assemblée rédigeait son opinion en forme d'avis. Sur la question qui s'était élevée de savoir si l'on opinerait par ordre ou par tête, le roi avait décidé « qu'aux délibérations où ne se trouverait aucune con« tradiction on opinât par tête, et, dans celles où il arriverait « contradiction, par corps. » Le principal objet dont on eut à s'occuper fut l'état des finances du royaume. Le surintendant, Antoine Coiffié de Rusé marquis d'Effiat, rendit un compte rapide de la dépense et du revenu depuis le jour où Henri IV avait laissé cinq millions d'or enfermés à la Bastille. Il y avait longtemps qu'il ne restait plus rien de ce dépôt. On avait ensuite fait argent de toutes les ressources qu'on pouvait trouver, sans jamais égaler la recette à la dépense. Il avait fallu chaque année engager le revenu des années suivantes, obtenir des avances que les comptables et les fermiers faisaient payer chèrement, et dont la vérification exacte était devenue impossible, de sorte qu'à peine trouvait-on de quoi suffire à la

sixième partie des besoins. Le marquis d'Effiat racontait qu'appelé à la direction des finances dans le mois de juin 1626, lorsque Michel de Marillac devint garde des sceaux, il avait trouvé la recette de l'année courante épuisée, celle de l'année suivante bien entamée, les principaux produits affectés au remboursement d'anciens prêts, et les premières nécessités de l'État en souffrance, les garnisons et les armées n'étant pas encore entièrement payées de leur solde pour l'année 1625 ; en tout une dette de vingt-sept millions. Il avait été obligé de pourvoir au plus pressé par des emprunts, dont l'intérêt, montant à un million, avait pris tout le restant de la recette pour l'an 1627. Ainsi on se trouvait, au commencement de cette année, avec un arriéré de plus de trente millions à rembourser et toute la dépense de l'exercice courant à fournir.

Le maréchal de Schomberg remit à l'assemblée un règlement fort étendu pour la levée des gens de guerre, les paiements, passages et garnisons. L'assemblée s'en rapporta assez facilement à ce qui avait été décidé par les maréchaux de France. Elle demanda ensuite la réduction des pensions accordées par le roi à une somme de deux millions, qui ne seraient payés qu'en fin d'année et après l'acquittement de toutes les autres charges. Puis elle dressa la liste des places fortes qui devaient être démolies.

Le cardinal de Richelieu fournit une part importante dans les objets soumis à la délibération. Il présenta treize articles sur lesquels il demandait l'avis des notables. Le premier avait pour but d'adoucir les peines portées par les anciennes lois contre les criminels d'État. Il proposait de ne les priver de leurs charges qu'après la seconde désobéissance. Le cardinal ne demandait pas sans doute beaucoup de complaisance sur ce point ; il eut le plaisir d'être refusé. Il se forma quelque division sur un article qui défendait aux sujets du roi toute communication avec les ambassadeurs étrangers, les ecclésiastiques voulant excepter au moins de cette interdiction le nonce du pape, ce qu'ils ne purent obtenir. Les autres dispo-

sitions projetées punissaient de la perte de leurs charges, sur la seule notoriété, ceux qui prendraient les armes contre le roi ; défendaient à qui que ce fût d'avoir armes ou munitions de guerre, et de faire levées de deniers sur le peuple; ordonnaient de procéder par la rigueur des lois contre tous ceux qui composeraient, imprimeraient ou porteraient des libelles diffamatoires et séditieux. Les desseins du cardinal pour la formation d'une marine furent reçus avec grande approbation; ils consistaient à dresser une flotte considérable, à imposer les marchandises arrivant dans les ports de France sur des vaisseaux étrangers, et à former dans le royaume une compagnie de marchands avec de grands priviléges. Les moyens de finance furent également adoptés. On trouva convenable de racheter tout le domaine du roi successivement aliéné, en remboursant les acquéreurs par une rente. Il fut dit que le roi entretiendrait une armée de vingt mille hommes, dont les deux tiers seraient payés sur le revenu de l'État, et un tiers par les provinces.

L'assemblée touchait à sa fin, lorsque le roi [16 février 1627] fit dresser, pour être enregistrée au parlement, une déclaration contenant en quelque sorte le sommaire des délibérations qui venaient d'y être prises et qui devaient être plus tard formulées en édit. On n'y trouvait pas de dispositions expresses, mais seulement une indication des choses que le roi avait résolues pour le bien de son État d'après l'avis des notables, « afin que « chacun sût quel mal causeraient ceux qui, par leurs entre- « prises, prétendaient priver le royaume de si grands avan- « tages. » Ces promesses étaient de réunir tous ses sujets en l'unité de l'Église catholique, par toutes bonnes voies de douceur et de bons exemples ; de maintenir les réformés en leur liberté, attendant qu'il plût à Dieu d'illuminer leurs cœurs; d'ouvrir aux gentilshommes l'entrée des bénéfices, charges et offices, selon qu'ils s'en rendraient capables, et de faire élever gratuitement les enfants de ceux qui seraient pauvres ; de faire fleurir la justice, de rétablir le commerce et

de diminuer les charges sur le peuple, le roi donnant dès à présent sa parole de décharger ses sujets de trois millions en l'espace de cinq ans. Pour mieux comprendre la portion réservée à la noblesse dans ces bienfaits en perspective, il faut savoir que les nobles de l'assemblée avaient adressé au roi une requête pour lui représenter la pauvreté qui accablait leur ordre, l'oisiveté qui le rendait vicieux, et l'oppression qui l'avait presque réduit au désespoir. Ils réclamaient contre la vénalité des gouvernements et charges de cour ou de guerre; ils demandaient une part privilégiée dans les bénéfices ecclésiastiques et dans les emplois militaires, la diminution du nombre des colléges qui enlevaient aux arts, au commerce et au labourage une infinité de gens pour les mettre à la charge du public, la fondation d'une école militaire par chaque archevêché pour l'institution de la jeune noblesse, l'adjonction de quelques gentilshommes dans chaque parlement avec voix délibérative, mais sans gages, l'institution d'un ordre de chevalerie sous le titre de Saint-Louis avec attribution de pensions sur les bénéfices vacants depuis cinq cents jusqu'à six mille livres, l'admission des nobles au commerce sans déchéance de leur privilége, l'interdiction aux roturiers d'acquérir fiefs ou terres nobles. Au milieu de ces demandes s'en cachait une qui pouvait faire tort aux autres. Ils voulaient que « les condamnations à mort contre les gentilshommes ne pussent « être exécutées qu'après un sursis de quinze jours, pour « éviter les précipitations procédant des haines et passions « d'aucuns juges à l'encontre des criminels. » Après avoir entendu cette espèce de programme du bien qu'on voulait faire, l'assemblée se sépara satisfaite [24 février], et le roi la remercia de ses conseils.

Toutes ces délibérations prises pour armer des vaisseaux, lever des soldats et se procurer de l'argent, annonçaient une guerre prochaine; l'imminence en paraissait telle à la cour que les fêtes et les ballets furent interrompus. On n'avait pas renoncé au moyen ordinaire d'obtenir promptement quelques

ressources ; car, dans le temps même où l'assemblée des notables était congédiée, le roi créait de nouveaux offices. Cette fois, c'était de l'Angleterre qu'on attendait le signal des hostilités. Le maréchal de Bassompierre en avait rapporté une transaction sur un seul point des différends entre les deux couronnes, et qui, même en cette partie, était loin de satisfaire l'honneur du roi. Il avait eu charge de demander qu'on permît au duc de Buckingham de venir en France terminer le surplus des contestations, et le refus de cette proposition ne servait pas peu à irriter le favori du roi Charles. Les Anglais continuaient, sous différents prétextes, à saisir les navires marchands français, et la France ne manquait pas d'exercer tout ce qu'elle pouvait de représailles. Enfin les choses en arrivèrent au point que, par le commandement successif des deux rois [28 avril et 8 mai], le commerce fut interdit entre les deux pays, à peine de confiscation des vaisseaux et marchandises. Le duc de Soubise, qui n'avait pas quitté l'Angleterre, sollicitait depuis longtemps du duc de Buckingham une démonstration plus hardie. Il lui promettait un soulèvement général de tous les huguenots, si l'Angleterre faisait mine de vouloir les assister. Il avait obtenu qu'on envoyât au duc de Rohan, son frère, un émissaire secret, chargé de se concerter avec lui sur les moyens et l'opportunité d'une attaque contre la France. On lui demandait aussi un exposé des griefs qui pouvaient la justifier. En même temps on fit courir la copie d'une prétendue déclaration donnée l'année précédente, par les ambassadeurs du roi d'Angleterre, en interprétation du traité de paix avec les réformés, par laquelle ils disaient que la démolition du fort dont se plaignaient les Rochelois avait été une des conditions tacites de la paix, et que le roi de la Grande-Bretagne était engagé d'honneur à la faire exécuter.

Nous avons indiqué une cause politique à la conduite du duc de Buckingham, parce qu'elle sort évidemment de la position fâcheuse où il se trouvait, haï du peuple, jeté hors des

voies régulières par la résistance continue de deux parlements, et voulant se réconcilier avec l'opinion publique par une entreprise d'éclat qui flattait le fanatisme religieux. Nous ne voulons pourtant pas nous faire reprocher d'avoir omis un autre motif plus frivole, adopté par les historiens les plus sérieux, c'est-à-dire la folle et vaniteuse passion de ce seigneur pour la reine Anne d'Autriche. Deux fois il avait voulu revenir en France comme ambassadeur, et deux fois on lui avait signifié qu'il y serait mal reçu. Reparaître dans ce pays, qui lui était fermé, à la tête d'une armée formidable; un jour peut-être traiter en vainqueur avec cette cour qui ne l'avait vu qu'amant téméraire, et déposer ses lauriers aux pieds de sa dame : c'était une idée qui pouvait lui sourire. Mais on doit croire qu'il en avait d'autres à faire valoir dans le conseil de son maître, et que le transport amoureux prenait la peine de s'y cacher sous le voile de la raison d'État. Quoi qu'il en soit, il offrit au duc de Rohan le secours d'une flotte puissante qui devait débarquer des troupes sur trois points différents, pourvu que, de son côté, le duc prît les armes en Languedoc, où il serait bientôt assisté par le duc de Savoie. Le duc de Rohan, qui ne voulait agir qu'à bon escient, promit de se déclarer aussitôt que les Anglais mettraient le pied sur les côtes de France. Il fit cependant ses préparatifs pour exciter le peuple à l'insurrection. On répandit le bruit que la gabelle allait être établie dans les provinces de Guyenne, Saintonge et Poitou, qui en étaient exemptes, et le roi fut obligé de démentir cette nouvelle [12 avril] par une déclaration publique, enregistrée au parlement de Paris.

Une passion, plus aveugle encore peut-être que celle du duc de Buckingham, avait fait entrer le duc de Savoie dans ses desseins; le comte de Soissons était auprès de lui, et l'animait dans sa rancune de l'affront qu'il prétendait avoir reçu par le dernier traité. L'Espagne voyait avec joie ses ennemis, prêts à se déchirer, courtiser à l'envi son alliance. Le roi d'Angleterre, naguère si menaçant, lui offrait une paix avan-

tageuse. Il était difficile sans doute de trouver un intérêt commun pour lier ces deux puissances ; mais enfin Charles Ier avait à sacrifier les droits du Palatin son beau-frère, qui pouvaient devenir le prix du marché. Heureusement la France avait conservé à Madrid cet ambassadeur qui avait pris l'habitude de traiter avec précipitation, et qui se souciait peu d'être désavoué. Le comte du Fargis servit encore à conclure avec l'Espagne une alliance offensive contre l'Angleterre. Il fut convenu que les deux rois emploieraient leurs forces pour exercer tous genres d'hostilités permises dans une guerre royale sur les États du roi de la Grande-Bretagne, ce que le roi de France s'engageait à faire au moins dans l'été de l'année suivante. On trouva que l'ambassadeur avait trop peu exigé du roi catholique; mais, avec un peu de blâme pour cette promptitude dont on avait eu besoin, les conditions n'en furent pas moins ratifiées [20 avril]. Le cardinal n'était sans doute pas assez peu habile pour ignorer que, malgré ce traité, le roi d'Espagne laisserait à la France tout le fardeau de la guerre; mais il se délivrait d'une inquiétude présente, et s'assurait pour l'avenir un sujet de plainte.

De son côté, la duchesse de Chevreuse se flattait d'avoir suscité à la France un autre ennemi. Retirée à la cour de Lorraine, elle y trouva un jeune prince de vingt-quatre ans qui avait déjà fait preuve d'ambition. Charles IV, neveu et gendre du duc Henri le Bon, appelé à recueillir les duchés de Lorraine et de Bar par le droit de sa femme [1624-26], s'était empressé de faire valoir celui qu'il prétendait avoir de son chef à ces deux principautés comme le plus proche héritier mâle. Encouragé par le succès de cette prétention, il voulut encore devenir pour le roi de France un voisin dangereux. La duchesse de Chevreuse vint ajouter à ces dispositions la puissance de sa beauté et de son adresse. Elle engagea le prince dans ses ressentiments, elle lui fit écouter les propositions de l'Angleterre, et se servit de son nom pour remuer les mécontents de France. Le duc de Chevreuse était resté à la cour,

préférant les intérêts de sa famille aux vengeances de sa femme. On lui donna [février] la singulière commission d'aller la chercher à Nancy, pour l'éloigner du jeune souverain dont elle égarait l'esprit. Il fut reçu avec toutes sortes de courtoisies et d'honneurs par le duc de Lorraine, son parent, qui voulut l'accompagner en France [avril]. Ce prince donna au roi en personne toutes les assurances qu'on exigea de sa bonne volonté, et retourna en Lorraine lever des troupes sous prétexte d'une querelle avec un petit prince d'Allemagne.

Encore bien qu'on ne manquât pas de promettre à tous ceux qu'on voulait entraîner dans ces desseins l'appui de quelque division à la cour, il était difficile de compter sur le duc d'Orléans. Gaston se trouvait fort bien alors de son mariage; la reine-mère le comblait de caresses; le roi avait fait lever toutes les restrictions et modifications apportées par les cours souveraines à la vérification de son apanage; la duchesse paraissait l'aimer tendrement, et avait soin de pourvoir à ses dépenses par les économies qu'elle avait mises en réserve sur son propre revenu. Il menait une vie douce, et se livrait sans contrainte à tous les plaisirs de son âge, à toutes les fantaisies de son caractère. Il avait peu de goût pour la chasse, beaucoup pour le jeu. Il tenait chez lui des assemblées tantôt sérieuses, tantôt gaies, où l'on s'occupait tour à tour de gouvernement et de débauche. Il se divertissait à courir la ville nuitamment et déguisé, sans que sa femme en prît d'ombrage. Une prompte grossesse était venue joindre la perspective la plus brillante à cet heureux commencement du nouveau ménage. Toute la cour se préparait à célébrer la naissance d'un fils; car personne n'eût osé laisser voir le moindre doute sur ce secret que cache la nature dans le sein d'une mère. Dans une pareille attente, on peut croire que des propositions, ayant pour but d'associer le frère du roi à quelque mouvement, devaient être fort mal écoutées. Il en reçut pourtant, et un gentilhomme normand paya de sa liberté cet oubli de l'à-propos. On remarqua même que le duc d'Orléans fit très-mauvais ac-

cueil au duc de Lorraine. Toute sa pensée se portait sur le jour où il devait donner un héritier à la couronne de France. Ce jour [29 mai] arriva enfin, et la duchesse d'Orléans accoucha d'une fille. Son mari n'eut pas même le temps d'ajourner ses espérances. La jeune mère [4 juin] mourut en couches.

Au milieu de la douleur publique causée par cet événement et des tristes prévisions qu'il faisait naître, Paris eut une distraction cruelle. Tandis que le peuple se pressait dans la chambre funéraire où reposaient les restes de la princesse, on dressait un échafaud sur lequel devaient tomber les têtes de deux gentilshommes, dont l'un portait l'illustre nom de Montmorency. Le comte de Bouteville, qui ne comptait pas moins de vingt-deux duels, avait eu l'audace de quitter les Pays-Bas, où il s'était réfugié pour son dernier combat, et de venir [12 mai] se battre contre le baron de Beuvron, sur le terrain de la Place-Royale à Paris, en plein jour, le roi étant dans sa capitale. Les deux adversaires ne s'étaient fait pourtant aucune blessure; mais le second du comte de Bouteville, le comte des Chapelles, avait tué le marquis de Bussy d'Amboise qui lui était opposé. Le baron de Beuvron s'échappa; les comtes de Bouteville et des Chapelles furent arrêtés en Champagne et amenés à la Bastille. Le prince et la princesse de Condé, le duc de Montmorency, la duchesse d'Angoulême, les plus nobles familles de France n'épargnèrent aucun effort pour obtenir leur grâce. Le cardinal voulut paraître incertain. Il recueillit les raisons pour et contre le pardon d'une si grande faute, et les soumit au roi dans un mémoire qui nous est resté. Il s'y trouvait tout ce qu'il fallait pour rendre inflexible un prince scrupuleux, jaloux de son autorité, et professant un respect obstiné pour les lois qu'il avait faites. Les deux coupables furent abandonnés à la justice du parlement qui les condamna à mort, et ordonna pourtant que l'exécution serait remise au lendemain. C'était rejeter toute la haine de cette condamnation sur le roi, à qui on laissait du temps

pour la clémence. Il le sentit avec aigreur, et n'en laissa pas moins [22 juin] achever le supplice.

La noblesse française frémissait encore de ce coup froidement terrible, lorsqu'un cri de guerre se fit entendre ; la flotte d'Angleterre appareillait. Le roi voulut aller commander l'armée en Poitou. Avant de partir, il se rendit au parlement [28 juin] pour y faire enregistrer en sa présence quelques édits. La fièvre le prit au milieu de cette séance, et il dit en sortant au maréchal de Bassompierre : « Je n'ai fait que trembler tant que j'ai tenu mon lit de justice. » « C'est pourtant, « répondit le maréchal, le lieu où vous faites trembler les « autres. » Il monta sur-le-champ en voiture ; mais il fut obligé de s'arrêter à Villeroy, où toute la cour se hâta de le rejoindre, pendant que le cardinal, tout en veillant sur le lit du roi malade, expédiait ses ordres pour mettre les provinces menacées en état de défense.

LIVRE HUITIÈME

CHAPITRE I

Descente des Anglais dans l'île de Rhé. — Siége de la citadelle. — Irrésolution des Rochelois. — La ville se déclare contre le roi. — Le duc d'Orléans chef d'armée. — Préparatifs pour le secours de la citadelle de Rhé. — Le roi vient lui-même les diriger. — La citadelle est secourue. — Défaite et retraite des Anglais. — Arrestation d'un agent des Anglais en Lorraine. — Le duc de Rohan publie un manifeste et cherche à soulever le Languedoc. — Il convoque une assemblée. — Le prince de Condé envoyé contre lui. — Le duc de Rohan se plaint de n'être pas secondé. — Il prend Milhau et Revel. — Le duc de Montmorency vient le combattre. — Il s'empare du pays de Foix. — Le prince de Condé marche sur Montpellier. — Conversion générale des réformés à Aubenas.

[1627]

La flotte anglaise, composée de quatre-vingt-dix vaisseaux que servaient cent vingt chaloupes, et portant sur son bord environ seize mille hommes, dont trois mille étaient Français, s'avançait vers les côtes de France sans qu'on sût où elle devait débarquer. Il était facile pourtant de juger qu'elle s'approcherait de La Rochelle, et le duc d'Angoulême fut envoyé dans le Poitou avec une armée. Le roi en avait déjà donné le

commandement au maréchal de Bassompierre ; mais le cardinal de Richelieu pensa que ce seigneur, ayant toujours refusé obstinément de croire à une attaque des Anglais, serait moins propre qu'un autre à la repousser. On apprit bientôt que le duc de Buckingham, qui avait pris le commandement de l'expédition, s'était arrêté [20 juillet] devant l'île de Rhé, défendue par le comte de Toiras. A défaut d'une déclaration de guerre en forme, le duc avait préparé un manifeste qu'il devait jeter avec ses troupes sur le rivage. On y lisait que « le « roi d'Angleterre, zélé comme ses prédécesseurs pour le bien « des églises réformées, après avoir refusé de grands avan- « tages, qu'il pouvait trouver ailleurs, pour contracter avec « la France une alliance dont le but était de restituer ces « églises en leur ancienne splendeur, garant des promesses « faites par le roi de France à ses sujets de la religion, et « voyant les grands préparatifs qui se formaient contre La « Rochelle, avait cru qu'il importait à son honneur de faire « un prompt armement ; non par aucun désir de conquête, « ce que la circonstance du temps et le nombre modique de « ses soldats prouvaient assez, mais à titre de secours, et « pour le seul bien des églises qu'il était obligé devant Dieu et « devant les hommes de protéger et défendre. » Il se trouva que l'île de Rhé n'était pas préparée à cette attaque, comme le gouverneur l'avait fait croire, et il ne put empêcher la descente des Anglais. Après un combat sanglant [22 juillet] où périt, entre autres gentilshommes, le baron de Chantal, père d'une jeune fille de dix-huit mois qui fut depuis la marquise de Sévigné, les Français se retirèrent dans la citadelle de Saint-Martin, dont les ouvrages à peine commencés ne présentaient qu'un faible abri ; circonstance que le cardinal ne manqua pas d'exagérer au préjudice du comte de Toiras. Cependant, si l'on pouvait lui reprocher quelque imprévoyance, il sut réparer ce tort par son activité. Le cardinal, de son côté, s'empressa d'envoyer les secours de vivres dont la place avait besoin, « ce qu'il fit, dit-il, de son propre argent, » et la

citadelle fut bientôt en état de forcer l'ennemi à faire les apprêts d'un long siége.

Le duc de Soubise avait quitté la flotte anglaise avant le débarquement, pour se rendre à La Rochelle où sa mère s'était retirée, ce qui donna lieu à quelques railleries sur son compte. Cependant l'apparition de ces dangereux auxiliaires n'avait pas produit sur les Rochelois l'effet qu'on en espérait. Leurs portes se fermèrent aussitôt, et il fallut que la duchesse douairière de Rohan allât chercher son fils hors des murs, pour l'introduire dans la ville qu'il prétendait délivrer. Avec lui était un envoyé du duc de Buckingham, qui venait exposer aux Rochelois les motifs de l'expédition et les convier à se mettre de la partie, « l'occasion qui se présentait ne de- « vant plus se retrouver. » Il ne put cependant remporter qu'une réponse évasive. On lui dit qu'avant de prendre une résolution, il fallait consulter le corps entier de la religion dont La Rochelle n'était qu'un membre. Le duc de Soubise prit sur lui de promettre aux Anglais tout ce qu'il était venu demander, et alla rejoindre dans l'île de Rhé le duc de Buckingham, qui en fit bientôt sortir tous les habitants catholiques. On prépara même en Angleterre un édit pour offrir de grands priviléges à ceux qui voudraient aller s'établir dans cette possession nouvelle. Le cardinal crut devoir cacher au roi malade cet événement fâcheux. Il se chargea lui-même de tous les ordres, « au hasard, dit-il, de sa fortune et de sa « réputation. » C'était lui qui faisait marcher les troupes, acheter des munitions, mouvoir les vaisseaux. Un écrit du temps dit « que la France était assurée d'une marine puis- « sante, depuis que l'amirauté s'était arborée d'un chapeau « rouge. » Le commandement de l'armée navale fut confié au duc de Guise. On avait enfin accepté le secours de vaisseaux qu'offrait le roi d'Espagne, et le duc de Guise reçut des instructions pour bien traiter ces alliés.

Les Rochelois, ne s'étant pas encore déclarés, restaient maîtres de leur ville, entre la flotte anglaise et l'armée du

roi, à laquelle on venait de donner, pour chef nominal, le duc d'Orléans, et, pour lieutenant-général, le duc d'Angoulême. Cette armée ne faisait qu'observer les mouvements de la ville, et empêcher qu'il n'y entrât des troupes ou des provisions au delà de ses besoins. Mais cette sorte de neutralité ne pouvait durer longtemps. Le duc de Soubise venait chaque jour à La Rochelle pour exciter les habitants à se déclarer. Le duc d'Angoulême ne dédaigna pas même [20 août] de négocier avec eux. Ils demandaient seulement qu'on rasât le fort Louis, ou tout au moins qu'on le mît entre les mains d'un seigneur de leur religion; et, moyennant cette concession, ils promettaient de forcer les Anglais à se retirer. Mais déjà les officiers du roi avaient quitté la ville, où il n'en resta que sept pour rendre la justice. Cinq cents soldats de La Rochelle étaient allés renforcer les Anglais en l'île de Rhé. On ne pouvait donc plus longtemps retarder les hostilités. Elles commencèrent à l'occasion d'un fort que le duc d'Angoulême faisait construire tout près de la ville. Les Rochelois se hâtèrent de rappeler ceux des leurs qu'ils avaient envoyés à l'armée anglaise, et les premiers coups de canon venaient d'être échangés lorsque le duc d'Orléans [10 septembre] vint prendre le commandement de l'armée royale.

Les propositions des Rochelois n'en furent pas moins renouvelées, quelques jours après [14 septembre], par le duc de Buckingham lui-même, qui offrait de quitter l'île de Rhé et de retourner en Angleterre, si le fort Louis était démoli. Un gentilhomme huguenot, mais ayant combattu pour la défense de l'île de Rhé, fut envoyé vers le roi qui venait de retourner à Paris, porteur de ces offres que devait appuyer un parent du général anglais. Le roi refusa de voir ce dernier, défendit toute communication avec lui, et ne voulut pas même lui permettre d'aller directement en Angleterre par la voie de Calais, de peur qu'on ne soupçonnât quelque traité contraire à son honneur et aux engagements qu'il avait pris avec ses alliés.

Malgré toutes sortes de privations, de désertions et de misères, la citadelle de Saint-Martin tenait toujours. Outre cette place, le roi avait conservé encore dans l'île de Rhé un fort nommé de la Prée, gardé par cent hommes, et dont les Anglais n'avaient pas su s'emparer. C'était par là que le comte de Toiras attendait son salut. Il demandait qu'on chargeât six mille hommes sur des barques, pour opérer une descente au pied et à l'abri de ce fort. Il devait lui-même faire une sortie, joindre ses forces aux troupes qui seraient débarquées, et chasser les Anglais de l'île. Cette entreprise semblait difficile et dangereuse. Cependant on s'y résolut, et le roi, se trouvant rétabli, voulut en hâter l'exécution par sa présence. De Paris, où le cardinal de Richelieu avait cru devoir le suivre, il partit [20 septembre] à petites journées pour le Poitou, laissant à sa mère le gouvernement des provinces en deçà de la Loire avec plein et entier pouvoir. Comme tous ces préparatifs avaient épuisé les finances, il sembla juste, puisque la religion catholique devait recueillir le fruit de la guerre, de lui en faire aussi supporter en partie les frais. En conséquence le roi s'adressa au pape pour obtenir de lui que le clergé français contribuât de son revenu à cette œuvre sainte, et il lui demanda en outre d'accorder, à ceux qui l'y serviraient de leur personne ou de leurs deniers, indulgence plénière et permission de manger des œufs en carême. Au reste, le clergé avait déjà fourni un contingent d'hommes à cette guerre. Car, outre le cardinal qui la dirigeait, l'évêque de Maillezais, Henri de Sourdis, l'évêque de Nismes, frère du comte de Toiras, l'évêque de Mende, aumônier renvoyé de la reine d'Angleterre, et l'abbé de Marsillac, maître-de-chambre du cardinal, avaient été chargés plusieurs fois d'en conduire ou d'en surveiller les opérations. Ce dernier surtout s'était établi aux Sables-d'Olonne avec l'emploi spécial d'approvisionner la citadelle de Saint-Martin.

Les Rochelois n'attendirent pas l'arrivée du roi pour proclamer hautement leur révolte. Ils envoyèrent [21 septembre]

des députés au duc de Buckingham avec charge de se joindre à lui par un traité; puis ils rédigèrent un manifeste où ils exposaient, à leur manière, les infidélités et tromperies dont ils avaient été victimes. Leur langage était plein de hauteur et de reproches. Ils rappelaient en passant la promesse faite par Louis XI de respecter toujours leurs franchises et priviléges. Ils prétendaient que ce monarque, qui avait, disait-on, mis les rois hors de page, s'était humilié jusqu'à prêter ce serment à genoux devant leur maire. Ils attribuaient tous les torts dont ils se plaignaient à la faction jésuitique et espagnole, qui avait assassiné le père et menaçait le fils, qui détournait dans le conseil les bonnes intentions du roi. Ils s'élevaient surtout, et à plusieurs reprises, contre ce fort Louis, « ce malheureux fort, » qui devait être si fatal à la France, et dont la démolition amènerait si aisément la paix. « Puis « donc, disaient-ils en terminant, qu'il ne nous reste aucune « voie de salut que dans une naturelle, légitime et nécessaire « défense, après avoir justifié nos actions passées et le mau« vais traitement que nous avons reçu par les mauvais minis« tres de cet État, qui, en notre perte, ont juré celle du « royaume, nous prenons les armes pour nous opposer à la « plus injuste et violente persécution, et nous les joignons « aux desseins du roi de la Grande-Bretagne, nous promet« tant, qu'ayant les gens de bien pour témoins et Dieu pour « juge, nous ressentirons la même assistance de sa bonté que « nos pères ont autrefois éprouvée. » Ils députèrent en même temps vers le roi d'Angleterre, pour le remercier de son assistance et lui en demander la continuation.

Le roi, étant arrivé [12 octobre] au camp devant La Rochelle, reprit le commandement des mains de son frère, visita son armée, donna ses ordres pour la construction des forts, et s'occupa aussitôt du secours que le comte de Toiras demandait. Le courage des assiégés, dans l'île de Rhé, venait d'être ranimé par l'heureuse arrivée d'un convoi qui, le matin même du jour où ils devaient se rendre s'ils n'étaient secourus

[8 octobre], avait traversé la flotte ennemie, sous la conduite d'un habile et brave gentilhomme de Bayonne, nommé le capitaine d'Audouin. Cet officier rapporta au roi des lettres du gouverneur, et la résolution fut aussitôt prise de faire passer dans l'île un nombre de troupes suffisant pour en chasser les Anglais. Les difficultés étaient grandes; on avait devant soi la flotte ennemie, par derrière une ville révoltée, les périls de la mer avec ceux d'un combat. De plus, la flotte royale n'était pas prête; les Espagnols ne tenaient pas leurs promesses. On venait encore d'apprendre que les Anglais étaient entrés jusque dans la rivière du Texel, où les Hollandais, contre la foi des traités, les avaient aidés à s'emparer d'un vaisseau construit pour le roi. Cependant l'amitié du roi pour le comte de Toiras fut plus forte même que l'opinion du cardinal, qui trouvait l'entreprise trop hasardeuse. On fit venir des régiments qui ne servaient pas au siége de La Rochelle, pour les employer à cette expédition. L'île d'Oléron fut le principal lieu du rendez-vous. Quelques centaines d'hommes, détachés en avant pour préparer la descente, arrivèrent sans dommage [26 octobre] au fort de la Prée. Le roi surveillait lui-même l'embarquement, « choisissant les troupes soldat à soldat, » et leur remettant des armes à l'épreuve. L'élite de chaque régiment, au nombre de quatre mille trois cents hommes, et trois cents maîtres pris dans les compagnies des gardes du roi, de la reine-mère et du duc d'Orléans, montèrent sur les barques qui avaient été amenées de tous les ports voisins. Toute cette armée se mit en prières pour le succès de l'entreprise, et les mousquetaires, entre autres, se préparèrent au combat par la communion. Une foule de gentilshommes volontaires vinrent demander leur part du péril, « avec une telle gaîté, dit une « relation du temps, qu'il faut avouer n'être permis qu'à la « nation française d'aller si librement à la mort pour le ser- « vice de son roi ou pour son honneur. » Les troupes embarquées au lieu appelé le Plomb, près de La Rochelle, descendirent les premières [30 octobre], sans être atteintes par le

canon de la flotte ennemie. Elles ne trouvèrent à terre qu'une faible résistance, et s'établirent dans le fort de la Prée. Le duc de Buckingham résolut, à ce moment, de tenter un dernier effort contre la citadelle. Cette place, gardée, depuis trois mois et demi [6 novembre], par une poignée de soldats exténués de fatigue et de maladie, repoussa vigoureusement l'assaut des Anglais et des Rochelois accourus en grand nombre pour renforcer leurs alliés, sans que les troupes débarquées eussent besoin de la secourir. Cependant le convoi principal, parti d'Oléron et qui portait le maréchal de Schomberg, commandant de l'expédition, avait été dispersé par le vent et rejeté sur plusieurs points du rivage. Il se passa plusieurs jours avant que toute l'armée fût réunie dans l'île de Rhé, ce qui ne put se faire que successivement, mais avec bonheur. Alors le maréchal se mit à la tête de ses troupes et en quête de l'ennemi. On le trouva [8 novembre] en pleine retraite, ayant déjà levé le siége de la citadelle et se dirigeant vers l'île de l'Oie, où il comptait s'embarquer. Le comte de Toiras, qui avait à venger la mort de deux frères tués dans les premiers combats, voulait qu'on en vînt promptement aux mains. Mais le maréchal se contenta de suivre les Anglais en attendant une occasion sûre de les attaquer avec avantage. Cette occasion se trouva lorsqu'ils arrivèrent à une étroite chaussée qui conduisait à l'île de l'Oie. Une charge furieuse de la cavalerie française culbuta leur arrière-garde et mit le désordre dans leurs rangs. Les Français s'élancèrent à la poursuite des fuyards et en firent un grand carnage. La nuit seule arrêta leur victoire, et le jour leur montra les Anglais remontés sur leurs vaisseaux, laissant la terre jonchée de leurs morts, quatre canons, plus de quarante drapeaux, et de nombreux prisonniers entre les mains des vainqueurs.

Ainsi se termina, honteusement pour les Anglais, une entreprise que la politique, avec sa conscience facile, et l'histoire, avec toute son impartialité, ne sauraient s'empêcher de trouver déloyale. Le duc de Buckingham avait passé près de quatre

mois, et employé l'armement formidable qu'il commandait, à menacer une place médiocre, à peine munie des premières défenses, séparée de tout secours par la mer dont la flotte anglaise était maîtresse. Tout ce qu'il avait pu y gagner, c'était la réputation de quelque courage personnel et d'une courtoisie chevaleresque envers ses ennemis, dont ses amis d'ailleurs lui savaient peu de gré, faible compensation en tous cas pour un chef de guerre qui s'est montré inhabile. Il retournait en Angleterre [17 novembre], abandonnant les Rochelois dont il avait excité la révolte à la vengeance de leur roi, et emmenant dans sa retraite les députés de la Rochelle qui allaient remercier le roi Charles de son arrivée. Vainement annonçait-il aux réformés qu'il reviendrait bientôt avec des forces plus considérables. Il y a des choses qu'on ne fait pas à deux reprises et qui ont un indispensable besoin du premier succès.

Parmi les prisonniers faits sur les Anglais se trouvaient plusieurs officiers de distinction, que le roi s'empressa de renvoyer sans rançon à la reine sa sœur, « pour lui témoi-« gner son amitié et faire plaisir à la reine-mère. » Cette générosité relevait encore le mérite de sa victoire, et le pape, qui n'avait pas cru devoir accorder toutes les indulgences qu'on lui avait demandées pour cette expédition, ne voulut pas du moins être le dernier à se réjouir du succès. Le maréchal de Schomberg et le comte de Toiras reçurent chacun une lettre apostolique qui leur conférait les plus amples bénédictions; quarante-quatre drapeaux, apportés à Paris par le jeune Claude de Saint-Simon, furent attachés aux voûtes de l'église de Notre-Dame. Les vaisseaux d'Espagne [28 novembre] arrivèrent vingt jours après le combat.

Peu de temps auparavant on avait conduit à la Bastille un seigneur anglais, le chevalier Montague, qui avait été l'agent le plus zélé du duc de Buckingham et le confident de ses desseins. C'était lui qui courait de Lorraine en Savoie, de Savoie en Languedoc, pour exciter le zèle des huguenots de France et des alliés que la duchesse de Chevreuse, le comte de Sois-

sons, l'abbé Scaglia, avaient gagnés à leur cause. Le ministère de France épiait avec soin ses démarches, dans l'espoir de trouver sur lui les documents de sa négociation. Le difficile était d'arrêter un étranger voyageant sur terre étrangère. Une embuscade fut placée sur les frontières de la Lorraine. On ne craignait pas de violer le territoire de cette souveraineté, « d'abord à cause de sa faiblesse, puis à raison des mauvaises « intentions que le duc Charles avait manifestées pour la « France. » En effet le chevalier Montague fut saisi sur les terres du duc par une troupe de cavaliers que conduisait le seigneur de Bourbonne. Le duc de Lorraine se plaignit de cette atteinte portée au droit des gens; on lui répondit « qu'il « eût été à désirer que cette capture se fût faite ailleurs, » et le prisonnier fut amené à Paris. On trouva dans ses papiers la preuve des intelligences pratiquées avec le duc de Savoie, le duc de Lorraine, le comte de Soissons et le duc de Rohan, pour armer contre le roi les ennemis du dehors et tous les mécontents de l'intérieur.

Le duc de Rohan avait exécuté seul la part d'action qui lui était réservée. Il devait opérer dans le Languedoc une diversion avec ses huguenots, en attendant que le comte de Soissons, toujours retiré en Savoie, fût en état de fournir aussi aux catholiques du Dauphiné un autre prétexte de soulèvement. Il commença par publier un manifeste « pour justifier, « aux yeux de ses amis comme de ses ennemis, la venue des « étrangers en ce royaume, qu'il ne niait pas avoir été pro- « curée de son frère et de lui. » Il rappelait toutes les infractions faites aux promesses royales depuis la paix de Montpellier; il glissait légèrement sur l'attaque tentée par le duc de Soubise contre le Port-Louis, et il faisait valoir avec force l'intervention du roi d'Angleterre dans le dernier traité. Après une accumulation énergique et serrée des infidélités commises contre les termes et les conditions secrètes de ce traité, il disait qu'il voulait passer sous silence ses propres griefs, les attentats contre sa personne restés impunis, les avocats char-

gés d'en poursuivre la vengeance interdits de leurs charges, les bruits répandus contre son honneur, ses maisons et celles de sa famille remplies de garnisons; toutes choses dont il ne se plaindrait pas, disait-il, si elles n'avaient pas eu lieu à cause de son affection pour le bien des églises. Mais enfin la maxime ayant été proclamée qu'il ne fallait point garder la foi aux hérétiques, toutes les plaintes portées dans la forme régulière n'ayant rien obtenu, il s'était résolu à chercher par d'autres voies des moyens plus solides. Il avait sommé de sa parole le roi d'Angleterre, médiateur et caution de la paix, démarche dont ne pouvaient se plaindre juridiquement ceux qui avaient mendié et emprunté les forces des étrangers, d'une religion contraire à la leur. A ceux de son parti qui voudraient le désapprouver, il répondait que ce serait blâmer la conduite de leurs devanciers, de leurs héros, qui étaient allés au fond de l'Allemagne susciter les débordements des peuples et les pousser sur la France, ce qui n'avait pas empêché qu'ils fussent, par les édits des rois, qualifiés fidèles et obéissants sujets et serviteurs. Il rappelait ensuite les pouvoirs remis entre ses mains, et en vertu desquels il avait, comme chef et général, fait la guerre et traité pleinement de la paix. C'était là ce qui l'avait dispensé de consulter les églises, et on ne pouvait s'arrêter à ce scrupule; car chacun savait bien que, parmi les communautés, il n'y aurait pas eu assez de résolution pour oser ce qui était désiré de tous. Invoqué par lui, le roi d'Angleterre avait accordé son aide, et promettait de n'en pas démordre jusqu'à ce que les réformés eussent un ferme repos et solide contentement, pourvu qu'ils secondassent ses efforts. Ce à quoi le duc les conviait au nom de Dieu, protestant d'ailleurs que, lorsqu'il serait seul, abandonné de tous, il était déterminé à poursuivre cette sainte cause jusqu'à la dernière goutte de son sang et au dernier soupir de sa vie. Tout ce qu'on vient de lire est entièrement de son style, et nous serions fort heureux qu'on l'eût pris pour le nôtre.

Le duc sentait bien pourtant le besoin qu'il avait d'être

soutenu par l'autorité d'une assemblée. Son manifeste, comme on l'a vu, avait précédé toute délibération en commun sur les intérêts du parti, et contenait un reproche assez amer contre la timidité des villes qui hésitaient à se déclarer. Le même sentiment le fit se servir d'une ruse pour réunir autour de lui des députés. Il écrivit à chacune des principales communautés, en demandant qu'on lui envoyât une personne à laquelle il pût communiquer des choses « d'une grande im« portance. » Les agents des différentes villes lui arrivèrent de tous côtés et formèrent ainsi une assemblée à leur insu. Comme la ville d'Uzès était celle dont la députation lui semblait le moins en règle, il y conduisit tout son monde, et là il déploya devant eux une lettre des habitants de La Rochelle, « non telle, dit-il, qu'il l'aurait désirée, mais enfin dont il « était obligé de se servir. » Sur le vu de cette lettre, du manifeste du duc de Rohan et du discours tenu à La Rochelle par un envoyé du roi d'Angleterre, l'assemblée déclara [11 septembre] approuver avec reconnaissance la puissante intervention de ce prince, « sans toutefois se détacher de la soumission « humble et inviolable qu'elle devait à son roi. » Il fut décidé que le duc de Rohan reprendrait sa charge de général des églises en cette province, avec l'obligation de convoquer une assemblée générale, pour subsister et faire corps pendant ces mouvements, et afin qu'aucune paix ne pût être conclue sans son aveu. Les députés ne se séparèrent qu'après avoir arrêté les termes d'un serment d'union qui serait souscrit par tous ceux de leur religion, sous peine d'être tenus pour déserteurs et ennemis des églises. Malgré ces dispositions hardies, plusieurs villes refusèrent leur adhésion, et celle de Milhau, entre autres, écrivit [25 septembre] au duc de Rohan que, sans vouloir s'enquérir plus avant du dessein de l'étranger, elle ne pouvait s'y joindre. « Nous ne nous jugeons pas capa« bles, disaient les consuls à ce seigneur, de pénétrer vos « raisons et de vous donner des conseils ; mais nous avons « diverses fois éprouvé que la violence n'est pas un moyen

« assuré pour obtenir l'observation de nos édits ; car la force « extorque bien des promesses, mais la haine qu'elle engen- « dre en empêche les effets. »

Le roi résolut [10 octobre] d'opposer une armée au duc de Rohan, et voulut qu'elle fût sous les ordres du prince de Condé, devenu, au jugement de tous, « l'ennemi juré des « huguenots. » Il paraît que la défiance où l'on était du duc de Montmorency contribua au choix du premier prince du sang, qui sortit enfin de sa longue retraite pour aller recevoir les instructions du cardinal, dans sa maison de Richelieu, où il s'était arrêté en se rendant à La Rochelle. En même temps il fut ordonné [14 octobre] au parlement de Toulouse de procéder contre le duc de Rohan, nonobstant tous priviléges, même celui de la pairie, et contre les personnes ou villes qui auraient pris part à sa rébellion, si elles ne s'en désistaient sous huitaine. Pendant qu'on citait le duc de Rohan au parlement, il était déjà en campagne. « De toutes les entreprises « qu'on lui avait promis d'exécuter sur diverses places et en « diverses provinces, ce sont ici ses paroles, il n'en réussit « qu'une seule, celle qui mit en son pouvoir la forteresse de « Corconne, qu'on regardait comme la clef des Cévennes. Ce « qui les empêcha pour la plupart fut que l'on ne voulait pas « en permettre l'exécution avant la déclaration ouverte de la « guerre, si bien qu'à ce commencement il n'y avait bicoque « qui ne se gardât soigneusement. Cela n'arrivait pas, ajoute- « t-il, aux anciennes guerres civiles, parce qu'il y avait lors « du zèle, de la fidélité, du secret et de la confiance dans les « chefs, auxquels les subordonnés déféraient tant, que, sur « leurs billets, ils commençaient une guerre par l'exécution « sur les meilleures places du royaume ; au lieu que mainte- « nant on avait plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréli- « gion et l'infidélité des réformés, que la mauvaise volonté de « leurs ennemis. »

Ces regrets d'un chef habile, en montrant ce qu'était devenu dans la France le parti de la religion, prouvent aussi que le

duc de Rohan s'était placé lui-même hors de son temps, qu'il nourrissait les pensées et croyait pouvoir retrouver les faits d'une autre époque, sorte d'erreur oùse sont perdus beaucoup de grands talents. Après s'être déclaré si hautement, il avait tout à faire. Il lui fallait conduire ses troupes de ville en ville, pour s'assurer des habitants et empêcher qu'ils ne reconnussent l'autorité du roi. Car un commissaire de la cour venait à sa rencontre, semant des promesses bienveillantes en échange desquelles il recueillait des protestations d'obéissance. Montauban et Castres [octobre] recevaient l'envoyé du roi, pendant que le duc était obligé d'entrer de force dans Milhau,dont la possession lui livra bientôt toutes les places du Rouergue. Il s'établit ensuite à deux lieues de Castres, dans une petite ville appelée Roquecourbe, où il convoqua encore un simulacre d'assemblée. Son dessein était de pousser jusqu'à Montauban ; mais partout le chemin lui était fermé. Il avait besoin d'une retraite en cas de combat, et les villes placées sur sa route se prononçaient pour le roi. Enfin ses gens trouvèrent accès dans Revel, au moment même où le commissaire du roi allait y entrer. Le duc y porta toutes ses forces, qui étaient de quatre mille fantassins et de quinze cents maîtres. Comme il se disposait à gagner le comté de Foix, le duc de Montmorency [novembre] vint se placer devant lui. Après un combat dont chaque parti s'attribua l'avantage, le duc de Rohan continua sa route, qu'on appela une retraite, et alla s'emparer de Mazères, de Saverdun, de Montmaur, de Pamiers et de tout le pays de Foix, sans être aucunement troublé par le duc de Montmorency, « dont le gouvernement, est-il dit dans une « relation du temps, ne s'étendait pas jusque-là. » Ce fut au milieu de ce succès que le général des réformés apprit, par les feux de joie des catholiques, la déroute des Anglais en l'île de Rhé. Son frère lui écrivit bientôt qu'au printemps prochain ces alliés prendraient leur revanche. Cette mauvaise nouvelle, et celle qui lui annonçait [décembre] que le prince de Condé marchait vers le bas Languedoc, le décidèrent à retourner dans

ses provinces, après avoir pourvu à la défense du pays où il venait de s'établir. Le prince de Condé s'était emparé sur son chemin de deux châteaux qui n'opposèrent aucune résistance, et il poursuivit sans combat sa marche jusqu'à Montpellier, où le duc voulait, dit-il, le laisser arriver, tellement qu'il lui livra une place près d'Aiguesmortes pour ne pas le retarder. Ce voyage, peu fécond en exploits de guerre, fut relevé par un événement d'autre nature, dont les mémoires du temps, et ceux du cardinal de Richelieu lui-même, parlent avec une grande joie. La ville d'Aubenas contenait beaucoup de réformés. Comme on eut peur qu'elle ne se laissât tenter par les émissaires du duc de Rohan, on y envoya François d'Ornano, sieur de Mazargues, frère du défunt maréchal dont la veuve était maîtresse de cette ville. Il destitua les magistrats qui étaient de la religion, fit nommer à leur place des catholiques, désarma les réformés, leur défendit de quitter la ville, et les obligea d'en payer seuls la garnison. Ce traitement rigoureux leur servit tout à coup d'instruction et de lumière. En moins de trois semaines, plus de deux cent cinquante familles se convertirent entre les mains des pères jésuites, « qui avaient « à peine le temps de les reconnaître et de prendre leurs « noms. » La plupart de ces hérétiques, estimés les plus opiniâtres de la province, « avouaient alors librement » qu'ils avaient désiré une telle occasion de se réduire, les uns depuis six ans, les autres depuis dix, voire quelques-uns depuis trente ; « tant les respects humains, dit Richelieu, bien que « petits et faibles en considération des choses divines et de « notre salut, sont quelquefois puissants et quasi nécessaires « pour notre conversion. »

CHAPITRE II

Résolution d'assiéger La Rochelle. — Etat de la ville et de l'armée royale. — Projet d'une digue pour fermer la rade. — Premiers travaux du siége. — La flotte espagnole se joint aux vaisseaux du roi. — Visite du marquis de Spinola. — Les vaisseaux d'Espagne se retirent. — Traité des Rochelois avec l'Angleterre. — Le roi quitte le siége pour se rendre à Paris. — Intrigues et chagrins qu'il y trouve. — Amour du duc d'Orléans pour Marie de Gonzague. — Soupçons contre la reine. — Le roi retourne au camp devant La Rochelle. — Une nouvelle flotte anglaise s'avance pour secourir la ville. — Elle se retire sans combattre. — Douleur des Rochelois. — Conversion du duc de la Trimouille. — L'Angleterre prépare un nouveau secours. — Le maire de La Rochelle maintient la ville affamée. — Le roi la fait sommer inutilement. — Mort du duc de Buckingham. — Annonce d'une troisième flotte anglaise.

[1627-28]

La retraite des Anglais, dont on ne pouvait de longtemps espérer le retour, livrait La Rochelle, sans autre défense que ses propres forces, à toutes les menaces d'un siége qui semblait cette fois devoir être poussé avec vigueur. Cette ville, dont les commencements furent ceux de toutes les puissances maritimes, autrefois petite bourgade de pêcheurs « ayant pour armes « un bateau plat avec une simple voile, » puis enrichie et rendue considérable par le commerce, avait acquis encore par les guerres civiles une sorte de souveraineté dont elle prétendait trouver les titres dans l'histoire. Cédée aux Anglais par le traité de Brétigny, elle se vantait d'avoir reconquis elle-même sa liberté et de s'être donnée à la France. De là il suivait que ses priviléges ne lui venaient pas de concession royale, mais

d'un contrat. Depuis l'année 1568 que les réformés, s'y trouvant les plus nombreux et ayant élu un maire de la religion, reçurent le prince Louis de Condé dans leurs murs, ils s'étaient toujours administrés par leurs magistrats, sans gouverneur ni garnison, de sorte que, pour se déclarer en état de révolte, ils n'avaient rien à faire que de fermer leurs portes. Tout le mal qu'ils en éprouvaient était le dégât des campagnes environnantes. Mais la mer leur était ouverte, et ils y trouvaient dans la piraterie un ample dédommagement. Le siége qu'ils avaient soutenu en 1573 avait prouvé, et c'était l'opinion de Montluc, que la ville ne pouvait être prise autrement que par famine, moyen qui demandait plus de vaisseaux et surtout plus de persévérance qu'on ne pouvait en supposer au roi. La ville était fortifiée, du côté de la terre, de façon à ne craindre ni le canon, ni l'escalade. Le port, resserré à son entrée par deux tours bien défendues, n'était pas abordable, et le large bassin qui lui sert de rade, entre le cap appelé Chef-de-Baye et la pointe de Coreille, permettait aux vaisseaux rochelois ou à leurs amis d'entrer et de sortir sans être beaucoup inquiétés par l'artillerie dont les assiégeants avaient garni les deux rivages. Les habitants avaient encore pour se rassurer la même cause qui, déjà en 1573, avait contribué à les sauver; c'était le peu de zèle que mettraient certainement les généraux du roi pour terminer une entreprise dont le résultat pouvait être d'établir son autorité de manière à ne plus acheter aussi cher leur secours. Le cardinal de Richelieu lui-même en jugeait ainsi. « La plus grande difficulté qu'il voyait dans ce dessein, c'était, « disait-il, que la plupart y travailleraient par manière d'ac« quit et avec peu d'affection. » Il avait ramassé déjà en assez grand nombre les preuves de cette mauvaise volonté; mais en même temps il remontrait au roi que, s'il ne prenait pas La Rochelle cette fois, il ne la prendrait jamais; qu'il faudrait tous les ans recommencer la guerre; que l'existence de cette ville toujours ennemie encouragerait sans cesse les factieux, grands et petits; que, s'il parvenait à s'en emparer, il serait

le plus puissant roi de l'Europe et l'arbitre des affaires de la chrétienté. Avec une pareille alternative, il n'était guère permis de compter les obstacles. On entreprit donc « à bon escient » le siége de La Rochelle.

L'armée du roi était distribuée autour de la ville sous trois chefs différents, le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg et le maréchal de Bassompierre. Ce n'avait pas été sans peine que l'on avait obtenu les services du dernier. Il prétendait ne pouvoir pas, sans faire tort à sa charge, accepter pour collègue dans un commandement le duc d'Angoulême, les maréchaux de France, selon lui, devant seuls recevoir directement les ordres du roi. Quand le roi déléguait la conduite de ses armées à des princes, les maréchaux étaient tenus de leur obéir. Mais, lui présent, nul autre qu'eux ne pouvait faire l'office de lieutenant-général. Il fallut, pour le retenir, lui donner une armée à part avec une administration distincte. Alors il se mit à sa besogne, non sans se donner le plaisir de critiquer celle des autres. Il occupait tout le terrain à gauche de la rade depuis Chef-de-Baye, et la moitié environ de la circonvallation tracée autour de La Rochelle. Le maréchal de Schomberg était posté ensuite aux derrières de la ville, et le duc d'Angoulême s'étendait vers la pointe de Coreille à l'autre bord de la rade. C'est de ce côté que le roi [16 novembre] avait pris son logement dans un village nommé Estré. Le duc d'Orléans avait déjà quitté l'armée. Il ne faut pas oublier de dire qu'il s'y trouvait « nombre de pères capucins et récollets chargés d'exhorter « les gens de guerre à bien servir le roi. »

Le cardinal de Richelieu s'était réservé la partie la plus importante dans une opération de blocus. Il s'agissait de fermer la mer, d'une part aux Rochelois, de l'autre aux secours qui pourraient leur arriver, soit des Anglais, soit de leur propre marine qui sortait librement et rapportait chaque jour de ses courses des munitions enlevées à l'armée du roi. Un ingénieur italien avait proposé de le faire au moyen d'ouvrages flottants, « dont il donnait si peu de connaissance qu'il était impos-

« sible d'y avoir grande foi. » On ne le laissa pas moins en faire l'expérience. Mais, en même temps, le cardinal s'attacha [28 novembre] à l'exécution d'un autre projet présenté par deux architectes de Paris. C'était une digue en pierre, qui devait tenir toute la largeur de la rade en s'appuyant de chaque côté sur un fort, et laisser entre ses deux branches une ouverture pour la marée. Cette digue, étant hors de la portée du canon des Rochelois, n'avait à redouter que les flots et une attaque par mer. Pour aviser à ce dernier péril, on fit venir la flotte du roi commandée par le duc de Guise, et, quoiqu'on ne comptât pas beaucoup sur celle d'Espagne, on voulut s'en servir, dit Richelieu, « à la mode des Espagnols, c'est-à-dire « se prévaloir de l'apparence pour étonner les Rochelois par « l'union des deux couronnes. » Ces préparatifs parurent donner quelque effroi aux assiégés. Dès les premiers jours de l'hiver, ils demandèrent au roi des passeports pour faire sortir de la ville les bouches inutiles; la mère du duc de Rohan renouvela cette demande [16 décembre] pour elle-même et pour deux cents femmes. Le roi répondit sèchement que tous les habitants de La Rochelle sortiraient ensemble.

La mauvaise saison contrariait les travaux de la circonvallation et de la digue, beaucoup mieux que l'artillerie ou les sorties des assiégés. Toutes leurs tentatives se bornaient à quelques embuscades placées sur le passage des généraux qui couraient sans cesse d'un camp à l'autre, tantôt pour le besoin du service, tantôt pour échanger des civilités. De temps en temps aussi le canon des remparts tirait sur les travailleurs; le maréchal de Bassompierre tient fort exactement compte dans ses Mémoires de tous les coups qui purent l'atteindre. Quelquefois encore les Rochelois envoyaient en mer des barques ou galiotes, qui échappaient assez facilement à la surveillance des assiégeants. La flotte combinée de France et d'Espagne finit par se rallier [21 janvier 1628] près de l'île de Rhé, au nombre de soixante vaisseaux. Les Espagnols en avaient fourni vingt-huit, mais dépourvus de vivres, mal équi-

pés, mal servis, tels enfin que ceux qu'on faisait couler bas chargés de pierres, pour soutenir la digue, étaient de beaucoup préférables. L'amiral espagnol fut pourtant accueilli avec grand honneur dans le camp du roi. Le cardinal de Richelieu se plaça sur sa digue commencée, pour le recevoir au bruit de toute l'artillerie royale, que les Rochelois accompagnèrent de leurs batteries. Presque en même temps arriva au camp l'illustre général des troupes espagnoles en Flandre, le digne adversaire du prince Maurice, le vainqueur de Breda, Ambroise, marquis de Spinola. Rappelé en Espagne, il avait reçu pour traverser la France le titre d'ambassadeur extraordinaire, et s'était arrêté à Paris [11 janvier], où il fut noblement festoyé par les deux reines et le duc d'Orléans. La curiosité publique s'y émerveilla beaucoup en apprenant que ce grand homme de guerre ne se déshabillait pas la nuit et dormait tout vêtu sur son lit, habitude de la vie militaire qu'il continuait dans ses voyages. De Paris, le marquis de Spinola s'était rendu auprès du roi devant La Rochelle. Là on lui montra [27 janvier] toutes les dispositions du siége qu'il approuva fort. Il félicita surtout la noblesse française « de pou-« voir combattre sous les yeux de son roi, satisfaction qu'il « regrettait de n'avoir jamais eue dans sa longue carrière. » Cependant tous les éloges qu'il donnait aux desseins du roi n'empêchèrent pas que deux jours après son arrivée, l'amiral espagnol, sur le bruit, dit-on, qu'il était parti d'Angleterre une nouvelle expédition, vint demander ouvertement congé de retourner en Espagne. « On jugea, disent les Mémoires de « Richelieu, qu'il était bon de laisser ces alliés se retirer sans « que le roi y consentît, mais qu'il fallait que tout le monde « crût qu'il leur en avait donné la permission, pour revenir « au printemps en meilleur état. » Ainsi la flotte d'Espagne partit après avoir montré pendant une semaine ses pavillons aux Rochelois. Le marquis de Spinola promit de faire effectuer un armement plus considérable pour le mois de juin, et de prendre lui-même le commandement de l'armée que les

deux puissances devaient envoyer en Angleterre. Après quoi il continua sa route pour l'Espagne, où on lui destinait un emploi tout différent.

Le secours d'Angleterre, dont il semblait que l'approche avait fait fuir la flotte espagnole, n'avait pourtant aucune réalité. Il était bien vrai que les Rochelois avaient eu de nouveau recours à leur protecteur ; mais ils n'en avaient encore obtenu qu'un traité [28 janvier], par lequel le roi de la Grande-Bretagne s'engageait « envers le maire, les échevins, pairs, bour-« geois et habitants de La Rochelle, à les secourir par terre « et par mer, selon sa puissance royale, jusqu'à ce qu'il eût « moyenné une bonne et ferme paix. » Pour cela il devait armer dès à présent, afin d'exécuter au printemps pour leur défense « quelque chose qui fût digne de lui, » leur fournir une garnison à ses frais, et les autoriser à tirer leurs provisions de ses États en toute franchise. De plus, il permettait qu'on fît dans son royaume une collecte à leur profit. De leur côté, les Rochelois promettaient de seconder ses efforts en équipant le plus de vaisseaux qu'ils pourraient, en lui fournissant des pilotes expérimentés, en préparant sur leurs côtes des magasins et des abris pour ses forces de mer. Il était dit encore que, dans le cas où la France ferait quelque entreprise sur les États du roi Charles, les Rochelois se déclareraient en sa faveur, et emploieraient tout leur pouvoir pour divertir les desseins qui seraient formés à son préjudice. Cette clause devait être jurée solennellement dans une assemblée extraordinaire des bourgeois. Du reste, les Rochelois s'engageaient à n'écouter aucune proposition de traité sans le consentement du monarque anglais; celui-ci, à n'en conclure aucun sans y appeler les Rochelois et sans stipuler leurs immunités et priviléges desquels il se rendrait garant. Outre ces conditions, il leur en avait été proposé deux autres auxquelles ils ne voulurent pas souscrire. L'une était qu'ils enverraient en Angleterre un certain nombre d'enfants pris dans les familles les plus honorables pour y être élevés et servir d'otages. L'autre,

qu'une armée anglaise pourrait, en cas de besoin, se renfermer dans La Rochelle, ce qu'ils refusèrent pour les troupes de terre, offrant seulement aux vaisseaux le refuge de leur port. En même temps ils s'adressaient à leurs frères du royaume pour obtenir d'eux une assistance plus loyale, et la duchesse douairière de Rohan, renfermée dans leurs murs, écrivait à son fils, qui n'avait guère besoin d'encouragement, en lui recommandant de suivre toujours la vieille devise de Jeanne d'Albret : « Paix assurée, victoire entière, ou mort honnête. »

Cependant on avait soin de maintenir l'ordre et la santé dans l'armée du roi. La solde se faisait directement aux soldats et non plus aux capitaines, ce qui plaisait moins à ceux-ci qu'aux autres. Les principales villes de France avaient été mises à contribution pour fournir des habillements aux troupes, de sorte qu'elles passèrent l'hiver en bon équipage. Comme on voulait obliger chacun à faire volontiers le service des galiotes et barques, on en fit donner l'exemple par les régiments d'élite et les volontaires. Enfin, rien n'était négligé de ce qui pouvait, en excitant l'ardeur du soldat, lui faire oublier les ennuis du travail, la longueur du temps, les rigueurs de la saison, et les maladies qui déjà commençaient à se répandre.

De tous ceux qui prenaient part au siége, le plus découragé, s'il faut croire le cardinal de Richelieu, c'était le roi. Son humeur s'aigrissait de cette longue attente, au point « qu'il estimait sa vie être en danger s'il ne faisait un tour à Paris. » C'est peut-être à la connaissance que son ministre avait de cette disposition, qu'il faut attribuer les fausses alertes qui lui étaient données de temps en temps, et dont se plaint le comte de Bassompierre. On voulait, sans doute, le distraire de son ennui par l'émotion d'un péril. Plusieurs fois, on lui fit passer toute la nuit à cheval, sans que l'ennemi bougeât le moins du monde. Richelieu prétend que, pour sa persistance à lui remontrer les inconvénients de quitter le siége en ce moment, il tomba en pleine disgrâce. Le roi s'en prenait à lui de toutes choses. Enfin le cardinal voulut bien donner à son

maître la permission de s'absenter. Ainsi, ce nous semble, peut-on appeler le billet « qu'il prit sujet de lui envoyer un « matin, » et dans lequel il disait « que Sa Majesté devait « avoir l'esprit en repos sur le sujet de son voyage, étant « certain qu'elle le pouvait faire pour peu de temps, sans que « ses affaires en reçussent préjudice. » Le cardinal offrait de rester pour empêcher, autant que possible, qu'il n'arrivât aucun changement à ce qui était si bien commencé. Le roi, charmé de se voir libre, s'empressa de déclarer [4 février] le cardinal de Richelieu « son lieutenant-général en l'armée de-« vant La Rochelle, lui donnant plein pouvoir sur toutes les « troupes de cavalerie et infanterie, tant françaises qu'étran-« gères, et aussi sur l'artillerie, pour continuer et poursuivre « le siége, et, même, dans le cas où les habitants se vou-« draient remettre en leur devoir, pour les y recevoir et pren-« dre possession de leur ville, enjoignant à tous généraux et « officiers de le reconnaître et de lui obéir comme à sa propre « personne. » Le maréchal de Bassompierre, fort difficile, comme on l'a vu, sur les délégations du commandement militaire, ne trouva rien à reprendre dans celle-ci. « Le roi, dit-« il, laissa au cardinal un ample pouvoir dont nous nous con-« tentâmes. » Le roi quitta donc son armée [10 février] ; il embrassa en pleurant le cardinal qui était allé le conduire jusqu'à deux lieues du camp, et lui recommanda tendrement de bien soigner sa santé. Les Mémoires de Richelieu racontent gravement que comme il n'avait pas osé, par respect, prendre son parasol pour accompagner le roi, le soleil l'incommoda si fort qu'il en eut cinq accès de fièvre tierce.

Le roi avait certainement, pour désirer si fort revoir Paris, un autre motif que l'ennui. Sa mère, sa femme et son frère étaient dans cette ville, passant joyeusement le temps, et soupçonnés de prêter l'oreille à des propositions qui l'inquiétaient. Il s'agissait d'abord d'un nouveau mariage pour le duc d'Orléans ; c'était là le plus ardent désir de la reine-mère et la plus violente antipathie du roi. Il se rappelait bien quel effort il

avait fallu faire sur sa propre répugnance, pour obliger son frère à une première union. Alors la raison d'État l'avait emporté; on voulait enlever une tête aux complots. Maintenant que cette crainte était passée, la jalousie revenait toute entière. Le jeune prince, de son côté, se montrait assez peu disposé à seconder les desseins de sa mère. Il avait pris goût aux plaisirs faciles, variés et vulgaires, ce qui effrayait fort la reine Marie, « la qualité de son fils ne le rendant pas exempt « des accidents auxquels les autres sont sujets. » Elle le pressait donc de choisir ou d'accepter une femme, et lui offrait une fille du duc de Florence. Le duc d'Orléans consentait faiblement à se marier ; mais il exigeait avant tout, dans le choix qu'on ferait pour lui, ce qu'il trouvait dans ses liaisons passagères, des agréments et de la beauté. Cependant il s'avisa bientôt de découvrir à la cour de France ce qu'on cherchait pour lui dans les royaumes étrangers, une fille d'illustre naissance, distinguée encore par les charmes de la figure et de l'esprit. C'était Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers. Il ne pouvait mieux choisir pour rencontrer des obstacles; car la reine Marie nourrissait une haine profonde contre le père de cette princesse. De sorte que sa mère qui voulait le marier, et son frère qui ne le voulait pas, étaient cette fois d'accord contre une alliance à laquelle peut-être il tenait lui-même assez peu. Mais, à défaut de mariage, le duc d'Orléans pouvait se laisser tenter d'ambition. On craignait que le comte de Soissons, qui depuis plusieurs mois se tenait en Savoie avec l'envie de faire quelque entreprise, ne recouvrât par ses agents quelque crédit sur l'esprit du prince, et ne l'entraînât dans ses projets. Déjà le cardinal avait fait recommander à la reine-mère de bien traiter son jeune fils, de lui donner connaissance des affaires, « en retenant seulement ce « que son indiscrétion pourrait compromettre; » de lui persuader d'ailleurs que le complot formé hors de France tendait à mettre la couronne sur la tête du comte de Soissons, et que la reine régnante elle-même entrait dans ce dessein à son

préjudice, pendant qu'elle l'amusait par des semblants d'amitié.

On voit que le cardinal avait préparé de quoi occuper le roi à Paris, et qu'il venait chercher en cette ville autre chose que le repos. Il y arrivait [24 février] le cœur chargé de défiances contre sa mère, contre son frère et contre sa femme. Il eut pourtant un moment de vraie et noble joie, lorsque, deux jours après son arrivée, allant ouïr la messe à Notre-Dame, il vit les drapeaux conquis sur les Anglais dans l'île de Rhé, suspendus aux voûtes de l'église. Le jeune favori qui les avait apportés était auprès de lui, et peu de jours après il lui donna, sur la demande expresse du cardinal de Richelieu, la charge de premier gentilhomme de la chambre, vacante par la mort d'un habile négociateur, le sieur de Blainville. Mais bientôt il se vit assailli d'affaires « et, comme disent les Mémoires de « Richelieu, de grandes difficultés, qui ne lui laissèrent pas le « loisir de se livrer au plaisir de la chasse, autant qu'il l'eût « désiré pour sa santé. » Il eut d'abord à recevoir les ambassadeurs extraordinaires de Hollande, avec lesquels il y avait plusieurs points délicats à régler ; car on ne voulait ni perdre ces alliés, ni tolérer les infidélités auxquelles les portait leur sympathie pour les réformés de France. Puis il lui fallut refuser le maréchal de la Force, qui venait réclamer deux gentilshommes de sa religion, arrêtés par ordre de la reine-mère, sur le soupçon de quelques mouvements en Picardie. Ensuite arriva le prince de Phaltzbourg, envoyé par le duc de Lorraine son beau-frère, pour demander aussi la liberté de cet Anglais qui avait été enlevé dans ses États. Le chevalier Montague offrait en même temps au roi ses services, et se faisait fort de conclure un accommodement entre la Grande-Bretagne et la France. Suivant lui, la seule cause de mésintelligence était que le duc de Buckingham avait considéré comme un témoignage de mépris le refus qu'on lui avait fait de le recevoir en ce royaume ; si on lui montrait quelque estime, on était sûr de se l'acquérir pour ami. Il faudrait encore, disait-il, donner au

roi d'Angleterre la satisfaction de voir revenir à la cour la duchesse de Chevreuse, à laquelle il portait une grande affection, et dont la dangereuse beauté susciterait partout des ennemis au roi. Ces deux points étaient de trop grande conséquence pour que le roi se décidât sans consulter le cardinal. Celui-ci fut d'avis qu'il fallait contenter le duc de Lorraine sur la délivrance de Montague, dont on avait obtenu toutes les révélations qu'on voulait, laisser partir ce prisonnier sans condition, et lui permettre de retourner en Angleterre. Quant à la duchesse de Chevreuse, il pensait qu'en effet elle ferait moins de mal en France qu'ailleurs ; il conseillait donc de lui en ouvrir l'entrée, moyennant qu'elle se tiendrait toujours à une distance déterminée du lieu où serait la cour. Mais, comme s'il fallait que la reine régnante payât ce peu de faveur accordée à son amie, le cardinal fit connaître au roi de nouvelles confidences qui prouvaient une intelligence coupable, entre sa compagne et l'ambassadeur du royaume où elle était née, contre les intérêts de la France. On peut présumer que tout cela ne servit pas à rétablir l'accord entre les deux époux. Cependant c'est à cette époque que l'on rapporte un mot railleur du duc d'Orléans à la reine sa belle-sœur, qui faisait une neuvaine pour obtenir la fin de sa longue stérilité : « Madame, lui dit-il, vous venez de solliciter vos juges contre « moi. Je consens que vous gagniez le procès, si le roi a le « crédit qu'il faut pour cela. »

Le roi termina fort brusquement [3 avril] ce voyage qu'il avait tant désiré, et reprit le chemin de La Rochelle. Les travaux ne s'étaient pas ralentis pendant son absence, et le cardinal prétend que l'armée qu'on lui avait confiée, forte de dix-huit mille hommes seulement dont plusieurs étaient malades, présentait alors un effectif de vingt-cinq mille soldats sous les armes et en bon état, par suite des recrues faites dans les provinces voisines. Plus de deux mois s'étaient écoulés lorsque le roi [23 avril] reprit son logement de guerre. Toute la ligne de circonvallation, qui avait quatre lieues de tour, était garnie de

forts et de redoutes. La digue était fort avancée. On avait placé en outre, devant cette construction, un grand nombre de vaisseaux attachés l'un à l'autre, qui formaient une sorte de palissade flottante. Les deux rives de la rade étaient bordées de batteries. Le cardinal avait bien eu le déplaisir de voir manquer [11 mars] une entreprise habilement préparée pour s'introduire dans la ville. Mais il savait sur qui en rejeter la faute, et il s'était fait donner des attestations portant que, si ce coup eût été bien conduit, il devait nécessairement réussir. Du reste les assiégés n'avaient tenté que de faibles escarmouches, et il n'était entré dans la ville que bien peu de provisions. La disette s'y faisait déjà sentir, et les Rochelois attendaient avec grande impatience le secours promis par les Anglais, qu'un de leurs capitaines appelé Sacremore, parti de Plymouth et arrivé heureusement [22 mars] à La Rochelle, leur avait annoncé comme prochain. Le roi se montra fort content de tout ce qu'il voyait. Il fut salué à son arrivée par l'artillerie rangée sur les forts, les redoutes, la digue et les batteries, et le lendemain [24 avril] il fit sommer par un héraut les Rochelois de se rendre à sa personne royale, sans obtenir aucune réponse. Il paraît qu'il ne se trouva dans le camp du roi ni titulaire, ni insignes de cette charge, de sorte qu'il fallut fabriquer à la hâte une cotte d'armes, et en revêtir un commis de l'épargne. Peu de jours après on apprit que le secours d'Angleterre avait quitté Porstmouth, et faisait voile vers La Rochelle. La nouvelle s'en répandit promptement à Paris, où les deux reines s'enfermèrent chacune dans un couvent pour y faire des prières de quarante heures. La flotte se composait de trente vaisseaux, tant grands que petits, et conduisait vingt barques chargées de vivres et munitions ; elle avait pour chef le comte de Denbigh, beau-frère du duc de Buckingham. Tout avait été préparé pour la bien recevoir. Les ordres les plus sévères entretenaient une discipline exacte parmi les gens chargés de garder la rade. La flotte du roi, composée de trente-huit vaisseaux, sous le commandement

du chevalier de Valançay, car le duc de Guise avait trouvé cet emploi trop mince pour lui, fut distribuée en quatre escadres qui se tenaient à l'ouverture du canal, couvrant la digue et l'estacade. Du côté de La Rochelle, vingt-six navires à rames devaient encore protéger les travaux contre les sorties des assiégés.

Enfin la flotte anglaise fut signalée [11 mai] par trois coups de canon tirés en l'île de Rhé ; elle alla prendre position à la pointe de cette île, en face de la rade, où elle jeta ses ancres. Toute l'armée des assiégeants se tint alors prête à recevoir son attaque. Les assiégés célébrèrent l'arrivée de leurs libérateurs par des salves joyeuses, et déployèrent sur leurs remparts des drapeaux rouges, bleus et blancs. Trois jours après, un de ces bateaux légers qui effleurent rapidement la surface de la Tamise, parvint à traverser la flotte royale, et conduisit jusque dans La Rochelle un capitaine de cette ville embarqué sur les vaisseaux anglais. Il paraît que sa mission était d'inviter les Rochelois à ouvrir eux-mêmes le passage devant leur port, pour que la flotte anglaise pût y faire entrer le convoi, les ordres qu'elle avait reçus n'étant qu'à cette fin. Si la chose leur semblait impossible, on les engageait à profiter de la présence des Anglais pour faire avec le roi le meilleur traité qu'ils pourraient obtenir. Les Rochelois adressèrent à l'amiral de pressantes instances pour qu'il engageât le combat ; mais ce fut seulement huit jours après leur arrivée [18 mai] que l'on vit les vaisseaux anglais appareiller, se mettre en mouvement, s'approcher de la rade, présenter leurs flancs et décharger leur artillerie. Cette vaine démonstration faite, ils s'éloignèrent à pleines voiles, suivis par les regards des assiégeants, « qui revinrent, dit Bassompierre, faire bonne chère sans « crainte des ennemis, et avec bon espoir de prendre bientôt « la ville. »

Cette retraite précipitée est demeurée un de ces événements sur lesquels on s'épuise en conjectures, et que les historiens rendent plus obscurs encore par leurs commentaires. L'expli-

cation la plus simple est celle qu'on peut tirer du bon état où la flotte anglaise trouva la défense de la rade, que les envoyés des Rochelois avaient représentée faible et incomplète. Mais cette interprétation étant celle des écrivains suspects de complaisance envers le cardinal de Richelieu, on supposa des motifs plus cachés, et, comme les anecdotes galantes devinrent à la mode, on prétendit qu'une lettre écrite par la reine au duc de Buckingham avec le consentement du roi, en flattant sa passion romanesque, l'avait décidé à compromettre l'honneur de son maître et de son pays. Les détails même de cette correspondance se trouvèrent minutieusement racontés dans une de ces relations que de malins courtisans faisaient circuler pour l'amusement des dames, et que certains historiens regardent comme d'inappréciables trouvailles. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Angleterre compta dès lors parmi les torts du duc de Buckingham cette humiliation de son pavillon, et ne voulut pas regarder comme impossible le succès du combat que son beau-frère avait évité. Plus tard on en fit un crime au roi Charles lui-même; mais nous savons ce que valent les accusations portées contre les princes malheureux.

La position des Rochelois devenait critique. Les vivres, déjà rares, allaient bientôt leur manquer, et on prétend que les plus riches d'entre eux faisaient réserve de leurs provisions, pour prolonger la résistance aux dépens des plus pauvres qui mouraient chaque jour de faim. Il est à regretter que nous n'ayons pas quelque récit des choses qui se sont passées dans l'intérieur de la ville pendant ce long blocus. Mais c'est là un inconvénient des guerres civiles qui finissent par la ruine complète d'un parti; les vaincus n'ont pas d'histoire. Pendant que les noms des plus obscurs officiers de l'armée royale remplissent les pages de tous les mémoires qui nous sont parvenus, à peine sait-on par qui La Rochelle était défendue. On voit seulement qu'il ne s'y trouvait pas de seigneur huguenot. Une femme septuagénaire, la duchesse douairière de Rohan, y représentait la tête du parti. Le commandement ap-

partenait au maire, élu par le conseil des cent bourgeois que l'on nommait « les pairs de la ville. » Celui qui venait d'être porté à cet emploi, par une élection récente [12 mai], s'appelait Jean Guiton, et avait servi comme amiral des Rochelois aux précédentes guerres. On assure qu'après avoir été nommé, il plaça un poignard sur la table de la chambre où s'assemblait le conseil, pour que chacun pût en frapper quiconque proposerait de capituler; mais il nous semble que cette action dramatique dut se passer beaucoup plus tard. Parmi les plus hardis combattants on citait un certain Jean Farine, bien connu des assiégeants pour ses coups de main hardis, et qui fut tué dans une sortie. Le ministre Salbert, ou Salvert, était désigné comme celui qui animait le plus les assiégés par ses violentes exhortations. Leur détresse les obligea bientôt à faire sortir les femmes, les enfants et les vieillards. Mais le roi ordonna de les repousser, et le maréchal de Bassompierre lança sur eux [26 mai] ses soldats qui les obligèrent à rentrer dans leurs murs. On fit détruire aussi quelques récoltes de fèves qu'ils avaient semées au pied de leurs contrescarpes.

Dans la première douleur que causait aux Rochelois la retraite des Anglais, ils avaient adressé au roi de la Grande-Bretagne une lettre écrite en termes énergiques et touchants. « Vos gens, lui disaient-ils, nous ont abandonnés contre vos « magnanimes instructions, n'ayant pas osé seulement ha- « lener de près, ni envisager le péril, pour l'exécution de « votre parole sacrée. Quelle sorte de prodige peut avoir ainsi « conjuré contre la dignité de votre nom et l'état de notre pa- « trie? Nous vous parlons, sire, les larmes aux yeux. Pour « demeurer en l'honneur de votre protection, les choses étant « en leur entier, nous avons méprisé le conseil de nos amis, « et, s'il faut l'exprimer ainsi, les respects de notre nais- « sance. A ce coup que tout est perdu, que nous trouvions au « moins en votre justice ce que nous n'avons plus moyen de « recouvrer en la clémence du roi notre souverain! Dieu « nous fournit encore assez de vie et de vigueur, en ces bles-

« sures toutes fraîches, pour attendre votre renfort plus d'un
« bon mois. Que Votre Majesté seconde ce miracle. Ce sont là
« nos très-humbles et très-ardentes supplications, ou, pour
« mieux dire en un mot, notre testament, que nous laissons
« écrit sur votre trône, devant le ciel et la terre, pour un mé-
« morial à la postérité de la plus étrange désolation qu'un
« peuple innocent ait soufferte, et dont l'occasion puisse ja-
« mais sommer la puissance d'un grand roi. » Dans le même
temps [1er juin] quelques habitants, qui inclinaient à la paix,
trouvèrent moyen d'entrer en pourparler avec le maréchal de
Bassompierre. Mais bientôt on leur montra [10 juin] une
lettre du roi d'Angleterre qui promettait de « laisser périr toute
« sa flotte plutôt que de ne pas les tirer de péril. » Toutes les
négociations furent donc rompues ; les Rochelois se résolu-
rent, dans l'attente d'un troisième secours, à épuiser le peu
de subsistances qui leur restaient ; et, pour mieux faire con-
naître cette détermination, ils tirèrent en moins de six jours
plus de boulets qu'ils n'en avaient employé pendant deux
mois.

Les travaux de la digue ne s'en continuèrent pas avec
moins d'activité. En outre on accueillit un projet de machines,
apporté par le sieur du Plessis-Besançon, qui devait contri-
buer à fermer la rade ; le maréchal de camp de Marillac, frère
du garde des sceaux, fournit aussi son invention qui fut ac-
ceptée. Elle consistait en de longues poutres enfoncées dans
la mer et liées l'une à l'autre. De sorte que la digue avait, du
côté de l'Océan deux remparts de charpente, du côté de la
ville une ligne de vaisseaux enchaînés entre eux et attachés
par leurs ancres. Pendant que les assiégés souffraient les an-
goisses de la faim, tout était joie et fêtes dans le camp du roi.
Chaque jour y voyait arriver de nouveaux visiteurs. L'Église
y était représentée par un grand nombre de ses prélats, aux-
quels les généraux donnaient, suivant l'occasion, le divertis-
sement d'un festin ou d'une escarmouche. Le roi y tenait sa
cour comme à Paris et ne négligeait aucune de ses habitudes,

tantôt allant à la chasse, tantôt touchant les malades aux grandes cérémonies religieuses. On célébra beaucoup alors le miracle opéré par le roi [11 juin] sur la personne d'une jeune fille presque muette, à qui l'imposition de la main royale donna aussitôt la parole. Aussi ne voyait-on que prodiges en sa faveur; un seigneur de la cour les énumérait dans une lettre, et il ne manquait pas d'y comprendre « la punition « de plusieurs capitaines marins condamnés, pour cause de « piraterie, l'un au supplice de la roue, l'autre aux galères, « deux autres au bannissement. »

Il paraît du reste que cette puissance surnaturelle attachée au bon succès agissait partout. Car le comte de Soissons qui, de Savoie où il s'était retiré, avait si longtemps menacé le roi et assuré le duc de Rohan d'une entreprise sur le Dauphiné, dont le nom se trouvait mêlé dans toutes les intrigues, duquel même on avait attendu une profession publique de la religion réformée, envoya un de ses gentilshommes au roi pour le prier [juin] de le recevoir en ses bonnes grâces. On lui répondit qu'il serait le bien-venu, pourvu qu'il arrivât directement au lieu où le roi serait, sans s'arrêter ailleurs. Peu de temps après, le camp des assiégeants fut témoin d'une éclatante conversion. Nous avons nommé quelquefois dans cette histoire le duc Henri de la Trimouille, élevé dans la religion réformée par sa mère, sœur de la duchesse de Bouillon, et sous la tutelle de du Plessis-Mornay. Ce seigneur, puissant par l'illustration de sa famille, par ses grands biens et ses alliances, se trouvant oisif dans ses terres voisines de La Rochelle, ne put, à ce qu'il paraît, résister aux exemples de piété que lui donnait le roi et que le ciel semblait si fort agréer. Il pria le cardinal de l'instruire, et celui-ci, en revenant de distribuer ses ordres sur les vaisseaux et dans les batteries, consentit volontiers à reprendre pour une si bonne œuvre sa science théologique. Comme les voies avaient été parfaitement préparées, et que le cardinal n'avait à donner que peu de temps, une seule conférence suffit pour éclairer la

conscience du néophyte, qui abjura solennellement son hérésie [18 juillet] et entendit la messe à genoux en présence des généraux. Le roi lui promit de communier avec lui à la prochaine fête, et, pour mieux l'encourager dans sa foi nouvelle, le fit mestre-de-camp de la cavalerie légère. Dans le même temps [22 juillet] l'assemblée du clergé, qui s'était réunie près du théâtre de la guerre, venait d'accorder au roi, pour la continuation du siége et non autrement, un don de trois millions, en prenant soin de rappeler qu'elle avait déjà payé depuis six ans cinq millions au moins pour le même emploi.

Cependant plus de deux mois s'étaient passés depuis que les Rochelois avaient perdu de vue ces vaisseaux anglais qui faisaient tout leur espoir. Leurs députés étaient à Londres, pressant le roi d'Angleterre de tenir enfin ses promesses, et ajoutant leurs plaintes à tous les embarras dont il était tourmenté. Charles Ier en effet n'était guère en position de nuire à son beau-frère le roi de France. S'il n'avait pas à faire le siége d'une ville rebelle, il avait à lutter contre un parlement indocile, habilement dirigé dans sa résistance ou dans ses attaques, et mettant d'âpres conditions à des subsides accordés avec épargne. Il s'était procuré un peu de répit par une prorogation, lorsque les envoyés de La Rochelle vinrent publiquement [24 juillet] lui faire entendre leurs douleurs, lui rappeler sa parole, intéresser son humanité, sa gloire, sa conscience, à les secourir promptement. Ils ne pouvaient pas se dispenser de quelques reproches ; mais ils les faisaient porter vaguement sur une mauvaise volonté cachée, et ils proclamaient avec reconnaissance le zèle et l'affection que leur avait toujours montrés le duc de Buckingham. Ce ministre, odieux aux Anglais, raillé par les catholiques de France, accusé de trahison par les réformés, parut réellement vouloir mettre dès lors dans l'expédition qu'il préparait toutes les chances de sa réputation et de sa fortune. Il se rendit à Portsmouth, avec le duc de Soubise et les envoyés de La Rochelle, afin de hâter lui-même le départ de cette flotte auxiliaire,

pour laquelle il avait épuisé les ressources votées par le parlement.

Les nouvelles de cet armement apportées aux assiégés soutenaient de jour en jour leur courage, et donnaient aux plus violents un prétexte pour sévir contre les plus timides, c'est-à-dire, les plus affamés. Quelques habitants qui avaient parlé d'accommodement furent jetés en prison : on en fit mourir trois ou quatre, et leurs têtes furent placées [22 juillet] sur une des portes de la ville, comme pour apprendre au camp du roi qu'il y avait encore dans La Rochelle de l'énergie contre les traîtres. Assez de récits ont été faits des misérables ressources où sont réduits les hommes privés de la nourriture ordinaire, pour qu'il soit inutile de les rapporter ici. Il suffira de dire que les plus nécessiteux en étaient déjà venus à dévorer des morceaux de cuir bouillis avec du suif ou de la cassonnade ; car les mousquets des assiégeants ne leur permettaient plus même d'aller chercher, dans la vase de leurs marais, les coquillages et les reptiles abandonnés par le reflux. Les riches en étaient à la chair des chevaux, des ânes et des chiens, dont le prix était déjà fort élevé. Il ne manquait pourtant pas de gens qui s'échappaient de la ville et venaient demander aux troupes du roi leur pardon et du pain. Mais l'ordre avait été donné de les repousser sans pitié, ce que faisaient les soldats en mettant les hommes nus et les femmes en chemise, pour les chasser ensuite devant eux avec des bâtons ou des courroies. Un déserteur n'était pas alors un ennemi de moins ; en le forçant à rentrer dans la ville, c'était un homme de plus qu'on lui donnait à nourrir. Il fallait sans doute une autorité puissante pour maintenir tout ce peuple contre l'impérieux aiguillon de la faim ; la forte volonté du maire y pourvut. Les magistrats du présidial ayant voulu faire quelque entreprise contre son pouvoir, il fit jeter en prison [9 août] le chef de ce tribunal, quelques-uns disent après l'avoir chargé de coups en pleine séance, et causa une telle peur aux autres que deux conseillers se risquèrent à chercher

asile dans le camp du roi où ils coururent fortune d'être pendus. Les détails fournis par ces deux hommes sur la détresse de la ville engagèrent le roi à lui faire une nouvelle sommation [16 août], cette fois avec l'appareil convenable, et par le ministère du roi d'armes au titre de Monjoie-Saint-Denis, revêtu de sa cotte d'armes, le bonnet en tête et le sceptre à la main, précédé de deux trompettes chevauchant avec leurs banderoles déployées. Cette solennité fut assez mal reconnue par les habitants de La Rochelle. Car le héraut, après avoir longtemps attendu seul devant la porte où il s'était présenté, vit arriver, au lieu du maire qu'il avait demandé, une quarantaine d'hommes, bourgeois ou soldats, dont le chef lui ordonna en jurant de s'éloigner aussitôt, sans vouloir ni parler à lui ni le laisser parler à autres, appuyant cette injonction par les arquebuses de ses gens toutes prêtes à tirer. Après cet accueil incivil, Montjoie-Saint-Denis n'eut rien de mieux à faire que de se retirer au petit pas, « laissant tomber expressé- « ment par terre » les deux proclamations dont il s'était muni.

Tandis que les Rochelois s'excitaient à cette audace par la certitude de voir arriver bientôt le duc de Buckingham, le favori de Charles Ier mourait assassiné [2 septembre] à Portsmouth, en face de la flotte qu'il allait commander, au milieu des principaux réformés de France qui venaient de discuter avec lui, et qu'on soupçonna un instant de ce crime. Mais le meurtrier ne fuyait pas ; il s'offrit lui-même à ceux qui le cherchaient, et se nomma. Des griefs particuliers se mêlant, dans une âme ardente et triste, aux sentiments patriotiques et religieux, avaient armé sa main contre celui qu'il croyait l'ennemi de son pays et de sa foi. Le roi d'Angleterre s'empressa de déclarer que le secours promis à La Rochelle n'en serait pas retardé ; il essaya même d'empêcher que cet événement ne fût connu hors de son royaume, et donna le commandement de l'armée navale au comte de Lindesey. Cette assurance suffisait aux Rochelois, qui n'avaient pas lieu d'être for-

tement affectionnés pour la personne de Buckingham, ni de se confier beaucoup en son habileté. Mais le cardinal de Richelieu faisait observer avec attention l'effet que l'annonce de sa mort allait produire sur la cour. Ses Mémoires nous donnent le résultat de cette enquête. La mère du comte de Soissons n'avait pas voulu le croire, « parce que, disait-elle, les « favoris se font trop bien garder. » La duchesse de Chevreuse « s'était évanouie. » Quelqu'un ayant raconté que le comte d'Olivarès venait d'être tué de la même manière par le prince don Carlos, la reine régnante dit « que son frère n'é- « tait pas capable d'une si vilaine action. » « Tout cela, ajoute « Richelieu, méritait d'être pesé. » Du reste, le comte de Soissons était arrivé déjà [24 août] auprès du roi, lorsqu'on y apprit la mort du ministre étranger avec lequel il avait eu de si longues intelligences. Cette nouvelle fut apportée en France par un officier de la reine d'Angleterre, qui reçut mille écus pour sa récompense. Les Rochelois l'apprirent vingt-cinq jours après l'événement.

Les mesures prises contre les habitants qui voulaient s'échapper de La Rochelle devenaient chaque jour plus sévères. Des potences étaient disposées sur la ligne de circonvallation, pour recevoir ceux qui préféreraient cette mort aux tourments de la faim. Quand ils se présentaient trop nombreux, on les faisait tirer au sort pour savoir qui serait pendu, et on renvoyait les autres dans la ville. On apprenait par ces malheureux ce qui s'y passait. Le maire avait lu [29 août] aux habitants des lettres du roi d'Angleterre, qui annonçaient comme très-prochaine l'arrivée du secours. Il avait remontré que c'était folie d'espérer miséricorde du roi de France ; que, si La Rochelle se rendait, ses habitants seraient tous pillés et mis à mort par les gens de guerre, après avoir vu violer leurs femmes et leurs filles ; que le conseil de la ville était unanime dans la résolution de tenir bon aussi longtemps qu'il se trouverait des bras pour fermer les portes ; que, quant à lui, s'il devait rester, lui second et sans nourriture, il consentait vo-

lontiers à faire juger par le sort qui des deux devrait servir de pâture à l'autre. Pourtant il y avait eu une sorte de sédition [3 septembre] à la suite d'un prêche, où le maire, ayant voulu haranguer l'assemblée, fut interrompu par les cris d'une femme qui lui dit que, depuis quinze jours, la nourrice de son enfant n'avait pas mangé de pain. Le maire, qui sentit le besoin de gagner du temps, fit semblant [8 septembre] de vouloir entrer en négociation et finit par autoriser deux députés à se rendre auprès du roi. Ils retournèrent à La Rochelle [15 septembre] avec de favorables paroles; mais ils n'en sortirent plus, et une forte canonnade annonça aux troupes royales que les assiégés avaient changé d'avis. Un des leurs, arrivé d'Angleterre, et ayant réussi à pénétrer dans la ville en plein jour, venait d'y apporter la nouvelle que la flotte anglaise, complétement armée, n'attendait plus qu'un vent favorable pour mettre à la voile. Quinze jours après [28 septembre] elle était en vue de La Rochelle.

CHAPITRE III

Faibles tentatives de la flotte anglaise pour secourir La Rochelle. — Le chevalier Montague propose un traité. — Double députation venue de la ville et des vaisseaux. — Capitulation de La Rochelle. — Le roi prend possession de la ville. — Déclaration du roi au sujet de sa conquête. — La flotte anglaise rentre dans ses ports. — Retour du roi à Paris. — Opérations du duc de Rohan dans le Midi. — Il manque une entreprise sur Montpellier. — Arrêt rendu contre lui. — Le duc de Rohan et le prince de Condé prennent des villes. — Dégât des campagnes. — Le duc de Rohan s'enferme dans Nismes. — Il traite avec l'Espagne. — Cruautés commises de part et d'autre. — Après la prise de La Rochelle, le duc maintient encore son parti.

[1628]

C'était la troisième fois que les Anglais traversaient la mer pour venir au secours de ces réformés, engagés dans une révolte ouverte contre leur roi par l'intérêt de la Grande-Bretagne. L'Europe entière avait les yeux sur cette expédition, dont on devait attendre des résultats proportionnés à la puissance du royaume qui l'avait entreprise, aux préparatifs qui l'avaient annoncée, aux torts graves qu'elle venait réparer. Tout ce qui est cher aux peuples, tout ce qui, dans l'histoire, agrandit les actions et fait souvent excuser les attentats, l'honneur national, la religion, la politique, semblait promettre ici un généreux et mémorable effort. La flotte d'Angleterre était considérable. On y comptait cent quarante voiles et six mille hommes de guerre outre les équipages. A l'avant-garde étaient placés les Français de la religion, commandés par le duc de Soubise et le comte de Laval, frère du duc de la Trimouille.

En face de cette flotte se trouvait tout ce que la France avait alors de marine ; deux rivages garnis de canon ; les travaux d'une année entière conduits à leur fin par d'énormes dépenses ; une armée brûlant de combattre ; un roi autour duquel se pressait la meilleure partie de sa noblesse. Au delà, une population malheureuse, exténuée de faim et de fatigue, héroïque dans sa rébellion, supportant depuis six mois des souffrances inouïes, et s'en remettant de son salut à la foi du monarque anglais, au courage de cette nation amie qui suivait la même croyance.

Aussitôt que le roi apprit [29 septembre] l'arrivée de la flotte ennemie, il quitta son logis et alla se placer dans le quartier du maréchal de Bassompierre, au lieu où l'on pensait que le combat serait le plus vif. Les Anglais, après avoir rallié tous leurs vaisseaux, vinrent se ranger devant la rade, dans la même position qu'avait occupée six mois auparavant le comte de Denbigh, en échangeant sans effet quelques coups de canon avec les batteries de Chef-de-Baye. Le jour suivant [30 septembre], ils essayèrent de lancer quelques machines d'artifice pour incendier les vaisseaux du roi, le vent leur manquant pour une attaque plus efficace. Enfin le cinquième jour au matin [3 octobre], aidée par le vent et la marée, leur flotte se mit en mouvement et vint décharger à trois reprises toute son artillerie sur les vaisseaux du roi et les batteries, qui lui répondirent de même sorte. Après un combat de trois heures, dans lequel furent tirés plus de cinq mille coups de canon, et qui fit périr, du côté des Français, seulement vingt-huit hommes, les Anglais retournèrent à leur poste. Les Rochelois n'essayèrent pas de sortir, mais ils firent feu de leur canon, dont un boulet tua cinq hommes à une distance qui paraissait hors de portée. Le lendemain [4 octobre] les Anglais recommencèrent la même manœuvre, avec moins d'effet encore, puisque l'armée royale ne perdit que six hommes. Quelques brûlots qu'ils lancèrent furent détournés par des soldats montés dans de légères barques et vinrent s'échouer contre

les falaises sans produire aucun dommage. Cela fait, ils se retirèrent comme la veille et allèrent mouiller plus loin encore à l'abri de l'île d'Aix.

Voilà tout ce qu'essaya la flotte d'Angleterre commandée par le comte de Lindesey, pour secourir une ville dans laquelle seize mille hommes enfermés souffraient depuis plusieurs mois toutes les horreurs de la famine. Durant les premiers jours qui suivirent, la mer n'était pas favorable aux Anglais qui eurent à lutter contre la tempête. Lorsque le vent changea, au lieu d'une nouvelle attaque, on vit arriver de la flotte anglaise [14 octobre] ce même chevalier Montague dont nous avons parlé souvent, et qui, sous prétexte de traiter pour quelques prisonniers faits de part et d'autre, voulait s'entremettre de la paix. Trois jours de suite, il vint en chaloupe voir le cardinal qui le traita bien, le reçut à sa table et lui montra tous ses ouvrages de défense. Puis le comte de Lindesey l'envoya en Angleterre [19 octobre] porter au roi les résultats de sa négociation. Cependant, après quelques légères escarmouches, la flotte anglaise parut vouloir tenter [23 octobre] une attaque générale et se mit en ligne de bataille. Mais tout se borna encore à l'échange de nombreux coups de canon tirés de loin et avec une sorte de courtoisie. Alors les habitants de la ville et les Français de la flotte, voyant bien qu'ils n'avaient plus rien à espérer de l'étranger, prirent la résolution simultanée de traiter pour leur compte. De part et d'autre, on demanda des passeports aux commandants de l'armée royale pour cette double négociation, et le même jour [27 octobre] vit arriver au camp deux députés venus des vaisseaux anglais, et quatre autres partis de La Rochelle. On les conduisit chez le cardinal de Richelieu, qui les fit mettre en deux chambres différentes et les entendit tour à tour. Les deux députations s'accordaient à demander qu'il leur fût permis de s'aboucher avec leurs frères pour s'entendre sur les termes d'un accommodement. Le cardinal trouva, dans ce désir si naturel, l'occasion d'un véritable coup de théâtre. Il fit promettre aux

uns et aux autres de ne point adresser la parole à ceux qu'ils allaient voir, et, sur un signal qu'il donna, les portes des deux chambres s'ouvrirent. Ces hommes unis dans la même cause, mais séparés depuis plusieurs mois, et qui avaient tant de souffrances à se raconter, ne purent retenir leurs larmes en se regardant à quelque distance, ayant entre eux l'arbitre de leur sort. Après leur avoir permis de s'embrasser, il les éloigna de nouveau les uns des autres, se servant de cette apparition inattendue pour faire croire des deux côtés que l'on s'en était remis à sa discrétion. Puis il les fit reconduire au lieu d'où ils venaient.

Le lendemain [28 octobre] les députés revinrent d'une et d'autre part. Il parait que ceux de La Rochelle demandaient encore à traiter pour tout le parti, et de plus à conserver leurs priviléges. On leur répondit qu'ils n'étaient pas en position de faire la paix, mais d'obtenir grâce, et on leur en fit connaître les termes qu'ils finirent par accepter. Le motif secret qui engageait le cardinal à ne pas attendre que La Rochelle se rendit à merci, était le désir de terminer cette grande affaire en présence des Anglais, et sans eux, avant que Montague fût revenu de sa mission. Les articles furent donc rédigés le jour suivant [29 octobre] et signés par un maréchal de camp, le sieur de Marillac, le roi n'ayant pas voulu mettre son nom dans une convention faite avec ses sujets, et les lieutenants-généraux de son armée refusant de faire autrement que lui. Il y était dit « que les habitants de La Rochelle re-
« connaissant l'extrême faute qu'ils avaient commise, non-
« seulement en résistant aux justes volontés du roi et en
« refusant de lui ouvrir leur ville, mais encore en adhérant
« aux étrangers qui avaient pris les armes contre l'État, sup-
« pliaient le roi avec toute humilité de leur pardonner ce
« crime et de recevoir pour satisfaction l'obéissance présente
« qu'ils désiraient lui rendre, lui ouvrant les portes de leur
« ville qu'ils remettraient dès à présent entre ses mains, pour
« en disposer ainsi qu'il lui plairait et leur prescrire telle façon

« de vivre qu'il jugerait à propos pour l'avenir, sans autres « conditions que celles qu'ils espéraient de sa bonté. Ayant « égard à leur repentance et protestations, le roi leur pro- « mettait le pardon de leur faute et l'exercice de leur religion « dans l'intérieur de leur ville ; la restitution de tous leurs « biens saisis et confisqués, sauf les fruits perçus sans fraude; « même grâce pour les gens de guerre, sujets du royaume mais « étrangers à la ville, qui s'y trouvaient renfermés, lesquels en « sortiraient, savoir les officiers et gentilshommes l'épée au « côté, et les soldats un bâton blanc à la main ; amnistie pour « toutes hostilités et négociations, sous la réserve des cas « exécrables exceptés par les édits, aussi bien que pour toutes « fontes de canon, fabrication de monnaies, saisies de deniers, « levée de contributions et contraintes; décharge de tous juge- « ments rendus contre eux à l'occasion de leur rébellion, comme « de tous recours à raison de ceux qu'ils auraient obtenus « de leurs juridictions. » Ces articles devaient être rapportés au plus tôt avec la ratification du maire et des échevins, et les portes tenues ouvertes à la disposition de ceux qu'y commettrait le roi, « lequel promettait de tenir tel ordre à l'entrée « de ses troupes, qu'aucuns habitants de la ville, femmes et « enfants, n'en reçussent nul déplaisir, soit en leur personne, « soit en leurs biens. » Les députés de la flotte apprirent bientôt après qu'on les avait oubliés dans le traité. Ils furent obligés de solliciter séparément le pardon de tous ceux qui s'étaient embarqués sur les vaisseaux anglais, ou qui étaient alors en Angleterre, à la charge pour ceux-ci de rentrer sous trois mois dans le royaume. Au bout de quelques heures qui s'étaient passées dans la ville à délibérer sur les articles de la capitulation, douze députés sortirent de La Rochelle à pied pour se rendre au logis du roi, et prièrent le maréchal de Bassompierre de leur fournir des chevaux, la fatigue d'un si long jeûne ne leur permettant pas de marcher. Ils furent ainsi conduits jusqu'à deux cents pas de la maison où le roi les attendait, et là ils mirent pied à terre, le maréchal restant

à cheval avec les siens. Introduits devant le roi par le cardinal de Richelieu, ils se jetèrent à genoux, et l'un d'eux prononça quelques phrases de supplication et de repentir. La réponse du roi fut sèche et sévère; cependant il leur promit de leur être bon prince, s'ils témoignaient lui être fidèles sujets. Ensuite on leur servit à dîner, ce qui était en ce moment autre chose pour eux qu'une civilité; et le lendemain [30 octobre], les troupes que le roi avait désignées entrèrent dans La Rochelle, ayant à leur tête le maréchal de Schomberg et le duc d'Angoulême. Suivant la capitulation, les gens armés qui n'appartenaient pas à la ville en sortirent dès le matin. Mais le nombre en avait été réduit à soixante-quatorze Français et à soixante-deux Anglais. Le maire n'avait pas encore paru, quoiqu'il eût signé la ratification des articles de paix; et, pour l'excuser de ne pas s'être rendu auprès du roi, les députés avaient dit que son devoir le retenait dans la ville, afin d'en ouvrir lui-même les portes, ou de faire abattre un pan de murailles, quand il plairait au roi de s'y présenter. Les généraux trouvèrent en effet, à quelques pas devant la porte, l'intrépide Guiton qui leur adressa une courte harangue. Le maréchal de Schomberg lui répondit qu'il n'était plus maire. Il ne répliqua rien et se retira froidement dans sa maison. Le même jour, le cardinal de Richelieu vint prendre possession du logis qui lui avait été marqué. Guiton alla encore à sa rencontre, escorté des six archers attribués à sa charge. Il est impossible de croire que le cardinal n'ait pas senti ce qu'il y avait de grand dans ce caractère. Cependant il lui enjoignit de renvoyer ses archers, et de ne plus se qualifier maire sous peine de la vie, « le roi étant désormais seul maire et maître « de La Rochelle. »

On peut s'en rapporter aux relations du temps, lorsqu'elles parlent de la joie avec laquelle les vainqueurs furent reçus dans la ville. Ils apportaient du pain, et la plus grande partie des habitants n'en avait pas vu depuis cinq mois. Aussi dit-on que les soldats qui passaient devant eux, avec leur pitance de

la journée sur le dos, eurent grande peine à la défendre contre ces bouches affamées qui en demandaient leur part, et finirent par l'abandonner volontiers. Une distribution de dix mille pains apaisa cette première avidité, et le lendemain [31 octobre] trois mille chariots de vivres, plusieurs troupeaux de bœufs et de moutons, furent amenés par les vivandiers qui eurent ordre de les vendre au prix ordinaire. Pendant que les habitants mangeaient, on nettoyait les rues, les places et les maisons, où gisaient des cadavres qu'ils n'avaient pas eu la force d'ensevelir ; la mort d'ailleurs les avait reçus tellement maigres et décharnés, qu'ils échappaient à la corruption. Le cardinal s'était logé au couvent de Sainte-Marguerite, dont les assiégés avaient fait un magasin de guerre. Il le fit évacuer pour y rétablir les pères de l'Oratoire. L'archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, le même qui, s'appelant évêque de Maillezais, avait utilement servi sur la flotte royale, purifia l'église dans laquelle plusieurs personnes avaient été tuées ; et le généralissime de l'armée du roi, revêtant l'habit sacerdotal, y célébra la messe [1er novembre], où le maréchal de Schomberg et le garde des sceaux reçurent de sa main la communion.

Ce jour-là le roi fit son entrée dans la ville à cheval et avec ses armes. Ce fut le cardinal de Richelieu qui lui en présenta les clefs ; il marcha ensuite seul de son rang devant le roi, qui se rendit à l'église au milieu des habitants agenouillés sur son passage. Puis il y eut une procession solennelle [3 novembre], et l'on planta en cérémonie une grande croix devant la maison qu'avait habitée la duchesse de Rohan. Cette dame, si l'on en croit son fils, n'avait pas voulu être comprise dans le traité ; elle fut conduite avec sa fille au château de Niort. Le maire eut ordre de quitter la ville pour six mois, ainsi que le ministre Salbert, un autre ministre appelé Palinier, et dix bourgeois désignés comme les plus séditieux. On raconte que le cardinal de Richelieu, ayant proposé au maire de se retirer en Angleterre, reçut de lui cette noble réponse : « J'aime mieux être sujet du roi qui a pris La Rochelle que de

« celui qui n'a pas su la sauver. » Nous devons regretter que ces paroles se trouvent seulement dans un livre suspect; elles seraient dignes de l'histoire.

Enfin le roi fit connaître [16 novembre], par une déclaration publique, sa volonté sur le sort de cette ville qu'il venait de conquérir, « avec le conseil et les laborieux services du car-« dinal de Richelieu, après un siége de quinze mois, les ha-« sards de sa propre personne en plusieurs occasions, et après « avoir défait ou rendu inutiles trois armées des Anglais. » L'exercice de la religion catholique y était rétabli, les églises restituées, les ecclésiastiques et les hôpitaux remis en possession de leurs biens. Une croix devait être érigée en la place du château, au piédestal de laquelle serait inscrite en bref la réduction de la ville, que l'on célébrerait tous les ans par une procession. Les habitants avaient remise et abolition de leur crime, et l'exercice libre de leur religion en un lieu qui serait déterminé, celui dont ils s'étaient servis jusque-là devant être employé à une église cathédrale avec évêché, que le pape serait prié d'ériger. Les priviléges de la ville demeuraient éteints et abolis, et l'Hôtel-de-Ville réuni au domaine. Les fortifications devaient être rasées, sauf celles qui regardaient la mer, en sorte que de tout côté l'accès et l'entrée de la ville fussent libres et faciles. Défense était faite à tout étranger de s'y établir sans permission du roi; pareille défense à tout sujet du roi professant la religion réformée, s'il n'y avait déjà son domicile avant la descente des Anglais. Enfin il était interdit à tous les habitants d'avoir en leur possession aucune arme ni provisions de guerre. L'exécution de toutes ces dispositions était confiée à un intendant de justice.

On résolut aussi de détruire la citadelle de l'île de Rhé, qu'on regardait comme la plus belle fortification qui fût en France, mais dont la force même était dangereuse, puisque « celui qui en aurait le commandement ne dépendrait pas « plus de la France que de l'Espagne ou de l'Angleterre. » La difficulté fut de faire entendre raison au comte de Toiras

qui en était gouverneur. En ce temps, les places fortes étaient, comme les offices de la couronne, une véritable propriété dans les mains de ceux à qui elles avaient été données. Il fallut payer au comte de Toiras une indemnité de cent mille écus pour avoir le droit de mettre au ras de terre les remparts qu'il avait défendus. On ne conserva dans l'île que le fort de la Prée.

Le cardinal de Richelieu devait être content de son ouvrage. Cependant on trouve dans ses Mémoires, exprimé avec amertume, le regret de n'avoir pas obtenu ce succès plus tôt. Les moyens qui auraient infailliblement hâté la prise de La Rochelle y sont exposés; et comme on pourrait s'étonner que le cardinal, avec le crédit qu'il avait auprès du roi, ne les eût pas fait employer : « A cela il n'y a rien à répondre, disent « les Mémoires, sinon qu'il est fâcheux en un conseil d'em- « porter par autorité ce qu'on devrait céder à la raison, et de « se rendre garant d'un événement, au mauvais succès du- « quel tout le monde contribue d'autant plus volontiers, que « le conseil en a été pris contre leur jugement. » Dans ces réflexions et dans le blâme particulier qu'il adressait à chacun des généraux, on voit clairement l'intention de garder tout le profit de la victoire et de n'en tenir compte à personne.

D'un autre côté on a souvent répété que, si La Rochelle ne se fût pas rendue si tôt, elle aurait été certainement secourue, une tempête étant survenue peu de jours après la capitulation [7 novembre], qui rompit la digue et ouvrit un passage aux vaisseaux. Peut-être y aurait-il quelque chose à dire sur l'infaillibilité de ce résultat, le fait d'où on le tire s'étant borné à quelques dégâts dans les ouvrages de blocus, qui laissèrent pénétrer jusqu'au port un vaisseau violemment poussé par le vent. Mais la vérité est que ce fut là l'opinion contemporaine, et que les écrivains autorisés du cardinal l'acceptent sans difficulté. Ce nous sera une occasion de remarquer que les hommes d'une haute ambition ne refusent jamais, au

risque même de faire tort à leur prévoyance, un témoignage de bonne fortune.

La flotte d'Angleterre, diminuée de dix brûlots qu'elle avait perdus et de douze vaisseaux échoués ou détruits, fit bientôt voile [11 novembre] pour retourner dans ses ports, emmenant avec elle le duc de Soubise, le comte de Laval, et plusieurs capitaines rochelois embarqués, qui avaient refusé le pardon du roi. D'ailleurs l'amiral anglais ne voulait pas laisser s'éloigner un seul des vaisseaux avec lesquels il était venu. C'est sans doute par suite de quelque contestation sur ce point qu'un des réformés français, le capitaine Chaperon, fut abandonné dans une chaloupe à la merci des vents et des flots, tandis que son bâtiment suivait la flotte anglaise. Le chevalier Montague qui était revenu en grande hâte d'Angleterre, tout exprès pour voir l'armée du roi occupant La Rochelle, accompagnait au retour le comte de Lindesey. Délivré de l'étranger, maître de La Rochelle, le roi souffrait d'une attaque de goutte, pendant que la mine faisait sauter les fortifications de la cité rebelle. Lorsqu'il fut un peu rétabli, il se mit en marche [18 novembre] à petites journées pour Paris, où on lui préparait une entrée triomphale, prenant son chemin par Saumur afin d'y remercier la sainte Vierge dans l'église de Notre-Dame des Ardilliers. Le cardinal de son côté alla se reposer quelques jours à Richelieu.

Après la prise de La Rochelle le parti réformé ne subsistait plus que par le duc de Rohan. Nous avons vu l'année précédente ce seigneur retourner à Nismes, sur la nouvelle que le prince de Condé s'avançait dans les provinces du Midi, et lui livrer même un fort pour que son voyage ne rencontrât point d'obstacles. Le prince, après avoir visité Montpellier, devait se rendre à Toulouse [décembre 1627], et le duc de Rohan était pressé de le voir s'acheminer vers cette ville, pour que la place restât libre à des projets qu'il avait depuis longtemps préparés. Il s'agissait de surprendre la citadelle de Montpellier, dont l'entrée devait lui être ouverte par un officier de la

garnison. Aussitôt que le prince de Condé eut « tourné les ta-« lons, » le duc [6 janvier 1628] donne avis à ses gens, renfermés dans leurs villes, de se trouver en armes au lieu qu'il leur assigne, et il arrive près de Montpellier avec une armée de sept mille hommes. Un de ses capitaines, envoyé dans la citadelle, y voit toutes choses favorablement disposées pour l'entreprise; point de précautions extraordinaires, point de défiance contre l'officier avec qui la partie était nouée, peu de soldats, et la garde du pont-levis confiée aux gens du complot. En conséquence, l'armée du duc de Rohan s'approcha la nuit [19 janvier] de la citadelle. Cinquante hommes avaient déjà passé le pont-levis, cinquante autres y étaient pressés, quand tout à coup la corde, coupée avec trop de hâte, précipite les uns dans le fossé et livre les autres en petit nombre à la garnison qui les attendait de pied ferme. En même temps le canon des redoutes tire sur le gros de l'armée, qui, voyant le coup manqué, fait sa retraite en bon ordre sans être poursuivi, et se dissémine ensuite dans la province. Il est à peine besoin de dire que la trahison sur laquelle comptait le duc de Rohan, conçue peut-être d'abord à bon escient, avait ensuite été continuée de concert avec le marquis des Fossés, commandant pour le roi dans Montpellier. La perte du duc aurait pu paraître peu considérable, si, parmi les hommes tués, blessés ou pris, ne s'étaient trouvés plusieurs chefs et gentilshommes de son parti qui s'étaient portés au premier rang.

Cependant le prince de Condé était à Toulouse, où il avait appelé les chefs de guerre et gouverneurs de provinces qui devaient agir et commander sous lui, savoir le duc d'Épernon, le duc de Montmorency et le duc de Ventadour. Le premier, toujours fier, refusa d'accepter une commission qui lui semblait trop subalterne, disant que son autorité, dans le gouvernement qu'il tenait, lui suffisait et de reste pour y servir le roi. Le duc de Montmorency ne se crut pas autorisé à faire de même. Le duc d'Épernon se rendit donc en Guyenne, et le duc

de Ventadour fut envoyé en Vivarais. Le duc de Montmorency passa le carnaval à Toulouse avec le prince de Condé [22 janvier], pendant que le parlement de cette province rendait ses arrêts contre les communautés et les personnes qui suivraient la rébellion du duc de Rohan, et contre ce seigneur lui-même, qui fut déclaré [29 janvier] criminel de lèse-majesté, perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son État : « En réparation desquels excès l'arrêt le déclarait déchu des titres « de duc et pair ; le condamnait à être délivré ès-mains de « l'exécuteur de la haute justice, lequel le traînant sur une « claie, ensemble ses armoiries, lui ferait faire le tour accoutumé dans la ville en chemise, tête et pieds nus, la hart au « col et une torche de cire en ses mains ; pour être ensuite, « sur un échafaud dressé à cet effet, tiré à quatre chevaux « jusqu'à ce que son corps en fût démembré, ses restes brûlés « au feu d'un bûcher et les cendres jetées au vent ; cent cinquante mille livres à prendre sur ses biens étant dès à présent allouées aux communautés ou particuliers qui le livreraient mort où vif. » Cet arrêt reçut son exécution sur un mannequin qui représentait « au plus vrai » la figure du duc Henri de Rohan. Mais quatre de ses partisans, qui se laissèrent surprendre, payèrent sérieusement [février] pour leur général. Au milieu des exécutions et des fêtes, le prince ouvrit [2 mars] les états du Languedoc par une longue harangue remplie d'éloges pour le roi, pour la reine-mère, pour le cardinal de Richelieu, pour le parlement, pour le duc de Montmorency, et d'invectives « contre les républicains huguenots, « ennemis de Dieu et de tout état monarchique. » Elle se terminait en demandant de l'argent pour l'entretien de l'armée qui n'avait rien reçu depuis quatre mois, et qui pendant ce temps avait dû vivre sur le pays ; moyennant quoi il promettait aux états de maintenir tous leurs priviléges.

C'était assez faire l'intendant de justice et de finances ; il était temps d'agir en homme de guerre. Le duc de Rohan avait passé l'hiver dans les embarras d'un chef de parti, obligé

de renouer sans cesse les liens de discipline et de subordination parmi les siens. Le Vivarais, ébranlé par le passage du prince et les jalousies intérieures, réclamait sa présence, et l'obligeait de n'envoyer qu'un lieutenant dans le haut Languedoc pour observer le prince de Condé. Celui-ci commença la campagne [mars] par mettre le siége devant la ville de Pamiers au pays de Foix, pendant que le duc de Rohan allait prendre les petites places qui pouvaient inquiéter le Vivarais. Il était impossible aux deux adversaires de faire mieux pour ne pas se rencontrer. Pamiers pris en dix jours, le prince en ramena dans Toulouse deux gentilshommes qui eurent la tête tranchée. Puis, après s'être longtemps reposé [avril], il assiégea Réalmont, ville de l'Albigeois, au grand déplaisir du cardinal de Richelieu, qui conseillait, dit-on, de ne pas dissiper l'armée en attaques de villes, mais de s'opposer seulement aux progrès du duc de Rohan, jusqu'à ce que la prise de La Rochelle permît de le ruiner tout à fait. Le dessein du prince en prenant des places était, à ce qu'il paraît, de punir des rebelles et de rétablir solennellement la religion catholique en des lieux où elle n'était plus pratiquée, ce qui lui donnait occasion de déployer avec plus d'éclat ses pouvoirs. Mais pendant qu'il s'emparait d'une bicoque, le récit des cruautés qu'y commettaient ses soldats soulevait des villes importantes et jusque-là incertaines. Les habitants de Castres se déclarèrent [mai] en chassant leurs magistrats; ceux de Montauban ne furent retenus dans une apparence de soumission que parce qu'il se trouva deux compétiteurs pour se mettre à la tête de la révolte. Le prince n'en continua pas moins à se rendre maître successivement de la Caune, de Saint-Sever, de Castelnau et de Brassac, tandis que le duc de Montmorency, détaché de l'armée avec peu de forces, allait chercher le duc de Rohan.

Ce général avait, comme nous l'avons vu, conduit ses troupes dans le Vivarais, pour rétablir ses communications avec les réformés de ce pays, et aussi pour s'assurer d'une po-

sition sur le Rhône, par laquelle il comptait recevoir les secours du Dauphiné, du duc de Savoie et du comte de Soissons. A cet effet, il s'empara du Pouzin qu'il fortifia de son mieux, obligé de faire boursiller ses amis pour avoir de quoi payer les travaux. Ensuite il reprit son chemin vers le bas Languedoc, sur la route duquel s'avançait le duc de Montmorency, prêt à rejoindre les troupes du duc de Ventadour. Quelques heures de retard ayant empêché la jonction de ces deux seigneurs, il passa sans combat près du lieu où était le rendez-vous, et revint à Anduze où il fit rafraîchir son armée ; assez heureux dans ce qu'il avait entrepris, mais trompé aux espérances qu'il avait fondées sur les religionnaires du Dauphiné. De là, laissant le Vivarais, dans l'état où il l'avait mis, se défendre contre le duc de Montmorency, il résolut de se rendre dans le haut Languedoc qui l'appelait avec instance. Pour mieux déterminer ses troupes à l'y suivre, il les mena d'abord assiéger Meyrueix, ville frontière du Rouergue, dont le château capitula après un siége de trois semaines. Mais, le lendemain de la prise de cette place, il ne put retenir son armée qui voulait aller se réjouir et se reposer [juin]; tout ce qu'il obtint fut qu'elle se rassemblerait à un jour fixé pour marcher au secours de Sainte-Afrique qu'assiégeaient ensemble le prince de Condé et le duc d'Épernon. Cette petite ville, forte de sa seule position et qui ne paraissait pas destinée à l'honneur d'un siége, « placée dans un petit recoin qui n'avait ja-« mais senti l'effort des armes du roi, » soutint cependant si bien l'assaut qui lui fut donné, qu'elle n'eut aucun besoin d'être délivrée et que le prince de Condé retourna dans Toulouse avec le chagrin d'une défaite.

La saison fit alors changer la forme de la guerre. Au lieu de menacer des villes, l'armée du roi se mit à désoler la campagne qui les nourrissait. Les généraux eurent ordre de faire le dégât autour des places tenues par les réformés. Le prince de Condé prit pour lui les environs de Castres ; le duc d'Épernon ceux de Montauban, qui avait enfin [9 juillet] proclamé

la rébellion ; le duc de Montmorency, qui venait de détruire dans le Vivarais tout l'ouvrage du duc de Rohan, ramena ses troupes dans le voisinage de Nismes et d'Uzès. La défense devait aussi se conformer à cette nouvelle attaque. Le duc de Rohan, qui avait déjà rallié son armée, la licencia pour que chacun allât protéger ses récoltes, mit les régiments en garnison et s'enferma lui-même dans Nismes.

Les habitants de Castres [juillet] n'opposèrent qu'une sortie aux « gastadours » du prince de Condé, et au bout de douze jours il n'y eut plus ni vignes ni blés autour de leur ville. Après quoi le prince résolut de lui fermer la vallée de Mazamet, qu'on appelait « la nourrice de Castres, » en s'emparant de ce petit pays, épargné jusque-là par les guerres civiles. Le duc d'Épernon parut mettre moins d'ardeur à l'opération qui lui était confiée. Après quelques faibles essais, il se trouva malade et retourna dans sa maison. On lui reprocha « d'avoir « manqué son dégât, » et ce blâme, joint à d'autres mauvais services que le prince de Condé lui avait rendus, le força de dépêcher vers le roi un de ses serviteurs, jeune officier de naissance obscure, instruit par ses soins au métier des armes, et qui se nommait Abraham Fabert. Pendant ce temps, les Montalbanais se virent assez forts pour prendre l'offensive, c'est-à-dire pour brûler les bourgs des environs et faire eux-mêmes la récolte chez leurs voisins ; toutes choses traitées de « violences exécrables » par les écrivains contemporains qui racontent avec le plus de complaisance les ravages que faisaient ailleurs les troupes du roi. Auprès de Nismes, le duc de Rohan ne put protéger la campagne qu'à une lieue de distance entre la ville et la rivière de Vistre. Le duc de Montmorency, renforcé par des régiments qui venaient du Dauphiné, dévasta librement, sur la route d'Alais et sur celle de Lunel, plusieurs lieues d'un terrain fertile, et détruisit en même temps plus de cinquante villages, dont les paysans furent forcés ainsi d'aller accroître dans les villes le nombre des habitants qu'ils avaient coutume d'approvisionner.

On peut croire qu'il n'était pas au pouvoir du duc de Rohan de l'empêcher. Cependant beaucoup de plaintes s'élevèrent contre lui. Celui qui a écrit la vie du duc de Montmorency, remarque ici avec raison « qu'un des plus grands malheurs « attachés à la condition des chefs de parti est cette nécessité « où ils sont de rendre compte de toutes leurs actions au « peuple, c'est-à-dire à un monstre composé de têtes infinies, « parmi lesquelles à peine y en a-t-il une capable de raison. » Pour apaiser ce mécontentement, le duc de Rohan ne trouva rien de mieux que de rendre aux environs de Beaucaire le mal qui venait d'être fait à ceux de Nismes, et il fut assez heureux pour en rapporter un butin considérable avant qu'on eût eu le temps de se mettre à sa poursuite. Puis, voulant occuper ses troupes et surtout les faire vivre, il alla entreprendre le siége de Creseil, place forte située dans le voisinage de Milhau et qui menaçait toujours cette ville. Les réformés du Rouergue demandaient avec instance au duc de Rohan qu'il vînt les délivrer de cette crainte, et à ce prix ils promettaient de nourrir son armée.

Ce fut au moment où il allait commencer cette entreprise [août] qu'on vint proposer au duc de Rohan une singulière alliance. Déjà engagé avec le roi d'Angleterre, il ne lui parut pas impossible de se lier avec le roi d'Espagne. La retraite précipitée de la flotte espagnole devant La Rochelle montrait bien que le cabinet de Madrid s'était repenti d'avoir promis son secours à la France, pour une expédition dont le succès devait lui permettre d'entrer avec toute sa puissance dans les affaires de l'Europe. De ce sentiment au désir d'entretenir la guerre civile qu'on voyait prête à s'éteindre, il n'y avait qu'un pas. Le duc, à qui l'argent manquait, était disposé à en recevoir de toutes mains. Il envoya donc un agent au roi catholique pour lui offrir le service de ses réformés et lui demander son assistance. Il le priait seulement de se décider avant le printemps de l'année suivante, assuré qu'il était de tenir jusque-là.

Avec ce nouveau crime d'État sur la conscience, le duc de

Rohan [20 août] partit pour le Rouergue. Mais, cette fois encore, il eut à se dépiter contre son parti, « composé de gens « qui ne trouvaient rien de difficile à entreprendre et ne pour« voyaient à rien pour l'exécution. » La ville de Milhau ne lui fournit que quatre canons en mauvais état; Creseil repoussa vigoureusement son assaut; le duc de Montmorency et le prince de Condé arrivèrent chacun de son côté pour secourir la place, et le duc de Rohan, levant le siége en présence de leurs armées, alla se renfermer dans Milhau [11 septembre]; d'où, voyant que le chemin lui était fermé pour arriver à Castres, il se dirigea sur la route du bas Languedoc. Entre Nismes et Lunel se trouvait la ville d'Aymargue, gardée par le marquis de Saint-Sulpice, cadet de la maison d'Uzès. Le duc l'attaqua brusquement et accorda au jeune commandant la capitulation la plus honorable qu'il pût faire, « regrettant « toutefois de le voir débuter en si mauvais lieu. » Pour représailles de cette conquête, le duc de Montmorency prit le bourg fortifié de Gallargue, à quatre lieues de Nismes, retraite ordinaire de certains huguenots qu'on appelait « les pille« voisins. » Là il se fit [11 octobre] un traité fort étrange. On promit la vie aux prisonniers de guerre, moyennant qu'ils remettraient ou feraient remettre entre les mains de leur ennemi la place d'Aymargue prise par leur général. Le duc de Rohan ne voulut pas obéir à cette nouvelle forme de procédure militaire, et s'empara d'un château appelé de Monts, dont la garnison lui servirait d'otage pour le traitement qu'on ferait subir à celle de Gallargue. Le duc de Montmorency ayant fait pendre soixante-quatre de ses prisonniers, son adversaire exerça la même vengeance sur un pareil nombre des siens. Il faut dire que, de part et d'autre, cette cruelle exécution fut ordonnée et autorisée par un commandement exprès du roi et par une délibération de l'assemblée provinciale des réformés.

La guerre en était là dans le bas Languedoc, et Montauban continuait d'un autre côté à garder l'offensive, lorsqu'arrivèrent les nouvelles de la reddition de La Rochelle. On reprocha

au duc de Rohan de les avoir longtemps cachées à son parti, et même d'avoir fait répandre de fausses lettres qui annonçaient le ravitaillement de cette ville. Le duc ne put en vouloir à des gens tellement exténués par la famine « que la plupart « d'entre eux ne se pouvaient soutenir sans bâton, » d'avoir cherché dans une capitulation le salut de leur vie. Mais son cœur se souleva d'indignation contre les Anglais. Il s'émut aussi de compassion et de ressentiment à l'idée de sa vieille mère, retenue captive après un siége où elle n'avait vécu durant trois mois que de chair de cheval et de quelques onces de pain, privée dans sa prison de l'exercice de sa religion, et n'ayant qu'un domestique pour servir elle et sa fille. Dans cette infortune encore, elle gardait une telle résolution qu'elle manda à son fils « de ne croire aucune lettre d'elle où il trouverait la « marque d'une faiblesse, et de ne rien faire en sa considé- « ration qui pût préjudicier à leur sainte cause. »

Le duc de Rohan avait besoin de grande diligence et de ménagements adroits pour empêcher la désorganisation de son parti, à qui la prise de La Rochelle donnait un prétexte de se dissoudre. « Les peuples las et ruinés de la guerre, les mar- « chands s'ennuyant de ne gagner plus rien, les bourgeois « voyant leurs propriétés brûlées et incultes, » voilà ce qu'il trouvait autour de lui ; et toutes ses dispositions allaient à demander la paix, qu'offraient d'ailleurs, avec toute assurance de pardon, les émissaires de la cour répandus dans ces provinces. Il fallut donc pourvoir au découragement et aux divisions qui se manifestaient déjà. Le duc pouvait compter sur Montauban ; une contagion était venue encore au secours de cette ville, et le pays d'alentour, dégarni des troupes qui fuyaient la peste, était ouvert aux continuelles excursions des Montalbanais. Mais il avait à craindre pour la conservation de Castres où il s'était formé deux factions contraires. Le duc de Rohan y fut appelé [décembre] et s'y rendit. On le somma en outre de convoquer une assemblée générale comme il s'y était obligé, et il se hâta de satisfaire sur ce point les mécontents.

Ainsi fut prévenue, quant à présent, la ruine complète où la prise de La Rochelle semblait devoir entraîner le parti réformé. Il resta en possession des villes qu'il tenait aux Cévennes et en Languedoc. La constance du duc de Rohan soutint encore ce restant lointain des guerres civiles. Le prince de Condé, qui s'était montré dans ce pays assez faible général, mais violent justicier, quitta le Languedoc au commencement de l'hiver pour retourner dans son gouvernement du Berry. Dans les derniers mois de son commandement, il eut occasion d'écrire au duc de Rohan une lettre pleine d'aigres reproches sur sa rébellion. Le duc lui répondit « qu'une seule fois en sa « vie il avait pris les armes mal à propos, parce que ce n'était « point pour les affaires de sa religion, mais pour les intérêts « personnels du premier prince du sang. » Le prince se consola de cette piquante riposte en s'emparant des biens que le duc de Rohan possédait dans la Bretagne, et dont le roi lui avait accordé la confiscation.

CHAPITRE IV

Résultats de la prise de La Rochelle. — La puissance du cardinal de Richelieu affermie. — Ennemis qui lui restent. — Caractère du roi. — Jalousie de la reine-mère. — Le cardinal de Bérulle. — Le duc d'Orléans. — Le comte de Soissons. — Le prince de Condé s'attache tout à fait au cardinal. — La reine régnante. — Les grands seigneurs. — Position de l'Espagne pendant la guerre contre les réformés.—Diversions qu'elle veut susciter.—Succession de Mantoue.—Prétentions du duc de Savoie. — Invasion du Montferrat. — Siége de Casal. — Expédition malheureuse du marquis d'Uxelles. — Résistance de Casal encouragée par le roi. — Préparatifs d'une guerre nouvelle.

[1628]

Le point où notre récit est parvenu forme encore une époque sur laquelle il convient de s'arrêter. Depuis la catastrophe qui avait si cruellement puni la vaniteuse faveur du maréchal d'Ancre, et détruit du même coup le commencement de fortune politique que l'évêque de Luçon venait à peine d'établir sous son patronage, il s'était écoulé plus de onze années. Presque aucune n'avait été sans troubles; mais de tout le mouvement qui les avait occupées, il n'était rien sorti qu'on pût considérer comme ayant un peu de grandeur et de stabilité; ni un fait, ni un homme, ni un parti, ni un pouvoir. Il avait fallu trois ans, et deux fois les préparatifs d'une guerre civile, pour le seul effet de ramener la reine-mère auprès de son fils. Puis on avait été entraîné, plutôt par caprice ou par nécessité que par choix, à une entreprise contre les réformés; et on y avait passé encore deux ans, sans pouvoir assez pro-

fiter de leurs divisions et des désertions qui affaiblissaient leur parti pour qu'ils ne fussent plus en toute occasion un obstacle et un danger. Après quoi, deux ans de calme et de paix s'étaient perdus dans les intrigues qui se disputaient la faveur du roi, non pour l'attirer à quelque intérêt sérieux et faire dominer par elle une pensée de gouvernement, mais pour le frivole et vain objet d'avoir à sa disposition les grâces et les honneurs. Durant tout ce temps, personne ne s'était produit avec quelque autorité de mérite ou même d'ambition, si ce n'est peut-être le chef des réformés, le duc de Rohan, et les vieux noms s'éteignaient chaque jour. Ceux qu'on avait vus naître ne sonnaient pas plus haut que le duc de Luynes ou le marquis de la Vieuville, l'un favori bien vite usé et mort à temps, l'autre arrêté dès les premiers pas par la disgrâce. Cependant, en dehors des affaires, on n'avait jamais perdu de vue un homme qui n'y avait touché que peu de mois, qui en était sorti par la plus populaire des révolutions, et sur qui, malgré cela, ni la haine ni le mépris n'avaient porté. D'abord épargné, puis craint, bientôt recherché, payé d'un premier service par une dignité qu'on croyait stérile, tenu à l'écart par la jalousie qui est encore un hommage, l'évêque de Luçon, devenu cardinal de Richelieu, était resté toujours comme un avenir désigné, attendu, redouté, suivant la passion de chacun, dans l'administration du royaume. Lorsqu'enfin, après une patience assez longue pour désespérer une ambition vulgaire, il lui fut donné de s'y rétablir, vainement avait-il la volonté de porter le sérieux dans les affaires et de les mener vers un but utile; lui aussi, il se sentit obligé de ne rien brusquer, de suivre doucement la voie où l'on se traînait, sans progrès et sans repos. En quelques mois il s'était délivré d'un ministre qui le gênait; mais à peine avait-il tourné les regards de son maître du côté de la raison d'État, que partout bourdonnèrent autour de lui les mêmes cabales qui, depuis quinze ans, troublaient la cour et suspendaient l'action du pouvoir. Des enfants, des femmes, des amoureux, venaient se

jeter à la traverse des négociations et des projets. Les partis se remuaient avec cette étourderie dont l'impunité leur avait donné l'habitude. Il se vit obligé non pas de reculer tout à fait, mais au moins de s'arrêter en chemin. Les deux traités, faits en même temps avec l'Espagne et avec les réformés. étaient sans honte, parce qu'il y avait dans l'un et dans l'autre quelqu'un de trompé, parce qu'ils étaient conclus en dépit d'une contrainte à laquelle il refusait d'obéir. Le grand intérêt politique qu'il avait voulu aborder demeurait en son entier; les alliances qui pouvaient l'y servir étaient maintenues; ce n'était là qu'un atermoiement, et le même instinct qui l'avait fait attendre si longtemps la reprise de sa fortune lui apprenait sans doute qu'il retrouverait plus tard les choses de la politique en état. Sa première expérience lui avait coûté près de deux années. Il en prit une autre pour nettoyer en quelque sorte la cour et les avenues du conseil de toutes ces petites menées qui l'importunaient. Le frère du roi puni et marié par force, son gouverneur emprisonné, un ministre faible renvoyé, deux fils de Henri IV gardés sous les verroux, une tête folle tombant sous le couteau, la compagne du roi humiliée, son amie éloignée d'elle, l'antichambre royale réformée, un favori enfin expulsé : telle fut en quelque sorte la préface de l'œuvre nouvelle que le cardinal allait recommencer après l'avoir manquée une fois. Il n'est pas de prévoyance si éclairée et de si constant vouloir que le hasard ne vienne aider par ses accidents; l'habileté consiste à s'en saisir. Le mauvais traitement fait à la fille de France qu'on avait mariée en Angleterre, la pétulente passion du duc de Buckingham, le blâme du peuple anglais contre ce favori, n'entraient certainement pas dans les chances qu'on avait pu calculer lors de l'alliance conclue avec le roi Jacques : et pourtant, c'était là ce qui ramenait la guerre contre les réformés, au moment peut-être où le plus proche dessein était de la renouveler contre l'Espagne. Le cardinal avait dit qu'on pouvait avec toute sûreté les ruiner par la paix ; l'occasion s'offrait d'en finir plus vite et avec plus

d'éclat par les armes. Jamais peut-être on n'aurait pu se la préparer meilleure. C'était l'étranger qu'on allait d'abord combattre, l'étranger véritablement coupable d'offense envers la France, dans ce qui chatouille le plus l'honneur, dans ce qui blesse le plus la conscience, coupable d'affronts faits à une femme et à des prêtres. De plus, c'était sur le territoire du royaume qu'il venait vider la querelle, et, s'il n'était pas vrai qu'il voulût y établir sa domination, y planter son drapeau, y importer ses lois, du moins pouvait-on lui prêter ce dessein et soulever contre lui l'énergie du sentiment national. Tout se réunissait donc pour donner au cardinal belle partie; il la conduisit avec autant de soin, de persévérance, de courage, que s'il l'avait ainsi curieusement disposée. La maladie du roi, survenue au début de la lutte, pouvait le contrarier; elle lui servit au contraire en ce que, le fardeau tout entier reposant sur lui, il avait pleine liberté dans l'exécution et pouvait réclamer seul la gloire de la réussite. Les Anglais chassés de l'île de Rhé après quatre mois, car en ce temps la guerre n'allait pas vite, le roi fut persuadé d'entreprendre le siége de la ville impénétrable où s'abritait, non pas la croyance religieuse, mais la puissance politique des réformés, où se faisaient des plans de républiques, où se tenait même une république réelle qui avait eu une fois le tort de vouloir s'enfler et s'étendre hors de ses remparts, où correspondaient tous les troubles, dont les vaisseaux régnaient sur la mer, dont le port était ouvert à tous plus qu'au roi, aux portes de laquelle enfin l'autorité royale était obligée de se désarmer, de quitter ses insignes, pour pouvoir y pénétrer. Là encore, tout l'ouvrage reposa sur lui; le roi, en quittant l'armée, sans autre cause qu'un impatient ennui, proclama d'autant plus ce que le respect commandait de dissimuler. A quelque distance de ce temps, on a pu rire en se représentant le harnais militaire sur la soutane du prêtre, mais alors il ne paraît pas que cette bizarrerie de costume ait diverti personne. On obéit au généralissime en robe écarlate mieux et plus facilement qu'on ne

l'eût fait peut-être à un connétable, de même habit que les autres généraux. Le succès, dont il ne faut pas mesurer le délai à nos habitudes, causa partout une vive admiration, et le cardinal seul, pour avoir quelqu'un à blâmer, s'avisa de juger qu'on aurait pu l'obtenir plus tôt. Dès lors on peut dire sans exagération que la prise de La Rochelle fonda tout à fait la puissance du prélat, ministre, amiral et général d'armée, jusqu'ici incertaine et contrariée, dépendante encore de la reine-mère, réduite à des hésitations et à des complaisances, maintenant établie sur le roi par l'autorité d'un grand service, sur le royaume par l'estime ou la crainte, au dehors par une éclatante renommée.

Telle qu'elle était devenue pourtant, cette puissance avait des ennemis, soit dans les personnes, soit dans les opinions. Et d'abord elle avait à craindre le caractère du roi, jaloux, chagrin, toujours ouvert aux défiances, prompt, emporté, mais sans énergie et sans constance, sujet aux humeurs capricieuses que donne la mauvaise santé, ayant un malheureux besoin de haine, de plus taciturne et dissimulé. Ce prince n'avait pour son ministre aucune inclination d'amitié, et c'est à peine si le cardinal eût gagné à lui inspirer ce sentiment; car il savait déjà mieux qu'un autre ce qu'avait de durée au cœur de son maître une affection de cette nature, chez lui d'ailleurs exigeante, tracassière, s'exerçant par mille petites tyrannies. C'était donc seulement par l'embarras des affaires, par la crainte toujours présente d'en voir le fardeau retomber sur lui, qu'il pouvait le retenir ; au moindre intervalle de sécurité le roi lui échappait. La reine-mère ne lui était guère plus assurée. Celle-ci du moins l'avait aimé ; de quelle façon et jusqu'à quelle privauté, c'est ce qu'il est assez difficile et ce qu'il importe peu de savoir. Il est fort probable que la galanterie, comme elle peut être entre une femme déjà vieille et un serviteur plus jeune de douze ans, avait eu quelque part dans leur liaison. Quoi qu'il en soit, Marie de Médicis commençait maintenant sa cinquante-sixième année, et, quelque exemple

qu'on puisse fournir d'amoureuse longévité, il est permis de croire qu'il n'existait plus entre eux qu'un souvenir lointain du tendre commerce. Ce qui les attachait véritablement l'un à l'autre était le lien d'intérêt, et celui-là, au moins autant que le premier, était sujet au changement. La reine-mère avait porté l'évêque de Luçon au cardinalat, puis au ministère ; elle le lui faisait sentir, et prétendait, non pas seulement à la reconnaissance de son protégé, de sa créature, mais à une parfaite soumission, dont celui-ci, avec tous les égards de son exquise politesse, voulait pourtant s'exempter. Si la reine-mère lui avait ouvert le chemin, il s'y était vraiment et par lui-même assez avancé pour gagner quelque liberté, et ne pas se croire obligé de tout à qui avait aidé ses premiers pas. Le marquis de Fontenay-Mareuil place à la date du siége de La Rochelle les premières froideurs de la reine-mère pour le cardinal. La cause qu'il leur assigne ne s'élève pas au-dessus d'une contrariété domestique. Deux femmes habituées chez la reine, la princesse de Conti et la duchesse d'Elbeuf, l'avaient animée contre la nièce du cardinal, madame de Combalet, sa dame d'atours, qui, trouvant ailleurs compagnie plus assortie à son âge, négligeait quelque peu la maison où l'appelait son service. « Dès qu'elles eurent ce secret avec elle, ajoute-t-il, « elles ne furent guère sans en avoir aussi contre le cardinal « de Richelieu, lui faisant regarder ce qu'il faisait tout d'une « autre façon qu'elle n'avait accoutumé, interprétant mal ses « actions les plus innocentes et les rendant criminelles; comme « entre autres qu'il ne se tenait si souvent éloigné des lieux « où elle était que parce qu'il s'ennuyait avec elle et fuyait « de la voir, que les grandes complaisances qu'il avait pour « le roi n'étaient que pour tenir par lui-même et se pouvoir « passer d'elle. » Nous croyons sans peine que les choses se passèrent ainsi ; car ce sont ordinairement de pareilles circonstances qui décident les mauvaises dispositions à se produire. Mais il est certain aussi qu'entre la reine-mère et le cardinal il existait déjà de plus sérieuses dissidences. Cette double vue du

ministre qui se portait, sur les réformés du royaume pour les réduire à la condition de sujets, et sur les protestants de l'Europe pour s'en faire des alliés contre l'Espagne, n'était pas du goût de la reine-mère, ni de son conseil particulier où siégeait le père de Bérulle, nommé depuis un an cardinal et ayant intelligence, dans le ministère même, avec le garde des sceaux de Marillac. Là, l'extermination des hérétiques n'était pas seulement un calcul, mais une passion, ou, si on veut, un devoir. Le cardinal de Richelieu y passait pour conduire l'entreprise de La Rochelle malgré lui, à contre-cœur, sans zèle de foi, par convenance du moment, et avec grande envie de s'en retirer à la première occasion. Le cardinal de Bérulle se vantait d'avoir vaincu la répugnance de son collègue pour ce grand acte de piété, en lui faisant connaître une inspiration qu'il avait eue sept ans auparavant, dans la ville même de La Rochelle, et qui lui prédisait la victoire. Il avait eu aussi, durant le siége, sa part de tous les événements heureux ; car toujours il les avait annoncés. Une singulière fatalité avait voulu que le seul échec éprouvé devant La Rochelle, c'est-à-dire la mauvaise issue d'une tentative faite en l'absence du roi pour s'y introduire nuitamment, eût manqué par la faute du maréchal de camp de Marillac, et le cardinal de Bérulle avait écrit pour improuver ce mode d'attaque. Enfin, lorsque la ville se rendit, le pieux prélat se fit valoir aux dépens du prélat belliqueux, pour n'avoir, lui, jamais désespéré de ce que l'autre avait conduit péniblement à bonne fin. Dans tout cela peut-être il n'y avait nulle malice ; du moins la parfaite dévotion du fondateur de l'Oratoire, attestée par les écrivains de son ordre, doit-elle en éloigner le soupçon. Mais on sait qu'il n'y a pas de plus mauvais offices que ceux qui sont faits sans intention de nuire.

Après le roi et sa mère, le cardinal avait encore contre lui tous les jeunes gens de la cour ; le duc d'Orléans, toujours prêt à faire quelque nouvelle équipée ; le comte de Soissons, que la peur et l'impuissance, non pas la soumission et le devoir, avaient ramené près du roi. Seulement le cardinal s'était at-

taché le prince de Condé, instruit, par une lutte assez longue contre le pouvoir, des inconvénients qu'il y avait à ce métier. Le prince d'ailleurs était avare, et les gens de ce caractère ont un instinct assez heureux de ce qui offre ensemble avantage et sûreté. La reine régnante avait de quoi haïr le cardinal pour tous les outrages qu'elle avait soufferts ; mais elle était sans moyen de s'en ressentir, et plus en état de recevoir mal que d'en faire. Son titre d'Espagnole, son amitié pour la duchesse de Chevreuse qui agissait publiquement à l'étranger contre la France, la rendaient assez suspecte à son mari, sur lequel d'ailleurs elle n'avait aucune sorte de prise pour les séductions de femme, l'intimité conjugale ne lui ayant jamais été qu'une triste et pénible contrainte. Les grands seigneurs, qui s'étaient parfaitement accoutumés à ce régime d'intrigues, de cabales, de soulèvements, de traités, d'entreprises aussitôt abandonnées que conçues, de mutations et de revirements dans la faveur, où soit leur fidélité, soit leur révolte, trouvait toujours quelque profit, s'apercevaient fort bien que le nouveau pouvoir voulait durer par sa propre force, se passer d'eux, les tenir en bride et employer des serviteurs de sa façon. Le maréchal de Bassompierre, le seul à peu près de cette qualité qui eût servi au siége, avait exprimé par un bon mot toute la pensée des généraux de cour, gouverneurs de provinces et grands officiers de la couronne. « Vous verrez, avait-il dit, que nous « serons assez fous pour prendre La Rochelle. » Et il avait servi de son mieux à cette folie, parce qu'il était, avant tout, brave et loyal capitaine. Mais son exclamation plaisante avait couru, et il se trouvait auprès du roi un homme habile pour la commenter. C'était alors en France un axiôme reconnu, incontesté, que la prise de cette ville rendrait l'autorité du roi absolue, que, du jour où il en serait maître, il ne dépendrait plus ni de ses ennemis, ni de ses serviteurs. Qu'on s'exagérât ou non l'importance de cet obstacle, tant qu'il durerait, et la nécessité où il réduisait le roi, l'opinion générale, du vulgaire comme des savants, était qu'il tenait le pouvoir en

échec, en alarme, en besoin continuel de coûteuses complaisances, et que sa ruine serait l'affranchissement de la couronne.

Or, si telle était la croyance de tous dans le royaume, c'était aussi celle de l'étranger. L'Angleterre qui, par une entreprise sans prudence et sans conduite, venait d'amener ce résultat, avait assez montré, dans sa maladroite précipitation, de quel intérêt il lui semblait être pour les puissances jalouses de la France que La Rochelle demeurât libre et fermée entre les mains d'un parti. Ce qui lui avait manqué, ce n'était ni la conscience de ce qu'elle voulait faire, ni le calcul, ni la prévoyance, mais tout simplement la puissance, l'habileté, le succès. Elle prétendait envenimer la plaie dont souffrait ce royaume, et elle en avait appelé le remède sans avoir de quoi le combattre. L'Espagne aussi avait trop compris ce qui pouvait en advenir ; mais le gauche emportement du cabinet anglais l'avait toute décontenancée. Cette assistance portée directement, sans précautions et sans ambages, aux huguenots de France, pour cause de religion et comme de frères à frères, ne permettait pas au roi catholique, au zélé défenseur de la vieille Église, de prendre une de ces positions obliques, où l'on trouve son bénéfice sans perdre sa réputation. D'ailleurs le duc de Buckingham menait si bien les choses, qu'il était en hostilités ouvertes avec l'Espagne quand il les commençait contre la France. Le cardinal de Richelieu tenait donc, en quelque sorte, le monarque espagnol contraint et enchaîné à son alliance. Tout ce que le roi catholique pouvait faire était de ne pas tenir ses promesses, d'assister à la lutte, sans y rien mettre du sien, mais pourtant en posture d'ami. L'arrivée de la flotte espagnole après une victoire, son départ subit à la veille d'un combat, valaient peut-être mieux pour la France qu'une aide loyale et sérieuse, qui eût fait entrer l'Espagnol dans la querelle, et lui aurait permis d'en suivre les conséquences comme de chose commune. La France y gagnait un motif de plainte qui ne lui coûtait rien, et n'avait pas

contracté envers son ennemi, même la faible obligation de la reconnaissance.

Le cabinet de Madrid n'ignorait pas que si la puissance de la maison d'Autriche était l'objet depuis longtemps désigné à la jalousie de la France, c'était par-dessus tout la pensée dominante du ministre qui maintenant gouvernait le royaume. Il prévoyait donc que le lendemain de la victoire remportée sur les rebelles serait tout à ce soin trop différé. Réduit par une nécessité de position que son adversaire avait adroitement ménagée, à demeurer, en face de La Rochelle, spectateur sans profit et sans gloire d'une entreprise dont l'issue lui importait si fort, il voulut au moins la troubler par des diversions. Il excita l'empereur à prendre fait et cause pour le prince François de Lorraine, de la branche de Mercœur-Chaligny, évêque et comte de Verdun, sujet de France et vassal de l'Empire, dans un différend survenu entre le roi et lui à raison de la citadelle que le roi faisait construire dans cette ville. Il encouragea par menées secrètes, offres de secours ou de neutralité, tous ceux, même du parti opposé au sien, que la communauté de croyance ou les intrigues détachaient de l'alliance française et qui voulaient mal à cette couronne, la Hollande, Venise, la Savoie, le duc de Lorraine. Mais tout cela était encore trop détourné. Le hasard lui fournit une occasion d'attaquer directement les intérêts et l'honneur de la France, en un lieu dont elle avait toujours pris grand soin, dans l'Italie.

Au moment même où l'on entreprenait le siége de La Rochelle, le duc Vincent de Mantoue mourait sans enfants [26 décembre 1627]. Une fois déjà, la succession ouverte d'un de ces princes avait apporté la guerre au pied des Alpes. Ferdinand, frère du duc François mort en 1613, avait fini par demeurer en possession de ses États, malgré la prétention du duc de Savoie; il les avait transmis en mourant à son frère Vincent, et la mort de celui-ci ne laissait plus dans la branche régnante qu'une fille, née du duc François et de Marguerite de Savoie.

Le plus prochain héritier mâle était maintenant le duc Charles de Nevers, sujet du roi de France, père de cette princesse Marie que le duc d'Orléans voulait épouser. Le duc Charles s'était empressé d'unir dans sa propre famille tous les droits de la maison de Gonzague. Il avait obtenu du prince moribond, pour le duc de Rethelois son fils aîné, la main de la jeune fille, seule héritière de la branche qui s'éteignait. Ce mariage contracté la veille même du jour où le duc expira, un testament par lequel il reconnaissait son cousin Charles pour son légitime successeur, une déclaration publique aux mêmes fins, semblaient assez de titres pour éloigner toutes les compétitions. Cependant il s'en était déjà produit une, celle du duc de Guastalla, issu de même race, mais d'un rang de parenté plus éloigné. De plus, le duc de Savoie renouvelait sa réclamation pour le marquisat de Montferrat, qu'il disait cette fois lui appartenir de son chef. Le duc de Nevers s'était hâté [17 janvier 1628] de se mettre en possession. Cet acte fort naturel fut le prétexte dont l'empereur et l'Espagne se servirent pour menacer de toute leur puissance le faible souverain à peine installé. Mantoue étant un fief de l'Empire, le duc ne pouvait s'en dire souverain qu'après avoir demandé et reçu l'investiture impériale. Il ne fallait certes pas plus de temps pour la donner que pour se plaindre qu'on ne l'eût pas attendue. Mais un refus donnait loisir aux prétentions diverses d'agir et de gagner du terrain. D'ailleurs le mariage improvisé de la princesse de Mantoue offensait à la fois le duc de Savoie son grand-père, le roi d'Espagne et l'empereur ses parents, celui-ci de plus son suzerain, lesquels on n'avait ni consultés ni avertis. Tout cela faisait assez de causes pour une querelle dont on avait besoin, et l'Espagne s'en empara.

Une armée espagnole sortit [25 février] de l'État de Milan pour entrer dans les provinces du duc Charles. Le duc de Savoie n'eut pas de peine à s'entendre avec elle sur le partage des conquêtes que l'on pourrait faire, et mit aussi des troupes en mouvement. Les forces de l'un et de l'autre étaient contre

le Montferrat, que les deux agresseurs s'étaient déjà réparti, l'Espagne devant prendre pour elle la ville de Casal. Le nouveau duc de Mantoue demanda secours à la France. Mais cet appel arrivait au moment où l'on était le plus embarrassé dans les opérations du siége de La Rochelle, quand le roi s'en éloignait dégoûté, quand il fallait achever la digue, quand on attendait une nouvelle flotte anglaise, quand on craignait quelque invasion des provinces situées vers l'Allemagne sous le prétexte de la contestation avec l'évêque de Verdun. Cependant la France était grandement intéressée à ne pas permettre qu'on dépossédât ainsi un de ses sujets, sujet jusqu'ici sans doute assez peu fidèle, mais qui maintenant lui devenait utile. D'ailleurs la ville de Casal, tombant entre les mains de l'Espagne, passait alors pour devoir fermer à ses adversaires l'entrée de ses possessions en Italie, et lui donnait toute facilité d'y étendre sa domination. Peut-être le désir de pouvoir plus tôt porter ses soins de ce côté contribua-t-il à l'essai que fit le cardinal pour brusquer la prise de La Rochelle, par cette attaque qui ne réussit pas. Obligé d'attendre le lent effet d'un blocus, il essaya de gagner temps par la négociation. Mais les armes allaient plus vite que les dépêches. En peu de jours le duc de Savoie s'était emparé de tout son lot. L'empereur avait envoyé un commissaire pour tenir en séquestre la ville principale du duché, Mantoue, que personne n'attaquait encore, jusqu'à sa décision suprême sur le droit d'hérédité; et don Gonzalès de Cordoue, gouverneur de Milan, assiégeait Casal. Il fallait donc que cette ville se défendît toute seule, qu'elle donnât loisir de prendre La Rochelle, après quoi on irait la sauver. Il se trouva, par grand bonheur, que dans ses murs était un réfugié de France, homme d'un courage éprouvé en moins bonnes occasions, le baron de Beuvron, celui-là même contre qui le comte de Boutteville s'était battu dans la Place-Royale, et qui avait mis prudemment sa tête à l'abri pendant que tombait celle de son adversaire. Ce gentilhomme eut le principal honneur d'une défense qui repoussa la pre-

mière agression des Espagnols [avril] et déconcerta les projets de trahison.

Le cardinal cependant n'avait pu envoyer en Italie qu'un négociateur, le sieur de Guron, qui, après plusieurs tentatives inutiles auprès du duc de Savoie, prit le parti de se faire chef militaire et de s'enfermer dans Casal. Le duc de Mantoue attendait de France un secours plus utile. C'était une armée levée à ses frais, ou du moins sur son crédit, et qui devait lui être conduite par le marquis d'Uxelles. Mais ces troupes, au nombre de douze mille hommes de pied et de quinze cents chevaux, après avoir annoncé longtemps leur venue, et fait un fâcheux séjour dans le Dauphiné qui en souffrit beaucoup de ravages, eurent à peine atteint les premières vallées du Piémont, qu'elles se dissipèrent [août] presque sans combat. Cependant la ville assiégée avait gagné à ce malheur quelque facilité de recevoir des vivres, une partie de l'armée espagnole s'en étant éloignée pour aller renforcer le duc de Savoie. Tout espoir de secours extérieur étant ainsi perdu, les Espagnols pressèrent leur siége, et ce fut dans l'Europe une vive anxiété de savoir laquelle de ces deux villes, Casal et La Rochelle, céderait la première. Casal tenait encore lorsque La Rochelle se rendit, et la prise de l'une fut accueillie par l'autre comme l'annonce de sa prochaine délivrance. Des salves joyeuses retentirent sur les remparts de Casal, lorsqu'on y apprit que les portes de La Rochelle s'étaient ouvertes pour le roi. La perte du marquis de Beuvron, tué dans une sortie le jour même [1er novembre] où le roi de France prenait possession de sa conquête, fut aussitôt réparée par cette heureuse nouvelle ; d'ailleurs le sieur de Guron leur restait, et il leur semblait que le vainqueur de La Rochelle n'était pas loin. Les dames de la ville s'empressèrent d'apporter au gouverneur « leurs chaînes, bagues et liens de tête, » pour en faire argent à payer ses gens de guerre, et il n'y eut plus que de la résolution à se bien défendre, quand une lettre du roi, datée de Paris [26 décembre], vint les assurer « qu'ils auraient bientôt

« de puissants effets de sa protection pour une ville qui lui
« était si chère. »

Ainsi ce que la prise de La Rochelle apportait au royaume de France, ce n'était pas la paix, le repos et un doux loisir; mais la réputation, la force, la liberté d'entreprendre, la puissance dans le gouvernement, l'unité dans les desseins; elle lui rendait ses alliés, et lui démasquait en quelque sorte son ennemi.

LIVRE NEUVIÈME

CHAPITRE I

Rentrée du roi à Paris après la prise de La Rochelle. — Le roi se décide à conduire une armée en Italie. — Allocution du cardinal de Richelieu au roi en présence de sa mère et de son confesseur. — Lit de justice. — Recueil d'ordonnances présenté par le garde des sceaux. — Théorie des rapports entre le roi et le parlement. — Le parlement conteste. — Départ du roi pour l'Italie. — Peste de Lyon. — Le roi pénètre en Piémont et force le pas de Suze. — Traité avec le duc de Savoie. — Le siége de Casal levé. — Séjour du roi à Suze. — Traité de paix avec l'Angleterre. — Le roi s'achemine vers le Languedoc. — Le cardinal commande l'armée d'Italie. — Traité du duc de Rohan avec l'Espagne. — Siége de Privas. — Le cardinal rejoint l'armée du roi. — Proclamation de la paix avec l'Angleterre. — Prise et sac de Privas. — Le roi pénètre dans les Cévennes. — Le duc de Rohan demande à traiter. — Le roi prend possession de Nismes. — Edit de paix accordé aux réformés. — Le duc de Rohan se retire à Venise. — Montauban refuse la paix. — Le cardinal se charge de soumettre cette ville. — Reddition de Montauban. — Fin du parti réformé.

[1628-29]

Le roi rentrait dans sa capitale [23 décembre 1628] vainqueur de la rébellion et de l'hérésie; on vantait beaucoup, et avec justice, le courage, personnel qu'il avait montré dans les combats; toutes les formes de la louange étaient

employées par les arts pour célébrer sa victoire ; le pape, non content de lui adresser une lettre apostolique pleine d'éloges et de tendresse, avait encore composé un assez mauvais distique latin en son honneur. La population se rangeait sur son passage, enrégimentée en milice, pour lui faire un pompeux accueil. Les trophées, les emblèmes, les inscriptions, les allégories et les vers, lui promettaient de toute part l'immortalité de la terre et du ciel. Il ne manquait à cette fête que Malherbe, qui, peu de mois auparavant, s'était engagé à chanter la prise de La Rochelle, et qui n'avait pu vivre jusque-là. Mais il n'entrait pas dans les intérêts du cardinal de Richelieu, et dans ceux où il voulait engager le royaume, que le roi pût s'enivrer de son triomphe, en oublier l'auteur, et en perdre le fruit. Le crédit qu'il avait obtenu, n'étant pas le produit d'une affectueuse préférence, devait toujours être nourri par les mêmes causes qui l'avaient fondé, la crainte, le soupçon, le souci des affaires. Il fallait que Louis XIII vécût dans une perpétuelle défiance de tous, pour qu'il ne pût se dégoûter de lui. Aussi, dès les premiers jours qui suivirent la reddition de la ville rebelle, ne lui permit-il pas de croire que c'en était fait des peines et des inquiétudes. Au contraire, il fit apparaître devant lui mille fantômes de cabales et de factions. Lui-même était, disait-il, le principal objet de toutes les haines, mais seulement parce qu'on le savait dévoué de tout son pouvoir à l'autorité royale dont personne ne voulait reprendre le joug. C'était d'abord contre le duc d'Orléans qu'il entretenait la jalousie d'un frère ombrageux, et ce jeune prince donnait prise aux reproches par sa passion pour Marie de Gonzague, qu'on avait d'abord voulu éloigner de la cour, puis ramenée sur sa prière. Le prince de Condé, le duc de Montmorency et les autres généraux se portaient mollement, suivant lui, à leur devoir, et prenaient leurs mesures « pour que les bons succès « ne vinssent pas en poste. » Dans l'intimité même du roi se trouvaient « des personnes infectées du même venin, » notamment le comte de Toiras, « qui se vantait à chacun de n'a-

« voir pas voulu solliciter le bâton de maréchal de France, « certain qu'il était de l'obtenir un jour par une meilleure « voie ; d'où l'on pouvait conclure qu'il espérait se prévaloir « de quelque occasion et nécessité de l'État. » Mille petits faits et propos, recueillis avec un soin qui semble appartenir aux habitudes du commérage, servaient à confirmer cette mauvaise disposition de l'un des favoris. L'autre, le chevalier de Saint-Simon, avait reçu et refusé la proposition de faire cause commune contre le cardinal. Entouré comme il était d'ennemis et de malveillants, « c'était, de sa part, un généreux effort, « la preuve d'une grande confiance en Dieu et d'un zèle bien « ardent pour le service du roi, que de lui donner des con- « seils dont l'exécution serait contrariée par les autres, et « dont tout l'événement retomberait sur lui seul. »

C'était, à ce qu'il paraît, par de semblables discours qu'il fallait préparer le roi de France à recevoir avis et à prendre résolution dans une affaire où l'honneur de sa couronne était intéressé. La détermination, dont nous venons de lire le prélude, avait pour objet le secours de Casal. Aussitôt après la prise de La Rochelle, on s'était adressé à la république de Venise pour la presser de secourir le duc de Mantoue, en attendant l'arrivée d'une armée royale qu'on faisait déjà marcher dans cette direction, sous les ordres du comte de Toiras. On avait supplié le pape de joindre son nom, et, s'il se pouvait, quelques troupes à cette assistance, « parce que la dé- « votion d'Espagne ne céderait pas à ses bénédictions. » Auprès du duc de Savoie, prince habile et intelligent, on faisait valoir les avantages qu'il pouvait trouver à aider la France, son alliée naturelle, contre l'Espagne qui ne voulait que se servir de lui, sans lui offrir aucun profit de ce qu'il ferait pour elle. On avait dépêché à la cour de Madrid un agent qui avait l'habitude de ses façons d'agir, et qu'on jugea le plus propre à lier avec le comte d'Olivarès des entretiens qui permettraient de gagner le temps, à lui proposer toutes sortes de partis pour la conclusion de ce différend, et à soutenir la discussion sur

tous les points. Cet envoyé était encore le sieur de Bautru, homme d'esprit, homme à bons mots et à fines reparties, ce qui semblait dès lors une qualité importante dans un ambassadeur. Le rapport qu'il fit de sa mission prouve qu'il maintint fort bien [décembre] ses avantages avec le ministre d'Espagne, que celui-ci trouva riposte ingénieuse et piquante à toutes ses paroles. Mais ils ne purent s'entendre sur aucune condition, et il fallut en revenir à ces autres voies, que le cardinal avait singulièrement caractérisées, lorsque, sur le bronze des canons fondus pour le service de la mer, il fit graver en latin cette devise : « la dernière raison des rois. »

Déjà, pendant que ces conférences avaient lieu de tous côtés, une armée s'assemblait dans le Dauphiné, sous le prétexte de combattre le duc de Rohan. Il ne s'agissait plus que de savoir qui devait la commander. Le cardinal, qui désirait fort y employer le roi lui-même, ne trouva rien de mieux, pour le décider à s'embarquer dans une nouvelle expédition, que de lui proposer le duc d'Orléans. Ce prince contrariait toujours sa mère et son frère par son amour pour la princesse Marie, et, selon les mémoires du temps, on lui aurait offert cette occasion de gloire comme un dédommagement du refus qu'on opposait à sa passion. C'eût été pourtant une contradiction singulière que d'envoyer au secours du père un amant obstiné qu'on ne voulait pas donner pour époux à la fille. Ce qui paraît plus certain, c'est que la reine-mère voyait avec répugnance le roi son fils s'engager dans cette entreprise, au profit d'un prince qu'elle n'aimait pas, qui l'avait offensée, dit-on, par une comparaison injurieuse entre l'origine des deux maisons italiennes dont ils étaient sortis l'un et l'autre, quand surtout cette entreprise se faisait au préjudice de l'alliance avec l'Espagne, qui avait toujours été l'objet de sa politique.

Le cardinal voulut amener le roi à prendre de lui-même la résolution que demandaient les circonstances ; mais il avait eu soin de les présenter en tel état qu'il n'y avait pas à

choisir entre deux partis. Lorsque le roi eut dit qu'il était déterminé à faire la guerre et à la conduire, le cardinal lui demanda un entretien particulier, en présence de sa mère seule et du père Suffren son confesseur. Le discours qu'il lui adressa [13 janvier 1629] est certainement un des plus curieux documents que l'orgueil d'un homme ait pû conserver. Il y avait, dans le langage qu'employait le cardinal avec son maître, du ministre, du prêtre, du pédagogue. Il lui indiquait d'abord ce qu'il fallait faire pour le bien de son État : au dedans, étouffer la rébellion, lui prendre ses dernières retraites, raser toutes les places inutiles pour la défense du pays, fortifier celles qu'on garderait, décharger le peuple, abaisser les compagnies, se faire obéir des grands comme des petits, remplir les évêchés de personnes sages et capables, racheter le domaine et augmenter son revenu ; au dehors, arrêter les progrès de l'Espagne, s'ouvrir des portes pour entrer dans les États voisins, fermer ses frontières, se rendre puissant sur mer, s'étendre, s'il était possible, jusqu'à Strasbourg pour avoir pied dans l'Allemagne, faire une citadelle à Versoy et tâcher d'acquérir Neufchâtel pour tenir la Suisse sous sa main, enfin s'assurer une ouverture en Italie par le marquisat de Saluces. Mais tout cela ne pouvait se faire que si le roi se corrigeait de quelques défauts. Il était prompt, soupçonneux, jaloux, susceptible d'aversions passagères et des premières impressions, sujet à quelque variété d'humeur. Sa défiance était telle que bien souvent il prenait ombrage quand deux personnes parlaient ensemble, sans faire attention que ces entretiens pouvaient avoir pour but de découvrir ce qu'on croyait nécessaire à son service, ou de calmer les mécontentements par un peu de bonne chère. Sa jalousie à l'égard de son frère devait être restreinte dans cette juste règle : le satisfaire en tout ce qui n'était pas préjudiciable à l'État, et lui résister en ce qui pourrait donner atteinte à l'autorité royale, ménager ses serviteurs, et ne rien dire sur son compte que les rapports des courtisans pussent envenimer. Un autre sentiment contre lequel il devait

se tenir en garde, c'était celui qui portait plusieurs princes à ne pas souffrir que leurs serviteurs fissent pour eux ce qu'eux-mêmes ne voulaient ou ne pouvaient pas faire; et sur cela, le roi devait, de deux choses l'une, ou suivre ses affaires avec assiduité et autorité tout ensemble, ou autoriser puissamment quelqu'un qui les fît avec ces deux qualités. Prendre souci de la puissance qu'il déléguait à ses créatures pouvait s'appeler proprement être jaloux de son ombre, puisque, comme les planètes, elles n'avaient d'autre lumière que celle qui leur venait du soleil. Il devait aussi se rendre moins facile à concevoir de la haine pour les princes et les grands, ou du moins considérer comme une charge de la royauté l'obligation de leur faire bon visage. Quant aux impressions que l'esprit du roi recevait si aisément de chacun, il devait y regarder à deux fois avant de se laisser persuader par une calomnie contre ses serviteurs, et même, à l'égard de ceux dont la fidélité était bien éprouvée, menacer de châtiment quiconque voudrait les atteindre. Il ne fallait pas laisser cours à cette opinion, qu'un service à lui rendu était aussitôt oublié. Si la mémoire des injures était un grand tort selon Dieu, il valait mieux, selon le monde, la garder par devers soi que de perdre la mémoire des bienfaits. Nul ne voudrait se porter de bon courage aux intérêts de son maître, s'il le voyait toujours prêt à mal parler de ses actions, au lieu de prendre en main la défense de son honneur. De plus, ce n'était pas assez d'approuver un bon dessein, il fallait y persister, ne se pas dégoûter en chemin, soutenir jusqu'au bout celui qui en a donné le conseil, et, le succès obtenu, ne pas affecter d'en savoir gré au hasard. Il lui reprochait encore une certaine mollesse à faire observer les lois, notamment celle des duels, à maintenir ses édits et à châtier les désobéissances. L'autorité tenue du ciel devait être employée à ses fins, qui sont de conserver en son entier la règle des États ; autrement on se rendait coupable envers Dieu, l'impunité des crimes devenait péché, et tel, qui paraissait saint comme homme, ne laisserait pas de se damner comme roi.

Il l'exhorta encore à faire la justice sans passion ; à ne pas en exempter ceux qui seraient assez heureux pour avoir ses bonnes grâces ; à se donner une réputation de libéralité en récompensant les bons services ; à démentir le feu duc de Luynes qui l'avait représenté comme plus enclin aux sévérités qu'aux grâces, et pourtant à savoir refuser nettement ce qu'il jugeait ne pas devoir accorder ; à se faire une volonté raisonnée et non capricieuse, non pas de celles qu'on prend avec ardeur, et qu'on abandonne après le premier feu de la fièvre ; à ne point paraître indifférent sur les affaires importantes de l'État, comme on avait la hardiesse de croire qu'il l'était, mais bien à en parler chaudement dès l'abord, et à exalter ce que feraient ses serviteurs pour l'y aider. Si l'inclination naturelle manquait à la suite d'une telle résolution, on l'avertirait sous main avec telle dextérité, que tout semblerait être le produit de son propre mouvement.

Après cette longue leçon que le roi fut obligé d'écouter, le cardinal s'offrit lui-même à la censure de ses propres défauts. Sa confession, suivant l'usage, n'était rien de plus qu'un panégyrique, dans lequel encore il reprochait aigrement à la reine-mère son esprit ombrageux, au roi la complaisance de son oreille pour les médisants. Mais son plus grand tort, celui dont il ne pouvait par malheur se corriger, c'était sa santé faible et débile, pour laquelle il demandait grâce. S'il ne pouvait encore songer à une retraite absolue, il suppliait du moins qu'on le déchargeât du fardeau des affaires, et qu'on le gardât seulement pour le conseil ; la bonne réputation qu'il s'était acquise auprès de tous ne devait pas être un obstacle à ce désir, qui s'appuyait sur une impossibilité réelle. D'ailleurs il avait toujours à craindre les violents avis dont on assiégeait l'oreille du duc d'Orléans, la vicissitude des choses humaines, l'humeur du roi portée au changement, les cabales des étrangers, des femmes, des grands, des favoris, sa mauvaise fortune enfin qui pouvait faire qu'il survécût au roi. Partant il ne devait jamais avoir meilleur temps pour se retirer que ce-

lui-ci, où il possédait encore entière l'estime de ses maîtres; s'ils ne lui accordaient pas cette faveur, il se dévouerait à périr pour eux, avec cette consolation toutefois qu'il n'irait pas à la mort comme à la peine de ses fautes, mais bien à celle du mérite qu'on avait trouvé en lui. « Le roi, disent les Mé-« moires de Richelieu, entendit tout ceci avec autant de pa-« tience que l'humeur de la plus grande part des princes en « donne aux plus importantes affaires, et dit au cardinal « qu'il était résolu d'en profiter, mais qu'il ne fallait point « parler de sa retraite. »

Alors tout se prépara pour le départ. L'armée était déjà rassemblée dans l'Auvergne et dans le Dauphiné, où le comte de Toiras avait conduit les troupes victorieuses de La Rochelle. Le roi avait dit au maréchal de Bassompierre de se tenir prêt pour l'accompagner en Italie, « où il espérait bien qu'ils fe-« raient parler d'eux. » La résolution de commander l'expédition en personne fut prise et exécutée en peu de jours; car Louis XIII retrouvait de l'activité pour les choses de la guerre. Cependant, avant de quitter Paris, il voulut faire acte de gouvernement et de législation. Il confia d'abord à la reine sa mère l'administration du royaume pendant le temps que durerait son absence. Puis il convoqua [15 janvier] le parlement en lit de justice. Le garde des sceaux, Michel de Marillac, rappela tout ce que le roi avait amassé de gloire depuis son dernier lit de justice, tenu dix-huit mois auparavant, et, comme si le moment fût venu de remettre partout sur pied l'autorité royale, il crut devoir exposer la théorie des rapports entre le roi et le parlement, suivant la constitution du royaume. Aucune tentative nouvelle de cette compagnie, depuis longtemps docile et silencieuse, n'avait provoqué cette déclaration de principes, qui, devant être plus tard l'objet de vives contestations, trouve naturellement sa place à l'époque où elle se présente pour la première fois sous une forme officielle.

Le garde des sceaux disait donc qu'anciennement les rois de France, pour rendre témoignage public de leurs ordon-

nances, avaient coutume de les faire signer par leurs principaux officiers; que plus tard, le parlement étant devenu sédentaire à Paris, ils jugèrent convenable de les y faire lire, publier et déposer; que les gens sages et capables de cette compagnie ayant trouvé parfois, dans ces actes de la puissance royale, quelques articles qui avaient besoin d'interprétation ou de modification, les rois avaient écouté volontiers leurs remontrances, comme ils étaient toujours prêts à le faire du plus humble de leurs sujets, tantôt y ayant égard, tantôt persévérant dans leurs résolutions; que tout cela s'était fait par bon accord, d'une part avec bienveillance et désir d'être éclairé, de l'autre avec zèle officieux et sans aucune opinion d'autorité, ni créance d'attribution. Cependant comme il était arrivé que ces remontrances se renouvelaient fréquemment, et que certains accidents, survenus dans les temps où l'État était faible, avaient fait naître des opinions contraires à l'ordre établi, les rois avaient toujours eu soin d'en arrêter le cours par la manifestation absolue de leur volonté. Ainsi en avaient usé tous les prédécesseurs du roi depuis Charles VI. Car il ne pouvait se faire que les officiers du roi fussent juges de ses actions, sans qu'aussitôt la souveraineté passât entre leurs mains. La véritable puissance du parlement était dans la distribution de la justice, chose tellement importante pour tous, que c'eût été conscience d'en divertir ceux qui étaient chargés de ce soin pour les occuper d'autres intérêts.

C'était là le préambule d'un long édit, où l'on avait formulé, en quatre cent soixante et un articles, les principales dispositions réclamées par les états de 1614 et par les assemblées des notables de 1617 et 1626, sur les différentes parties de l'ordre public soumises au règlement de la loi. Cette compilation était l'œuvre particulière du garde des sceaux, qui en attendait une gloire pareille à celle dont l'ordonnance de Moulins avait doté la mémoire de Michel de l'Hopital. Michel de Marillac voulait donc que le parlement l'enregistrât sans délibération, sauf les représentations qui pourraient être faites sur le contenu de

l'édit, et que le roi recevrait toujours avec plaisir. Une disposition spéciale établissait d'ailleurs pour l'avenir le mode d'enregistrement des lois. Les cours souveraines auxquelles on les présentait devaient les publier sur-le-champ, si ce n'est qu'elles eussent des remontrances à faire ; auquel cas elles avaient deux mois pour les faire et réitérer, avec obligation de passer outre à la publication, sans aucune remise, après avoir entendu la volonté du roi sur leurs remontrances. En même temps que cet édit, le garde des sceaux apportait une déclaration par laquelle le roi offrait de nouveau amnistie à tous ses sujets de la religion réformée qui rentreraient dans le devoir. Il n'y eut aucune difficulté sur l'enregistrement de ce dernier acte. Mais le cahier d'ordonnances souleva une résistance qui, pour ne toucher en rien aux articles eux-mêmes et ne se débattre que sur la forme, n'en fut pas moins longue et opiniâtre. Le garde des sceaux ne put obtenir que son ouvrage parût avec le mot « registré » et la signature du greffier, qui seuls donnaient autorité aux lois dans les discussions judiciaires, de sorte que cet édit, bien que rendu public, imprimé, distribué dans tous les bailliages et sénéchaussées, déclaré obligatoire pour tous les sujets du roi, fut frappé de discrédit parmi les jurisconsultes, qui lui donnèrent le nom ridicule de « Code Michau. » Personne, que nous sachions, ne s'occupa d'examiner ce qui en était bon ou mauvais ; et des historiens, qui n'en avaient jamais lu un article, ne manquèrent pas d'y trouver un code complet de tyrannie. Dans la vérité c'était tout simplement un de ces essais de réformation générale que les rois tentaient quelquefois, mais qu'ils ne soutenaient pas longtemps contre l'opposition de tous les intérêts. Nous verrons du reste bientôt manquer à cet ouvrage l'appui de son auteur.

Ce fut la reine-mère qui eut le soin de traiter cette affaire avec le parlement ; car, le même jour où s'était tenu le lit de justice, le roi se mit en route pour l'Italie, bien qu'il eût annoncé publiquement dans cette solennité « qu'il partait pour « aller contre le reste de ses sujets rebelles. » Il fut obligé

d'éviter le chemin de Lyon à cause d'une terrible épidémie qui venait de désoler cette ville. On en attribuait l'origine au passage des troupes si malencontreusement conduites dans le Piémont, l'été précédent, par le marquis d'Uxelles. Aux ravages d'un mal contagieux s'étaient jointes encore toutes les horribles suites de ces crédulités qui se répandent en pareil cas parmi le peuple. Les réformés avaient été soupçonnés de propager l'infection au moyen d'un onguent appliqué sur les portes des maisons ; on en avait massacré plusieurs dans les rues, et les magistrats eux-mêmes s'étaient vus forcés de faire exécuter juridiquement quelques malheureux, désignés par le cri général comme « engraisseurs de portes et infecteurs publics. » Le nombre des morts était évalué à plus de quarante mille, et c'était à peine si, après cinq mois entiers de scènes funèbres et de confusion, l'ordre et la sécurité commençaient à se rétablir. Le roi se rendit par la Champagne à Dijon. Il vit à Bray-sur-Seine le prince de Condé, avec lequel il ne s'était pas rencontré depuis plus de six ans, et qui, en lui offrant ses services, lui demanda la permission de passer quelque temps à Paris, sous la promesse de lui rendre un compte fidèle de sa conduite. Peu de personnes s'étaient trouvées en état de suivre le roi. Après une campagne aussi longue que celle de La Rochelle, tous les seigneurs avaient des affaires à régler et de nouvelles dettes à contracter pour réparer leur équipage. Le maréchal de Schomberg étant tombé malade à Troyes, le cardinal de Richelieu, qui rejoignit le roi à Châlons-sur-Saône, l'accompagna seul jusqu'à Grenoble [14 février]. Là se rendirent successivement les maréchaux de Schomberg, de Bassompierre et de Créquy. Il paraît qu'on ne trouva pas les préparatifs de la guerre fort avancés. L'armée était mal fournie de vivres, et pourtant il fallait non-seulement suffire à ses besoins dans le pays où on allait entrer, mais porter des munitions à la ville assiégée. L'artillerie était encore au pied des montagnes qu'elle avait à gravir. Le cardinal pourvut à tout avec sa rare activité, faisant office de général, de surintendant,

de munitionnaire, de sorte qu'en peu de jours l'avant-garde et son canon s'établirent dans le village de Chaumont, dernière possession de la France, à l'autre pied du mont Genèvre.

On touchait aux terres du duc de Savoie, et cependant il n'y avait pas de guerre déclarée entre les deux puissances. On avait envoyé plusieurs fois vers ce prince le chevalier de Valançay pour savoir s'il laisserait le passage libre par ses États à l'armée française, et en même temps pour le convier à s'unir avec le roi contre l'Espagne. Le duc ne tenait pas tellement à sa nouvelle alliance qu'il ne fût tout prêt à l'abandonner s'il trouvait ailleurs ses avantages. Mais il demandait trop, et, pendant cette négociation, les troupes de France descendaient les monts. Déjà le roi était arrivé près de la frontière lorsque le prince de Piémont son beau-frère vint à sa rencontre; le cardinal le reçut [4 mars] aux avant-postes, et le pressa de conclure au plus tôt un accommodement. Le prince parut accepter les conditions qu'on lui faisait, et promit de revenir le lendemain avec la ratification de son père. Mais on l'attendit vainement; un envoyé du duc n'apporta que de nouvelles propositions qui furent rejetées, et le cardinal donna l'ordre aux troupes de forcer le passage qu'on ne voulait pas lui tenir ouvert.

Aussitôt le roi, qui était à trois lieues en arrière dans un bourg appelé Oulx, partit la nuit pour se trouver au lieu du premier combat. La vallée où le village de Chaumont est placé, et au milieu de laquelle se trouvaient les limites de la France et du Piémont, s'étend, une demi-lieue environ au delà, jusqu'à une profonde barrière de rochers qui la ferment et couvrent la ville de Suze. A travers ces rocs, couronnés alors de chaque côté par un fort, s'ouvre une gorge étroite et sinueuse qu'on appelle le Pas-de-Suze, et où le duc de Savoie avait fait construire trois rangs de barricades épaisses, garnies de soldats. C'était là l'obstacle qui s'offrait à l'armée du roi. Lorsqu'on fut arrivé [6 mars] devant ces défenses, un officier des gardes alla sommer les troupes du duc de Savoie de faire place

au roi de France. La réponse fut un défi. Alors toute l'armée du roi se porta en avant. Immédiatement après les enfants perdus, marchait une troupe de volontaires commandés par le duc de Longueville, parmi lesquels on remarquait le comte de Soissons, le comte d'Harcourt frère du duc d'Elbeuf, le comte de Moret bâtard de Henri IV, le marquis de la Valette, le marquis de Brézé beau-frère du cardinal de Richelieu, le marquis de la Meilleraye son cousin, le duc de la Trimouille et plus de deux cents seigneurs ou gentilshommes. Ils étaient suivis des gardes du roi et des régiments. Deux autres corps devaient tourner les montagnes pour débusquer l'ennemi des forts et des positions qu'il occupait, pendant que le gros de l'armée enfoncerait les barricades. L'attaque fut vive et le succès rapide. Les trois barricades furent emportées en un instant avec cette furie française qui n'est pas toujours sans désordre. Le maréchal de Schomberg et le chevalier de Valançay, pour n'avoir pas voulu tenir leur rang de généraux, y reçurent chacun une mousquetade. Les maréchaux de Créquy et de Bassompierre, rivaux de gloire et d'imprudence, se trouvèrent aussi exposés parmi les premiers combattants. Le duc de Savoie et son fils, qui assistaient au combat, eurent à peine le temps de fuir, grâce au courage d'un capitaine espagnol qui protégea leur retraite. On rapportait que le duc, voyant en ce moment devant lui des Français qui étaient à son service, leur avait crié : « Messieurs, laissez-moi passer, car vos gens « sont en colère. »

Au débouché des montagnes, les vainqueurs trouvèrent la ville de Suze où quelques-uns des plus ardents entrèrent avec les fuyards. Mais on ne voulut pas s'en emparer, de peur que le pillage ne privât le roi de son logement, et le lendemain elle se rendit par composition. La citadelle, bâtie sur un rocher voisin, demanda une trêve qui lui fut accordée, ce qui ne l'empêcha pas, le jour suivant, de tirer son canon sur l'avant-garde de l'armée que les maréchaux de Créquy et de Bassompierre conduisaient à Bussolens. Là ils eurent ordre de

s'arrêter jusqu'à ce qu'on eût reçu nouvelles des négociations reprises avec le duc de Savoie.

On vit arriver bientôt [11 mars] le prince de Piémont qui traversa l'armée victorieuse rangée sur son passage pour lui faire honneur, et vint traiter de la paix avec le cardinal. Il fut convenu que le duc de Savoie donnerait passage aux troupes du roi pour aller au Montferrat, et fournirait moyennant finance tout ce qui était nécessaire au ravitaillement de Casal, pour sûreté de quoi le roi serait mis en possession de la citadelle de Suze et des châteaux voisins. De son côté, le roi s'engageait à lui faire abandonner par le duc de Mantoue, en indemnité de ses prétentions sur le Montferrat, la ville de Trino et une rente de quinze mille écus d'or, à ne rien entreprendre contre ses États, et à le défendre contre quiconque voudrait l'attaquer. Par des articles secrets joints au traité, le duc promettait de faire entrer sous quatre jours dans Casal une certaine quantité de vivres, pourvu que l'armée du roi ne poursuivît pas sa marche, et de s'entremettre auprès du général espagnol pour la levée du siége. L'effet suivit promptement les promesses du duc de Savoie. Casal reçut les vivres dont il était depuis longtemps privé. Les Espagnols se retirèrent dans le Milanais, et le sieur de Guron, négociateur et général habile, qui avait défendu vaillamment cette ville pour le duc de Mantoue, vint recevoir [18 mars] les félicitations du roi son maître.

C'était avoir fait beaucoup, en peu de temps et avec peu d'effort; mais il y avait là plus de réputation que de profit. On pouvait dire, sans trop de flatterie, que « le seul bruit de « l'arrivée du roi, porté au loin par le vent, délivrait les villes « assiégées, protégeait les alliés de la France et humiliait ses « ennemis. » Mais rien ne garantissait la durée de ce glorieux résultat. Les Espagnols n'en restaient pas moins dans le Milanais, prêts à fondre des deux côtés sur les parties divisées de l'héritage qu'avait recueilli le duc de Nevers. On ne pouvait se fier pour longtemps au duc de Savoie. S'il ne deman-

dait pas mieux que de se déclarer tout à fait contre l'Espagne, c'était à la condition d'entreprendre sur-le-champ de grandes conquêtes en commun et pour son compte ; ce à quoi le roi, qui n'en avait pas encore fini avec les réformés de son royaume, n'était aucunement disposé. Tout ce qu'on put faire, ce fut de former une ligue entre la France, la république de Venise, le duc de Mantoue et le duc de Savoie pour la défense de l'Italie, en cas d'une nouvelle agression de la part des Espagnols. Comme le gouverneur de Milan tardait à quitter quelques places du Montferrat, le duc de Savoie promit encore d'en faire hâter la remise ; et le roi envoya [4 avril], à travers ses États, cinq mille hommes conduits par le comte de Toiras, pour tenir garnison dans les villes que les Espagnols devaient abandonner.

Le roi séjourna six semaines à Suze, où il fut visité par le prince et la princesse de Piémont, puis par le duc de Savoie lui-même. Il lui arriva aussi des ambassades de tous les princes ou États d'Italie. Mais ce qu'il y fit de plus important fut de conclure la paix avec l'Angleterre. Dès longtemps le Danemark, la Hollande et Venise, tous ennemis de la maison d'Autriche, travaillaient à rapprocher les deux cours. La principale difficulté venait de ce que le roi de la Grande-Bretagne voulait, pour la conservation de son honneur, que le traité contînt quelque disposition favorable aux réformés de France. Ce n'était pas après ses malheureux essais d'assistance armée que le roi Charles pouvait se présenter utilement comme médiateur entre un monarque et ses sujets ; d'ailleurs les nouveaux embarras où venait de le jeter son parlement, qu'il s'était vu forcé de dissoudre, ne lui permettaient guères d'intervenir dans les affaires des autres. Il fut donc obligé d'accepter les termes qu'on lui proposait, et qui se bornaient « à « rétablir les anciennes alliances entre les deux couronnes, « sans restitution de part et d'autre, et à confirmer les arti- « cles du contrat de mariage de la reine Henriette pour être « exécutés de bonne foi. » Ce traité, signé à Suze [24 avril],

fut laissé entre les mains de l'ambassadeur de Venise, pour rester secret jusqu'à la publication qui devait en être faite un mois plus tard. Le cardinal voulait se donner le plaisir de terminer dans les États du duc de Savoie, presque en sa présence et à son insu, une négociation que ce prince avait contrariée de tous ses efforts, et dont il aurait voulu en tout cas se donner le mérite.

Il ne restait plus qu'à surveiller l'entière exécution des promesses faites par le duc de Savoie et de celles dont il s'était porté fort pour les Espagnols. Le cardinal se chargea de ce soin et délivra le roi de l'ennui que lui causait une si longue demeure en un lieu triste et incommode. On était près du Languedoc, on avait une armée sur pied ; l'occasion et le voisinage invitaient le roi à se rendre dans les dernières provinces où s'étaient maintenus les réformés, pour y étouffer les restes de la rébellion. Un des motifs qu'employa le cardinal pour le décider à rentrer en France fut que, si l'infidélité du duc de Savoie amenait une rupture ouverte, « il n'y avait pas d'ap- « parence que le roi fût à la tête de son armée, ce qui la ren- « drait inutile, n'y ayant personne qui voulût hasarder en « telle rencontre une vie si précieuse. » Cette précaution ne saurait faire tort à l'incontestable bravoure du roi ; mais elle répondait au reproche que les ennemis du cardinal lui adressaient, d'exposer à tout propos les jours de son maître. Le roi partit donc [30 avril] pour aller prendre les troupes que le maréchal de Schomberg lui avait ramassées dans le Dauphiné, laissant à Suze la plus grande partie de son armée sous le commandement du cardinal, avec les maréchaux de Créquy et de Bassompierre pour lieutenants.

C'était encore un allié de l'Espagne que les armes du roi allaient chercher. Le duc de Rohan, à la tête d'un parti avare, indocile, faible, décontenancé, composé de mille pièces qu'il fallait sans cesse recoudre, sans argent et sans enthousiasme, en était réduit aux expédients des secours étrangers. Il s'était obstiné à croire que le roi d'Angleterre ne l'abandonnerait

pas ; il avait compté voir arriver à son aide le duc de Savoie, dont une affaire d'avant-postes venait d'anéantir toute la puissance ; et il sollicitait vivement le cabinet de Madrid pour obtenir de lui, en faveur des réformés, un peu de cet or qui avait autrefois soudoyé la Ligue. Il promettait d'entretenir la guerre en France tant qu'il plairait au roi d'Espagne, d'avoir toujours sur pied quatorze mille hommes pour faire diversion où il faudrait, et de favoriser tous les desseins de Sa Majesté catholique ; il s'engageait d'ailleurs à laisser toute liberté de conscience dans les villes qu'il tenait et dans celles qu'il pourrait acquérir, à respecter partout les couvents et les biens de l'Église. Il prévoyait même « le cas où lui et les siens pour« raient se rendre assez forts pour se cantonner et faire un « État à part. » Ceci arrivant, les catholiques devaient y avoir l'exercice libre de leur religion, la jouissance assurée de tous leurs biens, la conservation de leurs honneurs et dignités, le droit d'être admis à toutes les charges et parfaite égalité de justice. Le roi d'Espagne ne se pressa pas de répondre à ces propositions. Ce fut seulement lorsqu'il vit le roi son beau-frère prêt à marcher de sa personne contre les réformés, qu'après avoir entendu son conseil de conscience, il accepta le service du duc de Rohan, et promit [3 mai] de lui payer annuellement trois cent mille ducats pour son parti et quarante mille pour lui-même.

Cependant le duc de Rohan avait convoqué à Nismes les députés des provinces, et avait obtenu d'eux [mars] une protestation violente contre la déclaration du roi qui invitait de nouveau les particuliers et les villes à rentrer dans le devoir. Il avait employé l'autorité de cette assemblée à calmer les divisions, et à déjouer les pratiques qui se faisaient en plusieurs lieux pour détacher de l'union quelques communautés. Quoiqu'il pût croire que l'expédition d'Italie occuperait plus longtemps le roi, il n'avait pas laissé de tenir ses troupes en haleine en leur faisant assiéger quelques châteaux. Mais bientôt il eut à se préparer contre un danger plus grand qu'il n'avait

pu le prévoir. Tout ce que le roi avait de troupes se dirigeait de son côté. Pendant que le duc de Montmorency s'éloignait du Languedoc pour aller au-devant du roi et prendre sur son passage la ville de Soyons en Vivarais, le maréchal d'Estrées, autrefois marquis de Cœuvres, ramenait dans le voisinage de Nismes une armée que le duc de Guise avait inutilement conduite en Provence pour soutenir la guerre d'Italie. Dès les premiers jours, le duc de Rohan eut avec cette armée [12 mai] une rencontre, où, d'après son aveu, peu s'en fallut qu'il n'éprouvât un échec de nature à le ruiner complétement.

Le plan de campagne que le cardinal avait tracé au roi commençait par le siége de Privas. Le roi avait trouvé à Valence de quoi faire la paix et la guerre, son conseil et des généraux. Le duc de Montmorency venait de remplir sa tâche en prenant Soyons et en joignant ses troupes à celles du maréchal de Schomberg. Le garde des sceaux et le surintendant des finances étaient venus de Paris faire leur charge à la suite de l'armée. On se mit donc en marche [14 mai] pour aller assiéger la ville principale du Vivarais. Le duc de Rohan y avait envoyé déjà un renfort de soldats commandés par un de ses meilleurs officiers. Mais tel était le mauvais accord de ce parti, que les magistrats prirent ce secours en défiance, et ne voulurent le laisser entrer dans la ville qu'après de longues contestations, quand ils virent les enseignes royales à leurs portes. Un des premiers coups de mousquet tirés de Privas sur les troupes du roi tua le marquis d'Uxelles, dont la réputation avait été fort compromise par sa malheureuse expédition en Piémont, et qui cherchait peut-être sans assez de prudence l'occasion de la réhabiliter. La place était à peine investie, que le cardinal de Richelieu arriva au camp [19 mai] avec le maréchal de Bassompierre et la plus grande partie de l'armée d'Italie. Il avait laissé à Suze le maréchal de Créquy, pour garder cette ville jusqu'à l'exécution entière des traités, qu'il espérait avoir mise en bon train. Le lendemain de sa venue était le jour fixé pour la publication de la paix entre la France

et l'Angleterre. Cette cérémonie eut lieu [20 mai] en présence de toute l'armée, et sous les murs de la ville assiégée. Du haut de leurs remparts, les réformés apprirent, par le son des trompettes, la voix du héraut et les feux de joie des soldats, que le roi d'Angleterre leur manquait tout à fait de parole.

S'il faut en croire les Mémoires du cardinal, il était temps qu'il vînt apporter aux assiégeants l'aide de son expérience militaire; car ni le maréchal de Schomberg, ni le duc de Montmorency, n'avaient su découvrir de quel côté l'attaque devait être dirigée avec le plus d'effet. A son arrivée, les batteries furent dressées, les régiments s'approchèrent, le canon battit en brèche, et, au bout de quelques jours, on fut en état de donner un premier assaut. Les assiégés le soutinrent assez bien et ne perdirent qu'un ouvrage avancé. Mais, pendant une trêve de quelques heures dont on était convenu pour ramasser les morts, l'épouvante se mit dans la ville. La crainte que la garnison ne fît son traité aux dépens des habitants produisit ce singulier effet, que ceux-ci quittèrent leurs maisons en désordre et se sauvèrent dans la campagne. Les soldats, étant en trop petit nombre pour garder les murailles, se retirèrent dans un des forts; de sorte que, la trêve expirée, les assiégeants furent bien surpris [28 mai] de n'entendre aucun bruit dans la ville et de ne voir personne sur les remparts. Ils y entrèrent avec quelques précautions, et trouvèrent les postes délaissés, les rues désertes, partout la solitude et le silence. Alors il se fit dans ces demeures abandonnées un atroce pillage. L'incendie vint joindre ses fureurs à celles des hommes. Les principaux personnages de l'armée essayèrent en vain d'arrêter ce double fléau. Ni la violence des soldats, ni celle des flammes ne put recevoir de frein, et l'on fut obligé de regarder l'une et l'autre « comme un effet de la vengeance céleste. »

Les gens de guerre et quelques bourgeois qui s'étaient réfugiés dans le fort furent sommés de se rendre à discrétion. Leur chef, Saint-André de Montbrun, sortit bravement seul

pour aller se remettre entre les mains du roi, et la vue de ce gentilhomme sain et sauf décida les siens à capituler. Mais, au moment où ils ouvraient leurs portes, l'explosion d'un magasin de poudre, où l'un des assiégés avait mis le feu par désespoir, ranima la colère des vainqueurs, qui se jetèrent sur ces ennemis désarmés et les massacrèrent sans pitié. De ceux qui échappèrent et des fuyards qu'on put rattraper, les uns furent pendus, les autres envoyés aux galères. Après quoi le roi fit publier [juin] une déclaration qui confisquait le sol, les maisons et les ruines de Privas au préjudice de ses anciens habitants, et en adjugeait la propriété à ceux qui viendraient s'y établir avec sa permission expresse. On perdit, à ce siége de quelques jours, plusieurs officiers distingués, notamment le marquis de Portes, parent du duc de Montmorency, à qui toutes les voix de l'armée destinaient un office de maréchal de France. Celui qui l'obtint à son défaut fut le frère du garde des sceaux de Marillac. Le cardinal s'accusa par la suite d'avoir sollicité pour lui cette faveur, malgré la prévoyance plus éclairée du roi, qui jugeait qu'on aurait lieu de s'en repentir.

La prise de Privas entraîna la reddition de « plusieurs pe- « tites villes sans nom, fortifiées à la huguenote, » qui frayèrent au roi le chemin des Cévennes. Ce pays montagneux était en même temps la pépinière, la retraite et le passage des armées rebelles depuis le commencement des guerres civiles. Le duc de Rohan avait donc grand intérêt à le défendre. Mais de tous les côtés on l'appelait en même temps. Le prince de Condé et le duc d'Épernon avaient reparu autour de Montauban pour y recommencer les hostilités contre les récoltes. L'armée du maréchal d'Estrées faisait le même dégât auprès de Nismes. Castres et Milhau se plaignaient de semblable traitement, et les forces du roi avançaient. A chaque ville ou place qui se rendait, le duc de Rohan criait fort contre la lâcheté ou la trahison de ceux qui en avaient la garde. Mais les portes ne s'ouvraient pas moins sans résistance, et au risque de la justice royale qui véritablement ne se montrait pas sévère. Le

roi n'était qu'à trois lieues d'Alais, que le duc de Rohan essayait encore d'y organiser un peu de défense, et ne trouvait de bonne volonté pour la commander que dans un vieux gentilhomme presque aveugle et perclus. Cette ville soutint les premières approches ; mais bientôt le cœur faillit aux habitants, et tout ce qu'on put obtenir par capitulation [17 juin] fut que la garnison pourrait se retirer à Anduze, mais avec promesse de ne jamais porter les armes contre son roi. Le duc de Rohan apprit encore que la ville de Sauve, située à quelque distance du péril, offrait de se rendre au fils du duc d'Angoulême qui en était seigneur, et promettait d'amener à suivre son exemple plusieurs communautés.

Alors il crut voir approcher la fin de son parti et résolut de la prévenir, cruelle et sanglante comme le sort des armes pouvait la faire, et mortelle aussi pour sa réputation, en employant ce qui lui restait d'autorité à traiter de la paix. Il envoya donc vers le cardinal pour lui en faire la proposition, remontrant qu'il ne fallait pas pousser au désespoir des gens qui avaient les armes à la main, et demandant seulement quatre jours de trêve pour que l'assemblée de Nismes pût venir délibérer à Anduze où il était. Il paraît que, dans le même temps, le cardinal se croyait assuré d'un coup de main qui devait lui livrer le duc et la ville. Cependant il crut plus sage d'accueillir l'ennemi qui se présentait suppliant, que de courir un nouveau hasard pour le tenir abattu. L'assemblée générale, après avoir consulté celle de la province des Cévennes et le conseil même de la ville d'Anduze dont elle s'adjoignit les membres, se décida [23 juin] à faire sa députation pour demander la paix au roi. Dès l'abord elle le trouva inébranlable sur une condition importante du traité, savoir la démolition de toutes les forteresses qui défendaient leurs villes. Il fallut que l'assemblée se prononçât de nouveau. Pour l'y aider, le roi fit faire un mouvement à son armée, et la ville d'Anduze fut la première à offrir le sacrifice de ses fortifications. La province des Cévennes adhéra toute entière à cette

résolution, et les autres suivirent. Ainsi la paix [28 juin] fut conclue, et sur-le-champ on publia un acte portant que le roi « avait reçu en grâce les ducs de Rohan et de Soubise, les « habitants des villes de Languedoc, Vivarais et Guyenne, les- « quels devaient poser les armes, faire serment de fidélité à « Sa Majesté, et raser leurs fortifications. » Les députés de Nismes retournèrent dans leur ville, feignant un grand mécontentement de ce traité dont ils rejetaient le tort sur le duc de Rohan, et excitèrent leurs concitoyens à le refuser. Mais l'approche de l'armée du roi qui s'avançait par Uzès dissipa cette chaleur tardive, et le roi lui-même, qui avait fait quelque difficulté d'entrer dans cette ville si longtemps rebelle, acheva de la soumettre [14 juillet] par sa présence. Le duc de Rohan prétend que ceux qui avaient rapporté à Nismes de violents conseils, et avaient juré de mourir plutôt que d'accepter des conditions aussi dures, furent les premiers à se rendre au-devant du roi pour le supplier de venir dans leurs murs ; et nous n'avons aucune raison de douter qu'il en ait été ainsi.

Le roi, étant à Nismes, y fit publier, en forme d'édit, les conditions de la paix. C'était déjà quelque chose de plus qu'on n'avait fait jusque-là, puisqu'il ne s'agissait pas cette fois de « déclaration royale sur la pacification des troubles, » ce qui ressemblait toujours à un traité, mais de grâce octroyée et de lois dictées par le monarque à ses sujets. Il y était dit que la religion catholique serait rétablie en tous les lieux de ces provinces où l'exercice en avait cessé ; que les réformés y auraient l'exercice libre de leur religion, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu, leur bonne volonté aidant, les ramener au giron de son église ; que toutes les paroisses seraient pourvues de curés bons, suffisants et capables. Les ducs de Rohan et de Soubise, et tous les habitants des villes désignées en l'édit, obtenaient remise et abolition de toutes les choses passées, lesquelles étaient soigneusement indiquées dans une longue nomenclature, en y comprenant les intelligences pratiquées avec les Anglais, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. On renouvelait

aux réformés la promesse d'entretenir les édits de pacification. On leur rendait leurs temples et cimetières, avec faculté de rebâtir ceux qui avaient été détruits. Toutes les fortifications des places devaient être entièrement rasées et démolies dans le délai de trois mois à la diligence des habitants, et des otages donnés jusqu'à l'entier accomplissement de ces démolitions. Le duc de Rohan obtint comme tous les autres la restitution de ses biens, et on lui donna, pour indemnité de ses maisons détruites et de ses forêts abattues, une somme de cent mille écus, dont il assure que la plus grande partie fut distribuée à ceux qui l'avaient servi dans la guerre. Il paraît qu'il s'était obligé à quitter la France et qu'il avait choisi, pour le lieu de sa retraite, la ville de Venise, où étaient déjà, depuis deux ans, sa femme et le comte de Candale. Mais il pria le roi de l'y faire accompagner par un seigneur de sa cour, estimant ne pouvoir traverser sûrement l'Italie que sous la protection de son autorité. Il partit donc avec le marquis de La Valette et des lettres de recommandation pour les princes alliés. Un témoignage nous est resté des sentiments de tristesse qu'il emportait dans son exil et du blâme qui l'y poursuivait. C'est une longue apologie de sa conduite pendant les derniers troubles. Après avoir déploré avec amertume la malheureuse condition des chefs qui servent un parti faible et volontaire, il finit par souhaiter « à ceux qui viendront après lui autant d'affection, « de fidélité et de patience, et des peuples plus constants, « moins avares et plus zélés, afin qu'en restaurant les églises « de France, ils exécutent ce qu'il a osé entreprendre. »

Une seule ville, parmi les provinces pacifiées, refusa de se soumettre à l'édit du roi ; ce fut Montauban, irrité, disait-on, par le dommage que le duc d'Épernon lui avait causé. Celui qui a écrit la vie de ce seigneur assure que cette prétendue animosité était le fait du cardinal, qui voulait se réserver la gloire de réduire lui-même la dernière place des réformés. En effet, il persuada au roi que l'extrême chaleur de ce pays pouvait être nuisible à sa santé, et le détermina à partir de Nismes

[15 juillet] pour retourner à Paris, pendant qu'il se chargerait de conduire son armée contre Montauban. Le cardinal, ayant sous ses ordres le maréchal de Bassompierre, prit sa route par Montpellier, et profita de ce temps, où la puissance du roi était en bonne renommée, pour établir dans le Languedoc une forme d'administration financière qui contrariait les priviléges de la province et diminuait l'autorité du gouverneur. Il s'agissait d'introduire, dans ce pays d'états, la juridiction des élus pour la répartition et la levée des impôts. Les états murmurèrent et furent réduits au silence. Le gouverneur, qui était le duc de Montmorency, souffrit sans rien dire cette atteinte portée aux priviléges de sa charge, « sachant bien, dit un his-« torien de sa vie, que ses ennemis l'attendaient à cette épreuve « pour lui ôter le mérite des services qu'il venait de rendre. » Aussi les Mémoires du cardinal ne manquent-ils pas de noter que l'édit en fut vérifié par les chambres réunies des comptes et de aides du Languedoc [23 juillet], « au grand déplaisir de « certaines gens qui faisaient semblant de l'approuver. »

Pendant ce temps un envoyé du roi se dirigeait vers Montauban. C'était ce même sieur de Guron qui avait si bien défendu Casal. Deux députés de Nismes l'accompagnaient, et devaient seconder sa mission en parlant à leurs frères le langage de l'affection et de la foi communes. Les Montalbanais firent d'abord quelques difficultés d'admettre le commissaire royal dans leur ville, et voulurent négocier à distance. Mais il les menaça de s'en retourner et de laisser à l'armée le soin d'achever ce qu'il avait essayé de faire. On l'introduisit aussitôt, et il vint signifier au conseil de la ville les volontés dont il était porteur. Après lui, un des réformés de Nismes exposa les événements qui avaient amené la conclusion de la paix, le bon traitement qu'ils avaient reçu du roi, s'étendit en éloges sur le cardinal, et ne manqua pas de traiter le duc de Rohan avec peu de charité. Après une longue délibération, on résolut d'envoyer au cardinal lui-même des députés, pour tâcher d'obtenir qu'il modifiât la rigueur de l'édit en ce qui touchait

les fortifications. Cette députation le trouva malade à Pézénas [28 juillet]; elle ne put rien obtenir, et le maréchal de Bassompierre reçut l'ordre de se porter en avant. Il paraît que, pendant le voyage des députés, le peuple de Montauban avait été animé par les plus mutins, de sorte qu'à leur retour ils coururent grand risque de la vie pour n'avoir pas de meilleures nouvelles à donner. Les principaux habitants vinrent conter tout ce désordre au sieur de Guron, qui ne put que leur conseiller de faire tête aux factieux et d'en jeter une douzaine à la rivière. Cet avis, recueilli sans doute par quelques-uns des intéressés et répandu dans la ville, calma bientôt toutes les têtes, et le maréchal de Bassompierre, qui s'impatientait depuis deux jours de tous ces pourparlers, n'eut pas besoin de ses troupes pour se faire ouvrir les portes.

Une nouvelle députation alla porter [11 août] l'assurance d'une soumission complète au cardinal qui venait de s'avancer jusqu'à Alby. Il se fit beaucoup prier avant de se rendre aux vœux des Montalbanais qui voulaient le voir dans leur ville, ce qu'il ne pouvait faire, disait-il, qu'avec une force convenable à la fonction dont il était honoré. Les députés affirmant qu'ils étaient prêts à le recevoir aussi bien accompagné qu'il voudrait, le cardinal [13 août] leur promit sa présence et celle de toute l'armée. Le peuple ne fut pas aisément persuadé du plaisir qu'il aurait à recevoir si grande compagnie, et sembla prêt encore une fois à se soulever. Mais la nouvelle qui lui parvint que le parlement de Toulouse, dont on craignait l'extrême susceptibilité pour tout ce qui concernait la religion, avait enregistré [18 août] l'édit d'absolution sans y rien modifier, servit à l'apaiser complétement. En conséquence les Montalbanais, passant tout à coup de la sédition à la joie, se mirent en fête pour accueillir leurs hôtes. Le maréchal de Bassompierre entra le premier dans la ville avec une partie de ses troupes; le nonce du pape l'y suivit bientôt, puis le premier président du parlement de Toulouse, et enfin le cardinal de Richelieu, auquel on fit une superbe

entrée [21 août], mais qui eut la modestie de refuser le dais, et de ne permettre pas que les consuls marchassent à pied autour de son cheval. Il alla entendre le Te Deum dans l'église, qui n'avait d'autre toit que des draps déployés en forme de tente, et consentit à recevoir la visite des ministres de la religion réformée, « non pas comme formant corps d'Église, leur « dit-il, mais comme gens qui faisaient profession des lettres. » Durant son séjour, il rétablit l'évêque, institua des couvents de jésuites et de capucins, et donna des ordres pour rebâtir l'église. Après avoir demeuré deux jours à Montauban, y avoir célébré la messe et vu commencer le travail des démolitions, il se mit en route pour aller rejoindre le roi, et les hommages qu'il reçut en son chemin de toutes les villes purent faire douter si ce n'était pas le roi lui-même qui traversait la France pour aller se reposer de ses victoires.

CHAPITRE II

Mauvais accueil fait par la reine-mère au cardinal. — Conduite du duc d'Orléans pendant l'absence du roi. — Arrestation de la princesse Marie de Gonzague. — — Prétentions du duc d'Orléans. — Le duc d'Orléans quitte la France. — Le ressentiment de la reine-mère se porte sur le cardinal. — Réconciliation entre eux. — Mort du cardinal de Bérulle. — Démarches pour ramener le duc d'Orléans. — Richelieu s'occupe des affaires d'Allemagne. — Paix conclue entre l'empereur et le roi de Danemark. — Gustave-Adolphe, roi de Suède. — Paix entre la Suède et la Pologne. — Négociations auprès du roi de Suède. — Renouvellement d'alliance avec la Hollande. — Les armes impériales et espagnoles envahissent les États de Mantoue.— Richelieu premier ministre et généralissime. — Il part pour l'Italie.

[1629]

Après avoir vu, durant sa longue marche triomphale, tous les fronts s'incliner devant lui, le cardinal de Richelieu trouva [13 septembre] en arrivant à Fontainebleau un visage ennemi; c'était celui de la reine-mère. Le moment pouvait paraître assez mal choisi pour faire éclater aux yeux de tous un ressentiment domestique. Mais Marie de Médicis ne portait point d'art dans ses passions. Depuis longtemps mécontente du cardinal, elle s'était promis de le lui témoigner à la première rencontre, et elle ne voulait pas y manquer : les femmes ont souvent cette sorte d'énergie. Or c'était encore le duc d'Orléans, avec son amour, feint ou vrai, pour la princesse de Mantoue, qui était cause de cette mésintelligence. Au milieu de l'allure sérieuse et imposante que les affaires du royaume commençaient à prendre, ce jeune prince était venu jeter ses

mutineries et ses caprices. Lorsque le roi partit pour l'Italie, son frère devait le suivre pour servir sous lui en qualité de lieutenant-général, et on avait pourvu à la dépense de son voyage. Au bout de quelques lieues, il parut se dégoûter de l'emploi qu'on lui réservait, et s'arrêta pour chasser. Puis il reprit sa route ; mais ayant appris en Dauphiné que le duc de Mantoue rappelait sa fille auprès de lui, il se servit de ce prétexte pour retourner sur ses pas comme un amant au désespoir, et il écrivit au roi [février] qu'il allait dans une de ses maisons passer son déplaisir. Comme il lui sembla qu'une résolution violente serait d'un bon effet, il prit ses mesures pour enlever sa maîtresse, qui était à Coulommiers chez sa tante, la duchesse douairière de Longueville, et il eut soin d'en faire donner avis à la reine-mère par ses confidents. Celle-ci, dans son effroi, ne trouva rien de mieux que de faire conduire [11 mars] la tante et la nièce au château de Vincennes. C'était d'ailleurs une revanche du secours porté malgré elle au duc de Mantoue.

Telles étaient les nouvelles qui avaient poursuivi le roi de France et son ministre, dans le moment même où ils réglaient à la tête d'une armée les affaires de l'Italie. Le roi approuva la conduite de sa mère et adressa au duc d'Orléans [31 mars] une lettre toute paternelle. Mais on apprit bientôt que la reine Marie, cédant à la tristesse d'un fils qu'elle aimait, avait fait mettre en liberté [4 mai] les deux princesses, sans exiger de la plus jeune un prompt départ; et maintenant elle demandait, pour payer le sacrifice que le duc d'Orléans consentait à faire de sa passion amoureuse, quelques satisfactions qui ne coûteraient qu'à l'État, par exemple un gouvernement de province et une part dans les conseils. Comme s'il n'y avait pas assez de puérilités dans tout ceci, quelques auteurs de mémoires, à la suite desquels se traînent volontiers les historiens, y ont ajouté que le désir du prince, le refus de sa mère, l'enlèvement de la princesse, étaient choses concertées; que, de part et d'autre, on jouait la douleur, l'offense et le ressentiment,

dans le seul but de tromper le roi sur l'amitié que portait sa mère à son jeune frère, et d'embarrasser le cardinal de Richelieu.

Quoi qu'il en soit, le conseil du roi, appuyant l'avis donné par le cardinal, refusa nettement tout ce qu'on demandait pour le duc d'Orléans. Il jugea que la grande menace du prince, qui consistait à répéter sans cesse qu'il allait quitter le royaume, n'avait rien de sérieux; que les gens dont il était entouré ne voudraient pas pousser leur mauvaise volonté jusqu'à se charger pour son compte d'un crime d'État. La reine-mère avait toujours auprès d'elle le cardinal de Bérulle, qui l'assistait maintenant dans l'espèce de régence que le roi lui avait laissée en partant; homme simple et pieux, dont le tort était d'appliquer au succès des choses humaines cette foi patiente, cette charité bienveillante et crédule, qui servent seulement au salut. Celui-là ne méritait pas le reproche qu'on avait adressé à Richelieu, d'être un «cardinal d'État.» C'était un conseiller d'église, qui comptait beaucoup, dans les circonstances difficiles, sur l'intervention de la grâce divine. Il se croyait assuré des bonnes intentions du duc d'Orléans sur ce que lui en avait dit le confesseur du prince, et ne voyait aucun inconvénient « à le contenter en une chose dont il ne pourrait abuser sans « péché. »

Ce fut la résistance opposée par le cardinal de Richelieu à ces demandes, qui indisposa surtout contre lui la reine-mère. Elle supposa, ou fit semblant de croire, que le cardinal excitait secrètement le duc d'Orléans contre l'autorité maternelle, et qu'en même temps il empêchait le roi, sous le prétexte des grandes affaires où il l'avait embarqué, d'accorder toute son attention à cette querelle de famille. Son fils Gaston se tenait toujours éloigné d'elle, et le retour même du roi, au lieu de convier ce prince à revenir prendre sa place auprès de lui, ne fit que rendre sa bouderie plus offensante. Comme il se trouvait à Montargis [août], sur le chemin de son frère, il quitta cette résidence pour se rendre en Champagne, d'où il envoya

son confesseur déclarer au roi qu'il ne se croyait plus en sûreté dans le royaume ; et sans attendre la réponse qu'on lui envoyait, il passa [septembre] la frontière de Lorraine. Cette démarche avait précédé de peu de jours l'arrivée du cardinal de Richelieu, et c'était la nouvelle que voulaient lui apprendre les regards irrités de la reine-mère. Le cardinal comprit bientôt ce que cette colère avait de portée. Il feignit un profond chagrin. Il écrivit sur-le-champ une lettre respectueuse à la reine-mère pour la supplier de faire agréer au roi sa retraite, « maintenant que les affaires étaient remises au point de pou- « voir être conduites par tout le monde. » Il déclara même qu'il voulait emmener avec lui toutes les personnes de sa famille qui avaient un rang à la cour, pour faire place à de nouvelles créatures. Alors ce fut au roi d'apaiser sa mère ; l'obstination qu'il trouva dans sa mauvaise humeur lui coûta deux jours entiers de larmes et de tourments ; son confesseur même, témoin de ses angoisses, « faillit en mourir. » Enfin la réconciliation eut lieu, dit Bassompierre, « au contentement « universel de toute la cour. »

Cela ne pouvait certainement pas empêcher le cardinal de remonter à l'origine de cette brouillerie. Mais son ressentiment ne trouvait guère à se porter que sur son collègue de Bérulle; et celui-ci avait une telle réputation de probité, de pieuse application aux intérêts de la religion, que difficilement pouvait-on le taxer d'ambition ou d'animosité. Aussi Richelieu ne cherche-t-il, dans ses Mémoires, à se venger de lui que par le ridicule. Il le représente comme une bonne âme, sans fiel et sans méchanceté, mais dépourvue de toute intelligence pour les affaires de ce monde, se renfermant dans une aveugle confiance aux desseins de Dieu, et négligeant de les aider par les voies de la prudence humaine. Quelque faible que fût un pareil antagoniste, les dispositions de la reine-mère, et la piété même du roi, pouvaient le rendre redoutable. Mais un événement imprévu délivra bientôt son adversaire de cette inquiétude. Dix-huit jours après le retour du cardinal-ministre, le

cardinal de Bérulle [2 octobre] rendait le dernier soupir au pied d'un autel. La haine des partis, toujours habile à inventer des crimes, voulut plus tard imputer cette mort si prompte à un empoisonnement. Rien ne justifie sans doute cette atroce supposition. Mais, en présence d'une opinion quelconque qui l'avait répandue ou accueillie, il n'y avait ni prudence, ni générosité de la part du cardinal de Richelieu, à prétendre, comme il le fait dans ses Mémoires, que le pieux Bérulle, âgé seulement de cinquante-quatre ans, « ne voulait pas croire à « sa fin prochaine, et s'imaginait être encore réservé par la « grâce du ciel à l'accomplissement d'une grande mission. »

Il ne faut pas oublier du reste ce que nous avons déjà dit plus d'une fois, que la dissidence entre les deux cardinaux, conseillers l'un après l'autre de la reine-mère, ne tenait pas à une simple jalousie de la faveur, que le fondateur de l'Oratoire appuyait le système des alliances purement catholiques comme moyen d'arriver à l'unité religieuse en Europe, et réprouvait fort ces associations avec les hérétiques dont son collègue voulait appuyer sa politique toute profane et intéressée. Peu de temps avant sa mort, le cardinal de Bérulle avait donné une nouvelle preuve de cette répugnance, en refusant d'assister à l'acte solennel qui allait sceller la paix faite avec la Grande-Bretagne. L'ambassadeur d'Angleterre avait charge de recevoir le serment du roi pour l'exécution du traité conclu à Suze, en même temps que le roi de la Grande-Bretagne remettrait le sien entre les mains du marquis de Châteauneuf. Au jour indiqué [16 septembre], toute la cour se rendit en grand appareil dans l'église de Fontainebleau où elle entendit les vêpres ; puis l'ambassadeur étant introduit, le roi jura et signa sur le livre des évangiles la promesse d'observer fidèlement toutes les conditions arrêtées avec son beau-frère. Le roi Charles fit le même jour à Windsor pareil serment sur la bible.

Le cardinal de Richelieu parut ensuite vouloir s'occuper de rappeler le duc d'Orléans. Ce prince avait été reçu avec de

grands honneurs par le duc de Lorraine, qui prétendait qu'on trouvât dans ce bon accueil un témoignage de son respect pour le roi de France. Le duc de Bellegarde, qui s'était arrêté en chemin comme pour servir de communication entre les deux frères, eut ordre d'aller rejoindre son maître et rapporta bientôt les conditions qu'il mettait à son retour. C'était toujours une augmentation d'apanage, un gouvernement, ou tout au moins quelque place forte, qu'il demandait comme une preuve de confiance et d'amitié. A défaut du cardinal de Bérulle qu'on avait destiné d'abord à cette réconciliation, on lui envoya [4 novembre] le maréchal de Marillac, qui ne tarda pas à paraître suspect de complaisance pour les intérêts du duc d'Orléans. Le duc de Bellegarde se rendit de nouveau à Nancy [18 décembre] avec Claude Bouthilier, depuis deux ans secrétaire d'État, pour lui offrir le gouvernement de la ville d'Amboise, le droit de lever directement sa pension de cent mille livres en Touraine ou dans l'Orléanais, au lieu de la prendre sur l'épargne, et enfin cent mille écus d'argent. Ses conseillers, le président Lecoigneux et Puylaurens, trouvèrent ces propositions indignes du rang qui appartenait à leur prince, et remontrèrent imprudemment quelle avait été la condition du duc de Guyenne sous Louis XI, du duc d'Alençon sous Charles IX et Henri III, « en se gardant bien, dit Richelieu, « de rappeler la fin malheureuse que Dieu avait donnée à « leur vie, pour réparation des outrages commis par eux en- « vers les rois leurs frères et envers l'État. » Le duc de Lorraine profitait aussi de l'occasion pour demander quelques concessions sur des intérêts controversés entre les deux États, et le duc d'Orléans les appuyait en reconnaissance de l'hospitalité qu'il venait de recevoir. Enfin le roi ajouta à ses premières offres le gouvernement d'Orléans et cent mille livres d'augmentation d'apanage sur le duché de Valois. Le duc d'Orléans, voyant bien que c'était là le dernier mot de son frère, consentit [2 janvier 1630] à rentrer en France ; mais on ne put obtenir de lui qu'il se rendrait directement auprès du roi.

Par un reste de mutinerie, il voulut rester le maître de ses civilités.

Tout cela n'avait pas duré moins de quatre mois, et assurément, même dans une époque de complet loisir, c'eût été du temps assez pauvrement employé. Mais c'était au milieu des événements les plus graves, quand les armes de la maison d'Autriche envahissaient de nouveau l'Italie, quand l'Europe allait être plus profondément remuée qu'elle ne l'avait été depuis longtemps, quand il fallait partout armer des soldats, rallier des amis, pacifier des différends, rompre ou nouer des coalitions, que le cardinal de Richelieu, obligé de pourvoir à tant de soins, devait trouver encore de la patience pour ces misérables intérêts. Le moment était venu en effet de porter la politique de la France au delà des étroites limites dans lesquelles on l'avait jusqu'alors enfermée, et que le cardinal lui-même avait à peine osé franchir. Onze années de bonne fortune et d'habile conduite avaient élevé la puissance de l'empereur Ferdinand II à ce point où s'arrêtent les prospérités humaines. Ce prince, à qui une dévotion extrême ne donnait que plus d'obstination dans sa volonté et plus de confiance contre les obstacles, avait d'abord reconquis ses États héréditaires de toute part menacés par la révolte. Son bonheur avait voulu qu'il trouvât pour le servir d'habiles généraux, Bucquoi, Maximilien duc de Bavière, Pappenheim, Tilly, Wallenstein ; le dernier surtout, homme d'État entreprenant non moins que hardi capitaine. Deux ennemis avaient paru tour à tour contre lui à la tête d'une coalition. L'un, Frédéric, électeur-palatin, errait depuis six ans dans les pays étrangers, chassé du royaume qu'il avait voulu usurper, dépouillé de ses propres États et de sa dignité électorale, dont l'empereur s'était servi pour payer le plus fidèle vassal de sa couronne. L'autre, Christian, roi de Danemark, avait repris la lutte abandonnée par son allié Frédéric, et s'était fait reconnaître pour chef par les princes et États de basse Saxe. Mais, dans le cours des hostilités, le héros aventurier de l'Allemagne protestante, Ernest

de Mansfeld, était mort [1626], fugitif et presque seul, sur le territoire de Venise. Christian de Brunswick, son jeune et malheureux émule, succombait presque en même temps. Le roi Christian, livré à ses seules ressources, vit bientôt une partie de ses États occupée par les impériaux, sans qu'un peu de réputation le consolât de ses malheurs. Alors il fut obligé de demander la paix, du fond de ses îles, à son puissant ennemi, qui occupait déjà toute la rive de la Baltique et aspirait encore à étendre son empire sur cette mer [décembre 1628].

A cette époque de la lutte en Allemagne, le roi de France se préparait à partir pour l'Italie. Tout ce qu'il put faire alors fut d'envoyer un de ses agents pour voir comment se terminerait le traité. Les électeurs catholiques de l'Empire, qui avaient aidé Ferdinand dans la guerre et qui avaient eu leur part des dépouilles, voyaient maintenant avec jalousie et terreur son autorité s'étendre, libre de leur protection, et appuyée sur les armes de Wallenstein. Le baron de Charnacé eut ordre de visiter en passant le duc de Bavière, chef de l'union catholique, afin de l'encourager dans cette disposition et de faire naître en lui, s'il était possible, le désir d'opposer un compétiteur au fils de Ferdinand pour la succession à l'Empire. De là il se rendit près du roi de Danemark pour lui conseiller de traiter séparément avec les princes catholiques, ce qui forcerait l'empereur à lui accorder de meilleures conditions. Christian trouva plus sûr de faire connaître cette proposition à Ferdinand que de l'accepter. Aussi l'empereur parut-il relâcher quelque peu de ses exigences, et le traité fut conclu [27 mai 1629] entre les deux couronnes. On reprocha au roi de Danemark d'avoir abandonné ses alliés, et de s'être tenu pour content lorsqu'on lui rendait son bien et qu'on le dispensait de payer les frais de la guerre.

Christian retiré du combat, tous les regards se portèrent sur un autre roi protestant du Nord, qui, ayant reçu, à l'âge de dix-sept ans [1611], une couronne contestée, l'avait maintenue depuis lors toujours victorieuse contre son rival et ses

voisins. Il faut céder à la plume de Richelieu le soin de produire Gustave-Adolphe sur la scène de l'histoire : « Ce prince, « dit-il, était un nouveau soleil levant qui, ayant eu guerre « avec tous ses voisins, avait emporté sur eux plusieurs pro- « vinces ; il était jeune, mais de grande réputation ; il s'était « accru de plusieurs conquêtes faites sur les Moscovites, les « Polonais et les Danois, et se montrait déjà offensé contre « l'empereur, non tant pour injures réelles qu'il eût reçues de « lui, que parce que les États de la maison d'Autriche, meil- « leurs que les siens, lui offraient de quoi se contenter. » Au moment où le roi de Danemark signait la paix, Gustave reprenait les hostilités contre les Polonais, qui se ruinaient depuis longues années à réclamer le trône de Suède pour leur roi Sigismond. L'empereur n'avait cessé de leur fournir des secours, et tout récemment encore ses commissaires pour la paix avaient refusé de recevoir les ambassadeurs du roi de Suède à Lubeck, comme venant d'un usurpateur et d'un intrus.

Ce qu'il fallait maintenant, c'était de faire cesser cette longue et inutile guerre avec la Pologne, pour rendre les armes de Gustave disponibles au profit des ennemis de la maison d'Autriche. C'était là le principal objet de la mission confiée au baron de Charnacé. Il trouva auprès du roi de Pologne des difficultés d'étiquette qui ne permirent pas d'entamer la négociation, et passa au camp suédois. Gustave-Adolphe l'accueillit avec courtoisie, et parut tout disposé à faire la paix, pourvu que son honneur n'y perdît rien. Après quoi l'ambassadeur français retourna vers le roi de Pologne, qui consentit enfin à entrer en pourparler. Pendant que les conférences se tenaient entre les deux camps, où l'on avait construit deux pavillons pour les commissaires des deux rois et un troisième pour l'envoyé de France, un ambassadeur anglais vint se jeter à la traverse, offrant aussi la médiation de son roi. Cela faillit rompre tout l'ouvrage commencé. Mais enfin l'intérêt européen prévalut, et les deux parties convinrent [15 septembre 1629]

qu'il y aurait entre elles une trêve de six années. Alors Gustave-Adolphe se vit assiégé de sollicitations par tous les protestants d'Allemagne qui l'appelaient à leur secours et lui montraient pour récompense, beaucoup de gloire d'abord, puis le vaste territoire de l'Empire ouvert désormais à ses armes. Il écouta toutes ces propositions avec prudence, sans se laisser enivrer de l'espérance qu'on lui offrait, attentif à ne pas inquiéter son peuple, et à prendre toutes ses sûretés. Le baron de Charnacé, qui alla le rejoindre à Stockholm après la signature de la trêve, dans l'espoir de l'engager à quelque entreprise commune, le trouva froid et renfermé, sans grande foi dans la volonté ou dans le pouvoir de la France, et paraissant incliner à recevoir les conditions avantageuses que lui présentait l'empereur. Il consentit néanmoins [décembre] à ce que cette alliance fût traitée en Hollande par les ambassadeurs des deux couronnes.

Dans le même temps il y avait encore à négocier en Hollande pour le renouvellement de l'alliance entre la France et les Provinces-Unies. La puissance autrichienne venait de recevoir dans ce pays un cruel échec par la prise de Bois-le-Duc qui s'était rendu [17 septembre] au prince d'Orange, malgré l'approche d'une armée impériale jointe aux forces des Espagnols. Ce succès avait enorgueilli les Hollandais. Depuis longtemps ils refusaient de ratifier un article du traité qui les obligeait à ne faire ni paix ni trêve avec l'Espagne sans le consentement de la France. Maintenant ils rejetaient plus hautement cette condition et le cardinal de Richelieu jugea prudent de ne pas s'opiniâtrer sur les mots avec des gens qui avaient montré de la constance dans les effets.

On ne pouvait pas compter sur l'Angleterre, où les deux forces du royaume, le roi et le parlement, s'anéantissaient mutuellement par des refus et des violences. Dans un pareil état, il fallait chercher des expédients pour subsister et non pas des ressources pour agir. Aussi le roi Charles écouta-t-il à peine les raisons de politique et d'honneur que faisait va-

loir le marquis de Chateauneuf pour l'engager à une coalition. Il négociait alors la paix avec l'Espagne, afin de n'avoir pas à regarder au delà de ses trois royaumes, où il trouvait déjà trop d'embarras. L'ambassadeur de France fut donc obligé de restreindre sa mission à disputer sur quelques formules de politesse entre les deux rois, et à régler les interminables différends que faisait toujours renaître la composition de la maison de la reine.

La France, qui cherchait partout des ennemis contre la maison d'Autriche, avait aussi pour son propre compte une querelle directe à vider avec elle. Les affaires d'Italie n'avaient pas été tellement arrangées qu'il n'y eût bientôt à y revenir. A peine le cardinal avait-il quitté ce pays, qu'une armée impériale [24 mai] s'était avancée dans les Grisons dont elle occupait les passages. L'empereur, trouvant en quelque sorte son bonheur trop à l'étroit dans l'Allemagne où il ne voyait plus d'ennemis, voulait l'étendre et l'essayer sur un autre théâtre. L'Espagne, honteuse du rôle joué dans cette campagne par son gouverneur Gonzalez, avait envoyé à Milan le marquis de Spinola, et le nom seul de ce général démentait les intentions pacifiques qu'il prétendait apporter. Le duc de Savoie, tout en protestant de sa fidélité à maintenir le traité de Suze, cherchait à se prévaloir de l'arrivée des troupes allemandes pour éluder ses obligations et se rendre nécessaire ou redoutable aux deux parties. Cette fois la question à juger par les armes paraissait se simplifier. D'un côté c'était l'empereur, venant, en vertu de son droit, saisir un fief de l'Empire dont il n'avait pas accordé l'investiture. De l'autre, le possesseur du fief impérial qui, après avoir fait toutes ses soumissions, ne pouvant obtenir justice, appelait à son secours le roi de France dont il était né le sujet. Pendant que les Impériaux et les Espagnols hésitaient à envahir les États du duc de Mantoue, le cardinal de Richelieu fit marcher des forces vers la frontière de Savoie, pour sommer le duc de se joindre au roi de France, suivant sa promesse, puisque le traité avait

été enfreint par les Espagnols. Alors Spinola rassemble toutes ses troupes [octobre] dans le duché de Milan. Avec les Espagnols il pénètre lui-même dans le Montferrat, tandis que le comte de Colalte se jette sur le Mantouan avec les soldats d'Allemagne. Le duc de Savoie et l'envoyé du pape interviennent pour obtenir une suspension d'armes; Spinola consent à les écouter; mais Colalte pousse rapidement sa marche et va porter le siége jusque devant Mantoue.

Le maréchal de Créquy, commandant l'armée française en Italie, avait de quoi pourvoir aux premières défenses. Mais il fallait chercher, pour toutes les forces qu'on allait réunir au delà des monts, un général de réputation et d'autorité qui pût se mesurer avec le vieux renom de Spinola. Le cardinal de Richelieu ne trouva que lui. Après la faible alarme que lui avait donnée la mauvaise humeur de la reine, il n'avait pas tardé à reprendre tout son pouvoir. Quelques écrits injurieux qui se répandaient en France, dictés par les partisans du duc d'Orléans, ne faisaient qu'intéresser le roi, par l'effet toujours puissant de la contradiction, à soutenir l'honneur de sa créature. Tout récemment, sous prétexte de rétablir un bon ordre dans ses conseils, il venait de le déclarer [21 novembre] « principal ministre de l'État, pour y te-« nir le rang qu'il avait toujours eu jusqu'alors. » Un monument allait s'élever dans Paris, pour attester les succès obtenus depuis six années contre les hérétiques et les ennemis du royaume; c'était l'église des Augustins déchaussés, fondée par le roi et dédiée à Notre-Dame-des-Victoires. Le roi, qui s'y intitulait « toujours et partout victorieux, » ne pouvait que s'attacher davantage à son ministre par cette gloire même, dont il se parait publiquement aux yeux de ses sujets, qu'il voulait transmettre à la postérité, et qu'il « reconnais-« sait tenir, après Dieu, des bons et courageux avis de son « cousin le cardinal. » Il consentit à lui confier le commandement de l'armée d'Italie, promettant d'aller le rejoindre aussitôt qu'il se serait assuré de son frère, et qu'il aurait mis la

frontière de Champagne à l'abri d'une invasion. Car ce qu'il craignait le plus au monde, c'était le reproche de faire la guerre autrement qu'en personne, reproche qu'il n'épargnait pas lui-même à l'empereur et au roi d'Espagne.

Le cardinal partit donc [29 décembre] pour aller se mettre à la tête de quarante mille soldats, ayant sous ses ordres trois maréchaux de France, les sieurs de Schomberg, de la Force et de Créquy. Sa commission contenait les causes de la nouvelle expédition et l'éloge de celui qui devait la commander, lequel était institué « lieutenant-général, représentant la per« sonne du roi pour tous les faits principaux et accessoires « de la guerre ; autorisé de plus à traiter de paix, trêve et al« liance, par ambassadeur ou autrement, avec tous rois, « princes, potentats et républiques. » Le maréchal de Bassompierre était aussi de la partie, mais avec une mission spéciale. Il devait faire des levées en Suisse et solliciter les cantons de se mettre en hostilité avec l'armée de l'empereur. Le duc de Montmorency accompagnait le cardinal, sans être pourvu d'aucun commandement, et le maréchal d'Estrées eut ordre de se rendre auprès du duc de Mantoue.

Le cardinal laissait sans doute derrière lui bien des ennemis : la mère du roi à peine remise d'une colère qu'elle n'avait pu contenir ; le frère du roi hors de France et mettant son retour à prix ; toutes les ambitions qu'il avait blessées et les jalousies qui s'attachent aux grandes prospérités. Parmi ses collègues du ministère eux-mêmes, il ne pouvait pas compter sur une parfaite communauté de sentiment, le garde des sceaux de Marillac ayant vécu de tout temps dans une étroite intimité de vues politiques avec le défunt cardinal de Bérulle. Et malgré cela, il allait livrer sa fortune aux chances d'une guerre qui l'éloignait du roi. Cependant il paraît qu'il confia en partant à quelqu'un le soin de sa réputation. Car, comme il courait des libelles publiés dans l'intérêt du duc d'Orléans, où il était fortement attaqué, une plume qui n'était pas sans quelque talent prit généreusement sa défense. Un

passage surtout est remarquable dans cette apologie. C'est celui où l'auteur relève habilement les preuves nombreuses de la tendre amitié que le roi porte à son ministre, de la confiance qu'il lui accorde et qui lui rend sa personne si nécessaire : « Toutes les fois qu'il est absent, dit cet écrivain, la peine que « le roi en reçoit se connaît en ses inquiétudes continuelles, « qui semblent lui faire chercher ce qu'il ne trouve pas ; mal « commun alors à toute la cour qui, dans la conduite des « affaires, trouve sans cesse des inexécutions et des langueurs ; « tellement que si une fois il retourne, quelque occasion qui « se puisse présenter pour le contraindre à s'éloigner, tout le « monde ne le souffrira plus et s'y opposera, quand on de- « vrait même user de la procédure des Tyriens, lesquels, « craignant de perdre leur dieu tutélaire, le lièrent et l'atta- « chèrent sur son autel, afin qu'en le conservant avec eux, « ils pussent en même temps conserver leur bonne fortune. »

CHAPITRE III

Le cardinal fait entrer ses troupes en Piémont. — Conférence avec le fils du duc de Savoie. — Résolution prise d'attaquer les Etats de ce prince. — Prise de Pignerol. — Nouvelles négociations. — Le roi se met en campagne. — Réconciliation entre le roi et son frère. — Le roi rejoint le cardinal à Grenoble. — Marie de Hautefort. — Le roi entre en Savoie. — Chambéry lui ouvre ses portes. — Il occupe toute la Savoie. — Son armée passe le Mont-Cenis. — Combat devant Veillane. — Progrès dans le Piémont. — Le roi quitte l'armée. — Les Allemands prennent Mantoue. — Suspension d'armes. — Maladie du roi à Lyon. — Reprise des hostilités. — Traité devant Casal. — Jules Mazarin. — Traité de paix signé à Ratisbonne. — Retour du roi à Paris. — Cabale des deux reines contre le cardinal. — Journée des dupes. — Arrestation du garde des sceaux de Marillac. — Le maréchal de Marillac arrêté au milieu de son armée. — La reine-mère persiste dans son ressentiment.

[1630]

C'était d'abord au duc de Savoie qu'on allait avoir affaire. Car il fallait traverser ses États, assurer la subsistance des troupes dans un pays qu'on regardait comme ami, et, de plus, forcer ce prince à ne pas garder la neutralité entre les deux puissances, puisqu'il avait promis de joindre ses armes à celles de la France, si le traité conclu par son entremise n'était pas exécuté. Le duc travaillait en même temps à faire le plus de profit qu'il lui serait possible sur les marchés de vivres, à retarder les progrès de l'armée, et à prolonger les négociations commencées pour une suspension d'armes, afin de n'être pas obligé lui-même de prendre un parti. Le prince de Piémont envoya [24 janvier] proposer au cardinal une entrevue, qui se ferait au Pont-de-Beauvoisin, ville commune ou neutre entre la France et la Savoie. Le cardinal répondit qu'il tiendrait à

grand honneur de voir le prince ; mais, comme il ne pouvait s'arrêter, il lui donnait rendez-vous dans les États de son père, à Chambéry. Cependant le cardinal fut longtemps retenu à Lyon, à Grenoble, à Gap et à Embrun, par les propositions de toutes sortes qui lui étaient apportées, soit de la part du pape, soit de celle du duc de Savoie, et par toutes les précautions qu'il y avait à prendre, tant pour la marche de l'armée que pour le ravitaillement de Casal menacé d'un nouveau siége, sans se mettre tout à fait dans les mains d'un allié douteux, qui pouvait être bientôt un ennemi déclaré. Mais son approche avait déjà produit cet effet, qu'encore bien qu'il refusât de consentir par voie de traité à une cessation d'hostilités, la guerre restait de fait suspendue sans aucune entreprise de part et d'autre, les Allemands eux-mêmes ayant levé incontinent le siége de Mantoue. Spinola se tenait dans le Montferrat sans rien entreprendre, de sorte que le comte de Toiras eût loisir de venir joindre l'armée commandée par le cardinal. Après deux mois de préparatifs, tout étant assuré, autant qu'il se pouvait quand on avait à craindre toujours un manque de foi, les troupes s'avancèrent dans le Piémont. Casal, où le comte de Toiras alla s'enfermer, était alors suffisamment approvisionné de vivres, ce qui n'avait pu être obtenu du duc de Savoie, maître de tous les chemins, que moyennant beaucoup d'argent, et encore sous la promesse de servir ses intérêts particuliers. Or, ce qu'il voulait toujours, ce qui pouvait le résoudre à se prononcer pour la France, c'était que le roi employât ses forces à conquérir le Milanais, et à l'aider dans ses desseins contre la république de Gênes. On le flatta de cette espérance; puis l'avant-garde de l'armée française s'étant portée dans l'intérieur des États du duc, le cardinal s'y achemina en personne, et le prince de Piémont vint le trouver [4 mars] à quelques lieues au delà de Suze.

Cette conférence servit à poser plus nettement les griefs. Le cardinal se plaignit de ne pas trouver de vivres préparés, d'avoir à traverser, selon l'itinéraire tracé par le duc de Sa-

voie, une route impraticable pour l'artillerie, de voir la ville de Veillane, entre Suze et Turin, se fortifier chaque jour, comme pour couper les communications et la retraite de l'armée aussitôt qu'elle aurait pénétré dans le pays; enfin il pressa le prince de déclarer s'il était pour ou contre la France. Ne recevant que des réponses évasives, il écrivit au roi pour l'engager à faire marcher par la Bresse une armée, qui se jetterait dans la Savoie au premier signal d'une rupture ouverte. Quant à lui, il continua à s'avancer lentement dans le Piémont, suivant la rive gauche de la Doire-de-Suze, pendant que le duc de Savoie en occupait la droite. Alors il le fit sommer de nouveau d'avoir à remplir les conditions du traité, de fournir les subsistances qu'il avait promises, de désarmer cette place de Veillane qu'on ne pouvait laisser derrière soi, et de joindre ses troupes à celles que commandait le cardinal pour attaquer ensemble les Espagnols.

Comme on n'obtint encore aucune satisfaction, il fut résolu en conseil de guerre de marcher sérieusement contre les forces du duc, et pour cela de passer la rivière sur les bords de laquelle on le croyait retranché. La rivière fut franchie en effet [18 mars], mais sans autre obstacle que celui d'un fort mauvais temps, le duc s'étant retiré avec toutes ses troupes dans Turin. On s'était détourné par là du chemin de Casal; mais cette ville avait reçu dans l'intervalle assez de provisions pour se nourrir encore quelque temps; et, à tout événement, il valait mieux risquer de la laisser prendre, que d'exposer l'armée à périr, en faisant le duc de Savoie maître de sa subsistance et de sa retraite. On raconte que dans cette journée les régiments des gardes, inondés de pluie et transis de froid, laissèrent échapper contre le cardinal des imprécations qui l'étonnèrent beaucoup : mais, dès que le soleil reparut, ces mêmes hommes trouvant à Rivoli un logement agréable, commode et bien fourni, portèrent gaîment dans leurs quartiers la santé de leur grand général; ce qui lui servit d'enseignement sur les habitudes du soldat.

Le duc de Savoie, renfermé dans Turin, n'opposa aucune résistance, et ne voulut pas recevoir les messages que le cardinal lui adressait. Pendant qu'il s'y fortifiait, dans la pensée qu'on viendrait assiéger sa capitale, l'armée du roi alla investir Pignerol. Cette ville, qui ouvrait un nouveau passage par les Alpes, fut prise presque aussitôt qu'attaquée [23 mars]. La citadelle ne tint que sept jours de plus, et l'officier qui y commandait capitula la veille de Pâques, sous la condition qu'il n'en sortirait qu'au lever du jour suivant, après avoir communié. On eut soin, durant la nuit, d'avancer de plus d'une heure l'horloge de la ville, parce qu'on savait que le duc de Savoie se disposait à venir la secourir. La garnison sortit en effet le matin, et prit la route de Turin [31 mars]. A mi-chemin, elle se trouva en face du duc de Savoie qui, emporté de colère, la fit tailler en pièces par ses troupes. Bien en prit au gouverneur d'être resté en arrière pour quelques arrangements ; ce retard lui sauva la vie qu'il alla terminer en France.

Cette action éclatante, et qui avait coûté si peu, fut reçue dans le royaume avec grand applaudissement, et produisit un puissant effet dans les cours étrangères. Elle réparait la faute qu'avait commise Henri III, cinquante-six ans auparavant, en rendant au duc de Savoie une place de telle importance ; elle annonçait une ferme résolution de procéder sans ménagement et sans faiblesse à l'exécution des desseins qu'on avait conçus. Cependant il ne s'agissait encore que d'une sorte de contrainte exercée contre un débiteur en retard de remplir ses obligations. Car on n'alla pas plus avant ; l'armée se cantonna seulement aux environs de Pignerol, s'emparant de toutes les forteresses qui pouvaient gêner le passage, et l'on fit valoir cette modération comme une preuve de respect pour la princesse de Piémont, sœur du roi. Le fait est qu'on voulait toujours éviter la guerre ; le roi ne la désirait pas ; sa mère s'y montrait ouvertement contraire ; le cardinal de Richelieu lui-même recherchait plutôt une démonstration glo-

rieuse de la puissance qui lui était confiée, que le commencement d'une lutte, alors sans objet utile et sérieux, pour laquelle d'ailleurs il n'avait pas préparé toutes ses alliances; le pape travaillait de son mieux à rapprocher les couronnes; de leur côté, les Vénitiens refusaient de se mettre en campagne avant que toute négociation de paix fût rompue, et les Hollandais, ne se fiant pas plus que de raison à l'attitude hostile que semblait prendre la France, entretenaient volontiers avec l'Espagne la proposition d'une trêve dans les Pays-Bas.

La prise de Pignerol ne pouvait donc amener en ce moment qu'une nouvelle et plus instante médiation du légat Antoine, neveu du pape, pour accorder les différends. Le cardinal le reçut à Pignerol [7 avril] avec toute sorte d'égards, mais ne lui concéda rien. En même temps, il écrivit au roi pour lui exposer l'état des affaires et en laisser la solution à son jugement. Toute sa lettre se réduisait à dire qu'il fallait, ou faire la paix, ou assurer le succès de la guerre en conquérant la Savoie, ce qui ne pouvait être bien exécuté que par le roi lui-même, pourvu qu'il se fût réconcilié avec son frère, et qu'il n'y eût rien de sérieux à craindre du côté de la Champagne. On a vu que le duc d'Orléans avait promis de revenir en France, sans toutefois s'engager à se rendre auprès du roi. Il avait en effet quitté Nancy, après la vérification des lettres-patentes qui augmentaient son apanage, et, arrivé à Troyes [9 février], au lieu d'aller saluer son frère, il passa tout droit à Orléans pour prendre possession de son nouveau gouvernement. Le hasard, ou quelque mauvais conseil, voulut qu'au même moment le roi s'éloignât de Paris. Le duc d'Orléans y courut aussitôt, feignant, après six mois de séparation, une vive impatience de visiter la princesse Marie dont on lui avait annoncé le prochain départ. Il traita assez rudement quelques-uns des conseillers du roi, fit bonne mine au garde des sceaux, et, après cette algarade, il s'en retourna bien vite pour éviter la présence du roi, qui arrivait en toute hâte de Fontainebleau. Le roi s'achemina ensuite [3 mars] vers Troyes,

afin de se tenir prêt, soit à prendre des mesures pour la défense de la Champagne, dans le cas où les Allemands la menaceraient, soit à suivre la route d'Italie. Il y fut accompagné des deux reines et de toute la cour. Là enfin, le duc d'Orléans [18 avril] alla embrasser son frère, à la grande joie de tous les assistants qui en furent touchés jusqu'aux larmes. Il donna gravement son avis sur les affaires d'État, lequel fut qu'il fallait, sans marchander, garder Pignerol et envahir la Savoie. Le roi se résolut donc à marcher de ce côté, renvoyant à Paris le duc d'Orléans, auquel il adressa plus tard un pouvoir pour commander l'armée en Champagne et pour le représenter dans Paris et les provinces voisines. Il écrivit aussi au parlement [23 avril] que toutes les infidélités du duc de Savoie « le forçaient à lui courre sus, afin de punir sa « méconnaissance, et lui apprendre qu'il y a péril d'of- « fenser la couronne très-chrétienne. » Après quoi il se rendit à Dijon, où il eut à statuer [28 avril] sur une sédition dont la ville avait été troublée le mois précédent, ce qu'il fit sans beaucoup de rigueurs, mais avec un déploiement solennel de l'autorité royale. Puis il continua sa route pour gagner Grenoble, où le cardinal de Richelieu était venu l'attendre.

Pendant ce temps rien n'avait été changé à l'état du Piémont. L'armée du roi s'était toujours tenue rassemblée autour de sa nouvelle conquête qu'elle fortifiait de son mieux, ayant en présence le duc de Savoie, le marquis de Spinola et le comte de Colalte, réunis avec une grande partie de leurs forces en deçà du Pô. De part et d'autre on n'avait fait jusque-là que s'observer, et le cardinal n'avait quitté Pignerol qu'après avoir vu Spinola se détacher de l'armée coalisée pour aller remettre le siége devant Casal. Le maréchal de Bassompierre, de son côté, avait précédé six mille Suisses qu'il venait de recruter pour la France et qui devaient faire partie de l'armée destinée contre la Savoie, dont le roi voulait prendre le commandement. En arrivant à Lyon [6 mai], il s'aperçut qu'il s'était fait chez le roi une notable amélioration. Il le

trouva parmi les dames, « galant et amoureux contre sa cou-« tume. » La personne qui avait causé ce changement s'appelait Marie de Hautefort, petite fille de madame de la Flotte, gouvernante des filles de la reine-mère. Bassompierre a le tort de nommer ici à sa place mademoiselle de la Fayette. C'est un anachronisme grave chez un homme qui, en cette partie de l'histoire, devrait faire autorité.

Le roi laissa bientôt les deux reines à Lyon et se rendit à Grenoble, où il tint conseil avec le cardinal et les chefs de l'armée qu'il allait commander. Là le cardinal lui représenta [10 mai] toutes les négociations qui avaient eu lieu pour la paix, et fit résoudre qu'il fallait continuer la guerre. Le roi l'envoya ensuite à Lyon pour qu'il remontrât les mêmes choses à sa mère. Parmi les raisons qui lui servirent à justifier auprès d'elle la résolution prise d'attaquer la Savoie et de garder Pignerol, au risque de laisser prendre Casal, il lui dit que la perte de cette ville, si elle arrivait, ne saurait faire tort à la réputation du roi, qui s'en dédommageait par d'autres conquêtes : « pas plus, ajoutait-il, qu'un homme, qui était « à Paris, ne pourrait être taxé d'impuissance pour ne pas « faire d'enfants à sa femme qui serait à Rome, surtout quand « en même temps il en faisait à une autre, habitant le même « lieu que lui. » Cette comparaison toucha probablement la reine-mère, bien autrement que les discours du garde des sceaux qui inclinait à la paix, et elle parut approuver le parti qu'on avait pris.

Le roi cependant avait hâte de l'exécuter. Aussi ne tarda-t-il pas, sans attendre le retour du cardinal, à faire marcher son avant-garde [13 mai] sous les ordres du maréchal de Créquy. Lui-même le suivit de près avec le maréchal de Bassompierre, et il arriva bientôt devant Chambéry. Après un simulacre de résistance qui coûta la vie à quelques officiers de son armée, les habitants vinrent lui présenter la capitulation qu'ils avaient obtenue de Henri IV trente ans auparavant, le priant de leur accorder les mêmes conditions, et ils lui ou-

vrirent aussitôt [17 mai] les portes de leur ville. La garnison du château demanda seulement à voir le canon, et stipula qu'elle pourrait aller avec armes et bagages rejoindre l'armée du prince Thomas de Savoie. Le roi reçut à Chambéry l'envoyé du légat qui venait encore reprendre les négociations. Il en repartit avec des articles acceptés, refusés, ou corrigés ; et le roi, que le cardinal avait rejoint [23 mai], continua sa marche dans le pays conquis, prenant sur son passage les villes d'Annecy et de Rumilly, et tous les châteaux qui garnissaient la route de Chambéry à Genève. L'armée du prince Thomas de Savoie se tenait à quelque distance de là, fermant l'entrée du Val de la Tarentaise et fortement retranchée dans un bon lieu. Les dispositions furent prises pour l'attaquer. Mais le prince ne voulut pas en venir aux mains, et se retira en toute diligence vers le Val-d'Aost. Le roi le suivit à travers les vallées et les montagnes, s'empara du passage par lequel la Savoie communique avec le Piémont au pied du petit Saint-Bernard, le garnit de soldats et de retranchements; puis, laissant l'ennemi au delà de cette limite, il revint presser le siége de Montmélian et recevoir la soumission de la Morienne ; de sorte qu'en peu de jours, et avec plus de marches que de combats, il se trouva [juin] maître de toute la Savoie depuis le voisinage de Genève jusqu'au Mont-Cenis.

Maintenant il s'agissait de pousser plus avant et de se porter avec des forces considérables au secours de Casal, principal objet de l'entreprise et dont on s'était fort écarté. Pour cela l'armée commandée par le roi devait passer le Mont-Cenis, pendant que les troupes qui gardaient Pignerol s'achemineraient à sa rencontre. Mais cela ne pouvait se décider encore qu'avec l'approbation de la reine-mère, qui refusa de s'avancer jusqu'à Grenoble pour en conférer avec son fils. Le roi fut donc obligé [16 juin] de retourner à Lyon, où sa mère était restée avec le garde des sceaux, à qui l'on attribuait peu de bonne volonté pour le succès de la guerre. Cependant il fut résolu en cette ville, où le cardinal n'avait pas voulu laisser

aller le roi seul, que l'on poursuivrait ses avantages, mais que le roi assisterait seulement au passage de ses troupes pour leur faire croire qu'il allait se mettre à leur tête, et qu'il resterait en Morienne tandis que le cardinal irait commander à sa place. Pour justifier encore le séjour du roi dans la Morienne, il fallut que son médecin donnât par écrit un avis portant qu'il n'y avait là aucune insalubrité.

En conséquence le roi repartit pour la Savoie et vint s'établir à Saint-Jean de Morienne, pendant que l'avant-garde de l'armée, sous les ordres du duc de Montmorency et du marquis d'Effiat surintendant des finances, qui pour cette fois avait pris le harnois de guerre, passait le Mont-Cenis [6 juillet] et descendait à Saint-Ambroise sans trouver d'ennemis. La destination de ces troupes était d'aller rejoindre l'armée de Pignerol, qu'une longue inaction, l'ennui, les maladies, avaient considérablement diminuée, et qui s'avançait de son côté conduite par le maréchal de la Force. Le duc de Savoie était enfermé dans Veillane avec quinze mille hommes, et le chemin de l'armée était en vue de cette ville. Quand le duc crut trouver le moment favorable, il fit sortir ses troupes qui engagèrent le combat. Les Français [10 juillet] l'acceptèrent avec ardeur, excités par l'exemple de leurs deux généraux qui s'y portèrent de leur personne aussi vaillamment que le moindre des soldats. Les gens du duc de Savoie furent rejetés dans leurs remparts avec une perte de mille morts. Trois cents prisonniers, parmi lesquels était un général qui portait le nom de Doria, et dix-sept drapeaux enlevés sur l'ennemi, furent envoyés au roi. « Jamais, disent les Mémoires de Richelieu, « il ne se fit une plus belle action, bien que peut-être avait-on « entrepris ce passage avec moins de considération qu'il ne « fallait. » Le duc de Montmorency et le marquis d'Effiat en partagèrent la gloire. « Le premier y fit merveille, suivant les « mêmes Mémoires, son ambition l'ayant porté jusqu'à ce « point qu'il se trouva le premier mêlé dans l'escadron qu'il « attaqua. »

Jamais aussi action d'éclat ne vint plus à propos ; car le découragement était partout. Ces pourparlers de paix, ces hésitations continuelles, ces longs séjours en des postes qu'il fallait garder, la répugnance du roi à paraître en tête de son armée, les efforts faits par la reine-mère pour le retenir, toutes ces choses dégoûtaient la noblesse et les soldats, incapables surtout de patience. Ce succès les ranima. Les troupes qui avaient combattu à Veillane, jointes à celles du maréchal de la Force, s'avancèrent par le pays sous la conduite des trois généraux, entre les montagnes et l'armée de Savoie qui gardait les rives du Pô, et s'emparèrent de Saluces [20 juillet] sans être autrement troublées par l'ennemi. Le duc de Savoie, qui n'avait pu secourir cette ville, se tenait à cinq lieues de là, enfermé dans Savillan. Il paraît que la douleur de ce dernier échec fut trop rude pour ses forces, usées par une longue vie qu'avaient remplie toute entière les tourments de l'ambition. Charles-Emmanuel, dont la pensée s'était toujours occupée de mille projets pour agrandir sa puissance, mourut [26 juillet] à soixante-dix-huit ans, en présence d'une armée victorieuse qui occupait la moitié de ses États.

Cependant le roi était demeuré à Saint-Jean de Morienne, mal portant et peu disposé à conquérir. Le garde des sceaux qu'il avait mandé près de lui et qui, sous prétexte de son âge et de sa mauvaise santé, n'avait pas voulu venir au delà de Grenoble, lui rendait compte chaque jour de quelques accidents survenus dans le royaume qui réclamaient sa présence ; de plus il s'inquiétait toujours du mauvais air qu'on respirait en Savoie, refusant de croire les médecins sur leur parole ; ce qui ne l'empêchait pas d'adresser au cardinal les plus fortes assurances de dévouement et de respect. « Car les dévots, disent les Mémoires de Richelieu, savent donner de belles paroles comme les autres, avec cette différence qu'il y a plus de déguisement chez eux et qu'on le connaît moins parce qu'on s'y fie davantage. » Tout cela fit qu'on se contenta de préparer un nouveau corps de troupes qui devait passer en

Piémont, commandé par le maréchal de Schomberg, et que le roi [23 juillet] reprit le chemin de France. Les généraux, suivant cet exemple, allèrent passer leur temps à Grenoble. Le cardinal resta le dernier en Savoie afin de pourvoir aux ordres les plus pressés, et vint ensuite [22 août] rejoindre le roi à Lyon.

Ainsi la guerre avait changé de caractère. Ce n'était plus une entreprise royale, menant à sa suite toute la noblesse de France et transportant la cour dans les camps. C'était une campagne de généraux sans ardeur et sans espérances, où le devoir seul pouvait retenir chacun à son poste. Aussi les dépêches du duc de Montmorency ne parlèrent-elles bientôt que de maladies et de désertions. D'ailleurs il était arrivé une fâcheuse nouvelle qu'on ne pouvait plus longtemps cacher à l'armée. Les Allemands s'étaient emparés [18 juillet] de Mantoue, et avaient mis hors de la ville le duc, le prince son fils et le Maréchal d'Estrées, envoyé de France à cette cour. Ce n'était pas le comte de Colalte, général des troupes impériales, mais bien deux colonels chargés du commandement en son absence, qui avaient exécuté cet exploit avec une incroyable facilité. Le reproche en tombait sur les Vénitiens, que toutes les instances du roi et l'activité du comte de Candale, général dans leur armée, n'avaient pu décider à secourir la ville, et sur la négligence du duc de Mantoue qui, pendant une longue suspension d'armes, n'avait rien fait pour la mettre à l'abri d'une surprise. Mais les partisans de la paix faisaient valoir auprès du roi cette perte comme un commencement de mauvaise chance.

C'était une raison de plus pour marcher résolument au secours de Casal sérieusement assiégé depuis deux mois. Mais on éprouvait déjà l'embarras d'envoyer des ordres au loin, et quoiqu'on s'en remît volontiers à ce que feraient les trois généraux qui commandaient dans le Piémont, ceux-ci ne pouvaient agir avec un oubli complet de leur dépendance. Tout ce qu'ils purent faire, fut de gagner peu à peu du terrain, sans rien exposer de celui qu'ils laissaient derrière eux. Ils s'éten-



dirent ainsi jusque sur la rive du Pô, prenant Villefranche, Poncalier et Carignan. Devant cette dernière ville les ennemis avaient fortifié la tête du pont qui traversait le Pô; cet ouvrage qu'on avait laissé terminer fut vaillamment emporté [6 août]; les chefs et l'armée renouvelèrent dans cette action la gloire qu'ils avaient acquise à la journée de Veillane. Peu de jours après [15 août], les troupes que le maréchal de Schomberg devait conduire en Piémont, descendirent dans le pays et assiégèrent Veillane, qui se rendit plus tôt [27 août] que n'aurait pu le faire croire l'ancienne réputation de cette place. Quand les deux armées furent réunies, elles se comptèrent, et ne se trouvant pas assez de forces pour secourir Casal, les généraux acceptèrent [4 septembre] une trêve générale qui leur fut proposée par l'agent du légat. Les conditions en étaient que les troupes de part et d'autre resteraient aux lieux qu'elles occupaient, et que la ville de Casal serait remise en dépôt au marquis de Spinola, qui promettait de la rendre si, dans les quinze jours qui suivraient l'expiration de la trêve, la citadelle, demeurée au pouvoir du comte de Toiras, était secourue par l'armée du roi. Les intelligences secrètement entamées avec le nouveau duc de Savoie, Victor-Amédée, beau-frère du roi, faisaient espérer que, dans cet intervalle, ou la paix serait conclue, ou ce prince s'unirait à la France contre les Espagnols.

Cependant le cardinal de Richelieu était allé auprès du roi à Lyon, et bientôt, à tous les soins que lui donnait une entreprise commencée avec tant d'éclat, maintenant contrariée par mille obstacles et se traînant en d'obscures négociations, vint se joindre un grave sujet d'inquiétude. Le roi, qui depuis quelque temps éprouvait souvent les atteintes de la fièvre, se trouva un jour [25 septembre] si faible et si malade, qu'il pria le père Suffren, son confesseur, de l'avertir quand l'heure du danger approcherait. Les médecins eux-mêmes prirent de l'effroi, et le roi célébra, en se préparant à la mort, le vingt-neuvième anniversaire de sa naissance [27 septembre]. Pen-

dant cinq jours on désespéra de sa vie, et si la douleur des deux reines, comme de tous ceux qui l'entouraient, fut vive et sincère, on ne saurait douter aussi que la pensée de chacun se portât parfois sur les changements que l'on voyait prochains. On rapporte que, dans ce temps d'alarmes, le duc de Montmorency vint offrir au cardinal de Richelieu son assistance et une retraite dans son gouvernement, pour le cas où il ne se croirait pas en sûreté. Mais bientôt le rétablissement du roi [1er octobre] dissipa toutes les craintes, toutes les espérances, que sa maladie avait fait naître, et il n'en resta que le ressentiment des menaces faites, peut-être même des services offerts, à un homme qui ne voulait être ni offensé, ni obligé.

Le péril où s'était trouvé le roi n'avait pas assez duré pour que le cardinal cessât de veiller à ce qui regardait l'Italie. Les ordres étaient donnés pour que, dès l'expiration de la trêve, toute l'armée se portât au secours de Casal. Le duc de Montmorency avait quitté son commandement, le marquis d'Effiat avait été ramené malade; tout reposait donc maintenant sur la maréchal de la Force, mais principalement sur son nouveau collègue le maréchal de Schomberg, chargé en même temps du commandement militaire et du pouvoir de traiter avec l'ennemi, selon les conditions dont il avait le secret. On fit venir de Champagne le maréchal de Marillac avec de nouveaux régiments pour renforcer les troupes campées au Piémont. Bien qu'il fallût attendre, ce qui n'est pas de l'humeur des Français, comme il y avait un jour fixé pour en venir aux mains, tout le monde patientait assez gaîment. Car il semblait que le lendemain du jour où la trêve finirait allait apporter occasion de se signaler. Tout l'intervalle fut rempli par des préparatifs de guerre et des négociations de paix. On débattait des articles en Allemagne comme en Italie; il s'en rédigeait même à Madrid; mais on n'en arrêtait aucun.

Et pourtant la trêve touchait à sa fin. Lorsqu'elle fut terminée, l'armée [17 octobre] se forma en trois corps, que se partagèrent les trois maréchaux, de la Force, de Schomberg

et de Marillac. On laissa plusieurs détachements dans les places conquises, et l'on s'achemina, de Saluces où était le rendez-vous général, par la rive droite du Pô, sur la route de Casal. Un des premiers bourgs que l'armée rencontra [19 octobre] était Cerisoles, dont le glorieux souvenir paraissait de bon augure. Au lieu d'ennemis, ce furent des négociateurs qui vinrent au-devant d'elle. Ils apportaient aux généraux [20 octobre] un traité conclu à Ratisbonne, entre l'ambassadeur de France et les ministres de l'empereur. Mais comme le débat qu'il s'agissait de vider était avec l'Espagne, le maréchal de Schomberg prit sur lui de ne pas s'arrêter, et, six jours après cette notification de la paix [26 octobre], l'armée arriva devant Casal, à la vue des Espagnols fortement retranchés autour de la ville. Sans plus tarder on résolut de les attaquer. Les troupes prirent leurs positions devant l'ennemi. Les approches se firent par l'échange de quelques mousquetades. Le signal du combat fut donné, et les Français se portant en avant reçurent sans faiblir la première décharge de l'artillerie opposée. Les rangs des deux armées allaient se joindre et se heurter, quand tout à coup on vit sortir des retranchements un cavalier agitant un mouchoir blanc au bout d'un bâton, qui s'élançait entre les combattants et arriva jusqu'au maréchal de Schomberg. Ce cavalier, bien connu depuis longtemps de toute l'armée, était un officier de guerre au service du pape, que le nonce de Sa Sainteté avait employé pour porter ses premières paroles de médiation, et qui, un an durant, n'avait cessé de courir d'un camp à l'autre, accrédité partout comme courtier de propositions et messager de réponses. En cette qualité, il abordait librement les généraux d'armée et les souverains. Il avait vu plusieurs fois le roi de France et semblait rechercher surtout l'affection du cardinal de Richelieu. On le nommait Giulio Mazarini.

Mazarini venait annoncer que les Espagnols accordaient tout ce qui avait été demandé par les généraux dans les pourparlers précédents; qu'ils offraient de quitter la ville, et de la

remettre, pour le duc de Mantoue, à un commissaire de l'empereur qui s'en retirerait dès que l'investiture aurait été donnée au duc. Les Français, de leur côté, devaient sortir de la citadelle, et la place ne serait plus gardée que par les troupes du pays. Aussitôt après ces opérations, les deux armées prendraient chacune leur route pour s'en éloigner. Cette convention aurait été trop honorable pour les généraux du roi, si elle eût été faite avec le marquis de Spinola. Mais ce vieux capitaine, qui avait mené tant de siéges et de combats, était mort un mois auparavant [23 septembre], le cœur brisé de voir sa vieillesse se perdre dans une entreprise toujours contrariée, et se plaignant hautement qu'on lui eût ravi l'honneur. Le vainqueur de Breda ne voulut pas rendre le dernier soupir dans une ville qu'il faudrait livrer ; il se fit porter hors de Casal pour mourir dans un village.

En vertu de cette convention, les Espagnols sortirent de Casal, et se dirigèrent le plus lentement qu'ils purent vers le Milanais. Il fallut, pour occuper la ville, improviser une garnison de Montferrins, où se glissèrent bon nombre de Français. Mais bientôt [novembre], sur le prétexte ou par le motif de plusieurs contraventions à ce qui avait été stipulé, le maréchal de Marillac conduisit dans Casal plusieurs régiments auxquels il confia la garde de la ville et de la citadelle. Le comte de Toiras, qui depuis deux ans y commandait, ne voulut pas y demeurer plus longtemps, et se regarda comme délivré de cette longue prison. Après quoi l'armée retourna sur ses pas, réglant sa marche sur celle des Espagnols et des Allemands. Il arriva même que dans sa route elle eut nouvelle d'une attaque dont les Espagnols la menaçaient. Le maréchal de Marillac les fit prévenir qu'il allait séjourner vingt-quatre heures au lieu où il était, et ce temps passé, il fit écrire sur les registres du bourg voisin, que les Français avaient attendu tout un jour leurs ennemis. Puis on s'occupa d'envoyer des vivres à Casal ; le duc de Savoie s'y prêta, moyennant qu'on n'entreprendrait plus rien contre ses États. Il fut convenu avec

les généraux de l'empereur et de l'Espagne, que les régiments entrés dans Casal en sortiraient aussitôt que toutes les places du Montferrat seraient évacuées; ce qui fut exécuté avec assez de bonne foi, sauf qu'on laissa [5 décembre] dans la citadelle quatre cents soldats cachés dans les caves. Ainsi le Montferrat fut soulagé de ses ennemis et de ses libérateurs ; l'armée du roi prit ses positions dans le Piémont, et l'on attendit l'effet des négociations entamées de tout côté pour l'exécution de la paix générale qui venait d'être conclue.

Nous avons vu qu'il y en avait eu un traité, signé à Ratisbonne et envoyé en Italie, avant la convention réglée sur les lieux par l'entremise du sieur Mazarini. C'était pour toute autre cause que s'était formée une diète en cette ville. Le but de cette assemblée était d'arrêter les progrès de la puissance impériale, devenue intolérable même aux catholiques qui l'avaient aidée, et sur lesquels maintenant elle pesait après s'y être appuyée. Le cardinal de Richelieu avait envoyé à Ratisbonne un ambassadeur, le sieur Brulart de Léon, avec le père Joseph capucin. Leur mission publique était de justifier, aux yeux des électeurs de l'Empire, l'intervention de la France en faveur du duc de Mantoue, et de leur faire connaître les dispositions du roi pour la paix, moyennant de justes conditions. Leur charge secrète était d'exciter les électeurs, catholiques et protestants, à se roidir contre les volontés de l'empereur, à exiger qu'il licenciât son armée et qu'il dépouillât du commandement son général victorieux, enfin à lui refuser l'élection de son fils comme roi des Romains. Les deux envoyés de France réussirent assez bien dans la partie tant soit peu perfide de leurs instructions; mais, pour gagner les électeurs, ils avaient besoin de se montrer faciles sur l'accord du différend survenu en Italie ; car on ne pouvait en même temps obliger l'empereur à désarmer et lui laisser sur les bras une guerre. C'est ce qui les décida surtout à signer un traité de paix deux jours avant l'expiration de la trêve en Italie [13 octobre], et c'était cet acte, dressé en Allemagne, qu'on avait

présenté aux généraux de l'armée française pour arrêter leur marche sur Casal; car il y était dit qu'aussitôt la notification qui en serait faite aux belligérants, toutes hostilités cesseraient. Le maréchal de Schomberg n'en avait cependant tenu aucun compte, ce qui prouve qu'il avait le mot du cardinal. Car celui-ci, en apprenant la conclusion du traité, feignit une grande colère contre les négociateurs, déclara ne pouvoir l'exécuter tel qu'il était, et demanda qu'il y fût changé plusieurs clauses. Ainsi, moyennant un désaveu, dont ni l'ambassadeur, ni le père Joseph son conseiller, n'eurent rien à souffrir, le roi regardait le traité de Ratisbonne comme non avenu, et, après la restitution de Casal opérée, tout restait à refaire avec l'empereur comme à régler avec l'Espagne. Le cardinal, en se récriant beaucoup sur l'audace des agents qui avaient outrepassé leur pouvoir, les excusa auprès du roi par ce motif, « qu'ayant appris la maladie et l'extrême danger où « la cour l'avait vu, ils avaient cru devoir traiter selon l'état « où la perte d'un si grand monarque mettrait la France, et « non selon la puissance que sa vie conservait au royaume. » Il n'y avait véritablement pas de colère qui pût tenir contre une telle justification.

Pendant que ces choses se passaient, le roi convalescent quittait Lyon [19 octobre] pour retourner à Paris; mais il y rapportait des sentiments bien différents de ceux avec lesquels il en était parti. Durant ces tristes journées qu'il avait passées à Lyon entre la vie et la mort, se préparant à quitter le monde en chrétien, demandant à chacun le pardon du mal qu'il avait pu faire, sa mère et sa femme lui avaient prodigué leurs soins; il avait été touché de leur douleur, et il semblait qu'à ce moment il eût découvert, dans le cœur de sa compagne, des trésors de tendresse dont il ne s'était pas encore douté. Ces épanchements de deux jeunes époux, qui ne s'étaient regardés jusque-là qu'à travers la crainte et le soupçon, amenèrent naturellement des explications sur le passé. La reine-mère y mêla ses plaintes, et il fut à peu près convenu qu'aucun des

trois n'avait eu tort, que leurs querelles venaient d'ailleurs, que le cardinal de Richelieu, en un mot, était l'auteur de toutes les divisions, de toutes les défiances. Il pouvait bien y avoir là quelque vérité ; c'était affaire domestique dont le jugement appartenait aux intéressés. Mais on voulut étendre ce blâme aux affaires d'État, qui ne devaient pas être du ressort des mêmes passions. Quoi qu'il en soit, il paraît que la disgrâce du cardinal avait été demandée et promise lorsque la cour s'éloigna de Lyon : l'époque seule en était différée jusqu'au temps où la guerre qu'il avait commencée serait terminée par une paix qui fût acceptable.

Tout ce que put faire le roi pour son ministre fut de l'engager à se mettre bien avec sa mère. Celle-ci, se croyant sûre de son triomphe, prit sur elle de dissimuler ses ressentiments et de paraître sensible aux empressements du cardinal. Il fit tout le voyage avec elle, descendant la Loire depuis Roanne jusqu'à Briare sur le même bateau, « en grande privauté, » comme dit Bassompierre. En arrivant à Paris, il sembla que chacun voulût prendre son poste pour l'action qui allait s'engager. Le garde des sceaux se mit en retraite au couvent des Carmélites, rue Notre-Dame-des-Champs. La reine-mère s'enferma dans le Luxembourg où elle ne vit personne. Le cardinal de Richelieu se logea au petit Luxembourg que la reine-mère lui avait vendu. Le roi s'était arrêté à Versailles ; mais il fit préparer son logis dans l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre, rue de Tournon ; de sorte que tous les personnages ayant part à la querelle se trouvaient réunis sur un même point.

L'engagement commença le jour même [9 novembre] où le roi vint de Versailles à Paris. La reine-mère avait trop longtemps étouffé sa colère pour ne pas être pressée de la répandre, quand elle touchait au terme de la patience qu'on lui avait imposée. A peine son fils fut-il auprès d'elle qu'elle le somma de sa parole. Sa haine se partageait alors entre le cardinal et la nièce de celui-ci qui lui servait de dame d'atours, et l'expulsion de madame de Combalet devait être le signal de la

disgrâce qui frapperait son oncle. Le roi pria sa mère de différer encore, et lui promit de l'écouter bientôt plus à loisir. Le lendemain en effet [10 novembre], la mère et le fils étaient de bonne heure en conférence secrète au Luxembourg, lorsque le cardinal de Richelieu vint frapper à la porte du cabinet. Comme il la trouva fermée, il se dirigea par une autre issue qui menait à l'oratoire de la reine, et il apparut tout à coup au milieu de l'entretien. « Le voici ! » s'écria le roi tout éperdu. « Vous parliez de moi ! » dit froidement le cardinal.

Revenue d'un premier étonnement qui l'avait réduite au silence, la reine éclata en reproches et en injures contre le cardinal. C'est tout ce qu'on peut dire, avec quelque certitude, de cette conversation que beaucoup d'historiens ne se sont pas fait faute de vouloir raconter. Ce qu'il y a encore de constant, c'est qu'après une scène aussi orageuse, il ne parut rien qui pût instruire la cour de ce qui s'était passé. Le cardinal accompagna le roi au sortir du Luxembourg, et, le soir même, le duc d'Orléans, qui s'était tenu jusque-là malade et retiré dans son logis, étant venu visiter son frère, le roi lui présenta le cardinal en le priant de l'aimer comme un de ses bons serviteurs. « Personne, s'il faut en croire Bassompierre, « même parmi les plus intéressés, n'avait eu le moindre « soupçon » de cette déclaration violente, après laquelle il fallait de toute nécessité ou que le cardinal succombât, ou qu'il prît une éclatante revanche.

Le jour suivant, on apprit au lever du roi [11 novembre] que la nuit lui avait apporté quelque nouveau dessein. Il avait dit la veille qu'il resterait à Paris; le matin il ordonna son départ pour Versailles. Alors on commença à se demander quelle pouvait être la cause de ce changement. Chacun l'expliquait suivant ses appréhensions ou ses désirs. Le bruit de la disgrâce du cardinal prit bientôt le dessus, lorsqu'on sut que le garde des sceaux était allé du même côté que le roi. Il paraît même que le cardinal laissa voir, ou affecta de montrer quelques préparatifs qui annonçaient l'intention de s'éloigner

au plus vite. La foule se rua au Luxembourg et le cardinal monta en voiture, mais pour aller à Versailles.

Malgré tout ce qu'on en a écrit, rien ne prouve que le cardinal se soit cru perdu, et qu'il ait fallu beaucoup de conseils pour l'engager à ne pas abandonner la partie. Si le départ du roi n'était pas concerté avec lui, du moins doit-on penser qu'il en avait été prévenu. Car il avait dans l'intime confidence du roi un homme dévoué à ses intérêts, le chevalier de Saint-Simon, qui, suivant le témoignage des contemporains confirmé par son fils, défendit chaudement le cardinal. Celui-ci, arrivé à Versailles, n'eut presque rien à faire qu'à reprendre possession du roi. Il fallut chercher aussitôt sur qui l'on ferait tomber le ressentiment de tout ce trouble. On avait en quelque sorte sous la main le garde des sceaux, qui attendait tranquillement, dans une maison voisine de Versailles, que le roi l'envoyât chercher pour lui remettre toute l'autorité. Dès le soir, il apprit que le cardinal avait passé l'après-dîner avec le roi, qui, n'ayant pas voulu se séparer de lui, l'avait fait coucher dans une chambre au-dessous de la sienne. Le lendemain matin [12 novembre], il vit arriver chez lui le sieur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État, qui venait lui redemander les sceaux. Prévoyant quelque chose de semblable, il avait écrit d'avance une lettre pour offrir sa démission; il la remit avec les sceaux à l'envoyé du roi. Mais sa surprise fut grande lorsqu'il s'aperçut qu'on ne le tenait pas quitte à ce prix, qu'un exempt l'attendait à sa porte avec des gardes, et qu'il devait se rendre ainsi accompagné à Châteaudun, lieu de son exil. De là le sieur de la Ville-aux-Clercs se rendit à Paris pour annoncer à la reine-mère ce qu'il venait d'exécuter, et, en arrivant au Luxembourg, il le trouva si rempli de monde « qu'il aurait bien voulu, dit-il, ne pas reconnaître les figures, « de peur qu'on ne le questionnât à son retour. » Les nouvelles qu'il apportait se répandirent bientôt et rendirent ce palais désert. Chacun se ressouvint alors de la crédulité empressée qu'il avait montrée la veille, et comme il y a toujours

en France une plaisanterie toute prête contre les mauvais succès, ce jour-là fut appelé « la journée des dupes. »

Mais ce n'était pas seulement à Paris que cette journée devait avoir son lendemain. Michel de Marillac avait un frère maréchal de France, qui servait alors en Italie. On avait la preuve que le maréchal était en correspondance de projets et de sentiments avec le garde des sceaux. Il paraît de plus que le premier acte exigé du roi par la reine-mère était un ordre qui aurait mis toute l'armée sous le commandement de Louis de Marillac. Celui-ci même, avant ce temps, dans quelque contestation qu'il avait eue avec les autres maréchaux, s'était échappé jusqu'à leur faire sentir que ses pouvoirs s'étendraient volontiers plus loin que les leurs. Quoi qu'il en soit, le cardinal voulut que le contre-coup de sa vengeance portât au delà des monts. Briser le bâton d'un général à la tête de son armée était chose qui ne pouvait manquer de lui sourire. En conséquence, une lettre du roi partit pour l'Italie, enjoignant au maréchal de Schomberg, en qui le ministre avait toute confiance, de mettre sous bonne garde son collègue. Ce message trouva les trois maréchaux réunis à Folizzo [20 novembre] et habitant la même maison. Peu s'en fallut que la lettre ne fût ouverte en présence de celui qu'elle intéressait si fort. Car le hasard fit que, ce jour-là, le commandement général, pour lequel chacun avait son tour, appartenait au maréchal de Marillac. Les troupes qu'il avait amenées de Champagne, et dont les chefs lui étaient tous affectionnés, formaient plus que la moitié de l'armée. Il y avait donc besoin de grandes précautions pour exécuter l'ordre du roi. Le maréchal de Schomberg fit venir tous les capitaines aux gardes, et entra avec eux dans l'appartement du maréchal de Marillac qui achevait son dîner. En sortant de table, il trouva toute cette compagnie dans sa chambre, et, comme c'était l'heure de tenir conseil, il invita les officiers à se retirer. Alors on lui montra la lettre arrivée de Paris, où ce qui le concernait était écrit en marge de la main du roi. Il ne fit aucune résistance et protesta noblement

de sa fidélité pour la reine-mère, d'où lui venait sans doute ce malheur. Il resta prisonnier quinze jours dans son logis gardé par six officiers, et il partit ensuite pour la France où il fut enfermé à Sainte-Menehould.

Les sceaux furent donnés à Charles de Laubespine, marquis de Châteauneuf, qui avait déjà rempli avec honneur plusieurs ambassades, et le président Nicolas Lejay eut la charge de premier président au parlement de Paris, vacante depuis sept mois. L'emploi que le dernier laissait servit à récompenser les bons soins d'un conseiller du duc d'Orléans, Lecoigneux, qui travailla de son mieux à réconcilier ce prince avec le cardinal, quand il fut bien reconnu qu'on ne pouvait le renverser. Pour la reine-mère, elle persévéra dans sa haine ; elle fit sortir de sa maison tous les parents et toutes les créatures du cardinal. Après avoir tenté inutilement sa ruine, la conduite qu'elle tenait semblait un continuel défi de lui rendre la pareille. Richelieu l'accepta.

LIVRE DIXIÈME

CHAPITRE I

Le cardinal se prépare à lutter contre la reine-mère. — Le duc de Montmorency et le comte de Toiras maréchaux de France. — Le duc de Vendôme sort de prison. — Le cardinal gagne le duc d'Orléans. — La comtesse du Fargis éloignée de la reine régnante. — Retour de la duchesse de Chevreuse. — Marie de Hautefort s'entend avec la reine. — Nouvel éclat du duc d'Orléans. — Voyage du roi à Compiègne. — Délibération au sujet de la reine-mère. — Résolution prise de l'éloigner. — On la laisse sous garde à Compiègne. — Le duc d'Orléans essaie de former un parti. — Il passe en Lorraine. — Déclaration du roi contre les adhérents de son frère. — Différend avec le parlement de Paris. — Requête du duc d'Orléans contre le cardinal. — La reine-mère refuse de quitter Compiègne. — Manifeste du duc d'Orléans. — La reine-mère s'échappe de Compiègne et passe en Flandre.

[1630-31]

Avant de savoir ce que deviendraient les projets où la France était engagée, et de quelles résolutions elle serait désormais capable dans les affaires de l'Europe, avant qu'on pût faire quelque compte de son alliance, de ses promesses et de ses menaces, il fallait voir d'abord qui l'emporterait à la cour, de la reine Marie de Médicis, ou du cardinal de Richelieu.

Toute la marche de la politique semblait suspendue par ce débat. Le mécompte que les ennemis du cardinal venaient d'éprouver à la « journée des dupes » n'avait cependant rien décidé. Le parti de la reine-mère avait perdu, il est vrai, tout le fruit d'un grand éclat; on lui avait ôté deux de ses appuis, au conseil et dans l'armée : mais enfin les paroles de guerre étaient jetées; d'un côté on s'était avancé jusqu'à ne plus garder de ménagements; de l'autre, où semblait se porter le roi, il y avait à savoir ce qu'on pourrait lui faire oser contre une mère. Le cardinal s'occupa d'arranger en quelque sorte sa partie. Le garde des sceaux, choisi de sa main, lui était dévoué. Il pouvait espérer que le premier président Lejay lui saurait gré, au moins pour quelque temps, de son élévation récente. Il voulut, sinon récompenser, au moins honorer deux chefs qui s'étaient distingués dans la guerre d'Italie et les empêcher de prêter l'oreille aux mécontents. Le duc de Montmorency et le comte de Toiras furent nommés en même temps [19 décembre] maréchaux de France. Le premier était d'un rang qui ne paraissait pas s'élever par cet emploi. Aussi les lettres de promotion furent-elles différentes pour les deux maréchaux. L'un semblait accepter la charge qui était accordée à l'autre. Pour montrer la bonne intelligence qu'il maintenait avec le prince de Condé, le cardinal servit de parrain [23 décembre] à son second fils, Armand prince de Conti, dont la duchesse de Montmorency fut marraine.

Il voulut montrer aussi qu'il savait pardonner. Quatre ans et sept mois auparavant, deux fils de Henri IV avaient été privés de leur liberté par son conseil. L'un d'eux, Alexandre, grand-prieur de France, était mort [février 1629] en prison. César, duc de Vendôme, restait encore enfermé au château de Vincennes, bien que, sur la promesse qui lui avait été faite d'une abolition, il eût signé de sa main une ample confession de tous ses torts. L'abolition avait été en effet accordée [février 1627], et il lui avait fallu subir en outre, deux ans plus tard [mars 1629], l'humiliation d'un interrogatoire

devant les magistrats, pour obtenir qu'elle fût enregistrée au parlement. Mais tout cela ne lui avait pas ouvert les portes de Vincennes. Il y avait gagné seulement la consolation d'y voir sa femme et ses enfants. Le roi n'avait voulu lui faire grâce que du procès et de la condamnation qui pourrait en résulter, se réservant de le garder prisonnier tant qu'il le jugerait utile au repos de son État. Ses deux fils, les ducs de Mercœur et de Beaufort, avaient depuis noblement plaidé la cause de leur père, en combattant, tout jeunes qu'ils étaient encore, dans les rangs des volontaires au siége de Veillane et à la journée de Carignan. Le cardinal jugea qu'en faisant cesser maintenant cette longue captivité, il en rejetterait toute la rigueur sur la reine-mère, dont l'influence semblerait avoir jusque-là contrarié sa bonne volonté. Ce fut son beau-frère, le marquis de Brézé, qui alla [30 décembre] surprendre le duc de Vendôme par l'heureuse nouvelle de sa délivrance. Le prince fut si pressé d'en profiter, qu'il partit sur-le-champ dans le carrosse du capitaine des gardes, et qu'il oublia, dit-on, de laisser à ses gardiens des marques de sa libéralité. Il paraît qu'on avait mis à sa liberté la condition d'en jouir hors de France. Car deux mois après il était en Hollande, cherchant quelque occasion de se distinguer à la guerre, sous les ordres du prince d'Orange.

Nous avons vu que le cardinal avait pris soin de regagner le duc d'Orléans. C'était, à ce qu'il paraît, chose assez facile, mais qui n'avait pas de durée. Il ne s'agissait pour cela que de satisfaire ses conseillers, et ceux-ci se chargeaient de calmer toutes ses fougues, d'en faire, du jour au lendemain, un fils indifférent, un frère soumis, un amant oublieux. L'un de ces conseillers, le président Lecoigneux, avait déjà reçu le premier à-compte du marché, et on lui faisait espérer encore un chapeau de cardinal. L'autre, le sieur de Puylaurens, avait évalué sa complaisance au prix d'un duché, et on lui avait avancé cinquante mille écus pour le mettre en état de l'acquérir. Mais on en vint bientôt à chicaner sur l'exécution de cet honnête

contrat. Il se trouva une femme qui menaça le futur cardinal d'un procès scandaleux. Le sieur de Puylaurens, qui s'était déjà presque accommodé du duché d'Anville, rencontra dans cette affaire des difficultés imprévues. Le traité ne tint donc pas longtemps. Le cardinal en fut pour ses arrhes, en échange desquelles il ne reçut qu'une promesse faite par le duc d'Orléans à son frère, « d'aimer, assister et protéger en tout temps « le ministre qu'il jugeait utile à son service. »

Le cardinal n'avait peut-être ni grand espoir, ni grande envie, qu'il tînt parole. Mais, dans le premier moment d'une rupture ouverte avec la reine-mère, c'était quelque chose que de montrer ce fils, pour lequel on l'accusait de préférence, jurant amitié à l'homme qu'elle poursuivait de sa haine. Elle se trouva donc réduite à ses propres forces et à son conseil de femmes, plus capables d'exciter sa passion que de la servir. Pour se mettre tout à fait en règle, le cardinal voulut faire les avances d'une réconciliation ; il y employa le confesseur de la reine et le cardinal Bagni, nonce du pape. Il s'agissait simplement d'obtenir d'elle qu'elle consentît à se trouver avec le cardinal dans le cabinet du roi, à l'heure où l'on délibérait sur les affaires de l'État. Refuser, c'était avouer qu'on pouvait se passer d'elle, ou priver le roi de ses avis. Les négociateurs réussirent à lui faire recevoir deux fois chez elle le cardinal. Ces entrevues se passèrent avec aigreur, et décidèrent pourtant la reine-mère [27 décembre] à paraître dans le conseil. Il se trouva que, ce jour-là même, les résolutions qu'il y avait à prendre étaient contre sa belle-fille.

Anne d'Autriche, qui avait toujours vécu en commerce assez froid avec la reine-mère, s'était rapprochée d'elle à Lyon, et les dispositions où elle avait vu le roi lui avaient fait croire qu'elle pouvait sans péril s'associer à ses ressentiments. Elle était entretenue dans ces idées par sa dame d'atours, la comtesse du Fargis, à qui les affaires d'amour ne suffisaient pas pour occuper son activité, et qui s'était remis en tête la vieille pensée du mariage entre la reine et le duc d'Orléans, pour le

cas où le roi mourrait. Comme elle était le lien de la cabale formée entre les amis des deux reines, le cardinal jugea convenable de l'éloigner, et ce fut là ce qu'on décida en présence de la reine-mère. Il fut arrêté aussi qu'on obligerait l'ambassadeur d'Espagne à demander ses audiences pour visiter la reine régnante, chez laquelle il avait pris l'habitude d'entrer à toute heure, comme un familier de la maison. Quoiqu'on eût mis des formes honorables à l'expulsion de la comtesse, la reine n'en montra pas moins un vif chagrin. Pour l'apaiser, on permit, quelque temps après, à la duchesse de Chevreuse de revenir à la cour, ce qui fit dire alors « qu'on l'avait rap- « pelée tout exprès pour donner plus de moyens à la reine de « faire un enfant ; » et le curieux document appelé « Journal « de Richelieu, » qui rapporte ce propos, ajoute avec indignation que c'était là « une pensée diabolique. » Quoi qu'il en soit, cette dame parut être dans le meilleur accord avec le cardinal; l'amie absente fut oubliée, et quand plus tard on surprit des lettres écrites de Lorraine par la comtesse, qui la rendaient doublement coupable de tort conjugal et de crime d'État, il ne se trouva plus personne à la cour pour la défendre. La place de dame d'atours, que sa retraite laissait vacante, fut donnée à la grand'mère de Marie de Hautefort, qui, pour cet emploi, quitta le service de la reine-mère. Cet arrangement faisait que, quoi qu'il arrivât, la jeune fille, pour laquelle le roi avait montré du goût, ne lui serait pas enlevée. La reine régnante en fut, dit-on, irritée au point de dire « qu'elle ferait couper le nez à sa fille d'honneur. » Mais celle-ci désarma sa colère par mille prévenances, et surtout en promettant de lui raconter fidèlement tout ce que lui dirait le roi. Car il était bien entendu que les exigences de cet amour n'allaient pas plus loin que les plaisirs de la conversation. La conscience du roi se révoltait à la seule pensée « qu'on voulût lui faire aimer les dames tout de bon. »

Pendant tout ce temps le roi habitait Saint-Germain et Versailles. La reine-mère restait à Paris, renfermée avec les

gens de sa cabale, consultant des astrologues, écoutant les avis, ramassant les nouvelles, et laissant échapper à tout instant des paroles de colère ou d'espérance qui étaient soigneusement recueillies. Tandis qu'elle croyait se conduire avec prudence et fermeté, son fils Gaston s'avisa tout à coup de vouloir montrer de l'héroïsme. Il s'éveilla un beau matin tout ému du traitement que l'on faisait à sa mère, et se croyant déshonoré s'il n'y apportait pas remède. Pour cela, il ne trouva rien de mieux que de partir. Il fit demander à la reine-mère les pierreries de sa femme, afin d'en faire de l'argent, disposa toutes choses pour quitter l'hôtel de Bellegarde où il était logé, et, suivi de quinze gentilshommes, il alla surprendre le cardinal de Richelieu dans son hôtel. Là [31 janvier 1631] il lui dit qu'il ne pouvait plus rester son ami, qu'il reprenait sa parole, et qu'il allait se rendre sur-le-champ dans son apanage où il saurait se défendre. Il monta aussitôt en voiture et prit la route d'Orléans. Une heure après, le roi était à Paris, arrivant de Versailles à toute bride pour défendre son ministre contre tous ceux qui voudraient lui faire outrage. La reine-mère s'empressa de protester qu'elle n'avait rien su de ce projet, «et qu'elle avait failli s'évanouir» quand elle en avait appris l'exécution.

On ne saurait douter pourtant que le départ du duc d'Orléans eût été concerté avec elle; son conseil s'en réjouit comme d'un coup hardi; le cardinal feignit d'en être affligé. Le gentilhomme envoyé par Gaston pour apprendre au roi sa résolution fut reçu avec toute sorte d'égards, et on le chargea de reporter à son maître des assurances bienveillantes. Mais la nouvelle preuve d'affection que le roi venait de donner au cardinal l'encouragea bientôt à faire cesser cette longue incertitude qui tenait en arrêt toute la puissance du royaume. La mère du roi avait parlé en femme irritée, et n'avait rien obtenu. Le frère du roi, après un marché honteux, avait cru produire quelque effet par une escapade, et il ne faisait que céder la place à son ennemi. Il fallait, de toute nécessité, que

la reine-mère, cause de tout ce désordre, se rendît, ou se retirât de la lutte. Le cardinal conseilla au roi d'aller passer quelques jours à Compiègne. Si sa mère l'y suivait, éloignée de sa cabale qui résidait à Paris, elle serait plus facilement ramenée à de meilleurs sentiments; si elle refusait d'y aller, elle abandonnait en quelque sorte sa part du gouvernement pour persister dans une impuissante bouderie. Le roi partit donc pour Compiègne. La reine-mère hésita, prétexta une indisposition, et se décida enfin [17 février] à quitter son palais du Luxembourg.

Lorsqu'on fut à Compiègne, le roi employa tous les moyens, toutes les sollicitations, pour opérer un raccommodement entre sa mère et le cardinal. La reine Marie était réduite à un tel isolement que ces négociations se faisaient avec son médecin appelé Vaultier. Celui-ci, tout étourdi de sa nouvelle importance, se fit fort d'arranger cette difficile affaire. On demandait seulement à la reine-mère qu'elle voulût bien assister au conseil et s'engager par écrit à ne soutenir aucune des personnes qui seraient jugées agir contre l'État. Le refus obstiné qu'elle fit de donner cette promesse prouve que, s'il n'y avait pas beaucoup de raison, au moins y avait-il quelque générosité dans son entêtement. Après avoir tenté inutilement cette voie, le cardinal voulut mettre une sorte de solennité dans la délibération du parti qui restait à prendre. Le conseil fut assemblé [22 février]; le cardinal sembla se faire violence en prenant la parole dans une question où il paraissait le plus intéressé. Il avait fait une ample provision de petits faits, de rapports officieux, de démarches surprises, de paroles imprudemment confiées, qu'on retrouve, avec plus d'obscurité que tout cela n'en avait alors, mais pourtant avec un singulier caractère de vérité naïve, dans le « Journal » que nous avons déjà cité. Il en tirait la preuve « que l'empereur, l'Espagne, « l'Angleterre et la Savoie, maltraités avec justice par le roi, » voulaient prendre leur revanche des succès obtenus contre eux, et encourageaient de leurs instances, soudoyaient de leur

argent, les cabales de l'intérieur. Celle qu'on venait de former, sous le nom des deux reines et du duc d'Orléans, se montrait « bien plus redoutable que ne l'avaient été les « précédentes, quoique sévèrement punies. La laisser conti- « nuer serait donner de la force aux étrangers, qui à leur tour « en rendraient aux perturbateurs; de sorte que le royaume « serait toujours entre deux causes de ruine qui finiraient « par l'accabler ensemble. Il fallait donc ôter toute espérance « aux envieux du dehors et aux factieux du dedans. Tous « ceux qui servaient le roi y avaient grand intérêt. Car le « moindre accident survenant, comme par exemple une ma- « ladie du roi, ils étaient exposés à tomber sur-le-champ sous « la main de leurs ennemis; leur existence même dépendrait « de la miséricorde des femmes, dont le sexe est souvent im- « pitoyable. » Pour éviter ce mal, il ne voyait que cinq moyens : faire avec les étrangers une paix honorable, et qui fût de durée; s'accommoder avec le duc d'Orléans; se réconcilier avec la reine-mère; éloigner le ministre qui leur faisait ombrage; ou bien enfin, chasser les gens qui animaient la reine, et la prier elle-même de quitter pour quelque temps la cour. De ces cinq expédients, le premier était impraticable, le second impossible, le troisième désespéré, le quatrième inefficace; le dernier douloureux, mais utile. En voulant bien se charger de la haine qu'exciterait cette résolution, si elle était prise, le cardinal demandait qu'il lui fût permis de se retirer, aussitôt que par ce coup d'autorité on aurait dissipé les cabales et rétabli le calme dans l'État. Les autres ministres déclarèrent unanimement qu'ils ne trouvaient rien à proposer au delà des cinq moyens qu'avait déduits le chef du conseil, et en laissèrent le choix au roi lui-même sans oser recommander l'un ou l'autre. Le roi se prononça pour l'éloignement de sa mère.

Comme elle était déjà hors de Paris, on jugea que la moitié du chemin était faite, et qu'il fallait la laisser où on l'avait amenée, jusqu'à ce qu'on lui eût fait agréer une autre re-

traite. C'était donc le roi qui devait déloger; il s'y prépara sans bruit, et partit le lendemain [23 février] de bon matin, lorsque toute sa maison et sa femme même étaient encore couchées, laissant au maréchal d'Estrées une instruction écrite, contresignée par le secrétaire d'État Bouthillier, qui réglait tout ce qu'il avait à faire. Huit compagnies des gardes, cinquante gendarmes et cinquante chevau-légers étaient placés sous ses ordres pour prêter main-forte aux volontés du roi. On alla d'abord éveiller la reine régnante, qui fut fort étonnée, en ouvrant les yeux, de voir le garde des sceaux auprès de son lit. Il lui annonça le départ du roi, la résolution prise contre la reine-mère, et la pria de se lever promptement pour aller rejoindre son mari qui l'attendait au couvent des Capucins, près de Compiègne. La reine prit sur elle de faire ses adieux à sa belle-mère, et partit aussitôt. La princesse de Conti, qui avait suivi la cour et qu'on accusait surtout d'entretenir tout ce trouble, reçut à son réveil l'ordre de se rendre sur-le-champ, sans voir la reine-mère ni traverser Paris, dans la terre d'Eu appartenant à sa mère, où elle mourut bientôt. Marie de Médicis, déjà instruite de son sort par sa belle-fille, en fut informée plus amplement par le maréchal d'Estrées. Elle sut qu'il lui était enjoint de rester à Compiègne, qu'elle y devait attendre des nouvelles du roi, que toute tentative pour sortir de la ville rencontrerait l'obstacle d'une garde obéissante. Elle écrivit dans la journée à son fils une lettre touchante, et beaucoup plus douce que son caractère ne semblait pouvoir la dicter. Elle demanda vainement son médecin Vaultier. Ce malencontreux négociateur venait d'être arrêté et mis en prison. Trois femmes de son intimité, les duchesses d'Elbeuf et d'Ognano et la connétable de Lesdiguières, étaient exilées dans leurs terres. L'abbé de Foix, de la même cabale, fut mis à la Bastille; le hasard voulut qu'un chariot qui portait son lit dans cette prison heurtât, près de la Place-Royale, le carrosse du maréchal de Bassompierre. Ce seigneur qui ne paraît guère avoir eu d'autre tort en tout ceci que sa

liaison de vieille date avec la princesse de Conti, fut averti par cette rencontre de ce qui pouvait lui arriver. Le duc d'Épernon lui confirma les nouvelles du jour et lui conseilla de prendre ses précautions. Le maréchal n'en vit qu'une seule qui lui convînt. C'était de brûler environ « six mille lettres « d'amour » qui pouvaient compromettre plusieurs femmes ; et, cela fait, il se mit en route pour aller trouver à Senlis le roi, qui lui fit bon accueil et lui donna ses ordres de service. Le jour suivant, il fut arrêté dans sa chambre, et conduit de Senlis tout droit à la Bastille.

Le lendemain du jour où le roi avait quitté Compiègne [24 février], le comte de Brienne, sieur de la Ville-aux-Clercs et secrétaire d'État, s'y rendit avec une lettre du roi pour sa mère. On l'avait laissée toute une journée, toute une nuit, dans l'incertitude du traitement qui lui était réservé. Maintenant le roi lui faisait dire par son secrétaire d'État, en présence du maréchal d'Estrées, qu'il la priait de se retirer pour quelque temps à Moulins. Si elle s'y prêtait de bon gré, on lui rendrait son médecin, encore bien qu'il eût très-mal agi par le passé. En attendant, il lui était permis de se promener tant qu'elle voudrait, et il lui suffirait d'avertir le maréchal de ses intentions pour qu'il l'accompagnât avec le nombre d'hommes nécessaire. La reine se répandit en protestations de son innocence, et ses discours, commencés avec calme, finirent par des sanglots. Mais on ne put obtenir d'elle aucune promesse d'obéir aux volontés du roi. Elle alla jusqu'à dire que, si on voulait la contraindre à partir, il faudrait l'arracher toute nue de son lit. Lorsqu'elle fut apaisée, elle fit mille objections sur la saison, sur la longueur du voyage, sur le détour qu'il y avait à faire pour éviter Paris, sur l'état de sa santé, sur le défaut d'argent ; et le maréchal d'Estrées put juger qu'il lui faudrait longtemps continuer son service, mi-parti de surveillance et d'honneur.

Cependant le roi avait cru devoir, dès le premier moment, écrire aux parlements et aux gouverneurs des provinces pour

leur annoncer ce qu'il venait de faire. Cette lettre avait le grand mérite de la netteté et de la franchise. On n'y parlait pas obscurément de complots, d'intrigues et de cabales. On avouait clairement la cause de cette brouillerie. Le roi disait que « de méchants esprits avaient aigri sa mère contre le car-« dinal de Richelieu, qu'il avait fait tout son possible pour « l'adoucir, que le cardinal, de son côté, n'y avait rien épar-« gné ; que, ne pouvant consentir à laisser un tel serviteur « s'éloigner de sa personne, il avait été contraint, après une « longue patience, de se séparer pour quelque temps de sa « mère, espérant que la bonté de son naturel la ramènerait « bientôt. » Cette déclaration, qui montrait le roi préférant son ministre à sa mère, parut monstrueuse aux gens timides, et Brienne lui-même y trouve « tout l'aveuglement d'un fa-« vori. » Il est permis de croire que Richelieu jugea mieux de son maître et du public, en voulant ôter à l'un tout prétexte de rétractation, à l'autre tout sujet de commentaire. Plusieurs historiens affirment que le cardinal se repentit de cette lettre et fit tout ce qu'il put pour la supprimer. Or, on la trouve transcrite en son entier dans le « *Mercure français,* » publié deux ans après avec privilége.

Pendant que la reine-mère s'obstinait à prolonger sa captivité pour retarder son exil, le duc d'Orléans son fils faisait mine de vouloir tenter une grande entreprise. S'il restait encore dans le royaume de quoi faire une guerre civile, s'il y avait des villes disposées à proclamer un parti et à se fermer, des seigneurs prêts à se mettre en campagne avec leurs levées d'amis et de vassaux, des gouverneurs résolus à livrer les places fortes qui leur étaient confiées, c'était certes le cas de l'essayer. Pour de moindres occasions, on avait vu naguère toute la noblesse aux champs. Le duc d'Orléans envoya ses agents pour recruter en son nom. Ils ne trouvèrent d'adhérents que tout juste ce qu'il fallait pour le faire criminel, pas assez pour le rendre redoutable. La ville d'Orléans lui était affectionnée, mais non jusqu'à se révolter et soutenir un siége.

Le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, ne demandait pas mieux que de le servir ; mais, tout en lui offrant ses places, il prenait ses sûretés du côté du roi. On résolut pourtant [27 février] de tenter un dernier effort pour ramener le jeune prince. Le cardinal de la Valette alla le trouver ; il était chargé des paroles les plus amicales et les plus pressantes. Cette fois, on lui offrait de conclure sur-le-champ le mariage qu'il avait si longtemps désiré. La main de la princesse Marie de Gonzague était à sa disposition. Son cœur, et ce qu'on pouvait lui supposer d'ambition, y trouvaient également leur compte. Il aimait ardemment la princesse, comme on avait pu le voir, et cinq années écoulées depuis son premier mariage laissaient encore le roi sans enfants. Le duc d'Orléans se trouva tout à coup refroidi sur sa passion, et animé d'un prodigieux respect pour les volontés de sa mère ; il refusa un bonheur qu'elle n'approuvait pas.

Alors le roi s'avança vers Orléans [11 mars] pour forcer son frère à prendre un parti. Celui qui parut le plus sûr à ses conseillers était de quitter le royaume. Il avait assez de monde avec lui pour faire ce voyage sans péril ; le duc de Bellegarde devait le recevoir en Bourgogne, d'où il gagnerait aisément la Lorraine. En conséquence, tandis que le roi était à Étampes, Gaston partit d'Orléans, avec une petite troupe de noblesse que conduisaient le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, et Louis de Gouffier duc de Rouanez ; ils traversèrent le pays en criant : « vive Monsieur et la liberté du peuple. » Comme les principales villes de Bourgogne lui étaient fermées, le prince fut heureux de trouver un séjour dans Seurre, où le duc de Bellegarde crut pouvoir l'accueillir, parce que la place lui appartenait. Là son escorte fut augmentée par l'arrivée du duc d'Elbeuf, retiré depuis quelque temps dans ses terres. La comtesse du Fargis et son mari s'attachèrent à cette cour fugitive, qui alla demander l'hospitalité en Lorraine. De son côté le roi déterminé à suivre son frère, s'il le fallait, jusqu'aux limites du royaume, s'achemina en Bourgogne et

arriva bientôt à Dijon. Toutes les dispositions y furent prises pour la défense de la province ; la ville de Seurre, que le duc d'Orléans venait de quitter, fut occupée par une garnison ; et le roi fit publier au parlement une déclaration [31 mars] par laquelle tous ceux qui avaient accompagné son frère dans sa retraite, notamment le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde et de Rouanez, le président Lecoigneux et le sieur de Puylaurens, étaient reconnus coupables de lèse-majesté. Le duc d'Orléans était alors en Franche-Comté d'où il passa en Lorraine, laissant à un gentilhomme appelé Briançon la charge périlleuse de porter au roi ses adieux. Sa lettre était conçue en termes si amers, que le porteur paya pour celui qui l'avait écrite [3 avril] et fut mis en prison.

Voyant son frère parti et sa mère toujours en volonté de ne partir point, le roi revint à Fontainebleau après avoir mis la Bourgogne en sûreté. Pendant qu'il y séjournait, en grande peine d'obtenir que la reine-mère quittât une résidence où elle affectait de paraître renfermée et gênée au dernier point, une nouvelle opposition se déclarait, enveloppée de procédures, dans les chambres du parlement de Paris. Le roi lui avait envoyé à vérifier la déclaration qu'il avait déjà fait enregistrer à Dijon. Le parlement se crut offensé dans ses priviléges, en ce qu'une autre compagnie souveraine avait statué dans une affaire où étaient intéressés des pairs de France et un de ses présidents. Les voix [23 avril] ayant été recueillies, il se trouva qu'elles étaient partagées également pour et contre la vérification, et qu'il n'y eut qu'un arrêt négatif. Pour faire cesser cette velléité de résistance, le roi vint à Paris et manda [13 mai] toute la compagnie au Louvre. Là, le garde des sceaux remontra que le parlement n'avait de juridiction qu'entre les parties et ne devait pas connaître des affaires d'État, si ce n'est par commission expresse, ce qui se prouvait par plusieurs exemples ; que, du reste, la déclaration publiée à Dijon ne créait pas de procès et n'attribuait aucun jugement, mais faisait connaître simplement à chacun ceux dont le roi se plai-

gnait comme ayant intelligences avec les étrangers et ayant fait levée de gens de guerre, qu'ainsi « c'était une continua-« tion et notification de la loi. » En conséquence, le roi exigea qu'on lui remît le registre des délibérations où était l'arrêt de partage, l'en fit arracher sur-le-champ et insérer à sa place un arrêt rendu la veille, en son conseil, qui cassait cette décision « comme téméraire, faite sans droit et sans pouvoir, par « personnes privées. » Il était fait défense au parlement de plus à l'avenir s'ingérer des affaires d'État; et, pour punition de sa faute, la déclaration sur laquelle il avait discuté lui était retirée, « le roi se réservant, nonobstant ses priviléges dont il « s'était rendu indigne, de commettre, pour le jugement des « personnes dénommées en la déclaration, tels autres de ses « officiers qu'il lui plairait choisir. »

La sévérité de ces paroles avait une autre cause que l'acte même contre lequel elles étaient dirigées. Encouragé par ce premier signe de bonne volonté que semblait lui montrer le parlement, au lieu d'attendre que le débat fût plus embrouillé par des contradictions et des répliques sur la question de compétence, le duc d'Orléans s'était empressé de faire paraître son nom dans une affaire à peine entamée. Un conseiller du parlement reçut la communication d'une requête que ce prince adressait à la compagnie, par son avocat Michel Roger. Cette requête, qui pouvait être au moins habilement rédigée, était écrite avec toute l'étourderie de la mauvaise humeur. Le duc d'Orléans disait que la seule cause de sa sortie hors du royaume était une entreprise à force ouverte tentée contre sa personne par le cardinal de Richelieu, qui avait dessein, après avoir détruit le frère et la mère du roi, d'entreprendre sur le roi lui-même et d'envahir la France ou la meilleure partie du royaume. Il déclarait s'opposer à l'enregistrement de la déclaration rendue contre ses serviteurs, et se porter formellement partie contre le cardinal à raison de ses pernicieux desseins, dont il demandait permission d'informer. Le magistrat à qui cette pièce fut remise « se comporta selon son devoir; » ce qui

veut dire qu'il fut effrayé de l'avoir entre les mains et qu'il la livra au roi. Un second arrêt du conseil, du même jour que le précédent, déclara cette requête calomnieuse et contraire au bien de l'État, en ordonna la suppression, et fit défense à qui que ce fût de la présenter au parlement de Paris ou aux autres cours, « auxquelles il était défendu, par les lois du royaume « et usages de tout temps observés, de prendre connaissance « des affaires d'État, ni de ce qui concerne l'administration, « maniement, gouvernement et honneur des ministres choisis « par le roi. » Pour mieux contenir le parlement, le roi se fit nommer trois membres de cette compagnie qui avaient parlé le plus vivement lors de la discussion, et leur envoya l'ordre de se retirer en diverses provinces; puis, ayant obtenu en leur faveur des paroles suppliantes, et voyant la compagnie disposée à l'obéissance, il leur permit de reprendre leurs charges après une courte absence passée dans le voisinage de Paris.

Cependant la reine-mère se refusait à toutes les instances qui lui étaient faites de quitter Compiègne. Elle avait commencé par des retardements, elle en était maintenant à une volonté nette de demeurer là où on l'avait arrêtée. Comme le motif qu'elle en donnait était la crainte qu'on ne l'arrachât de Moulins pour la conduire en Italie, où elle arriverait seule, sans fortune, sans amis, chargée de la réprobation qui accompagne un exil, on offrit enfin de lui rendre le gouvernement d'Angers qui lui avait appartenu. Sa réponse fut « que, puis- « qu'elle s'en était défaite, il ne lui serait pas honorable de le « reprendre dans la position où elle était. » En un mot, elle ne voulait quitter Compiègne que pour revenir auprès du roi. Le maréchal d'Estrées, le marquis de Saint-Chaumont, le maréchal de Schomberg, essayèrent tour à tour et vainement d'ébranler cette résolution, après laquelle il ne restait plus que de la prendre violemment au corps et de la porter en voiture. Il ne paraît pas que personne ait osé conseiller ce moyen. Mais comme le public se trompait volontiers sur les motifs qui la retenaient à Compiègne, comme tous les récits qui se

répandaient secrètement, et dont quelques-uns ont été suivis par les historiens, ne montraient dans ce long séjour qu'une captivité sans terme et sans option, le roi voulut que le monde fût instruit de la vérité. Il fit publier [26 mai] dans le royaume une déclaration, résumé assez fidèle de la correspondance et des négociations qui avaient eu lieu entre le fils et la mère depuis leur séparation. Cet acte contenait, en outre, l'énumération des succès obtenus depuis plusieurs années par le conseil et l'aide du cardinal, ce qui répondait suffisamment aux calomnieuses accusations dirigées contre lui dans la requête du duc d'Orléans.

Les libelles n'en continuèrent pas moins à se multiplier. Il en arrivait de Lorraine, par ballots, dont on distribuait les exemplaires dans les maisons, dans les boutiques et les échoppes. Un gentilhomme eut même la hardiesse d'en porter un paquet cacheté au premier président tenant l'audience de la grand'chambre. Pour arrêter ce débordement d'écrits, qui ne pouvait que s'enfler par la prohibition, on jugea sagement qu'il fallait autoriser le cours de ceux qui semblaient avoir le plus d'autorité. Il fut donc permis d'imprimer, de vendre et de crier sur les ponts, une lettre signée du duc d'Orléans, adressée par lui au parlement pour qu'il la fît parvenir au roi. On y faisait dire au duc d'Orléans que « sa lettre demeurerait « dans l'histoire, » et il semble en effet que d'un acte pareil, souscrit par une personne si haut placée, rédigé sur la terre étrangère, hors de portée de la puissance royale, doivent sortir d'importantes révélations, dont il faudra seulement élaguer l'exagération ou la mauvaise foi. Cependant cet accident de publicité nous fournit peu de lumières nouvelles. Quoique le manifeste du prince, adressé au public plus qu'au roi, soit assez étendu, il n'est guère rempli que de déclamations et d'imputations vagues. Le duc d'Orléans s'excusait d'abord de n'avoir pas dévoilé plus tôt les pernicieux desseins du cardinal, « qui n'allaient à rien de moins qu'à se rendre souve-« rain de la monarchie, en laissant à son maître le nom et la

« figure de roi, jusqu'à ce qu'il pût s'en défaire comme il « avait déjà fait de sa mère et de son frère. » Il montrait ensuite qu'au moyen de ses charges, des places fortes qu'il avait en sa dépendance, des énormes revenus qu'il avait amassés et dont il faisait provision, ce nouveau maire du palais tenait les clefs de la France en ses mains, et pouvait mettre sur pied une armée telle, qu'en dix ans le royaume tout entier, dans son état le plus florissant, ne pourrait pas lui en opposer une semblable. Pour mieux préparer les esprits aux excès de son ambition, il avait fait, disait-on, répandre une généalogie suivant laquelle il descendait de Louis le Gros par les femmes; ce dont le cardinal, du reste, ne se défendait pas, disant, « qu'il y avait plus de cent personnes en France que la loi sa« lique excluait, comme lui, de toute prétention au trône. » Le manifeste rappelait, à l'avantage du duc d'Orléans, toutes les brouilleries de cour où sa personne avait été mêlée; tout cela était l'ouvrage du cardinal, qui avait pratiqué ses serviteurs et ses amis pour les engager à des démarches dont ensuite il leur faisait un crime. La mort du maréchal d'Ornano et du grand-prieur, « dont il laissait volontiers la vengeance à « Dieu, » avait été le triste résultat de ces menées. Quant au comte de Chalais, « ce pauvre jeune homme » avait payé de sa vie une indigne complaisance aux projets du cardinal, dont il était l'agent auprès du prince, avec charge de le rendre coupable et de le dénoncer. L'office tout contraire qu'avait fait le cardinal de Bérulle, en le réconciliant avec sa mère, ne lui avait pas été moins funeste, « puisqu'il était mort bientôt « après. » Maintenant que le cardinal avait forcé le frère du roi à quitter le royaume, il mettait tout en œuvre, intrigues, mensonges et violences, pour l'empêcher à jamais d'y rentrer. Et cependant, car il fallait bien finir par la formule ordinaire des mécontents, le royaume était dans un déplorable état, par suite de la profusion du cardinal qui avait consommé déjà plus de deux cents millions, et qui dépensait par jour, en sa maison, dix fois plus que le roi en la sienne. Les campagnes étaient

désolées; on n'y trouvait pas un tiers des habitants qui mangeât du pain ordinaire; l'autre tiers vivait de pain d'avoine; le reste mourait de faim, ou dévorait des herbes et du gland, comme les bêtes, tout au plus du son détrempé dans le sang ramassé aux ruisseaux des boucheries. « Dieu veuille, disait le « prince, que les plaintes nées de ces misères en fassent tom-« ber la punition sur la seule tête du cardinal, et qu'il n'en « rejaillisse rien sur le roi, dont les peuples prononcent déjà « quelquefois le nom dans l'excès de leur douleur! » En terminant, le duc d'Orléans reproduisait sa requête qu'on avait empêché de parvenir au parlement, et pour le jugement de laquelle il déclarait récuser le premier président Lejay, comme étant créature et pensionnnaire du cardinal, d'ailleurs ennemi particulier du prince qui l'avait fait menacer de châtiment exemplaire.

La réponse du roi, publiée avec ce manifeste, était sèche, courte et méprisante. Une plume officieuse, que l'on croit être celle du père Joseph, se chargea de réfuter plus amplement toutes les accusations qu'il contenait, dans un écrit intitulé « Défense du roi et de ses ministres; » et ainsi commença une guerre de pamphlets, où l'on vit paraître bientôt, dans le parti de la reine-mère, l'abbé Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain, dont le nom, soutenu par un volumineux recueil, a surnagé parmi les souvenirs de ce temps. Le cardinal de Richelieu ne haïssait pas cette espèce de combat. Il avait à son service des écrivains toujours prêts à l'attaque et à la riposte; il connaissait même déjà le talent en ce genre de l'abbé Mathieu de Morgues, pour l'y avoir employé à son profit. Comme il n'avait pas d'ailleurs de médiocres prétentions à l'art d'écrire, il fournissait souvent sa part de cette polémique; passe-temps fort agréable lorsqu'on a la Bastille et le Châtelet de son côté.

Au milieu de tous ces discours qui agitaient les esprits, le séjour de la reine-mère à Compiègne devenait fort embarrassant. Les gardes qui l'entouraient, le soin qu'elle prenait de

se tenir toujours renfermée, encore bien qu'elle n'oubliât pas de dire que, sujette aux étouffements, elle ne pouvait être privée d'air sans péril pour sa vie ; tout cela faisait que l'on se donnait envers elle le tort d'une détention sans en avoir les avantages. Plus le roi se montrait disposé à la satisfaire sur ses répugnances pour les premiers lieux de retraite qu'il lui avait choisis, plus elle persistait à rester où elle était, « ne voulant pas, disait-elle, que ses larmes continuelles et « son affliction extrême fussent un sujet de spectacle pour « les provinces qu'elle aurait à traverser, et de triomphe pour « ses ennemis. » Le bruit courut bientôt à Paris [31 mai] qu'elle s'était enfuie de Compiègne pour passer en Flandre. On ne peut vraiment pas croire qu'il fût besoin de cet artifice pour lui en faire venir l'idée. Cependant elle prétendit hautement que c'était là une invention de ceux qui lui voulaient du mal, « résolue qu'elle était à ne se retirer jamais dans un « lieu où son fils n'eût pas la puissance absolue. » Soit qu'on voulût rendre son évasion plus facile, si son mauvais génie la poussait à ce dessein, soit pour lui ôter tout sujet de se plaindre et de rester au château sans sortir, on retira de Compiègne [4 juin] le maréchal d'Estrées et les troupes qu'il commandait. La reine-mère ne s'en montra pas plus disposée à partir ou à se promener. Aux dernières instances qui lui furent faites de se décider, elle répondit par la demande d'une entrevue avec le roi, et comme il y consentait seulement à la condition que cette entrevue aurait lieu sur le chemin de la retraite qu'elle aurait choisie, elle ne voulut pas s'y engager.

Il est difficile de juger ce qu'aurait pu produire cette obstination à ne pas quitter un lieu voisin de Paris, d'où on ne pouvait l'arracher que par de mauvais traitements. Mais cinq mois d'une position qui ne changeait pas avait lassé sa constance. Le bruit se répandit de nouveau que la reine-mère avait gagné la frontière de France. Cette fois ce n'était pas calomnie, et le cardinal pouvait s'en affliger publiquement sans crainte de se méprendre. On sut en effet que, par une

longue et belle soirée d'été [18 juillet], un carrosse attelé de six chevaux, appartenant à une dame de la cour, était sorti de la ville vers dix heures ; qu'à la même heure une dame, accompagnée d'un gentilhomme, s'était fait ouvrir une porte du château donnant sur le rempart comme pour aller prendre le frais ; que le carrosse et ceux qu'il portait avaient passé l'Oise sur le bac, qui n'était plus revenu de l'autre rive jusqu'au lendemain matin, où le départ de la reine-mère fut connu de toute la ville. Le reste de son dessein n'était pas ignoré de ceux qui pouvaient l'empêcher. On savait que depuis longtemps elle avait des intelligences avec le marquis de Vardes, gouverneur d'une place appelée La Capelle, sur les confins de la Picardie et du Hainaut. C'était là qu'elle se dirigeait dans l'assurance d'y trouver un asile sans sortir encore du royaume. Marié à la mère du comte de Moret, le marquis de Vardes avait pensé qu'il lui convenait de prendre parti du côté de son beau-fils, par lequel il tenait au sang royal. Mais quelque vitesse que mît la reine-mère à gagner La Capelle, la vigilance du cardinal l'y avait devancée. Le père du marquis, parti en toute hâte de Normandie malgré son grand âge, s'était fait reconnaître dans la ville, dont il avait cédé autrefois le gouvernement à son fils, et l'en avait mis dehors. La reine-mère apprit en chemin que cette retraite lui manquait. Elle n'avait pas de temps pour délibérer, et l'on ne s'arrête guères dans une fuite. Aussi prit elle sur-le-champ sa résolution. Vingt-quatre heures après avoir quitté Compiègne, elle avait passé la frontière du royaume et se reposait dans un village des Pays-Bas appelé Estrun. Le lendemain elle fut reçue [20 juillet] avec toutes sortes de respect dans la ville d'Avesnes, et la puissance du cardinal de Richelieu ne compta plus d'ennemis en France.

CHAPITRE II

Motifs politiques pour l'éloignement de la reine-mère. — Descente de Gustave-Adolphe en Allemagne. — Destitution de Wallenstein. — Progrès de Gustave. — Traité de la France avec le roi de Suède. — Marche rapide de Gustave. — Traité de Chierasco et exécution de la paix en Italie. — Le duc de Mantoue investi de ses États. — Déclaration du roi sur le départ de sa mère et de son frère. — Établissement de la Gazette de France. — Le duc de Guise quitte la France. — Le cardinal de Richelieu duc et pair. — Le roi lui donne le gouvernement de Bretagne. — Chambre de justice à l'Arsenal. — Difficultés élevées par le parlement. — Chambre du domaine pour les confiscations. — Arrêt de condamnation. — Querelle du parlement avec la chambre de l'Arsenal. — Voyage du roi à Metz. — Acquisition de Pignerol. — Mesures prises sur les frontières d'Allegne. — Prise de Vic et de Moyenvic. — Traité avec le duc de Lorraine. — Mariage clandestin du duc d'Orléans. — Députation des princes allemands catholiques. — Les députés du parlement de Paris arrivent à Metz. — Manifeste de la reine-mère. — Retour du roi à Paris.

[1631]

On a déjà pu remarquer que nous n'avions nullement la volonté de solliciter par la discussion le jugement du lecteur sur les faits et sur les personnes qui figurent dans notre récit. Mais en même temps nous devons ne rien laisser oublier des circonstances qui peuvent l'éclairer et faire qu'il se prononce en pleine connaissance de cause. Certes c'est quelque chose de grave, dans l'ordre de la morale commune, que d'amener un homme, fût-ce même un roi, à briser les liens de la nature, à bannir loin de lui sa mère, à pourchasser son frère jusque vers l'exil, à proclamer publiquement la folie et la honte de sa famille; et nous n'acceptons pas pour la politique, dont nous ne faisons guères profession d'ailleurs, des

règles tellement hors du droit ordinaire, que tous les sentiments humains soient étrangers à ses maximes. Mais enfin pour bien apprécier, même une violence, il faut savoir exactement de quel principe elle est partie. Or il est certain qu'il n'y avait rien de personnel au cardinal de Richelieu, aucune provocation de son intérêt privé, dans les mesures qu'il faisait prendre au roi. Il voulait, il est vrai, se conserver la direction des affaires, mais à son plus grand risque, puisque c'était pour suivre un système contrarié par ceux à qui retomberait le pouvoir si le roi venait à mourir, comme il avait failli naguère arriver. Chez le duc d'Orléans, sans doute, il n'y avait pas l'ombre d'une idée politique, et la seule crainte, en ce qui le concernait, était qu'il ne devînt un instrument entre les mains des ennemis de la France. Mais, chez la reine-mère, il y avait une vue de gouvernement, et surtout d'alliance à l'extérieur, entièrement contraire au but que le cardinal s'était proposé et qu'avait accepté le roi. Depuis que cette tendance s'était manifestée, le ministre avait toujours trouvé la reine-mère comme un obstacle ou un embarras dans ses projets et dans ses entreprises. Pendant le siége de La Rochelle, elle faisait naître et ne savait pas réprimer la mutinerie du duc d'Orléans, qu'elle voulut ensuite élever dans l'État pour apaiser ses capricieuses colères. Il avait fallu, en quelque sorte, lui enlever le roi pour le conduire à la première expédition d'Italie. Si la seconde, ouverte avec tant d'éclat, avait fini par languir et se perdre, sans autre profit qu'un peu de réputation, la cause évidente en était dans la présence de la reine-mère à Lyon près du théâtre de la guerre, dans l'importunité de ses alarmes pour la santé du roi, dans cette sollicitude, affectée ou sincère, du sentiment maternel, qui certainement n'était pas ici à sa place. La brusque conclusion de la paix à Ratisbonne, par laquelle le roi semblait contredire toutes les négociations commencées en son nom avec la Hollande, les protestants d'Allemagne et le roi de Suède, et dont il ne pouvait plus maintenant se dé-

dire que par un désaveu peu loyal, était encore une suite de son obsession auprès du roi malade, et de ses plaintes amères contre cette guerre insensée d'où venait le péril de son fils. Au moins pouvait-on pardonner cet emportement à la crainte sérieuse qu'elle avait eue de le perdre, et dont il semble que le cardinal lui-même avait été frappé. Mais elle n'avait pas voulu s'être tant affligée pour rien, et de là s'était ensuivie cette lutte ouverte qui la conduisait à la fin chez les ennemis de la France.

Son dernier tort, du reste, était de l'avoir trop longtemps fait durer; car il avait fallu employer à ce seul objet huit mois entiers, et huit mois du temps le plus précieux qui pût s'offrir à la politique. La puissance d'Autriche, contre laquelleilfallait partout se défendre, venait en effet d'être à son tour entamée. Il était arrivé à l'empereur Ferdinand une de ces disgrâces bizarrement compliquées, que rencontrent parfois les princes trop heureux et trop entreprenants. Au moment où il lui survenait un ennemi, on lui avait ôté un défenseur. C'était là le principal résultat de la diète tenue à Ratisbonne et où s'était conclue la paix d'Italie. Les électeurs, catholiques et protestants, s'étaient accordés pour lui demander qu'il retirât le commandement de l'armée impériale à celui qui l'avait formée et qui lui avait appris la victoire, au comte de Wallenstein, créé duc de Friedland et investi des deux duchés de Mecklembourg. Le seul espoir d'obtenir des voix pour l'élection de son fils au titre de roi des Romains avait déterminé l'empereur à cet acte de trahison contre lui-même, et le prix qu'il s'en était promis lui avait manqué. On attribuait ce résultat à l'habileté du père Joseph, sous l'habit duquel le pieux Ferdinand n'avait pu soupçonner la ruse, et ce service suffisait bien sans doute pour apaiser l'indignation du cardinal de Richelieu contre ce religieux, à raison du traité qu'il avait conclu, en supposant qu'elle ait été véritable. Wallenstein obéit sans murmurer à l'ordre de l'empereur, se confiant d'ailleurs en la prédiction d'un astrologue qui promettait de nouvelles grandeurs à sa

destinée. Mais déjà le roi de Suède avait paru en Allemagne, offrant son aide aux princes opprimés de l'Empire, et c'était en présence même de ce nouvel adversaire que l'empereur avait désarmé le plus ferme bras qui pût le défendre.

Nous avons vu qu'en 1629 le cardinal de Richelieu s'était utilement entremis pour faire cesser la guerre entre la Suède et la Pologne, puis, avait proposé au roi de Suède de remplacer, dans la lutte avec l'empereur, le roi de Danemark mis hors de combat. Gustave avait reçu froidement cette invitation, pour ne pas paraître faire, sur la semonce et dans la dépendance d'un autre, ce dont toute la peine et tout le danger seraient pour lui. En 1630, au moment où la France semblait lui donner un bel exemple en allant chercher les armes impériales dans l'Italie, il lui arriva du cardinal une nouvelle instance qu'il écouta mieux, mais toujours sans se lier, soigneux de maintenir son rang, de prendre ses sûretés, encore bien qu'on voulût flatter son ambition des plus vastes espérances, comme du rétablissement « de l'empire d'Orient, » et désireux surtout de nouer publiquement, à découvert, une alliance qu'on voulait encore déguiser. La dernière parole de cette négociation, où le vieil art des cours plus civilisées ne semble pas avoir eu l'avantage sur la simple franchise d'un roi qu'on jugeait presque barbare, fut que le roi de Suède avait intention de faire la guerre, quoi qu'il arrivât de son traité avec la France, mais qu'il ne la continuerait pas au delà de cette année. « Tant la passion nous aveugle, disent « ici les Mémoires de Richelieu, qu'il pensait être en sa puis- « sance de mettre fin à ce qu'il avait pouvoir de commencer! »

Et de fait, dès le mois de juillet, il avait quitté la Suède, y laissant sa fille Christine âgée de quatre ans, et il était descendu sur le sol de l'Allemagne. Pourtant il ne trouva pas d'abord, parmi les protestants qu'il venait secourir, un vif empressement à le seconder; il est vrai que les catholiques et l'empereur lui-même ne s'émurent guères davantage contre lui. Mais, sûr que le succès lui donnerait des amis, Gustave

poussa la guerre avec vigueur et prudence. En peu de mois, il eut conquis la Poméranie et le Mecklembourg. L'hiver, qui arrêtait ordinairement les armées, semblait être la saison de la sienne. Les alliés commençaient à lui arriver, et toutes les forces de l'Empire qui paraissaient endormies se mirent en mouvement pour lui résister.

Au milieu des tracas intérieurs qui l'occupaient trop, le cardinal de Richelieu ne perdait cependant pas de vue ce nouveau champion de l'Europe anti-autrichienne. Il eut quelque peine à lui persuader que le traité de Ratisbonne, par lequel le roi de France promettait de ne donner aucune « assistance « d'aide, conseil, argent, armes et vivres à ceux qui étaient « ou seraient déclarés ennemis de l'Empire, » ne changeait en rien ses relations avec ce royaume. Mais la meilleure preuve qu'il lui en donna fut de presser la conclusion d'un traité d'alliance. Le roi de Suède avait assez montré qu'il avait une ferme résolution de vaincre, et « que la guerre n'était « pas pour lui un passe-temps ; » on pouvait donc sans aucune crainte s'engager avec lui. Lors des premières négociations, une difficulté s'était élevée sur les qualifications qui seraient données au roi de Suède dans le traité, et sur le rang que son nom y tiendrait. Cette contestation, jugée sérieuse à Stockholm, avait perdu toute son importance au pays de Brandebourg ; rien n'empêchait plus d'admettre à l'égalité un roi qui prenait des villes. En conséquence, trois mois après la paix de Ratisbonne, un traité fut signé à Bernwald [23 janvier], par le baron de Charnacé pour la France, et le feld-maréchal Gustave de Horn pour la Suède. Le but de l'alliance était la défense des opprimés, la sûreté du commerce, le rétablissement des princes et États de l'Empire comme ils étaient avant la guerre d'Allemagne. La partie adverse s'étant déjà refusée à tout accommodement pacifique, ce résultat devait être poursuivi l'épée au poing. Pour cela, le roi de Suède s'engageait à fournir et conduire une armée de trente mille hommes ; le roi de France à lui payer quatre cent mille écus

par an, pour l'entretien de ses troupes, et en outre à lui rembourser cent mille écus pour les dépenses de sa première campagne. Le roi de Suède promettait d'ailleurs de maintenir la religion existante dans tous les lieux qu'il pourrait conquérir, comme aussi de ne commettre aucun acte d'hostilité contre le duc de Bavière et la ligue des princes catholiques, pourvu qu'ils gardassent une exacte neutralité.

La France voulait tenir secrètes, aussi longtemps qu'il se pourrait, ses conventions avec le roi de Suède. Mais celui-ci était un prince courtois, qui prétendait se faire honneur de ses amis. Dès qu'il eut le traité entre les mains, il le montra aux princes qui lui apportaient des propositions de la part de l'empereur, et une impression clandestine en multiplia les copies. Il n'en reçut pas moins l'argent qui lui était promis, et marcha bientôt à de nouvelles conquêtes. Le dessein et l'intérêt de la France n'étaient pourtant pas que ce roi pût rallier à lui tous les princes protestants, et mesurer cette puissance contre celle de l'empereur unie à la ligue catholique. On voulait, au contraire, que de part et d'autre les princes de l'Empire demeurassent spectateurs armés d'une querelle où la maison d'Autriche se défendrait seule avec ses propres forces contre le roi de Suède. C'était à cet effet qu'on sollicitait en même temps l'électeur de Bavière et celui de Saxe de conserver la neutralité, et d'y maintenir les princes de l'une et l'autre religion. Mais les armes de Gustave-Adolphe allaient plus vite que les précautions de la politique. En pénétrant dans le pays, il conquérait des alliés. Déjà l'électeur de Brandebourg s'était donné à lui pour sauver ses États. L'électeur de Saxe, pressé par l'armée du comte de Tilly qui avait envahi ses provinces, fut obligé d'appeler le roi de Suède à son secours. L'armée suédoise, avancée si loin dans le cœur de l'Allemagne, séparée de ses détachements par de longs intervalles, balançait à livrer bataille. L'électeur de Saxe insista pour qu'on en vînt aux mains sous les murs de Leipsick, et, dès le premier choc, il fut emporté par la déroute des siens.

Mais Gustave-Adolphe répara promptement ce désordre et culbuta l'armée impériale. Vingt-huit canons, soixante-dix drapeaux, vingt-deux étendards enlevés à l'ennemi ; sept mille morts et cinq mille prisonniers ; le comte de Tilly fuyant jusque dans Halberstadt, meurtri de trois coups de feu, lui qui, suivant l'ancienne opinion des soldats, était invulnérable au fer et aux balles ; tels furent les résultats [17 septembre] de cette victoire, dont Gustave-Adolphe déclarait modestement ne pouvoir assez rendre grâce à la Providence, pour « l'avoir « sauvé d'une situation plus périlleuse qu'aucune de celles « où il s'était encore trouvé. » Trois mois après [23 décembre] il se faisait ouvrir les portes de Mayence.

Pendant que le roi de Suède poursuivait sa marche victorieuse avec une vivacité d'entreprise et une facilité de succès qui déroutaient tous les calculs, la France, engagée dans un traité pour la pacification de l'Italie, s'occupait à en régler l'exécution. Le maréchal de Toiras et le sieur Servien, secrétaire d'État, s'étaient rendus en Piémont pour s'entendre avec le commissaire de l'empereur et le nonce du pape, toujours assisté de son agent Mazarini, sur les moyens de faire sa part à chacun des intéressés. Les termes de cet arrangement furent arrêtés [6 avril] à Chierasco ; ce qui causa quelque mécontentement aux protestants d'Allemagne, menacés de voir les troupes de l'empereur et de l'Espagne revenir sur eux, lorsqu'elles n'auraient plus d'occupation par delà les monts. Mais on leur fit entendre que les choses promises ne s'exécutaient pas avec tant de promptitude, qu'il s'écoulerait plusieurs mois avant qu'on en vînt à bout, qu'ainsi les forces impériales et espagnoles demeureraient tout ce temps inutiles. En effet il s'éleva plusieurs difficultés qui ne permirent pas que les États des ducs de Savoie et de Mantoue fussent immédiatement évacués. A la fin le danger de l'Allemagne força la main à l'empereur. Le duc de Savoie se tint content de quinze mille écus de rente, qui lui furent accordés sur la ville de Trino et autres lieux. Les places, occupées par les grandes puissances in-

tervenues dans le débat, furent rendues à chacun des deux adversaires, et Charles de Gonzague obtint, après quatre ans de sollicitations inutiles [2 juillet], l'investiture de ses États ruinés par la guerre.

Ainsi, au dehors, tout favorisait les desseins du cardinal de Richelieu pour l'agrandissement de la puissance qui lui était confiée. La guerre d'Italie, quoiqu'elle fût à peu près sans profit, n'avait pas cependant été sans honneur. Les rapides conquêtes d'un roi soldé par la France tenaient partout sur la défensive cette maison d'Autriche, naguère menaçante et prête à tout envahir. En de telles circonstances, c'était sans doute une triste condition que d'avoir à courir après un jeune étourdi et à faire déguerpir une femme opiniâtre. Maintenant que le duc d'Orléans était en Lorraine et la reine-mère en Flandre, il fallait encore prendre des mesures contre les efforts qui seraient tentés pour former un parti en leur faveur. Le premier mouvement du roi avait été de se porter en avant sur la route de Champagne. Les lettres écrites par la reine-mère au parlement et au prévôt des marchands le ramenèrent dans Paris, afin de pouvoir répondre solennellement aux plaintes publiques de sa mère, comme il avait déjà fait à ses lettres particulières, dont on avait encore permis l'impression, et qu'on laissait crier sur le Pont-Neuf avec une courte réponse. Le parlement fut donc assemblé [13 août], et le roi y parut; accompagné des maréchaux de Châtillon, de Saint-Luc, d'Estrées et d'Effiat, des ducs de Montmorency, d'Uzès, de Retz, de Ventadour, de Créquy et de Chevreuse. Là il fit donner lecture d'une déclaration royale sur le départ de la reine sa mère et du duc d'Orléans. On y rappelait les injonctions précédemment faites, aux conseillers du duc d'Orléans qui l'avaient entraîné hors du royaume, de rentrer dans le devoir; ils n'en avaient tenu compte; ils avaient continué leurs calomnies contre le gouvernement du royaume et la personne du cardinal de Richelieu; ils s'étaient emparés de l'esprit de la reine-mère, « laquelle, depuis quelque temps, prenait plus

« de part qu'elle ne devait dans les desseins de son plus jeune « fils, peut-être sur les mauvais bruits que répandaient quel- « ques personnes, faisant profession des sciences curieuses « et mauvaises, pour leur donner espérance d'un prompt « changement. » De là étaient venus ses refus d'entrer dans les conseils, son obstination à ne pas quitter le séjour de Compiègne qu'elle appelait une captivité, et enfin la résolution qui l'avait jetée entre les bras des Espagnols. Pour prévenir les maux que pouvait causer dans l'État la sortie de l'un et de l'autre, et empêcher ses sujets de prêter créance aux plaintes affectées, écrits et manifestes pleins d'impostures, que leurs partisans ne cessaient de répandre, le roi déclarait criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public tous ceux qui se trouveraient avoir participé au dessein de ce double départ, comme aussi ceux qui auraient suivi sa mère ou son frère, et ceux qui les assisteraient à l'avenir, soit par levées ou armement de gens de guerre, soit par menées et pratiques à l'intérieur ou à l'étranger. Défenses étaient faites d'avoir intelligences et correspondances avec eux et leurs serviteurs. Les fiefs possédés par ceux-ci étaient saisis pour être réunis au domaine, et leurs autres biens confisqués. Il était enjoint à tous ceux qui recevraient quelques lettres de la reine-mère ou du duc d'Orléans, de les remettre sur-le-champ au premier juge du lieu, et d'en faire arrêter le porteur s'il était possible. Le parlement, auquel on apportait le même jour un édit pour le rétablissement du droit annuel encore une fois supprimé, enregistra le tout sans difficulté.

En ce temps venait de se fonder à Paris une nouveauté, dont il eût été certes difficile de prévoir la destinée future. Le 30 mai 1631 avait été publiée la première « gazette » qui ait eu cours en France. Depuis ce jour, elle se distribuait à la fin de chaque semaine, en double feuillet in-quarto, et contenait les nouvelles de tous les pays, à commencer par les plus éloignés. Il est bon de remarquer que les cinq premiers numéros ne disaient rien de la cour, ni de Paris. Au sixième,

elle s'était enhardie et parlait de la sécheresse, des eaux de Forges, des morts, des livres qu'on imprimait. Le septième renfermait une raillerie sur la mission de l'ambassadeur d'Espagne, envoyé en France pour féliciter le roi de sa guérison, dix mois après qu'il avait recouvré la santé. Dans le neuvième, elle annonçait le départ de la reine-mère et la vente publique des libelles contre le gouvernement. Enfin, elle en était venue [29 août] jusqu'à s'exprimer ainsi sur la personne du roi, par la plume d'un correspondant qui écrivait du lieu où résidait la cour : « Vous me mettriez en peine de vous refuser, si le « roi, comme ses ministres, n'était d'humeur à ne rien faire « qu'il ne veuille que tout le monde sache. Ici les plus rares « nouvelles sont les maladies, grâce à Dieu et au roi qui « nous en garantit par l'exercice de la chasse où il n'a pas « son pareil. Aussi a-t-il si bonne provision de santé qu'il « fait en perfection tous les exercices du corps et de l'esprit, « à chacun desquels plusieurs autres suffiraient à peine..... « Il fait honte à tous les politiques qui ont écrit de l'institu- « tion des princes, en faisant plus qu'ils n'en disent. Bon « homme de cheval, bon musicien, expert à la fabrique et à « tirer du canon, de l'arquebuse et des autres machines de « trait jusques à miracle. Son insigne piété le fait avouer de « tous le plus homme de bien de son royaume. Aussi, la « reine étant de cette qualité, ne se faut-il pas ébahir s'il n'y « a pas un de ses sujets qui fasse meilleur ménage avec sa « femme que Leurs Majestés font ensemble. Il n'est permis « qu'aux ignorants ou aux factieux d'appeler cela flatterie. » La semaine suivante, après avoir raconté une chasse à Monceaux où il avait été tué cinq loups, elle ajoutait : « La pro- « chaine sera contre les renards qui doivent avoir grande « peur. Car le roi a bonne main contre toutes les mauvaises « bêtes. »

Cependant les réfugiés essayaient en vain d'obtenir en France quelque soulèvement. Un de leurs agents, envoyé pour gagner le gouverneur d'Ardres, fut livré au roi et déca-

pité. Comme on craignait qu'ils ne réussissent mieux en Provence, où le pays était depuis longtemps agité pour des questions d'impôt, on rappela de ce gouvernement le duc de Guise, soupçonné d'intelligence avec les mécontents, « et, disait-on, « avec les huguenots. » Celui-ci ne put se dispenser de revenir auprès du roi, où la place lui semblait peu sûre, qu'en prétextant un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette dont il avait depuis longtemps fait le vœu. En même temps, le roi voulut donner une nouvelle preuve de son affection pour le ministre qu'insultaient chaque jour les écrits venus de Flandre et de Lorraine. Il érigea en duché-pairie sa terre et seigneurie de Richelieu, avec transmission à ses successeurs et ayant-cause mâles ou femelles. Les lettres de cette érection contenaient un résumé rapide des services rendus à l'État par le cardinal, qui se présenta au parlement accompagné du prince de Condé, des ducs de Chevreuse et de Montmorency et d'autres seigneurs, pour y prêter [5 septembre] le serment de sa nouvelle dignité. Il paraît qu'il ne voulut pas être loué publiquement dans la cérémonie de sa réception, comme c'était l'usage, et il poussa même l'humilité jusqu'à s'associer un second dans le partage de cet honneur. Le marquis de la Valette, deuxième fils du duc d'Épernon, fut reçu dans la même audience, en vertu de lettres-patentes qui attachaient le titre de duché-pairie et donnaient le nom de ce seigneur à sa terre de Villebois. Peu de jours après, le cardinal-duc fut pourvu du gouvernement de la province de Bretagne que le duc de Vendôme avait été contraint de délaisser.

Après cela il fallut s'occuper de punir. La Bastille avait des prisonniers d'État; les criminels absents laissaient des biens dont la confiscation venait d'être prononcée par la déclaration vérifiée au parlement. Une commission fut nommée pour juger ceux qu'on tenait sous les verroux et consommer la dépouille des fugitifs. A cet effet, deux conseillers d'État, l'un desquels était François Fouquet, six maîtres des requêtes et six conseillers au grand conseil, s'assemblèrent à l'Arsenal

[10 septembre] par le commandement du roi et se constituèrent en chambre de justice. Le sieur d'Argenson, maître des requêtes, fut choisi pour y remplir les fonctions de procureur-général. Tous les historiens s'accordent à dire que le parlement s'opposa fortement à l'érection de ce tribunal extraordinaire, et l'honneur qu'ils lui en font est le résultat d'une méprise. La résistance du parlement ne se montrait pas si hardie dans ce qui touchait purement aux affaires d'État. C'était au sujet d'une autre chambre de justice, établie trois mois auparavant pour se tenir en la tour du Palais et procéder à la recherche des crimes de fausse monnaie devenus alors très-fréquents, que le parlement avait réclamé, en faveur de ses membres exclusivement, le droit de jugement. Après avoir demandé que tous les membres de cette commission fussent pris dans son sein, ce qui n'était aucunement lui ôter le caractère de tribunal extraordinaire, il se rabattit à vouloir fournir au moins le substitut et le greffier. Le roi, pour le châtier de cette obstination, révoqua l'établissement de la première commission, où le parlement avait sa part, et en transféra [11 septembre] toutes les attributions, comme un supplément de juridiction spéciale, à la nouvelle chambre de l'Arsenal, déjà instituée sans conteste. Ainsi ce ne fut pas le jugement des crimes contre la sûreté de l'État, attribué à un tribunal extraordinaire, qui éveilla la jalousie du parlement; il ne s'en prit à la chambre de l'Arsenal, comme nous le verrons bientôt, que lorsqu'elle toucha aux faux-monnayeurs.

Pendant qu'on instruisait à l'Arsenal contre les personnes, une autre commission, appelée « du Domaine» marchant à la suite du roi, devait connaître [26 septembre] des confiscations et des libéralités qui en seraient faites. Celle-ci procédait d'une manière plus expéditive. Peu de jours après son institution [15 octobre], elle avait réuni au domaine le comté de Moret, le duché d'Elbeuf, celui de Bellegarde, celui de Rouanez et l'office du président Lecoigneux. Déjà aussi il avait été fait don des biens confisqués sur les rebelles. Un

sieur de la Grise, lieutenant des gardes du corps, se fit adjuger [20 octobre] ceux du marquis d'Oisan-Sourdéac. Claude de Saint-Simon, premier écuyer, obtint la terre de Vérigny et la baronnie d'Arzilliers appartenant au marquis de la Vieuville, dont le nom, oublié depuis sept ans, se retrouve tout à coup dans une disgrâce. Quant à la chambre de l'Arsenal, elle n'avait guère à juger que des agents obscurs ou des absents. Sa première condamnation fut celle d'un médecin du roi, appelé Senelle, qui avait été trouvé porteur de lettres adressées par la comtesse du Fargis au comte de Cramail. A ce crime on ajouta celui d'avoir prédit la mort prochaine du roi par des calculs astrologiques. Il fut condamné aux galères perpétuelles. Un nommé Jacquot de Charny fut banni de la prévôté de Paris pour pareil fait d'horoscope sur la vie du roi. La comtesse du Fargis elle-même, dont les lettres données au public révélaient plus de torts envers son mari que contre l'État, fut déclarée coupable de lèse-majesté et décapitée en effigie au carrefour Saint-Paul. Nous avons dit qu'on avait attribué aussi à cette commission le jugement des crimes de fausse monnaie, et ce fut sur ce terrain qu'elle rencontra l'opposition du parlement. Il arriva, entre autres choses, que les commissaires firent exécuter deux faux-monnayeurs vers l'heure de minuit. Le parlement se saisit de cette circonstance, et ordonna [28 novembre] qu'il serait fait au roi des remontrances « sur une « action si préjudiciable au repos de ses sujets, » dans l'espoir que cet exemple de ce qu'osaient faire les commissions prouverait assez la nécessité de les révoquer. De plus, le parlement appela dans son sein ceux des membres de la commission sur lesquels sa juridiction ordinaire s'étendait, pour y rendre compte de leur conduite. Il y eut à ce sujet, pendant quelques jours, un échange assez vif d'ordres du roi qui défendaient les délibérations, et de résolutions prises contre ce commandement. Les magistrats allèrent même jusqu'à refuser de recevoir des lettres-patentes qui leur étaient

remises de la part du roi; mais lorsqu'on demanda l'arrêt de la cour sur cet incident, les plus hardis furent étonnés de leur audace, et le procureur-général consentit [19 décembre] à lacérer la minute, bien et dûment signée par le premier président, « afin, dit Talon, d'avoir le conscience nette lors- « qu'il affirmerait au roi qu'il n'y avait pas d'arrêt. » Ce premier pas fait en arrière, et l'assurance donnée de toute part aux magistrats que le roi voulait être obéi, firent cesser tout à coup les procédures. Le roi avait ordonné qu'une députation du parlement vînt le trouver partout où il serait, et ceux qu'il avait désignés s'acheminèrent [23 décembre] vers la frontière de France, par la saison la plus rude, avec mission de dire au roi « qu'il n'avait été rien fait ni proposé en « leurs assemblées contre le bien de son service et dont il « pût, étant bien informé, recevoir aucun mécontente- « ment. » Ce fut à Metz seulement qu'ils purent s'acquitter de leur charge.

Les progrès du roi de Suède en Allemagne appelaient tout naturellement de ce côté l'attention et les forces de la France. Pour s'en occuper plus librement, le cardinal de Richelieu venait de pourvoir à la sûreté de l'Italie par une heureuse et habile négociation. A peine les traités conclus en Piémont avaient-ils été exécutés [20 septembre] par la remise de Mantoue au duc Charles et de Pignerol au duc de Savoie, que ce dernier, voulant assurer un peu de paix à ses États, consentit à mettre les Français en possession d'un passage dont il fallait, à chaque reprise de la guerre, recommencer la conquête. Depuis longtemps les choses étaient préparées en secret à cette fin. Le nouveau duc de Savoie avait promis de ne recevoir Pignerol que pour le rendre. Des soldats français y étaient restés cachés, et le cardinal de Savoie, frère du duc, était venu en France, sous prétexte d'honneur et de courtoisie, mais réellement comme otage de ce marché, dont le prix fut payé en partie aux dépens du duc de Mantoue. L'agent du pape, Mazarini, servit utilement la France en cette occasion, où les

Espagnols perdirent leur vieux renom de finesse et de tromperie. Pendant que le gouverneur de Milan se contentait de reculer le plus possible dans l'exécution du traité, la cour de France agissait, et bientôt l'on vit paraître au jour une convention conclue [19 octobre] avec le duc de Savoie, par laquelle celui-ci s'engageait « à ne prendre aucune part aux « desseins de ceux qui voudraient exciter des troubles en « France, à laisser passer dans ses terres tous gens de guerre « et munitions que le roi voudrait envoyer en Italie, et, pour « sûreté de ces promesses, à remettre en dépôt la ville de Pi- « gnerol entre les mains des troupes suisses qui avaient déjà « gardé Suze, lesquelles feraient serment de la tenir pendant « six mois pour le service du roi, sous un gouverneur qu'il « aurait choisi. » Il faut observer que ce qu'il y eut de dissimulation et d'adresse dans cette affaire est rapporté seulement par les historiens les moins favorables au cardinal de Richelieu, et comme un objet de reproche. Ceux qui ont écrit à sa louange auraient eu meilleure grâce à l'en complimenter, puisque c'était une ruse d'État. Quelques mois plus tard, le dépôt de Pignerol, qui du reste n'avait trompé personne, fut converti [mai 1632] en une vente formelle de cette ville et de son territoire à la couronne de France.

Les Espagnols n'ayant pouvoir alors que de se plaindre, le roi se rendit en Champagne [23 octobre], d'abord pour prendre possession du domaine de Château-Thierry que la mort du comte de Saint-Paul lui avait transmis, puis pour surveiller de plus près les opérations de l'armée commandée par le maréchal de la Force, et pourvoir à tout ce qui pourrait survenir sur la frontière d'Allemagne. On commença par s'assurer des villes où l'obéissance était douteuse. Verdun, qui avait eu pour gouverneur le maréchal de Marillac, était demeuré suspect, encore bien que le lieutenant du maréchal eût remis la ville au roi. On y découvrit une conspiration ayant pour but l'occupation de la citadelle. Celui qui en était l'auteur eut la tête tranchée [30 octobre]. Sedan était un asile qui semblait

toujours ouvert à la rébellion. Le maréchal de la Force s'y rendit pour faire prêter de nouveau à la duchesse douairière de Bouillon, tant pour elle que pour son fils aîné, alors en Hollande, le serment de fidélité auquel l'obligeait la protection du roi sur sa principauté. Il y fut reçu [17 novembre] par Henri de la Tour, vicomte de Turenne, fils puîné de cette dame, alors âgé de vingt ans, et en rapporta toutes les assurances que l'on pouvait désirer.

Mais c'était surtout le duc de Lorraine dont il fallait observer les mouvements. Ce prince s'était toujours montré assez mal intentionné pour la France, avec laquelle il avait d'ailleurs quelques disputes de voisinage. C'était chez lui que deux fois le duc d'Orléans avait cherché sa retraite. On le nommait dans toutes les intrigues ; on savait que le frère du roi, cet amant obstiné de la princesse Marie de Gonzague, s'était pris à Nancy d'une passion subite pour la princesse Marguerite de Lorraine, sœur du duc. De plus, il était certain que ce prince avait fait des levées considérables et mis sur pied une armée dont on ignorait la destination. Le maréchal de la Force, qui gardait la frontière de Champagne, avait surpris [novembre] et taillé en pièces, sur les terres de France, un régiment levé pour son compte au pays de Liége. Le roi fit demander au duc contre quel ennemi étaient préparées ses forces, et celui-ci, trouvant l'armée française plus près de lui, nomma le roi de Suède. Pressé par un nouveau message, il crut devoir justifier sa parole en marchant au secours de l'empereur, avec neuf mille hommes de pied et deux mille chevaux ; en peu de temps son armée fut défaite et il en ramena les débris dans ses États, tandis qu'en un même jour [23 décembre] le roi de France arrivait à Metz, et le roi de Suède à Mayence.

Le roi s'était avancé de Château-Thierry jusqu'à Metz « sur « les instances pressantes des princes allemands catholiques, » dont il devait prendre les intérêts auprès du roi de Suède son allié. En son absence il avait laissé pouvoir de commander dans Paris et les provinces circonvoisines au comte de Sois-

sons, qu'il détachait ainsi des cabales où son nom était toujours mêlé. Avant d'intervenir par la négociation, le roi voulut montrer aussi ses armes dans ce pays où retentissaient les victoires de Gustave-Adolphe. Le duc de Lorraine avait engagé l'empereur à fortifier Moyenvic, place que se disputaient l'évêché de Vic dépendant de la Lorraine, et l'évêché de Metz soumis à la protection de la France. Le maréchal de la Force, après avoir pris Vic sans résistance, se présenta [27 décembre] devant Moyenvic, où commandait un officier de l'empereur appelé François de Mercy. Celui-ci, ne se trouvant pas en état de défense, promit de rendre la ville s'il n'était pas secouru dans six jours. Pendant ce temps, le duc de Lorraine se rendait à Metz auprès du roi [26 décembre] avec des paroles de soumission. Le juste ressentiment du roi, et l'oubli qu'il voulait bien en faire, furent consignés dans un traité signé à Vic [6 janvier 1632], par lequel le duc de Lorraine renonçait à toutes alliances avec les ennemis du royaume, s'engageait non-seulement à renvoyer de ses États les réfugiés de France, mais à livrer les criminels qui s'y trouveraient, et promettait passage par ses États pour les troupes qu'il plairait au roi d'envoyer en Allemagne. Comme gage de sa fidélité, le duc ouvrit [13 janvier] à une garnison française la plus forte de ses villes, Marsal, et le duc d'Orléans quitta Nancy pour rejoindre sa mère en Flandre. On sut plus tard qu'au moment même où le duc de Lorraine affirmait au roi que les bruits d'un mariage entre le prince fugitif et sa sœur n'avaient aucun fondement, cette union se contractait [3 janvier] sans pompe et sans bruit, avec la dispense du cardinal de Lorraine, par le ministère d'un religieux français en mission à Nancy, dans un couvent de cette ville et en présence de quelques serviteurs. Le duc d'Orléans fut obligé en partant de laisser derrière lui sa nouvelle femme.

L'occasion avait pu paraître belle d'ajouter à la France les États d'un prince, coupable certainement d'offense et de mauvais vouloir. Mais la politique du cardinal ne tendait pas alors

à la conquête. Si la marche rapide du roi de Suède, à travers un vaste pays qui partout cédait à ses armes, lui avait causé quelque jalousie, la possession presque sans coup férir d'une faible province aurait mal figuré à côté de ces brillants succès. La puissance de la France se montrait ici dans la modération. Elle arrêtait Gustave prêt à fondre sur ce prince déjà vaincu, qu'elle recevait en grâce et prenait sous sa protection. Elle se montrait, aux princes catholiques de l'Allemagne, disposée à les secourir, pourvu qu'ils abandonnassent la maison d'Autriche à sa propre défense, en se renfermant dans une stricte neutralité. Elle annonçait au roi de Suède que lorsqu'il aurait achevé, à lui seul, l'œuvre commune, il ne lui serait pas permis d'en profiter au delà des conditions réglées par une alliance, dont la base était la conservation des États respectifs et le rétablissement de chacun dans son droit, la France donnant l'exemple de ne prendre rien à personne.

Les mouvements que cherchaient à exciter la mère et le frère du roi, la crainte de réveiller encore une fois le parti huguenot, maintenant réduit à ses innocents synodes, ne permettaient pas davantage. Les ambassadeurs des princes catholiques vinrent trouver le roi à Metz, et ils en remportèrent la promesse de son intercession auprès du roi de Suède, s'ils se comportaient sagement envers lui. Cette médiation pacifique, dans laquelle [8 janvier] fut employé le marquis de Brézé, ne pouvait agir puissamment sur un roi victorieux, qui trouvait des torts partout où il avait vaincu. Ses conditions, pour accorder la neutralité qu'on lui demandait, étaient rudes et sévères ; mais on gagnait du temps à les discuter ; on détournait ses armes de l'Alsace qu'il allait envahir, et l'armée de France, se tenant dans le voisinage de cette province, pouvait profiter des événements. C'était tout ce qu'il était possible de faire. Car de se joindre au roi de Suède pour conquérir toute l'Allemagne et se la partager, « c'eût été, disent les Mémoires de « Richelieu, mettre toute sa fortune sur la vie d'un homme, « et sur la continuation de sa bonne chance. » On se con-

tenta donc de négocier pour la neutralité, en mettant du côté des électeurs catholiques tous les torts de la rupture, si l'on ne pouvait parvenir à s'entendre; et bientôt un succès obtenu par le comte de Tilly [28 février] contre les troupes du roi de Suède vint le distraire de cette occupation trop paisible, en lançant sur la trace de son ennemi.

Dans cette même ville de Metz, où le roi de France pardonnait à un prince souverain, arrêtait les armes d'un roi victorieux, prenait sous sa protection des États étrangers, et forçait son frère à chercher un asile plus lointain, il voulut encore montrer à tous les ambassadeurs des puissances voisines comment il était obéi chez lui. On y vit arriver [10 janvier], avec une humble contenance, les présidents et conseillers du parlement de Paris qu'il avait mandés. Ils venaient de faire une longue route, au cœur de l'hiver, à travers un pays encombré de gens de guerre où leur robe obtenait peu de respect; et ce long voyage n'avait pour but que de recevoir les réprimandes d'un maître irrité. Il leur fit longtemps attendre audience, et les reçut enfin avec des paroles fort sévères. Le chef de la députation s'étant hasardé à répondre que leurs prédécesseurs leur avaient enseigné la soumission et la fidélité, « en ce cas, repartit rudement le roi, il paraît que vous avez « bien mal retenu leurs leçons. » Après le roi, ils eurent encore à entendre le garde des sceaux, qui profita de l'occasion pour les traiter avec hauteur, exagérer leurs torts, et restreindre leur autorité. Puis ils apprirent ce que l'on voulait faire d'eux. Le roi leur permettait de retourner à leurs charges, sauf toutefois cinq d'entre eux qui devaient, jusqu'à nouvel ordre, rester à sa suite, pour apprendre, des soldats et des courtisans, comment il fallait obéir.

C'était au moment où le roi humiliait ainsi un parlement, coupable tout au plus de quelque hésitation dans l'obéissance, que la reine-mère, du fond de son exil en terre ennemie, s'adressait à ce corps pour lui renouveler ses plaintes et l'intéresser à sa cause. Deux lettres de la reine-mère étaient parties

[6 janvier] de Flandre pour la France. L'une avait été portée au duc de Montbazon pour être remise au roi, qui, après l'avoir lue, la jeta au feu en présence de toute la cour. L'autre, déposée au greffe du parlement, fut envoyée à Metz toute fermée. Le cardinal prétend qu'il empêcha le roi de la brûler aussi. La reine-mère ne se bornait plus à des reproches sur le dur traitement qu'elle avait éprouvé, sur les divisions intérieures, sur les griefs personnels; maintenant elle blâmait toute la politique du cabinet; et comme ses raisons étaient celles qu'on avait trouvées de nature à rallier les mécontents, il est bon de faire connaître quelle sorte d'opposition soulevait alors la conduite du gouvernement. Le fond de ses arguments était la crainte de la guerre et le zèle pour la religion. « On « allait tout mettre à feu et à sang par la rupture des cou- « ronnes, et livrer la France à l'inondation des Barbares. Le « pays était déjà couvert et mangé des gens de guerre, sans « que personne lui en donnât sujet et lui demandât rien. De- « puis trente ans que la paix était faite, il n'avait rien man- « qué à l'observation des traités. Et cependant, par les projets « d'un furieux et d'un mélancolique qui n'avait pas quatre « mois à vivre, on allait voir les nations aigries, les peuples « passés au fil de l'épée, les villes saccagées, les églises abat- « tues, la religion bannie, la noblesse ruinée et les maisons « royales par terre. Ce qu'il fallait à la France, c'était la paix « et le repos, non pas des conquêtes imaginaires contre des « puissances fondées et établies de longue main, et qui avaient « du temps pour se défendre. Le cardinal de Richelieu ne « risquait rien à ce hasard, que quatre cents livres de rente « qu'il pouvait avoir de légitime. Mais Louis XIII y jouait le « royaume de France, ayant de son côté le roi de Suède seul « contre tout l'Empire, la Savoie seule contre toute l'Italie; « et si ceux qui paraissaient ennemis maintenant venaient à « se réconcilier, ce serait encore sur la France qu'ils retom- « beraient tous ensemble. En attendant, il faudrait supporter « la dépense et la charge de tous ces préparatifs de guerre,

« protéger cinq cents lieues de frontières, entretenir six ou « sept armées, deux flottes, des garnisons, munitions et for-« tifications ; et alors la porte serait ouverte à toutes les vio-« lences, exactions et rapines, dans lesquelles jusqu'à présent « on avait été obligé de garder quelques formes. Il n'y aurait « plus ni officiers de justice, ni lois, ni magistrats. Tout se-« rait soumis au caprice d'un homme avide, haineux, craignant « tout le monde, parce qu'il avait fait mal à tous. » Après ces considérations politiques, la reine-mère rentrait dans les reproches ordinaires adressés par ses écrivains au cardinal, de vouloir se rendre maître du royaume, faire périr le roi, et partager la France avec les hérétiques du dehors qu'il y aurait amenés. Elle invoquait la mémoire du feu roi son mari, « qui « prenait plaisir à dire que le royaume tenait sa conservation « du parlement, » pour prier, en son nom, cette compagnie de remontrer à son fils les malheurs de ces guerres et les pernicieuses intentions de celui qui l'y voulait engager. « On « n'a jamais fait de semblables entreprises, disait-elle, sans « en demander vos avis ; vous avez droit de les donner en « tout ce qui importe au public, mais là particulièrement où « il y va de la ruine de l'État. » Toute cette lettre était grave, pressante, énergique ; mais il faut convenir qu'elle arrivait assez mal à propos, lorsque ceux dont elle réclamait l'assistance attendaient humblement leur pardon.

Après six semaines de séjour dans la ville de Metz, le roi crut avoir suffisamment pourvu aux intérêts qui l'y avaient appelé, et retourna [9 février] en telle hâte à Versailles, qu'une partie de son escorte resta en chemin, ce qui donna lieu de louer beaucoup sa diligence. La reine et les dames qui avaient accompagné le roi dans son voyage, eurent soin d'imiter cette promptitude, « jusque-là, dit une relation du temps, que la « duchesse de Montbazon, malade d'une esquinancie, ne « daigna pas pour cela s'arrêter, et se fit saigner dans le car-« rosse même de la reine, afin de ne pas perdre un jour. » Il faut ajouter que le comte de Soissons préparait pour leur re-

tour un ballet magnifique, ayant pour sujet le château de Bicêtre près Paris, alors vieille masure servant de cabaret, et pour personnages « les gens de mauvaise vie qui s'y ren-« daient le jour, et les esprits malins qui s'y ébattaient la « nuit. »

CHAPITRE III

Procès du maréchal de Marillac. — Arrêt de mort et exécution. — Séjour du duc d'Orléans à Bruxelles. — Voyage du roi à Calais. — Le roi retourne en Lorraine. — Le duc d'Orléans rentre armé en France. — Nouveau traité avec le duc de Lorraine. — Le duc remet quatre de ses villes au roi. — Marche du duc d'Orléans à travers la France. — Il arrive à Lodève. — Mesures prises pour le combattre. — L'électeur de Trèves se met sous la protection du roi. — Le maréchal d'Effiat entre dans l'électorat de Trèves. — Il y meurt. — Le maréchal d'Estrées le remplace et s'empare de Trèves.

[1632]

Maintenant ce qui occupait le plus les esprits, après le ballet du comte de Soissons, c'était le procès d'un maréchal de France, arrêté au milieu de son armée, et conduit d'Italie en Champagne pour y garder prison. Louis de Marillac n'était pas d'une haute naissance ; il n'avait de puissance ni par ses biens, ni par sa clientèle. Toute son existence dépendait de la faveur royale ; il l'avait obtenue par la reine-mère ; on la lui ôtait ; il semblait qu'il ne restât plus d'intérêt à le poursuivre. Ce n'était donc qu'un ressentiment personnel qui pouvait demander qu'on joignît un châtiment à sa disgrâce. Tout le crime du maréchal avait été envers le cardinal de Richelieu ; il était entré certainement dans les cabales formées contre le ministre ; mais son frère, le garde des sceaux, y avait pris une plus grande part, et s'en était trouvé quitte pour un exil. Le cardinal pensa sans doute qu'un homme d'épée méritait un

traitement plus sévère, d'autant mieux qu'on pouvait imputer à celui-ci d'autres torts, et prêter à cette vengeance des motifs que le public de tous les temps accepte avec joie. Le maréchal de Marillac fut donc mis en jugement, « à raison des malver-« sations et concussions par lui commises dans sa charge de « général d'armée en Champagne. » C'était ainsi une satisfaction donnée aux habitants des provinces, toujours rançonnées impunément par les gens de guerre.

Les premières informations commencées [décembre 1630] contre lui eurent lieu en vertu d'une commission extraordinaire donnée à deux maîtres des requêtes, les sieurs de Laffemas et de Moricq. Le maréchal se pourvut au parlement de Paris [février 1631] contre leurs procédures, et obtint arrêt qui leur défendait de les continuer. Le commissaire de Moricq fit emprisonner l'huissier chargé de lui signifier cette décision. Alors le roi nomma [mai 1631] un tribunal extraordinaire composé de cinq maîtres des requêtes, parmi lesquels étaient les deux commissaires, et de dix-sept magistrats choisis dans le parlement de Bourgogne, pour s'installer à Verdun et prononcer souverainement sur les faits du procès. Le maréchal fut transféré en cette ville ; il prétendit que tous les juges étaient ses ennemis notoires, les uns pour avoir eu querelle avec le garde des sceaux son frère, les autres pour avoir été gênés en leurs maisons par le passage des troupes qu'il avait conduites en Bourgogne. Il s'adressa vainement au roi pour obtenir d'être renvoyé devant ses juges naturels, à raison soit de son domicile, soit de sa charge, soit du crime qui lui était imputé. Sa remontrance resta sans réponse. Le parlement de Paris, dont il réclamait la juridiction, lui prêta encore le secours de ses arrêts. Mais le roi les fit casser [septembre 1631] en son conseil, et le procureur-général Molé, qui avait conclu en faveur de la requête, fut interdit de sa charge jusqu'à ce qu'il eût comparu devant le conseil du roi pour rendre raison de sa conduite. L'instruction eut donc lieu à Verdun, malgré toutes les protestations, prises à partie et récusations présentées par le ma-

réchal. A cette procédure violente on joignit encore d'autres rigueurs. Son neveu et sa nièce furent renvoyés de Paris, où l'on faisait l'examen de ses papiers. Sa femme, qui était parente éloignée de la reine-mère, reçut défense de solliciter pour lui, ce qu'on n'avait jamais vu, comme le remarque le maréchal, même dans une accusation de lèse-majesté; le cardinal lui refusa audience, et, au sortir de son logis, des archers la conduisirent hors de Paris. Ce dur traitement épuisa ce qu'elle avait de forces, et elle mourut presque aussitôt. On avait fait sortir aussi de Verdun un des cousins du maréchal. L'instruction, poursuivie avec cet acharnement, fournit deux cent soixante questions sur lesquelles on l'interrogea, et cent trente témoins qui lui furent confrontés. On avait obligé toutes les communautés du Verdunois à venir déposer de ce qu'elles avaient payé depuis sept ans pour logement, nourriture et passage de troupes. A voir sur quels faits l'information se portait, « il semblait, dit le maréchal dans son factum, « qu'il ne s'agissait pas d'un officier de la couronne, mais « d'un archer du sel ou d'un argoulet à cheval. »

Cependant on ne trouva pas que la commission de Verdun marchât assez vite. Deux fois le conseil du roi intervint dans le procès pour ôter au maréchal des moyens de justification. Enfin la commission elle-même fut dissoute, et il en fut institué une autre où devaient siéger de nouveaux juges et une partie des anciens. Le roi, en s'éloignant de Metz, avait voulu en quelque sorte emmener sa justice avec lui. Le nouveau tribunal fut établi à Pontoise, dans le voisinage de la résidence royale; mais bientôt [mars 1632], sous le prétexte que c'était une ville fermée où le commandement appartenait aux gens d'épée, il fut transféré à Ruel, dans la maison même du cardinal de Richelieu, et comme sous sa main. Les juges, qui prétendaient n'être pas libres à Pontoise, se trouvèrent fort convenablement en ce lieu-ci. Le garde des sceaux les présidait, et l'on se rappela peut-être alors que le frère de l'accusé avait rempli la même fonction, étant aussi garde des sceaux,

au procès du comte de Chalais. Les procédures furent continuées, et, l'affaire étant complétement instruite, le maréchal de Marillac vint prendre place [28 avril] sur la sellette devant le tribunal assemblé.

Il avait en face de lui, investis du pouvoir de prononcer sur sa vie, des hommes qu'il pouvait, sans exagération, appeler ses ennemis : le garde des sceaux d'abord, nommé en remplacement de son frère ; puis Claude de Bullion, conseiller d'État; le maître des requêtes de Moricq, qui avait dirigé avec tant de passion les premières recherches : Paul Hay du Châtelet, aussi maître des requêtes, et intendant de justice, auteur de quelques vers latins, suivant le rhythme des proses de l'Église, où les deux frères de Marillac, le cardinal de Bérulle et la comtesse du Fargis étaient cruellement outragés, où le cardinal était appelé « plus voleur que Barrabas » et promis à la potence. Du Châtelet avait toujours nié qu'il fût l'auteur de cette « prose » impie que l'on trouve imprimée dans le « Journal de Riche« lieu. » Mais enfin, pressé par une nouvelle récusation, il fut obligé de l'avouer au roi; sur quoi l'on ne trouva rien de mieux que de le mettre en prison. Il s'en tira plus tard en prouvant par une dissertation écrite que le maréchal avait été bien et justement condamné.

Quelque disposition que l'on ait à croire innocent un homme poursuivi notoirement par une haine puissante, envers lequel encore les formes ordinaires de justice ne sont pas observées, on ne saurait nier que le « factum » publié par le maréchal ne le justifie aucunement des malversations qui lui sont imputées. Il est à peu près certain que Louis de Marillac, en servant le roi, ne craignait pas d'employer l'autorité de sa charge à ramasser de petits profits, tantôt se faisant lui-même fournisseur et marchand, tantôt recevant des villes et communautés le dédommagement des dépenses qu'il leur épargnait. La meilleure excuse que l'on puisse apporter pour ces torts, c'est qu'ils étaient communs alors à tous les généraux d'armée. Mais, comme l'observent les Mémoires de Richelieu, « si la multitude

« des coupables fait qu'il n'est pas convenable de les punir « tous, il y en a qui sont bons pour l'exemple. »

Les juges entendirent pendant quatre séances les réponses et explications de l'accusé sur les faits résultant du procès, et, tous les incidents vidés, ils allèrent aux opinions. Leur délibération dura deux jours entiers. Il paraît que les voix furent unanimes pour le déclarer coupable ; mais lorsqu'il s'agit de la peine, les avis se partagèrent et la majorité d'une voix décida [8 mai] qu'il serait puni de mort. On écrivit sur-le-champ au roi pour lui demander en quel lieu se ferait l'exécution, et l'arrêt porta « que Louis de Marillac, atteint et « convaincu des crimes de péculat, concussions, levées de « deniers, exactions, faussetés et suppositions de quittances, « foule et oppression faite sur les sujets du roi, aurait la tête « tranchée sur un échafaud dressé en la place de Grève. » Sa grâce fut vainement sollicitée par ses parents. Le cardinal les renvoya au roi qui se montra inflexible. Le motif de cette sévérité était, disait-on, le ton menaçant que la reine-mère avait pris pour réclamer en faveur d'un de ses serviteurs les plus dévoués. Le maréchal fut donc amené [10 mai] de Ruel à Paris, deux jours après la signature de l'arrêt qu'il ne connaissait pas. Il apprit son sort à l'Hôtel-de-Ville, et on lui laissa quelques heures pour se préparer à la mort. Les relations du temps disent qu'il se loua ce jour-là des fenêtres sur la place de Grève pour le prix de huit pistoles. Le roi montra un peu trop l'intérêt qu'il portait à cette condamnation ; car aussitôt que la tête du maréchal fut tombée, comme s'il n'eût attendu que cela, il partit de Paris et s'achemina vers Calais.

Depuis le retour de Metz, tout le temps avait été employé à recevoir des rapports et des avis sur les mouvements du duc d'Orléans, sur les intrigues du duc de Lorraine et les infidélités qui se tramaient en France. Le duc d'Orléans avait été bien reçu [28 janvier] à Bruxelles, où on lui avait donné des fêtes, où on le défrayait de toute sa dépense. Il y passait si agréablement son temps que le comte de Vaudemont, père du duc



Charles et de la princesse Marguerite, le blâmait de ne pas ménager assez sa santé pour recueillir ce qui devait lui advenir bientôt; car c'était chose assurée parmi les faiseurs de prédictions, que le roi n'avait pas six mois à vivre. Cependant sa petite cour était toute divisée. Le duc de Bellegarde n'avait pas voulu se compromettre jusqu'à le suivre chez les Espagnols. Le président Lecoigneux, pour s'être opposé au mariage de Lorraine, était demeuré à Luxembourg en pleine disgrâce. Maintenant le prince prenait tous ses conseils du sieur de Puylaurens, qui, lié d'amour avec la princesse de Phaltzbourg, sœur de Marguerite et veuve depuis peu de temps, ne désespérait pas de voir bientôt son maître roi et de pouvoir l'appeler son beau-frère. Il y eut encore des querelles à Bruxelles entre les gens de sa suite et les serviteurs de la reine-mère. Tandis qu'il se réjouissait à la cour de l'infante, ses agents allaient partout lui chercher des secours et n'obtenaient que de belles paroles. Enfin il se résolut à suivre une armée que les Espagnols envoyaient dans le Palatinat, sous les ordres de don Gonzalès de Cordoue, qui venait de traverser la France comme ambassadeur extraordinaire; et il se rendit [17 mai] à Trèves, où cette armée s'assemblait, après avoir reçu de l'infante des présents qui consistaient en habits, linge, confitures, et en deux beaux chevaux « plus de parade que de service. » Quant au duc de Lorraine, il n'avait pas cessé de correspondre avec son beau-frère le duc d'Orléans; on lui reprochait de vouloir ruiner l'armée du roi, laissée sur les frontières d'Allemagne, en lui refusant des logements et en lui retirant ses subsistances, de lever des troupes, de débaucher celles du roi, de fortifier ses villes, et de tenter la fidélité des gouverneurs qui gardaient les places frontières.

Parmi les gouverneurs suspects était le sieur de Valançay, qui commandait à Calais. Le plus fort grief contre lui était d'avoir fait un voyage en Angleterre. D'ailleurs le président Lecoigneux et le comte de Cramail, qui ne se faisaient pas faute de communiquer à la cour de France ce qui se passait

dans leur parti, le désignaient comme ayant intelligence avec le duc d'Orléans et la reine-mère. Ce fut donc à Calais que se rendit d'abord le roi. De nouvelles grâces accordées au cardinal de Richelieu avaient annoncé d'avance l'union toujours plus intime du roi avec son ministre. Le cardinal, déjà pourvu du gouvernement de Bretagne, venait d'obtenir celui de Nantes, dont il donna la lieutenance à son cousin-germain le marquis de La Meilleraye, et son frère Alphonse, sorti depuis cinq ans de son couvent de chartreux pour devenir archevêque d'Aix, puis de Lyon, ensuite cardinal, avait encore été promu à la dignité de grand-aumônier.

Le roi ne trouva aucune difficulté [22 mai] à changer le gouverneur de Calais. Il fit entrer de nouvelles troupes dans la citadelle sous le commandement d'un maréchal de camp, jusqu'à ce qu'il eût disposé de cette charge, pour laquelle le sieur de Valançay reçut cinquante mille écus de récompense. Quelques jours après, il promut à ce gouvernement le marquis de Saint-Chaumont, suivant cette maxime adoptée par le cardinal, « qu'il fallait établir le plus qu'on pourrait de gens « nouveaux, afin que leur intérêt attaché au temps présent fût « une caution de leur fidélité. » Ce qui prouve le mieux l'état d'où le royaume sortait à peine, c'est qu'une mesure si simple et si naturelle fut regardée comme un événement qui rapporta des louanges.

On cherchait un prétexte pour attaquer le duc de Lorraine, ou tout au moins pour exiger de lui quelques nouveaux sacrifices sous le titre de sûretés. Il arriva fort à propos un message du roi de Suède, qui se plaignait des nombreuses levées que le duc faisait depuis longtemps. Ces troupes pouvaient, en se joignant aux forces d'Espagne dans le Palatinat, former une armée puissante qui arrêterait les progrès des Suédois en Allemagne; c'était donc au roi de France qu'il appartenait de faire cesser cette inquiétude, puisque sa seule considération avait empêché le roi de Suède de mettre le duc Charles hors d'état de lui nuire. Il fut convenu que le roi de Suède se char-

gerait de vaincre les Espagnols, pendant que le roi de France maintiendrait la Lorraine par force ou par traité. Le duc essaya de détourner l'effet de cette menace par toutes les assurances qu'il put trouver; mais on sut bientôt que, dans le temps où il protestait le plus de sa bonne volonté, il avait reçu le duc d'Orléans à Nancy. Ce prince ne fit d'ailleurs que passer rapidement par les États de son beau-frère, et vint se jeter [13 juin] dans le Bassigny pour gagner la Bourgogne, avec quelques mauvais régiments, rebut de l'armée espagnole que don Gonzalès de Cordoue lui avait donnés.

Cependant le roi s'avançait vers la Lorraine, et l'armée qui veillait aux frontières d'Allemagne sous les ordres des maréchaux de la Force et d'Effiat, laissant aux Suédois le soin de combattre les Espagnols, s'était déjà emparée de Pont-à-Mousson. De son côté, le roi entra sur les terres du duc par Vaubecourt. Ayant appris que, près de sa route, il y avait un régiment de cavalerie lorraine, il le fit attaquer et tailler en pièces sans autre avis. Bar-le-Duc et Saint-Mihiel lui ouvrirent leurs portes. Le maréchal d'Effiat eut ordre d'investir Nancy, et le roi lui-même se présenta bientôt [23 juin] devant cette ville. Le duc de Lorraine avait espéré sans doute que le passage du duc d'Orléans en France éloignerait de ses États toutes les forces du roi; il les voyait en peu de jours rassemblées autour de sa capitale. Les deux armées espagnoles, dont l'une était à Spire, l'autre à Trèves, au lieu d'arriver à son secours, s'étaient éloignées, poursuivies par les Suédois. Le duc d'Orléans traversait en courant les provinces où il ne trouvait aucune ville pour le recevoir, et fuyait devant le maréchal de la Force qui marchait sur ses traces avec une armée de dix mille hommes. Tous les projets qu'avait formés le duc de Lorraine, toutes ses démarches et ses négociations, n'avaient abouti qu'à ruiner ses finances, à faire envahir son pays, à mettre sa souveraineté même en péril.

Alors il eut encore une fois recours à la soumission, aux promesses et aux garanties. Une convention [26 juin] fut

signée aux portes même de Nancy, par le sieur de Ville, premier gentilhomme de sa chambre. Le roi consentait à retirer de Lorraine ses armées, « qu'il avait à son grand regret dé- « tournées de l'Allemagne, où elles étaient pour le secours de « ses alliés catholiques, » et à restituer les places qu'il avait conquises. Moyennant quoi le duc devait lui livrer les villes de Stenay et de Jamets, pour les garder en dépôt pendant quatre ans, y mettre garnison et recevoir le serment de fidélité des habitants. Le comté de Clermont-en-Argonne, pour lequel il y avait dès longtemps contestation entre la couronne de France et le duché de Lorraine, était remis au roi, qui devait en payer la valeur suivant l'estimation du produit. Le traité de Vic était renouvelé, et le duc promettait de demeurer invariablement uni aux intérêts du roi, de joindre ses armes aux siennes, et de l'assister en toutes les guerres qu'il pourrait entreprendre; le roi s'engageant d'ailleurs à le protéger contre qui que ce pût être sans exception. Le cardinal François de Lorraine, frère du duc, vint se mettre en otage entre les mains du roi, jusqu'à l'accomplissement de ces conditions. On remarqua que le duc de Lorraine, depuis le commencement de son règne, avait quatre fois montré des dispositions hostiles contre la France, et qu'il en était puni par la perte de quatre places, Marsal, Jamets, Clermont et Stenay; « ce qui « apprend aux petits princes à ne jamais offenser les grands. » Les Mémoires de Richelieu, d'où nous avons tiré cette morale, ajoutent gaîment que le duc « avait promis partout de faire « merveilles s'il était attaqué, et l'avait écrit particulièrement « aux dames, auxquelles on ne peut dire beaucoup pour faire « peu, sans confusion et sans honte. »

On s'occupa ensuite du duc d'Orléans, qui marchait vite en France, mais sans grand effet, les villes lui fermant leurs portes et les villages devenant déserts à son approche. Il avait vu de loin les murs de Langres et entendu, près de Dijon, le canon de la ville qui tirait sur lui. Il traversa la Loire à Digoin et entra dans le Bourbonnais, de là en Auvergne [7 juillet].

Ses troupes pillaient tout ce qu'elles pouvaient atteindre sur le chemin ; car elles n'avaient pas d'autre paye. Elles ne rencontraient aucun ennemi à combattre, mais aussi personne ne venait se joindre à elles. Lorsqu'il arriva dans le Rouergue, le prince n'avait pas encore accru son parti d'un seul gentilhomme. Le premier qui vint au-devant de lui était de cette province et s'appelait Chavaignac. Enfin il trouva [août] une ville où se reposer. C'était Lodève au bas Languedoc, et il était parti deux mois auparavant de Nancy.

Pendant qu'il s'avançait ainsi, l'armée du maréchal de la Force le suivait à la piste. Quand le dernier traité fait avec le duc de Lorraine rendit les forces du roi disponibles, on résolut d'en finir avec le duc d'Orléans. Le roi fut détourné d'entreprendre lui-même cette poursuite, « à cause des grandes cha- « leurs du pays où il faudrait marcher. » Il laissa au maréchal d'Effiat une armée pour rester sur les frontières d'Allemagne, le maréchal de Schomberg ayant ordre, avec le reste des troupes, de couper la route au duc d'Orléans, afin de le placer entre lui et le maréchal de la Force. Puis, après avoir eu [7 juillet] une entrevue avec le duc de Lorraine, le roi retourna vers Saint-Germain.

Le maréchal d'Effiat était chargé de justifier la parole du roi, qui avait déclaré prendre sous sa protection les princes catholiques d'Allemagne, en les retirant de la querelle engagée entre l'empereur et le roi de Suède. Le duc de Bavière, chef de la ligue catholique, après avoir promis la neutralité de ses armes, avait fini par vouloir combattre ; et une bataille perdue par le comte de Tilly, comme nous le verrons bientôt, livra ses États au vainqueur. L'électeur archevêque de Trèves fut le seul qui chercha son salut dans l'assistance du roi de France. Il est vrai que déjà il avait perdu une partie de ses États, son chapitre ayant livré la ville de Trèves aux Espagnols, qui garnirent aussi de troupes Spire et Coblentz. Cependant il lui restait plusieurs places d'importance qu'il avait promis de faire occuper par le roi. La crainte de s'éloigner de

la Lorraine avait retardé cette occupation, et pendant ce temps les Espagnols en avaient pris quelques-unes. On avait réussi pourtant à faire entrer une garnison française dans Hermenstein ou Ehrenbrestein, forteresse située de l'autre côté du Rhin, en face de Coblentz. A présent il s'agissait d'obtenir, ou par force, ou par traité, que les Espagnols remissent ce dont ils s'étaient emparés; faute de quoi les Suédois pourraient bien le conquérir à leur profit. Tout cela devait s'exécuter sans rupture ouverte avec l'Espagne, les deux puissances paraissant depuis longtemps convenues de se faire tout le mal possible et de se contrarier en toute occasion, la paix sauve.

Le maréchal entra donc dans l'électorat de Trèves, comme général de l'électeur et portant bannière d'un souverain qui voulait être réintégré dans son domaine. Il fit sommer le comte de Mérode, qui commandait à Coblentz, de lui remettre la ville, et, sur son refus, il l'abandonna au bras séculier des Suédois qui l'assiégèrent, la prirent, et la restituèrent aux Français agissant pour l'électeur. Ensuite il se disposait à mettre lui-même le siége devant Trèves, lorsqu'il mourut de maladie [27 juillet] dans un village de l'électorat. Il fut aussitôt remplacé dans son commandement par le maréchal d'Estrées, envoyé de Paris en toute hâte. Dès avant l'arrivée du nouveau général, les maréchaux de camp [4 août] avaient sommé les habitants d'ouvrir leurs portes à ceux qui se présentaient de la part de l'archevêque leur maître. Ils répondirent qu'ils ne s'étaient jamais séparés de l'obéissance due à l'électeur; que s'ils avaient garnison espagnole, c'était à cause de la protection exercée de tout temps sur leur ville par la couronne d'Espagne; que l'empereur leur suzerain ne les avait jamais déclarés rebelles; qu'ainsi ils ne savaient à quel propos on venait les menacer d'hostilités. Le maréchal d'Estrées investit aussitôt la ville [8 août], malgré les secours qui lui venaient du Luxembourg. Le canon y ouvrit promptement une brèche, et les bourgeois demandèrent à capituler. Une

relation du temps dit qu'il fallut, pour régler les conditions, attendre le lendemain du jour où les pourparlers s'ouvrirent, parce que c'était l'heure où les bourgeois étaient occupés à la débauche, et qu'ils ne pouvaient traiter une affaire aussi grave qu'après le repos de la nuit. Il fut stipulé [19 août], pour la garnison espagnole, qu'elle sortirait avec armes, bagages et munitions, et pour les bourgeois, qu'ils demeureraient avec leurs anciens priviléges, sans que l'électeur pût employer contre eux d'autres voies que celles de la justice ordinaire. Ces choses arrêtées, le maréchal fit entrer ses troupes par une porte, pendant que les Espagnols sortaient par l'autre, et tout le pays se trouva remis en la puissance de l'électeur sous la garde des Français. A voir la facilité avec laquelle cette conquête s'exécuta, on est tout surpris de lire, dans les Mémoires de Richelieu, que le maréchal d'Estrées avait désespéré du succès. L'auteur des Mémoires reproche aussi à ce chef d'armée de grandes exactions commises dans la ville et sur les villages voisins. Il paraît que le maréchal d'Estrées était de ceux à qui le cardinal ne voulait savoir aucun gré de leurs services; aussi n'était-il pas tout à fait créé de sa main, comme le maréchal d'Effiat, auquel il n'épargne pas les éloges et les regrets, et dont il prit dès lors les jeunes enfants sous sa protection.

CHAPITRE IV

Le duc de Montmorency embrasse la cause du duc d'Orléans. — Le duc d'Orléans arrive près du Languedoc. — Les Etats de la province proclament la révolte. — Le duc de Montmorency se joint au frère du roi. — Ils prennent ensemble quelques villes. — D'autres leur ferment leurs portes. — Arrêt du parlement de Toulouse contre les rebelles. — Le roi part pour marcher contre son frère. — Le duc d'Epernon reste fidèle. — Déclaration contre le duc de Montmorency. — Le maréchal de Schomberg s'approche des villes tenues par le prince et le duc. — Rencontre des deux armées près de Castelnaudary. — Le duc de Montmorency blessé et pris. — L'armée du duc d'Orléans se débande. — Le roi s'approche du Languedoc. — Le duc d'Orléans demande à traiter. — Punition de quelques rebelles. — Le duc d'Orléans signe son traité. — Délibération au sujet du duc de Montmorency. — On instruit son procès. — Le duc est amené à Toulouse. — Sa défense dans ses interrogatoires. — Arrêt de mort rendu contre lui. — Supplications adressées au roi en sa faveur. — Son exécution. — Le duc d'Orléans quitte de nouveau la France.

[1632]

Ce mince exploit avait été toute la part que pouvait prendre la France dans la guerre d'Allemagne, menacée comme elle l'était dans son sein d'une guerre civile. La présence du duc d'Orléans n'avait pas, il est vrai, remué les provinces où il passait. Mais cette marche avait un but ; tout à l'extrémité du long chemin qu'il avait entrepris, à deux cents lieues du point de son départ, le duc d'Orléans devait trouver enfin un ami, un complice, un protecteur de sa faiblesse, une victime de sa folie. L'historien hésite à le nommer, et se sent pris d'une invincible douleur à l'approche de la catastrophe qu'il doit raconter. Il y a tant de faveur en France pour le nom de

22.

Montmorency, qu'on voudrait ne l'entendre mêler qu'à de nobles événements, ou tout au moins à des fautes illustres. Celui qui le portait alors, sans avoir eu l'occasion de s'élever jusqu'aux vertus qui font les grands hommes, avait montré toutes les qualités d'un seigneur aimable, vaillant et généreux. La cour l'avait vu dans ses fêtes, brillant de beauté, de grâce et d'élégance; il s'était distingué dans les combats par une bravoure toute chevaleresque. Les gens de lettres lui tenaient compte de l'affection constante qu'il avait montrée pour le jeune poëte Théophile, personnage bruyant de cette époque, qui n'a pas même gagné un peu de renommée à souffrir l'exil et la prison. Il était connu du peuple, aimé des dames, adoré dans sa maison, honoré dans son gouvernement. Il s'était toujours tenu à l'écart des intrigues, et on ne le trouve pas au nombre des grands qui firent payer si cher à la régence leur fidélité ou leur révolte. Un tel homme semblait ne devoir prendre parti, hors de l'obéissance, que pour une de ces grandes et saintes causes qui justifient tout, et où l'on peut même succomber avec gloire.

Le duc Henri de Montmorency était dans son gouvernement de Languedoc, occupé à faire accepter par les gens de la province l'établissement de cette nouvelle juridiction financière dont nous avons déjà parlé et qui devait anéantir le vieux privilége des états, lorsqu'il vit arriver à lui un envoyé du duc d'Orléans. L'abbé d'Elbène, neveu de l'évêque d'Alby, venait de la part du prince lui proposer de s'unir à ses desseins. Soutenu par l'évêque son oncle, il lui exagéra la gloire dont il se couvrirait en réintégrant dans le royaume la mère et le frère du roi. Tous deux lui montrèrent l'héritier de la couronne prêt à entrer en France avec une armée formidable, attendu par de nombreux amis, secouru par les forces de l'Empire, de l'Espagne, de la Lorraine et de la Savoie. Ils firent briller à ses yeux l'épée de connétable qui déjà quatre fois avait orné l'écusson de sa famille. Ils rappelèrent toutes les preuves que le cardinal lui avait données de

sa mauvaise volonté ; ils lui persuadèrent que, dans ce nouvel établissement financier pour lequel on le forçait à s'entremettre, au risque de mécontenter le pays et au grand préjudice de ses propres intérêts, il y avait une secrète pensée ; qu'on voulait rechercher son administration et préparer contre lui une poursuite semblable à celle qui venait d'abattre la tête du maréchal de Marillac. Pressé par leurs instances, il donna imprudemment sa parole de servir le duc d'Orléans, et dès ce moment il ne lui resta plus que l'honneur de tenir sa promesse. Il avait seulement demandé que le duc d'Orléans retardât de quelques mois son entrée en France. D'ici là, les états du Languedoc devaient terminer leur assemblée. Il aurait le temps cependant de préparer les esprits, et de recevoir l'argent que la province devait fournir pour sa contribution aux dépenses du royaume. En attendant il écrivit au roi, lui donnant quelques vagues avis sur les mouvements des malintentionnés, et l'assurant de sa fidélité.

Nous avons vu comme le duc d'Orléans fut forcé, par l'approche de l'armée du roi et le péril du duc de Lorraine, de brusquer son entreprise. Elle l'avait conduit sans encombre, mais plutôt en aventurier qu'en chef de parti, jusqu'aux limites du Languedoc. Sur sa route il avait semé en vain un manifeste, par lequel il déclarait la guerre « au cardinal de « Richelieu et à ses adhérents ; » il avait distribué, à qui voulait en prendre, des commissions où il se donnait le titre de « lieutenant-général du roi pour réprimer les abus et « violences du cardinal. » Maintenant il arrivait avec des troupes harassées, composées de gens de tout pays, habituées à vivre de rapine, et dont le nombre n'excédait pas dix-huit cents hommes, encore bien qu'on y comptât huit ou dix maréchaux de camp. Le duc de Montmorency, contrarié de cette précipitation qui ne lui laissait pas le temps de prendre ses mesures, ne voulut pas pourtant faire faute à celui qui venait se jeter entre ses bras. Depuis qu'il s'était engagé envers le duc d'Orléans, il avait envoyé en Espagne pour obtenir de

l'argent, et presser le départ d'une levée d'hommes que le commandeur de Valançay, celui qui avait si bien servi devant La Rochelle, devait y rassembler ; il avait retenu d'avance, dans les portions de son gouvernement qui fournissaient des soldats, tout ce qui s'y trouvait de bras disposés à s'armer, sous prétexte des commissions du roi qu'il attendait à cet effet ; il s'était procuré des intelligences dans plusieurs villes; il avait excité sous main les réformés à sortir du repos où ils se tenaient. C'étaient là les préparatifs ordinaires d'une rébellion. Mais il avait un autre moyen à sa portée. Les états du Languedoc étaient depuis longtemps réunis à Pézénas. Il y assistait, en sa qualité de gouverneur, avec deux commissaires du roi, le président Miron et l'intendant des finances d'Emery. L'objet en discussion était toujours cette nouvelle administration des impôts que la province ne voulait pas recevoir. Le duc était arrivé de Paris avec une espèce de transaction par laquelle il avait promis de tout accommoder. Avant d'entrer en société avec le duc d'Orléans, il avait travaillé franchement à réconcilier les esprits. Lorsqu'il eut besoin de trouver des mécontents, il fit animer les députés des états par l'évêque d'Alby, par celui de Nismes, frère du maréchal de Toiras, tous deux engagés dans ses desseins, et il obtint que la province elle-même se déclarerait en révolte. Dans une séance qui fut la dernière [22 juillet], les états, en octroyant au duc de Montmorency les sommes demandées par le roi, le prièrent « de rester uni aux intérêts de la province, comme ils « promettaient de ne jamais quitter les siens, afin d'agir « tous ensemble plus efficacement pour le service du roi « et le soulagement du pays. » En même temps, ils annulèrent tous les actes passés avec les commissaires du roi pour la perception des subsides. L'archevêque de Narbonne, président des états, s'opposa seul à cet acte téméraire et sortit de l'assemblée. Le duc fit mettre des gardes à sa maison et retint aussi prisonnier le commissaire du roi d'Emery. Puis il délivra, en son nom seul, les commissions expédiées pour la

répartition dans les diocèses de la contribution qui venait d'être votée, forçant le greffier du roi aux états d'y apposer son contre-seing. Les députés les emportèrent avec eux pour faire la levée des deniers, et répandirent partout la nouvelle de l'union signée à Pézénas entre le gouverneur et les représentants de la province.

Quoique l'acte de cette association n'en exprimât pas nettement le but, cependant l'arrivée du duc d'Orléans dans le voisinage du lieu où ces choses se passaient le rendait intelligible à tout le monde. Pour le publier mieux, le duc rassembla ses amis, et allant au-devant du duc d'Orléans, il le reçut dans la ville de Lunel que lui avait livrée un autre frère du maréchal de Toiras. Alors ils joignirent leurs troupes. Le duc d'Orléans avait des chevaux ; le duc de Montmorency fit lever plusieurs régiments d'infanterie, et, en attendant qu'ils fussent en état de tenir la campagne, ils essayèrent de gagner quelques villes. Déjà Béziers, Alais, Alby s'étaient déclarés pour le duc de Montmorency. Narbonne refusa ses propositions et se mit en défense. Le gouverneur de Montpellier, à qui l'on offrait la dignité de maréchal de France au nom du duc d'Orléans, aima mieux rester plus sûrement ce que le roi l'avait fait. Après un peu de repos, le frère du roi et son allié du Languedoc s'avancèrent pour surprendre Nismes, où déjà les efforts de l'évêque avaient échoué ; ils trouvèrent la ville munie d'une garnison nouvelle. que, sur la demande même des réformés, le maréchal de la Force y avait envoyée. A son défaut, ils voulurent avoir Beaucaire dont le gouverneur était à eux. Il leur livra en effet le château ; mais les habitants se barricadèrent dans leur ville, et, aidés des troupes du roi que leur envoya le maréchal de Vitry, maintenant gouverneur de Provence, ils firent si bonne contenance qu'on renonça à les attaquer. Le prince et le duc retournèrent à Pézénas, pour préparer un nouveau plan de campagne. « Si nous battons l'armée du roi, disait après cet « échec le duc de Montmorency, nous ne manquerons pas de

« villes; sinon il nous faudra aller faire notre cour à « Bruxelles. »

Le roi avait alors deux armées en ce pays, mais faibles, fatiguées, mal pourvues, et qui avaient jusque-là montré peu d'ardeur pour chercher une rencontre où l'on risquait d'atteindre la personne même du frère du roi. Toutes deux étaient venues de Lorraine par des chemins différents. L'une, commandée par le maréchal de la Force, occupait le Pont-Saint-Esprit; l'autre, sous les ordres du maréchal de Schomberg, surveillait le haut Languedoc. Ce fut avec celle-ci que le duc de Montmorency voulut mesurer ses forces. Il rassembla donc à Béziers tout ce qu'il avait de troupes pour aller au-devant du maréchal de Schomberg.

Cependant la nouvelle de sa révolte était arrivée à Paris. On mit aussitôt le scellé dans son hôtel, et on y trouva une somme de cinq cent cinquante mille livres qu'il n'avait pas encore eu la précaution de faire prendre. Cette négligence causa grande pitié à ceux qui se connaissaient en mouvements de sédition. On remarqua encore qu'il avait laissé emporter de Beaucaire, où la foire se tenait alors, toutes les marchandises, dont il pouvait s'emparer et les faire racheter à ceux qui les avaient expédiées. « Ce qui fit reconnaître, disent les Mé« moires de Richelieu, que Dieu l'avait frappé d'aveuglement, « et que la Madeleine, protectrice du royaume, avait rendu « infructueuse une rébellion commencée le jour de sa fête, « comme elle avait déjà rendu funeste aux Anglais leur en« treprise faite à pareil jour sur l'île de Rhé. »

Dès avant la déclaration des états de Languedoc et la prise d'armes du gouverneur, le parlement de Toulouse avait ordonné [21 juillet] qu'il serait informé « de plusieurs bruits « tendant à troubler le repos public et d'aucunes pratiques « faites par diverses personnes pour induire les sujets du roi « à soulèvements, émotions et séditions. » Aussitôt que la rébellion fut manifeste, le même parlement [7 août] annula les délibérations des états, lettres et commissions du gouver-

neur, fit défenses d'y avoir égard, et enjoignit d'appréhender au corps tous les officiers des états, ainsi que ceux qui seraient trouvés porteurs des commissions délivrées par leurs ordres. Le duc de Montmorency n'était pas expressément désigné dans les dispositions de cet arrêt ; mais il y était évidemment compris comme ayant adhéré à la délibération des états, puisque cet acte portait sa signature. Toutes choses étant en règle du côté de la justice, on s'occupa d'agir puissamment par les armes. Il fut décidé que le roi s'avancerait lui-même contre son frère pour donner cœur à ses généraux et à ses soldats. En son absence, le comte de Soissons devait avoir le commandement de Paris et des provinces voisines, et l'on donnait au prince de Condé pouvoir d'agir avec toute autorité dans les provinces par delà la Loire. Le roi, avant de prendre la route de Lyon, se rendit [12 août] au parlement, assisté du prince de Condé et du comte de Soissons, pour y faire enregistrer une nouvelle déclaration contre les serviteurs et adhérents de son frère. Ils étaient encore une fois déclarés rebelles, criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public. Quant au duc d'Orléans, on lui donnait six semaines pour faire cesser tous actes d'hostilité, au moyen de quoi il serait reçu en grâce et rétabli dans tous ses biens, apanages et pensions ; sinon le roi se réservait d'ordonner contre lui, après ce délai passé, « ce qu'il estimerait devoir faire pour la « conservation de son état, suivant les lois du royaume et les « exemples de ses prédécesseurs. »

Il y avait quelque chose de plus funeste, pour le duc d'Orléans et son défenseur, que les arrêts des cours, les déclarations de la puissance souveraine, et même les armées royales. C'était le profond isolement où on laissait leur révolte. Hors de cette province, qui s'était proclamée la leur, et dont ils n'occupaient que quatre ou cinq villes, personne ne se remuait pour eux. Tout au contraire, on voyait arriver chaque jour de nouvelles protestations de fidélité adressées au roi par les gouverneurs des autres provinces et les grands du royaume. On

avait eu quelques soupçons du duc d'Épernon. Il avait de tout temps montré pour le duc de Montmorency une tendre affection. Des gens assuraient avoir vu à Nancy le duc de la Valette, son fils, dans la voiture du duc de Lorraine. Maître d'un gouvernement contigu à celui de Languedoc, le duc d'Épernon pouvait, seulement en laissant agir les mécontents de sa province, donner de l'étendue à la rébellion, ce qui était lui donner de la force. Ce vieux seigneur ne se laissa pas tenter au renouvellement de réputation que lui promettait une seconde lutte contre l'autorité du roi. Il lui envoya le comte de Maillé pour l'assurer de son dévouement, et il alla se poster à Montauban afin de maintenir cette ville dans le devoir, appelant auprès de lui ceux qu'il savait le moins disposés à l'obéissance et les empêchant ainsi de rien tenter dans la Guyenne.

Ainsi le soulèvement du duc de Montmorency resta comme enfermé dans les limites de son gouvernement, entre deux armées du roi. Bientôt un des gentilshommes sur lesquels il comptait le plus, le vicomte de l'Estrange, homme de tête et de cœur qui avait grande autorité dans le pays, ayant rassemblé quelques troupes auprès de Privas, fut attaqué par celles du maréchal de la Force, et fait prisonnier [18 août], après un combat où il perdit la moitié de ses gens. La nouvelle de ce succès vint trouver le roi à Cosne, en même temps qu'une lettre du marquis des Fossés, gouverneur de Montpellier, qui faisait connaître les pratiques du duc de Montmorency pour le débaucher de son devoir. Alors on résolut de publier [23 août] une déclaration expresse contre le duc. Tous ses torts y étaient rappelés : invitation au duc d'Orléans d'entrer en Languedoc; révolte de plusieurs villes dont il avait fait fermer les portes aux troupes du roi; tentative de corruption sur les principaux de la noblesse, sur les meilleures places, même sur les villes de la religion qui s'y étaient fidèlement opposées; mauvais bruits répandus dans la province sur les intentions du roi, dont pourtant il avait reçu beaucoup d'argent pour y faciliter l'état de ses affaires; séduction

et violence exercées dans les états; emprisonnement des commissaires du roi, l'un desquels il avait mis à rançon; levée de gens de guerre; intelligence avec les étrangers chez lesquels il avait envoyé solliciter secours d'hommes et d'argent. Pour toutes ces choses, le duc de Montmorency était déclaré criminel de lèse-majesté, déchu de tous grades, honneurs et dignités, et son procès devait lui être fait au parlement de Toulouse, nonobstant le privilége de pairie duquel il s'était rendu indigne. Les délibérations prises par les états demeuraient annulées; ceux qui les avaient signées devaient les désavouer dans quinze jours, faute de quoi ils étaient déclarés rebelles.

Cependant le duc d'Orléans s'occupait à fortifier les villes qu'on lui avait livrées. Béziers était destiné pour lui servir de retraite, et il y faisait son séjour, en attendant les levées de la province et les secours qu'il attendait de l'étranger. On parlait de cinq mille Napolitains qui arrivaient par mer, des Espagnols qui allaient franchir les Pyrénées et s'emparer de Narbonne. Les deux amis cependant en étaient déjà aux mécontentements et aux reproches. Le duc d'Orléans se plaignait de ne pas trouver toute l'assistance qu'on lui avait promise. Le duc de Montmorency répondait que le frère du roi avait annoncé plus de forces qu'il n'en amenait. Et durant toutes ces hésitations, tous ces mécomptes, toutes ces récriminations, l'armée du maréchal de Schomberg, augmentée des troupes qu'il avait empruntées à la Guyenne, s'avançait dans le haut Languedoc.

Rien ne convenait moins à un parti en armes, dont le chef était venu de si loin, que de se laisser assiéger dans ses places. Il fut donc décidé qu'on se porterait à la rencontre du maréchal de Schomberg. A trois lieues environ de Castelnaudary est un bourg appelé Saint-Félix de Carmain, défendu alors par un château dont s'étaient emparés quatre frères, gentilshommes du Lauraguais, pour le compte du duc d'Orléans. Le maréchal de Schomberg, appelé par les habitants

du bourg, ne voulut pas, à son entrée dans la province, refuser une occasion de faire respecter les armes du roi, et, quoiqu'il n'eût ni canons ni outils, il mit le siége devant ce château. Au moins avait-il de l'argent; car il donna dix mille livres à ces gentilshommes pour lui rendre la place [31 août]: ils en avaient déjà reçu douze cents du duc d'Orléans pour la prendre; ainsi c'était deux fois une bonne affaire. Le duc de Montmorency, qui ne prévoyait pas sans doute ce moyen d'accélérer la fin d'un siége, s'était mis en devoir de secourir la place; il arrivait avec deux mille hommes de pied, trois mille chevaux, beaucoup de gentilshommes, et trois canons. Le duc d'Orléans l'accompagnait, escorté des principaux seigneurs de son parti. Cette armée marcha droit [1er septembre] sur Castelnaudary, dans le dessein de s'en saisir pendant que le maréchal de Schomberg serait occupé à Saint-Félix. Il en revenait déjà, se dirigeant aussi vers Castelnaudary, lorsqu'à une demi-lieue de la ville il aperçut, à même distance sur l'autre route, les troupes du duc d'Orléans. Le maréchal était fort inférieur en nombre; cependant il résolut de livrer combat, et, passant le premier un ruisseau qui séparait les deux armées de la plaine devant la ville, il s'y établit au lieu le plus avantageux. L'armée du duc d'Orléans ayant traversé le même ruisseau, il s'en détacha deux cavaliers qui vinrent de fort près reconnaître l'armée du roi. L'un des deux était le duc de Montmorency, monté sur un cheval gris tout couvert de plumes aux couleurs du duc d'Orléans. Après cette bravade, le duc rejoignit ses troupes, dont il prit la droite et laissa la gauche au comte de Moret. Telle était la prudence de ces deux généraux qu'il y eut entre eux dispute à qui commencerait l'attaque. Les premiers coups de feu s'étant fait entendre du côté où marchait le comte de Moret, le duc de Montmorency, impatient d'en venir aux mains, se met à la tête d'un escadron de cavalerie, franchit un fossé qui arrête sa troupe, et se jette dans un chemin étroit, suivi seulement de quelques gentilshommes; de ce nombre était un vieil officier, le comte de

Rieux, qui, ne pouvant le retenir, avait promis de mourir à ses pieds, ce à quoi il ne manqua pas. Le duc reçoit, sans s'arrêter, le feu de l'infanterie opposée dont un mousquet le blesse à la gorge, et se trouve en face de quelques chevau-légers du roi accourus à sa rencontre. D'un coup de pistolet il casse le bras de celui qui les commandait, et qui lui décharge en même temps deux balles dans la bouche. Il pousse encore plus avant, culbute deux chevau-légers, le père et le fils, qui tirent sur lui leurs pistolets, jusqu'à ce qu'enfin son cheval percé de coups le renverse sous lui dans un champ, perdant son sang par dix blessures, et jetant à ceux qui l'entourent, comme un cri de détresse, le nom de « Montmorency. »

Ce fut à peine un combat; car il n'y eut qu'une très-petite partie des deux armées qui en vint aux coups. Le rapport du maréchal de Schomberg ne compte de son côté que huit morts et deux blessés. L'infanterie de part et d'autre ne s'étant pas approchée, l'engagement avait eu lieu entre cavaliers épars et presque à la façon des duels. Comme, du côté du duc d'Orléans, la mêlée avait commencé par les chefs, le gros des troupes ne remua pas. La chute du duc de Montmorency, arrivée dès le premier engagement, parut à tout le monde la fin de l'action. L'armée du duc d'Orléans se retira du champ de bataille en emportant ses morts, presque tous seigneurs et gentilshommes du premier rang. De ce nombre était le comte de Moret, atteint d'une balle dans le ventre, et que l'histoire romanesque a voulu faire revivre soixante ans plus tard sous l'habit d'un ermite. L'armée du roi continua son chemin vers Castelnaudary où elle conduisit son prisonnier. Le duc de Montmorency, tombé sous son cheval dans un champ à quelque distance de ceux qui l'avaient combattu, en avait été retiré par les soins d'un archer des gardes du roi. Sa première pensée fut pour la mort et il demanda à se confesser. Puis il tira de son doigt une bague, en priant cet archer de la remettre à la duchesse sa femme. Lorsqu'il fut soulagé de son armure, l'archer et ses camarades le portèrent sur leurs bras jusqu'à

une métairie voisine, où l'aumônier du maréchal de Schomberg reçut sa confession. Un chirurgien vint laver et bander ses plaies ; puis on plaça une planche avec de la paille sur une échelle, les gardes du roi y étendirent leurs manteaux ; et, couché sur ce lit, le duc fut porté à Castelnaudary, où l'émotion fut telle, à l'aspect de ce gouverneur bien-aimé dans un si misérable état, qu'il fallut user de quelque violence pour empêcher la douleur populaire de devenir séditieuse. Le chirurgien et le valet-de-chambre du duc étant arrivés avec passeport du maréchal de Schomberg, on le remit à leurs soins, en tenant bonne garde dans la maison, et l'on apprit bientôt qu'il ne devait pas mourir de ses blessures.

Les témoins du combat, qui se contredisent à peu près sur tous les points, s'accordent cependant à dire que le duc d'Orléans montra du courage et du sang-froid dans cette journée. Il ne tint pas à lui que l'action ne s'engageât d'une façon régulière et avec quelque prudence. Après le malheur arrivé au duc de Montmorency, il voulut mettre toutes ses forces en mouvement pour le délivrer. Mais il trouva partout une telle épouvante qu'il lui fallut renoncer à ce projet. Les troupes du Languedoc, qui n'obéissaient qu'au duc, se débandèrent sur-le-champ ; les étrangers refusèrent de marcher en avant ; les corps des seigneurs tués ou blessés, qui traversaient les rangs des soldats, achevèrent d'y porter la consternation, et il ne resta plus qu'à mettre un peu d'ordre dans la retraite. On rapporte que, le lendemain, le duc d'Orléans envoya un trompette au maréchal de Schomberg pour lui demander bataille. Il répondit fort sagement qu'il se garderait bien de se mesurer avec le frère du roi ; mais que, si le prince voulait l'attaquer en son chemin, il se défendrait de son mieux. Sur quoi, le prince se crut quitte de combattre et s'occupa de traiter. En un instant, les villes qui avaient pris son parti rentrèrent dans le devoir. Alby chassa son évêque, dont les jésuites et les capucins se partagèrent la bibliothèque. Béziers même, que le duc d'Orléans avait fait fortifier, se tint prêt à lui fermer ses portes.

Le roi cependant poursuivait sa route, et, le jour même où eut lieu la rencontre de Castelnaudary, les seigneurs de sa cour lui donnaient, à Rouanne, une singulière preuve de complaisance. Comme il se faisait saigner par précaution, tous ceux qui l'accompagnaient en firent autant. Ce fut à Lyon qu'il apprit l'importante capture que son armée avait faite, la dispersion des troupes de son frère, et la réaction rapide qui s'opérait dans le Languedoc. Un incendie avait éclaté dans la ville [5 septembre], peu d'heures avant son arrivée, ce qui parut un présage certain du succès de ses affaires, « le feu, « disait-on, étant toujours de bon augure. » A Valence, un envoyé du duc d'Orléans se présenta [13 septembre] porteur des propositions que faisait ce prince à son frère victorieux. Elles étaient bien au-dessus de ce que sa situation pouvait lui permettre ; mais il se réservait la faculté d'en rabattre. Il demandait en premier lieu la liberté du duc de Montmorency, puis le rétablissement de tous ceux qui avaient suivi son parti et celui de sa mère, une place de sûreté pour elle et une pour lui ; il négociait même pour le duc de Lorraine, auquel il prétendait qu'on rendît ses villes ; et il voulait encore qu'on remboursât l'argent qu'il avait emprunté aux étrangers. Le gentilhomme chargé de ce message s'était croisé en chemin avec un envoyé du roi adressé au duc d'Orléans, pour l'inviter à une réconciliation avec des conditions plus conformes à l'état où il se trouvait. On lui offrait de le recevoir à la cour, ou bien de le laisser demeurer en lieu non suspect du royaume avec jouissance de son bien, pourvu qu'il reconnût sa faute et qu'il renonçât à toutes factions, tant dedans que dehors ; au moyen de quoi, le duc d'Elbeuf et tous ses domestiques seraient rétablis dans leurs biens, avec les abolitions nécessaires. Le roi déclara qu'il n'y pouvait rien ajouter et s'avança [15 septembre] jusqu'au Pont-Saint-Esprit. Là, un autre gentilhomme étant venu lui apporter des lettres de son frère, il le fit mettre dans le château, et le renvoya ensuite avec défense à lui et aux siens de revenir désormais à la cour

sans sauf-conduit. Enfin le duc d'Orléans vit qu'il ne lui restait plus d'autre ressource qu'un accommodement. Il pria son frère de lui envoyer quelqu'un avec qui il pût en conférer, et donna quatre de ses serviteurs en otages, pour la sûreté du surintendant des finances Claude de Bullion et du marquis des Fossés, qui se rendirent [26 septembre] auprès de lui. Ils le trouvèrent à Béziers, dont il avait été contraint de s'éloigner par la mauvaise disposition des habitants, et où il n'était rentré qu'avec permission du roi, en vue du traité qui allait s'y conclure.

La marche du roi, menaçante pour le duc d'Orléans, avait été plus funeste encore à ceux de ses partisans qui étaient tombés prisonniers entre les mains du vainqueur. Ceux-là avaient la prétention d'être traités comme ennemis à qui le sort des combats a été contraire, et croyaient en être quittes pour une rançon. Ils furent fort étonnés qu'on les regardât comme des sujets rebelles, dont le crime n'était pas atténué par cette circonstance, qu'ils avaient été pris les armes à la main contre leur roi. Le jour même où le roi quitta Lyon [9 septembre], un sieur de Capestan y eut la tête tranchée, comme ayant été un des premiers qui avaient commis des actes d'hostilité. En même temps l'intendant de justice en Languedoc, le sieur de Machault, faisait le procès au vicomte de l'Estrange, prisonnier depuis trois semaines, et qui fut décapité [6 septembre] au Pont-Saint-Esprit. Un gentilhomme appelé d'Entraguet [7 septembre] subit encore la même peine. C'était un terrible avertissement pour le duc de Montmorency, dont le nom avait été tout d'abord retranché des négociations entamées avec le duc d'Orléans. Depuis le combat de Castelnaudary, la duchesse avait toujours suivi le prince dans la crainte qu'il n'oubliât son mari. Mais elle ne put l'accompagner au lieu où devait se terminer l'arrangement. Elle n'était pas au nombre de ceux à qui le séjour de Béziers était permis.

L'accommodement entre le roi et son frère y fut conclu

[29 septembre] en trois jours. Dans l'acte qui en fut dressé, le prince protestait de son repentir avec promesse de ne pas retomber en faute, comme il avait déjà fait deux fois, et le roi lui accordait son pardon aux conditions suivantes : Il renoncerait à toute intelligence avec l'Espagne, la Lorraine, et avec la reine sa mère, tant qu'elle serait en l'état où elle était; le roi lui prescrirait le lieu où il devrait demeurer, et il y vivrait en bon frère et sujet; il s'engagerait « à ne prendre aucun « intérêt en celui de ceux qui s'étaient liés à lui en ces occa-« sions pour faire leurs affaires, et ne se plaindrait pas « quand le roi leur ferait subir ce qu'ils avaient mérité, bien « entendu que cela ne concernait pas ses domestiques étant « lors auprès de lui; » il ne demanderait aucune grâce pour les étrangers qui l'avaient suivi, et auxquels le roi, par pure bonté, accordait six jours pour quitter le royaume; il recevrait aux charges de sa maison ceux que le roi y voudrait nommer, et il éloignerait de sa personne ceux de ses serviteurs qui seraient désagréables au roi; le sieur de Puylaurens, son principal conseiller, rendrait un compte fidèle de tout ce qui avait été traité par le passé, et se ferait garant de l'exécution des nouvelles promesses; ses autres serviteurs recevraient ordre de leur maître de désigner toute infraction par lui commise à ce qui venait d'être convenu, et le roi pourrait leur en faire prêter serment.

Certes, parmi ces conditions, il y en avait de flétrissantes. Peut-être le duc d'Orléans ne crut pas avoir montré jusque-là dans sa conduite assez de sérieux pour faire difficile marché de son honneur et de sa dignité. Mais si les humiliations personnelles auxquelles il allait se soumettre ne touchaient que lui et la conscience qu'il pouvait avoir de sa propre valeur, il était un article qui aurait dû le frapper d'horreur et de honte. C'était celui où on le forçait d'abandonner ceux qui s'étaient liés à sa cause, de ne s'intéresser en aucune façon à leur sort, et de ne se plaindre pas quand il les verrait punir pour le crime dont on lui faisait remise. Ceci n'était pas une clause

conçue en termes obscurs, dont on pouvait s'excuser de n'avoir pas compris les conséquences. La mort du duc de Montmorency y était écrite en caractères parfaitement lisibles. Sans doute il n'est pas à croire que le duc d'Orléans eût pu le sauver ; on aurait probablement fait peu de compte de ses instances, alors qu'il était désarmé, sans appui, sans asile, sur les frontières du royaume. Mais il restait encore au frère du roi un coin de terre étrangère, où il aurait emporté, avec les regrets d'un chef de parti impuissant, le souvenir d'une action honnête ; il lui suffisait pour cela de briser la plume avec laquelle on le pressait de signer la condamnation de son ami. Gaston d'Orléans signa tout, et il promit en outre « d'aimer particulièrement le cardinal de Richelieu. » Après quoi il se rendit, accompagné par le comte d'Alais, en la ville de Tours, où le roi lui avait marqué sa résidence. Le duc d'Elbeuf eut aussi une abolition spéciale, avec congé de se retirer en sa maison.

Maintenant il ne restait plus qu'à punir. Le sieur de Machault eut ordre d'aller exécuter lui-même sur les biens des rebelles les jugements qu'il avait rendus contre leurs personnes. Il se mit en marche par la province, escorté d'un corps de troupes, faisant raser châteaux et maisons, démolir remparts et forteresses, et pendre par le chemin quelques séditieux. On avait excepté du pardon, accordé aux domestiques du prince, ceux d'entre eux qui n'étaient pas alors avec lui. Le parlement de Dijon rendit un arrêt par contumace contre le président Lecoigneux, le commandeur de Valancay, les sieurs d'Estissac et Monsigot, qui les condamnait à avoir la tête tranchée, avec confiscation de leurs biens et charges. Ceux-là n'étaient pas sous la main de la justice; mais, outre le duc de Montmorency, la prison gardait encore un autre coupable, qui arrivait de bien loin pour subir sa peine. C'était un jeune gentilhomme appelé Deshayes de Courmenin ou Cornemin, fils du gouverneur de Montargis, auquel le roi avait déjà confié plusieurs missions dans le Levant et qu'il

venait récemment d'envoyer en Danemark, en Suède et en Moscovie. Mécontent de voir qu'on le laissait revenir de ces pays, où l'on avait noué par d'autres mains des relations si importantes, après l'avoir employé seulement à régler des intérêts de commerce, il s'était fait, de son propre mouvement et faute de mieux, ambassadeur du duc d'Orléans auprès de Gustave-Adolphe, de l'empereur et du duc de Bavière. A l'un il demandait son intervention pour réconcilier les deux frères, aux autres des armes et de l'argent pour aider le duc d'Orléans dans sa révolte. Arrêté sur les terres de Mayence par les troupes du roi, on lui avait fait traverser toute la France, depuis Metz, pour le placer sur la sellette à Béziers, où il fut exécuté [12 octobre].

Le tour du duc de Montmorency était venu. Échappé comme par miracle à la mort des combats, on l'avait transporté, tout meurtri de ses dix blessures, au château de Lectoure, sur le refus qu'avaient fait les capitouls de Toulouse de garder avec huit cents soldats un prisonnier si cher au peuple. Huit cornettes de cavalerie furent postés aux environs de ce château qui dépendait, pour le gouvernement, de la Guyenne, et, pour la justice, du parlement de Toulouse. Il fallut que le roi envoyât de ses propres gardes pour se tenir auprès de lui et des officiers de sa maison pour le servir. Car il n'était soldat qui ne se mît à pleurer en le voyant, et tous ses domestiques auraient sacrifié volontiers leur vie pour procurer son évasion. Le roi avait délégué d'avance le jugement de son procès au parlement de Toulouse, qui enregistra sans difficulté les lettres d'attribution, le jour même où le duc tombait à quinze lieues de là sur un champ de bataille. Maintenant que l'accusé était en prison et qu'il s'agissait de procéder contre sa personne, on se défiait du pouvoir qu'il exercerait sur ses juges, et le roi trouva convenable d'aller lui-même à Toulouse pour encourager le parlement à faire son devoir. Il venait de parcourir toute la province, faisant partout montre de sa puissance, rétablissant les officiers fidèles, usant de sé-

vérité envers les séditieux et de clémence envers les faibles, faisant tomber les fortifications qui pouvaient encore servir de défense à la révolte. Il avait tenu en grande pompe [11 octobre] les états du Languedoc à Béziers pour réparer ce qu'une pareille assemblée avait fait à Pézénas; et c'était dans la plénitude de l'autorité souveraine, en tous lieux rétablie avec éclat, qu'il venait [22 octobre] recommander à ses officiers le jugement d'une cause capitale. Aussitôt après son arrivée, il annonça aux magistrats du parlement qu'ils seraient présidés dans cette affaire par le garde des sceaux. Ceux-ci firent quelque objection, fondée sur ce que le chancelier seul pouvait siéger à la tête d'une compagnie souveraine; le roi répondit qu'il le voulait, et le marquis de Châteauneuf vint s'asseoir au jugement d'un seigneur dans la maison duquel il avait été nourri page.

On pense bien qu'il y avait eu délibération dans le conseil sur ce qu'il fallait faire du duc de Montmorency. Le duc d'Orléans demandait instamment qu'on lui remît la vie; il y avait lieu en effet d'espérer que cette grâce accordée au frère du roi, après son traité qui ne l'avait pas stipulée, lui serait un prétexte honnête pour rompre toute intelligence avec les mécontents et rester à jamais dans l'obéissance, comme enchaîné par un si grand bienfait. C'était là tout ce qu'on faisait valoir pour la clémence, et la raison disait trop que ce prince, qui avait manqué déjà plusieurs fois à semblable promesse, ne s'y croirait pas davantage obligé lorsqu'on lui aurait laissé un moyen de plus pour nuire. Le cardinal exposa au roi les deux opinions contraires sur ce sujet, et proposa pour sa part un terme moyen. C'était « de faire condamner « le duc, mais de surseoir au châtiment, en se tenant tout « prêt à l'exécuter dès qu'on aurait à se plaindre du duc « d'Orléans; et cela sans autre forme que d'envoyer le grand-« prévôt faire sa charge au lieu où le prisonnier serait gardé, « quoique, à vrai dire, cette garde fût difficile. » Le roi trouva trop d'embarras pour lui dans ce projet, et décida, de son

propre mouvement, que justice serait entièrement faite.

L'instruction du procès ne pouvait être longue. Car il était difficile d'être plus évidemment coupable et de l'avoir été plus mal. Les premières informations, qui eurent lieu à Narbonne, portèrent seulement sur le fait du combat de Castelnaudary, et sur les circonstances qui avaient jeté le duc tout sanglant dans les mains des gardes du roi. On entendit à Toulouse le greffier des états de Pézénas, qui vint rendre compte de ce qui s'était passé en cette assemblée, et de la violence exercée sur lui par le duc de Montmorency pour lui faire signer les commissions qu'il envoyait dans la province. Après quoi, de nouvelles lettres patentes [25 octobre] furent expédiées pour confirmer l'attribution du procès au parlement de Toulouse. Le prisonnier fut conduit en cette ville avec une escorte nombreuse par le marquis de Brézé, qui devait recevoir en arrivant le bâton de maréchal de France. La garde de la ville fut ôtée aux capitouls et remise aux troupes du roi; toutes les maisons se trouvèrent chargées de loger des soldats, et les Suisses occupèrent l'Hôtel-de-Ville. Dans l'intervalle, deux officiers des gardes s'étant battus en duel, leurs cadavres, car ils y étaient morts l'un et l'autre, furent traînés sur la claie avec la hart au col dans les rues et carrefours de Toulouse, puis pendus par les pieds à une potence et jetés à la voirie, le tout en vertu d'un arrêt du parlement, et pour montrer au peuple que, le roi présent, il n'y avait d'impunité pour aucun coupable. Le jour que cet arrêt fut rendu [27 octobre] et un peu avant l'exécution, un carrosse dont les portières étaient fermées, suivi du marquis de Brézé à cheval et de huit compagnies de cavalerie, entouré des mousquetaires du roi tant à pied qu'à cheval avec la mèche allumée, traversait les rues, bordées des soldats dès gardes et des Suisses, et s'arrêtait devant l'Hôtel-de-Ville. Le duc de Montmorency descendit du carrosse et trouva sous une galerie les corps de ces deux officiers, qu'il reconnut pour les avoir vus aux occasions de guerre.

Le même jour il fut interrogé par deux conseillers au par-

lement. Il déclara qu'il aurait pu insister, pour ne pas répondre, sur sa qualité de pair de France, mais que, pour obéir au roi, il le ferait moyennant cette simple protestation. Il prétendit avoir exécuté fidèlement les volontés du roi jusqu'à l'arrivée du duc d'Orléans, qu'il n'avait ni sollicitée ni préparée. S'il s'était joint à ce prince, c'était pour y chercher sa sûreté contre les soupçons auxquels il était en butte. Tout ce qui avait été fait depuis était de l'ordre du duc d'Orléans. Du reste, il avait oublié les noms de tous ceux qui suivaient le parti. Quant à ce qui était arrivé aux états de Pézénas, il nia formellement avoir employé aucune pratique pour amener les députés à la délibération qu'ils avaient prise, comme aussi d'avoir commis aucune violence sur ceux qui s'opposaient au dessein commun. Le lendemain [28 octobre] il fut confronté avec les témoins de l'action où il avait succombé. Il parut se trouver plus à son aise en présence de ces hommes, dont quelques-uns portaient sur leurs personnes des marques de son courage et lui avaient donné en échange les coups dont il souffrait encore. Il ne contesta aucune de leurs dépositions ; seulement il se défendit d'avoir été l'assaillant. Le greffier des états l'embarrassa davantage. Cet homme, pour s'excuser d'avoir manqué d'énergie quand on lui demandait quelque chose contre son devoir, exagérait de son mieux la contrainte à laquelle il avait cédé. Le duc prit un mauvais parti, qui était de tout nier. Il ne voulut même pas reconnaître sa propre signature, mise au bas de la délibération des états. Il continua à rejeter toutes choses, postérieures à cette délibération, sur le commandement du frère du roi ; et lorsqu'on lui demanda s'il ne se repentait pas de sa conduite, il dit n'avoir pas attendu jusque-là pour s'en repentir, ajoutant que « si le roi « voulait lui donner la vie, il emploierait le reste de ses jours « et de son sang à réparer sa faute. » Sur ces interrogatoires, réponses et confrontations de témoins, le procureur général donna ses conclusions portant que, de son propre aveu, Henri de Montmorency, prévenu et prisonnier, reconnaissant la

vérité des cas et crimes à lui imputés, et de plus étant suffisamment atteint et convaincu des crimes de lèse-majesté au premier chef par les dépositions des témoins, la preuve d'ailleurs résultant des pièces produites et encore de la notoriété du fait que chacun savait, il y avait lieu de déclarer le procès en état et de condamner le coupable aux peines de droit, lesquelles étaient capitales et emportaient confiscation des biens au profit du roi.

Amené sur la sellette [30 octobre] en présence de toute la compagnie, le duc prêta, les deux genoux en terre, le serment de dire vérité. Ses réponses, aux questions qui lui furent adressées, n'exprimèrent plus qu'une douce résignation et un repentir sincère. Il rétracta ses dénégations précédentes; il avoua sa signature apposée à la délibération des états, et la délivrance par lui faite des commissions pour lever les impôts; il déchargea le greffier des reproches qu'il lui avait adressés; il déclara « reconnaître sa faute, en laquelle il était tombé plus « par imprudence que par malice, et dont il avait maintes « fois demandé pardon à Dieu et au roi, comme il faisait bien « encore présentement. » Ensuite on le fit retirer, et la cour rendit son arrêt, qui le privait de tous états, honneurs et dignités, et le condamnait à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé en la place du Salin, déclarait les terres de Montmorency et de Danville privées à jamais du titre de pairie et réunies au domaine, tous ses autres biens acquis et confisqués au roi.

Une singulière faveur avait été accordée à l'accusé, par les soins amis du cardinal de la Valette. C'était qu'on le traitât, même avant l'arrêt rendu, même avant qu'il eût paru devant ses juges, comme un homme déjà condamné et qui n'avait plus rien à faire qu'avec le ciel. Le second jour de sa détention à Toulouse [28 octobre], on lui avait envoyé un confesseur pour servir nuit et jour à le consoler. Il avait appelé lui-même à ce douloureux office le père Arnoux, cet ancien confesseur du roi, qui, onze ans auparavant, dans cette même ville, avait

été séparé de la cour par une disgrâce. Il le reçut avec grande joie, et s'entretint avec lui de ce qui devait suivre sa prochaine condamnation. Le duc demanda pour sa lecture l'Imitation de Jésus-Christ, et se fit remettre quelques reliques, en échange desquelles il se dépouilla de plusieurs bracelets qu'il portait sous son pourpoint. Ce fut sur les instances de ce religieux qu'on retarda d'un jour le jugement, quoique le roi fût pressé de partir, ce qu'il ne pouvait faire apparemment qu'après la fin du procès. Ce jour de grâce [29 octobre] fut employé par le père Arnoux à recevoir la confession du duc et à lui faire entendre la messe, où il communia dévotement. Le soir il eut loisir et permission de vaquer à ses affaires temporelles. Il écrivit des adieux touchants à la duchesse sa femme; puis il pourvut, par des dispositions de dernière volonté, à la transmission de ses biens, au paiement de ses dettes, aux libéralités dont il désirait gratifier ses serviteurs et divers établissements religieux. Parmi les choses précieuses qui étaient dans sa maison de Paris, il se souvint de trois tableaux, dont il légua l'un à la princesse de Condé sa sœur, l'autre à la maison professe de Saint-Ignace, le troisième représentant le martyre de Saint-Sébastien au cardinal de Richelieu. Ce fut le lendemain de cette journée, et après six heures d'un paisible sommeil, qu'il fut conduit au lieu des séances du parlement, où son langage, en effet, ne fut pas celui d'un accusé qui défend sa vie.

Cependant ses parents et ses amis n'avaient rien négligé pour exciter dans le cœur du roi un mouvement de clémence. Mais il s'était mis hors de portée des sollicitations les plus vives, en interdisant à toute la famille du duc l'approche de la ville où il se tenait. La princesse de Condé elle-même ne put y arriver, et fut réduite à prier Dieu pour son frère dans une chapelle du voisinage. Le duc d'Angoulême écrivit au roi pour demander à son tour la vie de ce beau-frère auquel il devait sa liberté. Un gentilhomme du duc d'Orléans, accouru de sa part avec une lettre suppliante, se jeta trois fois

aux pieds du roi qui ne fut pas ému de ses larmes. Parmi ceux de la suite du roi qui se hasardèrent à le prier, on nomme le cardinal de la Valette, le duc et la duchesse de Chevreuse. Le duc d'Épernon entreprit, à ce qu'il paraît, de parler pour tous. Le roi demeura inflexible aux sollicitations de ce vieux seigneur, agenouillé devant lui, s'accusant d'avoir commis autrefois le même crime que celui dont le duc de Montmorency s'était rendu coupable, et donnant sa fidélité présente en exemple de ce que pouvait produire un généreux pardon. Le roi resta les yeux constamment baissés pendant qu'il parlait, répondit à ce langage animé par un morne silence, et ne retrouva la voix que pour permettre au duc de se retirer aussitôt qu'il voudrait. Dès lors, il ne s'adressa plus de prières qu'à Dieu; toutes les églises étaient pleines de gens qui demandaient au ciel l'intervention de sa puissance pour sauver le duc de Montmorency.

Ramené dans l'Hôtel-de-Ville après sa comparution devant le parlement, et pendant qu'on délibérait encore, le duc se fit ôter l'habillement qu'il portait, et en mit un de toile blanche, préparé depuis longtemps, dit-on, pour cette occasion, sans doute afin d'éviter qu'on ne le dépouillât après sa mort. Il écrivit deux lettres, l'une au cardinal de la Valette, l'autre à la princesse de Condé, et fit encore quelques dispositions nouvelles pour ses serviteurs. On vint lui demander de la part du roi, suivant l'usage, le bâton de maréchal et le collier de l'ordre, qu'il remit aussitôt; et il se préparait à descendre dans une chapelle, au-dessous de l'étage où il était, pour y entendre la lecture de l'arrêt de la cour, lorsqu'un ordre du roi vint appeler le lieutenant des gardes-du-corps qui commandait à l'Hôtel-de-Ville. Pour cette fois on crut qu'il s'agissait de grâce. L'officier trouva le roi dans son cabinet, entouré de seigneurs et courtisans, qui tous avaient, sous leurs habits de fête, la contenance de la douleur. On dit qu'en ce moment le maréchal de Châtillon eut le courage de faire parler tous ces visages muets de crainte et de douleur, et de

tenter un dernier effort sur le cœur du roi, qui donna froidement ses ordres pour l'exécution.

Le roi, « ayant égard aux prières d'aucuns de ses spé-« ciaux serviteurs pour que l'exécution à mort du duc de « Montmorency se fît en lieu particulier, ainsi qu'il fut au-« trefois accordé en semblable cas (au maréchal de Biron) par « son très-honoré père que Dieu absolve, » avait bien voulu condescendre jusqu'à permettre que le duc eût la tête tranchée dans l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, et non sur la place publique, comme l'arrêt l'ordonnait. Le lieutenant des gardes, après avoir reçu ce commandement, trouva le prisonnier qui s'était coupé lui-même sa moustache, et qui s'entretenait avec le père Arnoux, tous ses gardes se tenant autour de lui, tête nue et sans armes. On le fit descendre dans la chapelle, un crucifix en main, et couvert d'une méchante casaque de soldat sur son linceul de toile. Il fit sa prière devant l'autel, entendit à genoux la lecture de l'arrêt, et les gardes du roi l'abandonnèrent au grand-prévôt, avec ordre pourtant d'attendre que le lieutenant fût encore une fois de retour d'auprès du roi, auquel il allait rendre compte. Il revint bientôt, apportant à l'exécuteur l'injonction de faire son office. Le duc lui donna ses mains à lier, son col à dépouiller, ses cheveux et sa chemise à couper. Il recommanda seulement qu'on eût soin de ne pas laisser rouler sa tête jusqu'à terre. Il marcha ainsi de la chapelle jusqu'à l'échafaud dressé dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, dont les portes étaient fermées. Il y monta d'un pas ferme, se mit à genoux, baisa le crucifix et mit la tête sur le billot, « au-dessus duquel était suspendu une sorte « de doloire tenue entre deux ais de bois, et attachée par une « corde qui, en se lâchant, la faisait tomber. » Comme, dans la position qu'il avait prise, ses blessures le faisaient souffrir, il demanda un peu de répit pour se placer autrement, prononça quelques paroles pieuses et reçut le coup mortel. Alors les portes furent ouvertes, les soldats sortirent de l'Hôtel-de-Ville, et le peuple s'y précipita pour contempler

entre les mains du bourreau cette tête si chère, et recueillir précieusement tout ce qu'on put ramasser de son sang. Le lendemain de cette exécution [31 octobre], le roi partit de Toulouse prenant le chemin de Paris, pendant que le cardinal de Richelieu conduisait à Bordeaux, pour s'y réjouir, la reine qui avait suivi son mari dans tout ce voyage.

Cette sanglante tragédie avait commencé par une équipée du duc d'Orléans; elle finit de même. La nouvelle de la mort du duc de Montmorency vint trouver à Tours le frère du roi. Alors il parut comprendre, après un mois d'une vie tranquille et douce, ce qu'il n'avait pas senti quand il traitait à Béziers, entre l'armée du roi et la frontière espagnole; il se vit tout chargé du meurtre d'un ami qu'il avait abandonné. D'ailleurs, ce sont ses serviteurs qui le disent, il n'était pas trop rassuré sur sa propre position, à cause du mariage contracté en Lorraine. Il l'avait effrontément nié aux commissaires du roi, encore bien qu'un des seigneurs qui l'accompagnaient eût affirmé qu'il avait vu les deux époux dans le même lit. Il n'avait été fait nulle mention de cet événement dans les torts dont il obtenait grâce, et il pouvait craindre qu'on n'eût réservé pour une autre occasion ce crime d'État, dont il serait facile de se procurer l'évidence. Ce motif l'excitait à ne pas rester plus longtemps entre les mains du roi, et la mort du duc de Montmorency lui parut un beau prétexte pour en sortir. Il partit donc de Tours [10 novembre] sans rien dire, et gagna la Flandre aussi diligemment qu'il lui fut possible, laissant derrière lui une lettre écrite de Montereau [13 novembre] et adressée au roi. Dans cette lettre, il prétendait que la vie du duc avait été la condition secrète, mais bien entendue entre lui et le surintendant Bullion, sous laquelle il se soumettait à tout ce que portait le traité; qu'autrement il eût mérité le mépris des hommes; que, puisque le roi manquait à cette promesse, sa parole n'était plus engagée, et qu'il allait chercher une retraite hors du royaume. La réponse du roi [25 novembre] fut pleine de modération et de douceur; il y

prenait le soin de justifier l'arrêt qui avait condamné le duc de Montmorency; il démentait, par les propres termes du traité, la promesse toute contraire que le duc d'Orléans prétendait lui avoir été faite; et, quant au regret tardif que celui-ci témoignait d'avoir signé ces conditions humiliantes, le roi lui disait simplement : « Chacun sait en quel point vous « étiez, et si vous pouviez faire autre chose. » C'est là en effet qu'est toute la vérité de cette expédition follement tentée, imprudemment soutenue, sans but, sans puissance, sans prétexte, et dont le récit n'a d'intérêt que par le résultat cruel qui éteignit, dans la personne d'un brave et loyal seigneur, la branche la plus honorée d'une illustre maison. Si la conservation de l'autorité royale, qui formait alors le premier besoin des peuples, demandait une telle victime, il faut avouer que la cause pour laquelle il mourut ne méritait pas un tel martyr.

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE I

Mort de Gustave-Adolphe. — Maladie du cardinal à Bordeaux. — Retour du cardinal auprès du roi. — Négociation avec les princes allemands. — Disgrâce du garde des sceaux de Châteauneuf. — Pierre Séguier le remplace. — Création d'un parlement à Metz. — Punition des rebelles dans les provinces. — Débat avec le parlement au sujet des condamnés titulaires d'offices. — Le roi se fait obéir. — Amnistie aux complices de la dernière rébellion. — Création de chevaliers du Saint-Esprit. — Résultat des négociations en Allemagne. — Assemblée d'Hailbron. — Nouveau traité avec la Suède. — L'électeur de Saxe fait trève avec l'empereur. — Conduite équivoque de Wallenstein. — Négociation avec les Provinces-Unies. — Pourparler de trève rompu. — Griefs contre le duc de Lorraine. — Saisie du duché de Bar. — Le roi s'avance vers la Lorraine. — Il refuse les soumissions du duc, et exige la remise de Nancy.

[1632]

Dans le moment où la France voyait renaître encore cette éternelle tracasserie suscitée par le frère du roi au gouvernement de l'État, un grand événement retentissait par toute l'Europe. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, venait de tomber sur un champ de bataille. Nous l'avons vu, après un court repos à Mayence, reprendre sa course victorieuse. Le comte de Tilly, qui l'avait réveillé par quelque avantage remporté sur

un de ses lieutenants, voulut s'opposer à son passage [16 avril] sur le bord du Lech qui servait de fossé à la Bavière, et, vaincu pour la seconde fois, il n'eut d'autre consolation que de ne pas survivre à la déroute des siens. Alors la Bavière fut ouverte aux Suédois, qui menacèrent bientôt les États héréditaires de la maison d'Autriche. Réduit à défendre ses domaines, l'empereur appela Wallenstein à son secours, non plus comme un sujet qui reçoit des ordres et les exécute au péril de sa vie ou de sa gloire, mais comme un allié qui fait ses conditions et règle sa récompense. Maître d'une armée à lui, où ni l'empereur ni son fils n'avaient le droit de paraître, dans laquelle il exerçait tous les pouvoirs d'un souverain, Wallenstein laissa ravager les États du duc de Bavière qui avait contribué à sa disgrâce, et prit son temps pour se mettre en campagne. Dès ce moment la forme de la guerre, jusque-là brusque, audacieuse et pleine de hasards, prit un caractère tout différent. Les deux rivaux s'observèrent, se tinrent en échec, cherchèrent à prendre leurs avantages et à se préserver des risques. Trois mois durant [juillet-septembre], on les vit, l'un après l'autre, chacun enfermé dans son camp, devant Nuremberg que le roi de Suède protégeait, patiemment occupés à se ruiner ensemble pour savoir qui des deux serait épuisé le premier. Enfin à force de se mesurer, de s'éviter ou de se suivre, ils se rencontrèrent tous deux face à face [16 novembre], dans les champs de Lutzen, avec l'obligation et le désir de combattre. Gustave-Adolphe attaquait, Wallenstein avait à se défendre. Après les premières décharges de la mousqueterie, le roi de Suède, qui faisait volontiers le soldat, se trouva mêlé dans un escadron de cuirassiers ennemis. Un coup de pistolet lui cassa le bras, un autre coup le mit à bas de son cheval, qui, courant à travers les rangs, apprit à quelques officiers la perte de leur roi. Plus tard, on le trouva mort sous un tas de cadavres. Sa chute, au lieu de décourager ses troupes, avait excité en elles cette fureur qui fait vaincre. L'armée impériale fut culbutée, le second de ses généraux, Pappen-

heim, mortellement blessé, et Wallenstein obligé de faire retraite devant le corps du héros suédois. La mort de ce prince parut pourtant une assez belle compensation de la défaite pour qu'on s'en réjouît à Vienne, à Madrid et à Rome, comme on eût fait d'une victoire. Nulle part on ne la célébra d'une façon plus singulière qu'en Espagne, où le roi eut la patience d'assister à la représentation d'un drame composé sur ce sujet et qui dura douze jours. Mais on vit bientôt que, par un bonheur assez rare chez les conquérants, Gustave-Adolphe n'emportait pas avec lui toute son entreprise. Le duc Bernard de Saxe-Weymar avait achevé la bataille ; le chancelier de Suède, Axel Oxenstiern, continua la politique ; la couronne passa sans trouble sur la tête de Christine, âgée de six ans.

Le cardinal de Richelieu, qui n'avait pas revu le roi depuis le départ de Toulouse, se hâta de le rejoindre sur le bruit de cette nouvelle. Il rapportait encore avec lui des ressentiments. Une maladie grave, dont il avait été atteint à Bordeaux, avait donné l'éveil à quelques espérances trop peu soigneuses de se cacher. Le but de son voyage par cette ville était de conduire la reine à La Rochelle, au Brouage, à Richelieu, et de lui faire les honneurs en tous ces lieux qui étaient de sa conquête, de son gouvernement, ou de son domaine. Cette jeune cour de femmes, qui ne cherchait que joie et plaisirs, laissa volontiers [novembre] le ministre souffrant lutter dans son lit contre la douleur, et ne voulut pas perdre une occasion de divertissement. Le garde des sceaux, qui était de la compagnie, ne montra pas la tristesse et l'inquiétude qu'il fallait pour le chef du conseil menacé de mort. Amoureux de la duchesse de Chevreuse, il ne songeait guère qu'à se rendre agréable auprès d'elle, et ce n'était pas avec un air affligé qu'il y avait chance de plaire. Sans doute on dut prévoir aussi ce qui arriverait si le cardinal venait à succomber, et le marquis de Châteauneuf put laisser échapper quelque désir ou quelque espoir de ne pas ensevelir sa fortune dans la tombe de son protecteur. Ce qu'il y a de certain, c'est que le séjour du garde des sceaux auprès de la

reine, ses relations avec la duchesse de Chevreuse, et la part qu'il prenait aux réjouissances du voyage, furent comptés par le cardinal comme des torts. Le duc d'Épernon aussi lui causa quelques alarmes. Le cardinal ne trouva pas qu'il y eût assez de distinction pour lui dans l'accueil pompeux que ce magnifique seigneur avait préparé pour la reine. Lorsqu'elle le laissa dans Bordeaux aux mains des médecins, il vit avec chagrin le gouverneur rétablir, aussitôt après le départ de la cour, les signes de son autorité et les usages du commandement supérieur qui lui appartenait. On suppose encore qu'il conçut quelque effroi de se savoir sous la garde d'un homme puissant qui lui avait témoigné peu d'affection, et qui venait le visiter dans son lit avec une escorte de deux cents gens d'armes. Aux premiers signes de guérison, il quitta Bordeaux, où il venait de voir mourir à côté de lui [17 novembre] le maréchal de Schomberg, l'un de ses amis les plus sûrs et les plus fidèles ; il acheva de se rétablir dans un lieu meilleur, et lorsqu'il fut en état de revenir à la cour, le roi fit dix lieues de chemin pour aller à sa rencontre. Il y eut, dit-on, beaucoup de larmes dans les embrassements du maître et du serviteur, heureux de se retrouver [3 janvier 1633] après la crainte d'une séparation éternelle.

On s'occupa aussitôt de resserrer les alliances avec les ennemis de l'Autriche et d'entretenir la guerre, en y prenant le moins de part qu'on pourrait. Des ambassadeurs furent envoyés à tous les princes d'Allemagne et aux Provinces-Unies. Le marquis de Feuquières [6 février] eut la principale charge de cette négociation. Il devait employer tous ses efforts et les promesses du roi à empêcher que la confédération des protestants ne vînt à se dissoudre ou seulement à se refroidir. Il avait des brevets de pensions pour les conseillers des princes, et même pour quelques princes souverains qui ne dédaignaient pas cet encouragement. Le marquis rapporte dans sa relation que le duc Bernard de Saxe-Weymar refusa d'être payé par deux rois ; mais, en revanche, le Rhingrave Otto reçut double salaire, en gardant ce qui lui avait été remis pour son neveu.

L'électeur de Saxe avait montré des dispositions pacifiques ; il fallait essayer de le ramener en paraissant le reconnaître comme le successeur nécessaire de Gustave-Adolphe dans la conduite des affaires, et en lui faisant espérer pour son fils la main de la reine Christine, qu'on offrait en même temps à l'ambition du fils d'Oxenstiern. Ce dernier était l'objet des recommandations particulières données à l'ambassadeur. Il devait ne rien épargner pour l'attacher à la France, l'assurer d'aide et de protection en tout ce qu'il voudrait tenter, « soit « pour sa propre fortune, soit pour l'intérêt général, » lui déférer une autorité supérieure dans les délibérations, éveiller sa convoitise en lui montrant le trône de Suède pour son fils, dont les prétentions seraient appuyées par les armes de la France. On ne négligeait pas non plus les chefs de l'armée suédoise. L'ambassadeur avait des lettres en blanc, » pleines d'éloges et de témoignages d'affection, qu'il devait remplir des noms de Gustave Horn, de Kniphausen, de Banier et d'autres, selon qu'il les trouverait en posture de servir. Pendant que le marquis de Feuquières excitait ainsi les princes et les États protestants à s'unir et à persévérer, un autre ambassadeur allait visiter les princes catholiques. Celui-ci n'avait à parler que du rétablissement de la paix, seul but de tout ce que faisait le roi. Il devait persuader au duc de Bavière que ce grand intérêt de l'Allemagne et de toute la chrétienté serait facilement atteint, s'il se rapprochait des princes protestants, maintenant libres de leurs volontés par la mort du roi de Suède, et s'il se faisait médiateur entre eux et l'empereur pour forcer celui-ci à des conditions raisonnables. Il y avait aussi un envoyé à l'adresse de l'empereur lui-même, chargé des civilités les plus affectueuses, mais sans autre pouvoir que d'exprimer des regrets et des désirs, de répondre aux reproches, d'attendre et de solliciter des propositions, en réglant toujours sa marche sur les progrès que ferait la négociation principale, qui avait pour objet la continuation de la guerre. Avec les Hollandais on y allait d'un pied plus ferme ; le baron de Charnacé eut ordre de combattre ouver-

tement l'inclination qui paraissait se manifester chez eux pour la conclusion d'une trêve, de leur offrir argent et soldats pour faire des conquêtes, où les troupes et même les drapeaux de France serviraient sous les ordres du prince d'Orange.

Toutes ces instructions étant distribuées, la pensée du cardinal se reporta sur des objets plus voisins. Il trouvait dans le conseil un homme qui lui avait donné des soupçons, une créature qui manquait de docilité, et qui prétendait se faire valoir pour quelques services rendus en sous-ordre. Le garde des sceaux, marquis de Châteauneuf, engagé dans une cabale de femmes où l'intrigue servait d'assaisonnement aux plaisirs, importunait le cardinal. Il n'était pas difficile de le rendre coupable aux yeux du roi, toujours en défiance contre ceux qui recherchaient la faveur de la reine sa femme. On l'accusa d'intelligence avec les amis de la duchesse de Chevreuse en Angleterre, pour appeler la reine-mère dans ce pays et lui faire donner un asile auprès de sa fille Henriette. De plus, on lui reprocha de troubler une cour étrangère, en prenant parti, lui ministre de France, pour un des deux rivaux qui se disputaient la confiance de Charles Ier. C'étaient là des crimes bien obscurs, et une disgrâce pouvait paraître suffisante pour les punir. Mais on voulut le traiter absolument comme celui dont il avait obtenu la place et qui venait de finir sa vie en prison. Il fut arrêté [25 février] dans son logis par un capitaine des gardes du corps, et conduit prisonnier au château d'Angoulême. Le garde des sceaux de Châteauneuf avait aussi un frère servant dans les armées. Celui-ci, averti à temps, monta précipitamment à cheval sans changer d'habit, et courut les chemins en costume de ville. Arrêté sur la route par des archers en quête d'un meurtrier, il fut reconnu par le juge du lieu, qui, n'ayant pas encore appris son changement de condition, lui fit toutes sortes d'excuses et lui procura des chevaux. Il arriva ainsi jusqu'à la frontière du royaume, et se rendit en Hollande où il avait un commandement militaire. La terreur qu'inspirait alors une disgrâce de cour allait si vite et si loin

que le maréchal d'Estrées, lié d'amitié depuis longtemps avec le garde des sceaux, en fut ému jusque dans son camp d'Allemagne. Il s'imagina que, pour plus de ressemblance entre l'événement du jour et celui qui avait amené l'élévation du marquis de Châteauneuf, le cardinal voudrait se donner encore le plaisir d'arrêter un général d'armée au milieu de ses soldats, et qu'on lui destinait dans cette nouvelle catastrophe le rôle du maréchal de Marillac. Il prit donc l'épouvante à l'arrivée d'un paquet portant une autre adresse que la sienne, quitta ses troupes sans mot dire et se mit en sûreté, jusqu'à ce qu'il fût bien certain qu'on n'avait pas du tout songé à lui. Il en fut quitte pour un peu de ridicule, « quoiqu'il eût mérité un traitement « plus sévère, » comme le fit observer le cardinal, qui ne fut peut-être pas fâché d'inspirer la peur, même sans y penser. Le marquis de Leuville, neveu du marquis de Châteauneuf, fut mis à la Bastille d'où il sortit deux ans après. On y conduisit aussi « le chevalier de Jars, qui avait grande confiance « avec le garde des sceaux et vivait comme son domestique. » Ce dernier resta plusieurs mois en prison, fut mené à Troyes, condamné à mort, obtint sa grâce sur l'échafaud, et revint garder prison à la Bastille.

Cette fois le cardinal, dont la main n'avait pas jusque-là été heureuse dans le choix d'un garde des sceaux, chercha soigneusement un homme qui, avec assez d'activité dans l'esprit, assez de résolution dans le caractère, pour vouloir pousser sa fortune et se mettre en renom, comprît en même temps la nécessité de subordonner toute son ambition à la grandeur du ministre puissant et consentît à relever de lui. Il jeta les yeux sur le président Pierre Séguier; le traité fut conclu entre eux, et le président reçut [28 février] les sceaux de France. Ses lettres de provisions portaient que l'office de chancelier, toujours possédé par Étienne d'Aligre, y serait joint et réuni dès qu'il deviendrait vacant et sans qu'il fût besoin de nouvelle institution.

Le dernier acte auquel le marquis de Châteauneuf avait

prêté son nom [janvier] était la création d'un parlement dans la ville de Metz. C'est réduire à de bien petites proportions un établissement de cette nature, que d'y voir seulement, comme l'ont fait certains historiens, un moyen de ramasser quelque argent par la vente des charges qui allaient former une nouvelle juridiction souveraine. Outre l'avantage qui pouvait en résulter pour les particuliers, dont les contestations étaient encore soumises à des justices irrégulières conservées par les traités de paix, c'était une prise de possession solennelle d'un pays conquis depuis près d'un siècle, et sur lequel il restait encore des réserves et des droits de reprise que l'empereur, en un temps plus opportun, n'aurait pas manqué de faire valoir. De plus c'était une barrière d'autre espèce opposée au duc de Lorraine, avec lequel on n'était pas fâché d'être toujours en état de procès, pour entrer en guerre contre lui lorsque l'occasion en serait jugée favorable.

Cependant des intendants de justice parcouraient les provinces, avec charge de faire exécuter rigoureusement les déclarations rendues contre les rebelles qui avaient embrassé la cause du duc d'Orléans, de faire exécuter en effigie les absents, de raser les châteaux et places fortes appartenant aux seigneurs de ce parti. Les ressentiments publics ont conservé le nom de deux maîtres des requêtes investis de cette commission en Languedoc et en Champagne, les sieurs de Machault et de Laffemas. Un autre officier du roi, le sieur d'Argenson, procédait aux mêmes mesures dans la Touraine, le Limosin et l'Auvergne. Un moine du Barrois fut roué vif à Metz pour avoir offert d'attenter à la vie du cardinal, moyennant vingt mille livres. Le parlement de Dijon, saisi de la poursuite contre les principaux officiers du duc d'Orléans, en condamna plusieurs par contumace à la peine capitale [13-14 janvier], et se contenta des galères perpétuelles à l'égard d'un gentilhomme, le baron de Saint-Romans, qui tomba entre ses mains.

Il y avait aussi des coupables dont la condamnation devait



s'exécuter à Paris, en raison des charges qu'ils occupaient dans les cours souveraines. Le président Lecoigneux et le maître des comptes Monsigot, serviteurs du duc d'Orléans, condamnés à mort par le parlement de Dijon en vertu d'une commission expresse, laissaient chacun une place vide dans leur compagnie. Un conseiller au parlement, nommé Deslandes-Payen, obligé de chercher retraite à Bruxelles pour le mauvais état de ses affaires, s'y était mis, par occasion, au service de la reine-mère, et avait encouru ainsi la peine du crime de lèse-majesté dont sa compagnie le déclara convaincu. Ces trois officiers étaient coutumaces, et il semblait résulter des anciennes ordonnances que, pendant les cinq ans qui leur étaient laissés pour se représenter et purger la procédure, toute leur peine était suspendue. Le roi voulut pourvoir sur-le-champ à les remplacer, en confisquant leurs offices qu'il déclara dès à présent éteints. Alors s'éleva dans le parlement une nouvelle contestation contre l'autorité souveraine. Il arrêta [23 mars] que la déclaration du roi concernant les charges des absents serait mise au greffe pour y rester jusqu'à l'expiration des cinq années, après lesquelles il en serait délibéré. Le roi envoya en exil, à Blois, le président de Mesmes, auteur de cet avis, et le parlement lui ayant adressé une députation au sujet de cette rigueur, il parla [9 avril] aux magistrats avec emportement, « leur reprochant de ne pas vouloir seulement « lui laisser sur eux les mêmes droits de contrôle et de puni- « tion qu'ils exerçaient avec toute puissance sur les officiers « d'un ordre inférieur. » Il leur indiqua le jour d'un lit de justice, où il se rendrait et où il voulait être reçu avec toutes les soumissions anciennement usitées, dont il avait résolu de ne plus se départir ; savoir que quatre présidents et six conseillers vinssent à sa rencontre, que le grand-chambellan fût couché et non assis à ses pieds, et que le garde des sceaux prît ses ordres à genoux. Il exigea aussi que le garde des sceaux reçût les honneurs auxquels le parlement prétendait n'être tenu qu'envers le chancelier. Il fut plus doux avec les

magistrats du parquet, et leur fit remarquer « qu'il se « portait fort bien, quoi que certaines gens pussent en « dire. »

En conséquence il se rendit au parlement [12 avril] avec les cérémonies qu'il avait commandées. Le garde des sceaux exposa la difficulté qui venait d'être soulevée ; il en réduisit l'objet à la suppression immédiate des offices possédés par les contumaces, laissant la question indécise pour le surplus de leurs biens. « Les dignités émanées du roi étaient, disait-il, « comme une communication de sa lumière, de même que les « idées venaient de Dieu, qui leur donnait une forme et un « caractère. Si ceux qui en étaient revêtus manquaient à leur « devoir envers le roi, ils perdaient aussitôt cette clarté qu'ils « en avaient reçue, et n'étaient plus bons à aucune fonction « de leur charge. » Ce qui était plus clair et plus solide, c'était l'inconvénient qu'il y avait à laisser des hommes bannis du royaume se faire gloire, chez l'étranger, d'une fonction qu'ils ne pouvaient plus remplir dans leur pays, en garder le titre et les insignes, pendant que leurs siéges restaient inoccupés là où ils avaient été nommés pour être utiles. Le premier président répondit en faisant valoir le respect dû aux anciennes lois, et le parlement, sans autre résistance que ce discours dont le roi ne fut pas encore content, enregistra les deux déclarations, portant la règle générale et l'application particulière de la suppression des offices contre les contumaces. Après quoi le roi rétablit aussitôt les offices supprimés, en faveur de deux nouveaux titulaires, et le président Lecoigneux se trouva heureusement remplacé par Chrétien de Lamoignon.

Ce fut ici la clôture des sévérités exercées contre les auteurs et complices de l'insurrection du Languedoc. Une abolition générale fut envoyée dans cette province pour être enregistrée au parlement de Toulouse, « afin de rétablir en leur bonne « fame et renommée, comme aussi en leurs biens, tous les « seigneurs, gentilshommes et autres rebelles du pays, à la « charge par eux de revenir en leurs maisons avant trois

« mois. » Quinze personnes seulement étaient exceptées de cette grâce, et dans ce nombre on comptait cinq évêques. Ensuite on songea aux récompenses. Il s'était fait déjà successivement un honnête partage des gouvernements et des emplois délaissés par les coupables, entre ceux qui avaient rendu des services. On voulut joindre à ces faveurs utiles une distribution d'honneurs. Le roi, qui depuis treize ans n'avait pas fait de larges promotions dans l'ordre du Saint-Esprit, résolut de dresser une nouvelle liste de chevaliers, et la brigue fut grande pour y voir son nom inscrit. Un chapitre général de l'ordre [5 mai] ayant été convoqué pour la réception de ceux qui allaient être promus, le roi lui fit proposer une mesure jusque-là inconnue contre ceux de ses membres qui avaient failli en leur devoir. Le duc d'Elbeuf, qui n'avait pas profité de son abolition, et le marquis de la Vieuville, auquel on n'en avait pas accordé, étaient tous deux déclarés criminels de lèse-majesté. Claude de Bullion, nommé garde des sceaux de l'ordre en remplacement du marquis de Châteauneuf, demanda, de la part du roi, qu'ils fussent dégradés en plein chapitre, et que l'on détachât, des murs de l'église des Augustins à Paris, l'écusson de leurs armes, pour le briser publiquement et lui substituer un tableau noir portant écrit en lettres blanches l'arrêt de cette flétrissure, « suivant l'exemple donné par le duc « Charles de Bourgogne à l'encontre du duc Jean de Brabant « son cousin. » Le chapitre prononça une sentence conforme à cet avis. Ensuite on lui remit le rôle des nouveaux élus, qui fut porté, après l'examen, dans la chambre du roi où les courtisans attendaient avec grande inquiétude. En tête de cette liste étaient les cardinaux de Richelieu et de la Valette. Trois archevêques, parmi lesquels était celui de Paris [car ce siége avait été érigé en archevêché dans l'année 1623], quarante-quatre princes, seigneurs et gentilshommes avaient part à la promotion. On y trouvait un mélange assez singulier de gens dévoués et suspects. Quatre parents du cardinal y figuraient avec le frère du duc d'Elbeuf et les trois fils du duc d'Épernon.

A côté du marquis des Fossés, qui avait servi utilement en Languedoc, était le maréchal de Toiras, dont les frères avaient suivi le duc d'Orléans, et contre lequel le cardinal nourrissait depuis longtemps dans l'esprit du roi tout ce qu'il pouvait y faire entrer de défiance. Le premier écuyer de Saint-Simon avait obtenu cet honneur pour lui et pour son frère aîné, qui s'avançait obscurément à la suite de sa faveur. Il fut permis au comte d'Harcourt de quitter son rang et de s'absenter de la cérémonie [14 mai] au moment où le héraut brisait sous ses pieds les armoiries de son frère le duc d'Elbeuf; il y revint ensuite prendre sa place. Le cardinal trouva encore moyen de se faire accorder ici quelques distinctions particulières qu'on ne manqua pas de faire valoir. Le cardinal de la Valette partagea avec lui le privilége de ne pas s'agenouiller pour prêter le serment et recevoir le collier. Mais ce que le premier ministre obtint seul, ce fut « un rocher de confitures, d'où sour-« dait une fontaine d'eau parfumée, » que le roi prit soin de lui envoyer au dessert du festin solennel [15 mai] où tous les chevaliers étaient réunis. Il n'y a pas un écrivain contemporain qui ait osé négliger un fait de cette importance.

Ainsi se passait le temps, pendant que les négociateurs travaillaient à resserrer la coalition et à rallumer la guerre. Le marquis de Feuquières avait trouvé le chancelier Oxenstiern tout disposé à continuer les desseins de son maître. Mais il n'en était pas ainsi de l'électeur de Saxe, jaloux de voir le premier rang attribué presque sans conteste à un sujet qui avait le tort de valoir plus qu'un prince. On reprochait à l'électeur l'ivrognerie et la brutalité; il était peu considéré des siens et des alliés. Aussi l'empereur ne cessait-il de le solliciter pour le détacher de la ligue, qui pouvait difficilement subsister sans lui. Il fallait donc en même temps le retenir et s'en défier. Une assemblée des princes et états des quatre cercles supérieurs d'Allemagne était convoquée à Hailbron [19 mars] pour s'entendre sur les mesures d'intérêt commun. L'ambassadeur de France y parla au nom du roi, et recom-

manda puissamment à la confiance générale la personne du chancelier de Suède. Mais en même temps il eut soin de mettre des bornes au pouvoir qu'on lui conférait, et d'empêcher qu'il ne s'en prévalût pour se faire un établissement en Allemagne. Les déterminations prises dans l'assemblée, « par l'encoura- « gement et exhortation du roi de France, » furent de se lier plus étroitement que jamais à la couronne de Suède, d'inviter le chancelier Oxenstiern à prendre la direction des affaires, « encore bien qu'il eût désiré ne pas être employé en cette « occurrence, » de lui adjoindre un conseil par l'avis duquel il résoudrait toutes choses d'importance, de ne faire paix ni trêve l'un sans l'autre, de ne souffrir entre eux aucune neutralité, d'entretenir les armées nécessaires, et d'y faire observer une exacte discipline. Ensuite l'alliance de la Suède et de la France fut renouvelée [9 avril] sur les bases du traité de Bernwald, la Suède fournissant les hommes et les armes, la France contribuant d'un million aux dépenses de la guerre. Il y eut quelques difficultés sur les termes de la garantie stipulée par la France en faveur de la religion catholique, le chancelier se servant de ce prétexte afin de rendre suspecte aux protestants une protection pour laquelle il leur voyait trop de préférence. Ce traité étant signé, le marquis de Feuquières proposa à l'assemblée de s'y joindre. Les députés des princes absents ne jugèrent pas leur pouvoir suffisant pour le faire aussitôt; mais ils donnèrent par écrit l'assurance qu'ils y disposeraient leurs maîtres : et la France se trouva ainsi en relation directe avec les confédérés d'Allemagne, ce que le chancelier Oxenstiern, et surtout l'ambassadeur d'Angleterre, témoin sans puissance et sans considération de toute cette affaire, voulurent vainement empêcher.

Il restait de faire adopter toutes ces résolutions par l'électeur de Saxe et par l'électeur de Brandebourg. Le marquis de Feuquières [juin] trouva le premier fort refroidi; il n'approuvait pas ce qui avait été fait à l'assemblée d'Hailbron, comme étant contraire aux constitutions de l'Empire : il ne deman-

dait pas mieux que d'entrer en traité particulier ; mais il était déjà engagé dans une négociation pour la paix, commencée par la médiation du roi de Danemark, et où l'ambassadeur de France serait bien reçu à intervenir. En même temps la nouvelle vint d'une trêve conclue entre le général de ses troupes en Silésie et le chef de l'armée impériale. L'électeur voulut en paraître irrité ; mais cette feinte colère ne dura pas, et il prolongea lui-même la convention qu'il avait eu l'air de désavouer. L'électeur de Brandebourg, qui avait besoin d'appui dans les nombreuses contestations qu'on lui suscitait pour les diverses parties de son héritage, se montra [juillet] tout dévoué à la coalition.

La guerre cependant se continuait sur tous les points de l'Allemagne, mais avec plus de dommage pour les provinces qui en étaient le théâtre, que de résultats décisifs pour l'un ou l'autre parti. Il y avait matière à conjecturer dans la conduite de Wallenstein qui, au lieu de tenter quelque grand effort contre les armées ennemies répandues dans le pays, s'était pressé de rentrer dans la Bohême et d'y augmenter ses forces. On lui supposait le désir d'acquérir la souveraineté d'un royaume où il était né sujet, et qu'il avait deux fois reconquis au profit d'un maître ingrat. Le souvenir de l'indigne traitement qu'il avait reçu après tant de services devait en effet se réveiller plus amer en son cœur, alors qu'il se voyait remonté au rang dont on l'avait fait descendre, et peut-être à la veille d'en être précipité par un semblable caprice. Il n'en combattit pas moins les Saxons et les Suédois dans la Silésie, comme pour ne pas en perdre l'habitude ; mais en même temps il essayait de nouer quelque intelligence avec l'ennemi, s'adressant tantôt à l'ambassadeur de France, tantôt au chancelier de Suède, plus souvent et avec plus d'instance aux électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour leur faire accepter son intérêt particulier et les satisfaire aux dépens de la puissance impériale. Si l'on avait pu tomber d'accord sur les conditions d'une telle alliance, ou seulement

se fier aux premières avances qui en étaient faites, il est impossible de prévoir où se seraient arrêtés les événements qu'elle devait produire. Heureusement pour l'empereur, il n'en fut pas ainsi. Les propositions de Wallenstein parurent suspectes aux confédérés ; personne ne voulut croire à la bonne foi de sa trahison. Il n'était pas lui-même bien certain de sa pensée : son principal dessein semblait être de chasser les Suédois de l'Allemagne et de terminer les affaires de l'Empire avec l'aide des seuls intéressés, ce qui ne l'empêchait pas d'accréditer des agents auprès d'Oxenstiern. Toutes ces tentatives diverses, qui venaient peut-être de l'hésitation, parurent des combinaisons perfides, et l'ambitieux chef d'armée fut obligé de continuer à vaincre ceux avec lesquels il désirait s'unir.

Dans le même temps le baron de Charnacé, ambassadeur de France vers les Provinces-Unies, était venu se jeter à la traverse d'un traité qui se négociait entre la Hollande et les provinces espagnoles, représentées à cet effet par une assemblée de gens du pays, à qui l'infante semblait avoir remis le soin de l'intérêt national. Les pouvoirs pour conclure cette trêve avaient été donnés de part et d'autre à des députés ; on avait échangé déjà ces premières propositions qui marquent le point le plus éloigné d'où chacun veut partir pour arriver à se joindre. Dès que la France intervint [février], les Hollandais demandèrent si elle était résolue à faire la guerre pour son compte, en son nom et sérieusement ; auquel cas ils offraient de rompre toute négociation, de se mettre en campagne et de travailler à la conquête de la Flandre avec et pour le roi. Or, ce n'était pas là que le conseil de France en voulait venir ; l'état du royaume, l'absence de l'héritier présomptif de la couronne, la faible santé du roi, surtout les clameurs des catholiques extrêmes ou, comme disent les Mémoires de Richelieu, « des cagots, » l'épuisement des finances, la mauvaise affection et l'incapacité des chefs militaires, tous ces motifs ne permettaient pas de si grands desseins ; il fallait

encore combattre par les autres. La question était de l'aide qu'on leur donnerait. De l'argent, on en offrait assez libéralement; mais pour les hommes, on ne pouvait les envoyer directement de France en Flandre, comme le voulait le prince d'Orange; c'eût été commettre une hostilité ouverte. On proposait seulement de mettre six mille soldats et six cents chevaux à la disposition des Hollandais qui viendraient les prendre sur leurs vaisseaux; car cela paraissait ne pas sortir des libertés permises envers une puissance avec qui l'on entretenait la paix. Ce qui valait mieux pour les intérêts de la France, c'était la contrariété des prétentions apportées par les deux parties, et sur lesquelles, toute influence extérieure à part, rien n'était plus facile que de ne pas s'entendre. De plus, il se tramait depuis longtemps dans les provinces espagnoles une conspiration de seigneurs mécontents qui voulaient secouer le joug de l'Espagne. Ils s'étaient maintes fois offerts au conseil de France, qui n'avait pas trouvé leurs forces suffisantes pour entrer dans leur complot. Au moment où l'on avait besoin de réveiller dans ce pays l'irritation et la haine, ce complot se trouva tout à coup découvert. Les Espagnols firent punir [avril] quelques-uns de ceux qui s'y étaient engagés. La guerre, qui ne s'en continuait pas moins tandis que l'on traitait, produisit d'autres causes d'offense et de ressentiment. L'aigreur se mit dans les conférences; les écrits pour et contre la trêve ne servirent qu'à exciter les esprits; des deux côtés on devint plus opiniâtre et plus exigeant; enfin, sans qu'il en coûtât rien de plus à la France que ce qu'elle avait d'abord offert, les négociations furent rompues; une ordonnance des états-généraux de Hollande appela de nouveau la nation aux armes [12 août] et enjoignit à chacun « de s'y « préparer par un jour de jeûne et de prière. »

Lorsqu'on fut certain d'avoir rallumé la guerre en Europe, il parut bienséant de montrer quelque part les drapeaux du roi. A peine était-il besoin d'un prétexte pour les appeler en Lorraine. Le duc Charles en fournit des motifs sérieux. De tout

côté les alliés se plaignaient de lui aux ambassadeurs du roi, qui s'était rendu en quelque sorte caution de sa conduite. On lui reprochait d'avoir fait déserter les soldats qu'il devait prêter au roi, d'avoir rassemblé dans ses États des gens de guerre qu'il licenciait ensuite sur ses frontières où les Espagnols venaient les prendre tout formés, à peu près comme on avait proposé de le faire en France pour les Hollandais. Il avait aussi commis quelques voies de fait contre des officiers français ou suédois, traversant ses États sur la foi des traités. On lui imputait encore d'avoir donné aide aux troupes de l'empereur pour s'emparer de Haguenau, dont il sollicitait ensuite par négociations la remise entre ses mains, sous prétexte que cette ville lui était hypothéquée pour une vieille dette. Les Suédois signalaient plusieurs autres actes d'hostilité flagrante, dont le duc cherchait à se justifier par des récriminations. De part et d'autre, la mauvaise volonté était évidente ; mais le duc de Lorraine avait de plus le tort d'être trop faible pour manquer à sa parole. Il y ajouta celui d'une offense personnelle envers le roi, en laissant arriver à Nancy, sans lui préparer le moindre accueil [juin], un envoyé de France, qui ne put même apprendre en quelle partie de ses États le duc faisait sa résidence. Enfin on avait toujours en réserve contre lui le vieux grief du mariage de sa sœur avec le duc d'Orléans, dont on avait l'air de douter, afin de le laisser s'engager en des dénégations qui lui seraient tournées à crime. Il fut donc résolu qu'on lui ferait sentir ce qu'il était et ce qu'on pouvait contre lui. La première mesure qui fut prise semblerait appartenir à des temps plus reculés. Le duché de Bar relevait de la couronne de France ; le duc s'était engagé, dans le dernier traité, à prêter le serment de vassal pour cette partie de ses États. On le somma de venir rendre foi et hommage entre les mains du roi, et, faute par lui de satisfaire à cette injonction, le parlement de Paris [30 juillet] ordonna la saisie du duché ; ce qui fut exécuté aussitôt par l'autorité d'un conseiller de la grand'chambre, chargé de recevoir le serment des bourgeois

et de faire prier dans les églises pour la personne du roi suzerain.

On dirigea ensuite des troupes vers la Lorraine, et le roi lui-même s'avança de château en château sur cette route. On fit publier, dans les États du duc, un ordre à tous les Français qui avaient pris du service en ses armées de les quitter sur-le-champ et de revenir auprès du roi. Menacé par la France, le duc de Lorraine ne s'en obstinait pas moins à tenir un corps de troupes en face des Suédois qui assiégeaient Haguenau. Le marquis de Saint-Chaumont reçut commandement de marcher contre ces forces ; mais déjà elles s'étaient dissipées [10 août] dans un combat étourdiment engagé avec une partie de l'armée suédoise. Alors le duc eut recours à la prière ; le cardinal son frère vint trouver le roi à Château-Thierry [18 août] et chercha des excuses pour tous ces reproches. Il alla jusqu'à offrir de nouvelles places pour caution, et la rupture du mariage de sa sœur, déjà consommé. Mais on lui signifia que le roi, pour cette fois, ne ne contenterait pas à moins de la remise de Nancy entre ses mains. Un second voyage du cardinal de Lorraine [23 août] n'apporta rien de plus que l'offre faite, pour son propre compte, d'épouser la nièce du cardinal de Richelieu, qui refusa cet honneur; et le roi continua son chemin vers la Lorraine, décidé, par toutes les considérations du ressentiment et de la politique, à tenter le siége de Nancy, dont la prise devait rompre le mariage de son frère et rendre ce prince disponible pour une autre alliance, balancer quelque peu les accroissements obtenus par le parti protestant dans l'Empire, donner à la France un rempart formidable du côté de l'Allemagne, enfin préparer la voie à l'agrandissement du royaume jusqu'à la limite du Rhin. L'idée de conquête commençait à se produire.

CHAPITRE II

Nouvelles propositions du cardinal de Lorraine. — Evasion de la princesse Marguerite. — Le roi assiége Nancy. — Le duc de Lorraine signe un nouveau traité. — Il vient au camp du roi. — Le roi entre dans Nancy. — Révélation d'un projet d'assassinat contre le cardinal de Richelieu. — Punition du coupable. — Tentative de rapprochement entre la reine-mère et le roi. — Le roi retourne vers Paris. — Arrivée d'une armée espagnole en Allemagne. — Emploi du duc de Rohan en Suisse. — Marche de l'armée espagnole vers l'Alsace. — Elle repasse le Rhin. — Délibération du conseil au sujet de la reine-mère et du duc d'Orléans. — Le cardinal de Lorraine vient à Paris. — Querelle du duc d'Epernon avec l'archevêque de Bordeaux. Humiliation du duc d'Epernon.

[1633]

Le cardinal de Lorraine était revenu une troisième fois auprès du roi pour arrêter sa marche, en lui présentant de la part de son frère [28 août] les offres d'une complète soumission. Il consentait à lui livrer sa sœur Marguerite, cette jeune femme qu'on accusait « de rapt commis sur la personne d'un « mineur. » De plus, le duc paraissait las de l'autorité souveraine, qu'il avait si fort ambitionnée, et qui ne lui avait donné ni le repos ni la gloire. Il était prêt à l'abdiquer au profit du cardinal son frère, que le roi jugeait homme de foi et de sens, et de qui l'on ne voudrait pas sans doute exiger qu'il reçût garnison dans sa capitale. Ce devait être une assez belle satisfaction au roi que d'avoir réduit à la condition d'un particulier le prince dont il avait à se plaindre. Le cardinal de Richelieu répondit à son collègue de famille princière que le roi le verrait avec grand plaisir à la place du duc Charles,

mais qu'il ne lui en faudrait pas moins ouvrir aux troupes de France les portes de Nancy, dans la crainte que son frère ne se ravisât. Cependant la ville était serrée de près par le marquis de Saint-Chaumont, et le roi s'en approchait. Le cardinal de Lorraine, qui y faisait sa demeure tandis que son frère gardait avec ses troupes les montagnes des Vosges, avait un passeport du roi pour traverser l'armée française sans obstacle. Désespérant d'obtenir par négociation la levée du siége, et voyant qu'on ne voulait pas de la princesse Marguerite sans Nancy, il songea du moins à sauver sa sœur, si la ville devait être prise. Il la fit asseoir dans son carrosse, déguisée en homme, « ou plutôt en ange, tant était grande sa beauté, » et se présenta de bon matin [29 août] aux avant-postes du marquis de Saint-Chaumont. Les officiers négligèrent de visiter exactement la voiture, et, dès que l'on fut dans la campagne, on courut à grande hâte chercher des chevaux tout préparés qui emportèrent la princesse à Thionville. De là elle se rendit à Bruxelles, auprès du prince qu'elle déclarait ainsi son époux.

La possession de cette princesse eût été peut-être un embarras pour le roi; son évasion devint une offense qui excita davantage sa colère. Jusque-là, il semblait se porter assez faiblement à l'entreprise que le cardinal de Richelieu lui avait conseillée. Nancy était bien fortifié; un siége paraissait chose de longue exécution, et plus d'une fois le cardinal avait éprouvé, comme il ne négligeait aucune occasion de le dire, que la vertu du roi n'était pas la patience. Cependant, se croyant poussé à bout, le roi ordonna avec ardeur les travaux nécessaires pour entourer la ville. Le cardinal de Richelieu se fit honneur de contredire à ce sujet le plan des généraux et d'en présenter un qui fut adopté. En ce même temps venait d'être établi [26 août] le nouveau parlement de Metz, dont le premier arrêt acquitta une femme accusée d'avoir tué de deux coups de pistolet un homme qui avait attenté à sa pudeur. Le roi écrivit à ce parlement [2 septembre] pour l'instruire des motifs qui l'engageaient « à attaquer le duc de Lorraine. »

« Ce prince avait, disait-il, publiquement contrevenu aux
« traités, en maintenant des intelligences avec les ennemis
« de la couronne, et en nuisant de tout son pouvoir à ceux
« qui favorisaient la France. Non-seulement il s'était mis en
« hostilité contre les Suédois, mais il avait même voulu faire
« entendre que c'était de concert avec le roi. Outre ces torts
« généraux, il avait encore osé marier sa sœur au duc d'Or-
« léans, quoiqu'il eût reçu la déclaration formelle du roi
« qu'il ne pouvait consentir à cette union. Dans ces circon-
« stances, le roi ne trouvait pas de voie plus douce que celle
« des armes pour faire voir sa sincérité envers ses alliés et
« pour rompre un mariage nul, comme fait par rapt et clan-
« destinement ; c'est pourquoi il allait assiéger Nancy. » Et,
en effet, dès les premiers jours de son arrivée en vue de la
ville, la circonvallation fut tracée, les forts marqués, les
postes distribués, son propre logis établi à la portée du
canon.

Le cardinal de Lorraine n'en vint pas moins, après l'éva-
sion de sa sœur, continuer [2 septembre] la négociation, en
s'excusant assez faiblement du tour qu'il avait joué. On le
renvoya auprès de son frère, et les préparatifs du siége furent
poussés avec vigueur, sans que la garnison fît rien pour les
empêcher. Le cardinal de Lorraine revint bientôt [6 septem-
bre], se disant autorisé à recevoir toutes conditions. On lui
demanda la remise de Nancy entre les mains du roi pendant
quatre ans au plus, la dissolution du mariage, et le retour de
la princesse à Nancy pour qu'on pût y faire instruire le pro-
cès de nullité. Le frère du duc consentit à tout, mais n'exécuta
rien, le duc lui-même ayant envoyé ordre [7 septembre] à sa
garnison de n'ouvrir les portes que sur le vu d'un traité
signé de sa main. D'ailleurs la princesse de Phaltzbourg était
restée dans la ville, et elle animait le peuple à la résistance.
Il fallut faire de nouvelles démonstrations contre les remparts
de Nancy, dont le canon commença enfin à gronder. Le ma-
réchal de la Force eut ordre d'aller chercher le duc dans sa

retraite des montagnes. Mais la prise de quelques places, qui se rendirent à l'armée du roi, décida le duc à renouer le traité qu'avait déjà signé son frère. Il offrit même ou accepta une entrevue avec le cardinal de Richelieu dans la ville de Charmes, nouvellement conquise par le roi. La marche des troupes fut suspendue [19 septembre] et la conférence eut lieu au jour indiqué. Le cardinal de la Valette et le nonce du pape y étaient présents. Le duc et le cardinal de Richelieu se firent de grandes civilités ; mais ils étaient sur le point de se séparer sans avoir rien conclu, quand le duc se décida presque subitement [20 septembre] à recevoir les conditions qu'il avait obstinément repoussées. Le traité signé par son frère en formait la base. Là il était dit que le roi, « ayant sujet de se « plaindre du duc de Lorraine, » était entré en armes dans ses États, et que le duc lui avait offert satisfaction pour les fautes par lui commises. En conséquence, le duc s'obligeait à rompre toute alliance et toute intelligence contraires aux desseins de la France, à servir cette puissance envers et contre tous, à désarmer sur-le-champ, moyennant que le roi ferait retirer aussi les armes des Suédois, à déposer la ville de Nancy entre les mains du roi jusqu'à ce que la bonne conduite du duc ou la pacification des troubles d'Allemagne en permît la restitution, comme aussi jusqu'à la dissolution du mariage de sa sœur qui serait ramenée sous quinze jours à Nancy, si on pouvait la forcer à revenir ; sans toutefois que le terme de la restitution, toutes choses d'ailleurs exécutées fidèlement, pût excéder quatre années. Le cardinal de Lorraine avait du reste permission particulière de demeurer à Nancy, et des précautions étaient prises pour que son séjour y conservât de la dignité sans nuire à la sûreté de l'occupation. Le duc de Lorraine ratifia tous ces articles, y ajouta même des dispositions favorables au roi, stipula pour lui le même droit de séjour dans la ville que pour son frère et avec les mêmes restrictions. Seulement il se fit accorder la restitution de Nancy dans trois mois, si, avant cette époque, il avait remis

entre les mains du roi sa sœur, dont il consentait dès à présent que le mariage fût annulé « par voies légitimes et valables. » S'il crut avoir gagné quelque chose par cette clause nouvelle, il se trompait fort, soit pour la réputation, soit pour le profit. Car, d'un côté, il paraissait faire bon marché de ce qui tenait le plus à son honneur, sans en avoir même le moyen, puisque sa sœur était chez les Espagnols ; de l'autre, on se promettait bien de faire durer le jugement de la nullité tant que l'on aurait besoin de la ville. Et d'ailleurs il y avait au premier traité un petit article obscur, où il était convenu que le dépôt tiendrait jusqu'à l'arrangement des différends entre le roi et le duc, « ce qui allait à l'infini. » Après cela, il ne restait plus au duc que de livrer sa personne au roi ; il n'y manqua pas. Extrême dans la soumission comme il l'avait été dans l'offense, il se laissa conduire [21 septembre] par l'escorte du cardinal au quartier du roi devant Nancy. Aussitôt qu'il y fut installé dans un logis honorable que le roi lui fit préparer, on le pressa de régler l'entrée des troupes du roi dans la ville; le père Joseph était chargé de s'entendre avec lui sur ce point. Le duc voulut gagner du temps, disputer sur l'interprétation qu'il voyait donner aux articles du traité ; on le veilla de près comme s'il eût voulu s'évader, ce qui lui en donna peut-être l'envie. Il paraît même que l'idée lui passa par la tête de se jeter dans Nancy et de s'y défendre juqu'à la ruine de la ville. Mais ses moindres mouvements étaient observés, et il ne put qu'être témoin de l'occupation de sa capitale. Il envoya au gouverneur l'ordre sans lequel celui-ci avait promis de ne jamais ouvrir les portes; les logements du roi [24 septembre] y furent marqués ; la garnison lorraine en sortit, peu nombreuse, mais bien équipée ; les troupes du roi y entrèrent, puis le roi lui-même [25 septembre], auquel le cardinal de Lorraine fit les honneurs de la ville. La reine, qui avait suivi l'armée, y arriva le jour suivant, et le duc de Lorraine n'eut pas honte de venir mêler son reste de cour à la foule brillante et joyeuse qui encombrait sa résidence.

En annonçant cet heureux succès par toute la France, le roi avait eu soin d'en rapporter le principal honneur au cardinal de Richelieu. Mais un autre événement occupait encore les esprits de son nom. Dans le rang qu'il occupait, les entreprises de la haine ne sont pas un moindre titre de gloire que les témoignages de la faveur. Or il venait d'être révélé qu'on avait voulu attenter à sa vie, et les assassins dirigés contre lui étaient partis de la terre espagnole. On avait vu arriver à Metz, s'entourant de mystère, trois soldats qui s'étaient logés chez le père de l'un d'eux, bourgeois de la ville. Il y avait eu à peine quelque doute sur leurs projets et quelque danger à en attendre. Car deux de ces soldats s'étaient hâtés de déclarer au commandant de la place, que leur camarade, nommé Alpheston, les avait amenés tout exprès de Bruxelles pour tuer le cardinal, et qu'ils l'avaient suivi afin de le livrer. Ces deux soldats avaient été gardes dans la compagnie du maréchal de Marillac, et, après sa disgrâce, étaient allés chercher du service en Flandre. Quant au chef du complot, il se disait écuyer, seigneur d'une terre en Champagne et fils de bonne maison. Il racontait de lui une vie aventureuse, mais niait fortement le dessein dont l'accusaient sans autres preuves ses deux prétendus complices. Heureusement pour la justice, il se trouva convaincu d'un assassinat précédemment commis, de sorte qu'il n'y eut pas trop d'iniquité à le condamner en même temps pour celui dont on lui attribuait la pensée. La sentence [23 septembre] portait sur les deux chefs pour lesquels il fut rompu et brisé vif. On publia ensuite qu'il avait avoué son crime dans l'épreuve de la question, qu'il avait désigné comme l'auteur de ce conseil le père Chanteloube réfugié à Bruxelles avec la reine-mère, et l'on n'oublia aucune circonstance propre à faire croire que cette princesse elle-même n'y était pas étrangère. Ce fut le nouveau parlement de Metz qui jugea ce procès, et des députés de cette compagnie en portèrent le résultat au roi qui les complimenta de leur zèle. Ce n'était pas au reste le pre-

mier exemple d'un homme, déjà criminel d'ailleurs, à qui l'on ajoutait la surcharge de cet attentat. Dans le mois de janvier précédent, un médecin, convaincu de fausse monnaie, avait, disait-on, du pied de la potence, envoyé au cardinal l'aveu du dessein qu'il avait formé, à l'instigation des partisans du duc d'Orléans, de le faire périr avec du poison « qui fut en effet trouvé chez lui. »

La dernière découverte était arrivée tout à point pour empêcher l'effet d'un rapprochement qui avait paru s'opérer entre le roi et sa mère. Celle-ci s'était trouvée assez sérieusement malade [août], et le roi lui avait envoyé des médecins. Cette démarche, qui n'était que de la plus stricte compassion, amena un échange d'informations et de remercîments, que la reine Marie eut soin d'entretenir, en gardant toutefois un silence obstiné sur tout ce qui lui venait du cardinal. Après la punition d'Alpheston, ses envoyés furent plus mal reçus; on lui remontrait sans cesse l'énormité de cet attentat; on lui rappelait que le cheval sur lequel cet homme était venu sortait de ses écuries, où on lui proposait moqueusement de le faire reconduire; on lui offrait son rétablissement en France, moyennant qu'elle se déclarerait innocente de toute participation à cette action odieuse, et qu'elle en livrât les auteurs nommément désignés au procès, contre lesquels même il avait été décrété par contumace, c'est-à-dire ses serviteurs les plus intimes. D'ailleurs elle vivait en assez mauvaise intelligence avec le duc d'Orléans, suivant l'usage des cours réfugiées toujours pleines de jalousies et de rancunes, toujours se disputant d'avance et voulant réduire au partage le plus étroit le profit du succès qu'elles espèrent. Le duc d'Orléans, de son côté, faisait aussi négocier une réconciliation, et l'on aimait mieux traiter avec le fils qu'avec la mère. En attendant on se servait des demandes de l'un pour combattre celles de l'autre, et on les tenait tous deux éloignés.

Le roi ne fit pas un long séjour à Nancy; il y établit pour gouverneur le comte de Brassac avec une garnison de six

mille hommes et cinq cents chevaux, fit désarmer les habitants de la ville et commencer sous ses yeux les fortifications de l'enceinte abandonnée aux Français ; le maréchal de la Force eut le commandement de l'armée qui devait garder la campagne, et le roi retourna [1er octobre] à Chateau-Thierry. Le duc de Lorraine et le cardinal son frère se crurent obligés d'accompagner la reine une partie du chemin. Le duc revint ensuite à Nancy, d'où il s'éloigna bientôt, ne pouvant supporter le déplaisir de vivre, comme un hôte suspect et observé, là où il avait été maître ; et il alla dans la petite ville de Mirecourt se divertir de son mieux par des fêtes et des ballets. Le cardinal de Richelieu, au moment où il venait « de « conquérir par ses paroles une de ces villes puissantes qu'on « ne prend d'ordinaire qu'avec les canons, » tomba de nouveau malade, et fut forcé de demeurer quelque temps à Sézanne.

Là il reçut la nouvelle qu'une armée espagnole, partie de Milan, avait traversé la Valteline, gagné le Tyrol et passé le Rhin [20 octobre] à Bâle. Depuis longtemps la formation de cette armée remplissait tous les esprits de crainte ou d'espoir. C'était la meilleure ressource de l'empereur, puisqu'elle lui fournissait des forces indépendantes du pouvoir supérieur confié à Wallenstein. Le duc de Lorraine l'attendait comme son moyen de salut, et cette confiance avait amené sa perte. Le duc de Feria en avait le commandement, et avait tenu le monde dans une grande incertitude sur le chemin qu'il devait lui faire prendre. Dès la fin de l'année 1631, la France s'était inquiétée de ce que pouvaient faire les troupes espagnoles et impériales devenues inutiles par la paix d'Italie, et il avait paru pressant de se tenir en garde contre une nouvelle occupation du pays des Grisons. Pour cela on était allé chercher à Venise le duc de Rohan, qui, déjà las d'une inaction de deux années, accepta volontiers [décembre 1631] une espérance de servir. Sa mission était d'abord assez vague et peu brillante. Il s'agissait de se montrer à ces peuples alliés de la

France, de se faire rechercher par eux, d'obtenir qu'on le priât de prendre en main la défense du pays : le roi devait l'avouer ensuite. Le duc fut en effet reconnu général des troupes que la France payait, et le roi [1632] lui conféra le titre d'ambassadeur extraordinaire auprès des cantons suisses. Il aurait bien voulu se servir de son commandement militaire pour conquérir la Valteline à la vue des impériaux, et leur fermer tous les passages du pays. Mais le temps ne permettait pas une telle entreprise, et on le réduisit à un simple rôle d'observation. Ses fonctions d'ambassadeur furent plus utilement remplies; en ce qu'elles lui donnèrent le moyen de calmer plusieurs différends survenus entre les divers cantons suisses, où la religion avait quelque part, et de maintenir la neutralité de tout le pays dans la querelle entre le roi de Suède et l'empereur. Mais c'était pour la guerre qu'il était venu, et ne pouvant la faire lui-même, il résolut de l'amener au moins dans son voisinage. L'armée espagnole [août 1633] rassemblée à Milan paraissait avoir pour but de se rendre à Lindau sur le lac de Constance, où elle devait trouver un détachement de l'armée impériale. Tout à coup on vit le général Suédois Gustave Horn franchir le territoire suisse [8 septembre] et assiéger Constance, alors ville de l'Empire, pendant que le duc de Feria faisait traverser la Valteline à son armée, sans coup férir, en ayant soin de ne porter aucune offense aux terres des Grisons que gardait le duc de Rohan. Les Grisons n'ayant été ni attaqués, ni en état de faire une attaque, le siége de Constance n'était plus qu'une offense envers les Suisses et qui pouvait rompre la neutralité. Si la ville eût été prise, on aurait autrement raisonné ; comme le général suédois y avait trouvé une forte résistance, le duc de Rohan eut ordre de le presser pour qu'il se retirât, et [2 octobre] Gustave Horn leva le siége.

Ainsi était arrivée une armée nouvelle pour la guerre d'Allemagne. Le duc de Feria, joint au feld-maréchal Aldringen qui était venu à sa rencontre, prit la route de la basse Souabe, en côtoyant le lac de Constance et le Rhin, et se

dirigea vers l'Alsace. L'armée suédoise se mit à les suivre ; mais de part et d'autre on évita un engagement général. Les impériaux passèrent le Rhin à Bâle, et les Suédois devant Strasbourg. Il semblait que l'Alsace allait être le théâtre de grands combats, et déjà l'on s'en effrayait fort en France pour le voisinage de la Lorraine. Le cardinal de Richelieu ne s'en émut pas et rassura le roi ; le maréchal de la Force se montra sur les frontières de Lorraine prêt à se mettre du côté des Suédois ; l'armée impériale fut obligée bientôt de se séparer, la Bavière, pressée par l'ennemi, réclamant de prompts secours. Le duc de Feria, laissé seul en Alsace avec les Espagnols, y consuma ses forces par des marches inutiles ; la mauvaise saison et le manque de vivres firent périr ses soldats habitués au doux climat de l'Italie, et il se vit bientôt obligé de repasser le Rhin. L'orage qu'il semblait apporter s'éloigna de la France, et alla fournir quelques désastres de plus à cette longue suite de misères qui désolait l'Allemagne.

Lorsque le cardinal de Richelieu fut en état de rejoindre le roi, il fit prendre au conseil une résolution formelle [18 décembre] sur les propositions d'arrangement qui s'étaient continuées avec la reine-mère et le duc d'Orléans. La mère du roi y fut traitée plus sévèrement que son fils. Envers elle, ce fut un refus positif de toute réconciliation, si elle ne se justifiait pas des attentats qu'on lui imputait contre la vie du cardinal, et si elle n'en remettait pas les coupables entre les mains du roi. Avec le duc d'Orléans, on faisait des propositions où son honneur était ménagé, mais qui, ne contentant ni lui ni ses amis, aboutissaient également à une rupture. En ce moment le cardinal de Lorraine venait de faire à la cour une assez longue demeure. Le but public de son voyage était de solliciter quelque adoucissement et quelque délai dans les conditions imposées à son frère ; les relations contemporaines y joignent la négociation de l'affaire particulière qui avait été entamée en Lorraine. Le prince-cardinal était venu, dit-on, à Paris pour s'offrir encore comme époux à la nièce du car-

dinal-ministre. Quelque ambition que l'on puisse supposer au cardinal de Richelieu, il ne paraît pas qu'il ait jamais été touché de cet honneur, jusqu'à se mettre de moitié dans un dessein si flatteur pour sa famille. Il reçut assez froidement la recherche du cardinal François, ne l'encouragea pas, se montra même exigeant sur les avantages matrimoniaux, et ne se relâcha aucunement de l'exécution du traité conclu entre le roi et le duc. On ajoute, il est vrai, qu'il était préoccupé de l'espoir d'une autre alliance pour la veuve du sieur de Combalet, et qu'il préférait justement la maison de France à celle de Lorraine. Quoi qu'il en soit, le prince-cardinal, après un mois de séjour, s'en retourna dans son pays [20 décembre] sans avoir rien gagné, ni pour lui, ni pour son frère.

Le royaume jouissait alors du plus grand calme. Partout l'autorité trouvait obéissance, et ce qu'on avait entrepris au dehors avait obtenu assez de succès pour qu'il y eût de la gloire aussi dans le repos intérieur. Les louanges du cardinal, se joignant dans tous les discours publics à celles du roi, exagérées comme elles l'étaient par l'enflure du langage, reposaient cependant sur des faits incontestés. Il n'y avait nulle part de prince ou de grand seigneur qui troublât l'État par un caprice. Le prince de Condé donnait à tous l'exemple de la soumission, et il faut bien lui savoir gré de ce rôle, que d'autres ont jugé peu séant à sa dignité, puisqu'il n'existait réellement aucun intérêt de quelque importance que l'on pût servir en se séparant du pouvoir. Le Languedoc se remettait facilement de l'agitation qu'il venait d'éprouver. L'abolition publiée par le roi y avait ramené presque tous les seigneurs et gentilshommes qui avaient pris le parti du duc d'Orléans. Les états de la province, rétablis dans leurs priviléges, avaient montré les meilleures dispositions; une intelligence parfaite régnait entre eux et le duc d'Halluin, fils du défunt maréchal de Schomberg, leur gouverneur. Dans ce silence général de toutes les ambitions et de tous les mécontentements, auquel les uns s'étaient résignés, les autres avaient été contraints

par la prison ou l'exil, le vieux duc d'Épernon eut l'imprudence de se faire entendre. Il ne s'agissait pas d'un acte de provocation contre le gouvernement de l'État ou de résistance à ses volontés, mais seulement d'une querelle particulière, où il avait porté à soixante-dix-neuf ans toute la vivacité d'un jeune homme.

L'archevêque de Bordeaux, frère et successeur de ce cardinal de Sourdis dont nous avons eu déjà l'occasion de connaître l'humeur altière, était encore moins rassis et moins patient que son aîné. D'ailleurs il avait fait plusieurs années le métier de soldat et d'homme de mer, d'abord au siége de La Rochelle, puis dans les deux campagnes d'Italie où le cardinal de Richelieu l'appelait son lieutenant. Le cardinal son frère avait vécu en bon accord avec le duc d'Épernon, gouverneur de la province; l'archevêque voulut se mesurer contre lui. C'étaient deux grandes puissances opposées l'une à l'autre : le prélat traînant après lui tout son clergé, les théologiens, les religieux, et disposant de l'anathème ; le gouverneur engageant dans son parti les gentilshommes et tout ce qui portait épée : le parlement se partageait entre les deux rivaux. Comme on devait s'y attendre, un léger incident les mit aux prises. Le duc commença les hostilités par une malice d'assez mauvais goût. Sa charge lui donnait autorité sur le marché au poisson. Un vendredi [28 octobre], il en fit fermer les portes aux domestiques de l'archevêque, pour les obliger à prendre leur provision par la grille, comme le menu peuple. Des pourvoyeurs, ayant voulu porter directement leur poisson à l'archevêché, trouvèrent sur leur chemin des gardes qui les forcèrent à se retirer. L'archevêque se plaignit aux magistrats et désigna les gens du duc comme auteurs de l'affront fait à ses serviteurs. Le duc lui envoya demander explication par le lieutenant de ses gardes, qui ne craignit pas d'arrêter le carrosse de l'archevêque. Celui-ci lança [1er novembre] son excommunication contre les gardes du gouverneur, et, sans nommer le duc, il ordonna qu'il serait fait des prières, en l'é-

glise de Saint-Michel, « pour la conversion des pécheurs. » Le duc fit déclarer l'excommunication nulle et scandaleuse. Comme l'archevêque voulait intéresser tout le clergé dans sa querelle et avait convoqué auprès de lui les prêtres et religieux de son diocèse, le duc fit placer des archers devant la maison du prélat, pour en interdire l'entrée aux ecclésiastiques autres que ceux du service ordinaire. Alors l'archevêque s'élança [10 novembre] hors de son logis, revêtu de ses habits pontificaux, appela le peuple à son aide, et parcourut la ville, suivi de la multitude qu'il avait ramassée. Le duc ne craignit pas d'aller à sa rencontre : il perça la foule, le saisit par le bras, lui appuya plusieurs fois son poing sur la poitrine, enfin leva la canne sur sa tête, et, en l'abaissant, fit sauter son chapeau. L'archevêque, rentré chez lui, et cette fois ne ménageant plus rien, excommunia pleinement le duc d'Épernon, mettant en interdit toute la ville de Bordeaux, ainsi que le bourg de Cadillac où était la maison de ce seigneur.

Le bruit de cette violence retentit bientôt jusqu'à la cour. En bonne justice, tous les torts étaient du côté du duc d'Épernon. Mille motifs les aggravaient encore aux yeux du cardinal de Richelieu. A peine faut-il mettre dans ce nombre l'amitié particulière qu'il portait à l'archevêque de Bordeaux et l'intérêt commun du caractère sacerdotal publiquement outragé. Nous avons vu que le cardinal avait cru sa vie menacée et sa propre dignité offensée par le duc. D'ailleurs c'était maintenant en France le seul reste de cette puissance seigneuriale, que la richesse, la naissance ou la fortune avaient élevée si haut en diverses provinces. Chez lui reposaient toutes les traditions du temps où l'on désobéissait hardiment, où l'on fermait les portes des villes, où l'on appelait autour de soi la noblesse du pays. Cet événement apprenait que le duc d'Épernon avait encore l'insolence, au moins, de la force qu'on croyait avoir ôtée à ses pareils. Le cardinal persuada aisément

au roi qu'il fallait punir tant de témérité. Le duc d'Épernon eut ordre [23 novembre] de quitter son gouvernement et de se retirer en Saintonge dans une de ses maisons. Là il attendit tranquillement ce qu'on déciderait de lui, soumis à l'anathème dont il était frappé et n'osant s'approcher de l'église. Ses deux fils, le duc et le cardinal de la Valette, étaient à la cour, l'un et l'autre dans les bonnes grâces du cardinal de Richelieu. Tout en le préservant d'une rigueur extrême, ils ne purent rien sauver à son orgueil ; ils furent au contraire les premiers à le presser d'avoir égard au temps, de plier, d'obéir, d'accepter sans murmure la condition qu'on lui ferait. Le parlement de Bordeaux, sans égard pour sa dignité, avait informé. Il avait signé lui-même, dès les premiers jours, et dans toute la chaleur de sa colère, un procès-verbal où son action était racontée sans précaution ni déguisement. Sur le vu de ces deux pièces, le conseil du roi déclara « que le duc, étant « valablement excommunié, demeurerait suspendu de ses « charges jusqu'à ce qu'il eût obtenu son absolution. » C'était tout simplement reconnaître le jugement de l'archevêque prononçant en sa propre cause, et, de plus, c'était mettre le pardon au seul pouvoir de la partie offensée. Le duc fut obligé de le demander à Rome. On le lui fit attendre quatre mois, et il ne put obtenir qu'une absolution incomplète, « jusqu'au cas de rechute. » Lorsqu'elle fut délivrée, il fallut en subir la cérémonie, s'agenouiller publiquement, à la porte de l'église paroissiale de Coutras, devant l'archevêque outragé, entendre de sa bouche l'absolution qu'il eut soin de rendre injurieuse, l'aller remercier ensuite ; et ce fut à ce prix que le duc retourna dans son gouvernement de Guyenne [octobre 1634], environ un an après en être sorti. Toute cruelle qu'était cette grâce, il avait encore été forcé de l'acheter par la démission de son gouvernement de Metz, dont fut pourvu le cardinal de la Valette, et par le mariage du duc son fils, veuf d'une bâtarde de Henri IV, avec une parente du cardinal de Richelieu, fille du

baron de Pont-Château. A la distance de quelques mois, le cardinal avait porté deux coups terribles aux grands du royaume, en la personne du duc de Montmorency et du duc d'Épernon. Le dernier peut-être avait pénétré plus avant ; car celui qui l'avait reçu demeurait humilié.

CHAPITRE III

Séance royale au Parlement. — Discours du cardinal de Richelieu.— Edits apportés par le roi. — Déclaration concernant le duc d'Orléans — Procédure pour la nullité de son mariage. — Injonctions du Parlement pour la police de la ville. — Arrêt par contumace contre les complices du mariage fait en Lorraine. — Abdication du duc Charles. —Le cardinal de Lorraine, devenu duc, épouse sa cousine. —Le maréchal de la Force se saisit des nouveaux mariés. — La princesse de Phaltzbourg, le duc François et la duchesse Claude s'échappent de Nancy. — La femme du duc Charles se rend à Paris. — Les armes du roi occupent toute la Lorraine. — Suite du procès en nullité de mariage. — Mort de l'infante Isabelle. — La reine-mère demande à revenir sans condition. — Elle reçoit un refus. — Nouvelles révélations d'attentat contre le cardinal. — Négociation avec le duc d'Orléans. — Tentative d'assassinat sur la personne de Puylaurens. — Traité du duc d'Orléans avec les Espagnols. — Punition de nouveaux attentats contre le cardinal. — Procès d'Urbain Grandier.

[1634]

Les affaires se trouvaient dans une de ces situations heureuses et brillantes où les gouvernements, même les moins communicatifs, aiment à se produire devant les peuples, à rendre compte de leurs progrès et de leurs espérances, sûrs de ne trouver que des applaudissements, et d'obtenir pour leurs desseins le concours de la satisfaction publique. Les succès de la politique de France à l'étranger frappaient les yeux de tout le monde; il n'y avait dans le pays qu'une seule espèce d'opinion qui pût en être blessée; c'était celle des catholiques extrêmes, qu'on appelait alors les dévots, que Richelieu même, comme nous l'avons vu, désignait par un mot plus méprisant, et aux yeux desquels toute alliance avec

des princes ou des nations hérétiques était un sujet d'indignation et de scandale. Mais la bonne correspondance qu'on avait soin d'entretenir avec la cour de Rome faisait que les plaintes de cette sorte ne savaient où se prendre ni sur qui s'appuyer; elles ne trouvaient d'organes que chez les réfugiés en Flandre, d'où elles revenaient mêlées aux injures amères et aux fables calomnieuses dont les écrivains de la reine-mère remplissaient leurs libelles. L'unique motif qui pouvait troubler ce sentiment général d'approbation et faire entrer un chagrin réel dans les esprits, c'était l'éloignement de la reine-mère, surtout l'absence du duc d'Orléans, en qui l'on voyait toujours l'héritier présomptif et peut-être prochain de la couronne. Ce fut là aussi le sujet que choisit le cardinal pour une manifestation solennelle de sa pensée. Le parlement fut convoqué en séance royale; le roi quitta, pour s'y rendre [18 janvier], le château de Saint-Germain, sa demeure habituelle; auprès de lui était le prince de Condé et le comte de Soissons. On remarqua que le cardinal de Richelieu était venu occuper sa place avant l'arrivée du roi, à la différence de tous les autres grands et seigneurs siégeant sur les bancs élevés, qui attendirent que le roi fût assis pour se mettre en leur rang. Le roi ouvrit son lit de justice par un bref discours, dans lequel il annonça une déclaration en faveur de son frère et pour le soulagement de son peuple. Le garde des sceaux, Pierre Séguier, développa une partie de ce texte assez longuement, puis il parut comme s'arrêter court, et il annonça « que monseigneur le cardinal allait parler. » Alors celui-ci faisant la révérence vers le roi, « sans plus s'approcher de lui, » prit la parole. « L'histoire, dit-il, nous apprend trois « coutumes des anciens empereurs, bien remarquables pour « cette journée. La première qu'ils se faisaient voir d'ordi- « naire à leurs peuples après les grandes actions qu'ils avaient « faites; la seconde que, lorsqu'ils paraissaient en leur « trône, c'était presque toujours pour annoncer une grâce « publique, ou au moins pour témoigner l'intention qu'ils

« avaient de procurer quelque grand bien à leur empire ; et « la troisième, qu'en telles occasions ils souffraient les accla- « mations et les louanges qu'ils avaient méritées et que la « joie des spectateurs ne pouvait retenir. » Il appliqua ensuite cet exemple au roi Louis XIII, « dont la vie était pleine de « merveilles, et qui venait proclamer la plus grande grâce « que la France pût recevoir, en donnant à son frère les « moyens de rentrer dans le royaume. » Cette dernière action suffisait pour faire oublier toutes celles qui avaient illustré la vie du roi ; cependant il voulait faire effort de mémoire pour se les rappeler. Les factions dissipées, l'Etat affermi contre l'étranger, les alliées protégés ou secourus, les Alpes traversées, Pignerol pris, la Savoie conquise, Moyenvic recouvré, Nancy occupé, ses armes victorieuses s'arrêtant devant des conquêtes faciles, des pays entiers restitués, témoignaient en même temps de son courage et de sa modération. Tout cela paraîtrait un songe, si l'on n'y voyait évidemment le signe de la volonté céleste qui lui avait suscité des traverses, des agressions, des complots contre son autorité, pour qu'il en tirât sujet de gloire et de profit. Ainsi était-il arrivé lorsque sa mère même s'était déclarée contre lui. « Dans cette « seule rencontre il avait été en peine. Il avait à considérer « ce qu'un prince doit à son Etat, à peser ce dont un fils est « redevable à celle qui lui a donné l'être. Cette discussion « était épineuse : mais il a tenu la balance si juste, qu'il n'a « rendu à l'Etat que ce qu'il n'eût pu lui dénier sans injus- « tice, et n'a dénié à celle de qui il a reçu la vie que ce qu'il « n'eût pu lui accorder sans commettre une faute, dont les « suites eussent assurément causé sa ruine. » Quant au duc d'Orléans, il fallait bien dire que de mauvais conseils l'avaient égaré au point de le faire s'armer contre lui-même. Mais l'entreprise du Languedoc, la plus périlleuse qui se pût voir, n'avait eu qu'un instant de durée, « comme la fleur qui naît le « matin et meurt le soir. Cette maladie ayant eu toutes ses « rechutes ne pouvait plus que guérir, maintenant qu'on

« lui avait trouvé ses remèdes. » Il ne restait désormais qu'à diminuer les souffrances du peuple, puisque la cause qui les avait fait durer allait bientôt cesser. C'est à quoi le roi avait déjà travaillé en prenant plusieurs résolutions favorables à ses sujets, telles que la suppression de quelques impositions, la remise d'un quartier de la taille, la révocation d'aucuns privilèges qui portaient exemption de cet impôt au préjudice des plus pauvres, la tenue des grands jours de justice dans les provinces, l'abolition du luxe qui ruine les familles, et la création d'une marine considérable pour la protection du commerce. Ces bienfaits-là parlaient d'eux-mêmes, et on ne pouvait les louer mieux que par le silence. Mais ce que le cardinal ne voulait point taire, c'était la prudence particulière du roi à user ou de clémence ou de sévérité, selon que les occasions l'exigeaient. « S'il a fait quelque châtiment, disait-il, « ç'a été seulement de ceux qu'il n'a pu arrêter par les chaî- « nes de ses bienfaits, de ceux à qui il n'a pu pardonner, sans « ouvrir, par leur impunité, la porte à de semblables licen- « ces. La plus pressante gêne que les grands aient en leur « grandeur, est de ne pouvoir pas licitement faire toutes les « grâces qu'ils désirent, parce que ce seraient des crimes. « Comme oublier la faute de Monsieur, en l'an 1632, était « une bonté que le roi se devait à soi-même, ne pardonner « pas à ceux qui étaient les principaux instruments de sa dé- « bauche était une justice qu'il devait à Monsieur et à son « Etat. Sa bonté n'eût pas été entière, si, départant des effets « notables de sa bienveillance à une personne qui lui tient « lieu de fils, il ne l'eût privée des plus puissants moyens « qu'elle avait de faire du mal, et sa justice eût été défectueuse « si le châtiment de peu n'eût attiré le pardon de beaucoup. » Il finissait par réclamer l'assistance de tous pour la continuation de l'œuvre de prospérité, si bien établie par le roi et toujours jalousée par ses ennemis. « Ceux qui ont autrefois allumé « le feu des dernières guerres intestines, dont cet Etat eût « été consommé sans la vertu du grand Henri d'éternelle

« mémoire, ceux-là, disait-il, ont formé le dessein d'un nou-
« vel embrasement, fait diverses liaisons à cette fin, et tâ-
« chent déjà d'épandre les spécieux et faux prétextes de piété
« dont ils se sont servis par le passé. » Il restait donc encore des périls; le roi y veillait; mais il fallait que chacun se mît au travail et fît son devoir. « Pour lui, ajoutait-il en ter-
« minant, puisqu'il plaisait au roi de se servir de lui, comme
« Dieu des causes secondes, parce qu'il le voulait sans en
« avoir besoin, il s'estimerait heureux de finir ses jours
« en des travaux utiles pour le bien du royaume, le repos de
« la chrétienté, et le contentement d'un maître dont les in-
« térêts lui seraient toujours plus chers que sa vie. » Ce discours fut jugé, par des gens experts alors en fait d'éloquence, « un vrai panégyrique du roi le plus accompli que
« l'on pût imaginer. »

Le préambule de la déclaration était un résumé de cette harangue, avec une ample part d'éloges pour « le premier et
« le principal ministre, » que celui-ci n'avait pu se donner. Le roi y rappelait les ordonnances en faveur du peuple que nous avons dénombrées plus haut, et accordait à son frère un délai de trois mois pour rentrer en son devoir; promettant, dans le cas où il satisferait à cette injonction, d'oublier ses fautes passées, de le recevoir à grâce et de le rétablir en tous ses biens, apanages, gouvernements, pensions et appointements. Une abolition complète était promise à ceux qui l'avaient suivi, pourvu qu'ils revinssent avec lui dans le même temps, à l'exception du président Lecoigneux, du maître des comptes Monsigot, des évêques complices de la rébellion du Languedoc, comme aussi du marquis de la Vieuville et de tous ceux qui étaient sortis du royaume pour autre sujet que pour le service du duc d'Orléans.

Le roi avait déjà précédemment commencé la procédure pour la nullité du mariage de son frère. Cette affaire, désormais séparée du traité pour le retour et le rétablissement du prince, se suivait, comme le disait la déclaration, « dans les

« voies ordinaires de la justice. » C'était au parlement qu'on l'avait soumise, par une lettre de cachet [4 janvier] qui ordonnait au procureur-général « d'informer sur le rapt commis « en la personne du duc d'Orléans : » « rapt, disait l'avocat-« général, qualifié en toutes ses circonstances, exécuté à « l'encontre d'un prince de la famille royale, que sa condition « place naturellement sous la tutelle de son frère aîné et « souverain ; de plus en terre étrangère et dans un couvent, « lieu secret caché, qui suffirait pour établir la clandestinité ; « enfin dans un temps où toute la chrétienté était en armes. » On avait inventé cette tournure pour enlever à la juridiction ecclésiastique une question de sa compétence. La validité du mariage ne pouvait être alors jugée que par l'Église ; mais le crime de rapt appartenait à la puissance séculière. Or, s'il y avait rapt et tant qu'il durait, il n'y avait pas mariage. Ainsi quelque certain que l'on pût se croire de faire déclarer nul par le pape ce simulacre de contrat auquel avait manqué le consentement du roi, on était plus sûr encore d'atteindre son but en demandant aux juges du pays une décision tout à fait de leur ressort. Le parlement délivra commission « pour être « informé sur le contenu en la requête. »

Il semble que cette compagnie ait voulu profiter de l'occasion où l'on s'en rapportait à elle d'un si grand intérêt, pour procéder, dans l'exercice ordinaire de son autorité, avec plus d'appareil et de vigueur. Quelques jours avant le lit de justice, le parlement [14 janvier] avait fait appeler à sa barre tous les officiers inférieurs chargés de la police de la ville, lieutenant-civil, lieutenant-criminel, procureur du roi, lieutenant de robe courte, chevalier du guet, pour leur demander compte des vols nombreux qui se commettaient dans les rues de Paris, dans les maisons des bourgeois et sur les grands chemins des environs. Le premier président leur adressa des remontrances sévères sur la négligence qu'ils apportaient dans leurs fonctions, leur reprochant « de songer à leur pro-« pre utilité, à trouver leur compte dans l'instruction et le

« jugement des procès, à s'enrichir et se mettre à l'aise, plutôt
« que de veiller à la protection des faibles et à la conservation
« du public, principal devoir de leurs charges. » Il leur rappela
« que, nonobstant que ce fût un exemple rarement donné, tou-
« tefois le parlement n'avait pas renoncé au droit de remplacer
« ceux des officiers qui ne se conduisaient pas avec assez de zèle
« et d'intelligence. » Ces magistrats tâchèrent de s'excuser
sur ce que les voleurs dont on se plaignait étaient soldats aux
gardes ou domestiques de grande maison, lesquels trouvaient
facilement protection et retraite, alléguant « que la présence
« de la cour était un obstacle au bon ordre et un encourage-
« ment aux malfaiteurs ; qu'ils n'avaient pas assez d'archers
« à leur disposition pour garder en même temps deux rues,
« et surprendre des gens la plupart habitués aux armes et
« marchant par troupes ; qu'il fallait donc de nouvelles lois,
« des mesures mieux entendues, à l'exécution desquelles les
« bourgeois fussent tenus de concourir. » Le parlement ne
voulut pas écouter cette proposition ; il pensa « qu'il y avait
« déjà bien assez d'ordonnances établies, que le tout était de
« les exécuter ; » il persista dans ses injonctions adressées
aux officiers, et il jugea sagement que la meilleure police
n'était pas celle qui employait le plus de moyens, proclamait
le plus de défenses et faisait mouvoir le plus de ressorts. Il
fut dit alors « que deux cent quarante archers faisant le
« guet, moitié le jour et moitié la nuit, suffisaient à la garde
« d'une ville qui n'avait pas de lanternes, sans qu'il fût be-
« soin, comme on l'avait demandé, d'obliger les bourgeois,
« soit à éclairer leurs fenêtres, soit à tenir des armes dans
« leurs boutiques, pour prêter main forte au guet lorsqu'ils
« entendraient du bruit. »

Pendant que le parlement procédait par contumace « con-
« tre Charles duc de Lorraine, vassal lige de la couronne,
« Nicolas-François de Lorraine son frère, et Henriette de
« Lorraine sa sœur, princesse de Phaltzbourg, à raison du
« rapt commis en la personne du duc d'Orléans, » il se pas-

sait en Lorraine une série d'événements bizarres, plus capables d'amuser la curiosité des peuples, que d'exciter parmi eux un profond intérêt. Le duc Charles, qui avait appelé follement un puissant ennemi dans ses États, qui avait voulu jeter à travers les affaires de l'Europe les caprices d'un caractère espiègle et mutin, toujours battu, dépouillé, payant pour les autres, à la veille de voir sa sœur privée du nom d'épouse et chassée honteusement des bras d'un mari qui ne la défendrait peut-être que faiblement, le duc Charles parut se résigner à quitter ce qui lui restait de pouvoir souverain. Du fond de sa retraite de Mirecourt, il publia [19 janvier] un acte par lequel, « reconnaissant que ses intentions pour le bien de « ses sujets avaient toujours été mal interprétées, que sa « personne était devenue odieuse à l'un de ses voisins, que « le seul remède à ce mal était d'introduire dans l'adminis- « tration de ses États une personne en qui l'on pût prendre « plus de confiance qu'il n'en avait lui-même obtenu, » il cédait et transportait les duchés de Lorraine et de Barrois à son frère Nicolas-François, cardinal. Cela fait, il se crut libre désormais de sa personne ; il laissa en Lorraine sa femme Nicole, avec laquelle il vivait assez mal, et se retira à Besançon, où il ramassa quelques troupes pour aller joindre les armées de l'empereur. Une liaison d'amour vint se mêler à ces préparatifs de guerre.

En France, on lui joua le tour de ne pas vouloir ajouter foi à la sincérité de son abdication. Le cardinal son frère eut beau prendre possession de la couronne ducale, telle qu'il la trouvait, porter le titre de souverain dans une ville occupée par garnison française, faire part au roi de son avénement, et lui promettre l'exécution fidèle du traité conclu avec son prédécesseur, on n'en traitait pas moins de feinte, visible « sans lunettes, » la renonciation du duc de Lorraine. D'ailleurs on ne le tenait pas lui-même assez sûr de son droit pour qu'il pût ainsi le céder à un autre. Nous avons vu que c'était une question de savoir si le duché devait passer aux

héritiers mâles par exclusion des femmes. Son mariage avec la princesse Nicole, fille du dernier duc, avait une fois éteint ce débat ; mais son abdication le faisait renaître. Si sa femme consentait aussi à se démettre, après elle venait la princesse Claude, sœur de Nicole, qui pouvait reproduire la prétention des femmes en sa personne ; et il suffisait de lui trouver un mari en France pour que, les armes du roi aidant, la dispute devînt funeste à toute la maison de Lorraine. Afin d'éviter ces inconvénients, le nouveau duc jugea prudent d'épouser à son tour sa cousine, comme avait fait son frère. Mais il fallait se hâter, de peur que les Français, maîtres du pays, ne s'emparassent de la jeune princesse sous quelque prétexte. L'embarras était que les liens de parenté exigeaient des dispenses, et il aurait fallu les attendre de Rome. Le duc François, qui n'avait encore pu que renvoyer au pape son chapeau de cardinal, partit de Nancy pour aller joindre les deux sœurs, ses cousines, à Lunéville. Là, dans une seule soirée [16 février] il offrit à la princesse Claude de l'épouser, il consulta des religieux sur les difficultés qu'on y trouvait, il reprit son caractère d'évêque pour s'accorder à lui-même la dispense des bans, et se promettre, au nom du pape, celle de consanguinité, puis il reçut d'un prêtre la bénédiction nuptiale et consomma son mariage. Ce ne fut pas encore là le plus singulier. A peine cette grande affaire est-elle expédiée, que le maréchal de la Force, commandant pour le roi au pays Messin, s'approche de Lunéville, y fait entrer ses troupes, et se constituant vengeur des lois de l'Église outragées, des règles violées, des formalités omises, fait arrêter sans plus de procédures les nouveaux mariés dans leur logis, et leur donne une escorte pour les conduire à Nancy [21 février] avec la duchesse Nicole et la princesse de Phaltzbourg. Il était vraiment difficile de prêter quelque apparence de droit à cette intervention directe dans les actes privés d'un prince étranger, et nous comprenons fort bien que le maréchal, dans les Mémoires qu'il a laissés, en ait voulu atténuer les circonstances un

peu brutales. On prétendit que les deux princesses, filles du feu duc, s'étaient mises, nul ne saurait dire quand et comment, sous la protection du roi ; qu'ainsi ce mariage, fait avec l'une d'elles en cachette et d'une brusque façon, portait préjudice à l'honneur et à l'autorité du monarque français. Le maréchal de la Force, qui semblait d'abord avoir agi sans ordre, fut donc approuvé, et l'on donna commandement au gouverneur français de Nancy de surveiller le duc et les princesses, d'observer leurs actions, d'empêcher qu'ils ne sortissent librement, en ayant soin pourtant de leur rendre toute sorte de civilités.

Le duc François écrivit au roi pour se plaindre de ce traitement; on lui répondit que, comme cardinal de la sainte Église romaine et prince de maison souveraine, il avait toute liberté d'aller et venir ainsi qu'il lui plairait, mais qu'on ne pouvait le reconnaître ni duc, puisque les gouverneurs de ses villes déclaraient ne vouloir les rendre que sur l'ordre de son frère, ni habile à se marier, puisque le pape n'avait pas encore accepté la restitution de son chapeau, ni marié puisqu'il n'avait pas obtenu de dispenses. En conséquence on demandait que les deux princesses se laissassent conduire en France, et cependant on mit encore garnison dans la partie de Nancy appelée la nouvelle ville, qui, suivant le traité, avait été réservée au duc de Lorraine. Alors les prisonniers ne cherchèrent plus qu'à s'échapper. La princesse de Phaltzbourg réussit la première à tromper la surveillance qui entourait le palais ducal. Un gentilhomme lorrain imagina de feindre une maladie, pour la guérison de laquelle il allait faire une neuvaine hors de la ville à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. Les gardes habitués à le voir passer dans son carrosse, la jambe piteusement étendue sur des coussins, ne firent bientôt plus attention à lui. La princesse se mit un jour dans le carrosse, roulée sur ses genoux, et ses mains, son dos figurant l'appui qui soutenait la jambe du patient. Une fois hors de la ville, le gentilhomme, guéri tout à coup, et la prin-

cesse habillée en homme sautèrent sur des chevaux qui les attendaient, et tous deux s'enfuirent à Besançon.

Il fallut trouver une autre ruse pour l'évasion des deux époux qui ne voulaient pas se quitter ; celle-ci fut encore plus ingénieuse. On profita d'une coutume populaire assez connue, et qui paraît avoir eu surtout un grand cours en Lorraine. Dans la journée du premier avril, il s'y faisait de plaisantes expériences sur la crédulité des gens, et de bruyantes risées poursuivaient ceux qui s'y laissaient prendre. Il en résultait pour ceux principalement qui se piquaient de n'être pas des sots, une disposition toute naturelle à ne ne rien croire, à traiter de fable et de piége tout ce qu'ils entendaient raconter, afin de ne pas encourir la honte triviale du « poisson d'avril. » On eut soin d'entretenir les gens de guerre français dans cette utile défiance, et de leur promettre bon nombre de tours joyeux qui mettrait tout leur esprit en défaut. Les choses ainsi préparées, dans la nuit qui précédait le premier avril, le duc se fait couper « sa belle chevelure, » endosse les habits d'un portefaix, sort du palais sous ce déguisement, et va attendre sa femme dans la maison d'un de ses gentilshommes. Peu de moments après, les gardes voient sortir des appartements du prince un autre de ses officiers, précédé d'un page portant un flambeau, auquel son maître adresse devant eux des injures et des menaces : ce page était la princesse Claude. A l'ouverture des portes de la ville [1er avril], le duc et la duchesse, habillés en paysans, portant chacun sur son dos une hotte de fumier, sortent et gagnent la campagne. Presque aussitôt ils sont reconnus par une femme qui, tout étourdie de cette rencontre, en fait part au premier soldat qu'elle trouve près la porte ; celui-ci, après quelque hésitation, le dit à son commandant qui croit y voir une de ces malices tant annoncées ; le gouverneur, à qui le rapport pourtant en est fait, ne veut pas être moins fin que son subordonné. Ainsi les heures se passent ; le duc et la duchesse ont trouvé des chevaux et courent sur la route de

Besançon, pendant que le gouverneur, se risquant enfin à soupçonner la vérité, interroge les valets, se fait ouvrir les portes, soulève les rideaux du lit où couchaient les époux, et s'aperçoit trop tard que ses prisonniers sont partis.

Le duc Charles avait quitté Besançon, où l'on disait qu'il venait d'échapper à une tentative d'empoisonnement pour conduire quelques troupes en Allemagne, et se faire au moins une réputation de soldat. Le duc François et sa femme poussèrent aussitôt leur fuite jusqu'en Italie, où ils furent recueillis à la cour de Florence. La princesse de Phaltzbourg s'était rendue à Bruxelles auprès de sa sœur. Les intérêts de sa haine politique paraissent l'y avoir conduite moins encore qu'un ressentiment jaloux contre le sieur de Puylaurens, qui avait « quitté ses couleurs pour prendre celles de la jeune « princesse de Chimay. » De toute cette famille antique, il ne restait plus en Lorraine que la duchesse Nicole, délaissée par son mari, réclamée par l'ennemi de sa maison, n'ayant d'autre perspective en ses malheurs que de voir son nom et ses droits employés à la ruine de son pays. Elle céda bientôt [7 mai] aux propositions que lui faisait le roi de la recevoir en France. On lui fit à Paris un accueil plein d'honneur; elle y trouva un hôtel meublé aux frais du roi, des serviteurs, des gentilshommes, des gardes. Le roi ne la traita pas moins bien à Fontainebleau, où elle alla le saluer. On raconte que, dans ce château, la tapisserie de la chambre où elle fut logée représentait « la fable du pot de terre brisé par le pot « d'airain, contre lequel il avait voulu se heurter. » Le jour suivant, on changea cette partie de l'ameublement, qui lui rappelait avec trop de cruauté son infortune. Cependant le maréchal de la Force eut ordre de continuer la soumission de toute la Lorraine par la prise de quelques villes, qu'aucun traité n'avait pourtant déliées de l'obéissance à leur souverain, quel qu'il fût. Il fallut « céder à la force, » comme disaient les beaux esprits de Paris. La dernière place qui résista fut Lamothe, au siége de laquelle [juillet] se distingua surtout le

jeune vicomte de Turenne, nouvellement rappelé du service de Hollande pour commander le régiment qu'il avait en France.

Cette conquête d'un pays entier, cette dispersion complète d'une famille souveraine, ne semblaient se présenter aux regards de l'Europe et dans les paroles publiques du roi de France, que comme un incident du procès intenté contre le mariage du duc d'Orléans. Deux princes dépouillés de leurs États et de leurs revenus, prisonniers ou fugitifs, ne paraissaient rien de plus que des accusés ou des témoins rebelles à justice, à l'égard desquels on employait les moyens ordinaires de contrainte, comme ajournements, décrets et saisies de biens. La procédure en effet avait marché à côté des événements que nous venons de raconter. Le roi donna le premier [27 janvier] son témoignage sous forme de déclaration; il en résultait que jamais il n'avait permis ni agréé ce mariage, qu'au contraire il avait répondu plusieurs fois par un refus formel à la demande qu'on lui faisait de son consentement. On reçut aussi [29 janvier] la déposition écrite du cardinal de Richelieu; on entendit des témoins, tous unanimes sur le double fait du consentement refusé à l'avance et du mariage nié après sa consommation; puis, avec ce commencement d'information, le parlement assigna [24 mars] pour comparaître devant lui la princesse Marguerite; décréta d'ajournement personnel le duc Charles, Nicolas-François de Lorraine, ci-devant cardinal et évêque de Toul, et la princesse de Phaltzbourg; enfin ordonna prise de corps contre le religieux qui avait conféré le sacrement. Après cela, il n'y eut plus qu'à remplir les formalités ordinaires à l'égard des contumaces. On avait une déclaration du cardinal de Lorraine qui reconnaissait les dispenses par lui données, et l'existence d'un acte de mariage, dont l'original aurait disparu, mais dont il offrait de certifier la copie textuellement exacte; ainsi le corps du délit était constaté, et on pouvait attendre qu'il fût opportun d'en prononcer la condamnation par arrêt.

Cependant on n'en continuait pas moins à négocier pour

le retour du duc d'Orléans. Rien n'était changé dans l'état des deux cours réfugiées à Bruxelles. Il y avait toujours même jalousie entre la maison de la reine-mère et celle de son fils. Une perte qui leur était commune venait d'augmenter leurs embarras; ils avaient vu mourir [1er décembre 1633] leur bonne et généreuse protectrice, l'infante Isabelle d'Autriche, cette fille de Philippe II que son père avait destinée au trône de France, et qui avait gouverné les Pays-Bas pendant trente-cinq ans, d'abord avec l'archiduc Albert son mari, ensuité seule depuis son veuvage advenu en 1621. Le respect qu'on lui portait servait du moins à retenir dans leurs querelles les serviteurs du fils et de la mère. Après sa mort, ils cessèrent de se contraindre et passèrent bientôt jusqu'à la violence. Les Espagnols, qui avaient plus à espérer du duc d'Orléans que de Marie de Médicis, prenaient plus volontiers le parti du premier, sans faire grande attention aux plaintes d'une femme grondeuse et chagrine. Ces contrariétés la ramenaient tout naturellement au désir de se réconcilier avec le roi. La difficulté sur ce point avait toujours été la personne du cardinal de Richelieu, envers qui elle avait constamment refusé de s'adoucir. Elle consentit tout à coup à l'aimer, puisqu'on exigeait d'elle cet effort. La parole en fut portée au roi par un de ses serviteurs, accrédité en même temps de sa part auprès du cardinal pour réclamer la bonne volonté qu'il lui avait si souvent offerte. L'instruction de cet envoyé [15 février 1634] disait que la reine-mère n'avait pas de propositions à faire pour un accommodement, pas de sûretés à demander; que le cardinal était assez puissant pour rendre inutiles toutes les précautions dont elle pourrait s'aviser; qu'elle avait donc besoin de faire cesser les défiances où il était contre elle; et que, pour cela, elle voulait se remettre sans condition en lieu où il avait tout pouvoir, où elle hasardait tout et lui rien, où sur le moindre soupçon il pourrait la perdre. Le cardinal n'avait donc qu'à lui témoigner un peu de confiance, et le passé serait oublié. Sa dignité ne lui permettait pas de renvoyer le

père Chanteloube; mais celui-ci s'offrait lui-même en sacrifice pour le bien de sa maîtresse et la paix du royaume. D'ailleurs le père Suffren, son confesseur, qui l'avait suivie dans l'exil, se portait garant de sa sincérité, et assurait « qu'elle avait mis « tout son cœur dans ses paroles. » Cependant on n'ignorait pas que la reine-mère avait donné avis de cette démarche aux Espagnols chez qui elle était, en Savoie et en Angleterre où elle avait deux filles; et, quoiqu'il n'y eût rien là que de très-simple, le cardinal y voyait la preuve d'un concert, dont le but était de donner entrée par son retour aux desseins de l'étranger sur la France, de la placer dans le royaume comme le centre des intelligences qu'on voulait y pratiquer, pendant qu'on entraînerait le duc d'Orléans dans une agression ouverte. La demande de la reine-mère n'obtint donc qu'une réponse désespérante. On exigeait avant tout qu'elle livrât les fabricateurs de prédictions sur la vie du roi, les auteurs des libelles diffamatoires publiés avec son aveu, les complices de l'assassinat tenté contre le cardinal. Celui-ci ajouta les plus vives protestations de son dévouement, lesquelles se terminaient par le conseil « de satisfaire le roi, en dissipant plu- « sieurs sujets de méfiance qui lui étaient restés de cette « longue séparation, où les offenses avaient été poussées « sans ménagement. » Puis, s'adressant au père Suffren, il le railla cruellement de sa crédulité, qui le rendait la dupe du père Chanteloube, et lui faisait accueillir, comme l'aveu d'une conscience soumise à sa direction, les discours convenus entre ce religieux intrigant et celle qu'il croyait sa pénitente. On avait alors dans les prisons un aventurier se faisant appeler Chavagnac, venu de Flandre en France pour vendre des services qui furent trouvés sans nulle valeur. Celui-là aussi était coupable d'un meurtre. On lui fit avouer en outre qu'il avait promis au père Chanteloube la mort du cardinal. A peine est-il important de dire qu'il fut depuis [mai] condamné et exécuté pour ces deux crimes. Mais sa confession servit en ce moment à repousser les avances de la reine-mère. Plus tard

[juillet], on découvrit un autre homme, bon à pendre pour homicide commis dans le pays du Maine. On lui imputa également d'avoir voulu attenter à la vie du cardinal, toujours par l'instigation du père Chanteloube, et ce fut un nouveau prétexte pour éconduire encore une nouvelle instance de la reine-mère.

Quant au duc d'Orléans, on entrait plus volontiers en discussion avec lui. Il y avait pourtant de ce côté-là deux intérêts à traiter ; celui du prince et celui de son conseiller Puylaurens. Le prince voulait une place de sûreté ; Puylaurens une alliance avec le cardinal et un duché. Le cardinal consentait à donner une de ses parentes ; mais, en ce cas, il refusait la ville, ne voulant pas que l'avantage de sa famille coûtât quelque chose au royaume. Le duc d'Orléans objectait qu'il avait promis aux Espagnols de ne pas traiter sans l'assurance d'une place où il pût se réfugier, le cas échéant ; on lui répondait que, s'il ne tenait qu'à cela pour qu'il s'échappât des mains des Espagnols, on ferait semblant de lui en donner une, moyennant qu'il promît de ne pas la prendre. On finit par lui offrir le gouvernement d'Auvergne, avec faculté de séjourner là, ou dans le Bourbonnais, ou dans la principauté de Dombes, et d'y tenir trois cents hommes à lui que le roi paierait, en lui promettant d'ailleurs de ne laisser aucun corps de troupes s'approcher de sa résidence. Pour ce qui était de son mariage, le roi consentait à en passer par le jugement de ceux que le pape aurait désignés, sauf encore, si la décision était pour la nullité, à la faire juger de nouveau suivant les formes ordinaires du royaume. En attendant, la princesse Marguerite devait être en quelque sorte consignée à Blois, où on veillerait sur elle sans qu'elle parût être privée de sa liberté. Ces démarches ne se faisaient pas avec tel secret qu'il n'en transpirât de quoi mettre en mouvement toutes les passions des réfugiés et mécontenter ceux qui leur donnaient asile. Puylaurens, dont le cardinal de Richelieu affectait de parler avec grande colère, était considéré à Bruxelles comme un traître.

Un soir [3 mai] qu'il revenait de la ville, à l'entrée du palais où demeurait le duc d'Orléans, un homme aposté tira sur lui, à la distance de vingt pas, une carabine du plus gros calibre, chargée de vingt-cinq balles, et se jeta aussitôt sur un cheval qui le mit hors de poursuite. Deux gentilshommes placés auprès de Puylaurens furent blessés; il reçut lui-même une balle dans la joue : mais le coup avait été sans force, faute d'une charge suffisante de poudre. Ce crime fut attribué aux Espagnols, aux serviteurs de la reine-mère, aux ennemis personnels de Puylaurens; quelques-uns même prétendirent que c'était un moyen inventé par la cour de France pour y ramener plus vite le duc d'Orléans. Ce qu'il y a de certain, c'est que le résultat actuel fut tout contraire à cette dernière interprétation. Le duc d'Orléans et son conseiller, comme s'ils eussent craint une seconde arquebusade, se hâtèrent de donner aux Espagnols toutes les satisfactions que ceux-ci pouvaient trouver dans un engagement portant la signature de ce prince. Par un traité passé [12 mai] avec le marquis d'Ayetona, gouverneur et capitaine-général pour le roi d'Espagne dans les Pays-Bas, le duc d'Orléans « promit de n'entendre à aucun traité « ou accommodement avec le roi son frère, quelques avan- « tages qu'on lui pût faire et quelque changement même qui « pût arriver en France par la ruine du cardinal, sans le con- « sentement du roi d'Espagne, et ce pour le terme de deux « ans et demi. S'il venait cependant à traiter dans cet inter- « valle, même avec le consentement dudit roi, il s'obligeait « encore à rompre dès que celui-ci le demanderait. Au cas « de rupture entre les deux couronnes, le duc s'engageait à « ne s'accommoder jamais, et à prendre le parti de la très- « auguste maison d'Autriche pour la servir dès lors jusqu'à « un traité général. A ces conditions, le roi d'Espagne four- « nirait au prince quinze mille hommes de troupes, dont « sept mille naturels de France, sous la réserve que le roi « catholique nommerait les chefs et officiers pour comman- « der les Français et que le duc pourvoirait au commande-

« ment des soldats étrangers. Avec ces troupes, le duc d'Or-
« léans devait entrer en France pendant que le roi d'Espagne
« inquiéterait la frontière. S'il prenait des villes, il en délais-
« serait quelques-unes au roi d'Espagne pour le dédommager,
« jusqu'à ce que, parvenant à la couronne, il pût le rem-
« bourser pleinement. De plus, le duc aurait toujours auprès
« de lui une personne de condition, choisie par ledit roi, pour
« l'assister de ses avis. » Tel était le prix auquel le duc d'Or-
léans obtenait la promesse du secours étranger. Il ne pouvait
y avoir à l'acceptation d'un pareil traité qu'une seule excuse,
c'était la résolution bien prise de ne pas l'exécuter.

La vérité est que personne ne s'occupa de le tenir secret, comme il convenait de faire si l'on avait eu réellement l'intention d'en tirer parti. L'envoyé du duc d'Orléans, revenu de Paris avec les dernières conditions d'accommodement qu'il croyait acceptables, apprit aussitôt ce qui avait été fait en son absence, et fut obligé de rendre au roi sa parole. Alors il fallut délibérer sur cette nouvelle position. Le cardinal remontra au roi qu'on avait fait assez d'expérience pour se convaincre des mauvais desseins où les conseillers du duc d'Orléans entraînaient leur maître. Pour s'en préserver, il ne voyait que deux moyens : l'un était la naissance d'un dauphin, et cela dépendait de la bénédiction du ciel ; l'autre, qui appartenait à la prudence du roi, « consistait à faire une si étroite
« et si manifeste liaison de toutes les personnes assurées à
« son service, que les sages amis de son frère pussent y voir
« clairement la certitude de trouver des vengeurs en pied, si
« la succession venait à vaquer par mauvaise voie, et la
« crainte même de ne pouvoir l'obtenir sans dispute, lors-
« qu'elle s'ouvrirait par la voie ordinaire. Si le duc d'Orléans
« était privé de l'espérance de la succession par la naissance
« d'un héritier direct, la sûreté du roi était entière ; et si ce
« prince croyait que, le roi venant à mourir sans enfants, la
« succession lui pourrait être fortement disputée, il n'aurait
« pas lieu de désirer cette mort, mais seulement celle des

« gens qu'il craignait auprès de lui ; de plus, cela serait une « excuse pour lui faire rompre les engagements qu'il aurait « pris avec les Espagnols. » Il y avait certainement beaucoup de vague dans ce conseil, et on peut croire que la menace de créer au duc d'Orléans un compétiteur n'était faite que pour l'effrayer. Du moins ne voit-on aucune trace d'un dessein formé sérieusement pour susciter des prétentions contre les droits si positifs d'un frère unique. Mais il est facile de concevoir quelle irritation devait causer dans l'esprit d'un homme languissant et chagrin, comme était le roi, toutes ces prévoyances qui se portaient toujours, de part et d'autre, sur la fin de sa vie. Peu de temps après, le traité, revêtu de la ratification du roi d'Espagne, tomba, « comme par miracle » entre les mains [juin] du roi, celui qui en était porteur ayant été forcé de se jeter sur les côtes de France, poursuivi par un vaisseau hollandais. Cependant le duc d'Orléans, cédant aux instances de la princesse de Phaltzbourg, renouvela publiquement son mariage à Bruxelles, se fit délivrer, par les théologiens de Louvain, des consultations qui en établissaient la validité, et envoya au pape un de ses officiers, porteur d'une lettre où il réclamait son autorité en faveur d'un lien formé librement. Un autre « miracle » fit encore surprendre [2 septembre] ce message, et l'envoyé du prince à Rome n'alla pas plus loin que la Bastille.

Malgré le peu d'apparence qu'il y avait à l'exécution des projets convenus entre le duc d'Orléans et les Espagnols, on n'en prit pas moins des mesures de défense. Le maréchal de la Force fut chargé de désarmer les villes de la Lorraine ; les gouverneurs des provinces eurent ordre de rechercher exactement tous les serviteurs de la reine-mère et du duc d'Orléans qui pourraient être rentrés chez eux sans permission ; on écrivit aux villes frontières qu'elles eussent à se tenir prêtes contre une attaque de l'étranger ; la duchesse de Guise, qui était restée en France depuis le départ de son mari, reçut commandement d'aller le rejoindre en Italie ; les juges redou-

blèrent de sévérité contre les coupables des attentats qu'on leur avait déférés. Le parlement de Metz surtout signalait son existence nouvelle par une extrême activité de condamnation. Ce fut lui qui prononça la peine de mort contre ce Chavagnac dont nous avons parlé; il ne s'arrêta pas là : bientôt le père Chanteloube, un de ses domestiques, et un homme désigné comme ancien secrétaire du maréchal de Marillac, tous résidant à Bruxelles et serviteurs de la reine-mère, furent par contumace [7 juillet] « déclarés atteints et convaincus d'avoir « suscité les assassins dont il venait d'être fait justice, et « comme tels condamnés à être rompus et brisés vifs, s'ils « pouvaient être appréhendés. » La chambre de justice établie à l'Arsenal avait eu à juger un attentat ayant le même but, mais par voies plus singulières. Deux hommes, dont l'un était prêtre, furent accusés d'entreprise contre la vie du cardinal de Richelieu, non pas avec armes, poison, guet-apens ou embuscade, mais dans l'ombre de leurs logis, à l'aide d'invocations, de charmes et de préparations magiques. Le diable, obéissant à l'art qui l'appelait, leur avait apparu souvent, mais toujours pour leur déclarer qu'il n'avait nulle puissance contre celui à qui ils en voulaient, et que Dieu l'avait placé sous une trop bonne garde. Il se trouva encore qu'un valet de pied de la reine-mère avait assisté à quelques-uns de leurs sortiléges. La chambre de justice [8 avril] les déclara coupables du crime de magie, et ordonna qu'après amende honorable, « ils seraient pendus et étranglés tant que mort s'en « ensuivit, leurs corps brûlés ensuite et leurs cendres jetées « au vent. »

Après avoir vu un pareil procès jugé à Paris sans que personne s'en étonnât, nous serons mieux préparés peut-être à comprendre un événement du même temps qui se passait au fond d'une province, « où l'on reconnaissait que l'hérésie, le « libertinage, la rébellion et la désobéissance avaient mis « toutes choses en désordre et confusion ; » ce qui obligea le roi d'y faire tenir, sans grand profit, comme nous l'apprend

Omer Talon, les grands jours de la justice ambulatoire. Dans la ville de Loudun il s'était établi, en 1626, un couvent de religieuses Ursulines. Peu de temps après la mort de leur premier directeur, homme de bien et de grande piété, le bruit se répandit, au mois de septembre 1632, que le diable était entré dans le couvent, que plusieurs religieuses avaient donné des signes d'une violente possession ; on racontait des apparitions nocturnes, des attouchements invisibles, des agitations intérieures et des mouvements convulsifs, qui venaient troubler dans leur sommeil ces saintes filles séparées du monde. Comme la crédulité aux œuvres du démon y fait toujours intervenir l'influence d'un homme en commerce avec l'esprit malin, il fallut bientôt chercher l'auteur de ce trouble. La voix des religieuses désigna Urbain Grandier, curé d'une paroisse de la ville. C'était un prêtre de mine agréable et d'un esprit assez brillant, bon prédicateur, écrivain élégant, mais à qui l'on reprochait du faste en sa personne, de la hauteur, l'humeur querelleuse et des mœurs fort déréglées. Il avait eu déjà des disputes et procès avec nombre de gens, prêtres, religieux, gentilshommes, maris et pères ; c'étaient donc autant d'ennemis, qui pouvaient ou avoir dicté cette dénonciation, ou l'appuyer de leurs clameurs. On prétend aussi qu'il avait voulu se faire agréer comme directeur du couvent des Ursulines, poste en effet fort désirable pour un homme de son caractère, et que cette recherche, repoussée par la plus grande partie des religieuses, plaça tout naturellement son nom dans leur pensée. Quoi qu'il en soit, des exorcismes furent d'abord pratiqués sans témoins dans l'intérieur du couvent ; puis on y appela des prêtres du dehors ; et enfin les magistrats de la ville furent priés d'y assister. Les premiers interrogatoires des possédées avaient seulement indiqué, comme la cause du maléfice, un prêtre ; les suivants nommèrent Urbain Grandier. Trois fois l'exorcisme avait chassé le diable, et trois fois il était revenu sous des formes diverses, introduit dans le couvent par le même magicien. Grandier s'aperçut du progrès

que faisait dans les esprits cette imputation, d'abord trop négligée. Il eut recours à l'évêque de Poitiers, pour qu'il voulût bien commettre à l'exorcisme des personnes moins suspectes que celles qui l'avaient pratiqué jusqu'alors; il s'adressa aux juges civils pour obtenir qu'ils fussent présents à ces expériences et qu'ils ordonnassent la séquestration des prétendues possédées, de manière à ce qu'elles ne reçussent pas d'instructions et de conseils. Ceux qui avaient entrepris l'expulsion du démon refusèrent d'abandonner leur ouvrage, et opposèrent à l'autorité laïque son incapacité en semblable affaire ; ils continuèrent cependant à souffrir la présence des juges, mais sans leur permettre de s'immiscer plus qu'il ne le fallait dans leurs opérations. Enfin un ordre de l'évêque nomma deux nouveaux ecclésiastiques pour assister à la continuation des exorcismes. Son choix tomba, dit-on encore, sur des hommes liés avec les ennemis de Grandier. C'était déjà un malheur que d'avoir à récuser presque tout le monde. Dans le même temps, il y eut des médecins qui déclarèrent, « vu les excès à eux apparus surpassant le « naturel, » qu'il y avait réellement, chez plusieurs des religieuses, possession, et, chez d'autres, obsession des démons. On en était là vers la fin de décembre 1632.

Tout se préparait pour un nouvel essai, quand on apprit que l'archevêque de Bordeaux, ce prélat guerrier que nous connaissons déjà, allait venir à Loudun. Aussitôt les tourments des religieuses cessèrent, et Grandier invoqua l'autorité de l'archevêque pour se défendre contre les rechutes qui pourraient survenir. L'archevêque donna l'ordre qu'il fallait suivre, pour le cas où les accidents de possession se reproduiraient ; ses instructions, basées sur la foi de l'Église en pareille matière, fournissaient cependant toutes les précautions et toutes les garanties qu'on pouvait désirer, à moins d'une incrédulité complète. Près d'une année se passa ensuite sans qu'on entendît parler du couvent des Ursulines. On peut croire que les haines ne s'apaisèrent pas pour ce silence forcé,

et que le curé lui-même ne s'occupa nullement de les désarmer par une extrême modestie. Vers la fin de l'année 1633, une mission tout à fait étrangère à cette affaire amena dans le pays un conseiller d'État, intendant de justice, nommé Laubardemont. Il était chargé seulement de faire démolir, suivant les édits du roi, le vieux château de Loudun. Ses relations avec les principaux magistrats lui firent connaître bientôt le scandale tout frais qui avait occupé la ville. Les récits qu'on lui en faisait n'étaient pas sans passion; son esprit naturellement violent s'en échauffa. Il écrivit à la cour [novembre 1633] pour qu'on lui donnât permission d'en faire un procès. On dit qu'il anima encore le cardinal de Richelieu contre Urbain Grandier, en lui désignant ce prêtre comme l'auteur d'un libelle publié en faveur de la reine-mère. Il est difficile de savoir la vérité sur ce point. Cependant nous croyons que le cardinal n'aurait pas caché dans une accusation de magie un ressentiment de cette espèce; il ne lui en aurait pas plus coûté pour faire condamner un écrivain séditieux qu'un sorcier, et il aurait eu pour lui de cette façon plus de profit. Nous avons vu en effet que Richelieu ne se souciait aucunement de déguiser l'intérêt que sa personne, outragée ou menacée, pouvait avoir dans une condamnation; on peut dire même qu'il l'y faisait entrer volontiers quand elle n'y était pas.

Quoi qu'il en soit, Laubardemont eut une commission très-ample pour l'instruction de cette affaire, et aussitôt on vit se reproduire en grand nombre les cas de possession. Tout le couvent en était rempli; il y en avait déjà plusieurs dans la ville, et il en venait des environs. Grandier fut conduit prisonnier à Angers, sans information préalable [décembre], et l'instruction se fit contre lui en son absence, malgré les oppositions de sa mère et de son frère qui eurent recours au parlement de Paris. Au bout de trois mois le parlement n'avait pas encore répondu à cette requête, lorsqu'intervint [mars 1634] un arrêt du conseil qui lui défendait d'y faire

droit si l'envie lui en prenait. Alors on marcha d'un pied plus ferme dans la procédure. L'accusé, ramené à Loudun, fut entendu, et des témoins lui furent confrontés. On reprit les exorcismes sans s'astreindre aux formes réglées par l'archevêque; Laubardemont y était présent, afin de vérifier ensuite, soit dans les interrogatoires du curé, soit sur sa personne même, et ceci avec de grandes cruautés, ce que les possédées avaient déclaré aux prêtres. De tous côtés les curieux arrivaient à ce spectacle qui se donnait dans les églises. Le peuple, qu'on laissait dehors, croyait fermement à tous les récits de contorsions merveilleuses, de mouvements surnaturels, de prodigieuse science, de blessures sans cause visible, qui signalaient la présence du démon dans le corps des patientes. Les spectateurs les plus éclairés se contentaient de douter, ou tout au plus de rire, mais le plus loin et le plus secrètement qu'ils pouvaient.

Ces représentations durèrent près de trois mois; Grandier y fut appelé une fois: à sa vue toutes les possédées furent saisies d'une telle fureur qu'il fallut l'arracher de leurs mains. Enfin on résolut d'en finir par un jugement. Une commission fut établie [8 juillet] sous la présidence de Laubardemont; elle se composait de treize magistrats choisis à Poitiers, Orléans, Tours, Saint-Maixant, Chinon, Beaufort, Châtellerault et la Flèche. Plusieurs particuliers de la ville, à la tête desquels était le bailli, essayèrent de diminuer le crédit de cette procédure en adressant au roi une requête, délibérée en assemblée, contre les dénonciations sorties des exorcismes et qui attaquaient les familles les plus notables. On attribua cet acte aux réformés, dont le nombre était en effet assez grand dans le pays, et la commission le déclara nul, attentatoire à l'autorité du roi, tendant à sédition populaire. Grandier adressa aux juges un mémoire écrit, contenant ses défenses: il demanda une nouvelle visite de son corps par des médecins, pour démentir ceux qui avaient reconnu qu'il y portait les marques de l'alliance avec le démon. De son côté

l'évêque de Poitiers attesta la vérité de la possession, et des docteurs de Sorbonne, consultés sur le récit des faits, y trouvèrent les conditions exigées par leurs livres. Alors les juges préparèrent leur conscience, par de fréquentes dévotions, au jugement qu'ils allaient rendre. L'accusé fut entendu, et la commission, rassemblée dans le couvent des Carmes, prononça son arrêt [18 août] par lequel « Urbain Gran-
« dier, prêtre, curé de l'Église de Saint-Pierre-du-Marché et
« chanoine de l'église Sainte-Croix, était déclaré convaincu
« du crime de magie, maléfice et possession arrivée par son
« fait ès personnes d'aucunes religieuses et autres séculières
« mentionnées au procès ; pour réparation duquel crime,
« elle le condamnait à faire amende honorable, pour ensuite
« être attaché à un poteau sur un bûcher, là son corps brûlé
« vif avec les pactes et caractères magiques étant au greffe,
« ensemble un livre manuscrit par lui composé contre le céli-
« bat des prêtres, et ensuite ses cendres jetées au vent. Cet
« arrêt reçut le jour même son exécution, après toutefois
« que le coupable eut été soumis à l'épreuve de la question, pour la révélation de ses complices ou l'aveu de son crime. Tout ce qu'on put lui faire confesser, ce fut qu'il avait péché contre la continence, mais il refusa de nommer les personnes qui avaient partagé cette faute avec lui.

La raison et l'humanité se révoltent au récit des extravagances et des barbaries qui remplirent cette longue et triste procédure. L'incrédulité la plus moqueuse, l'imagination la plus curieuse d'atrocités, auraient peine à en exagérer le ridicule ou l'odieux. Mais il serait bien plus difficile encore à un esprit impartial et sage de découvrir, au milieu de ces horreurs et de ces folies, ce qui était ouvrage de méchanceté, de calcul, de tromperie, de complot, et ce qui procédait de croyance, de foi, d'une conviction dépravée, mais réelle. On ne saurait dire avec vérité qu'il y ait eu ici rien de secret ni de précipité ; tout le monde put voir, tout le monde put écrire ; pendant près de deux ans, ce fut un objet d'entretien, de dis-

cussion, d'expériences publiques. Des médecins, en assez grand nombre, attestèrent que les effets produits à leurs regards n'étaient pas explicables par les causes naturelles; cet avis fut contesté par d'autres. Grandier lui-même, homme d'esprit assurément, incapable d'inertie et de patience, eut tout le temps d'agir sur l'opinion pendant plus d'une année qu'il resta, libre et dans l'exercice de son sacerdoce, en présence de cette terrible accusation. La conviction publique était acquise contre lui lorsqu'on lui donna des juges; ceux-ci furent unanimes pour le trouver coupable. Rien n'est plus aisé aujourd'hui que d'attribuer leur arrêt à la crainte d'un ministre tout-puissant, au désir de contenter une de ses vengeances; mais nous avons vu ce qu'il faut penser de l'extrême intérêt que le cardinal de Richelieu pouvait avoir en cette affaire. Il est plus raisonnable de supposer que celui-ci, assez indifférent en lui-même sur la question de savoir si quelques religieuses d'une petite ville étaient ou n'étaient pas possédées du démon, fort peu soucieux de ce que deviendrait un curé de mauvaises mœurs qui scandalisait sa province, importuné peut-être du bruit que causait ce lointain désordre, voulut donner à la prévention populaire une sorte de satisfaction qui, dans tous les temps et sous le règne de toutes les opinions, n'a manqué jamais de lui être agréable. Peut-être est-il bon d'ajouter ici que, vingt-trois ans auparavant, en 1611, un homme, qui était aussi prêtre, accusé aussi de sorcellerie, dans le but aussi de séduire des femmes, avait été jugé par le parlement d'Aix, et condamné « sur ses pro« pres aveux. » Le poëte Malherbe, qui n'avait pourtant ni trop peu de lumière, ni trop d'imagination, écrivant alors à un de ses amis sur la relation imprimée de ce procès, se contentait de lui dire : « Je ne sais certainement à quoi me ré« soudre là-dessus; il y a des intrigues en cette matière, qui « ne se démêleront jamais que nous ne soyons en lieu où le « jour soit plus clair qu'il n'est en ce monde ; il faudra que « l'apprentissage nous en coûte la peau. »

CHAPITRE IV

Événements de la guerre en Allemagne. — Rébellion et mort de Wallenstein. — Réflexions du cardinal sur cet événement. — Défaite des Suédois à Nordlingen. —Le cardinal-infant d'Espagne va prendre possession du gouvernement des Pays-Bas. — Renouvellement du traité de la France avec les Provinces-Unies. — Préparatifs de la France pour une guerre ouverte avec l'Espagne. — Arrêt pour la nullité du mariage du duc d'Orléans. — Condamnation du duc de Lorraine comme vassal félon. — Confiscation de ses Etats. — Accommodement avec le duc d'Orléans. — Le duc d'Orléans s'échappe de Bruxelles. — Réconciliation des deux frères. — Puylaurens, duc et pair, s'allie au cardinal. — Dispositions militaires sur les bords du Rhin. — Le duc de Puylaurens arrêté et conduit à Vincennes. — Il meurt en prison.— Histoire de Louis XIII par Du Pleix. — Fondation de l'Académie française.

[1634]

L'attention du cardinal n'était pas tellement occupée de négociations avec le frère du roi, de procès criminels et de police intérieure, qu'elle ne se portât en même temps sur les affaires du dehors. Pour la guerre d'Allemagne, il n'y avait en quelque sorte qu'à regarder; car les événements s'y précipitaient d'eux-mêmes. Nous avons vu l'armée du duc de Feria venir se fondre et disparaître sur ce terrain qui dévorait tant d'hommes; le chef qui la commandait y mourut bientôt lui-même de maladie. Dans le même temps, les progrès des Suédois en Bavière rappelèrent Wallenstein de la Silésie, où il avait été obligé [octobre 1633] d'aller porter ses armes, puisque les ennemis, maîtres de ce pays, refusaient son alliance. Après les en avoir chassés, il ne fit pourtant que se montrer à l'armée du duc Bernard de Saxe-Weymar qui

s'était emparée de Ratisbonne [novembre], et il se retira encore dans la Bohême, comme au siége de sa puissance, au centre de ses desseins. La vengeance de l'empereur, excitée par tant de mépris, par tant d'infidélités, résolut enfin d'aller l'y chercher. Ferdinand voulut d'abord faire connaître à l'armée qu'il reprenait son pouvoir; des ordres directs, émanés de l'empereur, furent adressés aux généraux placés sous le commandement de Wallenstein et au généralissime lui-même. Dès lors celui-ci était réduit à désobéir ouvertement, ce qui ne pouvait plus se faire qu'avec l'aveu de ses compagnons d'armes. Wallenstein les convoqua en conseil de guerre à Pilsen [12 janvier]; vingt généraux, ses lieutenants, se rendirent à cette invitation; trois autres restèrent dans leur camp. Le généralissime dit à ceux qui l'entouraient que le moment était venu pour lui de quitter son commandement; on le pria de le garder, et chacun signa l'engagement de rester auprès de lui, de le défendre, de n'écouter que ses ordres. Parmi ces officiers il en était un, Octave Piccolomini, qui assistait pour l'empereur au complot et en rendait compte à la cour. Un autre général, le comte de Gallas, qui n'avait pas été de l'assemblée, se rendit auprès de Wallenstein pour le surveiller, et là, reçut de l'empereur l'ordre de lui livrer le généralissime mort ou vif. Il se hâta de quitter Pilsen [15 février] et de préparer ses troupes à ce changement; Piccolomini le suivit bientôt; partout les ordres de l'empereur furent reconnus et des armées s'avancèrent vers leur chef déclaré rebelle; Prague fut occupé par les soldats de l'empereur. Alors Wallenstein eut recours aux Saxons et aux Suédois, qui maintenant voulurent bien le croire leur ami. Mais tandis qu'il attendait de loin leur secours, autour de lui, dans Egra, se tramait une conjuration de ses propres serviteurs. Un Irlandais et deux Écossais, officiers de sa création, se chargèrent de livrer à l'empereur celui qu'il avait proclamé traître et ennemi public. L'approche de l'armée suédoise donna une plus grande hâte à leurs desseins et en changea l'exécution;

l'assassinat leur sembla désormais seul possible. Un des conjurés, commandant d'Egra, invita quatre officiers, confidents intimes de Wallenstein, à un festin où il les fit égorger par ses dragons. Le généralissime lui-même [25 février] fut assailli dans sa chambre et tomba sans résistance sous les coups d'un capitaine irlandais. Toute son armée se soumit à l'empereur.

C'était là un grand événement, un grand exemple. Il s'agissait d'un rebelle puni, d'un chef militaire atteint, au milieu de ses soldats, par la puissance de son maître. Le cardinal de Richelieu ne pouvait tout à fait blâmer ce châtiment d'un sujet coupable. Mais aussi, il y voyait l'influence des courtisans sur l'esprit de leur souverain, le succès d'un ressentiment jaloux contre une grandeur qui avait dépassé toutes les bornes, de longs services méconnus. Toute une vie employée au soutien et à la gloire d'un monarque, tout le crédit acquis sur les peuples et sur les troupes, toute l'indépendance qu'un homme supérieur avait voulu se donner, n'avaient pu le protéger contre un caprice d'ingratitude, parti du trône et sur-le-champ obéi. Ce spectacle sans doute le faisait réfléchir sur lui-même, sur sa propre élévation arrivée peut-être aussi haut, quoique par d'autres moyens, et sur la fragilité de cette faveur en laquelle reposait égalcment sa fortune. Les réflexions qu'on trouve dans ses Mémoires sont toutes empreintes de ce chagrin. Il rapporte, en les atténuant, les reproches qu'on faisait au duc de Friedland ; il montre l'esprit de l'empereur, d'abord fermé à ces imputations, puis les écoutant, entrant en soupçon et de là en créance des torts qu'on lui attribue, « par une certaine destinée, dit-il, de « l'autorité des ministres, qui rarement est continuelle et « dure jusqu'à la mort ; soit que les princes d'ordinaire se « lassent d'un homme auquel, pour lui avoir trop donné, il « ne leur reste plus de présents à faire ; soit qu'ils aient mau- « vaise inclination vers ceux qui, pour les avoir bien servis, « méritent tous les biens qu'ils pourraient leur départir. » Il

s'indigne contre les auteurs de cette sanglante catastrophe, tous créatures du généralissime, « d'autant plus blâmables, « selon lui, que si l'assassinat est un crime qui ne reçoit pas « ordinairement d'excuse, quand il est commis contre une « personne à qui on est redevable de tout il n'y a pas de nom « assez horrible pour le pouvoir exprimer, ni de supplice en « cette vie qui le puisse châtier. » Il feint de tenir le doute égal entre l'injustice de l'empereur et l'infidélité de Wallenstein. « Mais quoi qu'il en soit, dit-il, c'est toujours une « preuve de la misère de cette vie, en laquelle si un maître a « peine de trouver un serviteur à qui il doive se confier « entièrement, un bon serviteur en a bien plus de se fier « totalement à son maître, entouré de ses envieux et de ses « ennemis, dont l'esprit est jaloux, méfiant et crédule, et « qui a toute puissance d'exercer impunément sa mauvaise « volonté, que chacun pour lui plaire déguise sous le nom de « justice. » Il ajoute enfin tristement sur le destin de ce grand coupable : « Tel le blâma après sa mort qui l'eût loué « s'il eût vécu ; on accuse facilement ceux qui ne sont pas en « état de se défendre ; quand l'arbre est tombé, tous accourent « aux branches pour achever de le défaire. La bonne ou « mauvaise réputation dépend de la dernière période de la « vie ; le bien ou le mal passe à la postérité, et la malice des « hommes fait plutôt croire l'un que l'autre... On pensa un « instant que sa perte priverait l'empereur d'un grand appui ; « mais on connut bientôt après qu'un mort ne mord point, et « que l'affection des hommes ne regarde pas ce qui n'est « plus. »

Malgré le mauvais jeu de mots qu'il nous a fallu transcrire, nous avons cru devoir recueillir ces réflexions d'un tel homme sur un pareil événement. Du reste il est certain que la mort de Wallenstein n'apporta aucun changement dans la situation de l'Empire, ni dans les chances de la guerre. L'armée impériale était habituée à reconnaître un généralissime ; on donna ce titre [2 mai] au fils de l'empereur, Ferdinand, proclamé roi de

Hongrie. Le comte de Gallas en remplit les devoirs sous son nom. Son premier soin fut de reprendre Ratisbonne [26 juillet] et de chasser les Suédois de la Bavière. Une grande victoire, remportée à Nordlingen [6 septembre], vint bientôt faire oublier tout à fait l'immense renommée de son prédécesseur, et rétablit en Allemagne les affaires de la maison d'Autriche. Ce n'avait pas été pourtant que la France, qui ne combattait point, eût négligé de fortifier dans leur union ses alliés belligérants. Son ambassadeur, le marquis de Feuquières, s'était trouvé à une assemblée générale des coalisés convoquée dans la ville de Francfort [mars] peu de temps après la mort du duc de Friedland, et avait recommandé chaudement à chacun le courage et la bonne intelligence, la conciliation avec les princes catholiques qu'on pourrait détacher de l'empereur, le respect pour la religion dans les pays conquis. Dautres agents avaient été envoyés en Danemark et en Pologne pour empêcher que, de ce côté, la Suède ne fût troublée dans sa grande entreprise. Mais on voyait chaque jour les électeurs de Saxe et de Brandebourg se détacher peu à peu de la coalition et prêter l'oreille aux propositions de la cour impériale, ce qui affaiblissait considérablement le parti. Et d'ailleurs l'armée de l'empereur avait été utilement aidée à reprendre l'offensive par l'arrivée d'une armée espagnole, venue d'Italie pour remplacer celle du duc de Feria, sous la conduite du cardinal Ferdinand d'Autriche, frère du roi d'Espagne. C'était avec le secours de ces troupes que les impériaux avaient vaincu à Nordlingen; après quoi le cardinal infant, envoyé par son frère pour remplacer en Flandre l'infante Isabelle, continua son chemin vers son gouvernement [4 novembre], menant ses soldats, victorieux en Allemagne, à la guerre des Pays-Bas.

En cette partie de la domination espagnole, la politique de France n'avait pas non plus été inactive. Il est vrai qu'elle y avait vu échouer [avril] le projet d'un soulèvement des principaux seigneurs du pays contre l'Espagne, et que les auteurs

de ce complot avaient été pris ou obligés de fuir. Mais on était parvenu à rompre toutes les propositions d'accommodement entre les Espagnols et les Provinces-Unies, et un nouveau traité avait été conclu [16 avril] par lequel les états-généraux promettaient de continuer à faire la guerre sur mer et sur terre, avec toutes leurs forces, aux Espagnols et à leurs provinces, sans pouvoir de huit mois entendre à aucun traité de paix, trêve ou suspension d'armes, ni en conclure aucun avant un an, et encore à la charge de ne traiter, après ce délai, qu'avec l'intervention du roi, qui, pour cela, portait au double le secours d'un million dont il les aidait depuis quatre ans. Du reste, et c'était là de la part des états-généraux tout l'esprit de cette convention, « si la France aimait mieux « rompre ouvertement avec l'Esgagne que de payer les deux « millions promis, alors ils s'engageaient à ne traiter jamais « avec l'ennemi commun que conjointement avec le roi. »

En effet on avait beau ajourner cette nécessité et vouloir choisir son moment, il était impossible de maintenir plus longtemps ce mensonge de paix, d'égards et de bonne amitié, entre deux puissances qui se ruinaient et se déchiraient de leur mieux. La France avait jusque-là réussi à guerroyer par le bras des autres et sur leurs terres, sans rien risquer du sien, l'Espagne n'ayant à peu près contre elle que la guerre civile pour prendre sa revanche. Pendant ce temps elle s'était agrandie ; ses armes tenaient la Lorraine ; elle avait pied en Italie par l'acquisition de Pignerol ; plusieurs villes d'Alsace, pour échapper au joug hérétique des Suédois, s'étaient mises sous sa protection. Nous avons vu que l'archevêque de Trèves avait pris ce parti ; une de ses places, Philisbourg, avait été occupée par les Espagnols sous prétexte de la défendre, et ils avaient refusé de la restituer ; les Suédois la prirent au commencement de cette année, et le roi de France se la fit remettre à titre de dépôt 7[octobre] comme faisant partie des États de son protégé, et d'ailleurs pour la conservation de la religion catholique dont il était aussi le patron en Allemagne.

Toutes ces causes de ressentiment rendaient une rupture inévitable, et l'Espagne, qui avait le plus souffert des hostilités déguisées, devait naturellement se prévaloir de la première occasion où elle se trouverait en force, pour atteindre directement cet ennemi, qu'elle rencontrait partout négociant, soudoyant, recrutant ou complotant contre ses intérêts. La victoire de Nordlingen, la marche triomphante du cardinal-infant à travers l'Allemagne, semblaient accélérer cette crise, à laquelle dès longtemps le cardinal de Richelieu se préparait.

La première chose à désirer était que la guerre déclarée ne trouvât pas l'héritier de la couronne entre les mains de l'ennemi. On se rappelle le traité insensé que le duc d'Orléans avait souscrit. C'était un de ces actes désespérés, dont l'exagération même annonce une grande disposition à reculer de tout le chemin qu'on a fait pour s'y résoudre. Le cardinal laissa quelque temps le jeune prince chargé de ce remords, et cependant il fit poursuivre le procès commencé pour la nullité de son mariage. Après toutes les formalités remplies contre les contumaces, le parlement rendit son arrêt [5 septembre] qui déclarait « le prétendu mariage entre le duc d'Orléans et la « princesse Marguerite non valablement contracté ; le duc « Charles de Lorraine, vassal lige de la couronne, criminel « de lèse-majesté, félonie et rébellion, à cause du rapt commis « par lui, son frère et sa sœur, tenu en conséquence de faire « aveu de son crime et d'en demander pardon au roi son « souverain seigneur ; tous trois bannnis à perpétuité du « royaume de France, avec saisie et confiscation des biens « qu'ils y possédaient. » En outre, pour l'infraction aux traités commise par le duc Charles, « le roi était très-hum- « blement prié de se faire raison par la voie des armes et de « se satisfaire sur les biens de son vassal non situés en « France. » Le bannissement était aussi prononcé contre le religieux qui avait marié le prince et la princesse. Enfin il était ordonné qu'une pyramide serait élevée en la principale

place de Bar, où l'on transcrirait sur le marbre ou sur le cuivre cette condamnation et ses justes causes, « pour con« server dans la postérité la mémoire du crime et du châti« ment. » Il faut peut-être remarquer ici, comme une rencontre curieuse du hasard, que le lendemain du jour où l'on prononçait à Paris contre le duc Charles une sentence ignominieuse, il combattait vaillamment à Nordlingen avec l'armée de l'union catholique, et que, du champ de bataille, il faisait partir quelques drapeaux pris par les siens aux Suédois, pour annoncer à son beau-frère le duc d'Orléans la part qui lui revenait dans la victoire.

Le roi se hâta d'exécuter cet arrêt, en la portion qui lui était déférée, comme pour faire preuve du respect qu'il portait à sa justice. Son armée avait, il est vrai, prévenu la prière du parlement en s'emparant de toute la Lorraine; mais on voulut rendre cette possession régulière par une déclaration, contenant la récapitulation de tous les faits qui l'avaient amenée. L'arrêt du parlement y était rapporté tout entier [16 septembre] et avec honneur. « Pour toutes ces causes, disait le « roi, nous avons eu juste sujet et raison de nous prévaloir « des places remises entre nos mains par les traités faits « avec le duc Charles, et ensuite de tout le reste du pays qui « lui obéissait ci-devant, lequel nous avons par nos armes « entièrement soumis à notre obéissance. » La fin de cet acte était que dorénavant, pour la Lorraine et tous autres lieux appartenant autrefois au duc, excepté le ressort du parlement de Saint-Mihiel, la justice serait administrée par un conseil souverain, séant à Nancy, dont les membres étaient nommés dans une commission du même jour, et que le parlement de Saint-Mhiel serait présidé par un intendant de justice. Tout cela fut promptement opéré [octobre], le conseil établi à Nancy, le président nommé par le roi au parlement de Saint-Mihiel installé dans ses fonctions, l'autorité du roi partout reconnue, les prières faites pour lui dans les églises; et chaque personne, ayant charge, emploi ou fief dans l'étendue de ce pays, prêta

serment « de bien et fidèlement servir le roi de France, son « souverain seigneur, ainsi que bons et loyaux sujets doivent « faire. »

Le duc d'Orléans pouvait apprendre par là que le roi ne se relâchait en rien de ses résolutions. De temps à autre, on le lui faisait sentir encore par des rigueurs exercées contre ses agents ou ses serviteurs surpris en France, et que l'on faisait pendre pour son bien. D'un autre côté, il ne voyait pas que les Espagnols prissent grande confiance en ses promesses et se missent en mesure de remplir les leurs. Il était allé [juillet] joindre l'armée espagnole au siége de Maëstricht, et n'en avait rapporté que le souvenir d'un fastueux accueil, de repas somptueux, de libéralités orgueilleuses faites à lui et aux siens. Les gens de la reine-mère agissaient en même temps avec ardeur pour tenir leurs protecteurs communs en soupçon de ses conseillers et de ses propres intentions. Même dans sa maison, il trouvait des querelles et des jalousies; il y avait eu des insultes, des défis et du sang versé, pour quelques propos d'un de ses gentilshommes, injurieux à la personne du roi, et que d'autres n'avaient pas voulu souffrir. Tout cela lui fit penser que le meilleur pour lui serait d'accepter les conditions que son frère lui avait offertes et de rentrer en France. Il fit donc renouer la négociation entamée à cet effet, et qui avait été rompue complétement. Les deux frères d'Elbène en furent encore les messagers. La première difficulté qui s'offrait était celle du mariage du prince que le roi ne voulait pas reconnaître; le roi et le duc d'Orléans tombèrent aussitôt d'accord de se soumettre l'un et l'autre à ce qui serait décidé sur ce point, « de la même manière que les autres sujets du roi « ont accoutumé d'être jugés en tel cas, selon les lois du « royaume, » ce qui voulait dire par la juridiction ecclésiastique. Rien n'empêche de croire que chacun de son côté avait foi en son droit et se croyait sûr d'un jugement favorable; cependant il faut avouer que la meilleure chance était pour le roi. Il ne fut plus question de places de sûreté, le prince

aimant mieux regagner l'amitié de son frère par un abandon entier de toutes précautions, et ne demandant rien de plus que l'oubli des choses passées ; on lui permit toutefois de demeurer à son choix en Auvergne, en Bourbonnais, ou dans la principauté de Dombes. Il obtint la promesse d'une abolition entière pour tous ceux qui l'avaient suivi, sauf le marquis de la Vieuville, le président Lecoigneux, Monsigot et les évêques en jugement ; il fut convenu, en outre, que le sieur de Puylaurens épouserait une parente du cardinal de Richelieu. Un acte, portant les clauses de cet accommodement, fut signé par le roi à Écouen [1er octobre], et envoyé au duc d'Orléans qui devait l'accepter dans quinze jours, et l'exécuter sous trois semaines en rentrant dans le royaume.

Celui-ci n'était pas le moins pressé d'en finir. A peine se croyait-il en liberté à Bruxelles. On y attendait l'arrivée du cardinal-infant, entre les mains duquel il croyait ne pouvoir être désormais qu'un otage ou un prisonnier. Avec le cardinal devait venir le duc Charles de Lorraine, fier aussi d'avoir contribué à la victoire de Nordlingen, et qui pouvait bien réclamer quelque autorité, quelque droit de surveillance, sur l'époux de sa sœur, sur l'auteur de tous les désastres où sa maison était tombée. La reine-mère épiait tous ses mouvements pour qu'il n'allât pas faire sa paix sans elle. Si une profonde humiliation pouvait être un titre suffisant à la compassion des hommes, il serait impossible d'en refuser à ce jeune prince, pour qui sa mère était un embarras, sa femme un crime, qui ne trouvait ni sûreté dans son asile, ni amitié chez ses protecteurs, qui avait quitté en fugitif le royaume de son frère et ne pouvait y retourner qu'en fugitif. Son serviteur le plus intime, abhorré des Français réfugiés comme lui, suspect aux Espagnols, en butte à mille ressentiments et récemment échappé au coup d'un meurtrier, ayant à craindre quelque chose de pire encore que les haines politiques, c'est-à-dire les emportements d'une maîtresse jalouse, ne pouvait qu'encourager ce prince à suivre son envie. Le plus triste était que, pour faire

une chose utile et raisonnable, il y avait besoin d'employer les précautions, le mystère et le mensonge, qui servent ordinairement aux desseins les moins honnêtes. Il fallait, devant les Espagnols et les réfugiés belliqueux, feindre de la détermination et de la bravade, ne parler que d'entreprise et de conquête, demander des armes, des soldats, et sonner la trompette. Il fallait soutenir encore ce rôle dans le secret le plus étroit de la vie domestique, à côté d'une femme qu'on devait abandonner. Malgré tous ses soins, la négociation qui se faisait en France ne tarda pas à s'ébruiter. La princesse de Phaltzbourg, qui avait à perdre un amant, s'en douta la première, et se hâta de l'annoncer au marquis d'Ayetona, séjournant alors dans Namur. Le duc d'Orléans fut obligé d'y courir pour calmer l'esprit de ce général et lui attester, par tous les serments possibles, qu'il ne songeait à rien de semblable. Ensuite il jugea prudent de garder la chambre à Bruxelles, comme s'il y eût été retenu par la goutte, pendant que le petit nombre de ses serviteurs admis dans sa confidence faisaient les préparatifs de son départ. Enfin tout étant disposé, muni d'un ordre du roi qui enjoignait aux gouverneurs des places frontières d'y recevoir le prince tout en gardant leur sûreté, il sortit de Bruxelles [8 octobre] un matin, comme pour aller à la chasse au renard, en commandant bien haut qu'on se tînt prêt à lui dire la messe lorsqu'il en reviendrait. Le sieur de Puylaurens le rejoignit hors de la ville, et toute la troupe, au nombre de six maîtres avec peu de valets, se mit au galop sur la route de la Capelle, première ville de France à vingt-cinq lieues de Bruxelles, où le prince arriva le soir, sans avoir bu ni mangé de tout le jour et laissant un cheval mort en chemin. La présence de ces cavaliers mit en alarme la garnison, et le duc d'Orléans ne gagna rien à se nommer; car on menaça de faire feu sur lui. Cependant le gouverneur s'étant avancé sur le rempart, on lui fit entendre que le prince venait avec permission du roi, et les ordres dont il était porteur le firent enfin recevoir dans la ville. Dès le lendemain, il dépêcha en

même temps vers le roi son frère pour lui annoncer qu'il s'était remis en son devoir, et vers la princesse sa femme pour lui dire que, quoi qu'il advînt, il lui serait toujours fidèle mari. Le marquis d'Ayetona, auquel il avait aussi adressé un message, répondit seulement qu'il regrettait de n'avoir pas su son départ, pour lui faire rendre en cette occasion tous les honneurs dus à sa qualité.

Peu de jours après, ayant pris la route de Soissons, il rencontra le maréchal de Chaulnes qui venait au-devant de lui avec une escorte de deux cents chevaux. Le surintendant Bouthillier lui amena un carrosse de la part du roi, et lui remit une somme de cinquante mille écus, qu'il fit passer aussitôt à Bruxelles « pour dégager sa maison. » On lui envoya encore le sieur de Bautru, qui se prit d'entretien avec le sieur de Puylaurens, et voulut savoir de lui quelle était l'intention du prince sur son mariage. Puylaurens lui ayant dit qu'on en soutiendrait la validité devant le tribunal ecclésiastique, « en « ce cas, répondit Bautru, il aurait mieux valu pour vous « demeurer en Flandre ; » menace assez claire qu'il s'efforça de regarder comme un de ces mots plaisants dont son interlocuteur avait l'habitude. Le duc d'Orléans continua ainsi son chemin jusqu'à Écouen, où il attendit la permission de se présenter au roi. L'entrevue des deux frères eut lieu [21 octobre] à Saint-Germain, en présence de toute la cour et d'une foule de curieux qui remplissaient le château. Ils se firent de grandes démonstrations d'amitié ; le prince demanda pardon, le roi promit oubli et affection sincère. Puylaurens s'agenouilla comme un coupable, et fut gracieusement relevé. Sur ces entrefaites, survint le cardinal de Richelieu, que le duc d'Orléans embrassa de toute sa force, protestant de l'aimer comme lui-même et de suivre toujours ses conseils. Le lendemain il alla chez le cardinal, à Ruel, où l'attendait une fête brillante, et le jour suivant il prit congé du roi pour se rendre à Orléans, puis à Blois où il avait fixé son séjour. Durant ces deux jours de familiarité et de bonne chère, le jeune prince avait beau-

coup parlé, et l'on avait pris soigneusé note de tous ses discours. On y trouvait de quoi confirmer le roi en ses défiances contre sa mère, redoubler la haine qu'il portait au père Chanteloube, charger de crimes détestables tous ceux qui restaient dans les Pays-Bas, et faire soupçonner même plusieurs personnes qui demeuraient en France. « Le prince, suivant les « Mémoires de Richelieu, ne contait pas tout cela de lui-même ; « mais le cardinal lui demandait si telles et telles choses n'é- « taient pas vraies, et il l'avouait ingénument. » Il n'avait été aucunement question, dans ces entrevues, du mariage contracté en Lorraine. Quand on sut le prince un peu reposé du voyage, on lui envoya des docteurs en théologie chargés de lui démontrer qu'il n'était pas marié valablement. Puylaurens fit semblant d'être tout à fait convaincu par leurs raisons ; mais son maître ne voulut pas s'y rendre, ce qu'on attribua tout simplement à la mauvaise foi du conseiller. Cependant on paya sur-le-champ à celui-ci tout le prix du marché dont il s'était entremis. Le cardinal le reçut en son alliance, et lui donna pour femme [26 novembre] la seconde fille du baron de Pont-Château, l'aînée devant être mariée en même temps au duc de la Valette. La fille du sieur du Plessis-Chivrey, autre parente du cardinal au même degré, épousa le comte de Guiche. Il y eut une même cérémonie pour ces trois mariages. La terre d'Aiguillon, achetée des deniers fournis par le cardinal, fut alors érigée en duché-pairie en faveur de Puylaurens et sous son nom. Une déclaration du roi, publiée au parlement [27 novembre], annonça l'oubli de toutes les fautes passées commises par son frère, le rétablissement de ce prince en tous ses biens, apanages, pensions et appointements, sans toutefois aucune approbation de son prétendu mariage, dont la nullité serait poursuivie par les voies légitimes et accoutumées dans le royaume. En considération de son frère, le roi faisait grâce à tous ceux qui l'avaient suivi et servi, pour tous et chacun des crimes qu'ils pouvaient avoir commis jusqu'à ce jour, toujours à l'exception de ceux que nous avons déjà

nommés. Quelques semaines après, le roi, ne voulant pas laisser son favori en moins belle position que celui de son frère, fit aussi duc et pair son premier écuyer, Claude de Saint-Simon.

Tout le monde se trouvant ainsi réconcilié, sauf la reine-mère qu'on laissait se consumer en plaintes et en fureurs inutiles, on se crut en état de faire tête à toutes les chances que pouvaient amener les succès de la maison d'Autriche en Allemagne, et les hostilités très-patentes où l'on s'était mis avec elle. Aussitôt après la bataille de Nordlingen, voyant les forces de l'Empire s'approcher de la France, le cardinal avait envoyé de nouvelles troupes, sous le commandement du maréchal de Brézé, pour se joindre à l'armée du maréchal de la Force, avec ordre de passer le Rhin s'il en était besoin. Les Suédois, obligés de recomposer un corps d'armée, laissaient derrière eux plusieurs villes sans garnison, comme Spire, Manheim et la plus grande part de l'Alsace. Ces places se mirent sous la protection du roi, et furent garnies de troupes françaises. Tout cela ne put se faire sans quelques engagements partiels avec les détachements de l'armée impériale. Bientôt les deux maréchaux en personne eurent à conduire leurs forces contre des troupes du duc Charles de Lorraine qui assiégeaient Heidelberg, presque en vue des villes occupées par les Français ; après un combat assez vif, les assiégeants, déjà maîtres de la ville, furent obligés [23 décembre] de capituler et de faire retraite. Après quoi les deux maréchaux mirent à la disposition du duc de Saxe-Weymar six mille hommes pour aller combattre le duc Charles. Pendant ce temps, des ambassadeurs étaient venus trouver le roi, de la part des Suédois et confédérés, pour le presser de se déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche. Le roi n'y consentit pas encore, et, tout en se réservant la faculté de ne pas rompre, il convint avec eux de ce qui serait à faire s'il prenait cette résolution. Il promit de fournir, en attendant, à la coalition toute l'assistance qu'elle réclamerait, pourvu que de son côté elle travaillât à s'unir, à

se fortifier, et qu'elle s'assurât de ceux de ses membres qui paraissaient vouloir s'en séparer.

Il ne restait plus qu'à trouver une de ces occasions où, le droit et la justice étant de son côté, celui qui a reçu l'offense peut habilement rattacher les griefs passés au tort présent, s'accuser ou se vanter d'une longue patience, et rejeter sur son adversaire le blâme de tous les maux que les peuples vont souffrir. Cette occasion ne pouvait manquer de naître entre deux puissances armées qui se touchaient par tant de points. Il s'agissait de s'y préparer par levées d'hommes et d'argent. On fit un nouveau corps d'armée en Lorraine, dont le commandement [novembre] fut confié au duc de Rohan. Outre l'habileté reconnue d'un tel général, sa présence à la tête des soldats du roi annonçait qu'il n'y avait plus de partis en France, et que ses ennemis auraient affaire désormais à toutes ses forces. Le duc avait été appelé de Suisse depuis quelques mois, et se tenait à la cour sans savoir trop ce qu'on voulait de lui. Pour occuper le temps, il prit la plume et se mit à écrire un petit livre intitulé : « De l'Intérêt des « princes et États de la chrétienté, » où il exposait, d'une manière nette, vive et serrée, les obligations politiques de chaque puissance, les rapports nécessaires entre les différents pays, les fautes qu'on avait commises en s'écartant du but et des alliances que l'intérêt indiquait à tous : il reconnaissait que, depuis quelque temps, on s'était remis dans la bonne route ; il en donnait le mérite au cardinal de Richelieu, et promettait une gloire éternelle au roi, tant qu'il se tiendrait ferme dans la résolution « d'assister puissamment ses voi- « sins et de choquer partout les desseins d'Espagne. » Cet écrit, comme on le peut croire, ne nuisit pas à la recommandation où l'auteur s'était placé par ses talents militaires. On lui confia donc une armée de douze mille hommes, dont au reste la destination ultérieure pouvait rentrer dans l'emploi qui l'avait rappelé de Venise. Pour le moment, il eut à occuper et défendre l'Alsace contre le duc Charles de Lorraine qui

avait passé le Rhin à Brisach [janvier 1635], et il le força deux fois à la retraite.

A tous ces préparatifs militaires, le cardinal de Richelieu crut devoir joindre une autre mesure, qui ne semble s'y rapporter en rien, mais que l'humeur des gens dont il était entouré rendait, à ce qu'il paraît, nécessaire. Le duc d'Orléans était revenu en France, heureux, du moins devait-on le croire, de retrouver un agréable séjour, une vie douce et brillante, les honneurs de son rang, les plaisirs de son âge; peu soucieux de sa femme, envers laquelle il croyait s'acquitter de tout ce qu'il devait s'il ne consentait pas à la dissolution de son mariage. Pour ramener le prince, on n'avait réellement fait aucun sacrifice, aucune concession. Mais son favori s'était fait payer, et tout allié qu'il était devenu du cardinal, ce n'était pas là une chose qu'on pût pardonner au nouveau duc. Son séjour auprès du duc d'Orléans était un témoignage perpétuel de ce que le frère du roi pouvait obtenir par une brouillerie. On voulut montrer qu'il n'y avait profit pour personne à l'y aider. Le duc d'Orléans étant venu à Paris pour prendre sa part des fêtes de l'hiver, un jour que le prince devait répéter au Louvre un ballet, le duc de Puylaurens, qui le suivait, fut arrêté [14 février] dans le cabinet du roi par le capitaine des gardes de service et conduit au bois de Vincennes. Rien au monde ne pouvait être moins attendu que cet acte de rigueur; rien n'est demeuré plus obscur que les causes immédiates qui le décidèrent. Celle que donnent les historiens les moins favorables au cardinal est vague et n'explique rien. Le cardinal, disent-ils, qui voulait faire épouser sa nièce au duc d'Orléans, ne pouvait pardonner au duc de Puylaurens de ne pas porter son maître à se démarier. Quoi qu'il en soit, le prince, présent à l'arrestation, ne montra qu'une faible douleur et se laissa bien vite calmer par l'assurance qui lui fut donnée que cela ne le concernait pas, qu'on avait seulement voulu punir les intelligences entretenues par son confident avec les ennemis de l'État. Ce fut aussi le

motif que donna le roi en faisant part de cet événement aux gouverneurs des provinces. « Pour faire connaître, disait-il, « l'importance des sujets que j'ai eu de faire arrêter Puylau- « rens, je me contenterai de dire qu'il a eu diverses intelli- « gences avec des personnes manifestement coupables de « mauvais desseins contre cette couronne, et non-seulement « excluses de ma grâce par la nature de leur crime, mais en « outre pour ce qu'elles sont nommément exceptées par mes « déclarations. » Le duc de Puylaurens, dont nous n'aurons plus à reparler, ne fut pas mis en jugement; les Mémoires de Richelieu disent que l'intention du roi était de lui faire faire son procès, mais qu'il en fut détourné par les instances de son frère. Au reste, la prison de Vincennes, déjà si funeste au maréchal d'Ornano et au grand-prieur de Vendôme, ne le fut pas moins à cet autre ami de Gaston d'Orléans; au bout de quatre mois, il y mourut d'une maladie qu'on appela « fièvre pourprée. »

Ce fut à peu près en ce temps [février] qu'on imprima à Paris une histoire de Louis le Juste, écrite par Scipion Du Pleix, « sur les Mémoires du cardinal, » disait-on, mais certainement avec son aveu. Cette histoire allait jusqu'à la fin de l'année 1634. Parmi les heureux succès attribués au roi, cet auteur le félicitait surtout « d'avoir rendu l'autorité royale « absolument souveraine et, par ce moyen, affermi la tran- « quillité de son État, en rangeant les plus grands dans le « devoir de l'obéissance également avec les moindres; ce que « les rois prédécesseurs de celui-ci avaient tous désiré, peu « d'entre eux tenté, et pas un exécuté. » Une autre publication accompagna cet ouvrage. C'était un « Recueil de toutes les piè- « ces composées depuis trois ans pour la défense du gouver- « nement contre les libelles venus de Flandre. » On y lisait d'abord une longue préface, écrite en style fleuri par le conseiller d'État Paul Hay du Châtelet, où se trouvaient relevées les principales calomnies répandues contre le cardinal. Le recueil était de plusieurs mains; mais l'élégance affectée du

discours préliminaire semblait le placer tout entier sous la recommandation d'une société naissante, établie pour la conservation du beau langage, et dont le sieur du Châtelet faisait partie. Un des familiers du cardinal lui avait rapporté qu'un petit nombre d'écrivains se réunissaient à jour fixe chez le mieux logé d'entre eux, pour s'entretenir de leurs études, se soumettre réciproquement leurs ouvrages, et sans doute critiquer ceux des autres. Le cardinal vit aussitôt, dans cette innocente fantaisie, le fondement d'un établissement public. Il offrit de prendre sous sa protection leurs entretiens, d'autoriser leurs décisions, de convertir en règlements leurs convenances, et de soumettre les choses d'esprit au régime des lettres-patentes. Une telle faveur, toute chagrinante qu'elle fut jugée de plusieurs, ne pouvait être refusée. A ceux qui composaient la réunion primitive, s'adjoignirent les patrons de la société auprès du cardinal. François Metel de Boisrobert, son bouffon en titre, homme d'esprit du reste et de nature obligeante, y entra des premiers; le garde des sceaux, un secrétaire d'État, des conseillers d'État et maîtres des requêtes voulurent y être affiliés. On créa des officiers; on fit des projets, des statuts; on disputa sur le nom qu'il siérait de prendre; enfin [29 janvier] le roi « approuva les assemblées et « conférences qui se tenaient pour rendre le langage français « non-seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts « et toutes les sciences; permit de les continuer désormais en « sa bonne ville de Paris, sous le nom de l'Académie Fran- « çaise, au nombre de quarante personnes, et sous la pro- « tection du cardinal de Richelieu qui en arrêterait les statuts; « avec exemption pour ceux qui en feraient partie de tutelles « et curatelles, comme aussi de tous guets et gardes, et attri- « bution privilégiée des procès qu'ils pourraient avoir aux « requêtes de l'hôtel ou du palais, ainsi qu'en jouissaient les « officiers domestiques et commensaux de la maison du roi. » L'historien dl'Académie, Pellisson, remarque ici avec regret qu'on nejoignit pas à ces priviléges l'exemption des tailles

qu'il eût été facile d'obtenir. Cela vient, dit-il, de ce que « tous les Académiciens d'alors en étant exempts, ou par leur « noblesse ou autrement, personne ne fut d'avis de la de- « mander, de peur qu'il ne semblât en avoir besoin pour lui- « même, et ils préférèrent ainsi un honneur assez imaginaire « au solide et véritable intérêt de leurs successeurs. »

LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE I

La France se dispose à la guerre ouverte. — Les impériaux prennent Philisbourg. — On leur reprend Spire. — Les Espagnols s'emparent de Trèves et de l'archevêque.— Le roi accepte ce motif de guerre.— Traité avec la Hollande.— Mesures de guerre et de finances. — Le roi va en Picardie. — Entrevue avec Oxenstiern. Déclaration de guerre en forme. — Bataille d'Avein. — Déclaration du roi à ses sujets sur les causes de la guerre. — Combat près de Béfort avec le duc Charles. — Marche des armées jointes de France et de Hollande. — Prise et sac de Tirlemont. — Siége de Louvain. — Arrivée d'une armée allemande. — Traité des princes allemands avec l'empereur. — Levée du siége de Louvain. — L'armée combinée fait retraite. — Expédition du cardinal de la Valette vers Mayence. — Décision du clergé sur la nullité du mariage du duc d'Orléans. — Le roi commande une armée en Lorraine. — Faibles résultats de la campagne. — Le comte de Cramail mis en prison. — Hostilités en Picardie et en Flandre. — La flotte d'Espagne aborde en Provence. — Le duc de Rohan occupe et défend la Valteline. — Traité du roi avec le duc de Saxe-Weymar.

[1635]

Pendant que la France se préparait à une déclaration de guerre, les Espagnols ne se faisaient pas faute de l'y provoquer. Avec la résolution qu'elle avait prise d'attendre une juste occasion de querelle, il lui fallait d'abord éprouver

quelque perte dans le pays que ses armes occupaient, ou quelque agression sur le sien. Depuis longtemps il était question d'une armée navale qui se rassemblait dans les ports de Naples, et qui devait, disait-on, essayer un débarquement sur les côtes de Provence, où elle trouverait des intelligences avec les mécontents de cette contrée. C'était là surtout l'assistance que les Espagnols avaient promis de donner au duc d'Orléans, quand il entrerait en France à la tête de son armée, pour conquérir le royaume de son frère, de compte à demi avec eux. Le cardinal de Richelieu voulait même faire croire qu'on avait offert le commandement de cette flotte au duc de Guise, dont le pèlerinage en Italie durait depuis trois ans, et à qui l'on avait dernièrement envoyé la duchesse sa femme pour lui ôter toute envie de retour. Les Mémoires de Richelieu ajoutent qu'il refusa cet emploi, « retenu dans la fidélité « par la considération des grands biens qu'il possédait en « France. » Pour preuve de tous ces projets, on avait surpris près de Leucate un officier espagnol, gouverneur de Perpignan, qui voyageait inconnu et déguisé sur le territoire de France, sans doute afin d'y étudier les chemins, et de tracer le plan d'une invasion par terre qui se combinerait avec la descente. Quoi qu'il en soit, cette flotte ne parut point, et quelques mois après on publia qu'elle avait été dissipée par les vents. Mais les choses marchaient plus vite en Allemagne. Philisbourg, remis en dépôt aux Français, qui n'y tenaient qu'une faible garnison avec un reste de soldats allemands laissés par les Suédois, parut une conquête facile aux troupes impériales. Le comte de Gallas y conduisit des forces, et s'en empara sans peine. La place était défendue par le neveu du mestre-de-camp général Pierre Arnauld, ancien gouverneur du fort Louis contre La Rochelle. Trahi par les Allemands, attaqué par des forces supérieures, il ne put que combattre de sa personne avec courage, et se réfugier dans le palais de l'archevêque de Trèves, où il capitula [24 janvier]. Mais le général de l'empereur ne voulut pas lui tenir parole, sous prétexte

que le palais qui lui avait servi de retraite n'était pas place forte que l'on pût rendre par composition, et on le conduisit prisonnier à Esslingen d'où il s'échappa trois mois après. Ensuite les impériaux jetèrent une garnison dans la ville de Spire, qui avait jusque-là conservé sa neutralité, toujours sous la protection du plus fort; cette garnison était commandée par deux officiers nommés, l'un Metternich, et l'autre Hardenberg. L'armée du roi et le duc de Saxe-Weymar arrivèrent aussitôt pour la reprendre; la place fut promptement emportée [22 mars], et les deux commandants restèrent prisonniers. L'armée française se retira alors en Lorraine, et le duc de Saxe-Weymar garda les bords du Rhin. Le duc de Rohan, relevé du poste où on l'avait mis, s'achemina vers la Valteline avec son armée, qui traversa la Suisse en douze jours [avril], sans demander permission et sans causer d'ombrage.

Jusque-là les avantages avaient été partagés; si l'on avait perdu Philisbourg, on avait repris Spire. Les mauvais succès commencèrent par la perte du château de Sirk, sur la Moselle, rendu aux ennemis sans combat, en punition de quoi le sieur Des Chapelles, gouverneur de la place, eut la tête tranchée deux mois plus tard « pour sa lâcheté, » par jugement d'un conseil de guerre. Ce château fermait aux Espagnols du Luxembourg la route de Trèves; dès qu'ils en furent maîtres, ils sortirent de Thionville sous le commandement du comte d'Embden, descendirent la Moselle en des bateaux couverts de toile, et se présentèrent [26 mars] aux portes de la ville. Les Français, qui en avaient la garde depuis que l'archevêque-électeur s'était mis sous la protection du roi, surpris par cette attaque imprévue, se portèrent en toute hâte vers un des points menacés pendant que les ennemis, se faisant jour par une autre issue, pénétraient dans la ville; de sorte qu'ils se trouvèrent pris à dos et presque tous massacrés. L'archevêque était dans son palais, qui fut entièrement pillé sous ses yeux; le comte d'Embden l'emmena

prisonnier hors de ses États, sans plus de façons, et le fit conduire à Luxembourg. Ce fut là l'événement qui sembla propre à motiver une déclaration de guerre. L'injure venait du fait particulier des Espagnols : elle n'était pas directement contre le roi; mais elle portait sur un de ses protégés, sur un prince souverain de l'Empire, que la puissance impériale n'avait pu défendre, et qui avait été forcé, pour soustraire un État catholique à la conquête des Suédois, de chercher un abri sous la couronne de France : il y avait donc dans cette cause tout ce qui se recommande aux hommes, noblesse, générosité, désintéressement; l'honneur et l'intérêt religieux s'y trouvaient engagés. C'était un excellent fonds pour un manifeste.

Pourtant on n'avait pas tellement attendu un prétexte de guerre, qu'on ne se fût mis d'avance en mesure d'y pourvoir, comme s'il devait infailliblement arriver. Des ambassadeurs étaient partis pour réchauffer le zèle des confédérés en Allemagne, pour traverser les traités qui se négociaient entre l'empereur et les électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour engager la Suède à ne pas se laisser divertir, par ses différends avec la Pologne, du grand intérêt que Gustave-Adolphe lui avait légué. Dès l'année précédente et après la bataille de Nordlingen, le roi, par un traité signé à Paris [1er novembre 1634], s'était obligé envers les confédérés allemands, dans le cas prévu de rupture ouverte, à entretenir douze mille hommes de troupes au delà du Rhin, et on avait mis en dépôt sous sa protection toute l'Alsace en deçà du Rhin avec ses places, même celle de Brisach qui était au delà, s'il pouvait s'en rendre maître, pour y exercer tous droits de souveraineté et défendre ce pays comme son bien, ce qui rendrait disponibles en Allemagne toutes les forces de ses alliés. La défense de l'Alsace, que la France se proposait bien sans doute de garder, était donc sa part dans la lutte avec l'empereur. Mais contre les Espagnols, et avec l'intention de les combattre chez eux, il fallait d'autres ressources; on y avait pourvu [8 février 1635]

par un traité avec la Hollande. Plus d'un mois avant la prise de Trèves et la captivité de son archevêque, le roi avait donné enfin à la république cette parole demandée depuis si longtemps, et sur laquelle, suivant sa promesse, elle ne devait plus faire ni paix ni trêve avec l'Espagne. Dans ce traité, il était dit « que le roi, après avoir confirmé maintes fois « l'alliance contractée par son père avec les états-généraux « des Provinces-Unies, et leur avoir fourni les moyens de « résister aux Espagnols leurs ennemis naturels, considé- « rant que les provinces possédées par ceux-ci aux Pays-Bas « leur donnaient chaque jour la commodité de troubler la chré- « tienté, et spécialement la France, avait voulu, de concert « avec les ambassadeurs desdits états, prendre les mesures « nécessaires pour réduire les Espagnols à tels termes, qu'ils « ne pussent plus se prévaloir de leurs possessions en ces « pays pour nuire aux uns et autres. » En conséquence, il était convenu que, « si les Espagnols ne se disposaient pas « à des termes raisonnables d'accommodement, ains conti- « nuaient en leurs mauvais desseins contre la France et les « états, » le roi de France romprait à guerre ouverte avec le roi d'Espagne, et les états-généraux continueraient la guerre avec toutes leurs forces, en attaquant les provinces espagnoles. Pour cela, les deux puissances devaient fournir chacune trente mille soldats, qui se réuniraient d'abord de part et d'autre au lieu dont on conviendrait, et ensuite agiraient ensemble ou séparément, suivant qu'il serait jugé plus à propos. Le prince d'Orange devait commander à toutes ces troupes, sauf le cas où, soit le frère du roi, « soit le cardinal de Ri- « chelieu, » voudrait conduire en personne le contingent de France, le commandement en chef demeurant alors réservé à l'un ou à l'autre. Cette armée était destinée à la conquête du territoire espagnol; mais, avant d'agir, elle appellerait les peuples de Flandre à la liberté, les invitant à chasser leurs maîtres, et à former un corps d'État indépendant, avec tous droits de souveraineté et le maintien de leur religion, en ex-

ceptant toutefois les frontières, que la France et les états-généraux occuperaient chacun de leur côté pour les défendre : si les provinces des Pays-Bas ne voulaient pas secouer le joug des Espagnols, il en était fait d'avance partage entre le royaume et la république confédérés. Il avait été convenu, en outre, que le roi de la Grande-Bretagne serait prié de se joindre à cet effort pour le bien et le repos de la chrétienté, ou tout au moins de garder une neutralité ferme et entière dans la lutte qui allait s'ouvrir. Pour l'engager à y prendre une part active, on lui faisait valoir l'intérêt du prince Palatin, dont le rétablissement au moins dans ses États, si ce n'était dans son droit électoral, deviendrait un des objets de la guerre et une des conditions de la paix ; mais, comme on le savait hors d'état de fournir hommes ou argent, on voulait au moins le détourner de livrer aux Espagnols, moyennant finance, ce qu'il pouvait avoir de forces disponibles. Des mesures sévères avaient été prises en Lorraine pour retenir dans l'obéissance ce pays nouvellement occupé. On avait désarmé les habitants de Nancy, chassé de la ville toutes les personnes suspectes d'affection pour le duc Charles ; le prince de Condé, nommé lieutenant-général pour le roi en ce pays, s'était fait l'exécuteur de ces ordres rigoureux. En Suisse, on s'occupait d'apaiser les différends qui se prolongeaient entre les protestants et les catholiques, pour que rien de ce côté ne gênât l'expédition du duc de Rohan. En Italie, on renouvelait les alliances avec les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme. Des instructions avaient été données pour fortifier partout les côtes et les frontières ; des levées se faisaient dans toutes les provinces ; les chefs militaires avaient eu ordre de rejoindre leurs postes. Pour obtenir de l'argent par la voie la plus prompte, on avait cessé les poursuites commencées contre les financiers ; la chambre de justice, établie pour la recherche de leurs méfaits, était supprimée. Suivant l'idée, reçue alors, que le luxe et la superfluité des particuliers diminuaient les ressources de l'État, on avait renouvelé les édits contre la fa-

brication et l'usage des vêtements somptueux, comme aussi contre l'établissement et la fréquentation des brelans. Enfin, on avait voulu ajouter quelque sentiment de colère ou d'effroi à l'émotion de ces vastes préparatifs, en donnant au peuple le spectacle d'une exécution pour crime politique. Un prêtre accusé d'avoir entretenu correspondance avec l'aumônier de la reine-mère, contre le service du roi et la vie du premier ministre, fut arrêté à Paris [avril], mis en prison et pendu.

Cependant plusieurs armées se rassemblaient en Picardie et en Champagne; celle qui devait aller se joindre aux Hollandais s'organisait à Mezières sous le commandement des maréchaux de Châtillon et de Brézé. Le maréchal de la Force avait charge de faire tête au duc Charles de Lorraine dans la haute Alsace. Le marquis de Feuquières, en même temps négociateur et capitaine, tenait un corps de troupes, levé en Allemagne, à la disposition du duc de Saxe-Weymar. Le roi jugea bientôt qu'il était temps [17 avril] de quitter son séjour de plaisance et de repos pour se montrer du côté où la guerre allait marcher. Il partit donc de Paris, prenant son chemin vers la Picardie. Dès la première étape [21 avril], il expédia l'ordre à son résident en Flandre de réclamer auprès du cardinal-infant la liberté de l'archevêque de Trèves, protégé de la couronne de France, prince souverain, surpris dans ses États sans déclaration de guerre, et retenu prisonnier sans avoir été mis préalablement au ban de l'Empire. Pendant que le roi commençait à visiter les villes de Picardie, accompagné de la reine et suivi d'une petite armée fort leste de quatre à cinq mille hommes, il lui fut annoncé que le chancelier de Suède Oxenstiern venait d'Allemagne à sa rencontre, et on résolut de l'attendre à Compiègne [26 avril]. C'était sans doute un bien digne objet de curiosité que de voir arriver en France le confident des pensées de Gustave-Adolphe, l'héritier de sa politique, le continuateur de sa grande entreprise, un sujet tenant rang de souverain dans la ligue formée en Allemagne, un homme d'ailleurs venu de par delà les pays connus du

vulgaire, un Suédois. Oxenstiern et Richelieu, placés l'un devant l'autre, s'entretenant familièrement ensemble, au moment où toute l'Europe va recevoir de leurs mains puissantes une nouvelle secousse, présentent à l'imagination un spectacle plein d'intérêt. Par malheur, ces notables accidents de l'histoire sont toujours ceux qui fournissent le plus de carrière à l'invention et le moins de renseignements à la vérité. Tout ce que nous savons, c'est qu'on fit au chancelier une réception très-honorable, qu'avec une suite de deux cents personnes il vint saluer le roi à Compiègne, et que leur entretien dura une demi-heure. L'interprète qui servait à cette conversation n'était pas moins remarquable que le personnage amené de si loin devant Louis XIII. C'était le fameux Hugues Grotius, ce savant homme de Hollande, poursuivi dans son pays pour querelles théologiques, naguère réfugié en France, maintenant ambassadeur de la couronne de Suède auprès du roi très-chrétien, et il y a certainement plaisir à se figurer l'auteur du « Droit de la paix et de la guerre » faisant parler l'un à l'autre les chefs de deux grandes nations. Le chancelier de Suède fut conduit ensuite chez le cardinal de Richelieu, et là l'entretien eut lieu sans truchement, les deux ministres s'exprimant en latin, mais devant témoins, de sorte que, pendant trois heures, il ne fut question que de compliments et de propos joyeux. Plus tard ils furent longtemps ensemble et se parlèrent seul à seul. De cette entrevue il sortit un nouveau traité d'alliance [28 avril] entre les deux couronnes, fondé sur l'état de guerre où la France allait maintenant entrer. Après quoi le chancelier quitta le roi, comblé de présents et de bon accueil ; il se rendit [30 avril] à Paris où il passa quelques jours, puis il alla s'embarquer à Dieppe pour la Hollande.

Ce fut après son départ qu'arriva [4 mai] la réponse du cardinal-infant. Il se contentait de dire qu'il ne pouvait rien décider sur le sujet de l'archevêque de Trèves, avant de connaître l'intention de l'empereur et celle du roi d'Espagne. On

n'attendait peut-être pas autre chose ; mais on parut s'étonner beaucoup de ce que, plus de six semaines après l'événement, il y eût encore prétexte d'ignorance sur les résolutions à prendre ou à suivre. En même temps [5 mai] l'ambassadeur d'Espagne se retira de France sans prendre congé. C'était tenir la guerre pour déclarée ; mais le cardinal de Richelieu voulait qu'elle le fût avec toute la solennité possible. Une commission fut donnée [12 mai] au héraut d'armes de France sous le titre d'Alençon de se rendre à Bruxelles, pour y trouver le cardinal-infant et lui dire ce qui était la volonté du roi de France. Arrivé [19 mai] à la porte de Bruxelles, il se revêtit de sa cotte d'armes violette parsemée de fleurs de lys en or, avec les armes de France et de Navarre par devant et par derrière, et fit sonner par un trompette les chamades accoutumées. On le conduisit dans la ville où il attendit longtemps que le cardinal-infant fût prêt à le recevoir, ce qui était toujours retardé sous divers prétextes. Enfin, voyant la journée se passer sans qu'il eût audience, il tira de sa poche la déclaration écrite dont il était porteur, et voulut la remettre aux hérauts du pays qui l'étaient venus trouver. Ceux-ci ayant refusé de la prendre, il sortit avec eux du logis où on l'avait mené et jeta sa déclaration par terre à leurs pieds. Elle portait que « le cardinal-« infant n'ayant pas voulu rendre la liberté à l'archevêque de « Trèves, électeur de l'Empire, qui s'était mis sous la protec-« tion du roi alors qu'il ne pouvait en recevoir de l'empereur « ni d'aucun prince, et s'obstinant, contre la dignité de l'Em-« pire et le droit des gens, à retenir prisonnier un prince sou-« verain qui n'avait pas de guerre avec l'Espagne, le roi de « France était résolu de tirer raison par les armes de cette « offense qui intéressait tous les princes de la chrétienté. » Cela fait, il traversa la ville, reprit le chemin de France, et, arrivé au dernier village des Pays-Bas sur la frontière, il planta en terre un poteau portant copie de la même publication.

Cependant l'armée, rassemblée à Mézières sous les ordres

des maréchaux de Châtillon et de Brézé et du grand-maître de l'artillerie marquis de la Meilleraye, cousin germain du cardinal, auquel le vieux duc de Sully venait de résigner sa charge moyennant un bâton de maréchal de France, s'était mise en marche [9 mai] pour aller au-devant du prince d'Orange, que l'on accusait déjà de n'être pas exact au rendez-vous. Le lieu en était fixé à Rochefort dans le Luxembourg. Les deux maréchaux y étant arrivés sans trouver personne, furent obligés de continuer leur route vers Maëstricht. En passant il leur fallut prendre Marche-en-Famine, petite ville gardée par une garnison espagnole, et qui ne fit pas de résistance. Ils s'avançaient ainsi assez tranquillement dans le pays ennemi, lorsqu'ils furent avertis [20 mai] de l'approche d'une armée espagnole, commandée par le prince Thomas de Savoie, frère du duc régnant, que la maison d'Autriche venait de prendre à son service. Alors on résolut de livrer bataille dans la plaine d'Avein. Le prince Thomas fut repoussé avec une perte considérable, que les relations du temps portent à plus du tiers de son armée, laissant entre les mains des vainqueurs toute son artillerie, beaucoup de drapeaux, et un tel nombre de prisonniers qu'on en fut bientôt embarrassé, et que le roi lui-même, dans sa dépêche aux maréchaux, parut regretter de n'avoir pas été aussi bien servi d'une autre façon. Parmi les volontaires de France combattaient les ducs de Mercœur et de Beaufort, le prince de Marsillac, et autres seigneurs. Le baron de Charnacé, ambassadeur en Hollande, y fit vaillamment métier de soldat. Les deux maréchaux furent alors facilement reconnus pour amis dans le pays de Liége qu'ils avaient à traverser, et reprirent leur marche pour aller chercher les Hollandais. Au bout de quelques jours le duc de Bouillon, avec une partie des troupes alliées, vint leur annoncer l'approche du prince d'Orange, et la jonction de toutes les forces se fit enfin [29 mai] aux environs de Maëstricht. Le prince d'Orange amenait une belle infanterie de diverses nations en fort bon ordre, sauf

les vieux régiments français au service des états qui depuis longtemps n'avaient pas eu de recrues. Le baron de Charnacé y avait un régiment nouvellement formé. La cavalerie était aussi bien complète et de bonne apparence. De chaque côté il y avait eu un peu d'économie sur le nombre des troupes à fournir; mais la totalité de l'armée combinée dépassait encore cinquante mille hommes.

La victoire d'Avein, heureux début d'une guerre à peine entamée, fut célébrée à Paris avec beaucoup de pompe. On y chanta le Te Deum dans l'église du couvent des Augustins, où le clergé tenait alors son assemblée, et à Notre-Dame, où, peu de temps après, furent attachés les étendards conquis sur l'ennemi. Le roi profita de la joie causée par ce spectacle, pour faire publier au parlement [18 juin] « les justes causes « qu'il avait eues de rompre ouvertement avec l'Espagne. » Il rappelait toutes les infractions commises par les Espagnols à cette alliance des deux nations qu'avait cimentée un double mariage, leur ingratitude de tous les bons offices que la France leur avait rendus, et les entreprises qu'ils avaient sans cesse renouvelées pour troubler le repos du royaume par les factions intestines, ou opprimer ses alliés. Jusque-là on s'était contenté de rendre leurs efforts inutiles; mais cette modération n'ayant servi qu'à augmenter leur audace, par la pensée qu'ils en seraient toujours quittes pour une paix après avoir manqué leur coup, il avait bien fallu porter plus avant le ressentiment des offenses, pour faire cesser une bonne fois l'habitude qu'ils avaient prise d'offenser si légèrement. Il était évident que l'Espagne avait destiné de tout temps la Flandre pour sa place d'armes, et qu'elle y voulait établir le siége d'une guerre immortelle, non pas tant pour assujettir des peuples qu'elle avait reconnus libres et souverains en traitant avec eux, que pour tenir la France en perpétuelle jalousie de ce côté-là, faire de continuelles entreprises sur ses frontières, et, avec des troupes aguerries, être toujours en état de la surprendre. Il valait donc mieux cher-

cher une honorable sûreté par les armes, que de consommer ses forces inutilement et d'employer cent cinquante mille hommes à conserver une paix douteuse et incertaine. Avec tant de motifs pour éclater, encore aurait-on patienté peut-être, sans l'injure récemment faite à la couronne de France en la personne de l'électeur de Trèves, avec violation flagrante du droit des gens. « Aussi, disait le roi, ne pourrions-
« nous pas nous souvenir de la gloire que nos prédécesseurs
« ont acquise en tant de longs voyages et de périlleuses
« guerres, si leur exemple ne nous conviait pas à soutenir
« l'honneur de cette couronne par les mêmes voies ; et ne
« penserions-nous plus commander à cette nation belli-
« queuse, qui a toujours été la retraite des affligés et l'appui
« des opprimés, si tous nos bons et fidèles sujets ne
« prenaient part au ressentiment d'une offense qui nous a
« été faite si publiquement, pour nous aider à en tirer
« raison. »

Il faut laisser de côté les manifestes où chacune des deux puissances voulait attribuer à son adversaire le premier acte d'hostilité. Nous en avons assez dit pour faire voir que de part et d'autre, sans peut-être vouloir la guerre avec toutes ses conséquences, on l'avait rendue inévitable, ou plutôt que le nom seul y manquait. L'occasion, la date de la rupture, pouvaient seules être un objet de caprice ou de choix, et on ne peut vraiment reprocher à la France d'avoir pris un prétexte qui ne fût pas honorable, d'avoir trop mis de son côté l'avantage des circonstances. La capture d'un électeur, d'un archevêque, d'un prince souverain, était sans aucun doute une violence énorme, et, au moment où le roi entra de sa personne dans la querelle armée, le succès était pour la maison d'Autriche. On avait donc le beau rôle, celui de protecteur, d'offensé ; on se joignait au parti le plus faible ; on pouvait invoquer, comme le faisait le roi dans sa déclaration, « l'as-
« sistance de la bonté divine, qui déjà s'était signalée en sa
« faveur par le gain d'une célèbre bataille dès l'ouverture de

« la guerre. » Il ne s'agissait plus que de continuer à vaincre pour garder le bon droit de son côté.

Un autre succès était venu encore augmenter les espérances. Le maréchal de la Force, qui commandait en Alsace, avait pour emploi de s'opposer au duc Charles de Lorraine. Tout près de son armée était le gouvernement de Metz, confié au cardinal de la Valette depuis la démission obtenue du duc d'Épernon. Ce cardinal pouvait être considéré déjà comme partageant le commandement du maréchal, jusqu'à ce qu'il eût un corps de troupes à lui, qui se rassemblait dans la ville de Langres pour marcher directement sous ses ordres. Il serait peut-être plus exact de dire que le général était soumis à la direction et à la surveillance du prélat, celui-ci recevant chaque jour les instructions de la cour et visitant l'armée quand il en était besoin, ce dont le maréchal de la Force se montrait, disait-on, « fort satisfait. » Sa présence ayant animé les soldats, on résolut de se porter en avant pour tenter quelque entreprise contre le duc Charles, qui avait reparu du côté de Béfort, venant de la Franche-Comté; on le rencontra prenant sa route vers la Lorraine. Les deux armées furent en présence quelques jours et se livrèrent plusieurs escarmouches, après lesquelles le duc Charles jugea prudent de faire retraite. Alors on voulut au moins l'y troubler « pour en emporter quelque pièce. » Un engagement partiel eut lieu [24 mai] près de Montbéliard, entre l'arrière-garde des Lorrains et les corps les plus lestes de l'armée française. A ce combat marchaient sur la même ligne le cardinal de la Valette et le vicomte de Turenne. Les ennemis y eurent le dessous avec une perte assez considérable, et l'armée du roi ayant gardé le champ de bataille tout un jour, pendant que le duc Charles regagnait Béfort d'où il était parti, on put, sans trop d'exagération, proclamer ce fait d'armes comme une victoire. Le cardinal de la Valette reçut du cardinal de Richelieu une réprimande honorable pour s'être trop exposé dans le combat. « Une personne de la dignité dans laquelle vous êtes, lui

« écrivait-il, peut bien faire le capitaine, mais non le ca-
« rabin. »

Mais c'était dans les Pays-Bas surtout qu'on attendait quelque résultat prochain et décisif de la jonction des deux armées. Toutes les précautions avaient été prises pour éviter la jalousie, inconvénient ordinaire des coalitions. Le roi avait bien recommandé aux deux maréchaux d'obtenir de leurs officiers et de leurs soldats toute la modestie qui serait possible dans le récit de cette bataille où les Hollandais ne s'étaient pas trouvés. Il avait été convenu que le prince d'Orange donnerait le mot à l'armée combinée, dont les opérations seraient délibérées seulement entre lui et les maréchaux, ceux-ci ne devant consulter les chefs sous leurs ordres que sur l'exécution de ce qui aurait été résolu. Il y eut d'abord du retard, du temps perdu, à se joindre, à se distribuer, à convenir de la route qu'on allait prendre. Le maréchal de Châtillon prétendait, avec quelque vraisemblance, que si les Français avaient pu poursuivre tout seuls l'ennemi déjà une fois vaincu, ils auraient produit de meilleurs effets qu'on n'en pouvait attendre maintenant de l'accroissement de leurs forces. Mais c'était là le désavantage nécessaire d'un plan de campagne tracé à l'avance dans le cabinet et avec toutes les entraves que requièrent les traités. Il fallut trois jours pour que l'on se mît en chemin, et l'on n'avança que lentement. L'armée espagnole était retranchée près de Tirlemont : elle quitta sa position sans combattre et alla se camper devant Louvain, laissant la ville de Tirlemont avec une faible garnison défendre ses murailles. Le prince d'Orange la fit inutilement sommer de se rendre et en ordonna l'assaut [9 juin]. Dix mille hommes, pris dans les deux armées, s'avancèrent contre les remparts : les faubourgs furent rapidement enlevés, et les soldats des deux nations entrèrent presque en même temps chacun de leur côté dans la ville. Il ne s'y fit d'abord que le pillage ordinaire, les généraux ayant pris soin de ramener au camp leurs soldats suffisamment chargés de butin. Mais, le

lendemain, une singulière émulation de désordre parut saisir les deux armées. Les Français se prirent tout à coup de l'idée que les Hollandais voulaient achever seuls l'ouvrage de désolation commencé la veille. Sourds à la voix de leurs chefs, ils rompirent leurs rangs et s'élancèrent dans la ville par les brèches qu'on y avait faites pour la prendre. Alors ce fut à qui commettrait le plus d'excès et de violences ; en deux heures la ville fut entièrement saccagée, les couvents et les églises brûlés, les religieuses, qui s'y trouvaient en grand nombre, livrées à la brutalité du soldat, les Français se faisant honneur de n'y pas mettre plus de ménagement que leurs alliés hérétiques. Ce fut un mauvais commencement pour l'alliance armée des deux pays. Car de ces horreurs commises en commun, la première satisfaction passée, il resta des reproches et des récriminations. On fit passer en jugement quelques soldats qui furent punis par le conseil de guerre ; mais, comme dit une relation du temps, « c'en était « fait de la ville, de ses richesses, de ses édifices, et les habi- « tants n'en furent pas mieux. »

Arrivés devant Louvain, les généraux se trouvèrent embarrassés, jugeant également impossible de forcer les Espagnols dans leur camp et d'assiéger la ville en leur présence. Ils se réunissaient bien à l'idée de marcher droit sur Bruxelles ; mais les vivres leur manquaient, et on ne pouvait pénétrer au centre d'un pays ennemi, garni de fortes villes, sans être assuré de sa subsistance. Cependant, comme il y avait tout autant de mal à rester en chemin, on laissa Louvain de côté et on fit mine de se diriger vers Bruxelles. Le cardinal-infant y conduisit aussitôt son armée ; après quelques bravades aux portes de la ville, les troupes alliées retournèrent sur leurs pas et vinrent mettre le siége devant Louvain [25 juin], plus d'un mois après la victoire qui semblait devoir leur en ouvrir les portes. Cette lenteur fut beaucoup blâmée en France, où l'on aime assez les choses qui vont vite. C'était revenir de bien loin que de borner ses espérances à la prise d'une place

qui pouvait demander un long siége. Le maréchal de Châtillon écrivait, il est vrai, que ce serait chose facile, et « qu'en ce « moment les écoliers de l'université de Louvain voudraient « bien voir tous leurs livres brûlés et être loin de là. » Mais déjà l'on annonçait l'arrivée dans les Pays-Bas d'une armée nouvelle venant d'Allemagne, conduite par le général Piccolomini. Le maréchal de Châtillon avait l'air de s'en réjouir, dans l'espoir d'une grande bataille où il ne doutait pas d'être vainqueur; pourtant il semble que les Espagnols s'en réjouissaient à meilleur titre.

Cette armée, qui venait de passer le Rhin à Philisbourg, était le fruit d'un grand succès obtenu sans coup férir par la seule voie des négociations. L'empereur avait enfin réussi à détacher de la coalition l'électeur de Saxe. Il avait conclu avec ce prince un traité, publié bientôt [31 mai] sous la forme d'un décret de l'Empire, dont l'exécution était remise à tous les membres du corps impérial qui voudraient y adhérer, contre ceux qui en étaient spécialement exclus ou refuseraient de s'y joindre. L'électeur de Brandebourg, plusieurs princes souverains et les principales villes impériales, avaient accepté ces conditions. La puissance de l'Empire venait de reprendre son unité, et n'avait plus à combattre sur le sol de l'Allemagne que des étrangers ou des rebelles. Cette position permettait d'envoyer un secours au cardinal-infant, en récompense de celui qu'il avait fourni lui-même l'année précédente. Les troupes que lui donnait l'empereur avaient profité, pour passer le Rhin, de l'absence du duc Bernard qui s'était porté sur un autre point, et ne rencontrèrent aucun obstacle dans leur marche jusqu'à Namur. Cependant la ville de Louvain faisait plus de résistance qu'on n'en avait attendu; les deux armées qui l'assiégeaient manquaient de vivres, et les Espagnols avec une cavalerie nombreuse pouvaient intercepter leurs convois. Il fallut donc bientôt lever le siége [4 juillet] et se retirer vers la Meuse, à Ruremonde, bien loin en arrière du lieu d'où l'on était parti. « Ainsi, écrivait le ma-

« réchal de Châtillon, il ne nous restera aucune marque de « notre voyage vers Bruxelles que le déplaisir d'avoir fait si « peu avec des forces telles que le Pays-Bas n'en a jamais vu « de semblables. » La retraite même ne servit pas à protéger le territoire des États. Les Espagnols, attirés dans le pays à la suite de l'armée, s'emparèrent [28 juillet] du fort de Schenck, à la séparation du Rhin et du Wahal, place de grande importance pour la sûreté des villes voisines et la communication par les rivières. Cette prise parut jeter un profond découragement dans l'esprit du prince d'Orange, qui, durant toute la campagne, s'était montré singulièrement froid et irrésolu. Dès lors il n'y eut plus d'autres opérations militaires que des travaux entrepris pour menacer ce fort et empêcher les Espagnols de s'y établir; tous les desseins d'offensive furent abandonnés; on ne songea qu'à mettre en sûreté derrière le Rhin la double armée, diminuée chaque jour par les maladies. Le maréchal de Châtillon fut rappelé de ce commandement pour venir en prendre un autre sur la frontière de Picardie. Le maréchal de Brézé resta seul avec le prince d'Orange, et on lui retira une partie de son bagage d'artillerie. L'expédition des Pays-Bas était maintenant regardée comme une partie manquée, où l'on cessait de prendre intérêt; on cherchait sa revanche d'un autre côté.

Il semble que, dès les premières lenteurs qui arrêtèrent le progrès de l'armée en Flandre, le cardinal de Richelieu ait voulu reporter toute son activité sur la part d'opérations qu'il avait confiée au cardinal de la Valette. C'était d'ailleurs chose naturelle que d'affectionner surtout un général entièrement de sa création et une armée faite tout exprès pour ce général. Nous avons vu qu'elle s'était formée à Langres, et le cardinal de la Valette vint en prendre le commandement peu de temps après le combat où il s'était distingué par son audace extrême. On lui donna pour un de ses maréchaux de camp le vicomte de Turenne, qu'il avait pris en grande estime et qu'il recommandait fortement à la cour. Sa destination était

d'aller joindre vers le Rhin le duc Bernard de Saxe-Weymar, pour agir conjointement avec lui contre l'armée impériale. Une des instructions qui lui furent envoyées l'invitait à ne pas trop insister avec ce général sur la préséance due à sa dignité de cardinal, s'il ne le trouvait pas disposé à la reconnaître; mais l'extrême civilité du prince allemand rendit cette recommandation inutile. L'objet de la guerre était ici d'aider le duc Bernard à défendre les places qui restaient encore aux alliés sur les bords du Rhin et même en deçà; car déjà les forces de l'empereur avaient poussé le duc jusque vers la Sarre où elles menaçaient la ville de Keiserslautern. Avec le secours des troupes françaises on espérait les repousser, reprendre l'offensive, et s'avancer jusqu'à Mayence pour délivrer cette ville assiégée. Le cardinal chef d'armée reçut un pouvoir moins limité qu'on n'avait coutume d'en accorder aux autres généraux, tant était grande la confiance du cardinal-ministre en ses talents militaires. Il se mit en marche avec quinze mille hommes de pied et cinq mille chevaux pour aller joindre le duc de Saxe-Weymar à Sarrebruck, et leurs forces réunies s'avancèrent [27 juillet] au secours de la ville de Deux-Ponts qu'il fallait désormais sauver, Keiserslautern ayant été pris par l'ennemi. A l'approche des Français, le comte de Gallas leva le siége et fit sa retraite, ce qui ne procura pas peu d'honneur au nouveau général, encore bien qu'il n'eût pu forcer les ennemis à combattre. Le père Joseph, lui écrivant de Paris, sut même profiter des mauvais succès en Flandre pour lui adresser une ingénieuse flatterie. « Il « semble, lui dit-il, que les cardinaux aient cette année quel« que bonheur fatal pour arrêter les progrès des grands ca« pitaines. » On le louait fort aussi de maintenir sévèrement la discipline en son armée et de punir les déserteurs, suivant l'exemple du roi qui avait promis « de ne pas épargner même « les plus huppés. » Encouragé par ces éloges, le cardinal de la Valette résolut de pousser plus avant, de traverser un pays pauvre et désert, sans assurance de vivres, sans places qui

servissent d'abri, pour aller tenter le secours de Mayence. En chemin on apprit que le siége de cette ville était levé, ce qui ne diminua pas l'envie d'en approcher, dans l'espoir qu'on pourrait joindre le landgrave de Hesse et agir avec lui de l'autre côté du Rhin. On prit sur la route la ville de Bingen, et l'on arriva [13 août] devant Mayence qui, délivrée des ennemis, demandait maintenant à être ravitaillée. Pendant ce temps les impériaux s'emparaient de Francfort-sur-le-Mein, et l'on résolut de passer le Rhin [22 août] pour les combattre, ce mouvement devant, selon toute attente, déterminer la jonction du landgrave de Hesse. Mais ce prince, par plusieurs motifs que l'on réduisit alors à la jalousie du commandement, refusa nettement son concours, de sorte qu'il fallut renoncer à rien entreprendre et revenir à Mayence, d'où bientôt après [15 septembre] le manque de vivres, les maladies et l'approche de l'hiver, obligèrent à faire retraite. Il n'y avait eu d'autre exploit par delà le Rhin qu'un échange de mousquetades et de coups de pistolets, entre un détachement de la cavalerie française et quelques escadrons allemands qui sortirent de leur camp devant Francfort pour en venir aux mains. Un homme, qui n'était pas d'épée, y fut blessé au bras; c'était un des fils du président de Thou, nommé François-Auguste, maître des requêtes et suivant l'armée pour son plaisir. En s'éloignant de Mayence, on se crut obligé de lui laisser de quoi se nourrir, et l'armée, qui avait tout au plus sa subsistance assurée, se dégarnit en faveur de la ville. Le comte de Gallas mit alors ses Croates à la poursuite des deux généraux qui se retiraient ensemble par des chemins incommodes, lui-même ayant gagné de vitesse et fermant avec toutes ses troupes la meilleure route, celle où on pouvait trouver de quoi vivre. Le courage ardent du cardinal de la Valette ne suffisait plus à la conduite d'une armée fatiguée, manquant de tout, harcelée par la cavalerie ennemie, à travers un pays aride et semé d'embuscades; le vicomte de Turenne l'y aida utilement de sa jeune expérience. Enfin, après

treize jours d'une marche pénible et quelques combats qui ne furent pas sans honneur, l'armée destinée à combattre au delà du Rhin vint se reposer [28 septembre] sous les murs de Metz.

C'était là encore une mauvaise réussite, et pourtant on fut plus discret à l'avouer qu'on ne l'avait été pour l'expédition en Flandre. Le cardinal de Richelieu affecta de paraître fort satisfait, et déclara publiquement que le cardinal de la Valette « était le seul homme en France à qui l'on pût confier « de grandes armées. » Il fut aussi fort bien accueilli du roi qu'il trouva en posture de guerre, campé devant la ville de Saint-Mihiel. Après son voyage en Picardie, le roi était revenu à Château-Thierry, attendant l'événement de ses diverses entreprises. Là, pour donner plus d'éclat à la guerre, il avait convoqué [30 juillet] le ban et l'arrière-ban de la noblesse, quoiqu'il restât assez peu de gentilshommes qui n'eussent pas emploi dans les armées. Dans cet entre-temps il y eut une grande alarme à la cour, sur la nouvelle d'un voyage que venait de faire inopinément le duc d'Orléans et que l'on prit encore pour une fuite. Il se trouva que le prince avait eu seulement la curiosité de descendre la Loire jusqu'à Nantes, après quoi il était rentré fort tranquille en sa résidence de Blois. Cependant l'assemblée du clergé, réunie alors à Paris pour ses affaires, ayant été consultée sur la question de savoir « si « les mariages des princes du sang, appelés à recueillir la « succession de la couronne, étaient valablement contractés « sans le consentement du roi et contre sa volonté expresse, » venait de se prononcer unanimement [15 juillet] pour la négative. Sa décision portait que « les coutumes des États, « quand elles sont raisonnables, anciennes, affermies par « une prescription légitime, et autorisées par l'Église, peu- « vent faire que les mariages soient nuls et non valablement « contractés ; que la coutume de France ne permettant pas « aux princes du sang de se marier sans le consentement du « roi, il y avait lieu de déclarer illicites les mariages de cette

« espèce où manquait cette condition. » En récompense de ce service, l'assemblée aurait bien désiré se faire remettre quelque chose sur le don volontaire que le roi en attendait pour subvenir à ses besoins ; mais elle fut pressée si vivement de concourir aux dépenses de la guerre qu'il fallut bien s'y résoudre. Toutefois, ni la poursuite de cet intérêt domestique, ni les divertissements de Monceaux et de Fontainebleau où la cour était revenue [août], n'avaient pu empêcher « la mé-« lancolie dont le roi était travaillé » en songeant à ses armées qui marchaient sans qu'il fût à leur tête. Le cardinal lui avait remontré en vain l'inconvénient des grandes chaleurs, la crainte de le voir tomber malade, le tort que pouvaient apporter à ses affaires son humeur inquiète et ses impatiences continuelles. Tout ce qu'on avait pu obtenir de lui, c'était qu'il attendît au moins qu'on lui eût organisé une armée digne de sa présence et capable d'entreprendre quelque chose d'important. On lui destina celle de Lorraine qui se comportait faiblement sous le vieux maréchal de la Force et sous le duc d'Angoulême, depuis peu adjoint à ce commandement. On y dirigea l'arrière-ban des provinces et quelques levées de Suisses. De ce côté, le duc Charles de Lorraine avait repris l'offensive et s'était emparé de Saint-Mihiel. Cette sorte d'insulte, faite par le prince dépossédé aux conquêtes du roi, détermina son départ. Peu de jours avant qu'il se mît en route pour la Champagne [27 août], comme il était à la chasse, le tonnerre tomba sur son carrosse et frappa deux de ses gens. Cet accident fut compté comme un bon augure, et les savants de la cour trouvèrent qu'il en était arrivé autant à l'empereur Auguste partant pour triompher de l'Espagne. Il paraît qu'au même temps le roi se prit d'un mouvement de colère contre le cardinal de Richelieu, pour quelque manquement qu'il avait trouvé dans son équipage de guerre et qu'il lui reprocha aigrement. Mais à peine la lettre qui lui portait cette boutade était-elle envoyée [2 septembre], qu'il lui écrivit de nouveau « pour le prier de la brûler, d'en oublier le contenu, de s'as-

« surer qu'il n'aurait jamais d'autre pensée que de suivre « ponctuellement ses bons avis. » Le cardinal ne crut pas devoir tenir rigueur à une faute sitôt et si humblement réparée. Il répondit au roi « qu'il n'avait jamais songé à se fâcher de « sa promptitude, et que si Sa Majesté l'avait outragé, ce qui « n'était pas, la satisfaction qu'il lui faisait en termes si « obligeants dépasserait de beaucoup l'offense. » Le roi, après un assez long séjour à Châlons, venait d'arriver en Lorraine lorsque le cardinal de la Valette accourut [30 septembre] lui raconter sa retraite. Pendant que le duc d'Angoulême et le maréchal de la Force battaient la campagne pour s'opposer à la cavalerie du duc Charles, ou forcer ce prince à sortir de son camp, le comte de Soissons entreprit le siége de Saint-Mihiel qui se rendit [2 octobre] au bout de quelques jours. La capitulation portait la vie sauve pour toute la garnison, à l'exception de dix hommes dont le roi userait à son gré. Les chefs furent traités comme prisonniers, quatorze cents soldats envoyés aux galères où il n'en arriva qu'un petit nombre, plusieurs bourgeois condamnés à mort pour l'exemple, et l'on taxa la ville à une rançon de trois cent mille livres. Ce fut là pourtant tout ce que produisit la présence du roi dans son armée, comme s'il fallait qu'une entreprise, faite contre le gré du cardinal de Richelieu et sans son aide, ne fût suivie d'aucun succès. Au bout de quelques jours, le roi se plaignit d'être mal servi, de trouver autour de lui des cabales, de voir tous ses projets déconcertés par la lenteur des généraux à lui obéir et par la contrariété des avis. Le cardinal essaya de le consoler, lui assura que son honneur ne serait pas compromis pour une occasion manquée, et lui dicta ce qu'il avait à faire. D'après ces instructions, le roi envoya une partie de ses troupes au cardinal de la Valette, une autre au duc d'Angoulême et au maréchal de la Force, avec ordre d'agir puissamment contre l'ennemi, et il revint tristement à Paris [22 octobre], ramenant un prisonnier de plus pour la Bastille. Ce prisonnier n'était pas un ennemi, mais bien un des maréchaux de

camp qui l'avaient accompagné dans cette expédition. C'était le comte de Cramail, que nous avons déjà plusieurs fois nommé, homme d'esprit et de probité, ayant dépassé l'âge des folies, car il comptait soixante-six ans, mais à qui l'on reprochait, outre sa vieille liaison avec la comtesse du Fargis, une censure tracassière de ce que faisaient les autres officiers, et qui venait, disait-on, d'exciter chez le comte de Soissons « des jalousies et des humeurs fort préjudiciables au service du « roi. » Le cardinal de Richelieu n'avait pu suivre le roi à cause d'une nouvelle atteinte de sa maladie ; il est probable qu'on voulut encore profiter de son absence pour lui rendre de mauvais offices, et le comte de Cramail paya pour le mauvais succès de la campagne.

La guerre se faisait aussi sur les frontières de Picardie et de Flandre, sans autre résultat que beaucoup de dégâts pour les deux pays. Le maréchal duc de Chaulnes, ce frère du duc de Luynes que l'on a pu oublier, y commandait seul d'abord comme gouverneur de la province ; on eut bientôt besoin de rassurer les habitants peu accoutumés à voir des courses de soldats sur leurs terres, et on y envoya le maréchal de Châtillon. Un seigneur flamand, le prince d'Espinoy, s'était mis avec les Français dans l'espoir d'entraîner quelque défection. Mais le peuple des Pays-Bas fut sourd à ces promesses de liberté qui s'avançaient avec le fer et la flamme. Le comte de Buquoy, général de l'armée espagnole, envoya ses Croates au butin sur le territoire de Picardie, et ce fut après bien des efforts inutiles qu'on parvint à en défaire [20 novembre] un parti considérable : on réussit mieux à dévaster par représailles les villages de Flandre.

Sur les côtes de Provence, la flotte espagnole, dont on avait célébré en vers latins la destruction, parut enfin, bien que diminuée par les tempêtes, et s'empara [14 septembre] des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. En Italie, le maréchal de Créquy, lieutenant-général pour le roi delà les monts, s'était avancé [15 août] du Montferrat vers le Milanais avec une

armée dont le commandement supérieur devait être remis au duc de Savoie. Le duc de Parme avait joint promptement ses troupes aux siennes, suivant le traité de confédération contre l'Espagne. Mais le duc de Savoie, sur lequel on devait le plus compter comme général et comme allié, se fit longtemps attendre. Les deux corps d'armée n'en assiégèrent pas moins la ville de Valenza, située sur le Pô, et qui leur ôtait la communication de Casal. Le duc de Savoie n'arriva que fort tard au siége et pour le blâmer. Cette disposition mit les généraux en défiance l'un de l'autre, leur fit perdre les occasions d'attaquer l'ennemi, tellement que, la ville ayant reçu de forts secours, il fallut s'en éloigner [25 octobre], chacun se plaignant d'avoir inutilement proposé ce qu'on devait faire pour la prendre. Après quoi il ne fut plus question que de défendre les frontières de Piémont et du duché de Parme, l'État de Milan n'ayant pu être entamé. Pendant ce temps, le duc de Rohan avait exécuté avec bonheur l'occupation de la Valteline. Depuis six mois il parcourait ce pays, faisant face tour à tour aux Allemands venus du Tyrol et aux Espagnols qui arrivaient d'Italie. Trois fois il avait battu les impériaux avec un petit nombre de soldats que son activité semblait multiplier, quand la levée du siége de Valenza lui amena sur les bras une partie de l'armée milanaise. Un engagement furieux [11 novembre] eut lieu à l'entrée italienne de la vallée, d'où les Espagnols furent repoussés, et il fallut aussitôt courir à l'autre extrémité, pour arrêter les Allemands qui menaçaient d'y descendre. Le voyant revenir vers eux vainqueur, ils se retirèrent, et le duc de Rohan resta paisible possesseur de sa conquête, avec l'honneur d'avoir, seul parmi tous les généraux du roi, mené à bonne fin la charge qu'on lui avait confiée, quoiqu'on l'y eût assez peu soutenu.

L'hiver allait suspendre les opérations militaires et constater pour chacun les résultats de la lutte. Des cinq armées que le roi avait levées et dont on s'était promis tant de succès, l'une, celle qui devait occuper les Pays-Bas espagnols, avait

pris ses garnisons en Hollande; l'autre, destinée à s'emparer du Milanais, défendait les villes des princes alliés; la troisième, celle de Picardie, harassée de fatigues et réduite à un petit nombre, ne demandait qu'à prendre du repos dans les places frontières: les deux dernières, celles d'Allemagne et de Lorraine, augmentées encore des débris du corps formé tout exprès pour le roi, s'étaient réunies, sous le triple commandement du cardinal de la Valette, du duc d'Angoulême et du maréchal de la Force, pour résister aux forces jointes du comte de Gallas et du duc Charles de Lorraine. Les deux généraux ennemis semblaient se préparer à quelque effort pour s'avancer dans la Lorraine, pénétrer même jusqu'en France et prendre leurs quartiers en terre conquise. Il fallut, pour se défendre contre ce dessein, s'assurer encore le secours du duc de Saxe-Weymar, qui s'intitulait toujours « général des « forces des villes, princes et États confédérés en Allemagne,» encore bien qu'il ne fût réellement qu'un chef libre de troupes à vendre. Ce prince mettait à grand prix la continuation de son service; on en passa par ses conditions; le roi [27 octobre] lui promit quatre millions de livres par an destinés à l'entretien de son armée, dont huit cent mille étaient pour lui-même, et lui conféra le landgraviat d'Alsace occupé alors par les troupes de France. Le traité public lui reconnaissait la qualité d'allié stipulant avec la France; mais un article secret portait qu'il commanderait dorénavant son armée sous l'autorité du roi qui la payait. Le rassemblement de toutes ces forces, sans donner assez de confiance pour attaquer l'ennemi dans ses retranchements, lui fit perdre au moins l'espoir d'une invasion. Bientôt [27 novembre], reconnaissant l'impossibilité de se maintenir sur la frontière de Lorraine en présence d'une armée considérable, les troupes impériales se décidèrent à la retraite, et les armées françaises se distribuèrent en garnisons dans le pays qu'elles avaient conservé.

CHAPITRE II

Résultats de la campagne de 1635. — Discours des mécontents. — Démarche de la reine-mère pour le rétablissement de la paix. — Négociations diverses. — Création de nouveaux offices. — Résistance du parlement. — Fêtes et événements de cour. — Expulsion de quelques domestiques du duc d'Orléans. — Opérations des armées vers le Rhin. — Expédition en Franche-Comté sous les ordres du prince de Condé. — Le colonel Gassion. — Siége de Dôle. — Les ennemis pénètrent en Picardie. — Effroi dans Paris. — Prise de Corbie. — Le roi marche au secours de la Picardie. — Retraite des ennemis. — Complot contre le cardinal de Richelieu. — Les Français reprennent Corbie. — L'ennemi entre en Bourgogne et en est repoussé. — Mouvement des armées en Italie. — Mort du maréchal de Toiras. — Combat de Boffalora. — Armement d'une flotte pour la Méditerranée. — Prise de Saint-Jean-de-Luz. — Succès des Suédois en Allemagne. — Etablissement d'une conférence pour la paix.

[1635-36]

Tel avait été le premier essai de la guerre ouvertement déclarée contre la maison d'Autriche, et l'on ne saurait dire qu'il eût réussi de façon à porter l'effroi chez l'ennemi, à gagner des alliés, et à répandre dans la France ce sentiment d'orgueil satisfait, qui rend tous les sacrifices faciles et toutes les souffrances légères. On avait perdu plusieurs armées; l'étranger était aux portes; déjà même le territoire avait été visité par des bandes habituées au pillage. Les récits des échecs éprouvés en Flandre, en Italie, en Lorraine, en Alsace, avaient singulièrement fait vieillir les drapeaux gagnés à la bataille d'Avein, seul trophée d'une si vaste entreprise. Le peuple murmurait, s'attristait, prévoyait des désastres, accueillait les nouvelles fâcheuses. Quant à ceux qui avaient eu

part dans les affaires, ils s'en attribuaient l'un à l'autre la mauvaise issue. Le cabinet se plaignait des généraux d'armée; ceux-ci prétendaient qu'on les avait laissé manquer d'approvisionnements en tout genre; que, de plus, leurs mouvements avaient été gênés par des ordres préparés au loin. Une cause générale de disgrâce, que tout le monde reconnaissait, c'était l'absence complète de discipline dans les troupes. Il n'y avait ni accord entre les chefs, ni obéissance de la part des subordonnés. Les officiers quittaient leur poste suivant leur fantaisie; les corps de cavalerie, composés exclusivement de noblesse, se mutinaient à tout propos, refusaient leur service, tourmentaient sans cesse les généraux par leurs exigences et leurs critiques; les compagnies qui portaient le nom du roi ou des princes se faisaient honneur d'obéir le plus mal. L'arrière-ban, dont on avait voulu faire l'épreuve, s'était montré dès les premiers jours indocile, turbulent, incapable d'attendre et de souffrir, surtout pressé de se retirer, et n'avait vraiment servi qu'à gâter le corps de gens d'armes réguliers. Il était évident que l'organisation militaire de la France, telle que l'avaient faite les guerres civiles et quelques expéditions isolées, était insuffisante pour un système de guerre générale, dirigée dans le conseil, et où les commandements répartis entre plusieurs chefs devaient agir avec ensemble, promptitude et persévérance. Ce défaut était plus certain, mais frappait moins le vulgaire, que l'incapacité des généraux, sur lesquels on jeta tout le blâme du mauvais succès; chacun choisissant, suivant ses affections ou ses répugnances, ceux dont il devait se moquer. Ici, tout le mal venait du maréchal de Brézé, beau-frère du cardinal; là, du maréchal de Châtillon, huguenot. Tantôt le maréchal de la Force, tantôt le duc d'Angoulême, étaient trouvés en faute. On prenait parti pour le maréchal de Créquy, ou pour le duc de Savoie; mais le plus clair de toutes ces disputes, c'est que partout, excepté dans la Valteline, on avait eu le dessous.

L'occasion était belle aux ennemis du gouvernement pour

déclamer contre des résolutions prises sans prévoyance, contre cette guerre qui allait engloutir la fortune de la France, exterminer ses soldats et livrer ses provinces à l'étranger. Les réfugiés de Flandre ramassaient avec avantage tous les résultats de la campagne, pour en former un tableau de désolation qui présageait bien d'autres malheurs. Suivant leur usage, et dans l'intérêt politique auquel ils étaient attachés, à ces reproches tirés de désastres réels, ils en joignaient d'autres, qui doivent nous paraître aujourd'hui moins sérieux, mais qui parlaient aux passions engagées dans leur cause. Selon eux, le cardinal de Richelieu voulait éteindre la religion catholique en Europe, y faire régner l'hérésie, voire même « y « introduire les Turcs, qu'il devait amener à Rome pour leur « livrer le saint-siége. » C'était au duc d'Orléans surtout qu'ils s'adressaient en leurs doléances, le conjurant de « sau« ver son héritage, » menacé d'usurpation par le nouveau descendant de Louis le Gros. La reine-mère elle-même, dès les premiers revers des armées françaises, avait entrepris de ramener son fils à la paix, ou tout au moins de se recommander aux peuples en se montrant surtout soigneuse de leur repos et de leur bonheur. Elle s'était vue forcée de quitter Bruxelles quand l'armée du roi s'en approcha, et s'était retirée à Anvers, où le ressentiment des atrocités commises par les Français dans Tirlemont lui valut un fort mauvais accueil. Ce fut de là que cette reine fugitive, pensionnée de l'Espagne, odieuse au pays où elle avait pris asile, pour le mal fait par la nation d'où elle s'était bannie, voulut s'entremettre de réconcilier les deux couronnes. Pour cela elle écrivit à l'empereur, au roi d'Espagne, au roi de Hongrie, et enfin au pape, en priant Sa Sainteté de faire tenir à son fils les lettres qu'elle n'osait pas lui envoyer directement. Le message de cette princesse, après avoir fait le chemin de Rome pour arriver à Paris, fut présenté au roi par un des deux nonces que le saint-père avait alors en France. Celui entre les mains de qui tomba cette charge, était le seigneur Mazarini, maintenant revêtu

de la soutane, chanoine de Saint-Jean-de-Latran, vice-légat d'Avignon, et depuis un an nonce extraordinaire en France, avec mission expresse de poursuivre le rétablissement du duc de Lorraine en ses États; ce qu'il s'était bien gardé de faire, aimant mieux s'appliquer à gagner les bonnes grâces d'un roi puissant, que servir les intérêts d'un prince dépossédé. Or la mère de ce roi écrivait [15 septembre] au nonce Mazarini que, ne pouvant faire savoir de ses nouvelles au roi son fils, elle le priait de lui présenter une lettre, ne contenant rien qui pût lui déplaire, et ayant pour objet le rétablissement de la paix, « pour lequel ses principaux ministres ne manque- « raient pas de s'employer. » Sa lettre au roi se réduisait en effet à le conjurer de faire cesser une guerre sans justice, sans nécessité, dont les chances pouvaient être funestes, dont en tout cas le résultat inévitable serait la ruine de son peuple. C'était au nom du feu roi Henri IV qu'elle parlait ainsi; c'était suivant son ordre exprès qu'elle le suppliait, par les cendres et par la mémoire de son père, de conserver à la France cette heureuse paix qu'il avait conquise avec tant de périls et de peines. Le nonce avait envoyé cette lettre au roi qui était alors en Lorraine, et n'en avait reçu aucune réponse pour la reine-mère. Quand le roi fut de retour à Saint-Germain, le seigneur Mazarini l'avait pressé plusieurs fois, au moins le disait-il ainsi, de prendre en bonne part la sollicitude de sa mère pour le bien de son royaume et la paix de la chrétienté : mais toujours il l'avait trouvé prévenu de cette pensée, que la lettre de sa mère était un véritable manifeste contre la France, ayant pour but de discréditer son gouvernement, de condamner ses résolutions et d'aliéner l'amour de ses sujets, ce qui lui prouvait qu'elle n'avait plus aucune affection, ni pour lui, ni pour sa couronne. Un fait récent d'ailleurs avait confirmé le roi dans cette certitude, c'était l'envoi d'un émissaire, que la reine connaissait bien, auprès du duc de Rohan pour le détourner de son devoir. On venait en effet de découvrir une de ces nombreuses intrigues qui se trouvaient

toujours à propos, quand la reine-mère faisait quelque tentative de réconciliation avec son fils. Un gentilhomme huguenot appelé du Closel, que le duc de Rohan avait employé autrefois dans ses négociations avec l'Espagne, était venu le trouver [30 septembre] au pays des Grisons pour lui proposer de reprendre son ancien métier de chef de parti. Le duc, dégoûté d'un emploi qui lui avait assez peu profité, et qu'il n'avait d'ailleurs nul espoir de rendre meilleur, fit mettre cet embaucheur en prison, après lui avoir assez traîtreusement donné rendez-vous, et un maître des requêtes alla sur les lieux le condamner à mort [10 novembre] sans autre forme de justice. On assura qu'il avait chargé la reine-mère dans son interrogatoire, et ce nouveau tort servit à rendre plus dure la réponse que le seigneur Mazarini fut obligé de lui transmettre. La lettre [27 novembre] qui contenait pour elle ces tristes paroles était datée de Ruel, séjour ordinaire du cardinal de Richelieu. En même temps la reine-mère avait envoyé à Rome un ecclésiastique pour être son résident auprès du saint-père, avec mission d'abord de s'employer à la négociation de la paix, ensuite de solliciter la béatification d'une religieuse carmélite, dont les prières lui avaient, disait-elle, rendu la santé. L'ambassadeur de France eut ordre d'insister pour que le pape ne reconnût pas cet agent d'une princesse dont les intérêts étaient confondus dans ceux de la couronne de France, et il fut obligé de se retirer. La reine-mère alors perdit toute mesure et se plaignit au pape [7 décembre] avec emportement.

Cependant les propositions de paix avaient trouvé une meilleure entremise. Le pape les avait adressées au roi de France par ses deux nonces, et l'empereur paraissait tout prêt à recevoir cette médiation. On en accueillit l'offre avec le respect dû au caractère sacré du saint-père; mais on ne fit rien pour en profiter. De son côté, le roi d'Espagne, au lieu de s'engager dans un traité général, négociait sourdement avec le prince d'Orange et les états-généraux pour le renouvellement de la trêve dans les Pays-Bas, et le gouvernement de France,

qui avait été peut-être assez mal servi dans la guerre par ses alliés, se plaignait amèrement de cette infraction nouvelle au contrat passé entre les deux pays. Partout ses ambassadeurs eurent ordre de s'introduire dans les négociations qui se faisaient, soit pour une paix commune, soit pour des traités séparés, et l'on fit avec activité les préparatifs d'une nouvelle campagne.

C'était de l'argent d'abord qu'il fallait, et on résolut de battre monnaie avec des édits. La meilleure et la plus prompte ressource financière qu'on connût alors, était la création de charges en titre d'office, pour lesquelles on trouvait sur-le-champ des acheteurs, et plus vite encore des traitants qui faisaient l'avance du fonds à lever sur l'ambition ou la vanité des bourgeois enrichis. Ces traitants étaient ordinairement ceux qui avaient découvert, dans l'ordre financier, judiciaire ou de police, le besoin, le prétexte ou la possibilité des emplois à créer, et qui, à titre de « donneurs d'avis, » se faisaient accorder la préférence du marché. Des édits, portant création de nouveaux offices en grand nombre, furent donc dressés pour être présentés au parlement en lit de justice. A cette solennité se joignit l'installation d'un chancelier. Étienne d'Aligre, qui gardait dans la disgrâce et dans la retraite le titre de cette haute dignité, venait de mourir. Le garde des sceaux, Pierre Séguier, à qui l'on en avait promis la survivance, prêta serment de sa charge entre les mains du roi, la veille même de la séance royale, et vint y siéger [20 décembre] avec tout l'honneur dû à cette fonction. Sa harangue au lit de justice porta sur la nécessité de la guerre, sur l'impossibilité de diminuer quant à présent les impôts, sur la douceur et le peu d'incommodité pour le peuple des mesures financières qu'on allait vérifier. Parmi les nouvelles charges créées, il y en avait vingt-quatre de conseillers et une de président au parlement. L'avocat-général Bignon, comme c'était son rôle, remontra le tort que faisaient à la magistrature ces créations sans fin d'offices judiciaires, qui diminuaient la

considération, l'autorité, et sans doute aussi le profit, des charges existantes. Après quoi les édits furent enregistrés, et le roi se donna le plaisir de faire plaider devant lui une cause civile à laquelle il prenait intérêt; c'était une demande d'interdiction partielle intentée par le comte d'Harcourt contre la duchesse d'Elbeuf sa mère, qui favorisait outre mesure son fils aîné déclaré rébelle. Dans cette séance, tout se passa selon le respect dû à la présence royale, qui ne permettait que de simples formalités. Mais, deux jours après [22 décembre], les conseillers des enquêtes reclamèrent l'assemblée de toutes les chambres pour examiner les édits « que la compagnie avait « vérifiés, disaient-ils, sans les entendre. » Alors commença une de ces résistances chicanières que le parlement savait soutenir lorsqu'il était question de ses intérêts. Le roi défendit sévèrement [29 décembre] toute assemblée des chambres, et fit revivre une ordonnance de Henri IV qui « réservait « la connaissance des affaires publiques à la seule grand'« chambre, composée de personnes expérimentées et capa« bles. » Les conseillers aux enquêtes n'en tinrent aucun compte et prirent leurs places [31 décembre] pour délibérer, empêchant leurs collègues d'ouvrir l'audience aux plaideurs, ce qu'ils répétèrent plusieurs jours. Un d'entre eux accusa même le premier président Lejay de s'entendre avec les ministres contre l'honneur de la compagnie. Le roi fit venir auprès de lui une députation de ce corps, à laquelle le chancelier adressa en son nom d'aigres réprimandes. Il prit lui-même la parole pour faire compliment à la grand'chambre de sa bonne conduite, et pour offrir au premier président d'être son second dans la querelle qu'on lui faisait; après quoi cinq membres de la compagnie [6 janvier 1636] furent mis en prison ou relégués dans leurs terres.

C'était là le dernier terme de la rigueur, et c'était aussi un moyen d'accommodement; car dès lors la compagnie tout entière demandait le retour des exilés, qui devenait un prix offert à l'obéissance. Les chambres des enquêtes n'en conti-

nuèrent pas moins à s'assembler entre elles, sans s'occuper autrement des procès qui leur étaient soumis; mais plusieurs des officiers promus aux charges nouvelles furent reçus dans la compagnie, et on put dire au roi que ses édits avaient leur exécution. Toutefois cela se faisait à contre-cœur, et on ne cherchait que prétexte de refus individuels. Un des plus habiles jurisconsultes qu'il y eût alors, un homme qui avait instruit dans la science des lois la plupart des jeunes conseillers, Claude Colombet, ayant été pourvu d'une de ces charges et se présentant pour subir examen selon l'usage, fut traité avec le dernier mépris par ses anciens élèves, devenus juges de sa capacité. Il ne fallut pas moins que la colère et les menaces du prince de Condé, présent à la séance, pour obtenir son admission, qui n'eut lieu encore que « du commandement « exprès de Sa Majesté porté par Monsieur le Prince. » Un des motifs élevés contre la réception du savant professeur, était qu'il se faisait payer de ses leçons. Enfin le temps apaisa cette chaleur qu'avait excitée de part et d'autre la pétulance des procédures. Le roi consentit à diminuer le nombre des officiers nouveaux, promit au parlement le renouvellement du droit annuel, lui rendit ceux de ses membres qu'on lui avait enlevés, et le cours de la justice fut repris [18 mars] après une interruption de près de trois mois.

Il n'y eut pas pour cela faute de divertissements à Paris durant l'hiver. « Le roi dansa son ballet le 12 février, » le jour même où l'on recevait au parlement, comme président à mortier de nouvelle création, l'un des surintendants des finances, Claude de Bullion. Des fêtes brillantes eurent lieu [16 février] pour accueillir le duc de Parme, qui s'était conduit dès le début de la guerre en allié généreux et avait fort compromis ses États. Une difficulté s'éleva cependant sur les honneurs qu'on devait lui rendre, les ducs et pairs ayant voulu se refuser à lui faire visite. On leur remontra qu'il était ridicule que « des champignons voulussent disputer de profon- « deur de racine avec les vieux chênes, » et le cardinal re-

gretta publiquement de ne pouvoir, en raison de son rang ecclésiastique, donner à ceux parmi lesquels il venait d'être admis l'exemple de la modestie. Le duc Bernard de Saxe-Weymar arriva ensuite et prétendit fièrement aux mêmes honneurs qu'avait reçus un prince souverain, encore bien que par son traité récent il se fût fait sujet de la couronne. Dans le même temps le fils aîné du prince de Condé, Louis, duc d'Enghien, âgé de quatorze ans, vint faire au roi sa première révérence. Le duc d'Orléans prenait sa part des réjouissances, tout comme si l'on n'avait pas déclaré nul son mariage et laissé mourir en prison son favori. La position de ce prince, déjà si peu glorieuse, était avilie encore par les misérables querelles dont sa maison était remplie. On lui avait donné pour chancelier le secrétaire d'État Bouthillier, comte de Chavigny, fils de l'autre surintendant des finances et qui avait pris en 1632 la charge de son père. C'était un surveillant, un directeur de sa conduite, entièrement à la disposition du cardinal de Richelieu, qui avait élevé la fortune du père, qui avait commencé celle du fils, qui montrait, dit-on, pour le jeune secrétaire d'État une affection toute paternelle. Les serviteurs du prince s'étaient par suite divisés entre deux intérêts. Les uns prenaient le mot du comte de Chavigny, lui faisaient rapport et lui donnaient avis de ce qui se passait. Les autres pratiquaient des intelligences secrètes, faisaient des projets et des complots obscurs, dans lesquels ils tâchaient d'entraîner leur maître. Un de ses moindres domestiques, Louis Barbier, abbé de la Rivière, homme de basse condition et de mauvaises mœurs qu'on avait vu au service de son premier aumônier, paraissait depuis quelque temps avoir gagné beaucoup de sa confiance ; le principal mérite qu'on lui attribue était de faire avec quelque talent des contes orduriers. Les serviteurs brouillons le regardaient comme un de ceux qui avaient charge d'espionnage. Mais, étourdi par le bon accueil du duc d'Orléans, il crut pouvoir se maintenir de lui-même et faire tête au comte de Chavigny. Le premier aumônier étant venu à

mourir, l'abbé de la Rivière porta ses prétentions jusqu'à cette place, que le comte demandait pour son oncle. Un ordre du roi l'alla prendre chez son maître [5 mars] pour le faire enfermer à la Bastille, et le lendemain quatre autres domestiques du prince furent éloignés de sa personne. C'était la seconde fois, durant un séjour de dix-huit mois, qu'on épurait ainsi sa maison sans le consulter.

La saison de combattre étant revenue, la guerre allait reprendre sur tous les points où l'hiver l'avait tenue en suspens. Le cardinal de la Valette fut celui qui se remit aux champs le premier. Il avait été un peu ébranlé dans ses dispositions militaires par un bref du pape, qui lui rappelait sa profession pacifique et le conviait à quitter le harnais ; mais il se défendit habilement, en faisant valoir l'exemple du cardinal-infant autorisé à guerroyer, celui du cardinal de Richelieu qui avait obtenu même dispense, le sien propre, puisqu'il avait permission écrite de porter les armes dans son gouvernement de Metz, « ce qui pouvait bien s'étendre dans « le voisinage. » Ainsi, croyant sa conscience en repos, il avait entrepris, dès le mois de janvier, de conduire des vivres dans la ville de Colmar, investie alors par l'armée impériale. Il y réussit, jeta aussi des secours dans Haguenau, également pressé de la famine, sans que les ennemis pussent l'en empêcher, et cette expédition terminée, il vint en recevoir les compliments à Paris. On y eut en même temps la nouvelle que le marquis de la Force, fils du maréchal, dans un combat livré en Lorraine [17 mars] contre un corps de l'armée impériale, avait fait prisonnier un parent du général Rodolphe Colloredo, qui fut amené au bois de Vincennes avec toutes sortes de courtoisie ; aussi était-il de manières fort galantes, car en passant à Troyes il donna le bal aux dames de la ville. Le cardinal de la Valette repartit bientôt avec le duc de Weymar, dont les forces devaient s'unir aux siennes, et ils marchèrent chacun de leur côté vers le Rhin. Le cardinal alla d'abord [mai] délivrer Haguenau, pendant que le duc assié-

geait Saverne, occupé par les impériaux. La prise de cette place coûta cher à l'armée française ; il y fallut des assauts nombreux, où périrent plusieurs officiers et gentilshommes. Le duc Bernard et le vicomte de Turenne y furent blessés, et la ville ne se rendit qu'après deux mois de résistance [14 juillet]. Le duc Bernard espérait que ce serait là un à-compte des conquêtes qui devaient lui être abandonnées : mais on lui fit entendre que Saverne dépendait de l'évêché de Strasbourg, et qu'un prince de l'Église serait par trop blâmé d'en faire la remise à un prince protestant ; on laissa donc cette ville sous la seule protection du roi. Le comte de Gallas était resté tout ce temps sur le bord du Rhin, près de Drusenheim, sans rien tenter pour le secours de Saverne. Le Roi de Hongrie vint le joindre dans son camp, dont aucune bravade ne put les faire sortir. Il fut évident que leur projet était de se réserver pour quelque entreprise dont le signal leur viendrait d'ailleurs, et dans laquelle la part qui leur était assignée demandait l'emploi de toutes leurs forces. Ils laissèrent donc l'armée du roi [août] faire tranquillement la récolte en Alsace, ravitailler Haguenau, parcourir le pays, et conduire ses provisions à Saverne.

Cette année on parut tout à fait oublier les Pays-Bas, où l'on avait mal réussi dans la dernière campagne. Les Hollandais avaient repris, après neuf mois de siége, leur fort de Schenck, et se tenaient renfermés chez eux. Le nouveau projet vers lequel s'étaient tournés tous les soins du conseil, était une invasion de la Franche-Comté. Ce pays, quoique soumis à la couronne d'Espagne qui le traitait fort doucement, avait pourtant avec la France, par le moyen des Suisses ses alliés, un contrat de neutralité qu'on l'accusait d'avoir violé plus d'une fois. Enclavé comme il était dans les provinces françaises, il lui aurait fallu plus que le respect ordinaire des traités, pour être toujours à l'abri du reproche et des velléités de ressentiment que la convenance pouvait faire naître chez un voisin puissant. A vrai dire, les Comtois s'étaient plusieurs

fois relâchés d'une stricte obéissance aux conditions d'où dépendait leur libre et tranquille existence. Ils avaient donné retraite et fourni secours aux révoltés de France. Le duc Charles de Lorraine s'était approvisionné, renforcé, abrité chez eux. Ajoutez que leur pays pouvait servir de passage aux troupes envoyées des Pays-Bas en Italie. C'était assez de raisons, en un temps de guerre générale, pour vouloir s'emparer de cette province, dont l'occupation semblait d'ailleurs chose facile. Le roi publia donc [7 mai] une déclaration, où, rappelant tous ses griefs contre les Comtois, « il annonçait qu'une « armée allait entrer dans leur pays, pour ôter à ses ennemis « les moyens qu'ils avaient eus jusqu'alors d'y trouver force « contre lui, par la malice de leurs adhérents et la facilité des « peuples. » Cette armée, objet maintenant d'une prédilection particulière, composée des meilleurs régiments, commandée par des officiers choisis, avait pour chef le prince de Condé, que son titre de gouverneur en Bourgogne désignait nécessairement à cet emploi, et sous lui le marquis de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie. La déclaration du roi fut enregistrée [27 mai] au parlement de Dijon, et le prince se mit en marche, faisant proclamer devant lui, soit par écrits, soit par émissaires, « que le roi ne voulait pas prendre les « villes de la Franche-Comté pour les garder, mais bien conserver ces peuples en leur liberté, et en tirer seulement « l'assistance que ses ennemis y avaient trouvée. » Ses instructions étaient de faire respecter les habitants, d'interdire le pillage, mais en même temps de marcher avec vigueur à ses fins en profitant du premier étonnement, « suivant l'exemple « du feu roi de Suède, à qui pareille conduite avait toujours « réussi. » Cette armée, divisée en deux corps, entra dans la Comté par deux points, enleva quelques châteaux, et se réunit devant Dole. On avait pensé qu'il suffirait presque de sommer cette ville pour la forcer à se rendre. Le prince de Condé la trouva bien fortifiée, munie de canons, gardée par sept cents soldats, outre la milice, ayant dans ses murs son parlement

et son archevêque, tous bien résolus à la défense. Il fallut donc [1er juin] en former le siége dans les règles. Parmi les officiers qui combattaient dans l'armée du roi, on distinguait un jeune gentilhomme béarnais, appelé Jean de Gassion, déjà célèbre en Europe par le courage et l'activité qu'il avait montrés au service du roi Gustave. Envoyé en France, l'année précédente, par le duc de Saxe-Weymar, il s'était attaché au cardinal de Richelieu avec ces formes pétulantes d'affection et de dévouement qui ont fait si souvent la fortune des Gascons. On lui avait permis de commander, pour le compte de la France et avec le titre de colonel, un régiment de cavalerie, formé autrefois pour le roi de Suède, renouvelé souvent par la guerre, toujours augmentant de nombre, et sur lequel il gardait toute autorité : c'était à lui et à ses hommes que l'on confiait les expéditions hasardeuses, les coups de main, les surprises, les actions d'éclat. Une singularité de sa vie augmentait encore sa réputation ; c'était la froideur qu'il montrait pour les femmes. Aussi en était-il recherché presque à l'égal d'un homme qui aurait souvent réussi auprès d'elles.

Malgré l'infatigable bravoure du colonel, le jeu de l'artillerie commandée par le grand-maître, et la destruction des moulins qui fournissaient le pain à la ville, les assiégés tenaient bon, maintenus dans leur résistance « par la haine naturelle « des Comtois contre les Français. » Les religieux se faisaient remarquer parmi les plus hardis combattants. On les avait vus, dans une sortie, frapper vaillamment les soldats ennemis avec des marteaux pointus dont ils étaient armés. C'était un capucin, appelé Frère Eustache, qui dirigeait l'artillerie des remparts. Le roi de Hongrie détacha de ses troupes un petit corps de Croates qui vint inquiéter et distraire les assiégeants. Les paysans abandonnèrent leurs villages et allèrent s'enfermer dans les villes, ou se former en troupes armées dans les montagnes. Le prince de Condé n'en écrivait pas moins à la cour « que le succès était infaillible, qu'une armée impé« riale ne suffirait plus pour l'empêcher d'entrer dans la

« place. » Deux mois et demi s'étaient ainsi passés à jeter des bombes, à repousser des sorties, à faire des attaques, à creuser des mines, à courir la campagne, lorsqu'une nécessité pressante et douloureuse [15 août] obligea de lever promptement le siége. L'ennemi était en France.

Les frontières de la Picardie avaient paru suffisamment protégées par les places fortes dont elles étaient garnies et les soldats qu'on y avait enfermés. On n'avait pas cru devoir augmenter l'armée qui les gardait, parce que l'on comptait sur le retour du restant des troupes envoyées l'année précédente aux Pays-Bas, et sur la prompte soumission de la Franche-Comté qui rendrait disponibles celles du prince de Condé. Cependant les armées espagnoles n'avaient plus d'occupation dans les Bays-Bas, puisque les Hollandais, contents d'avoir repris le fort de Schenck, restaient chez eux à se refaire. On les voyait se rassembler et former un corps considérable. Mais on ne savait de quel côté elles devaient se porter, et on eut lieu d'être quelque temps trompé sur leur destination. La ville de Liége avait refusé, malgré les ordres de l'archevêque de Cologne qui était en même temps son évêque, de recevoir une garnison impériale, et s'était mise en état de défense. Les troupes espagnoles furent envoyées pour la réduire à l'obéissance ou l'assiéger. Les habitants ayant fait bonne contenance, il semblait que tout l'effort des impériaux et des Espagnols allait être employé cette année à l'attaque d'une ville rebelle qui promettait une longue résistance. Tout à coup les choses parurent s'arranger. Deux corps d'armée qui avaient pris position devant cette ville, l'un sous les ordres du général Piccolomini, l'autre commandé par Jean de Wert, furent rappelés pour se joindre aux troupes du cardinal-infant, et, prenant droit leur chemin vers la France [juillet], se montrèrent aux portes de La Capelle. Leur marche était précédée par un manifeste annonçant les desseins tout pacifiques de l'invasion. Les Espagnols disaient ne pas venir dans le royaume pour y faire conquête ou dommage, mais pour

obliger le roi à la paix, en lui donnant moyen d'éloigner de sa personne ceux dont les conseils troublaient le repos de l'Europe : ainsi ils promettaient de traiter amicalement les particuliers et les villes qui seconderaient un projet si louable. Le comte de Soissons fut appelé de Champagne en toute hâte avec son armée, pour la joindre aux troupes de Picardie que commandait le duc de Chaulnes et à celles que le maréchal de Brézé avait reçues des Bays-Bas. Ils ne purent empêcher l'ennemi [9 juillet-4 août] de prendre La Capelle, Fonssomme, Fervaques, Le Catelet, de passer la Somme après un léger combat, et d'entrer dans Roye sans coup férir. L'armée qui devait défendre la frontière était maintenant à Compiègne.

Il y eut alors à Paris une épouvante dont le souvenir s'est longtemps gardé dans cette capitale. En ces temps comme depuis, Paris, bien qu'éloigné seulement de quelques journées du pays ennemi, se croyait pourtant hors d'atteinte et même de menace. La guerre devait toujours se tenir loin de ses murs, et ne lui être connue que par des relations et des commentaires, surtout par des Te Deum. Voilà que le canon grondait à vingt lieues des tours de Notre-Dame, et il n'était bourgeois qui ne fût certain de l'avoir entendu. On annonçait chaque jour que des partis armés avaient été vus dans un voisinage encore plus rapproché, et l'on ne croyait plus pouvoir sortir des portes sans rencontrer les impériaux. Il y avait surtout un nom que les Parisiens prononçaient avec effroi ; c'était celui de Jean de Wert, homme d'origine obscure, né dans le village de Wert au pays de Gueldres, d'abord soldat, chef de partisans, s'étant fait ensuite reconnaître, à force de courage et de vaillants services, pour l'égal des meilleurs généraux, et en cette qualité commandant les troupes de l'union catholique en Allemagne. Comme il avait principalement l'emploi des entreprises hardies, et qu'il y portait sans doute la brutalité de sa première condition, les habitants de Paris en conçurent une peur extrême, et se promirent bien, si jamais il lui arrivait malheur, de le chansonner sans pitié.

Lorsque la terreur d'une population se porte sur une chose lointaine, elle peut se tourner en reproches contre ceux qui gouvernent et leur devenir un embarras. Celle qui a pour objet un danger imminent est au contraire bonne à exploiter. On laissa cours aux récits qui se faisaient des cruautés commises par les Espagnols, telles que « destruction et incendie « des villages, démolition des édifices, massacre des habitants « sans avoir égard à l'âge et au sexe, enfants brisés contre « les murailles, religieuses violées et ensuite égorgées, églises « ravagées, prêtres coupés en morceaux devant les saints au- « tels. » On permit aux paysans réfugiés et aux moines qui abandonnaient leurs couvents de parcourir la ville avec des charrettes où étaient entassés leurs meubles. L'ordre fut donné de rompre tous les ponts de l'Oise pour que l'ennemi ne pût s'avancer au delà. Le roi quitta sa résidence de Saint-Germain et vint se loger au château de Madrid, pour montrer aux Parisiens qu'il voulait partager leur péril; et ensuite on leur demanda de l'argent.

Tous les corps et communautés s'empressèrent de contribuer à la défense commune. Chacun se laissa taxer sans murmure; les artisans fournirent leurs ouvriers pour en faire des soldats. Une lettre du temps nous apprend que le corps des médecins offrit mille écus, ce qui n'empêcha pas d'exiger encore quelque chose des particuliers. Les bourgeois, ceux du moins que le privilége de leur profession ne dispensait pas « de la garde, » s'armèrent et se distribuèrent les postes, où leur principale consigne fut d'empêcher les déménagements qui se faisaient déjà du côté de la Loire. Ceux qui étaient exempts de la taille eurent commandement de monter à cheval et de s'assembler à Saint-Denis pour faire office noble de gens d'armes. Les laquais et gens de travail furent enrôlés de force dans l'infanterie. On fit de la cavalerie et un équipage de canons avec les chevaux de luxe et les cochers de carrosse; le Louvre fut ouvert à ceux qui voudraient y faire magasins de blé et le vendre, sans payer aucun loyer; chaque maison de

Paris fut tenue de fournir un soldat armé de l'épée et du baudrier; on défendit aux maîtres ouvriers d'avoir plus d'un apprenti en leur boutique; on appela le tiers des habitants d'alentour pour construire des fortifications autour de Paris et à Saint-Denis. Il y eut dès lors des gens plus avisés qui pensèrent que cette grande alarme était exagérée à dessein par le gouvernement pour obtenir de la peur toutes sortes de sacrifices. Le parlement, à peine remis de la querelle qu'il venait de soutenir, prétendit en cette occasion se mêler plus qu'on ne voulait des mesures de sûreté. Le roi fit venir une députation de cette compagnie et lui enjoignit de cesser toute délibération sous peine d'encourir sa colère.

L'effroi général s'accrut encore par la nouvelle de la prise de Corbie [15 août], petite ville sur la Somme à quatre lieues d'Amiens. On accusa le gouverneur de lâcheté ou de trahison, pour ne s'être pas défendu plus de huit jours et pour s'être rendu dès les premières approches de l'ennemi. Le même blâme avait été porté contre les gouverneurs de la Capelle et du Catelet, de sorte qu'il y eut, en moins d'un mois, trois commandants de places fortes condamnés à être écartelés; il est vrai qu'ils s'étaient prudemment gardés de venir faire leur rapport à la cour et que leur condamnation eut lieu par contumace. Toutes les troupes levées à Paris, toutes celles qu'on avait fait venir des provinces, allèrent prendre position sur les bords de l'Oise, devenue en ce moment le fossé de Paris. Le duc d'Orléans arriva de Blois [19 août] avec une troupe de huit cents maîtres formant l'arrière-ban de son apanage, et le roi lui promit le commandement de l'armée nouvelle qui se montait à trente mille hommes de pied et douze mille chevaux. Il partit lui-même de Paris [1er septembre], y laissant la reine gouvernante, et alla visiter ses troupes dont son frère fut proclamé général, avec le comte de Soissons, les maréchaux de la Force et de Châtillon, pour y servir sous ses ordres. Alors toutes les forces rassemblées près de l'Oise se mirent en mouvement [13 septembre] et pas-

sèrent cette rivière. Le duc d'Orléans accourut à son poste, toujours suivi du secrétaire d'État de Chavigny son chancelier, qui ne devait pas le perdre de vue, même à la guerre. Le comte de Soissons vint le joindre, et aussitôt les serviteurs de ces deux princes se mirent à l'ouvrage pour établir entre eux une liaison d'intérêts, qui pouvait bien s'appeler un complot. L'armée s'avança dans la Picardie, sans trouver d'ennemis, et perdit quelque temps à reprendre la ville de Roye, dont la garnison ne méritait pas, dit-on, qu'on lui fît les honneurs d'une attaque en forme; ce qui donna aux Espagnols le temps de se retirer derrière la Somme. Déjà on reconnaissait l'inconvénient de ces commandements confiés à des princes jaloux l'un de l'autre, bien que secrètement unis de mauvaise volonté contre le gouvernement. « Dès qu'on proposait une « action, le comte de Soissons voulait commander, et le duc « d'Orléans, pour ne pas lui laisser l'honneur du succès, en « prenait la conduite; de sorte qu'on employait toute l'armée « contre trois cents coquins. » Après la prise de Roye, on marcha droit à Péronne, où l'on délibéra encore sur les moyens d'attaquer l'ennemi qui, pendant ces délais, se retirait à loisir et sans perte. En ce même lieu et dans le même temps, s'il faut en croire un des personnages engagés dans la conspiration, les deux princes écoutaient les propositions de leurs serviteurs pour la ruine du cardinal. Les principaux agents de cette intelligence étaient, pour le duc d'Orléans, Claude de Bourdeille comte de Montrésor; pour le comte de Soissons, le sieur de Saint-Ibal, cousin germain du premier. Il y avait à choisir entre plusieurs partis. La violence ouverte, le coup de main contre la personne du cardinal, obtint la préférence; et on n'attendit plus que l'occasion.

L'ennemi n'ayant pas défendu le passage de la rivière et n'ayant pu être poursuivi dans sa retraite, il ne restait qu'à lui reprendre Corbie pour recouvrer toute la ligne de la Somme. On résolut d'assiéger cette ville, et le roi, assez mécontent de ce qu'avaient fait jusqu'à ce jour son frère et son cousin,

voulut diriger lui-même cette entreprise. Il se rendit donc dans Amiens [2 octobre] avec le cardinal de Richelieu et tout le conseil, et le siége de Corbie devint le grand événement de la campagne. Il fallut renoncer à diviser l'armée, dont on aurait bien voulu donner une partie au comte de Soissons pour observer l'ennemi; car il ne parut pas qu'il y eût trop de toutes les forces assemblées en Picardie pour bloquer la ville et lui fermer les secours. Un mois entier fut employé à l'entourer de retranchements, de forts et de fossés. Pendant ce temps les assiégés ne firent que de faibles sorties, et une seule fois le camp du roi prit les armes sur le bruit que l'armée espagnole approchait; mais cette nouvelle se trouva fausse, et les assiégeants ne furent plus troublés que par la rencontre de quelques partis de cavalerie lorsqu'ils allaient fourrager. Les travaux furent donc poussés avec activité et formèrent bientôt un circuit de sept lieues autour de la ville.

Ce fut dans une de ces journées passées devant Corbie que faillit s'exécuter le complot des deux princes contre le cardinal de Richelieu. Le conseil se tenait dans Amiens où demeurait le cardinal, et le roi y venait d'un château hors de la ville où il retournait après la délibération. Les serviteurs du duc d'Orléans et du comte de Soissons, qui s'occupaient du meurtre pour le compte de leurs maîtres, trouvèrent qu'il serait facile de le mettre à fin, au moment où le roi, s'éloignant avec son escorte, laissait le cardinal au milieu de ceux qui l'avaient accompagné jusqu'à sa voiture. Les confidents du projet étaient au nombre de quatre : un pour le duc d'Orléans, trois pour le comte de Soissons. Ils devaient, au moment convenu, avoir l'œil sur leurs maîtres et obéir au signal qui leur serait donné. Le jour pris pour l'exécution, tout s'était passé de la manière prévue. Le carrosse du roi roulait vers son logis. A la porte de la maison où s'était tenu le conseil, le cardinal de Richelieu était debout entre les deux princes. Tout à coup le duc d'Orléans, interrogé par le regard de son serviteur, tourne le dos, monte l'escalier avec rapidité et,

suivi par son confident, va se jeter dans la salle du conseil, où il lui avoue que le cœur lui manque pour commander et pour agir. L'exécuteur descend tristement au bas du degré où le cardinal s'entretenait encore avec le comte de Soissons. Son visage annonce aux autres conjurés que la partie est abandonnée, et le cardinal rentre chez lui tranquillement. Ainsi du moins le rapporte le comte de Montrésor, qui se laisse volontiers deviner pour l'homme dont la main était prête. « C'est un avis, ajoute-t-il, à ceux qui se mêlent des « affaires des princes, qu'ils doivent borner leurs desseins « selon la connaissance du talent des personnes qu'ils ser- « vent, et ne les mesurer jamais à ce qu'ils feraient s'ils « étaient à leur place. »

Cette tentative qui, à la supposer vraie, restait enfermée dans le secret des conspirateurs, ne changea rien à la marche des événements. Elle fut même si complétement ignorée que le roi, prévoyant la nécessité d'un long séjour devant la ville assiégée, dans une mauvaise saison et avec un temps fâcheux pour sa santé, résolut de quitter l'armée et de se rendre à Chantilly, pendant que le cardinal continuerait à surveiller le siége. Alors la circonvallation était formée; il s'agissait de savoir si on attendrait que la garnison de la ville, privée de secours, se rendît par famine, ou si on essaierait de la prendre par force. Ce dernier parti, proposé par le maréchal de Châtillon, parut une grande témérité; le cardinal l'appuya de tout son pouvoir, et le roi, avant son départ, voulut assister [28 octobre] aux préparatifs de l'attaque. Le cardinal alla cependant visiter les fortifications d'Abbeville, puis revint au camp où il trouva tout disposé pour l'assaut. Les tranchées furent poussées avec ardeur, les batteries donnèrent sur les remparts. Le maréchal de Châtillon avait demandé un mois pour se rendre maître de la place, et on l'avait taxé de présomption. Après dix jours de défense, la garnison [10 novembre] offrit de capituler, promettant d'ouvrir les portes si, dans quatre jours, l'armée espagnole ne venait la secourir. Ce dé-

lai lui fut accordé, avec permission d'envoyer vers le prince Thomas de Savoie pour lui faire connaître l'état de la ville. Ni ce prince, ni Jean de Wert, ni Piccolomini, qui avaient pris déjà leurs quartiers d'hiver, ne jugèrent l'entreprise utile ou possible, et Corbie fut remise [14 novembre] au comte de Soissons. Deux bourgeois, signalés pour avoir facilité l'entrée des Espagnols, furent aussitôt pendus; on ordonna des recherches afin d'en découvrir d'autres, et leurs biens furent d'avance destinés aux fortifications de la ville, qui fut déclarée déchue de ses priviléges; il fut dit encore que le procès serait fait « à quelques religieux de Saint-Benoît, qui avaient « refusé l'absolution aux soldats de la garnison française « s'ils ne leur promettaient de se rendre aux ennemis. » Puis, en réjouissance de ce que le territoire de France était enfin délivré de l'étranger, le Te Deum fut chanté dans Notre-Dame de Paris, où déjà le roi venait de faire placer une lampe en argent pesant trois cent vingt marcs pour l'accomplissement d'un vœu.

Ce n'était pourtant pas en Picardie seulement que l'ennemi avait pénétré. La levée du siége de Dole, et le rappel des troupes qui formaient l'armée du prince de Condé, lui avaient ouvert l'entrée de la Bourgogne. Le duc de Lorraine, qui déjà s'était jeté dans la Comté, passa plus avant et, avec quelque cavalerie que le comte de Gallas lui envoya, vint faire le dégât dans les villages de France. Bientôt le général de l'empereur partit des bords du Rhin pour venir joindre le duc Charles, et la résolution fut prise de s'emparer de quelque place qui leur permît de passer l'hiver dans le royaume. Le cardinal de la Valette et le duc de Weymar accoururent de la Lorraine pour s'opposer à ce dessein; le prince de Condé leur remit ce qui lui restait de troupes [22 octobre] et alla prendre les eaux. L'armée impériale, après avoir hésité quelque temps, entra en Bourgogne, prit Mirebeau à quatre lieues de Dijon, et parut même menacer cette ville, que le cardinal de la Valette et le duc de Weymar vinrent couvrir avec toutes

leurs forces. Le prince de Condé, à la nouvelle du mouvement opéré par les ennemis [29 octobre], était retourné dans son gouvernement. Mais il persista à ne vouloir prendre aucune part au commandement des troupes, qu'il trouvait beaucoup mieux placé entre les mains du cardinal de la Valette. Les impériaux, perdant l'espoir d'enlever Dijon, se rejetèrent sur Saint-Jean-de-Losne dont le duc Charles de Lorraine entreprit le siége. Un secours conduit habilement [4 novembre] par le comte de Rantzau, officier allemand entré depuis peu au service de la France, força les assiégeants à la retraite avec une perte considérable. Après quoi l'ennemi [14 novembre] abandonna tout à fait le pays, reprenant sa marche en arrière par la Franche-Comté, dont une partie resta encore occupée par les quartiers d'hiver du duc de Weymar. Ce nouveau succès, arrivé en même temps à peu près que la reprise de Corbie, releva complétement les esprits et fit croire au retour de la protection divine pour les armes du roi.

La résistance inattendue de Dole et l'invasion de la Picardie avaient singulièrement dérangé le plan qu'on s'était tracé pour cette année. Car c'était en Italie que l'on comptait pousser vivement la guerre, et la conquête de la Franche-Comté n'était elle-même qu'un moyen de fermer le chemin du Milanais aux armées des Pays-Bas. Le duc de Savoie avait promis d'y faire merveilles ; le duc de Parme, tout plein du bon accueil qu'il avait reçu en France, devait attaquer vigoureusement les Espagnols. On avait permis au maréchal de Toiras, qui depuis trois ans se tenait en Italie sans emploi, n'osant pas revenir en France, même pour y recevoir son cordon bleu, de servir dans l'armée du duc de Savoie. Le maréchal de Créquy avait reçu de nombreux renforts. Cependant le duc de Parme, en arrivant de France, trouva une partie de ses États occupée par l'ennemi. Il se passa beaucoup de temps avant qu'on fût d'accord sur ce qu'il y avait à faire pour délivrer le Plaisantin, le duc de Savoie se montrant peu curieux d'user ses forces et d'exposer son propre pays pour le secours

d'un prince allié. Enfin l'armée se mit en mouvement et se porta du côté où elle était le moins attendue, vers le Tésin à l'entrée du Milanais, où elle s'empara de Romagnano et d'Oleggio. Là périt, devant un château nommé Fontanette [14 juin], le maréchal de Toiras, frappé d'une mousquetade dans les reins, au sortir d'une batterie qu'il venait de visiter. Cette marche de troupes, que l'on appelait un exploit, s'était faite sans rencontre d'ennemis ; elle avait pour but de donner la main au duc de Rohan, qui, resté toujours maître de la Valteline, essayait de temps en temps quelques excursions dans le Milanais. De plus, elle ouvrait au duc de Parme le chemin de ses États, soit en accompagnant l'armée le long du Tésin, soit en forçant lui-même un passage par le Milanais dont on allait éloigner les Espagnols ; mais ce prince aima mieux y retourner, comme un simple voyageur, par la route de Gênes. Les Espagnols accoururent en effet pour reprendre au duc de Savoie et au maréchal de Créquy le poste qu'ils avaient si facilement gagné. Ils trouvèrent l'armée divisée en deux corps, qui marchaient chacun d'un côté de la rivière au-dessus de Boffalora, et ils attaquèrent sur la rive gauche le maréchal de Créquy. Le duc de Savoie, qui côtoyait la rive droite, trouva heureusement moyen de passer le large lit du Tésin. Un long et meurtrier combat s'ensuivit [22 juin], où l'avantage resta aux armées de France et de Savoie, qui n'en souffrirent pas moins de grandes pertes. Cependant là se borna tout le progrès de la campagne. Le duc de Rohan, qui s'était avancé jusqu'à Lecco, ne voulut pas aller plus loin ; le duc de Savoie refusa de se porter plus avant à sa rencontre. Le premier rentra dans la Valteline [août], et le second mit ses troupes en garnison, pendant que les Espagnols ruinaient le pays du duc de Parme.

Les Espagnols étaient demeurés possesseurs des îles que leur flotte avait conquises, l'année précédente, devant la côte de Provence. Pour les en débusquer, il fallait une armée navale, et les ports de la Méditerranée étaient sans vaisseaux.

L'ordre fut donné de ramasser tous ceux qui se trouvaient en Normandie et en Bretagne, et de les faire arriver par le détroit jusque dans l'autre mer dont l'ennemi s'était rendu maître. Le rendez-vous de toutes ces forces fut donné à La Rochelle. On choisit pour les commander un prince de la maison de Lorraine, Henri comte d'Harcourt, dont toute la famille était en disgrâce, exilée, dépossédée, ou déclarée rebelle. Un contemporain raconte, qu'appelé [9 avril] par le cardinal de Richelieu, il n'attendait guère meilleur sort, quand ce ministre, après s'être joué de son inquiétude, lui annonça la glorieuse mission dont le roi l'avait chargé. Cependant on lui donna un surveillant, sous le titre de chef du conseil de la marine; c'était l'archevêque de Bordeaux. D'un autre côté l'évêque de Nantes se rendit en Provence, afin de pourvoir à la défense de la côte. La flotte composée de cinquante-neuf vaisseaux, portant sept mille hommes environ et quatre cents pièces de canon, partit [10 juin] de La Rochelle en bon ordre, tourna la presqu'île espagnole et arriva au détroit de Gibraltar, sans autre rencontre que celle de trois corsaires turcs dont elle s'empara. On croyait que le passage serait disputé, et chacun se préparait à bien faire, « l'armée entière ayant été constam-« ment entretenue dans le service de Dieu par prières, messes « et prédications. » Toutefois on ne trouva pas d'ennemis, ni sur la côte d'Espagne, ni sur la mer. L'armée navale s'approcha donc paisiblement des îles d'Hyères, où les galères de la Méditerranée vinrent la joindre sous les ordres du marquis de Pont-Courlay neveu du cardinal de Richelieu, avec une escadre de quatorze vaisseaux que dirigeait l'évêque de Nantes. Là s'éleva une série de contestations entre le maréchal de Vitry, qui commandait en Provence, et le comte d'Harcourt, sur l'étendue de leurs pouvoirs et l'aide réciproque qu'ils devaient se prêter. L'archevêque de Bordeaux prit parti pour son général, et le maréchal de Vitry, suivant l'exemple que lui en avait donné le duc d'Épernon, s'emporta jusqu'à le frapper de son bâton. « Je crois, écrivait à cette occasion le secrétaire

« d'État de Chavigny, qu'il a dessein de se faire battre par « tout le monde pour remplir la France d'excommuniés. » La flotte espagnole se présenta deux fois [août] pour combattre, et fut repoussée avec perte. Après quoi le comte d'Harcourt, trouvant la saison trop avancée pour rien entreprendre contre les îles, rallia ses vaisseaux à Toulon, faisant de temps en temps quelques courses, dont l'une le conduisit jusqu'en Sardaigne, où il planta le drapeau de France [février 1637] sur les remparts d'une ville appelée Oristan.

Il eût paru étonnant que la France et l'Espagne, qui faisaient tant de chemin pour se chercher, ne tentassent rien l'une sur l'autre par le point même où elles se touchent. Une armée espagnole se présenta d'abord sur la frontière de Navarre, où elle trouva le comte de Gramont avec des forces suffisantes pour lui disputer le passage de Roncevaux. N'ayant pu pénétrer en France de ce côté, elle se rapprocha de la mer, passa la Bidassoa et vint s'emparer [septembre] de Saint-Jean-de-Luz, ville sans défense où il n'y avait que pillage à faire, mais dont la possession n'en était pas moins une insulte pour le royaume. Il y eut encore un débarquement essayé sur le rivage breton ; l'attaque était dirigée contre une abbaye, qui se défendit vaillamment et força les assaillants à reprendre la mer.

Tandis que ces deux grandes puissances, devenues parties principales dans la lutte ouverte autrefois en Allemagne, se mesuraient ainsi de toute part, les armes suédoises, relevées de l'abaissement où les avaient jetées, d'abord la défaite de Nordlingen, ensuite la défection de l'électeur de Saxe, reparaissaient avec gloire sur la vieille scène des combats. Un négociateur français, le comte d'Avaux, leur avait préparé la voie en renouvelant pour vingt-six ans l'armistice de la Suède et de la Pologne. Délivrés de cette guerre presque domestique, les Suédois reprirent vigueur dans le territoire de l'Empire. L'électeur de Saxe, leur ancien allié, les sommait de faire retraite. Gustave Banier, général des Suédois, alla lui porter ré-

ponse dans ses propres États qu'il ravagea cruellement. Repoussé à son tour par les forces de l'empereur, il semblait être dans une position désespérée, lorsqu'on le vit tout à coup [4 octobre] attaquer auprès de Wistock l'armée combinée des Saxons et des impériaux, combattre avec un incroyable acharnement, rester maître du champ de bataille, forcer à la fuite les deux généraux ennemis; puis, poursuivant chaudement son succès, pousser ses adversaires jusqu'en Westphalie, et venir prendre ses quartiers d'hiver dans le pays même de l'électeur qui avait abandonné la cause commune.

Tous ces événements se passaient en présence et sans préjudice de plusieurs négociations pour la paix; il y en avait une en Allemagne dont le roi de Danemark s'était fait l'entremetteur. Les Espagnols en conduisaient une autre secrètement en Hollande; le pape avait voulu en attirer une troisième à Rome; il avait même, pour satisfaire les Espagnols, rappelé de France [17 janvier] son nonce extraordinaire Mazarini, que ceux-ci accusaient d'une intelligence trop étroite avec le cardinal de Richelieu, et qui fut renvoyé à sa vice-légation d'Avignon. On fut longtemps à s'entendre sur la nomination des agents, et sur le choix du lieu pour la conférence que proposait le saint-père. Enfin, il fut convenu que l'empereur, le roi de France et le roi d'Espagne enverraient des commissaires à Cologne, dans le voisinage des États de Hollande, qui pourraient ainsi maintenir leur résolution de ne jamais traiter hors de chez eux. Les princes et États protestants firent pareille assemblée dans la ville de Hambourg pour se tenir en communication avec la réunion de Cologne, où se rendit [24 octobre] un légat de la part du pape; et l'on commença, au milieu du bruit des armes, un simulacre de délibération pacifique.

CHAPITRE III

Le duc d'Orléans et le comte de Soissons quittent la cour. — On négocie avec le frère du roi. — Il fait son traité. — Le comte de Soissons obtient permission de rester à Sedan. — Passe-temps du cardinal de Richelieu à Paris. — Ses bâtiments. — La Sorbonne. — Académie pour la jeune noblesse pauvre. — Gens de lettres à sa solde. — Son théâtre. — Le Cid. — Enregistrement des lettres-patentes pour l'Académie française. — Confirmation de l'alliance avec la Suède. — Mort de Ferdinand II. — Le duc de Rohan chassé de la Valteline. — Mort du duc de Savoie, du duc de Mantoue et du landgrave de Hesse. — Opérations militaires en Franche-Comté et sur les bords du Rhin. — Prise de Landrecies. — Reprise des îles occupées en Provence par les Espagnols. — L'ennemi repoussé du Languedoc.— Les Espagnols se retirent de Saint-Jean-de-Luz.— Soulèvement populaire en Guyenne. — L'armée des Croquants dissipée.

[1636-37]

On en était encore en France à se réjouir de voir l'ennemi hors du territoire, lorsque la cour fut de nouveau émue et le pays alarmé par un de ces caprices que le duc d'Orléans jetait sans cesse au milieu des affaires les plus sérieuses. Ce prince n'avait pas eu la patience d'attendre la prise de Corbie. Il avait quitté le siége, même avant le roi, pour aller prendre du repos dans sa maison. Là il avait reçu la nouvelle de la capitulation, et on racontait qu'en apprenant cet événement, il s'était écrié : « Combien de gens vont-ils pendre maintenant? « combien vont-ils en mettre à la Bastille? » Il n'en était pas moins venu à Paris pour féliciter son frère de cet heureux succès, et il se préparait à l'aller visiter dans son château de Versailles, quand le comte de Soissons arriva de l'armée. Les deux princes savaient quels projets ils avaient formés ensem-

ble, ou contre la vie, ou contre le crédit du ministre. En ce moment même, un de leurs agents était allé en Guyenne pour sonder le duc de la Valette et le duc d'Épernon qu'ils voulaient engager dans leur parti. Soit qu'il y eût lieu réellement de craindre une découverte, soit plutôt que les deux jeunes princes s'ennuyassent de conspirer sans être aperçus, ils firent tout à coup [20 novembre] éclat d'une frayeur vraie ou feinte, et quittèrent Paris en même temps à une heure du matin, prenant l'un et l'autre la route d'Orléans. La première pensée fut qu'ils se rendaient en Guyenne, mais on sut bientôt que le duc d'Orléans s'était tout simplement retiré à Blois, et que le comte de Soissons avait gagné Sedan. Le duc d'Orléans écrivit au roi « qu'il n'avait aucune mauvaise « intention contre son service, mais qu'ayant ouï dire que « son frère était irrité contre lui, il avait cru devoir s'éloigner « de sa présence. » Le comte de Soissons, qui se trouvait plus au large, répandit sur la route qu'on avait voulu les arrêter tous les deux, et adressa au roi une lettre d'un style plus amer. On envoya au duc d'Orléans le sieur de Bautru et le comte de Guiche, avec des paroles rassurantes pour ce prince et qui rejetaient toute sa faute sur le comte de Soissons. Pour celui-ci, on lui écrivit que le commandement dont il venait d'être chargé prouvait assez quelles bonnes intentions le roi lui portait, qu'il ne pouvait croire raisonnablement à la volonté de l'arrêter puisqu'on ne l'avait pas fait, et qu'il était parfaitement libre de vivre hors du royaume ou d'y rester, pourvu qu'il se conduisît en bon et fidèle sujet. Le duc d'Orléans, suivant son usage, ne tarda pas à confesser tout ce qui s'était passé entre lui et le comte, à charger son complice, à promettre une réconciliation franche et sans méfiance, si l'on voulait reconnaître pour légitime son mariage, qui, en ce moment, lui était revenu à la mémoire.

La première inquiétude causée par ce double départ s'était promptement apaisée. On voyait le frère du roi enfermé dans sa résidence ordinaire, entouré de ses serviteurs dont le plus

grand nombre était gagné, engagé dans une négociation dont il était facile de prévoir que tout l'avantage serait pour le gouvernement. Afin de lui donner une espèce de satisfaction, et en même temps de jeter le trouble dans les conseils qu'il écoutait, on lui renvoya son abbé de la Rivière, et on lui fit espérer de lui rendre sa femme, qu'il se repentait déjà peut-être d'avoir trop demandée. Quant au comte de Soissons, il était en quelque façon à l'abri, ayant pris son refuge dans une ville possédée en souveraineté par « un de ses amis. » Mais une menace faite à la duchesse douairière de Bouillon, qui l'avait reçu en l'absence de ses fils, pouvait lui ôter cet asile; et d'ailleurs, sa fuite n'avait ému personne, ses plaintes n'avaient pas trouvé de sympathie. Il y avait du ridicule dans la position d'un prince du sang qui se sauvait pour n'être pas mis en prison, et à qui l'on disait qu'on ne s'était jamais occupé de lui. Le comte de Montrésor n'avait pu réussir en Guyenne auprès du duc d'Épernon. Il comptait, pour déterminer ce vieux seigneur à la révolte, sur la coopération du duc de la Valette son fils, qui en avait pris l'engagement formel en Picardie, où il venait de servir sous le comte de Soissons. Le père s'était montré froid aux propositions qu'on lui apportait; le fils n'avait trouvé que des larmes pour s'excuser de manquer à sa promesse; la Guyenne restait donc fermée aux deux princes, dans le cas où ils auraient voulu y porter leur rébellion. Une autre tentative, pour s'assurer un lieu de retraite, avait également failli. Le duc de Saint-Simon, favori, jusque-là fort inoffensif, avait cependant encouru une espèce de disgrâce pour avoir voulu parler en faveur de son oncle, gouverneur du Catelet, et lui avoir fait donner avis des poursuites dirigées contre lui. Il était alors relégué dans son gouvernement de Blaye, et les princes avaient cru pouvoir compter sur cette ville. Mais, de ce côté encore, ils trouvèrent un refus complet. Le retour du comte de Montrésor auprès de son maître ne servit qu'à augmenter ses embarras; Montrésor voulait qu'on poussât les choses à l'extrémité, et faisait honte au duc d'Or-

léans de ses incertitudes. La maison du prince se divisait entre le parti de l'accommodement et celui des voies hasardeuses. Le prince allait incertain de l'un à l'autre, mais avec un penchant manifeste pour celui qui offrait les moindres risques. Il en fut bientôt à tromper ceux de ses amis qui s'exposaient pour lui, à feindre des résolutions qu'il ne voulait pas suivre, à s'emporter en discours sans sincérité et sans effet. Le comte de Soissons le pressait de venir le joindre à Sedan : il faisait semblant d'y être tout disposé, il annonçait son départ, il en ordonnait les préparatifs, il faisait tenir ses gens tout bottés, et il lui survenait à propos quelque indisposition qui l'empêchait de se mettre en route. Le roi lui avait envoyé le comte de Guiche pour recevoir ses propositions d'arrangement. Ce jeune seigneur, dans un de ces festins joyeux où l'on négociait au milieu des rasades, laissa le vin dominer sa raison au point de s'écrier tout haut « qu'il se « moquait du roi, de son frère, de tout le sang royal, et « que toute sa personne, tout son dévouement étaient pour « le cardinal de Richelieu. » Cette saillie de l'ivresse ne fit aucun tort dans l'esprit du cardinal au comte son nouvel allié, dont la fortune s'en trouva mieux que d'une bonne et sage conduite.

Pendant ce temps on prenait toutes les précautions nécessaires pour fermer au duc d'Orléans le chemin, soit de Sedan, soit de la Bretagne, soit de la Guyenne. Des troupes étaient placées aux environs de Blois dans ces différentes directions ; les commandants des principales villes qui pouvaient servir de passage avaient ordre de le recevoir et « de l'entretenir, » autrement dit, de le garder, avec toutes sortes de respect et d'honneur. Le roi avait promis, non pas tout à fait de reconnaître son mariage fait et conclu en Lorraine, mais d'approuver celui qu'il voudrait contracter de nouveau avec la princesse Marguerite. Le prince, qui s'était contenté d'abord de cette concession, prétendit ensuite qu'on y ajoutât l'octroi d'une place de sûreté, et il indiquait Nantes ou Blaye, offrant de remettre

en échange son gouvernement d'Auvergne. Le roi rejeta formellement cette demande [janvier 1637] et s'avança de sa personne avec des troupes vers Orléans, afin, ou de forcer son frère à fuir encore une fois hors du royaume, ou de le ramener bien et dûment réconcilié. Ce mouvement « effraya le duc « d'Orléans au delà de tout ce qui se peut imaginer, » s'il faut en croire le comte de Montrésor. Celui-ci lui proposa encore de partir et put croire un instant que la résolution en était prise. Mais en même temps le prince prêtait l'oreille à la proposition d'aller trouver le roi, sur la promesse qui lui était faite qu'après cette entrevue il pourrait librement, même quitter le royaume et se retirer à Venise, promesse dont le cardinal de Richelieu se portait caution sur sa vie et sur son honneur. Le cardinal de la Valette mit la dernière main à cet accommodement en se rendant lui-même à Blois d'où, le lendemain [8 février], il conduisit le duc d'Orléans auprès de son frère. « Il y fut traité, dit le comte de Montrésor, avec peu de « respect par ceux qui entouraient le roi, et fort méprisé du « cardinal qui lui fit des railleries très-injurieuses. » L'acte donné par le roi au prince, et sur la foi duquel ce rapprochement avait lieu, portait promesse, de la part du roi, de consentir au mariage du duc d'Orléans avec la princesse Marguerite, s'il le désirait ainsi, le rendant dès à présent si libre dans cette action, qu'il dépendrait de lui d'avoir ou n'avoir pas ladite princesse pour épouse, sous la condition seulement qu'en conservant sa femme, « il n'épouserait pas les « prétentions de la maison de Lorraine, ni les passions du « duc Charles contre la personne du roi, mais demeurerait « inséparablement lié aux justes intérêts de la couronne. »

La brouillerie avait duré deux mois et demi; il n'en restait plus que l'éloignement du comte de Soissons, pour lequel toutefois on faisait moins de frais. On se contentait de lui offrir, comme place de sûreté, la ville de Mouzon, « estimée « la plus mauvaise du royaume. » Le comte refusa, se plaignit avec hauteur, prétendit que le duc de Bouillon devait

obtenir indemnité pour l'asile qu'il lui avait donné, et dans lequel il voulait demeurer. On le traita longtemps comme un enfant mutin qui ne peut nuire et que l'on contrarie pour son bien. Enfin lorsqu'on sut que la reine-mère le faisait entrer dans un traité avec les ennemis de la France, où le duc de Bouillon avait aussi sa part d'avantages, ce qui pouvait entraîner le prince d'Orange à quelque connivence, on lui montra plus de facilité. Il lui fut permis [26 juillet] de séjourner quatre ans à Sedan s'il lui plaisait, et de recevoir les émoluments de ses charges qu'il n'exerçait pas, avec paiement de l'arriéré; ceux qui l'avaient suivi et servi eurent abolition de leur crime; tout cela moyennant qu'il jurerait sur les saints évangiles, non-seulement de garder fidélité au roi et de n'avoir aucune pratique ni intelligence suspecte, tant dehors que dans le royaume, mais encore de servir de tout son pouvoir à l'exécution de ses desseins et de faciliter en tout et partout l'accomplissement de ses volontés. Il avait encore fallu cinq autres mois pour en arriver là. Pendant ce temps, il fut encore question de ce mariage avec la nièce du cardinal de Richelieu, que celui-ci voulait, disait-on, imposer au comte de Soissons, et le bruit en alla jusqu'à inquiéter le duc d'Orléans. Le cardinal se crut obligé de le démentir, en déclarant au prince « que depuis la première demande qui « lui en avait été faite publiquement par le comte quelques « années auparavant, il n'avait pas eu lieu de témoigner sa « pensée sur ce sujet; et que, d'après l'état où le comte était « depuis certain temps auprès du roi, il n'aurait voulu pour « rien au monde recevoir l'honneur de son alliance, quand « même il eût été aussi bien en son pouvoir d'y engager sa « nièce, qu'il savait ses dispositions en être tout à fait éloi- « gnées. »

Du reste cette nouvelle incartade, que nous avons voulu suivre jusqu'à sa conclusion, n'avait apporté aucun trouble ni dans les plaisirs, ni dans les affaires. On ne s'en réjouit pas moins à la cour durant l'hiver; le cardinal de Richelieu

donna notamment dans son hôtel [8 janvier] une comédie qui coûta, suivant Guy Patin, cent mille écus. Il en était arrivé depuis longtemps à ce point de grandeur où l'on ne prend plus soin de cacher son opulence, où l'on s'enorgueillit au contraire des biens acquis par ses services, où l'on se fait gloire d'avoir beaucoup et de dépenser avec profusion. Il venait d'achever sa magnifique demeure, construite à Paris sur l'emplacement de sa maison, assez étroite sans doute, où il était né, et qu'il avait élargi par l'acquisition des hôtels d'Armagnac et de Rambouillet. Il en avait d'ailleurs fait don roi [6 juin 1636] avec cette clause, « qu'elle ne pourrait être « aliénée de la couronne pour quelque cause que ce fût, pas « même pour servir d'habitation à prince, seigneur ou autre « personne, son intention étant qu'elle ne fût jamais habitée « que par le roi, ses successeurs, ou l'héritier de la couronne « seulement ; » et il s'en était réservé la jouissance sa vie durant, pour l'accroître et l'embellir encore. Sa maison de campagne à Ruel était tenue avec une splendeur toute royale, et le manoir dont il portait le nom, petite seigneurie du bas-Poitou, se transformait rapidement en un vaste et superbe château, d'où dépendait une ville nouvellement créée. Une pareille idée de retour vers l'origine de son élévation lui avait fait rebâtir entièrement, et sur un plan digne de sa fortune actuelle, la vieille maison de Sorbonne où il avait obtenu ses premiers succès en théologie. En ce moment même, il s'occupait de former un établissement pour l'éducation de la jeune noblesse. « Comblé, disait-il, d'un nombre infini d'honneurs, « dignités et bienfaits, dont la munificence royale a daigné « sans mesure reconnaître et relever nos travaux bien au « delà de leurs mérites, nous serions à jamais ingrat et vrai- « ment indigne de ses faveurs, si, comme les grands fleuves « renvoient à l'Océan les eaux qu'ils en ont reçues, nous ne « rendions au service du roi et à l'utilité publique une partie « des biens qui nous viennent de sa bonté. » En conséquence, voyant que la plupart des fondations avaient pour objet uni-

que l'enseignement des lettres « au profit de jeunes gens de « basse étoffe et condition roturière, sans qu'on eût pensé à « en faire jouir les enfants de maisons nobles et incommo- « dées qui devaient faire profession des armes, » il dotait de vingt-deux mille livres par an, à perpétuité, une académie fondée par le roi dans la Vieille-rue-du-Temple à Paris et destinée à l'éducation des gentilshommes, pour y recevoir vingt jeunes gens, choisis par lui et par ses héritiers, lesquels après deux ans d'études, étaient tenus de servir le roi deux années ensuivant dans les régiments de ses gardes ou sur ses vaisseaux.

Des libéralités plus intéressées, et auxquelles on a pu reprocher encore quelque manque de discernement, rassemblaient autour de lui plusieurs hommes de lettres, salariés, pensionnés, domestiques dans toute l'acception du mot, comme l'étaient alors presque tous les hommes faisant métier d'écrire et d'imprimer, depuis les plus obscurs jusqu'aux plus illustres. Outre la charge de rédiger les pamphlets et reparties politiques, ils avaient la fourniture des divertissements pour les fêtes données par leur patron. Le mal était que le cardinal voulait mettre la main à leurs travaux, qu'il s'occupait du plan, de l'exécution, des détails; qu'il se mêlait de dicter, de corriger, de reprendre, et que souvent il faisait entrer dans ces ouvrages de commande quelques morceaux de sa façon. Mais enfin la manie n'est qu'un excès de la passion, et il est certain que ce goût, assez malheureux en sa personne, se portait sur les compositions nobles, sérieuses, régulières. Il voulait le beau, ne savait pas le trouver, mais conviait les autres à le chercher. De l'association formée à ses frais pour « l'avancement de l'art dramatique en l'hôtel de « Richelieu, » sortit un jeune homme appelé Pierre Corneille, d'abord ouvrier nécessiteux de la besogne commune, puis auteur pour son compte d'un chef-d'œuvre qui fut « le Cid. » Cette pièce de théâtre n'était pas celle pour la représentation de laquelle le cardinal venait de dépenser trois cent mille

livres ; elle obtint à meilleur marché les applaudissements du public. Le cardinal, à qui elle n'avait rien coûté, et qui pouvait cependant s'en faire honneur puisque l'auteur de l'ouvrage était à sa solde, eut la faiblesse de prendre en dépit une œuvre qu'il n'avait pas payée, et d'encourager les critiques toujours si promptes à s'ameuter d'elles-mêmes contre un succès. Cependant il ne faut pas croire que, de sa part, cette persécution ait été rude et grossière : le Cid fut représenté deux fois à l'hôtel de Richelieu. La nièce du cardinal en accepta la dédicace, et Corneille y déclara publiquement que « le grand crédit de cette dame s'était étendu sur lui avec des « effets trop avantageux pour qu'il pût s'en taire. » Après tout le bruit qu'avait produit la dispute engagée sur cette pièce, il n'y eut rien encore que d'honorable dans le jugement qui en fut déféré à la nouvelle compagnie de beaux-esprits, formée sous le titre d'Académie française. Cette société, créée deux ans auparavant, comme nous l'avons dit, avait continué paisiblement ses conférences, sous la protection puissante de son fondateur. Mais le titre de son institution n'était pas encore enregistré au parlement. Les magistrats avaient vu d'un œil inquiet et jaloux une nouveauté dont ils ne comprenaient pas bien l'objet ; les uns s'en effrayaient comme d'un établissement qui pouvait devenir oppresseur, ou tout au moins ôter quelque chose à leur autorité ; les autres trouvaient tout simplement un pareil sujet de délibération au-dessous de leur dignité, et le conseiller Paul Scarron, père de l'écrivain, ne craignit pas de rappeler à cette occasion l'exemple du sénat romain prononçant par ordre de l'empereur sur la sauce d'un turbot. Ce fut dans le temps même où le cardinal pressait le parlement d'en finir sur ces difficultés, que Georges de Scudéry, qui s'était porté champion contre le Cid, offrit de soumettre le débat à cette Académie, dont ni lui, ni son adversaire, ne faisaient encore partie. Pour cela, d'après les statuts de la compagnie, il fallait le consentement de l'auteur, et Pierre Corneille le donna [13 juin] d'assez mauvaise grâce,

« puisque, disait-il, cela devait divertir Son Éminence. » Alors l'Académie se mit à examiner si le public avait eu tort ou raison d'applaudir ; et, la voyant livrée à cette innocente occupation, le parlement se décida enfin à vérifier ses lettres de fondation [10 juillet], avec cette clause « que ceux de ladite « assemblée connaîtraient seulement de l'ornement, embel- « lissement et augmentation de la langue française, et des « livres faits par eux ou par autres personnes qui le désire- « raient et voudraient. »

Il ne faut ni trop admirer ni rabaisser à l'excès cette faculté, accordée à quelques hommes, de manier beaucoup d'affaires, grandes et petites, en même temps et avec la même ardeur; c'est mal conclure que d'y trouver, suivant l'opinion qu'on veut établir, soit le signe d'un génie vaste et universel, soit la preuve d'un esprit mesquin et tracassier. Mais, quelle qu'en soit la valeur, cette activité, qui se porte sans cesse de la préoccupation la plus grave au plus simple amusement, qui embrasse dans son mouvement les idées les plus éloignées, n'en mérite pas moins d'être remarquée là où elle existe. Cette année même, dans laquelle l'histoire littéraire nous montre le cardinal de Richelieu travaillant à des pièces de théâtre, se prenant de jalousie pour des vers, ordonnant et corrigeant de sa main la critique officielle d'un ouvrage d'esprit, il avait sur les bras une guerre civile à prévenir, une guerre extérieure et générale à diriger, des négociations à suivre par toute l'Europe, et six armées à conduire. La retraite du duc d'Orléans et du comte de Soissons, n'ayant fait soulever personne, n'avait demandé que des démarches, des pourparlers et des écritures. Mais il y avait bien autre chose à faire contre l'ennemi du dehors. Heureusement l'attitude que venaient de reprendre les Suédois en Allemagne fournissait une utile diversion. Les troupes impériales, retirées, non sans grande perte, de leur inutile expédition en Bourgogne, avaient été dirigées contre Gustave Banier qui menaçait d'envahir toute la Saxe, et ce général, bien qu'obligé de s'arrêter en ses pro-

grès, les obligeait à le suivre dans une retraite savante et hardie. Cependant on craignait toujours quelque infidélité de la part de ces alliés qui se défiaient également de la France. Le chef d'armée y allait de franc jeu ; mais le conseil tergiversait et prêtait l'oreille à des propositions d'arrangement. Le nouveau traité de confédération entre les deux puissances, signé à Wismar l'année précédente [20 mars 1636], n'était pas encore ratifié par les régents du royaume au nom de la jeune reine Christine. Le gouvernement de France envoya de beaux présents [mars 1637] au général des Suédois pour le confirmer dans ses dispositions belliqueuses ; on raconte que celui qui en « était chargé fut quelque temps sans pouvoir lui parler, parce « qu'il le trouva ivre quatre jours entiers. » L'ambassadeur français remontra aux régents de Suède le danger qu'il y aurait pour leurs affaires dans un traité de paix particulier, qui serait promptement suivi d'un accommodement avec la France, et qui les laisserait exposés, sans la garantie de leurs amis, à tout le ressentiment de la puissance impériale. Comme la principale objection à l'union de tous les intérêts dans une négociation générale était la grave question de la Lorraine occupée par la France et dont on demanderait la restitution, le roi offrait aux Suédois de se soumettre pour ce pays conquis aux conditions qui leur seraient faites et qu'ils accepteraient eux-mêmes pour leur conquête de la Poméranie. Ainsi leurs affaires marcheraient du même pied, et chacun agirait pour soi en défendant le droit de son allié. A travers toutes ces complications s'était placé un événement qui pouvait, sinon en amener la solution, du moins y apporter quelques chances nouvelles. L'empereur Ferdinand II venait de mourir [8 février], et son fils, le roi de Hongrie, que, dans une diète assemblée peu de mois auparavant, il avait fait proclamer roi des Romains, se présentait comme héritier de l'Empire. Il s'agissait de savoir jusqu'à quel point Ferdinand III continuerait la politique de son père, et quelle part de son énergique volonté celui-ci lui aurait léguée. En attendant, la

France et la Suède lui contestaient le titre d'empereur, par le motif que son élection comme roi des Romains ne pouvait être valable, ayant eu lieu du vivant de son père, et, ce qui était plus fondé, en l'absence d'un des électeurs, l'archevêque de Trèves, privé de sa liberté.

Pendant que Gustave Banier, général des Suédois, et le landgrave de Hesse, chef ou plutôt seul reste de la confédération protestante, soutenait la guerre en Allemagne, la France luttait de toute part contre l'Espagnol. La campagne s'ouvrit pour elle par un échec, plus politique peut-être que militaire, mais qui n'aurait pas chagriné médiocrement le cardinal de Richelieu, s'il n'eût pu sur qui en jeter la faute. Il y eut alors dans le royaume un homme taxé de lâcheté, à qui l'on reprocha hautement le manque de cœur, que l'on tint en disgrâce pour avoir forfait à son honneur de soldat, et cet homme était le duc de Rohan. Ce seigneur occupait la Valteline, comme nous l'avons vu, et en avait repoussé toutes les attaques survenues, soit de l'Allemagne, soit de l'Italie. Les Espagnols, désespérant de lui ôter ce poste par leurs propres forces, essayèrent de l'en faire chasser par ceux mêmes qu'il était venu servir. La Valteline appartenait aux Grisons ; ceux-ci avaient appelé les Français pour la recouvrer sur les Espagnols ; mais ils se lassaient de voir que, prise et reprise, possédée tantôt par l'un, tantôt par l'autre, cette province de leur domaine ne leur revenait jamais. Excités par les instigations des Espagnols, ils demandaient à rentrer dans leur bien, et le duc de Rohan, soit esprit de justice, soit intérêt pour un peuple de sa religion, se montra tout disposé à les appuyer. Des conditions furent donc réglées, entre les sujets valtelins et leurs seigneurs les Grisons, pour la reprise de possession, et on en soumit les articles au roi de France qui ne les approuva pas entièrement. Pendant ce temps, des plaintes et des murmures se répandaient parmi le peuple ; les troupes du pays, qui n'étaient pas exactement payées de leur solde, prenaient un ton menaçant. Le duc de Rohan réclamait de l'ar-

gent pour les satisfaire; on l'accusait d'avoir mal ménagé celui qu'il avait reçu. Une longue maladie qu'il eut à Sondrio, au retour de sa courte expédition en Italie, et qui le fit passer pour mort, permit aux mécontents de s'entendre et de s'animer. Parmi eux se trouva un colonel appelé Jenatz, homme de tête et d'intrigue, depuis longtemps en correspondance avec les Espagnols, et qui entreprit de convaincre ses compatriotes des avantages que leur apporterait l'amitié de la maison d'Autriche. Tandis que le traité de cette alliance se négociait par les chefs du pays, les troupes grisonnes se mirent en révolte ouverte pour avoir paiement de ce qui leur était dû. Le duc de Rohan se rendit à Coire [mars] pour essayer de regagner le conseil des Grisons, laissant son armée française dans la Valteline; ce qu'on lui reprocha fort, puisque c'était mettre la personne d'un général entre les mains des révoltés. Il se hâta de distribuer aux troupes grisonnes, malgré l'opposition de l'ambassadeur et sans condition, une somme d'argent qui lui fut envoyée de France. En même temps, le traité avec la maison d'Autriche s'avançait à Inspruck, et le duc de Rohan ne cessait d'écrire qu'on lui envoyât de quoi contenter les soldats. Enfin, se trouvant éloigné de son armée sans pouvoir la joindre, au milieu d'un pays tout préparé à l'insurrection, entre deux armées espagnoles qui s'avançaient de l'Italie et du Tyrol, « voyant, dit-il, le conseil de France sourd à toutes « les instances qu'il lui faisait, » il se crut amené par la nécessité à concéder volontairement dans un traité ce que la force pouvait emporter sur lui. Il proposa donc d'évacuer la Valteline, « pendant qu'on pouvait encore le faire honorablement. » Sur ces entrefaites, l'insurrection, hâtée par les Espagnols, éclata par tout le pays. Le duc obligé de s'enfermer dans un fort voisin de Coire, bâti sur le Rhin et gardé par deux cents Français sous le commandement d'un cousin du duc de Saint-Simon, y fut bientôt assiégé, s'il faut l'en croire, par toutes les forces de la contrée. Un régiment suisse, qu'il y avait fait entrer pour le défendre, lui refusa son service contre un peuple

ami et frère. Alors, avant même d'avoir reçu le pouvoir qu'il avait demandé pour le cas de dernière extrémité, il consentit à remettre le fort du Rhin [26 mars] entre les mains des Suisses qui l'occupaient déjà, et à rappeler les troupes françaises de la Valteline pour les reconduire en France à travers la Suisse, se donnant lui-même en otage aux Grisons. Celui qui commandait l'armée refusa longtemps d'obéir, disant que ces ordres émanaient d'un prisonnier, et qu'il avait de quoi se défendre contre tout venant. On lui fit voir copie [16 avril] d'une lettre du roi arrivée tout récemment, et qui donnait au duc autorité d'en finir ainsi, toute autre ressource lui manquant. Il n'y eut donc plus d'objection possible, et les Français [5 mai] abandonnèrent leurs positions, leurs forts, leurs châteaux, tout le pays enfin, se retirant sans outrage, à la vue des Espagnols. Ainsi fut perdue la Valteline, pour laquelle on avait tant fait de dépenses, tant négocié, tant guerroyé; et cela peu de temps après que le duc de Rohan en avait repoussé vaillamment l'ennemi. Les Français à leur tour en étaient chassés sans combat, sans aucun accident fâcheux de guerre, par la seule volonté de ceux qu'ils étaient venus secourir. La conduite du duc de Rohan fut sévèrement jugée à la cour, et, quelque partialité dont on se sente ému pour ce brave et noble seigneur, il est difficile de ne pas lui reprocher une trop forte inclination vers les intérêts d'un peuple qui n'était qu'allié de la couronne, trop de confiance dans l'affection qu'il croyait lui avoir inspirée, et un dépit exagéré de l'abandon où le laissait le conseil du roi. Prenant trop au mot l'oubli qu'on faisait de lui, il se crut en liberté d'agir, de traiter, de transiger, de juger les événements et les convenances, sans craindre assez qu'on se rappelât où il avait pris cette habitude. Il est fort douteux qu'il eût pu gagner la partie; mais il est certain qu'il la livra, et qu'il ne jouait pas pour son compte. Aussi se garda-t-il bien de revenir en France et d'accepter le commandement qu'on lui offrait en Piémont ou dans la Franche-Comté; il prétexta une maladie pour de-

meurer à Genève, promettant, dès qu'il serait rétabli, de retourner à Venise.

Une partie de son armée fut dirigée vers l'Italie, où la guerre se menait toujours assez froidement. Le duc de Parme, voyant ses États ruinés, avait été forcé [février] de quitter l'union de la France, et d'acquérir, par la perte d'une de ses places, le droit de neutralité. Le roi fit valoir, comme un acte de déférence envers le pape, son acquiescement à ce traité, après avoir toutefois constaté que les secours promis au duc de Parme étaient prêts. Il ne restait plus dans la coalition que le duc de Savoie et le duc de Mantoue, dont les provinces servaient d'arène à la lutte des deux puissances. C'était un motif pour que ces deux alliés ne cherchassent pas de trop grandes entreprises où ils couraient tous les risques. La campagne se passa donc en marches et en dégâts dans le pays les uns des autres; les Espagnols prirent Nice de la Paille au Montferrat; les Français et les Savoisiens eurent l'avantage dans un combat assez sanglant où ils enlevèrent le canon des ennemis. On était convenu d'une expédition plus importante, qui devait ramener les forces alliées sur les bords du Tésin, lorsqu'un double malheur [21 septembre-7 octobre] vint ôter à la France, et presque en même temps, les deux princes qui combattaient pour elle. Le duc de Savoie, beau-frère du roi, et le duc de Mantoue, ancien sujet de la couronne, moururent à quelques jours de distance, laissant tous deux leurs États à un enfant, savoir, le premier à son fils, et le second à son petit-fils; l'un et l'autre sous la tutelle d'une mère, ici française, là espagnole.

Pareille chose arriva encore du côté de l'Allemagne, où le landgrave de Hesse combattait seul pour la cause qui avait uni tous les protestants. Quoique sa puissance ne fût pas grande, l'occupation qu'il donnait aux troupes de l'empereur, situé comme il était à une des extrémités du territoire impérial, n'avait pas une petite importance. Aussi la France le choyait-elle avec soin, lui fournissant argent et secours

d'hommes autant qu'elle pouvait. Dès le début de la campagne, on avait envoyé dans son voisinage le colonel de Rantzau, devenu célèbre par la délivrance de Saint-Jean-de-Losne, avec pouvoir de général d'armée. Le but principal de son expédition était de dégager la forteresse d'Hermenstein, appartenant à l'électorat de Trèves, que les impériaux, déjà maîtres de Coblentz, pressaient par force et par famine. Il ne put y réussir, et la place se rendit [21 juin] après une longue défense avec une capitulation honorable. On ne fit pas semblant d'en vouloir au landgrave pour cette perte, encore bien qu'il y eût eu quelque négligence de son général Melander. Mais au moment où, aidé de quelques renforts que lui avait laissés le colonel de Rantzau en se séparant de lui assez mal content, il venait de reprendre l'offensive dans la Westphalie, il mourut [1er octobre] à l'âge de trente-sept ans d'une maladie qui l'emporta en peu de jours. Un enfant de neuf ans recueillit sa principauté; sa veuve hérita de son zèle et de son courage.

Le duc de Saxe-Weymar, qui avait passé l'hiver sur les confins du duché et de la Comté de Bourgogne, devait conduire de là son armée vers le Rhin et combiner ses mouvements avec ceux du landgrave de Hesse. Il commença par employer son temps dans la Comté même, en attendant que le duc de Longueville vînt l'y remplacer avec un corps nouvellement formé en la province de Bresse. Ensuite prenant son chemin à travers le pays ennemi, il rencontra le duc de Lorraine auprès de Ray-sur-Saône et le battit rudement, s'empara de plusieurs villes qui se rachetèrent du pillage moyennant une somme d'argent; et, riche de tout ce butin, il arriva en Alsace [août] où il prit Ensisheim par assaut. Le passage du Rhin fut effectué sans obstacle, devant Rhinau, deux lieues au-dessus de Strasbourg, et l'armée, s'étant fortifiée sur l'autre rive, y soutint l'attaque des ennemis commandés par Jean de Wert. Toute cette marche n'avait d'autre but que de rappeler sur les bords du Rhin une partie des troupes impé-

riales et de rendre aux Suédois la partie plus égale. Aussi fallut-il envoyer des renforts à Jean de Wert, qui continua de harceler le duc de Weymar sans pouvoir l'entamer ; mais celui-ci, de son côté, voyait diminuer ses troupes, et n'en recevant pas de nouvelles, il fut obligé de repasser le Rhin pour prendre ses quartiers d'hiver. Les impériaux vinrent aussitôt se jeter sur les forts et sur le pont qu'il avait construits au lieu de son passage. Leur première attaque fut vaillamment repoussée. Plus tard [octobre] une nouvelle entreprise eut meilleur succès. Jean de Wert, voyant le duc de Weymar éloigné, revint à la charge avec des forces plus considérables et détruisit tout l'ouvrage de la campagne.

L'armée du duc de Longueville, tardivement formée et mollement conduite, ne fit pas de grands effets dans la Franche-Comté. Elle prit en entrant deux petites villes et un château que le duc de Lorraine ne put pas secourir ; elle empêcha aussi les courses des Comtois sur le territoire de France. Mais, bien qu'augmentée d'une portion des troupes de la Valteline que le comte de Guébriant, nommé depuis peu maréchal de camp, lui avait amenée, elle ne put, comme on le désirait, lier ses opérations à celles du duc de Weymar. On en rejeta encore le tort sur le duc de Rohan, qui avait refusé de venir prêter au duc de Longueville l'appui de son expérience et de ses liaisons avec le général allemand. Tout ce qu'il put faire fut d'assiéger quelques places dans la Comté, notamment Lons-le-Saunier, dont l'ennemi pourtant [juillet] ne livra aux Français que les ruines, ayant eu soin de mettre le feu successivement dans chaque poste d'où il était chassé. Bletterans fut aussi emporté d'assaut : tout ce qui s'y trouva de gens armés furent taillés en pièces, la ville pillée, et, s'il faut en croire les relations, « l'honneur des femmes entièrement « conservé. »

Le cardinal de la Valette avait cédé le commandement de l'armée en Lorraine au maréchal de Châtillon, pour se réserver lui-même la conduite d'une plus grande entreprise. On

voulait tenter un nouvel effort contre les Pays-Bas, où les troupes confiées au maréchal ne devaient jouer qu'un rôle secondaire. Il eut à nettoyer le pays de quelques petites places qui incommodaient la Champagne et à prendre son chemin vers le Luxembourg. Là, il s'empara de plusieurs villes dont la plus importante [27 octobre] fut Damvilliers ; c'était tout ce qu'on lui avait demandé pour sa part, les principales opérations devant avoir lieu sur un autre point. Le cardinal de la Valette, accompagné du comte, maintenant reconnu duc de Candale, son frère, pour lequel il avait enfin obtenu de l'emploi en France, et ayant sous ses ordres le vicomte de Turenne son lieutenant ordinaire, le comte de Guiche et le sieur de Rambures, entra dans le Hainaut avec des forces considérables, prit en passant le Cateau-Cambrésis et mit le siége devant Landrecies, où le grand-maître de l'artillerie vint le joindre. Le colonel Gassion fut chargé de tenir la campagne et de faire des courses contre les partis ennemis. Au bout de douze jours, la ville se rendit par capitulation [26 juillet] et la garnison fut conduite à Valenciennes. Alors on apprit que le général Piccolomini arrivait d'Allemagne au secours des Pays-Bas, et l'armée se mit en mouvement pour le rencontrer. Elle le devança au poste de Maubeuge vers lequel il paraissait tendre, et s'en empara, sans autre effort que quelques volées de canon dont le gouverneur exigea qu'on lui fît la courtoisie. Poussant ensuite vers Mons, elle y trouva les ennemis campés de façon à ne pouvoir être débusqués et se tenant immobiles dans leurs positions. Le cardinal de la Valette résolut alors de fortifier Maubeuge pour s'en faire un centre d'action ; mais il reçut ordre de la cour d'employer ses troupes à quelque siége ; et, rebroussant chemin, il alla [20 septembre] reprendre la Capelle, pendant que le duc de Candale demeurait à Maubeuge pour commander et protéger les travaux. Bientôt il fallut renoncer à ce projet, que la difficulté des lieux et le voisinage de l'armée ennemie grossissant tous les jours rendaient impraticable. Il ne resta donc plus qu'à rappeler les

troupes qu'on avait laissées à Maubeuge. Le vicomte de Turenne en prit le commandement, le cardinal se portant à sa rencontre, et la jonction eut lieu [8 octobre] devant Pont-sur-Sambre, en présence des ennemis qui ne tentèrent qu'une faible escarmouche pour l'empêcher. Ainsi les Français gardèrent leur conquête de Landrecies, du Cateau-Cambrésis, de la Capelle reprise sur les Espagnols, avec la petite ville de Chimay qui se rendit peu de temps après [29 novembre], et les grands projets faits pour cette campagne n'eurent pas d'autres résultats. Les Hollandais se plaignirent fort de ce qu'au lieu d'avancer dans le pays, on s'était amusé à prendre des places sur la frontière. De leur côté pourtant, ils n'avaient guère fait plus de chemin : au lieu de venir, comme ils l'avaient promis, assiéger Dunkerque par mer, sous le prétexte de la contrariété des vents, il étaient restés chez eux, et n'en étaient sortis que pour essayer de recouvrer leur ville de Bréda. Le cardinal-infant ne pouvant leur en faire lever le siége, leur prit Venloo et Ruremonde, et vint se joindre au général Piccolomini pour faire face à l'armée française. Bréda se rendit [7 octobre], après avoir résisté tout juste, remarqua-t-on, autant de mois qu'il avait fallu d'années à Spinola pour le prendre. Un Français y fut tué ; c'était le baron de Charnacé, qui remplissait ses fonctions d'ambassadeur jusque sous le feu des batteries. Après quoi les Hollandais, voyant les Français rétrograder, ne se soucièrent pas d'aller en avant et chacun prit ses quartiers d'hiver. Ce que cette campagne avait produit de plus sérieux, c'était une grave atteinte portée à la réputation militaire du cardinal de la Valette. Les reproches commencèrent à pleuvoir sur lui. On le blâma d'avoir abandonné Maubeuge, d'avoir perdu son temps à reprendre la Capelle, tandis qu'il pouvait s'emparer d'Avesnes, ville espagnole, et faire des progrès chez l'ennemi. Il avait voulu s'excuser en attribuant ce conseil au grand-maître de l'artillerie : mais le cardinal de Richelieu défendit son parent aux dépens de son collègue, et il cessa de passer pour constant à

la cour que le prélat, fils du duc d'Épernon, était le premier général de son temps.

Dès le commencement de l'année, on avait donné des ordres pressants pour la reprise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, conquises par les Espagnols dans la Méditerranée. La flotte qu'on avait conduite en cette mer, avec tant de dépense et d'appareil, était restée tout l'hiver inutile. La division régnait toujours entre le comte d'Harcourt qui la commandait, et le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence. Celui-ci, non-seulement n'avait pas rendu compte des coups de bâton donnés à l'archevêque de Bordeaux, mais il tenait tête au général de la flotte créée par le cardinal; il résistait aux ordres de la cour, n'agissait pas et empêchait de faire. Le comte d'Harcourt reçut donc le commandement positif d'attaquer les deux îles avec ses vaisseaux, sans s'inquiéter d'être aidé ou contrarié par le maréchal. La flotte s'approcha d'abord [24 mars] de l'île Sainte-Marguerite, que les Espagnols avaient eu le temps de fortifier, et tira sur leurs retranchements. Une tempête l'ayant forcée à s'éloigner, elle revint quelques jours après et mit à terre les troupes, qui s'emparèrent aussitôt des premières positions et y prirent logement, pendant que les vaisseaux empêchaient l'ennemi d'apporter secours aux assiégés. Quatre forts, qui garnissaient l'île, furent successivement enlevés; et enfin la grande forteresse, appelée de Sainte-Marguerite, où tous les Espagnols s'étaient retirés, ayant capitulé [12 mai], l'île fut recouvrée entièrement. Le comte d'Harcourt se dirigea aussitôt sur celle de Saint-Honorat qui fit peu de résistance. Les Espagnols la rendirent la veille du jour où l'Église fête le saint dont elle porte le nom, et l'archevêque de Bordeaux, déposant sa cuirasse, s'empressa [16 mai] d'y célébrer la messe pour cette solennité. Huit enseignes, conquises sur l'ennemi, furent portées à Paris, où l'on chanta un Te Deum en actions de grâces, et où les poëtes s'évertuèrent à la louange du comte d'Harcourt. Quelques mois après, le maréchal de Vitry fut rappelé

de Provence et mis à la Bastille [27 octobre], sous la prévention de violences et extorsions commises dans son gouvernement.

Ce n'était pourtant pas sans espoir de retour que les Espagnols avaient quitté le territoire français. Chassés de Provence, ils pénétrèrent dans le Languedoc, où l'on avait cessé de craindre une agression par terre venant du Roussillon, et ils s'avancèrent [29 août] jusqu'au pied de Leucate, qu'ils bloquèrent aussitôt. Le duc d'Halluin, gouverneur de la province, se hâta de rassembler des forces, et vit accourir à son appel tous les gentilshommes et toutes les communes d'une et d'autre religion, avec une égale ardeur pour la défense de leur pays. La petite garnison de Leucate fit bonne contenance, et obligea l'ennemi à l'assiéger dans les formes, c'est-à-dire, à s'enfermer dans des retranchements devant la ville. Ce ne semblait pas chose facile que de l'attaquer en cet état, protégé encore comme il l'était par la situation des lieux, où la mer d'un côté, et de l'autre l'étang de Leucate, ne laissaient aux assaillants qu'un étroit passage. Cependant le duc d'Halluin s'étant approché avec ses troupes, ne voulut pas laisser se perdre leur bonne volonté; il entreprit donc de forcer la nuit les retranchements ennemis [28 septembre] où fut livré un combat des plus sanglants. L'archevêque de Bordeaux, accouru de bien loin au bruit de la mousqueterie, conduisit vaillamment à la charge un régiment qui venait une première fois de lâcher pied. Le jour apprit aux Français le résultat de cette lutte meurtrière, qui s'était arrêtée seulement quand la clarté de la lune avait manqué. Les ennemis étaient en pleine déroute, la terre jonchée de leurs morts, leurs postes abandonnés, l'étang couvert d'hommes fuyant à la nage; le général lui-même avait gagné l'autre bord sur un bateau; le plus grand nombre s'était sauvé par une langue de terre jetée entre la mer et l'étang, depuis la pointe de Leucate jusqu'au Roussillon : il ne restait plus de l'armée espagnole qu'un immense butin. Ce glorieux fait d'armes valut au duc d'Halluin le bâton de

maréchal de France, et le roi voulut qu'il rattachât à cette dignité le nom de son père. Les Espagnols avaient toujours un pied en France par la prise qu'il avaient faite l'année précédente de Saint-Jean-de-Luz. Le roi, mécontent de voir que le duc d'Epernon et son fils, le duc de la Valette, n'avaient pas encore réussi à les en chasser, donna ordre au nouveau maréchal de Schomberg de s'y acheminer; mais on apprit presque aussitôt [25 octobre] qu'ils s'étaient d'eux-mêmes retirés, laissant inutiles toutes les dépenses faites pour se fortifier dans ce pays; sur quoi le duc de la Valette écrivit « qu'il se disposait à partir pour les exterminer, quand on « lui avait annoncé leur retraite. »

Nous avons dit qu'on ne s'était pas remué en France quand le duc d'Orléans et le comte de Soissons étaient sortis de la cour, et que l'éclat de leurs mécontentements n'avait entraîné personne à la guerre civile. Cependant le gouvernement ne fut pas sans quelques alarmes dans l'intérieur. Si les seigneurs et les gentilshommes avaient prudemment refusé de s'associer à une nouvelle fantaisie de révolte, d'autres intérêts avaient fortement agité une autre part de la nation. Ce n'était pas sans de grandes dépenses qu'on soutenait une guerre générale, qu'on réparait des pertes graves, que l'on entreprenait des expéditions lointaines. Les taxes de toute espèce étaient énormes, et l'industrie financière les multipliait sans mesure. « On met ici, écrivait de Paris Guy Patin, de « nouveaux impôts sur tout ce qu'on peut, entre autres, « sur le sel, le vin et le bois; j'ai peur qu'enfin on n'en « mette sur les gueux qui se chaufferont au soleil. » Le peuple était las de payer; les parlements s'offensaient d'avoir toujours à enregistrer des créations de charges nouvelles, autre espèce d'impôt qui, pour être levé sans contrainte sur l'ambition et la vanité, n'en paraissait pas moins exorbitant à ceux dont il rétrécissait la juridiction. On avait été obligé de s'adresser encore aux villes pour en obtenir, sous forme d'emprunt, des sommes considérables; de telle sorte qu'on

avait uni dans une plainte commune les bourgeois et les officiers, murmurant chacun pour leur compte. Le parlement de Paris continuait à repousser les titulaires des nouveaux offices, ou à leur rendre l'exercice de leur emploi impossible par toutes sortes de contrariétés et de mépris. Il fallut encore [mars] que le roi lui fit des injonctions sévères et de rudes menaces pour interrompre une nouvelle procédure de résistance dans laquelle il s'était engagé. L'obéissance n'y fut pourtant rétablie qu'au moyen de la continuation, jusqu'en 1644, du droit annuel et des autres priviléges attribués à cette compagnie. Au même temps, le roi fit mine de se rendre à Rouen, afin de forcer le parlement de cette province à recevoir un édit portant création d'une généralité des finances en la ville d'Alençon, et il ne fallut pas moins que cette démonstration pour que l'édit fût vérifié. Pour une fin pareille, le prince de Condé se rendit en Bourgogne avec les plus amples pouvoirs. Les villes pourtant ne faisaient que gronder sur la place publique ou dans l'auditoire de leurs tribunaux. Des paysans se montrèrent armés dans la campagne. Ceux-ci ne se soulevaient, ni pour un prince, ni pour une opinion ; ils se révoltaient contre la taille, contre la gabelle, contre toutes les formes et toutes les dénominations de l'action fiscale. Ce mot de ralliement, intelligible à tous et d'un attrait singulier, avait servi déjà, l'année précédente, à quelques séditions dans la Saintonge et dans l'Angoumois. Cette année, on l'entendit proclamer dans le Périgord, par une troupe nombreuse qui se grossit promptement, inonda le pays ; et menaça les villes. C'était bien là un mouvement populaire, ayant pour cause une souffrance publique, et pour force le nombre. Mais tel était alors l'état des choses, que les révoltés, qui formaient, dit-on, près de trente mille hommes, ne crurent pas pouvoir se passer d'avoir un gentilhomme à leur tête. Ils en saisirent un dans son château, lequel avait nom de La Mothe-la-Forêt, et le forcèrent à les commander. Ils s'emparèrent ainsi de Bergerac, et se mirent en posture d'as-

siéger Sainte-Foy sur la Dordogne, où était un grand magasin d'armes. Le duc de la Valette se hâta de quitter son poste d'observation du côté des Espagnols, pour accourir à la défense de la province qui pouvait être entraînée toute entière dans cette sédition. Avec un corps de troupes assez faible, il attaqua [juin] une masse considérable de paysans enfermés dans le bourg de la Sauvetat d'Eymet, à quatre lieues de Marmande : ceux-ci se défendirent bravement; mais, une fois ébranlés, ils se sauvèrent en désordre, et il en fut fait un grand carnage. La déroute de ce premier corps entraîna bientôt celle de tout le parti, et, en quelques jours, ce qui avait eu la forme d'une armée redoutable s'éparpilla par bandes que poursuivaient les prévôts. Comme la cour et Paris n'avaient pas eu peur de cette sédition, on l'appela d'un nom ridicule; on publia partout « la défaite des Croquants » dont chacun fit de grandes moqueries, et on trouva fort mauvais que le duc de la Valette se fût dérangé pour si peu de chose.

LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE I

Mademoiselle de la Fayette et le père Caussin. — Le confesseur du roi parle contre le cardinal de Richelieu. — Il est renvoyé. — Etat du ménage royal. — La reine soupçonnée d'intelligence avec les ennemis de l'Etat.—La duchesse de Chevreuse sort de France. — Réconciliation du roi et de la reine. — Choix d'un nouveau confesseur. — La reine est reconnue enceinte. — Le roi publie une déclaration pour mettre son royaume sous la protection de la sainte Vierge.

[1637]

On a pu remarquer que nous avions soin de réduire le récit des événements militaires aux faits caractéristiques et aux résultats, sans nous perdre dans les détails de stratégie où les historiens ecclésiastiques semblent surtout se complaire. Toutefois, cette partie de notre travail, quelque abrégée que nous l'ayons faite, a besoin d'être continuée sans interruption et d'embrasser tout le temps ordinairement compris dans une campagne. Celle que nous venons de raconter a conduit le lecteur jusqu'à la fin de 1637, et il pourrait croire

cette année assez remplie pour que les soins de l'homme qui gouvernait l'État n'eussent pas eu à se porter ailleurs. Nous sommes loin pourtant d'avoir épuisé tout ce qui appartient à cette époque, celle peut-être qui fait connaître le mieux la puissance exercée par le cardinal de Richelieu et les conditions auxquelles il la tenait. Nous l'avons montré ordonnant des bâtiments, commandant des fêtes, dictant des tragédies, se mêlant aux disputes littéraires, menant des négociations, faisant marcher des armées. A toutes ces choses, on le voit présent de sa personne, de sa pensée, de sa plume; jamais pouvoir plus vaste, plus absolu, n'a été servi par une action plus ferme, plus vigilante. Et pourtant celui qui manie ce pouvoir, qui suffit à cette action, a un maître dont il dépend, maître subjugué sans doute par une force de génie supérieure, mais enfin qui gronde quelquefois, qu'un caprice, une maussade humeur, un déplaisir trop vivement senti, peuvent irriter au point de lui faire rompre son lien. Il est vrai qu'on a eu la cruelle précaution de donner un emploi à ce qu'il y a de haineux, de chagrin, de jaloux dans son caractère; mère, femme, frère, favoris, tout ce qui lui était objet d'affection est devenu occasion de soupçon, d'aigreur, de ressentiment; en telle sorte que le roi tient à son ministre par tous les attachements qu'il a brisés. Cependant on n'a pu tellement l'isoler, tellement l'asservir à la raison d'État dont le cardinal s'est fait l'imposant organe, qu'il ne soit encore accessible à quelque fantaisie d'amitié. L'attention du cardinal, toujours éveillée, venait de surprendre le complot de deux personnes unies dans le même intérêt, s'aidant mutuellement à gagner l'esprit du roi pour le dominer ensemble, un confesseur et une maîtresse.

La vie triste, sauvage et languissante de Louis XIII avait eu en effet un éclair de joie et de bonheur. Après avoir longtemps fatigué de son chaste amour et de son assiduité sans désirs la moqueuse Marie de Hautefort, le roi s'était aperçu qu'il y avait, parmi les filles de la reine, une douce et timide

beauté, souriant avec bienveillance à ses récits de chasse et à ses discours pieux ; c'était Louise Motier de la Fayette, fille de Jean de la Fayette seigneur de Hautefeuille et de Marguerite de Bourbon-Busset, de la même famille d'ailleurs que la mère du père Joseph. On dit que le cardinal de Richelieu avait été des premiers à porter de ce côté les regards du roi, pour l'éloigner de Marie de Hautefort qui n'avait jamais voulu quitter les intérêts de la reine sa maîtresse. Il faut croire que la jeune fille n'était pas dans le secret de cet avis donné au cœur de son royal amant, ou qu'elle ne se crut pas obligée à la reconnaissance. Car « lorsqu'elle eut joui deux ans de la « plus haute faveur, » c'est-à-dire de la préférence publique accordée par le roi à sa conversation dans les réunions qui se tenaient le soir chez la reine, et de l'attention privilégiée qu'il lui prêtait dans les petits jeux où s'ébattaient ses compagnes, on la vit tout à coup triste, agitée, repentante de cet innocent commerce, manifester hautement l'intention d'entrer dans un couvent. Au jugement de tous, il y avait quelque chose de plus dans cette résolution qu'un sentiment craintif, qu'un scrupule de conscience et un remords religieux. Chacun y aperçut l'intervention du cardinal, qui avait effrayé les parents de Louise sur le danger d'une liaison dont les cabales politiques cherchaient à s'emparer. Ceux-ci, trouvant beaucoup moins d'espoir dans la tendresse du roi que de péril dans le ressentiment du cardinal, ne voulurent pas livrer leur fortune au hasard de cet amour qui alarmait le ministre. L'évêque de Limoges, son oncle paternel, et la marquise de Senecey, sa parente plus éloignée par les femmes de la maison de Polignac, s'étaient en conséquence réunis pour arracher la jeune fille à ce qu'ils appelaient sans doute une séduction. Mais d'autres conseils vinrent se jeter à la traverse de leur charitable dessein. Ils provenaient d'une source aussi pure en apparence, mais certes plus désintéressée. Un prêtre, consulté dans la sévère intimité de la confession, ne trouvait rien de reprochable à ce qui inquiétait une famille. Il absol-

vait ce qu'elle avait condamné; il trouvait de bonnes fins à ce qu'elle avait jugé coupable; il rassurait cette âme tremblante contre le scandale et lui remettait le péché. Ce prêtre était le père Caussin jésuite, appelé à la cour [25 mars] pour être confesseur du roi durant la maladie du père Gordon, écossais et religieux du même ordre, qui occupait cet emploi depuis la mort du père Maillan, successeur du père Suffren. Le père Caussin s'était fait connaître par la publication d'un livre intitulé « la Cour Sainte, » qui avait eu, disent les mémoires de Richelieu, « quelque vogue parmi les personnes « dévotes. » Avant qu'il entrât en charge, le cardinal avait eu soin de lui apprendre l'inclination du roi pour une fille de la reine, et de l'engager, « non pas à rompre avec impétuo- « sité, mais à dénouer avec adresse ce nœud, qui ne pouvait « être que préjudiciable à la conscience de son pénitent. » Le cardinal croyait avoir affaire à un homme d'une simplicité toute religieuse; mais le pieux auteur de « la Cour Sainte » s'était formé en entrant dans une cour de ce monde. Il attendit donc que le roi prît toute confiance en lui et lui ouvrît son cœur. Cela tarda quelque temps, et le bon confesseur s'applaudit de voir qu'on ne lui disait pas tout. Enfin le roi parla de l'affection qu'il portait à une jeune fille et du désir qu'elle avait d'entrer en religion : sur quoi le père Caussin vit tout à coup « tant de modération et de pureté dans cet amour, « qu'il ne s'en pouvait trouver de plus chaste sous le ciel. » Il s'éprit d'une tendre compassion pour « l'innocente brebis « qu'on voulait arracher du sein de son pasteur ; » il ajouta même en sa pensée cette réflexion galante : « c'est sa grâce « qui la fait disgracier. » Après avoir rassuré le roi, et l'avoir même encouragé à continuer son amour, « dans les termes « où il était alors, » il entendit à son tour la craintive Louise. Elle lui déclara sa vocation qu'il combattit fortement. Les motifs secrets qui le dirigeaient étaient, suivant lui, « qu'elle « avait déjà parlé au prince des affaires de son État; que la « laisser s'éloigner de la cour, c'était priver le public de l'in-

« strument de sa félicité; qu'elle lui semblait comme un « petit grain de sable, placé par la main de Dieu sur le « rivage, pour réprimer les débordements de la grande puis- « sance du cardinal ; qu'enfin la joie et la santé du roi dé- « pendaient du bon entretien qu'il avait avec elle. » Les arguments dont il se servit furent tirés de l'ennui, de la servitude qu'elle allait chercher dans un monastère, des jouissances honnêtes, permises, glorieuses, auxquelles il n'était pas raisonnable de renoncer. Mais il trouva cette tête de dix-sept ans fournie d'objections contre toutes ses raisons, et il demeura convaincu « que Dieu la voulait. » Quand le résultat de cette conférence fut porté au roi, il ne put que verser des larmes et se soumettre. Le confesseur fit tout son possible pour retarder l'effet d'une résolution si fortement prise, en ayant toutefois soin d'excuser ces délais auprès du cardinal, qu'il trompait avec passion. Mais l'obstination d'une jeune fille travaillait pour le ministre, et ce qu'il aurait difficilement gagné par autorité ou par adresse, Louise de la Fayette l'emporta, contre la volonté du roi, contre tout l'art du théologien et du courtisan conjuré pour la retenir. Elle força le père Caussin à obtenir du roi le congé dont elle avait besoin pour quitter son service ; elle le demanda elle-même à la reine ; elle reçut publiquement les adieux de son maître et de son ami, auprès duquel le cardinal de Richelieu vint pleurer de toute sa force ; et elle alla [19 mai] s'enfermer au couvent des Filles de la Visitation de Sainte-Marie, établi depuis peu à Paris dans la rue Saint-Antoine. Le père Caussin avait ménagé au roi une consolation, en lui montrant que cette retraite ne le séparait pas entièrement de l'objet aimé, qu'il lui serait facile de voir « la sœur Angélique » en son couvent comme il voyait Louise de la Fayette dans la chambre de la reine, et que, son affection étant de nature à ne pas être gênée par une grille, le parloir était un lieu tout aussi commode qu'un autre pour leurs tendres et purs entretiens. C'était d'ailleurs tout ce qu'il fallait aux projets d'influence politique que l'on

faisait reposer sur la jeune novice. Le roi hésita longtemps à faire cette action hardie, et, sans en prévenir personne, « tournoyant un jour [2 juillet] aux environs de Paris, il alla « fondre sur le couvent de la Visitation, » où il passa trois heures à s'entretenir avec Louise, debout devant la grille qui les séparait; car il n'avait pas voulu se servir du privilége royal pour entrer dans l'enceinte sacrée. Cette visite, racontée comme elle vient de l'être, par le père Caussin lui-même, et dont une lettre de Grotius nous a fourni la date, fit alors un grand éclat; elle en amena d'autres, moins brusques, moins mystérieuses, partant plus indifférentes, mais dont s'inquiétaient vivement le cardinal et ses amis. De Paris, on en donnait nouvelle à l'armée dans les correspondances les plus intimes et les plus remplies de graves affaires. Ces entrevues étaient suivies, chez le roi, de découragement et de tristesse. Alors son humeur tombait avec liberté sur ses ministres, et ceux-ci ne feignaient pas de dire « qu'ils s'en « souciaient fort peu, assurés d'avoir la bonne amitié du « cardinal, » comme l'écrivait en propres termes le secrétaire d'État de Chavigny au cardinal de la Valette. Une fois le roi s'en prit au cardinal de Richelieu lui-même; il voulait aller se désennuyer en commandant un corps d'armée; le cardinal ne trouvait pas l'entreprise digne de sa présence, et il fallut que le maître cédât après avoir boudé plusieurs jours. Cependant le père Caussin, poussé lui-même par le révérend père Monod son confrère, envoyé de Savoie en France, s'impatientait de voir que les rendez-vous du couvent ne produisaient rien qu'épanchements d'une tendre douleur; il excitait la sœur Angélique à y faire entrer les affaires de l'État, à employer pour le bien général ses larmes et son sourire. Afin de seconder cet effort, il résolut lui-même d'attaquer par la conscience son royal pénitent, « et le jour [8 décembre] que « la mère de toute pureté fut conçue, il produisit au roi les « conceptions qu'il avait dans l'âme depuis longtemps. » Il lui montra la puissance souveraine envahie par un sujet, le

repos de la chrétienté troublé, les liens d'une auguste famille brisés, la misère des peuples portée à son comble ; il lui fit honte, pitié, horreur, remords, de tout ce que le cardinal avait osé sous le voile de son autorité, et au risque de son bonheur, de sa gloire, de son salut. Le roi pâlit, trembla, balbutia, et finit par dire qu'il ne connaissait personne pour porter le poids des affaires à la place du cardinal. Le jésuite lui nomma le duc d'Angoulême, et, transporté de joie, il courut chez ce prince lui annoncer la fortune qu'il venait de préparer pour lui. Celui-ci, au lieu de le remercier, se crut perdu, et alla bien vite instruire le cardinal du tour qu'on voulait leur jouer à tous deux. Le cardinal conduisit, dit-on, chez le roi son successeur désigné, et le lui présenta d'un ton railleur comme celui « qui devait remplacer un perfide, un « scélérat, indigne de sa confiance, et mal vu du père Caus- « sin. » Le roi fut obligé de dire que son confesseur était devenu fou, et lui fit signifier [10 décembre] un ordre de quitter la cour. Le jésuite fut dégradé par sa compagnie, envoyé en exil, « parmi des barbares, » écrit-il, ce qui veut dire à Quimper-Corentin, et le roi cessa ses visites au couvent. Au milieu de nombreuses contradictions sur les détails, un fait reste certain, c'est que le surlendemain du jour où le confesseur avait parlé, il recevait son congé. On raconte que, peu de temps après, le roi, passant avec le duc d'Angoulême devant le donjon de Vincennes, lui dit : « Il n'a pas tenu au « cardinal de Richelieu qu'on ne vous ait mis là. » « Je l'avais « donc mérité, répondit humblement le bâtard de Charles IX ; « car autrement il ne vous l'eût pas conseillé. »

A travers cette intrigue amoureuse et politique, était venu se placer un grave événement d'État et de ménage. Ce n'était pas assez d'ôter au roi son amie ; il fallait encore, comme par une compensation cruelle qui ne pouvait que doubler ses douleurs, lui rendre suspecte, odieuse, criminelle, sa femme légitime, et faire aller jusqu'à l'outrage son mécontentement envers la stérile compagne de sa couche. Le dernier affront

subi par Anne d'Autriche touche de si près à son premier bonheur, que c'est le cas de rappeler ici quelle était la position de cette princesse depuis son mariage. Amenée du royaume de son père, à l'âge de quatorze ans, pour épouser un enfant de même âge, il s'en fallait encore en ce temps de quelques années avant qu'on la comptât dans les affaires, dans les intrigues, et même avant qu'elle eût, dans la famille où elle entrait, la condition d'une femme qui peut devenir mère. Malgré certain propos du roi, raconté naïvement par un médecin, et qui ne peut être qu'une ignorante vanterie de jeune garçon, il est constant que la consommation de ce mariage eut lieu seulement au mois de février 1619 ; Bassompierre en fait un événement de son journal, et une lettre du père Joseph rapporte à la même date l'heureux accomplissement de cet acte « où plusieurs circonstances montraient clai« rement l'œuvre de Dieu. » Il y a, comme on sait, d'impénétrables mystères, d'étranges caprices dans l'intimité conjugale, et il serait téméraire de vouloir les deviner. Cependant on peut dire que, dès lors, le roi s'approchait de sa femme avec timidité, que celle-ci le recevait avec peu d'encouragement. Presque aussitôt, la reine eut des soupçons jaloux dont la duchesse de Luynes était l'objet ; le roi, de son côté, après avoir vu se dissiper chez elle les apparences d'une première grossesse, sembla ne plus en rechercher l'espoir. Des hommes assez habiles pensèrent alors que ce prince avait réfléchi à l'inconvénient de se donner si vite un héritier, qui pourrait, en grandissant, devenir objet d'inquiétude pour un père jeune encore. Cependant, en 1622, le bruit courut que la reine, enceinte de six semaines, s'était malheureusement blessée en jouant avec ses dames ; ce qui amena quelques disgrâces dans la folâtre cour dont elle était entourée. A cette époque, la veuve du connétable de Luynes, qui lui avait sans doute appris qu'il n'y avait pas pour elle de rivale sérieusement à craindre auprès du roi, était devenue son amie et porta la peine de cet accident. Plus tard, le roi fut jaloux à son

tour, et les insolences du duc de Buckingham, les propos imprudents du malheureux Chalais, éloignèrent tout à fait de la reine un mari pieux, sévère, pudique, incapable à tel point de désirs criminels qu'il pouvait même se passer des plaisirs permis. Il paraît que la reine mère, après sa réconciliation avec son fils, contribua aussi à entretenir la mésintelligence entre les deux époux, dans le but, assez maladroitement trouvé, de se rendre plus nécessaire et plus puissante. Il est visible que le cardinal de Richelieu ne se fit pas faute d'aigrir le roi contre sa femme. Quelques-uns veulent que cette conduite ait été seulement la rancune d'un amour rebuté. Assez de témoignages existent en effet pour prouver que ce ministre, aussi galant que prélat qui fût alors, ne resta pas insensible aux charmes de la reine et ne se crut pas obligé de s'en taire. Mais quelque indiscrètes qu'aient pu être, sur la vie privée du cardinal, les recherches de scandale, on ne voit nulle part que le commerce des femmes y ait dépassé l'importance d'un simple amusement, et que sa passion, parfois assez peu délicate, ait eu la moindre influence dans les actes de son ministère. Si le cardinal fit un aveu qui fut repoussé, il est probable qu'il se tint pour éconduit et ne regarda plus, dans l'épouse de son maître, qu'un obstacle politique. Il eût été difficile qu'un amour, pressant dans le tête-à-tête et s'exprimant en public par des persécutions, ne laissât pas à la reine de quoi éclairer un mari, faible sans doute, mais chatouilleux sur les torts de cette espèce. Ce dont on ne peut douter, c'est qu'Anne d'Autriche, Espagnole de naissance et d'affection; était devenue naturellement le centre de l'opposition contre un système qui menaçait partout la puissance d'Espagne, que cette opposition, se formulant autour d'elle en petites intrigues, en railleries malignes, en caquets de ruelle et en tracasseries domestiques, tenait sans cesse éveillées contre sa personne les défiances du roi, et que le cardinal avait grand intérêt à le maintenir dans cette disposition.

Or, ainsi vivaient depuis longues années le roi et la reine ;

celle-ci traitée assez rigoureusement, celui-là toujours maussade et chagrin. La reine avait pour consolation les fêtes de la cour et la société de ses femmes, que l'on changeait encore assez souvent. Elle s'en était donné une autre, sans doute bien innocente dans le fond, mais qui avait, en réalité, la forme, le mystère, les précautions, toutes les allures d'un crime d'État. On était en guerre ouverte contre l'Espagne, et la reine Anne d'Autriche entretenait un commerce de lettres avec ses frères, le roi Philippe IV et le cardinal-infant, général des armées espagnoles dans les Pays-Bas, comme aussi avec le duc de Lorraine, vassal rebelle de la couronne et ennemi déclaré de la France. Les lettres qu'elle écrivait, remises à un domestique qui les traduisait en chiffres, et les lettres qu'elle recevait, déchiffrées par le même confident, demandaient autant de peine, de dissimulation, de mensonge, qu'il en aurait fallu au complot le plus grave, et ne la tenaient pas en de moins vives alarmes. Elle avait encore une autre correspondance secrète avec la duchesse de Chevreuse, reléguée à Tours, où ce qui excédait les sollicitudes ordinaires de l'amitié était tracé avec une encre qu'un procédé convenu faisait paraître sur le papier entre les lignes d'un billet insignifiant. Dans le même temps où elle occupait si dangereusement ses loisirs, il circulait parmi ses femmes un livre plein de moqueries contre les maris jaloux, et le roi soupçonna fort que ce vieux sujet de morale avait été communiqué par la reine à quelque écrivain pour lui en faire l'application. Cependant, malgré tout ce qu'on en a dit, elle n'avait pas renoncé à l'espérance de devenir mère, et elle employait publiquement, à faire cesser sa longue stérilité, toutes les ressources que fournit la dévotion. Dernièrement encore [mars], elle avait envoyé en Espagne demander des reliques d'un saint Isidore qui faisait de grands miracles en ce genre, et cette mission, exécutée par un religieux, d'après l'approbation de tout le conseil, avait donné de sérieuses alarmes aux alliés du roi, qui crurent y voir la négociation

d'un traité particulier avec son beau-frère, le roi catholique.

Surveillée comme elle était dans son appartement, toujours ouvert à l'ennui tracassier du roi, et où d'ailleurs la plupart de ses serviteurs avaient chargé d'épier sa conduite, elle avait imaginé d'aller fréquemment passer quelques heures dans un couvent de filles établi sous sa protection. C'était alors une habitude de noble et pieuse munificence que de fonder des monastères. Les plus illustres dames rivalisaient d'affection et de prodigalité pour ces établissements, à la durée desquels une éternelle reconnaissance promettait d'attacher leurs noms. Anne d'Autriche s'était prise d'un tendre intérêt pour une communauté de bénédictines, protégée autrefois par la reine Anne de Bretagne, et dont le cloître était au village de Bièvre-le-Châtel, dans un lieu appelé d'abord le Val-Profond, puis le Val-de-Grâce de Notre-Dame de la crèche. Elle avait acheté pour ces religieuses un terrain couvert de quelques bâtiments dans le faubourg Saint-Jacques, et les y avait installées, en laissant à leur maison nouvelle le nom qu'elle portait aux champs. Là elle avait un logis réservé, où elle se rendait pour faire ce qu'on appelait « des retraites, » c'est-à-dire causer, respirer, prendre un peu d'aise et rire au moins librement. On eut bientôt avis que la reine employait la sainteté de cet asile à couvrir des infidélités politiques, des rendez-vous clandestins avec personnes mal intentionnées pour le gouvernement, des entretiens séditieux ; et l'on supposa que là devait se trouver le dépôt de sa correspondance avec les ennemis de l'État. En conséquence le roi appela sa femme hors de Paris pour venir le joindre à Chantilly, et un lieutenant des mousquetaires eut ordre de conduire à la Bastille [12 août] son domestique Pierre de la Porte, ayant seulement titre de porte-manteau, mais qu'on savait être l'agent de ses relations secrètes. On le trouva nanti d'une lettre pour la duchesse de Chevreuse, qui ne contenait, suivant lui, que des compliments, mais dans laquelle on assura qu'il y avait une invitation à cette dame de prendre un déguisement pour venir trou-

ver la reine. Le chancelier se rendit ensuite au Val-de-Grâce avec l'archevêque de Paris, pour y faire perquisition et interroger les religieuses, l'assistance du chef ecclésiastique étant nécessaire en tel lieu à l'autorité du magistrat. La supérieure fut transférée dans un autre couvent du même ordre établi à la Charité. On fouilla également le logis qu'avait le sieur de la Porte à l'hôtel de Chevreuse. Dans l'un et l'autre endroit, il ne fut découvert aucune preuve des intelligences que l'on soupçonnait. On saisit, au Val-de-Grâce, quelques papiers insignifiants, et, s'il faut en croire les mémoires du temps, une provision de haires et de disciplines ; chez de la Porte, des lettres sans conséquence, tout ce qui avait servi à la correspondance criminelle, les minutes, les chiffres, les cachets, et une assez ample collection de libelles publiés contre le cardinal, « ayant échappé, dit-il, aux recherches. » La supérieure et le porte-manteau gardèrent le silence sur tout ce que chacun d'eux savait ; mais la reine fut moins discrète que ces deux serviteurs qui risquaient leur vie pour elle. Elle apprit, à Chantilly, ce qui avait suivi son départ de Paris, l'arrestation de son domestique, la visite faite au Val-de-Grâce jusque dans son oratoire. Il existe peu d'ouvrages historiques ou de mémoires qui ne racontent qu'elle était présente à cette instruction judiciaire, que le chancelier la surprit dans sa cellule, la pressa de questions, fouilla ses meubles et ses coffres devant elle, et poussa l'irrévérence jusqu'à faire le geste de prendre un papier caché dans son sein. Un peintre même a mis tout cela dans un tableau. Le fait est qu'elle était alors à Chantilly, auprès du roi, au milieu de la cour, et que les premiers signes de l'accusation dirigée contre elle furent la froideur extrême de son mari, le silence affecté des ministres, et l'abandon complet dans lequel on la laissa plusieurs jours. Alors elle conçut de l'effroi et chercha le moyen de se justifier. Comme il n'était d'abord question que de la lettre prise dans la poche de son domestique, elle envoya son secrétaire au cardinal pour lui dire qu'en effet elle écrivait souvent à la

duchesse de Chevreuse, mais non ailleurs, et elle renouvela cette déclaration le jour même de l'Assomption [15 août], « après avoir communié. » Bientôt elle sut qu'on avait intercepté une de ses lettres adressées au marquis de Mirabel, envoyé d'Espagne aux Pays-Bas. Ce fut, à ce qu'il paraît, cette lettre, remise entre ses mains par le chancelier pour la reconnaître, qu'elle ne voulut pas rendre et qui donna lieu au mouvement un peu brusque rapporté par tous les mémoires du temps. Convaincue de mensonge sur ce point, elle se résolut à faire venir le cardinal de Richelieu et à lui avouer qu'elle avait réellement adressé plusieurs lettres en Flandre, au cardinal-infant et au marquis de Mirabel ; que ces lettres contenaient, tantôt des plaintes sur la manière dont elle était traitée à la cour et des réflexions assez aigres sur la personne du roi, tantôt des avis sur ce qu'elle apprenait des relations politiques. Cette confession fut ensuite mise par écrit, sur la promesse faite par le roi, et attestée par le cardinal, d'un oubli pareil à celui qu'elle avait obtenu déjà pour quelques action blâmables. Elle y ajouta, de sa main, l'engagement de ne plus retomber en pareille faute, et de vivre dorénavant avec le roi son seigneur, comme une femme qui ne voulait avoir d'autres intérêts que ceux de sa personne et de son État. Cela fait [17 août], le roi qui, depuis cinq jours, n'avait vu sa femme qu'à l'église, monta chez elle, et, à la supplication du cardinal, les deux époux s'embrassèrent devant lui.

Pendant ce temps le pauvre domestique, renfermé à la Bastille, ne sachant jusqu'où avait pu se maintenir la constance de la reine, s'obstinait à nier toutes choses, à démentir encore ce qui était désormais reconnu et pardonné, non sans grand péril pour son corps que l'on menaçait déjà de la question, en lui faisant voir les instruments de torture. Enfin il reçut un avis secret de ce qu'il pouvait dire, et l'ordre officiel de ne rien dissimuler. Ses déclarations allèrent donc tout juste à la limite des aveux qu'avait faits la reine, et on le tint quitte pour cette part de vérité ; sa captivité fut adoucie, il sortit du ca-

chot et eut permission de voir les autres prisonniers, dont la réunion formait une assez honnête compagnie. Le seul but du cardinal en cette occasion paraît avoir été de jeter l'alarme dans une cabale de femmes, qui faisait commérage des affaires d'État; il obtint tout ce qu'il voulait. La reine fut humiliée, et sa confidente, la duchesse de Chevreuse, s'effraya au point de quitter la France. Elle était reléguée à Tours, comme nous l'avons vu, et cela depuis la disgrâce du garde des sceaux de Châteauneuf. Au premier bruit de lettres découvertes, d'intrigues surprises, de procédures commencées, elle prit l'épouvante. Comme le cardinal avait eu soin d'empêcher toute communication entre la cour et le lieu de sa retraite, elle ignorait d'où le soupçon était parti, sur quelles traces il marchait, à quelle évidence il voulait arriver. Dans cet état un envoyé du cardinal vint faire auprès d'elle une enquête amicale, avec offre d'accommodement si elle ne déguisait rien. Ce qu'on lui demandait particulièrement, c'était l'état de ses rapports avec le duc de Lorraine et la part qu'elle avait prise dans les dispositions de ce prince envers la France, comme aussi la vérité du dessein qu'on lui prêtait de venir joindre la reine. A toutes ces questions elle ne répondit rien que de vague, d'obscur, d'évasif. La reine, de son côté, cherchait à lui faire savoir ce qu'elle avait déclaré. Le prince de Marsillac, que nous avons déjà vu figurer à la bataille d'Avein, engagé dans le parti des dames par un intérêt plus tendre que la politique, se chargea de cette périlleuse mission, et fit passer à la duchesse des renseignements qui pouvaient, en la rassurant, diriger utilement sa conduite. Mais un accident imprévu vint déconcerter ce dessein; le conflit des précautions ruina tout l'effet de celle qui semblait la meilleure. Il avait été précédemment convenu, entre la duchesse de Chevreuse et les amies de la reine, que l'envoi d'un livre d'église lui apprendrait ce qu'elle avait à faire. Si le livre était relié en vert, elle pouvait demeurer sans inquiétude; s'il arrivait relié de rouge, elle devait promptement se mettre hors de péril. Soit qu'il y eût eu méprise de

part ou d'autre sur les termes de la convention, ou retard dans l'envoi, ou mauvais jugement des circonstances, la duchesse reçut des Heures qui lui firent croire qu'il fallait partir. Cette fois comme toujours, elle trouva dans sa beauté les secours dont elle avait besoin. Un vieillard, un homme d'église, l'archevêque de Tours, âgé de quatre-vingts ans, touché de ses charmes, ne craignit pas de favoriser son évasion et de lui offrir un asile dans une sienne maison sur la frontière d'Espagne. Avec cette assurance [6 septembre], elle prend des habits de cavalier, monte à cheval, accompagnée seulement de deux hommes, et court à travers pays, sans emporter l'itinéraire qu'on lui avait tracé. Ayant perdu sa route, elle se dirige de château en château, d'hôtellerie en hôtellerie, exposée mille fois au risque d'être prise, supportant gaîment la fatigue, et ramassant par le chemin des aventures. Elle raconta plus tard qu'ayant pris gîte un soir chez une noble dame, elle avait eu quelque peine à défendre son rôle d'homme, contre des avances que sa propre expérience lui avait peut-être rendues trop intelligibles. Elle arriva ainsi jusqu'en Espagne, où elle fut accueillie avec une grande joie dans un hôpital tenu par des prêtres, auprès de Notre-Dame de Garaison. Le prince de Marsillac, soupçonné d'avoir aidé sa fuite, et qui réellement lui avait prêté un relais de chevaux, fut appelé à Paris et enfermé quelques jours à la Bastille. Toute cette affaire devenait très-fâcheuse pour la reine, que la fuite de son amie, et la retraite qu'elle avait prise en pays hostile, livraient à de nouveaux soupçons. Cependant la réconciliation opérée entre elle et son mari n'en parut pas troublée; elle suivit tout l'automne le roi à Fontainebleau, à Saint-Maur, dans les divers lieux où il allait prendre le divertissement de la chasse. L'année suivante vint apprendre à la France ce que ces rapprochements avaient eu d'intime. Dans le mois de janvier 1638, la reine, âgée alors de trente-six ans et quatre mois, laissa dire à ses plus proches serviteurs qu'elle était enceinte.

Il restait encore quelque chose à faire pour rétablir la paix

dans la maison royale, et affermir en même temps le gouvernement de l'État contre les influences domestiques. Nous avons dit que le roi avait été forcé de trouver chez son confesseur des symptômes de folie et, par suite, de le congédier. Il fallait chercher au père Caussin un successeur « qui fût non « moins homme de bien, mais plus sage. » On était tout naturellement conduit, par l'exemple de celui-ci, à désirer que cette fonction fût remplie par un ecclésiastique qui n'appartînt pas au même ordre. Mais les jésuites parurent tellement indignés contre leur frère, ils blâmèrent si hautement sa conduite, ils rappelèrent si à propos comment il s'était séparé d'eux, en les accusant de donner des consultations contre la foi pour le seul intérêt d'une église qu'on les aidait à bâtir; enfin, la coutume de prendre pour les rois des confesseurs dans cette société, encore bien qu'elle datât seulement de quelques années, parut tellement établie, que l'on n'osa pas s'en écarter. On alla chercher, dans sa cellule encombrée de livres, un docte religieux, âgé de soixante-dix-huit ans, le père Jacques Sirmond, écrivain distingué, savant commentateur, ayant commerce avec tous les érudits de son temps, et grandement estimé, même de Grotius. Quelque garantie que pût offrir sa personne, on en demanda encore au roi lui-même et à la société dont le père Sirmond faisait partie. Le cardinal exigea du roi qu'il ne permît pas à son confesseur d'intervenir dans le choix des abbés et des évêques, « les « personnes nourries dans l'innocence d'une vie religieuse « étant peu propres à distinguer l'artifice de la sincérité chez « les gens du monde ; » qu'il se gardât bien de lui communiquer les mécontentements qui pourraient lui survenir contre ses serviteurs ; qu'il ne lui donnât pas trop grand accès auprès de sa personne ; enfin qu'il ajoutât à toutes ces précautions une attention toujours éveillée et toujours défiante, « pour discer-« ner les mouvements et les pensées de telles gens. » On n'interdisait pas au nouveau confesseur toute connaissance des affaires d'État ; mais, lorsqu'il y trouverait quelque chose

à désapprouver, il devait s'en éclaircir d'abord auprès du conseil, proposer ses doutes, entendre les explications, et. s'il n'en restait pas satisfait, porter la question devant le roi pour y être débattue contradictoirement, ou soumise à la consultation de gens capables en présence les uns des autres. Le cardinal profita de l'occasion pour renouveler auprès du roi ses avertissements, ou plutôt ses conditions, sur la façon dont il devait vivre avec ses ministres, lui recommandant par-dessus tout la confiance, dans les plus petites choses comme dans les plus grandes. Les jésuites, de leur côté, donnèrent à leur frère de pressantes instructions pour qu'il vécût dans la retraite et dans la prière, pour qu'il ne se mêlât d'aucune affaire, et ne se fît le patron de personne, enfin « pour qu'il eût soin, s'il « trouvait qu'il y eût à redire en la conduite de l'État, de s'a- « dresser seulement au cardinal et aux autres ayant emploi « dans les affaires publiques. »

Ce fut à la fin de cette année 1637, que le roi Louis XIII rendit publique une pensée vers laquelle son cœur s'était tourné, dans le temps où son royaume était menacé, son lit stérile, sa famille divisée, sa vie tourmentée de chagrins. Un mot d'une rude énergie caractérise assez fidèlement la piété de ce prince : « Jamais homme, a-t-on dit, n'aima moins Dieu « et ne craignit plus le diable. » Il est certain que sa dévotion avait plus de timidité que de douceur, plus de terreur que d'amour. Aussi ne saurait-on méconnaître l'inspiration d'une âme plus naïve et plus tendre dans l'idée qui lui vint de mettre sa personne et son royaume sous la protection spéciale de la Vierge Marie ; ce qu'on a, près de deux siècles durant, appelé le vœu de Louis XIII, est évidemment l'œuvre de Louise Motier de la Fayette. Grotius, qui juge cet acte avec le dédain amer d'un protestant, nous apprend qu'il fut conçu au printemps de cette année, et communiqué au parlement dans l'automne, lorsqu'une épreuve assez heureuse pouvait déjà montrer que l'offrande royale n'avait pas été rejetée. Nous n'avons pas coutume d'enregistrer des pièces : mais les lettres-

patentes données à ce sujet, le 10 février 1638, ont un caractère si particulier, qu'elles nous ont paru devoir être conservées dans leur entier. Le roi s'y exprimait ainsi : « Dieu qui « élève les rois au trône de leur grandeur, non content de « nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de « la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre « un soin si spécial et de notre personne et de notre État, que « nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre « règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté, « que d'accidents qui nous pouvaient perdre. Lorsque nous « sommes entré au gouvernement de cette couronne, la fai- « blesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits « d'en troubler la tranquillité; mais cette main divine soutint « avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en « même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. « En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice « du diable ayant suscité et fomenté des divisions, non moins « dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au re- « pos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec « autant de douceur que de justice. La rébellion de l'hérésie « ayant aussi formé un parti dans l'État, qui n'avait autre « but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous « pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons relevé « ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet in- « juste parti en avait ôté les marques. Si nous avons entrepris « la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux « à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espé- « rance de tout le monde, nous les avons rétablis en la pos- « session de leurs États, dont ils avaient été dépouillés. Si « les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se « sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs « ambitieux desseins, pour faire voir à toutes les nations « que, comme sa providence a fondé cet État, sa bonté le « conserve et sa puissance le défend. Tant de grâces si évi- « dentes font que, pour n'en différer pas la reconnaissance,

« sans attendre la paix, qui nous viendra sans doute de la
« même main dont nous les avons reçues, et que nous dési-
« rons avec ardeur pour en faire sentir les fruits aux peuples
« qui nous sont commis, nous avons cru être obligé, nous
« prosternant aux pieds de sa majesté divine que nous ado-
« rons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la
« sacrée Croix, où nous révérons l'accomplissement des mys-
« tères de notre rédemption par la vie et la mort du fils de
« Dieu en notre chair, de nous consacrer à la grandeur de
« Dieu par son fils rabaissé jusqu'à nous, et à ce fils par sa
« mère élevée jusqu'à lui ; en la protection de laquelle nous
« mettons particulièrement notre personne, notre État, notre
« couronne et tous nos sujets, pour obtenir par ce moyen
« celle de la sainte Trinité par son intercession, et de toute la
« cour céleste par son autorité et exemple. Nos mains n'étant
« assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même,
« nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter les
« rendront hosties agréables, et c'est chose bien raisonnable
« qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, elle le soit de nos
« actions de grâces.

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, pre-
« nant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice
« spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particuliè-
« rement notre personne, notre État, notre couronne et nos
« sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte
« conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre
« l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau
« de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix que nous
« demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des
« voies de la grâce qui conduisent à celle de la gloire. Et, afin
« que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés
« en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la
« consécration présente que nous faisons, nous ferons con-
« struire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de
« Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses

« bras celle de son précieux fils descendu de la croix, et où
« nous serons représenté, aux pieds du fils et de la mère,
« comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. Nous
« admonestons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins
« lui enjoignons, que tous les ans, le jour et fête de l'As-
« somption, il fasse faire commémoration de notre présente
« déclaration à la grand'messe qui se dira en son église ca-
« thédrale, et qu'après les vêpres dudit jour il soit fait une
« procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les
« compagnies souveraines et le corps de ville, avec pa-
« reille cérémonie que celle qui s'observe aux processions
« générales les plus solennelles; ce que nous voulons aussi
« être fait en toutes les églises, tant parochiales que celles
« des monastères de ladite ville et faubourgs, et en toutes
« les villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris. Exhor-
« tons pareillement tous les archevêques et évêques de notre
« royaume, et néanmoins leur enjoignons, de faire célébrer
« la même solennité en leurs églises épiscopales et autres
« églises de leurs diocèses, entendant qu'à ladite cérémonie
« les cours de parlement et autres compagnies souveraines,
« et les principaux officiers des villes, y soient présents; et,
« d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne
« sont pas dédiées à la Vierge, nous exhortons lesdits arche-
« vêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale
« chapelle desdites églises, pour y être faite ladite cérémonie,
« et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une
« action si célèbre, et d'admonester tous nos peuples d'avoir
« une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour
« sa protection, afin que, sous une si puissante patronne,
« notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de
« ses ennemis, qu'il jouisse longuement d'une bonne paix;
« que Dieu y soit servi et révéré si saintement, que nous et
« nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière
« fin pour laquelle nous avons tous été créés; car tel est
« notre plaisir. »

CHAPITRE II

Etat de la cour. — Expédition du duc de Weymar en Souabe. — Jean de Wert prisonnier de guerre. — Mort du duc de Rohan. — Le duc de Weymar assiége Brisach. — Siége de Saint-Omer par le maréchal de Châtillon. — Levée du siége. — Le roi va commander ses armées.— Reprise du Catelet.—Le prince de Condé conduit une armée en Espagne. — Siége de Fontarabie. — L'archevêque de Bordeaux amène une flotte. — Combát de Guetaria. — Déroute de l'armée française devant Fontarabie. — Disgrâces des ducs d'Épernon et de la Valette. — Victoire navale devant Gênes.— Mort du maréchal de Créquy. — Le cardinal de la Valette le remplace en Italie.—Les Espagnols entrent en Piémont.—Ils prennent Verceil. Mort du jeune duc de Savoie. — Prise de Brisach. — Pratiques pour le soulèvement du Portugal. — Le prince Casimir de Pologne arrêté en France.

[1638]

Dans le premier mois de l'année 1638, l'ambassadeur de Suède en France, Hugues Grotius, écrivant au chancelier Oxenstiern, exposait en ces termes l'état de la cour : « Le « cardinal de Richelieu, entouré déjà de tant de haines, sup- « porte encore celle que la guerre attire, et d'un autre côté le « roi a repris ces dernières amours qui lui étaient devenues « suspectes. Des gens fort instruits des affaires assurent que « l'envoyé de France à Rome a reçu ordre de négocier pour « la paix avec le pape ; le motif de cette résolution est que le « roi, tourmenté comme il est de scrupules religieux, con- « tinue la guerre à regret, et que le cardinal, devenu si « odieux au peuple, risque encore de perdre la faveur de son « maître. Il a en outre quelque raison de craindre pour la « santé du roi, dont la faiblesse s'est manifestée par une dé-

« faillance survenue il y a peu de temps à Versailles, et il
« lui est facile de prévoir ce que la perte d'un tel soutien lui
« apporterait de danger au milieu d'inimitiés si violentes. Ce
« qui prouve d'ailleurs que, même le roi vivant, on n'est pas
« assuré de sa volonté, c'est qu'après son indisposition,
« comme il manifestait le désir d'aller visiter mademoiselle
« de la Fayette, le cardinal, se défiant de ces entretiens, lui
« a fait ordonner par ses médecins des remèdes qui le for-
« çaient à ne pas sortir. Le cardinal n'est pas hors de doute
« sur l'appui que peuvent trouver ses desseins dans l'esprit
« du roi. Afin de chasser un clou par l'autre, il essaie de
« faire renaître l'ancienne liaison avec mademoiselle de Hau-
« tefort, pour l'opposer ainsi à mademoiselle de la Fayette
« qui agit toujours au fond de son cloître de concert avec sa
« cabale. Ce moyen semble réussir, et le roi est allé ces
« jours dernier à Ruel, où il a paru prendre grand plaisir
« au ballet donné par le cardinal. » Ces détails, donnés fort sérieusement par un des hommes les plus graves du temps, nous montrent assez à quels soins, à quelles alarmes était réduite cette puissance qui remuait l'Europe. La saison approchait où la guerre allait reprendre. Il fallait l'engager avec vigueur, pour qu'il n'y eût plus moyen de s'en dédire, et, s'il se pouvait, avec quelque succès, pour leurrer de gloire tout ce peuple qui se plaignait de misère. Le due de Saxe-Weymar, auxiliaire assez difficile à contenter, insatiable demandeur d'argent, hôte redoutable pour le pays où il prenait ses quartiers d'hiver, fut chargé d'entamer la campagne, au moyen d'une assez forte somme et de quelques troupes qu'on lui fournit. Sans attendre la fin de la mauvaise saison, il partit de Delemont, ville de l'évêché de Bâle, où il avait fait, en dépit des Suisses, son principal séjour et ses meilleures levées, pour aller chercher un passage sur le Rhin, entre Bâle et Schaffouse. Là [28 janvier] il traversa le fleuve sans obstacle et s'empara successivement de Sekingen, situé sur la rive opposée, de Lauffenbourg partagé en deux par le Rhin,

et de Waldshut à l'entrée de la Forêt-Noire. Après quoi il mit le siége devant Rhinfeld, qu'il avait laissé derrière lui du côté d'où il était parti. Dans cette expédition, il avait affaire au général allemand Jean de Wert; celui-ci, blessé dans une première rencontre auprès de Lauffenbourg, ne tarda pas à se présenter de nouveau pour secourir Rhinfeld assiégé. Avec le duc de Weymar se trouvait le duc de Rohan, non pas en chef d'armée autorisé par le roi, mais comme l'hôte d'un ami qu'il était venu visiter et qui lui avait offert le passe-temps d'un combat. L'armée impériale et celle du duc en vinrent promptement aux mains [28 février]. Le duc de Rohan y fut blessé grièvement, l'avantage resta aux impériaux, et la ville reçut les secours d'hommes et de munitions qu'on lui amenait. Le duc de Weymar leva le siége et réunit toutes ses troupes pour être en état de prendre sa revanche dans un second combat. Jean de Wert ne lui en fit pas attendre l'occasion, et se porta bien vite [2 mars] à sa rencontre. Mais le sort des armes tourna contre lui. Ses troupes furent mises en déroute, et il demeura lui-même au pouvoir de l'ennemi qu'il avait battu l'avant-veille. Alors les Parisiens se vengèrent à leur façon de tout l'effroi qu'il leur avait causé; ils firent contre lui force épigrammes et chansons. Son nom, si terrible naguère, ne fut plus désormais qu'un refrain proverbial qui dure encore. Le roi réclama ce prisonnier fait pour son compte par un général qu'il payait, et le public eut la satisfaction de voir arriver [27 avril] sous bonne escorte Jean de Wert au bois de Vincennes. Dans le même temps, le duc de Rohan mourait [13 avril] à Kœnigsfelden en Suisse, des suites de ses blessures reçues au premier combat. C'était à peu près la seule fin glorieuse qu'on eût laissée à cette vie si pleine d'actions célèbres, et encore ne put-il se faire pardonner une désobéissance qu'il rachetait de son sang. Il était demeuré à Genève malgré les ordres du roi, et il en était parti sans son aveu pour chercher un champ de bataille. Après lui avoir enjoint inutilement de venir servir en France, on lui avait per-

mis de se retirer à Venise. Il avait en quelque sorte rompu son ban, en se portant au-devant de l'ennemi sur les bords du Rhin, et le duc de Saxe-Weymar n'avait accueilli en lui qu'un déserteur. Le gouvernement de France ne se crut donc obligé à tenir compte ni de sa vaillante conduite, ni de sa mort. Mais sa religion lui avait donné une autre patrie, qui se chargea d'honorer sa mémoire. De l'abbaye où il avait rendu l'âme, et qui était située dans le canton d'Argovie près de Windisch, son corps fut porté avec une grande pompe jusqu'à Genève, et là il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, après avoir reçu dans sa marche longue et solennelle les respects de tout le pays qu'il traversa.

Cependant le duc de Saxe-Weymar poursuivit avec ardeur ses premiers avantages. Quand on le sut vainqueur, on se montra plus facile à lui envoyer du renfort. La victoire de Rhinfeld avait obtenu, en France, les honneurs d'un Te Deum. Le duc Bernard annonça bientôt au roi la reddition [23 mars] de la ville pour laquelle on s'était battu. Rhinfeld et les autres villes, appelées forestières, qu'il avait prises du premier coup, lui assuraient une ligne de retraite sur le Rhin. Il pénétra donc dans la Souabe, et s'empara de Fribourg en Brisgaw. Plusieurs autres villes de Souabe et de Wirtemberg lui ouvrirent leurs portes; de sorte que, s'étendant au pays ennemi et fortifiant ses derrières, il se trouva bientôt [juin] en état d'entreprendre le siége de Brisach, ville importante, dont la conservation intéressait vivement la maison d'Autriche et la puissance impériale, puisqu'on la regardait alors comme la clef de tout le pays, situé, pour les Allemands, au delà du Rhin.

Ce premier succès, obtenu par une armée étrangère au service de France, semblait devoir exciter l'émulation des chefs et des soldats français. On leur avait dressé le plan de deux expéditions, l'une en Flandre, l'autre sur les terres mêmes d'Espagne, qui trop longtemps avaient été dispensées de souffrir la guerre. Vers la Flandre marchaient trois ar-

mées, sous les ordres des maréchaux de Châtillon, de la Force et de Brézé; la première, destinée à faire le siége de Saint-Omer; les deux autres, à tenir la campagne pour empêcher l'approche des secours. Au maréchal de Châtillon, que l'on savait brave de sa personne, mais lent et incertain, on avait adjoint un aide-de-bataille, chargé de l'éveiller et de ranimer son audace, ce qu'on appelait « un chasse-avant. » Un ecclésiastique, l'évêque d'Auxerre, fut envoyé pour remplir cette fonction auprès du général huguenot, qui, après les premières approches de la ville, écrivait en cour [27 mai]: « Monsieur d'Auxerre est présent; il m'accompagne et voit « ce que je fais, dont je lui fais entendre les motifs; je m'en « rapporte à lui si ce que je demande n'est pas raisonnable. » Or, ce que voulait le maréchal, c'était qu'on augmentât son armée jusqu'au nombre de quinze mille hommes de pied qu'on lui avait promis, et cela en retirant au maréchal (maintenant duc) de la Force une partie des troupes placées sous ses ordres. Dès lors, on remarqua soigneusement toutes les fautes qu'il faisait, toutes les positions dont il négligeait de s'emparer, tous les abords qu'il oubliait de garnir. Comme il s'était félicité d'avoir trouvé la défense plus faible qu'il ne l'avait prévue, on crut pouvoir ne rien ajouter à ses moyens d'attaque. Cependant on fit marcher de son côté le maréchal de la Force [7 juin] pour le soutenir, « encore « bien qu'on s'étonnât de le voir sitôt crier au secours. » Mais à peine l'ordre de cette jonction était-il donné qu'on reçut la nouvelle d'un grave échec. Le prince Thomas de Savoie était parvenu à s'approcher de Saint-Omer et à y faire entrer des troupes [8 juin], sans trouver le moindre obstacle dans les postes que le maréchal s'était vanté d'avoir parfaitement distribués et garnis. Deux régiments allant chercher leurs quartiers étaient même tombés sans le savoir au milieu des ennemis qui les avaient faits prisonniers. Le maréchal n'en promit pas moins de prendre la ville; mais il demanda que l'armée du maréchal de la Force, au lieu de protéger

seulement le siége, y prît une part active. Tout ce qu'il put obtenir fut qu'on en détachât quelques corps avec lesquels on le pressait d'ouvrir la tranchée, sur le rapport principalement d'un père jésuite de Saint-Omer, envoyé prisonnier à la cour, qui assurait que les riches bourgeois ne voudraient pas courir les risques d'un assaut. Pendant qu'on lui faisait reproche de sa lenteur, et qu'il tâchait lui-même de regagner le temps, il vit arriver contre lui toute l'armée des Espagnols. La diversion qu'on leur avait préparée du côté de la Hollande avait encore une fois manqué. Le prince d'Orange avait bien envoyé une armée en Flandre, qui paraissait menacer Anvers ou tout au moins la ville d'Hulst : mais lorsqu'elle eut pris le fort de Calloo, elle fut attaquée [21 juin] par le général espagnol Piccolomini et complétement défaite. Le comte Guillaume de Nassau, à qui cette expédition était confiée, y perdit son fils unique. Cette victoire permit aux Espagnols de joindre leurs forces contre les deux armées du roi qui assiégeaient Saint-Omer. Le maréchal de Châtillon avait écrit plusieurs fois qu'il se tenait prêt à toute aventure, et qu'il avait la certitude d'emporter la ville en dépit et en vue de toute la puissance d'Espagne. Cependant l'armée ennemie s'étant avancée [7 juillet] s'empara, presque sans coup férir, d'un premier poste qui rompait la circonvallation. Le maréchal de Châtillon proposa de marcher à sa rencontre avec toutes les troupes et de livrer un combat général. Les officiers qui servaient sous le maréchal de la Force repoussèrent cette proposition, et il fallut donner ordre à la garnison d'une redoute qu'assiégeaient les ennemis de capituler [11 juillet] au meilleur marché possible. Dès lors le siége de Saint-Omer fut levé, et le roi, en autorisant cette retraite par un consentement chagrin, annonça qu'il allait se mettre en route de sa personne pour prendre le commandement des deux armées. Il se rendit en effet dans Amiens [15 juillet] d'où il donna ses ordres aux maréchaux de Châtillon et de la Force. Tout ce qu'on put faire fut d'assiéger et de prendre une petite ville

de l'Artois appelée Renti, à quatre lieues en deçà de Saint-Omer. Comme l'armée du maréchal de Brézé était restée tout ce temps inactive, on en destina une partie à recouvrer le Catelet que les Espagnols gardaient depuis deux ans. Mais le maréchal n'y était déjà plus; un caprice de mauvaise humeur, auquel il était assez sujet et que le respect de son beau-frère le cardinal n'arrêtait pas toujours, lui avait fait quitter son commandement pour aller prendre du bon temps dans sa maison de Milly. Celui qui commandait à sa place s'empara du Catelet en peu de jours [18 septembre], et ce fut là tout le profit de l'immense armement dirigé contre les possessions de l'Espagne aux Pays-Bas.

On n'avait pas mieux réussi sur le territoire espagnol. Pour donner plus d'importance à l'expédition qu'on voulait faire de ce côté, on avait cru devoir en confier le soin au premier prince du sang, investi par lettres-patentes [10 mars] de tout le pouvoir royal. C'était le prince de Condé qui devait « entrer « dans les terres du roi d'Espagne, attaquer et endommager « ses sujets, pays, villes et places, ainsi qu'il verrait être « avantageux, et, si aucuns sujets du roi de France s'osaient « soulever contre son autorité, les tailler en pièces et les « faire punir selon l'énormité de leurs crimes. » Le prince, renommé surtout pour l'élégance et la facilité de sa parole, n'avait pas réputation de bon capitaine et se recommandait assez mal par sa dernière campagne en Franche-Comté; mais force avait été de le choisir, parce que l'armée destinée à cette entreprise devant s'assembler surtout dans le gouvernement du duc d'Épernon, il y fallait un chef avec qui le vieux gouverneur ne pût pas contester sur les prérogatives. Pour assurer davantage le bon accord, la lieutenance générale de cette armée avait été donnée au duc de la Valette, sans autre examen de la conduite qu'il avait tenue les années précédentes. Tout cela n'empêcha pas le duc d'Épernon d'apporter autant qu'il put d'obstacle à l'autorité du prince, et de retenir les gentilshommes de la province qui devaient se rendre à son

appel, sous prétexte de vouloir les conduire lui-même contre l'ennemi quand il en serait besoin. Cependant, après de longs retards, l'armée entra en Espagne par le pas de Béhobie [30 juin] pour exécuter le dessein, tenu jusqu'alors fort secret, d'assiéger Fontarabie. Les premières rencontres furent heureuses. On traversa la rivière en culbutant l'ennemi; Yrun fut emporté à la course, et l'on se rendit maître du port appelé le Passage, après avoir pris deux forts qui le défendaient. On trouva dans ce port plusieurs vaisseaux et galions, un grand nombre de canons et de mousquets, en un mot tout le matériel d'une armée navale; après quoi l'on mit le siége devant la ville [8 juillet]. Comme les secours lui pouvaient venir de Saint-Sébastien, il paraissait nécessaire de tenir la mer. La flotte que l'on venait d'équiper pour agir contre l'Espagne arriva [2 août] en vue de Fontarabie. Elle était sous les ordres de l'archevêque de Bordeaux, lieutenant du cardinal grand-maître de la navigation. Le siége cependant tirait en longueur; la ville avait été plusieurs fois secourue; la garnison se défendait vigoureusement et faisait des sorties qu'on ne repoussait pas sans dommage. L'arrivée de l'archevêque amenait du renfort, mais en même temps de la division et des jalousies. Le duc de la Valette refusait de lui accorder la préséance au conseil de guerre, et cessa de s'y rendre pour ne pas se trouver avec lui. Les travaux paraissaient assez avancés pour que l'on entreprît une attaque; mais le duc de la Valette avait toujours quelques mines à creuser et quelques ouvrages à finir pour élargir le chemin. Cependant des troupes espagnoles arrivaient de toute part et formaient deux corps d'armée, l'un dans Saint-Sébastien, l'autre à Tolosa. Il fallait donc se hâter de donner l'assaut pour n'avoir pas à combattre en même temps le secours et les assiégés. Pendant qu'on s'y préparait avec lenteur, l'archevêque de Bordeaux, qui avait offert de débarquer ses troupes et de les conduire contre la ville, se remit en mer pour aller au-devant d'une escadre espagnole dont on lui annonçait l'approche. Il la rencontra [22 août] de-

vant Guetaria, lui livra combat sans marchander, malgré le feu de la côte, et la défit complétement. Cette victoire fermait aux Espagnols le chemin de la mer. Mais leur armée de terre n'en avançait pas moins et menaçait déjà les assiégeants. Au lieu de marcher à sa rencontre, on voulut la prévenir en pressant le siége. Mais il semble que tout s'y faisait à contretemps et sans accord. Chacun des chefs y essayait à son tour quelque chose, et les autres le laissaient faire sans vouloir l'aider ni en profiter pour eux-mêmes. L'archevêque de Bordeaux fut enfin obligé de mettre ses troupes à terre et de prendre la conduite de l'attaque, que le duc de la Valette ne voulait pas faire ou faisait de mauvais gré. Tandis qu'il y travaillait, l'armée espagnole se présente sur les hauteurs qui entourent la plaine de Fontarabie, et descend toute entière avec rapidité [7 septembre] contre un des quartiers de l'armée française commandé par le marquis de la Force. Après une courte résistance, l'épouvante se met parmi les troupes qui gardaient le retranchement; les ennemis y pénètrent; le quartier voisin est abandonné sans combat et entraîne dans sa déroute ceux qui le suivent. En quelques heures, tous les alentours de Fontarabie furent déblayés; l'attaque avait commencé à midi, le soir il n'y avait plus un Français sur le sol d'Espagne. Le prince de Condé, chef de l'armée, avait eu lui-même grande peine à gagner un vaisseau de l'escadre française, d'où il descendit le lendemain, croyant encore trouver ses troupes à Yrun; il les vit rangées en désordre sur la rive droite de la Bidassoa. Le duc de la Valette porta toute la haine de cette honteuse défaite, dont il n'avait certainement pas tout le tort. Outre ce qu'on lui reprochait de lenteur et de désobéissance, on l'accusait encore d'intelligence avec l'ennemi, et l'on faisait remarquer avec quelle préférence son quartier avait été épargné, quelle indifférence il avait montrée pour le péril de ses compagnons, quelle promptitude il avait mise dans sa retraite, enfin quel soin il avait eu de mettre d'avance son bagage en sûreté. On trouvait aussi des fautes chez tous

ceux qui dépendaient de lui ou de son père, et il devint convenu qu'il n'y aurait rien de bon à faire en Guyenne tant que le vieux duc y aurait autorité. On lui avait déjà donné l'ordre de se retirer en sa maison de Plassac, hors de son gouvernement, sur la demande qu'il en avait faite lui-même pour n'avoir rien à démêler avec le prince de Condé. Cependant il était revenu à Cadillac, et même à Bordeaux, pendant que le prince était en Espagne. Après la déroute de Fontarabie il reçut nouveau commandement de se retirer, et le duc de la Valette fut appelé à la cour pour rendre compte de sa conduite. Celui-ci aima mieux faire publier de loin une apologie et se retira prudemment en Angleterre. On lui fit son procès par coutumace, bien qu'il fût devenu l'allié du cardinal, et que le roi l'appelât encore son beau-frère à cause de son premier mariage avec une fille naturelle de Henri IV. Le prince de Condé reçut de nouveaux pouvoirs [6 octobre] pour commander dans la province à la place du père et du fils.

Il semblait que, cette année, la mer seule fût favorable aux Français contre les Espagnols. L'archevêque de Bordeaux avait détruit une partie de leur escadre sur l'Océan. Pareil bonheur arriva encore sur la Méditerranée à la marine de France. Le comte d'Harcourt y commandait une flotte composée de vaisseaux ronds à laquelle devait se joindre le général des galères. On leur avait tracé le plan d'une expédition contre Alger et Tunis, qui devait ne pas les empêcher de surveiller les ports d'Espagne et de protéger ceux du Languedoc. Le manque d'argent empêcha ce dessein d'avoir toute son exécution, et l'on se contenta de garder la mer contre les Espagnols. Pendant que le comte d'Harcourt était allé à la recherche de leurs vaisseaux, le général des galères, demeuré près des côtes de France, eut avis d'un convoi de galères espagnoles qui portait des troupes en Italie ; il se mit à leur poursuite et les atteignit devant Gênes. Là il se livra [2 septembre] un combat acharné de navires semblables et en nombre égal, quinze contre quinze, mais inégalement chargés d'hommes. Les

Français, quoique les moins nombreux, y eurent l'avantage, tuèrent une quantité considérable des soldats ennemis et firent un riche butin. Le marquis de Pont-Courlay, qui les commandait, remporta tout l'honneur de cette action, et le cardinal de Richelieu se plut à faire valoir la belle conduite de son neveu. Le comte d'Harcourt n'avait pu prendre part au combat; mais il eut aussi sa récompense. Au retour de la campagne, il épousa cette cousine du cardinal, dont celui-ci s'était déjà servi pour le marché conclu avec le duc de Puylaurens, et qui était devenue sitôt veuve.

En Italie, la reprise des combats avait été signalée par un événement malheureux. Les Espagnols, voyant la duchesse de Savoie incertaine du parti qu'elle avait à suivre, alarmée par les prétentions des princes ses beaux-frères, livrée à des conseils opposés, balancée entre des affections diverses, partant peu disposée à seconder les desseins de la France, qui, de son côté, retardait l'envoi de ses troupes, se portèrent contre les places occupées par les Français dans le Piémont. Le marquis de Leganez mit le siége [12 mars] devant Bremo, forteresse sur le bord du Pô. La place était défendue par le baron de Montgaillard, avec une assez bonne garnison, et dès les premiers jours elle reçut quelques centaines d'hommes de renfort. Cependant le maréchal de Créquy crut devoir partir de Casal pour aller la secourir de son armée. A peine y était-il arrivé que, s'avançant de quelques pas pour examiner l'ennemi et se montrer aux assiégés, il fut atteint d'un boulet lancé au hasard et hors de portée, qui l'étendit mort sur la place [17 mars]. Désespéré de cette perte, le baron de Montgaillard ne se défendit que quelques jours et capitula du mieux qu'il put. Il fut prouvé qu'il l'avait fait trop tôt, et le conseil de guerre assemblé à Casal lui fit trancher la tête.

Il fallait choisir un autre chef d'armée en remplacement du maréchal de Créquy. Le cardinal de la Valette fut désigné [30 mars] pour cet emploi, de compagnie cette fois avec le duc de Candale son frère. Pour empêcher le pape de renouve-

ler son opposition à cette nouvelle violation des lois de l'Église, on donna au cardinal de la Valette le gouvernement particulier de Casal et de Pignerol, de manière à ce qu'on pût dire qu'il agissait pour la défense et dans la limite de son territoire, chose permise de tout temps aux ecclésiastiques. Du reste l'ambassadeur de France eût ordre d'annoncer verbalement cette nomination au saint-père, et de lui déclarer que le roi tiendrait pour offense commise envers lui-même tout ce qu'on pourrait faire à cette occasion contre le cardinal son sujet. Il y avait alors en Italie plus d'intrigues encore à déjouer que de combats à soutenir. La duchesse de Savoie, bien que Française et sœur du roi, se laissait entraîner à rechercher la neutralité avec l'Espagne, afin d'ôter cet appui à ses deux beaux-frères, le cardinal et le prince Thomas, qui convoitaient tout ou partie de l'héritage de ses enfants. La duchesse de Mantoue, veuve et tutrice aussi, mais Espagnole de naissance et d'affection, voyait avec douleur ses places occupées par les Français et le pays qu'elle gouvernait engagé dans une alliance contre son choix. De là il résultait que la première se détachant peu à peu de la France par politique, et la seconde n'y tenant que par ce lien, étaient également suspectes. Avant que le cardinal de la Valette arrivât en Italie, il avait déjà fallu sauver Casal que les Espagnols menaçaient ouvertement, et que la duchesse de Mantoue avait bonne envie de leur livrer. On y découvrit une conspiration à cet effet, tramée par le gouverneur de la citadelle, avec une évidente participation de la princesse. L'ambassadeur de France avait fait arrêter cet officier qui fut livré au conseil de guerre, et les postes confiés aux Italiens furent occupés dès lors par des troupes françaises. En même temps on donna avis aux Vénitiens de se fortifier dans le Mantouan, comme on le faisait dans le Montferrat, pour ôter tout moyen à la duchesse d'introduire les Espagnols dans les États de son fils. Le cardinal se hâta de mettre la ville de Casal en défense [mai] contre l'ennemi du dehors, maintenant qu'on l'avait préservée

de la trahison ; après quoi, il s'occupa de conclure un traité portant renouvellement de l'alliance entre la France et les États de Savoie.

Mais tandis que la duchesse Christine, toujours préoccupée des propositions amicales que lui avaient faites les Espagnols, perdait le temps à disputer sur les clauses de la confédération et à fortifier ses places qui regardaient la France, les Espagnols entraient dans son pays par le côté qu'elle avait dégarni. Quoique cette invasion ne parût être qu'une continuation de la guerre et tout au plus une reprise d'hostilités, cependant on avait voulu lui donner un nouveau caractère que l'on expliqua dans un manifeste. Le gouverneur de Milan publiait que le roi d'Espagne son maître avait résolu d'étendre sa protection sur le jeune duc de Savoie, et envoyait ses armées au secours de cet enfant pour le délivrer des Français, tous les traités faits avec son père étant une œuvre de violence qui ne pouvait obliger ses sujets. Il venait donc prendre possession du pays, pour le lui conserver et forcer la France à restituer ce qu'elle en avait pris indûment, comme la ville de Pignerol et autres lieux. Le premier acte de cette tutelle à main armée [26 mai] fut le siége de Verceil, entrepris par le marquis de Leganez avec seize mille hommes de pied et cinq mille chevaux. La duchesse de Savoie hésita encore, et ne voulût pas fournir de troupes au cardinal de la Valette pour aller contre les Espagnols avant qu'ils eussent commencé leurs travaux : mais enfin, les voyant sérieusement installés devant la ville, elle conclut [3 juin] son traité d'alliance avec son frère, « portant obligation pour elle de faire guerre ouverte aux Espagnols l'espace de deux ans et demi et de « mettre en campagne son contingent de soldats sous quinze « jours. » Le cardinal de la Valette, qui avait signé ce traité pour le roi, put alors faire mouvoir son armée, que la duchesse de Savoie, accompagnée de ses filles, vint passer en revue dans la plaine de Vertola près de Crescentino. S'étant approché de Verceil, il trouva l'ennemi enfermé dans de bons

retranchements du côté du Piémont, de manière à ne pouvoir être forcé. On résolut alors de gagner par un assez long chemin l'autre face de la ville du côté de la Sesia. Cette marche fit perdre du temps, mais elle permit de jeter dans la place [19 juin] un secours de deux mille hommes. Ce succès semblait convier les chefs de l'armée à se porter avec toutes leurs forces contre l'ennemi qui ne bougeait pas ; mais le cardinal de la Valette, malgré sa bonne volonté, ne put faire approuver la proposition d'un combat ; son frère, le duc de Candale, fut le premier à la repousser, et les officiers de la duchesse de Savoie se récrièrent fortement contre le tort qu'on ferait à leur pays si on risquait la seule armée qui pût le défendre. Il fallut donc se borner à faire encore une fois un long circuit autour de la ville pour venir prendre une position sur la Sesia audessous de Verceil, d'où l'on espérait couper les vivres à l'ennemi et protéger le Piémont. On était au dernier jour de cette marche, et l'on venait de s'arrêter à ce poste d'observation pour lequel on avait fait tant de chemin, lorsqu'un bruit de canon et de mousqueterie fit savoir à l'armée que la ville soutenait un assaut. Comme on la croyait en état d'en supporter plusieurs, et que d'ailleurs elle ne faisait aucun signal, l'armée s'occupa de se loger au lieu où elle était ; mais aucune décharge ne se faisant plus entendre, il fallut supposer ou que l'ennemi était décampé, ou que la ville était rendue ; il se trouva que le dernier était vrai. Le gouverneur italien s'était hâté de capituler [5 juillet] aussitôt après l'assaut, dans lequel avait péri le commandant du secours français. Le gouverneur, qui n'était pas sujet du roi, en fut quitte pour s'excuser sur le manque de poudre ; mais il en demeura une nouvelle atteinte portée à la réputation militaire du cardinal de la Valette, et son « inexpérience » fut comptée parmi les causes de cet échec, ainsi que « la lenteur » du duc de Candale. Les Espagnols, contents d'avoir pris Verceil, ne poussèrent pas plus loin leurs progrès de ce côté et retournèrent vers le Montferrat, où le cardinal de la Valette les suivit, sans

qu'il y eût d'engagement entre les deux armées. La duchesse de Savoie, qui avait perdu une ville, n'en persistait pas moins dans l'espoir d'un arrangement avec les Espagnols. Mais la mort de son fils aîné lui apporta bientôt [4 octobre] d'autres soucis. Sous prétexte que sa régence était expirée, et qu'il n'y avait rien de prévu pour la minorité de son second fils, les princes ses beaux-frères se disposèrent à lui disputer le gouvernement, ce qui la ramena, malgré qu'elle en eût, à une liaison intéressée avec la France.

Le duc de Longueville avait été chargé du commandement en Franche-Comté. Son emploi était d'occuper le duc Charles de Lorraine, de le battre, s'il était possible, mais surtout d'empêcher qu'il ne se jetât en Alsace pour porter secours aux impériaux contre le duc de Weymar. Après s'être essayé par la prise de quelques châteaux, il vint mettre le siége devant Poligny, que défendait au dehors l'armée du duc Charles. Le duc de Longueville attaqua aussitôt cette armée dans ses retranchements, l'en délogea, et, quelques jours après, se rendit maître [28 juin] de la ville, puis de celle d'Arbois. Mais pendant qu'il continuait à s'établir dans le pays, le duc Charles était passé en Lorraine pour secourir Brisach; le duc de Longueville envoya au duc de Weymar un détachement de son armée par le chemin le plus court, et se porta lui-même vers le Rhin.

Le siége de Brisach, entrepris par le duc de Weymar, attirait de ce côté toutes les forces disponibles de la maison d'Autriche, auxquelles ce prince était obligé de faire face [mai] avec sa petite armée d'Allemands et quatre mille Français que le comte de Guébriant venait de conduire par delà le Rhin. Il avait eu d'abord à s'assurer de tout le pays à l'entour, pour empêcher autant qu'il se pouvait les communications de l'ennemi avec la ville, allant chercher rencontre de tous les côtés où marchaient des secours d'hommes ou de vivres. Le général allemand, comte de Goetz, avec les débris de l'armée de Jean de Wert et les troupes qu'il avait amenées

des bords du Danube, était chargé de l'inquiéter en ses opérations, d'attaquer ses postes, et surtout de lui disputer la récolte. Le vicomte de Turenne arriva fort à propos [juillet] grossir l'armée du duc de Weymar, où il conduisait quelques compagnies levées au pays de Liége. Aidé de ce renfort, le duc résolut de s'avancer contre l'armée impériale, augmentée aussi de forces nouvelles, et qui se disposait à faire entrer un grand convoi de provisions dans Brisach. Il l'atteignit [9 août] auprès de Malhberg, lui livra bataille, la rompit entièrement, et la poussa en déroute bien loin derrière le champ de bataille. Alors il put serrer de près la ville assiégée. Cependant le comte de Goetz s'occupait à refaire une armée au delà du Rhin; et, du côté de l'Alsace, le duc Charles, sorti de la Franche-Comté, s'avançait pour se joindre aux impériaux. Le duc de Weymar, à peine relevé de maladie, alla en toute hâte au-devant de celui-ci; faisant monter son infanterie en croupe derrière ses cavaliers, et le défit complétement [15 octobre] à deux lieues en avant de Thann, après un combat acharné où le prince lorrain paya bravement de sa personne. A peine avait-il pris quelques jours de repos, qu'il vit arriver à lui l'armée impériale. Il l'attendit dans ses retranchements devant Brisach, où il fut mollement attaqué [23 octobre], les deux généraux qui conduisaient les troupes de l'empereur, le comte de Goetz et le baron de Lamboy, n'ayant pu se mettre d'accord. L'ennemi se retira pour concerter une nouvelle entreprise. En même temps le duc de Longueville, suivant le duc Charles à la trace, apportait au duc de Weymar l'assistance de son armée qui venait de battre un des généraux de l'empereur, le duc de Savelli. Le siége fut poussé avec vigueur sans que personne vînt désormais le troubler, et le duc de Weymar termina [14 décembre] par la prise de Brisach une des campagnes les plus glorieuses qui se trouvent dans les fastes militaires. Une inscription du temps résume ainsi les profits de cette victoire : « En prenant « Brisach, Bernard a conquis toute l'Alsace, occupé le

« rempart de l'Allemagne, fourni un arsenal à la France, « donné une défense à la Bourgogne et mis un frein à l'Au- « triche. » Pendant qu'il recevait les éloges dus à sa valeur et à sa bonne fortune, son malheureux adversaire, le comte de Goetz, privé de son commandement et dépouillé de son épée au milieu de l'armée trois fois vaincue sous ses ordres, était amené prisonnier en Bavière.

Il était encore un autre point de l'Europe, où la France tâchait d'ébranler la puissance de la maison d'Autriche. Mais là on n'en était pas encore aux hostilités. On ne procédait que par voies couvertes, et par offres d'assistance pour le cas prévu d'un soulèvement. Il s'agissait du Portugal, réuni à la couronne de Castille depuis près de soixante ans, et que l'on espérait pouvoir en détacher par l'explosion des haines populaires. Depuis longtemps la cour de France annonçait à ses alliés la révolte des Portugais comme un événement prochain, qui allait leur donner une armée de plus et employer d'autant les forces de l'ennemi commun; et cependant, elle avait soin d'envoyer des agents en Portugal pour y attiser le feu de la révolte, en lui promettant l'appui de ses trésors et de ses armes. Une des commissions données à l'archevêque de Bordeaux était de conduire la flotte qu'il commandait vers les côtes du Portugal, et de montrer aux mécontents le pavillon du roi très-chrétien prêt à servir leur cause. En même temps [15 août] on faisait passer à Lisbonne un envoyé secret, voyageant sous prétexte de négoce, lequel avait charge de s'entendre avec un capitaine nommé Georges d'Azevedo, et de savoir où en était le projet d'une révolution. Pour la mener à bonne fin, le ministère français offrait, au choix des Portugais, ou ses soldats ou son argent, ou un débarquement de troupes, ou l'approche de ses vaisseaux, se disant prêt, suivant qu'on le voudrait, à combattre, à soudoyer, à donner seulement le signal, ou à suivre l'entreprise jusqu'au bout, sans aucun intérêt ni désir de conquête. Quant au profit, on

leur laissait la liberté d'en disposer pour le duc de Bragance, s'il leur plaisait de le mettre à leur tête : « autrement on leur « enverrait un des héritiers de leurs derniers rois, » dont il existait encore des rejetons en France, « l'ordinaire asile des « princes dépouillés de leurs États. » Il paraît que les Portugais eurent le bon esprit de vouloir faire leurs affaires eux-mêmes, et de différer l'entreprise pour en rendre le succès plus certain.

Un événement singulier, ayant quelque rapport à cette affaire, s'était passé peu de mois auparavant. Le roi d'Espagne avait cru devoir appeler, pour lui conférer la vice-royauté de Portugal, le prince Casimir, frère du roi de Pologne, qui avait servi quelque temps dans les armées de l'empereur, et qui avait levé dans l'Ukraine une troupe de Cosaques pour la joindre aux armées espagnoles d'Allemagne. Ce prince, acceptant avec empressement l'honneur qu'on lui offrait si loin de son pays, en était parti pour gagner la Méditerranée, et de là se faire conduire en Espagne. Cachant son nom, mais laissant deviner sa dignité par une suite nombreuse, il avait traversé l'Italie, et, au lieu de monter sur les galères de l'État de Milan qu'on mettait à sa disposition, il avait voulu s'embarquer sur un vaisseau de Gênes, pour se donner le plaisir de visiter la côte de France. En effet il se fit descendre à Saint-Tropez, gagna Marseille par terre, y séjourna plusieurs jours, reprit la mer et vint relâcher au port du Bouc. Le comte d'Alais, instruit de ces fréquentes apparitions sur le sol français, jugea qu'un prince étranger, ayant eu emploi dans les armées ennemies, allant recevoir commission d'un roi partout armé contre la France, d'ailleurs ne se nommant pas et paraissant étudier des places de guerre, était en tout cas de bonne prise. Il donna donc ordre [10 mai] au commandant de la Tour du Bouc, de se saisir de la galère génoise et de tous ceux qu'elle portait. Cet ordre fut exécuté adroitement, et le prince Casimir demeura prisonnier, malgré les réclamations

du roi son frère, auquel on répondit qu'il n'y avait pas en cette occasion violation du droit des gens envers un allié de race royale, mais simple mesure de défense contre un officier du roi d'Espagne, espionnant pour le compte de son souverain le pays avec lequel il était en guerre.

CHAPITRE III

Négociations pour la paix. — Difficulté pour le lieu des conférences. — Autre pour les passeports. — Proposition d'une trêve générale. — Nouveau traité d'alliance avec la Suède. — Débat sur l'admission des parties à la conférence. — Essais de traités particuliers. — Inaction de l'Angleterre. — Embarras du roi Charles. — Il irrite contre lui le cardinal de Richelieu. — Affaires des princes palatins. — Le chevalier de Jars mis en liberté. — Levée de deux régiments en Écosse pour le service de la France.

[1638]

Pendant ces deux dernières années de guerre générale, il avait toujours été question de la paix, comme du seul but que l'on voulait atteindre par tant de dépenses et de sang versé. Il n'y avait eu pas moins de négociations ouvertes que d'entreprises exécutées ; les rapports de puissance à puissance par voie diplomatique avaient duré sans interruption, et l'on y avait employé en précautions, en réticences, en restrictions, en chicanes préliminaires, plus d'art et de temps qu'il n'en aurait fallu pour pacifier une bonne fois toute l'Europe. Nous avons vu que, dès le commencement de la guerre, le pape s'était entremis de cette œuvre charitable. Urbain VIII ne manquait pas d'affection pour la France. Mais il était obligé de ménager les Espagnols, dont il avait plus à craindre et qui avaient un fort parti dans la cour pontificale. C'était à leurs instances qu'il avait accordé le rappel de son nonce extraordinaire Mazarini, et ce même motif le faisait résister à toutes les sollicitations du cardinal de Richelieu, qui demandait

qu'on lui renvoyât, avec le titre de nonce ordinaire, un homme dont il avait déjà comme adopté la fortune. Après un an de remises et de tâtonnements, on était enfin convenu d'un lieu pour la réunion des plénipotentiaires que les puissances belligérantes s'étaient décidées à nommer. Le cardinal Ginetti s'était rendu à Cologne dès le mois d'octobre 1636, comme nous l'avons dit, pour y tenir une espèce de congrès où devaient se trouver les députés de l'empereur et ceux des deux rois qui reconnaissaient l'autorité religieuse du souverain pontife. Alors une grande et longue difficulté s'éleva sur l'admission des États protestants dans une réunion toute catholique. Le pape ne les y invitait pas, et ses ministres avaient ordre de ne lier aucune négociation avec les députés qu'ils pourraient y envoyer. Cependant il n'y avait pas de paix générale à espérer sans le concours de tous les intéressés, et la France se défendait surtout de paraître s'engager dans un traité sans ses alliés. Elle faisait représenter au pape que persister dans cette répugnance purement religieuse pour tout commerce avec des hérétiques, c'était livrer l'Europe aux mains de la maison d'Autriche, qui ne se ferait aucun scrupule de s'arranger séparément avec eux et se retournerait avec toute sa puissance contre la catholicité. Enfin on s'avisa de ce moyen que la république de Venise se chargerait de l'invitation auprès des princes protestants, demanderait à l'empereur les passeports nécessaires pour le libre voyage des représentants qu'ils enverraient à Cologne, et leur fournirait dans cette ville un médiateur. Les Suédois ne trouvèrent pas la démarche faite par la république suffisamment honorable pour leur dignité; ils en critiquèrent la forme et les termes; car la couronne de Suède, peut-être à raison de ce qu'elle était entrée une des dernières dans les relations européennes, se montrait en toute occasion singulièrement chatouilleuse sur l'étiquette, croyant toujours qu'on voulait lui faire tort de quelque cérémonie. Les états-généraux de Hollande avaient consenti à faire représenter leurs intérêts dans l'assemblée de

Cologne ; mais la Suède ne voulait y envoyer qu'un agent sans pouvoir d'agir et de conclure, un simple observateur, qui rendrait compte de ce qui lui aurait été communiqué ; les affaires de l'Allemagne proprement dites, pour lesquelles la Suède était en guerre avec l'empereur, devant être débattues en lieu séparé, à Hambourg par exemple, où la France pourrait, si bon lui semblait, accréditer quelqu'un de sa part. Et, là encore, se trouvait une difficulté ; car la France prétendait, en quelque lieu que la couronne de Suède traitât avec l'empereur, y faire résoudre et arrêter tout ce qui la concernait, tout ce qu'elle avait de différends, même avec le roi d'Espagne ; de sorte qu'en réalité il y aurait eu deux centres de négociations au lieu d'un, où les mêmes choses auraient été discutées et où l'on se serait occupé de même besogne, ce qui n'en avançait pas la fin.

Une nouvelle cause de retard, dont chacun essayait d'attribuer aux autres le tort, provint de la formalité des passeports à délivrer pour les envoyés des différentes puissances. L'empereur et le roi d'Espagne devaient remettre les leurs, savoir, entre les mains des nonces résidant auprès de leurs cours, pour les députés des États catholiques, et, pour ceux des États protestants, en celles du résident de Venise ; le nonce et le résident devaient ensuite les adresser chacun à leur collègue près la cour de France qui en ferait la distribution. De là naquirent de longues contestations et des délais multipliés. Tantôt ces passeports n'étaient donnés que pour une des puissances alliées, ce qui en amenait le refus, par le motif qu'une remise simultanée à tous les intéressés pouvait seule écarter les soupçons légitimes. Tantôt il y avait été inséré des clauses offensantes pour celui qui en serait porteur et pour la souveraineté dont il aurait le mandat. Tantôt on n'y trouvait nulle assurance pour la libre communication des députés, une fois rassemblés à Cologne, avec les États qui les auraient envoyés. Puis, le roi d'Espagne voulait bien délivrer un sauf-conduit aux plénipotentiaires de Suède, mais il le refusait à ceux des

États de Hollande ; l'empereur, de son côté, excluait de cette faveur non-seulement les alliés protestants de la France en Allemagne, pour lesquels, prétendait-il, le traité de Prague était une loi obligeant tous les sujets de l'Empire, mais la couronne de Suède elle-même : d'où il résultait que, la France persistant à n'envoyer ses négociateurs que dans une réunion complète de tous les belligérants, personne ne se mettait en route, et le cardinal Ginetti passait fort maussadement son temps à Cologne [décembre 1637] dans une entière solitude.

Il avait encore été entamé une autre négociation à Rome pour une trêve générale. On en était venu là, ensuite d'une proposition faite de la part du pape pour une suspension d'armes qui ne regardait que l'Italie, proposition que le roi de France avait formellement rejetée. Ce n'avait pas été sans beaucoup de peines et de précautions que la transition s'était faite de l'une à l'autre, la France ne voulant pas avoir l'air de souhaiter, même ce dont elle espérait bien être refusée. Quand les premières paroles en eurent été avancées par les soins du pape et de quelques personnes intermédiaires, il se trouva qu'on ne pouvait s'entendre sur le lieu où l'affaire devait se traiter, le pape désirant la retenir à Rome, et le cabinet de France pensant que, pour la satisfaction de ses alliés, il serait meilleur de la porter à Cologne, comme une annexe ou un préliminaire de la paix qu'on allait y traiter. Chacun apportant de son côté toutes sortes de réserves, de mystères et d'exigences, il ne fut pas facile d'engager le moindre pourparler, outre que le pape lui-même ne portait dans cette œuvre de père commun qu'une ardeur assez irrégulière, « tantôt demeurant deux ou trois mois sans paraître s'en « occuper, tantôt multipliant coup sur coup les dépêches. »

Les choses en étaient encore là lorsque, dix-huit mois après l'envoi du cardinal Ginetti à Cologne, la France renouvelant [6 mars 1638] son dernier traité de confédération avec la Suède, resté jusque-là sans ratification, pour avoir suite contre le fils de Ferdinand II et se prolonger deux ans de plus,

stipulait ainsi qu'il suit les conventions des deux couronnes. « Pressées par les instances des princes leurs alliés d'entrer « en négociation de paix avec l'ennemi, elles déclareraient « ne refuser aucunes conditions honnêtes, mais en même « temps feraient connaître aux médiateurs leur volonté for« melle d'agir toujours conjointement, de ne rien arrêter sans « le consentement l'une de l'autre, et de traiter les intérêts « de chacune ensemble et dans le même temps. Si on pou« vait trouver un lieu sûr et commode pour tous les inté« ressés, la France et la Suède y enverraient leurs députés « pour agir conjointement avec ceux de leurs ennemis et de « leurs alliés ; sinon, on traiterait en lieu séparé, mais avec « parfait ensemble de temps, d'objet et d'intérêt ; savoir, la « France à Cologne, et la Suède à Lubeck ou à Hambourg, « chaque puissance appelant ses alliés communs à l'une ou « l'autre réunion. Pour cet effet, la France aurait un agent à « Hambourg ou Lubeck ; la Suède, un agent à Cologne, tous « deux avec séance honorable dans les conférences, mais « sans pouvoir et sans vote ; lesquels entendraient les déli« bérations et les rapporteraient aux plénipotentiaires de leur « pays dans l'autre assemblée. Les deux couronnes s'occupe« raient réciproquement de procurer les sauf-conduits né« cessaires aux agents de chacune d'elles et de leurs alliés, « mais n'enverraient de commissaires pour traiter que lorsque « tous les passeports seraient fournis. Cependant si l'empe« reur persistait à refuser ceux des confédérés allemands, les « médiateurs seraient invités à obtenir au moins de lui, pour « les chargés d'affaires de ces princes et États, une promesse « écrite de sûreté. Les deux congrès devaient s'ouvrir et se « fermer en même temps, se communiquer toutes choses, « procéder simultanément, s'accorder toujours dans leur « marche, et il ne pouvait être rien conclu, dans l'un d'eux, « sans le consentement mutuel et explicite des plénipoten« tiaires auprès de l'autre, rapporté par les agents. Les mêmes « dispositions étaient prises pour un traité de trêve générale

« de huit ou dix ans, dont la condition essentielle serait que « chacune des deux puissances obtiendrait garantie pour la « conservation de ce qu'elle occupait, jusqu'à la reprise des « hostilités ou la pacification. »

Toute l'année 1638, dont nous avons rapporté la campagne, se passa encore à disputer sur la forme, le nombre et l'attribution des passeports. La France prétendait s'être mise depuis longtemps en mesure pour ce qui la concernait; mais l'empereur et le roi d'Espagne faisaient les mêmes difficultés que devant à l'égard des Provinces-Unies, du landgrave de Hesse, du duc de Saxe-Weymar et des autres prétendus confédérés, tant princes dépossédés que villes soumises à la loi de l'Empire. On crut pouvoir se tirer d'affaire en proposant une formule générale, qui comprendrait sans désigner personne tous les alliés de la France et de la Suède. Mais ceux qu'on affectait de ne pas nommer s'offensèrent de ce silence; il y eut des démarches faites pour obtenir l'insertion d'un ou plusieurs noms, les autres demeurant confondus dans une vague généralité dont les deux couronnes se chargeraient de faire l'application. Les médiateurs, savoir, le saint-père par ses nonces, et la république de Venise par ses ambassadeurs ou résidents, essayaient en vain d'accommoder ces susceptibilités toujours renaissantes, qui produisaient une nouvelle exigence dès qu'on leur avait arraché une concession. On ne pouvait surtout s'entendre sur la limite des intérêts que la France et la Suède voulaient introduire dans la conférence, et là au moins se trouvait une véritable question politique. L'empereur paraissait en exclure les princes et les villes de l'Empire qui avaient obéi au traité de Prague. Ceux-là, disait-il, étaient hors du débat, avaient accepté sa loi, étaient redevenus ses sujets; il ne leur restait plus rien à demander que par suppliques et procédures ordinaires, comme de vassal à souverain. Leurs réclamations étaient tout au plus affaire de diète, non de congrès, chose purement domestique, où les étrangers n'avaient nul droit de s'introduire. La France voulait qu'on

fit distinction, des États ou princes allemands qui s'étaient réconciliés avec l'empereur de bon gré, librement, comme le duc de Saxe ou le marquis de Brandebourg, et de ceux qui avaient été contraints par force à recevoir le joug du traité de Prague, tels qu'étaient le duc de Wirtemberg, les villes de Nuremberg, d'Augsbourg, d'Ulm. Tout cela rendait impossible l'ouverture du double congrès ; et pendant ce temps l'empereur et le roi d'Espagne essayaient de nouer quelque traité particulier, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre des parties belligérantes. Les Suédois surtout étaient pressés par le roi de Danemark de commencer des conférences à Lubeck, lieu qu'ils avaient enfin choisi pour l'assemblée de la paix générale, et où l'empereur avait adroitement placé le siége d'une négociation particulière ; mais ils persistèrent à ne pas se séparer de la France et se tinrent fermes dans l'exécution du traité qu'ils avaient signé, attendant toujours qu'on fût prêt à Cologne pour aborder l'affaire commune là où était leur ambassadeur. Le roi de Pologne s'entremit aussi d'un arrangement ; le pape reprit sa proposition de trêve. Toutes ces négociations se croisant, se heurtant, se détruisant l'une l'autre, s'adressant d'ailleurs des deux côtés à une volonté assez résolue de continuer l'épreuve par les armes, ne firent que donner lieu à beaucoup d'écritures, de protestations, de récriminations. Mais le profit réel en était pour la maison d'Autriche, qui marchait dans ses vues avec ensemble et d'un seul mouvement, pendant que ses ennemis entraient en défiance réciproque, et craignaient toujours de s'aventurer en des entreprises de guerre où ils ne seraient pas secondés.

Au milieu de cette lutte qui agitait toute l'Europe, une seule puissance, l'Angleterre, restait inactive et comme indifférente. C'était le temps où Charles Ier croyait se reposer des longues tracasseries que lui avait suscitées son parlement, en exerçant avec douceur, au sein de la paix publique, un pouvoir sans contrôle et sans dispute, mais dont les besoins devaient être modérés et l'ambition renfermée en des bornes

étroites. Ce gouvernement, devenu tout à coup absolu par impuissance d'agir dans les formes légales, obligé de se créer des ressources journalières en étendant sa prérogative, mais soigneux en même temps d'éviter tout ce qui ressemblait à la violence, de procéder avec commentaire et de justifier sa volonté ; ce gouvernement, disons-nous, n'était pas en état de jouer un rôle important dans les affaires du dehors. Mal aidé par le pays dans les caprices belliqueux où le duc de Buckingham s'était laissé emporter, il était revenu à ce système de neutralité pacifique dont le caractère et la politique de Jacques Ier lui avaient donné l'habitude, et il voyait tranquillement les maisons de France et d'Autriche mesurer leur puissance par les armes. Avec plus de forces réelles, plus de disposition à profiter des événements sans en courir les risques, plus d'attention à pénétrer partout dans les négociations, lorsque ses armées n'avaient à se montrer nécessairement nulle part, cette position indépendante, désintéressée, libre d'être tour à tour protectrice ou menaçante, aurait pu avoir de la grandeur, de la dignité, de l'importance, se faire craindre et respecter. Mais tout le monde était dans le secret de sa faiblesse intime, et l'on savait que son impassibilité dans ce grand tumulte n'était pas affaire de choix et de calcul, mais de dénûment et de contrainte. Aussi s'accordait-on à ne faire nul cas du roi de la Grande-Bretagne, et, comme si ce n'était pas assez du mépris pour une telle couronne, le cardinal de Richelieu semblait l'avoir prise en haine. Lorsqu'il eut signé le traité de confédération avec les états-généraux de Hollande pour la conquête et le partage des Pays-Bas espagnols, le cardinal avait invité le roi d'Angleterre à s'y joindre, et tout au moins à garder une exacte neutralité. Tant que les hostilités eurent lieu seulement sur terre, on n'eut pas à lui demander davantage. Mais l'idée étant venue, après la seconde campagne, de tenter une attaque par mer contre les possessions de l'Espagne en Flandre, on voulut s'assurer de n'y être pas troublé par la Grande-Bre-

tagne, toujours attentive, même dans sa plus profonde apathie, à ne pas laisser croître la puissance maritime de ses voisins. Le cardinal envoya donc le comte d'Estrades en Angleterre, avec une recommandation pour la reine Henriette, qu'il croyait indisposée contre lui par les méchants propos de la duchesse de Chevreuse, et dont il désirait regagner les bonnes grâces. La reine rejeta ses avances avec hauteur ; le roi refusa nettement de laisser la mer libre aux confédérés, menaçant même d'envoyer une flotte anglaise au secours des côtes menacées, et, comme l'ambassadeur lui avait offert de la part du roi de France toute l'assistance dont il aurait besoin contre ses sujets malintentionnés, il répondit avec fierté que son autorité et les lois d'Angleterre suffisaient pour châtier des rebelles. Le cardinal tint cette réponse pour un défi, et jetant ses regards sur l'Écosse, où la révolte faisait de hardis progrès sous la forme du puritanisme, il y fit passer sur-le-champ son aumônier Chambers, Écossais de nation, pour lier intelligence avec les mécontents. Il écrivit alors au comte d'Estrades [2 décembre 1637] : « L'année ne « se passera pas sans que le roi et la reine se repentent d'a« voir refusé les offres que vous leur avez faites. On connaî« tra bientôt qu'on ne me doit pas mépriser. »

Charles Ier avait cependant un intérêt de famille dans la guerre d'Allemagne. Le mari de sa sœur, Frédéric V, électeur palatin, privé de ses États et de sa dignité par l'empereur, était mort peu de temps après son protecteur Gustave, laissant à ses enfants le triste héritage de ses droits méconnus, de son titre transféré au duc de Bavière, de ses provinces occupées par l'ennemi. La malheureuse condition de ces jeunes princes était un reproche pour le roi d'Angleterre leur oncle, et c'était par là qu'on avait plusieurs fois tenté de l'amener à prendre parti avec la France et la Suède. Mais ce roi, moins sensible à la gloire qu'au profit, dont les rigueurs de son parlement lui avaient d'ailleurs fait une nécessité, trouvait bien plus avantageux de se maintenir en paix avec les puissances bel-

ligérantes, pour que ses sujets tirassent de l'une et de l'autre, par le commerce, par le transport de leurs marchandises et le maniement de leur argent, des bénéfices considérables dont il levait sa part en impôts. Quant à ses neveux, il se promettait bien de faire quelque chose pour eux lorsqu'on traiterait de la paix générale; et, en attendant, tous ses efforts en leur faveur aboutirent à leur fournir de l'argent pour acheter des Suédois une ville qu'ils occupaient [juillet 1638], et où deux de ces princes allèrent établir leur petite cour. Un mois après, cette ville fut enlevée par les impériaux et il fallut en acheter une autre. A peine s'y étaient-ils enfermés qu'ils essayèrent d'en sortir pour faire exploit de guerre, et l'un des deux princes fut pris [17 octobre] dans la première rencontre. Dès que cette famille souveraine se trouva ainsi, tant bien que mal, relevée en Allemagne avec attitude militaire, le roi d'Angleterre sollicita pour elle du roi de France les secours pécuniaires qu'il donnait à ses autres alliés. Cette demande fut rejetée avec dérision, comme le furent aussi la recherche faite par le même roi de la fille du duc de Rohan pour son neveu le prince Robert, celui que les impériaux tenaient prisonnier, et la proposition d'un échange de liberté entre ce jeune prince et le frère du roi de Pologne qu'on venait d'arrêter en Provence.

Tout ce que le roi et la reine d'Angleterre purent obtenir en ce temps de la cour de France, ce fut la chose qu'ils étaient peut-être le moins fondés à poursuivre, celle aussi à laquelle on pouvait croire que le cardinal avait le moins de disposition, la mise en liberté d'un prisonnier d'État détenu à la Bastille. Le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, gentilhomme servant de la reine de France, banni de la cour en 1624, avait passé agréablement le temps de son exil en Angleterre, d'où il avait eu ensuite permission de revenir. Arrêté, en 1633, comme ami du garde des sceaux de Châteauneuf, et condamné à mort par une commission de justice siégeant dans la ville de Troyes, il avait eu remise de sa

peine sur l'échafaud même où il allait la subir, et s'était acquis une certaine réputation de fermeté généreuse en refusant les aveux qu'on voulait lui arracher dans la première émotion de ce retour à la vie. Depuis ce temps il était resté en prison, et la reine d'Angleterre s'était imaginé, quand on demandait son intervention auprès du roi son mari pour le résoudre à entrer dans une alliance politique, pouvoir exiger, comme condition de sa complaisance, la délivrance du chevalier, qui l'avait servie lors de son mariage et s'était fait en Angleterre de nombreux amis. Le cardinal se piqua en cette occasion d'être plus libéral que la reine Henriette n'était fidèle à ses promesses. Bien qu'il crût avoir à se plaindre d'elle, comme on l'a vu, il ouvrit au chevalier les portes de la Bastille et le fit conduire [mars] chez un seigneur anglais chargé à Paris de solliciter sa liberté, en lui déclarant de la façon la plus galante qu'il était désormais prisonnier de la reine d'Angleterre. Le prix de cette courtoisie fut la permission donnée par Charles Ier de lever deux régiments pour la France dans le royaume d'Écosse, où déjà la rébellion faisait aussi ses rassemblements d'armes et d'hommes. Comme ces recrues devaient se composer principalement des catholiques, ou tout au moins des protestants les moins emportés, c'étaient autant de défenseurs ôtés à la cause royale, autant de bras qui allaient lui manquer, dans cette guerre civile qu'on voyait prête à éclater et qu'attisaient sourdement les agents secrets de la France. Il y avait quelque chose de vraiment infernal dans la combinaison de ces deux actes, exciter des sujets contre leur roi et lui débaucher d'avance ses soldats avec son congé ; il est probable que le cardinal de Richelieu sourit amèrement en remerciant la reine des bons offices qu'elle lui avait rendus en cette occasion et qui avaient failli la brouiller avec son mari.

CHAPITRE IV

Progrès de la grossesse de la reine. — Nouvel attentat contre le cardinal. — Sédition de rentiers à Paris. — Agitation dans le parlement. — Sévérités contre quelques magistrats. — Première célébration du vœu de Louis XIII. — La reine accouche d'un fils. — Allégresse générale. — Grâces accordées par le roi. — La reine-mère quitte les Pays-Bas espagnols. — Elle passe en Hollande. — On lui fait une réception solennelle dans les villes qu'elle traverse. — Les états-généraux essaient de la réconcilier avec son fils. — Le roi refuse tout accommodement. — Elle s'embarque pour l'Angleterre. — Conseil des réfugiés à Londres. — Le roi refuse d'approuver son séjour ailleurs qu'à Florence. — On ôte à la reine régnante sa dame d'honneur. — Marie de Hautefort tourmente le roi. — Robuste santé du dauphin. — Ressentiments contre les ducs d'Épernon et de la Valette. — Le prince de Condé en Guyenne. — Mort du père Joseph, capucin.

[1638]

Tout ce temps de batailles avec des succès divers et de négociations sans résultats avait été rempli en France par les progrès de la grossesse de la reine et par l'attente de son enfantement. Un médecin astrologue, qui déjà, disait-on, avait prédit cinq ans auparavant l'époque où elle deviendrait enceinte, appelé alors auprès d'elle, lui annonça qu'elle portait un fils et qu'elle en aurait ensuite un autre. Seulement il ajouta, en parlant à ses amis, que le premier serait d'une vigoureuse constitution, le second de santé faible et chétive. Si c'était là réellement une grande affaire pour l'avenir de la royauté, pour le maintien de la tranquillité publique, pour tous ces intérêts que résume, dans une monarchie héréditaire, le sort des familles royales, c'en était une aussi, et d'impor-

tance actuelle, pour les ambitions, qui s'occupent surtout des choses dans leur rapport avec l'état présent. Il était évident que la reine, devenue mère, allait s'élever, de l'humble position où on l'avait réduite, à quelque degré de crédit et d'autorité. On remarquait déjà que le roi avait pour elle toute sorte de soins et d'attentions. Dès le mois de février, des lettres d'Espagne, adressées à la reine, furent encore interceptées ; mais on n'en fit aucun bruit, « personne n'osant alors « la désobliger. » Chacun croyait apercevoir, dans un temps prochain, la chute du ministre qui s'était montré toujours sévère envers elle, l'avancement de ses amis, un changement de politique qui amènerait la paix. Cependant le cardinal de Richelieu, tout en lui accordant ces égards et ces douceurs qu'on ne peut sans cruauté refuser aux femmes dans ce moment de leur vie, ne relâchait rien de sa surveillance pour les intérêts de l'État, et tenait toujours le roi enchaîné par l'inextricable lien des affaires. Au moment où toutes les tendresses étaient pour l'épouse, il se découvrit tout à coup un nouveau projet d'assassinat, qui ramenait naturellement l'intérêt sur la personne du serviteur. Un homme avait écrit [mars] à la duchesse de Lorraine, réfugiée ou prisonnière en France, pour lui proposer un dessein qui la mettrait en liberté et rétablirait le duc son mari dans ses États, si elle voulait avancer dix mille florins pour l'exécution. La duchesse se hâta d'en prévenir le cardinal, qui lui conseilla d'envoyer au lieu indiqué une réponse portant acceptation de l'offre, pourvu que l'exécution s'en pût faire à meilleur marché. Un nouveau message de l'inconnu expliqua son projet : il s'agissait de louer une chambre en face de l'hôtel du cardinal, et, lorsqu'il sortirait en carrosse, d'y jeter, par la fenêtre de cette chambre, deux pétards, dont l'explosion le tuerait infailliblement. L'endroit désigné pour la remise de l'argent était un tas de pierres dans un champ près de Saint-Denis. Le cardinal fit aposter là huit soldats des plus forts et des plus braves pour saisir l'assassin, qui se défendit contre eux, en blessa trois mortellement, et ne fut

pris lui-même que frappé de plusieurs coups. Il fallut se hâter de le faire juger, de peur qu'il ne mourût sans être condamné. Ce malheureux, presque septuagénaire, déclara qu'il n'avait jamais eu d'autre intention que d'obtenir de l'argent. On le porta en litière à la Croix-du-Traboir, où l'on employa tout le supplice de la roue [26 mars] pour anéantir le peu de vie qui lui restait.

Presque le même jour, il avait fallu se servir de voies moins rigoureuses, il est vrai, mais également exemplaires, contre une certaine disposition au mécontentement et à la plainte qui s'était manifestée parmi les bourgeois de Paris. Le motif en était grave ; car il touchait au revenu, à la subsistance même des familles. Les rentes sur l'hôtel-de-ville, en échange desquelles les Parisiens avaient coutume de livrer à l'État leurs économies, étaient en retard de paiement, et l'on répandait parmi le peuple que les huit millions de livres, auxquels s'élevait alors leur somme annuelle, avaient été employés à un autre usage ; aux frais de la guerre, disaient les malintentionnés. Il y eut un attroupement dans la rue à la poursuite d'un intendant des finances, nommé Cornuel, qui fut injurié et menacé. Par suite de cette violence, trois rentiers [25 mars] furent conduits à la Bastille ; un quatrième, désigné aussi pour être arrêté, s'échappa et se tint caché : c'était le père de Blaise Pascal. La relation de ces faits ayant été portée au parlement, il ordonna que le procès serait fait aux détenus par les officiers du Châtelet, et cependant il voulut entrer en délibération de la cause même qui avait amené ce désordre. Les plus jeunes conseillers prétendirent qu'il appartenait à leur compagnie de veiller à l'acquittement exact de la dette municipale, d'assurer aux particuliers la jouissance de leurs arrérages, et de ne pas laisser punir des gens qui n'avaient fait que réclamer leur bien. Pour ce sujet, ils demandaient une assemblée des chambres. Le roi la défendit [29 mars] par lettre de cachet. A ce motif public d'agitation, se joignait d'ailleurs une affaire de corps. Le parlement était

toujours en querelle avec ceux de ses membres qui lui étaient venus par la dernière création, et pour lesquels on inventait chaque jour de nouvelles offenses, soit en ne leur distribuant pas de causes à rapporter, soit en refusant de s'assembler pour entendre leurs rapports, au grand détriment des plaideurs dont les procès étaient entre leurs mains. Dernièrement un arrêt du conseil [23 mars] lui avait enjoint de faire cesser toute distinction entre les anciens et les nouveaux conseillers, et cette injonction arrivait aux diverses chambres en même temps que la défense de s'assembler sur le sujet des rentes. L'une et l'autre furent fort mal reçues dans les chambres des enquêtes, qui persistèrent, deux jours durant, à demander la délibération commune de toute la compagnie, les autres affaires demeurant interrompues. Alors, du conseil du roi, partirent cinq lettres de cachet [31 mars], ordonnant à deux présidents et à trois conseillers des enquêtes de quitter Paris et de se retirer chacun en lieu différent, ce qui fut sur-le-champ exécuté. Ensuite la troisième chambre des enquêtes, où s'était montré le plus de chaleur contre le double commandement du roi, fut interdite toute entière de ses fonctions [8 avril], et la justice reprit son cours, l'affection populaire demeurant toutefois aux bannis.

A mesure que la reine avançait dans sa grossesse, il semblait que l'on voyait augmenter sa faveur auprès du roi et son influence dans les affaires. On regardait l'époque de son accouchement comme celle d'une révolution certaine, et, lorsqu'on découvrait quelque disposition favorable à la paix, ou tout au moins à la trêve, on supposait que le cardinal voulait se faire honneur, et ôter à la reine le mérite, d'un bienfait devenu inévitable. Au mois de mai, le roi quitta Paris pour aller passer la revue de ses troupes en Picardie; le bruit courut aussitôt que le cardinal avait trouvé ce prétexte pour éloigner le roi de sa compagne, et le soustraire au pouvoir qu'elle prenait sur lui. Dans le même temps, un enlèvement à main armée, commis dans Paris même, par un parent

du grand-maître de l'artillerie, sur la personne d'une jeune fille arrachée en chemise de la maison et des bras de sa mère, excita encore davantage la haine publique contre la famille du cardinal. Un libelle arrivé de Flandre, et où l'on reconnaissait la main du rédacteur ordinaire des pamphlets pour la reine-mère, accusait le cardinal d'être le seul obstacle à la paix, dans la crainte que le traité ne ramenât en France Marie de Médicis, et ne fît cesser les immenses profits que lui et ses amis tiraient de la guerre. Mais, malgré qu'on en eût, les grandes entreprises où les armes de la France étaient engagées, emportaient tous les esprits, mécontents ou résignés, réjouis ou grondeurs, et l'attention publique était pour les événements militaires. Le roi lui-même ne s'occupait pas moins de ses armées que de sa femme. Encore bien qu'il se tînt constamment auprès d'elle à Saint-Germain, comptant les mois passés et ceux qu'il lui fallait encore attendre, aux premières nouvelles qui semblaient réclamer sa présence du côté de ses frontières il était prêt à tout quitter pour s'y rendre; et c'est ainsi qu'on le vit, après la disgrâce du maréchal de Châtillon devant Saint-Omer, s'établir dans Amiens [juillet] pour diriger les autres opérations de la campagne, se disposant « à passer plus outre s'il en était besoin. » Aussi ne s'arrêta-t-il pas encore à cette distance; il alla visiter Abbeville, d'où partirent [août] ses derniers ordres pour les généraux, et il ne revint auprès de la reine que deux semaines avant sa délivrance; le cardinal de Richelieu demeura en Picardie après le départ du roi.

Nous avons vu ce que le roi avait ordonné pour la commémoration de cette pieuse volonté qui avait mis son royaume sous la protection de la sainte Vierge. La première célébration de cette solennité eut lieu [15 août] en l'absence du roi, qui, le jour de l'Assomption, datait encore d'Abbeville ses commandements pour la marche des troupes. Suivant son ordonnance, les processions défilèrent avec grande pompe après vêpres dans la ville de Paris, chacune autour de sa paroisse,

les chaînes ayant été tendues à toutes les issues et les rues tapissées ; les cours du parlement, des comptes et des aides, le Châtelet et le corps de ville, suivirent le clergé de Notre-Dame, non sans qu'il se fût donné quelques gourmades en pleine église, entre les membres des deux premières compagnies, lorsqu'il s'était agi de prendre leurs rangs. L'approche de l'événement que toute la France attendait mêla sans doute cette pensée dans les prières du peuple, et de là est venue l'erreur de quelques historiens qui ont fait du vœu de Louis XIII un témoignage de reconnaissance pour le don inespéré que Dieu lui avait accordé. Depuis ce jour, le saint-sacrement demeura exposé sur l'autel dans les églises, où la foule allait dévotement s'agenouiller, et qui s'éclairaient tout le jour de mille cierges. Il courait de nombreuses prédictions sur le résultat prochain de la royale grossesse : elles étaient à peu près unanimes sur le sexe de l'enfant, qui ne pouvait manquer d'être un fils ; mais chacune avait choisi pour sa naissance un jour différent, dans l'espace étroit de temps où il était permis de la placer. Un vacher de Sainte-Geneviève, près Montlhéry, et qui se nommait Pierre Roger, apporta de son village une révélation de sainte Anne qui lui avait annoncé que la reine accoucherait le 4 septembre. L'archevêque de Paris le fit demeurer à l'abbaye de Saint-Lazare, et le 4 septembre, à onze heures du soir, la reine sentit ses premières douleurs de mère. Le dimanche 5 septembre, à onze heures et demie du matin, Anne d'Autriche mit au monde un fils dans le château de Saint-Germain-en-Laye, en présence du duc d'Orléans, de la princesse de Condé, de la comtesse de Soissons et de la duchesse de Vendôme. L'enfant fut aussitôt ondoyé dans la chambre de l'accouchée ; le roi se rendit à la chapelle du vieux château, où l'on chanta le Te Deum ; des feux de joie furent allumés dans la ville, et une fontaine improvisée au milieu de la place publique versa au peuple des flots de vin. Cette heureuse nouvelle franchit avec une étonnante rapidité la distance de Saint-Germain à Paris,

portée par le cri joyeux des populations, de sorte que les Parisiens la surent à midi. Le soir même on alluma un grand feu sur la place de Grève, et le lendemain, un feu d'artifice plus savamment ordonné fut accompagné de toute l'artillerie de la ville, qui joignit son fracas à celui des canons de l'Arsenal et de la Bastille. Il n'est pas permis de douter que l'allégresse ait été générale et vivement sentie. « Jamais, écrivait « Grotius, aucun peuple dans aucune occasion n'en a montré « davantage ; c'est une grande et sûre preuve de l'amour des « sujets pour leur roi, quand ils accueillent avec de tels « transports l'espoir d'être gouvernés un jour par sa posté- « rité. » L'enfant fut confié aux mains de la marquise douairière de Lansac, fille du maréchal de Souvray, ancien gouverneur du roi, et il eut pour nourrice la demoiselle de la Giraudière, femme de l'avocat du roi au bureau des trésoriers de France d'Orléans. Le cardinal de Richelieu était alors à Saint-Quentin, où il célébra ce grand événement avec les principaux officiers de l'armée. Là encore, le hasard avait mis une occasion de flatterie dont ses courtisans profitèrent : le dauphin était né le même jour que le cardinal. En considération de ce divin bienfait, le roi accorda un pardon général « à tous ceux qui se trouveraient coupables de crimes non « atroces et irrémissibles, sous la condition toutefois de ser- « vir trois mois en une de ses armées, » créa quatre maîtrises-jurées gratuites et sans épreuve, dans tous les arts et métiers de chaque ville du royaume, au profit des ouvriers qu'il lui plairait d'en pourvoir, et distribua deux lettres de noblesse par chaque généralité. Le baptême du dauphin fut différé, parce qu'on voulait convier le pape à lui servir de parrain. Mais, sous cette offre amicale et pieuse, se cachait un intérêt politique. Le légat, nommé à cette fin par le souverain pontife, devait être propre à de plus grandes affaires ; et l'ambassadeur du roi à Rome eut ordre d'agir avec toute l'adresse possible pour obtenir que le pape se laissât conduire à charger de cette mission le sieur Mazarini, qui serait mis en

état de la remplir par sa promotion au cardinalat. En attendant, l'enfant fut appelé « Dieu-donné. »

Pendant qu'il naissait un fils à Louis XIII, sa mère s'était avisée de rappeler les regards du monde sur son exil, et d'échapper à l'oubli par une nouvelle agitation de sa vie. Le dernier acte d'hostilité qu'elle eût commis contre le gouvernement de la France était ce traité, dont nous avons parlé, avec le comte de Soissons, traité dont ce prince avait laissé sur elle toute la faute, et dont il s'était servi lui-même pour obtenir un séjour tranquille dans la ville de Sedan. Trompée encore une fois dans ses projets de haine, la reine-mère essaya une nouvelle tentative de réconciliation : car son esprit allait incessamment de l'un à l'autre. Cette fois elle voulut y employer sa fille, la reine d'Angleterre. L'ambassadeur anglais en France reçut une instruction de son maître pour offrir son entremise; mais on le prévint par la déclaration formelle [octobre 1637] « qu'en affaire toute particulière et « domestique, la bienséance ne lui permettait pas d'inter- « venir. » Du reste, on lui fit savoir que la reine-mère avait un moyen assuré de regagner les bonnes grâces de son fils et d'en recevoir un traitement conforme à sa dignité : c'était de retourner à la cour de Florence, où le grand-duc régnant lui avait proposé de la recevoir, et où le roi lui ferait une existence bien autrement honorable que celle qu'elle obtenait de l'Espagne au lieu où elle était. Cette proposition eût sans doute contenté la reine Marie, si, après tant de traverses, elle avait été convertie à l'amour du repos et au désir d'une paisible vieillesse. Mais elle ne pouvait supporter l'idée d'être renvoyée bourgeoisement dans sa famille, quand les trônes de l'Europe étaient pleins de ses enfants. Cependant quelque chose de plus que son inconstance naturelle lui rendait pénible sa demeure dans les Pays-Pas. L'aumône qu'on lui faisait là d'un logis et d'un revenu prenait un caractère plus humiliant et plus dur à mesure qu'on avait moins besoin d'elle et qu'on espérait moins de ses efforts toujours inutiles

pour se créer un parti en France. Le peuple de Bruxelles, qui déjà, en 1635, l'avait forcée, par ses murmures et ses menaces, à quitter cette ville où il semblait que sa présence allait amener tous les désastres d'un siége, l'y avait vue rentrer, après que le danger s'était éloigné, sans lui donner aucune marque de sympathie. Ses amis et serviteurs, divisés entre eux par mille jalousies, ayant chacun une espérance diverse, un avis différent, une négociation séparée, un intérêt contraire, la poussaient tous à tenter au moins quelque changement dans sa position, qui ne pouvait guère être pire, et qui durait depuis tant d'années, toujours triste et toujours la même. Il ne fallait certainement pas plus de cause pour l'inviter à se mouvoir, à chercher nouvelle fortune; et l'on n'a nul besoin de supposer, comme l'ont fait quelques historiens, une trame bien noire de la part du cardinal de Richelieu qui lui ait inspiré cette funeste pensée. Tout ce qui pouvait venir de lui, c'était l'assurance que le gouvernement de France la verrait plus volontiers ailleurs que sur une terre ennemie; la reine-mère s'imagina qu'on lui en tiendrait compte comme d'un grand service, et elle se résolut à quitter son asile. Un autre motif, qui tient de bien près à la folie, l'excitait encore à se mettre hors du pouvoir des Espagnols. Elle s'était persuadé, dit-on, que le roi ayant un fils et venant à mourir, il y aurait pour elle une régence à disputer contre la veuve de Louis XIII, soutenue par l'Espagne; c'était donc chose importante que d'être libre et prête à tout événement.

Quoi qu'il en soit, elle s'échappa de Flandre [10 août 1638] à peu près comme le duc d'Orléans son fils en était sorti quatre ans auparavant. Elle feignit le besoin d'aller prendre les eaux de Spa, et, profitant de l'absence du cardinal-infant qui était à l'armée, elle se mit en route po ur Louvain; puis, après avoir reçu à Saint-Tron les bourguemestres de Liége et leur avoir donné jour pour l'entrée solennelle qu'ils voulaient lui préparer dans leur ville, elle laissa fort incivilement les Liégeois l'attendre sous les armes, pendant qu'elle courait en

toute hâte vers Bois-le-Duc, où elle avait fait prier le prince d'Orange de la recevoir. Lorsqu'on la sut arrivée dans un pays ami de la France et armé contre celui qu'elle venait de quitter, beaucoup de gens y furent trompés et crurent son retour auprès de son fils chose certaine et convenue. Cette opinion fut confirmée par une espèce de manifeste, publié alors sous son nom et qu'elle désavoua plus tard, dans lequel elle se plaignait aigrement des Espagnols. Le prince d'Orange, surpris comme les autres, et ne sachant si elle venait dans ces provinces avec ou sans le gré du roi, lui fit, à tout hasard, le meilleur accueil qu'il put. Elle avait déjà passé Bois-le-Duc lorsqu'il vint à sa rencontre avec la princesse sa femme, que Marie de Médicis traita d'une façon fort hautaine; c'était encore une raison pour croire qu'elle avait repris tout son rang. On lui rendit donc les honneurs dus à la mère du roi de France. A Berg-op-Zoom, à Dordrecht, à Rotterdam, on lui fit des entrées magnifiques, la bourgeoisie se rangeant armée et le canon tirant sur son passage. Une députation des états-généraux vint la trouver à Delft et la conduisit avec grande révérence à La Haye, où elle fut splendidement logée, avec une table séparée pour elle et seize couverts pour sa suite. En ce lieu était l'ambassadeur de France qui ne lui rendit pas visite, ce qui la décida à pousser son chemin jusque vers Amsterdam, pour donner le temps aux dépêches de France d'arriver à La Haye. Elle trouva [30 août] dans Amsterdam des arcs triomphaux ornés de figures et devises, des députations, des compliments, un brillant cortége, des feux d'artifice, toute sorte de respects et de réjouissances; enfin, rassasiée de ces fêtes dont elle avait depuis longtemps perdu l'habitude, de ces acclamations qui devaient lui sembler si douces après avoir vécu sept années la triste vie de l'exil, elle retourna dans La Haye voir ce qu'aurait produit ce voyage si heureusement commencé, si rempli d'émotions étourdissantes, mais dont il fallait maintenant fixer le caractère et le but.

Il paraît que la reine-mère s'était crue dispensée de s'expli-

quer avec son fils sur son changement de séjour, les motifs de sa résolution et ses projets ultérieurs, qu'elle lui laissait porter par le bruit public. Le roi, de son côté, ne parut aucunement soucieux de s'en enquérir, et poussa même l'indifférence jusqu'à ne pas lui donner avis particulier de la naissance du dauphin, comme s'il n'eût pas su où la trouver. Cette discrétion de part et d'autre ne pouvait durer, et il était tout naturel qu'elle fût rompue par celle des deux parties qui était la plus besoigneuse et la plus pressée. La princesse d'Orange essaya d'abord de lier une négociation à ce sujet par l'ambassadeur de France en Hollande, qui déclara n'avoir charge de rien dire ni de rien entendre ; et les états-généraux furent obligés d'envoyer à leur ambassadeur en France l'ordre d'exposer au roi combien il leur serait agréable que le séjour de sa mère dans leurs provinces pût amener entre eux une réconciliation, à laquelle ils la voyaient toute disposée. Le roi ne répondit rien à cette proposition : mais il fit déclarer par son ambassadeur aux états et au prince « qu'il ne pouvait « recevoir sa mère en France à cause des intelligences qu'elle « avait avec l'Espagne ; que, pour le même motif, il ne sau- « rait approuver son séjour dans leur pays, tant que les deux « nations seraient en guerre contre l'Espagnol ; que sa pré- « sence en ce lieu donnerait l'idée de quelque traité secret « conduit par elle contre l'intérêt commun et au préjudice de « la bonne union maintenue entre les alliés ; que, pour ce « qui la concernait, il lui suffisait de se rendre dans un lieu « non suspect, à Florence par exemple, pour y être traitée « mieux qu'elle ne pouvait l'espérer après tant d'offenses et « de mauvais desseins. » Malgré ces paroles formelles, on voulut encore tenter [15 septembre] le succès d'une mission expresse confiée à l'un des principaux personnages de la république, appelé Knut. Elle tendait à obtenir que le roi permît à sa mère, ou de vivre en France dans une de ses maisons sans prendre aucune part aux affaires, ou de rester en Hollande avec une pension convenable, les états ne pouvant

plus longtemps la défrayer chez eux. Le roi refusa positivement l'un et l'autre, et s'en tint, comme il avait précédemment fait, à l'offre de lui fournir une existence digne de ce qu'elle était, pourvu qu'elle voulût en jouir dans son pays natal. C'était l'obliger dès lors à quitter les Provinces-Unies : car, bien que le roi d'Espagne lui eût généreusement payé le mois de sa pension échu après son départ de Bruxelles, bien qu'on lui eût envoyé de France, mais sous main, une somme considérable, deux mois à peine, passés dans les villes de Hollande, avaient épuisé déjà tout ce que la libéralité de ce pays pouvait faire en sa faveur. Les Hollandais, habitués à compter, trouvaient déjà qu'une reine, même fugitive et proscrite, était d'un entretien fort coûteux ; et leur demander de l'argent, c'était, suivant l'expression de Grotius, « exprimer la liqueur d'un pinceau. » Il fallut donc se résoudre à chercher une autre hospitalité. Si l'Angleterre ne lui offrait pas la sienne avec empressement, du moins la reine Marie pouvait-elle se croire assurée qu'on ne la chasserait pas d'un royaume dont le trône était partagé par sa fille, et que la jalousie même de l'autorité souveraine engagerait le roi Charles à tenir bon contre son beau-frère de France. En conséquence elle fit ses préparatifs de départ, s'embarqua près de La Haye, lutta sept jours contre les vents qui la rejetèrent dans le canal de Flessingue, et arriva enfin à Douvres où l'attendait une escorte. Le roi son gendre alla au-devant d'elle jusqu'à Gravesend et l'accompagna [5 novembre] dans l'entrée solennelle qu'elle fit à Londres, où on avait préparé pour elle le palais de Saint-James. Depuis son arrivée, il lui fut alloué une somme de cent livres sterling par jour sur la liste civile du roi pour les dépenses de sa maison.

La cour d'Angleterre où la reine-mère amenait ses conseillers, moins toutefois le père Chanteloube et l'abbé Mathieu de Morgues qu'elle avait laissés à Bruxelles et que les Espagnols voulurent bien y garder, avait alors plus de Français mécontents, plus d'ennemis déclarés du cardinal de Richelieu, qu'il

n'était peut-être prudent à Charles Ier d'en recevoir chez lui. Là se trouvait déjà la duchesse de Chevreuse, venue d'Espagne en Angleterre, avec cette puissance de séduction qui lui procurait partout des amis et cette activité d'intrigue qui avait toujours de quoi les employer. Là se rendit presque aussitôt le duc de la Valette, tout chargé des reproches que faisait peser sur lui le désastre de Fontarabie, et ouvertement rebelle au commandement du roi qui lui enjoignait de venir se justifier. Là aussi était demeuré le duc de Soubise, mal habile mais fidèle défenseur de la religion réformée en France, et qui n'avait pas voulu vivre sous les nouvelles lois que la défaite du parti lui avait données. Tous ces proscrits, de différente origine et d'intérêt divers, se voyaient, se parlaient, s'échauffaient dans leur haine, se trompaient à l'envi par des nouvelles qui flattaient leurs espérances, et offensaient le cardinal sans grand pouvoir de lui nuire. Ce fut un nouveau grief contre le roi d'Angleterre, auquel nous avons vu que le cabinet français reprochait déjà de graves torts politiques, et un nouveau motif de prêter appui aux agitations qui grondaient chaque jour avec plus de force contre son gouvernement. Une circonstance qui ne doit pas être oubliée, c'est que cet accueil fait par le roi Charles à sa belle-mère fugitive, acte au moins de la plus commune pitié et qui semblait avoir toutes les conditions pour être populaire, déplut singulièrement au peuple anglais. Le roi Charles avait cru devoir donner officiellement avis à son beau-frère de l'arrivée de sa mère dans ses États ; le roi de France lui répondit qu'il l'avait apprise déjà, et qu'il craignait beaucoup pour lui le mauvais esprit des gens dont elle était accompagnée. Il permit ensuite à son ambassadeur d'aller la visiter une seule fois par cérémonie, sans entrer jamais en discours particulier avec elle, ni en aucune sorte de communication avec ses gens. L'ambassadeur suivit de son mieux cette injonction. Mais un soir, dans une galerie du palais de White-Hall, le roi et la reine d'Angleterre le mirent face-à-face [25 décembre] avec la reine Marie, sans qu'il

lui fût possible de s'esquiver. Il fit toute la défense qu'il put pour ne pas l'entendre; mais la vieille reine était résolue à parler. Elle parla humblement, sans aigreur, sans retour chagrin sur le passé, prête à faire tout ce qu'on exigerait d'elle, pour avoir une retraite où mourir tranquille en France et ne pas mendier son pain. Comme l'ambassadeur se retranchait toujours à dire qu'il ne pouvait aucunement se charger de transmettre ses discours : « J'ai régné, lui répondit-elle avec « esprit, et je sais que les ambassadeurs écrivent à leur cour, « même ce qu'ils ne sont pas censés avoir écouté; le roi « saura donc ce que je vous ai dit. » La conversation partit en effet pour Paris, et la réponse fut « qu'on ne pouvait se « fier aux promesses de la reine-mère, que son caractère in- « quiet lui faisait prendre en dégoût tous les lieux où elle « vivait et tous les gens avec qui elle avait commerce, que « déjà elle paraissait s'ennuyer de l'Angleterre, qu'une fois « en France elle se mêlerait nécessairement aux cabales « comme elle avait toujours fait, qu'elle y serait à la dispo- « sition de l'Espagne, et que les engagements pris par elle « dans un moment de nécessité ne l'arrêteraient guères : « donc, tout ce qu'on pouvait lui conseiller de mieux, c'était « d'accepter l'honorable existence qui lui avait été tant de « fois offerte à la cour de Florence. »

Tandis que la reine-mère voyait ainsi se dissiper tout l'espoir qu'on lui avait donné, ou qu'elle avait conçu, d'une réconciliation avec son fils, la reine régnante elle-même apprenait que la naissance d'un dauphin n'avait rien ajouté à son pouvoir, non-seulement en ce qui concernait les affaires du royaume, mais dans la limite même de ses affections domestiques. Deux mois à peine s'étaient passés depuis son accouchement, qu'on lui retira sa première dame d'honneur, la marquise de Senecey. Personne ne dit quelle fut la cause de cette disgrâce, et ceux qui en parlent avouent sur ce point leur ignorance. Seulement madame de Motteville assure « qu'elle ne souffrit pas pour les intérêts de la reine. » L'époque de son

éloignement ferait plutôt croire qu'elle se serait laissée aller à quelque témoignage imprudent de compassion pour la reine-mère. Peut-être aussi était-ce tout simplement un intérêt de famille qui l'avait engagée à quelque parole ou à quelque démarche téméraire; car elle était de la maison de la Rochefoucauld, que le prince de Marsillac avait rendue suspecte. Ce qui est certain et tout ce qui importe à l'histoire, c'est que la reine, mère d'un dauphin, ne put garder auprès d'elle une dame qu'elle affectionnait, et fut obligée de recevoir en sa place une amie du cardinal et du père Joseph, madame de Brassac, dont le mérite pourtant ne tarda pas à lui plaire et à la consoler. Une circonstance qui paraîtrait incroyable si elle n'était pas rapportée par un homme sérieux, témoin et rapporteur accrédité de tout ce qui se passait à la cour, c'est que dans ce temps même, le cœur de Louis XIII, où les passions tendres semblaient devoir si peu soulever d'orages, était encore cruellement tourmenté. « Ce prince, dit Grotius [10 dé-« cembre], donnant une faible attention aux choses sérieuses, « passe des nuits sans sommeil et des jours sans repos. L'a-« mour, quoique innocent, qu'il porte à l'impérieuse Marie « de Hautefort, lui cause autant de trouble que son père s'en « donnait pour des attachements plus sensuels. Cette jeune « fille, fière de sa beauté et de son esprit, le menace d'échan-« ger la vie de la cour contre celle du cloître, comme a fait « Louise de la Fayette, parce que sa grand'mère n'a pu ob-« tenir le titre qu'on a ôté à madame de Senecey. Le roi ef-« frayé a donné l'ordre de ne la recevoir dans aucun cou-« vent. La reine s'entend parfaitement avec la maîtresse de « son mari, ce qui est rare entre femmes dans cette posi-« tion. » Cependant l'enfant royal croissait à merveille et avec une singulière exubérance de force. Au bout de trois mois, il avait fatigué trois nourrices et on en trouvait avec peine qui voulussent livrer leur sein à ses rudes morsures. Il paraît que Grotius découvrit, dans cette vorace disposition du dauphin qui fut depuis Louis XIV, « un présage de sa rapacité

« future. » Au moins le trouve-t-on ainsi dans ses lettres imprimées en 1687. Du reste, en déliant la langue de l'enfant par une légère opération, on le mit en état de se nourrir mieux et avec moins de douleur pour celle qui l'allaitait.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer comment les résultats militaires que nous avons rapportés s'étaient distribués autour de l'événement principal qui signala cette époque. La reprise du Catelet [10 septembre] et la nouvelle de la victoire navale [2 septembre] obtenue par le général des galères sur la Méditerranée, avaient suivi de près la naissance du dauphin, et compensé tant soit peu le mauvais augure que jetait sur son berceau [7 septembre] la déroute honteuse de Fontarabie. La prise de Brisach, arrivée trois mois après [14 décembre], fit pencher tout à fait la balance en faveur des succès. Il resta, de la campagne qui venait d'avoir lieu, bien des pertes à réparer, des armées à refaire, des projets à changer, une énorme dépense à continuer. Tout le ressentiment en porta sur le duc d'Épernon et sur son fils le duc de la Valette. Le cardinal de la Valette et le duc de Candale, qui n'avaient pas trop bien fait eux-mêmes, ne se risquèrent pas à soutenir plus qu'il ne fallait leur frère et leur père. On attribuait au cardinal de Richelieu un emportement qui était allé jusqu'à dire « qu'il « ferait au besoin l'office de procureur-général contre le duc « de la Valette. » Le cardinal assure « qu'il avait protesté « seulement de ne prendre en aucune façon sa défense s'il « était criminel. » Quoi qu'il en soit, il y en eut assez pour que ses deux frères, tout en désirant que son innocence fût reconnue, ne jugeassent pas bon pour eux de s'en porter garants. Leur père, relégué dans sa maison de Plassac, n'eut que le temps de faire enlever ses meubles les plus précieux du Château-Trompette à Bordeaux, avant que le prince de Condé vînt en prendre possession. Le premier prince du sang se portait avec un vif acharnement à la ruine de cette maison. Le roi lui avait donné [6 octobre] le commandement de l'administration de la province de Guyenne, en l'absence, sinon en

remplacement, du duc d'Épernon, interdit mais non dépouillé de sa charge. Il paraît qu'en venant faire reconnaître ce pouvoir, le prince de Condé laissa échapper devant le parlement de Bordeaux, ou dans l'assemblée de la province, des paroles violentes contre le duc de la Valette, et même contre le duc d'Épernon qu'il accusait de complicité dans l'assassinat de Henri IV : insinuation, comme on l'a fort bien remarqué, qui portait double coup et allait jusqu'à la reine-mère. Le duc de la Valette [novembre] répondit de Londres à cette odieuse attaque, de concert sans doute avec l'autre partie intéressée. Sa lettre le justifiait peut-être assez mal des torts qu'on lui avait imputés au siége de Fontarabie ; mais elle blâmait avec avantage la conduite du prince lui-même dans cette expédition, et elle finissait, avec plus de raison encore, par le reproche qu'il lui faisait d'envelopper dans ses invectives son père et ses frères. « Pardonnez-moi, écrivait-il, si je dis que « l'honneur que mon père a eu d'être élevé, chéri et estimé « des rois, les services qu'il a rendus à l'État et son âge, « méritaient bien que vous l'eussiez épargné pour l'amour « de vous ; lui, qui a fait toute sa vie profession d'un homme « généreux et droit, qui n'a jamais trahi ses amis ni su flatter « ses ennemis, qui n'a jamais ni méprisé les parlements, « comme vous dites, ni eu besoin de les courtiser pour main- « tenir sa qualité. Si vous reprochez à mon père les sédi- « tions, que vous dites être les fautes les moins pardonna- « bles, n'est-ce pas de peur qu'on ne se souvienne de vos « mouvements dans le bas âge du roi, où l'on peut dire que « vous avez appris les factions aux grands et les révoltes aux « peuples, jusqu'à ce que le bois de Vincennes vous en ait ôté « le crédit et l'usage. » La défense était juste et la récrimination piquante. On pouvait seulement y faire cette réplique, peu héroïque sans doute, mais raisonnable, que, les choses étant changées, il n'y avait plus maintenant de profit et de sûreté que dans l'obéissance.

En ce temps arriva la mort d'un homme sans titre, sans

dignité, sans fonction, sans autorité patente et réglée, mais qui n'en fut pas moins un personnage intéressant des événements que nous venons de raconter. Ce qu'il y a de plus remarquable dans sa destinée, c'est qu'une bizarrerie de position, et en quelque sorte de costume, l'a fait échapper seule à l'oubli où s'ensevelissent d'ordinaire les services rendus en sous-ordre, les intelligences d'un emploi secondaire, pour lui donner une importance traditionnelle bien au-dessus du rôle qui lui appartient réellement. Si celui dont nous parlons s'était nommé toujours François Leclerc du Tremblay, s'il avait continué à figurer dans le monde comme le descendant d'une noble famille, instruit dans toutes sortes de sciences utiles et d'arts agréables, on s'inquiéterait sans doute fort peu qu'il eût mis ses talents et son activité à la disposition d'un grand ministre, et tout ce qu'il aurait pu faire dans ce poste subordonné se fût effacé des souvenirs, à mesure qu'ils s'éloignent des personnes pour se resserrer sur les faits. Ce gentilhomme au contraire s'est appelé le père Joseph ; c'est du fond d'un cloître où l'avaient jeté, à vingt-deux ans, une vive ambition d'œuvres pieuses et d'austérité, qu'un autre besoin de mouvement et d'occupation le ramena dans les affaires de la cour, de la guerre, de la politique, comme l'acolyte infatigable du cardinal qui les dirigeait. Trompé une première fois sur sa vocation, et ayant retrouvé celle qui lui était marquée, le bonheur particulier qu'il dut à son siècle fut de pouvoir la suivre sans scandale et sans abjuration, en conservant les liens sacrés qui l'attachaient à une différente espèce de vie, en gardant au milieu des cours et jusque dans les camps cet habit grossier de l'humble religieux qui ne lui était nulle part un embarras. Or, ç'a été plus tard cet habit même qui a fait la fortune de son nom, ou plutôt de cette existence pseudonyme, toujours placée pendant vingt ans comme une ombre à la suite d'une éclatante renommée. La distance des temps et le changement des habitudes ont fini par attacher quelque chose de mystérieux à ce froc obscur et fidèle qu'on

retrouvait partout derrière la robe rouge de Richelieu. L'imagination s'est plu à faire, de celui qui en était vêtu, une sorte de démon familier ou de génie malfaisant; le paradoxe a voulu lui attribuer tout ce dont on faisait honneur ou reproche au ministre de Louis XIII. Dans la vérité, le père Joseph ne fut qu'un agent utile, intelligent, prompt, hardi, laborieux, prêt à tout, propre à tout, homme de conseil et d'exécution, quelquefois chargé de missions importantes, le plus souvent et le plus longtemps, fixé auprès du cardinal qui se déchargeait sur lui de l'immense travail dont il était accablé : quelque chose de plus qu'un secrétaire intime, parce que la communication entière et constante des pensées et des intérêts qu'il avait à servir le mettait à même d'agir, d'écrire, de diriger, de commander, sans prendre l'ordre du ministre, et que le crédit de son mandat était partout reconnu. C'est ainsi qu'on le voit en correspondance active et continuelle avec les généraux, les ambassadeurs, les secrétaires d'État, parlant comme en son nom et de son autorité. Le cardinal se servait surtout de lui pour ébaucher les affaires, pour soutenir ces premières approches des négociations politiques où s'écoulent ordinairement les prétextes, les prétentions excessives, les propositions vagues et mal digérées. Sa parole un peu rude déblayait le chemin, et ses formes brusques et tranchantes préparaient un meilleur accueil aux gracieuses façons du cardinal. Ce vêtement de moine, qui nous semble si étrange, avait encore cet avantage que, n'attribuant à celui qui le portait aucun rang dans la hiérarchie sociale, comme il ne le rendait supérieur à personne, il le faisait égal à tout le monde, de sorte que les transactions où il s'engageait étaient dispensées des gênes de l'étiquette. Les ambassadeurs des États protestants, qui ne voulaient pas déférer au cardinal de Richelieu la préséance réclamée par son rang ecclésiastique, se trouvaient à leur aise avec le capucin, et ne croyaient pas se compromettre en le prenant pour intermédiaire. Un fait qui reste hors de toute contestation, c'est que le père Joseph de-

meura toujours fidèle à la règle de son ordre. Il avait bien un logement dans tous les lieux où séjournait la cour; mais il conservait sa cellule au couvent de la rue Saint-Honoré, et ce fut là que l'ambassadeur de Suède, Grotius, alla le chercher. Il se donnait seulement quelques commodités en ses voyages, comme celle d'un bon carrosse et d'une litière; mais il en avait obtenu permission de ses supérieurs, et il ne s'en servait que pour la nécessité. Cependant, quoique sa principale passion ait toujours paru être de manier les affaires publiques, pour le seul plaisir de l'agitation et du succès, sans aucune pensée de s'enrichir ou d'avancer les siens, il avait regardé le chapeau de cardinal comme une digne récompense de ses travaux. Depuis plus de trois ans, le roi le proposait au pape pour cette dignité, et le pape persistait à ne faire aucune promotion pour ne pas être obligé de l'y comprendre. L'excuse de cette répugnance était tirée tout simplement de ce qu'on ne voulait plus prendre de cardinaux parmi les religieux; mais il y a lieu de supposer que la véritable raison était dans les services mêmes dont le roi de France voulait le récompenser, services en effet pour lesquels le saint-siége pouvait ne pas se croire tenu à grande reconnaissance. L'ambassadeur du roi à Rome avait ordre de poursuivre sa nomination avec une nouvelle instance, lorsqu'il mourut [18 décembre] à Ruel, dans la maison du cardinal de Richelieu, à l'âge de soixante-un ans. Il est certain que la malignité se déchaîna aussitôt contre sa mémoire; on lui fit d'injurieuses épitaphes; on insulta sa tombe placée dans l'église du couvent de la rue de Saint-Honoré, à côté de celle où reposaient les restes du père Ange de Joyeuse. Mais il se mêlait des intérêts bien divers et des préventions bien opposées dans cette haine, et Grotius les indique fort bien dans ce peu de paroles : « Le père Joseph n'était rien moins qu'un « capucin ; partant les capucins l'ont toujours autant haï que « les grands et le peuple. On le voit aux outrages qui déchi- « rent chaque jour sa mémoire. » Et sa conclusion est que

les protestants, malgré ce qu'il avait fait contre eux dans l'espoir du cardinalat, devaient pourtant le regretter. Une circonstance singulière est que sa mort servit à l'avancement du sieur Mazarini qui, depuis deux ans, était retourné d'Avignon à Rome. Le roi avait demandé pour celui-ci le second chapeau de cardinal qui reviendrait à la France; la candidature du père Joseph, passant avant la sienne, lui était en même temps une préférence et un obstacle, puisque le pape continuait à la repousser. Le père Joseph vivait encore que, dans la prévoyance de sa mort prochaine, on se hâta de révoquer la présentation du roi faite en sa faveur, et l'Italien Mazarini devint dès lors le premier protégé de la France.

FIN DU TOME DEUXIÈME



ERRATA. — TOME II.

Pag. lig.

3—23 le plus —*lisez :* plus
Ib.—34 dire — lire
27—17 gurre — guerre
63—21 délibérations — décisions
64—31 prises — *supprimez ce mot*
116—33 l'acceptant — l'acceptèrent
121— 9 le rendez-vous — leur rendez-vous
123 - 23 ses dispositions — ces dispositions
129—28 pétulente — pétulante
139—26 marquis — baron
141— 3 le courage, personnel — le courage personnel
143— 7 chevalier — sieur
164—17 de aides — des aides
234—13 jugement — juger
239—11 rendre — remettre
241— 6 lançant — le lançant
269— 3 Rouanne — Roanne

Pag. lig.

277—24 Danville — *lisez :* Damville
300—18 ne ne — ne se
321— 9 secret caché — secret et caché
323—33 ses genoux, et—ses genoux et
326—30 près la — près de la
340—17 au vent. — au vent. » *et supprimez les guillemets des deux lignes suivantes.*
347—14 l'Esgagne — l'Espagne
Ib.—33 7 [octobre] — [7 octobre]
349—30 Saint-Mhiel — Saint-Mihiel
359—34 d l'Académie —de l'Académie
387—18 le corps — les corps
418—10 don roi — don au roi
441— 8 l'être, par — l'être par
444—27 d'affection; — d'affection,
457—24 due — duc
459—14 ses premiers avantages — ses avantages

